BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
9
6 M A
42

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

III . 20 . d

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL.

TOME I.

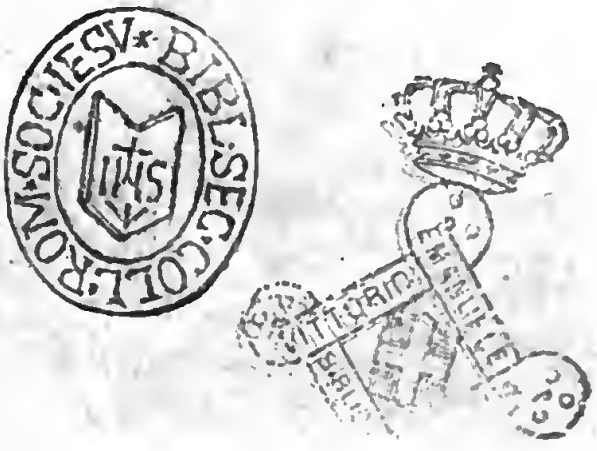

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

DE

PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

A UTRECHT,
Aux depens de la Compagnie.

M DCC XLII.

AVERTISSEMENT.

LEs Memoires de MM. du Foſſé, Fontaine & Lancelot, que nous avons publiés les années precedentes, font bien connoître l'exterieur de Port-Royal, mais ceux qu'on donne aujourd'hui, apprennent proprement quel en étoit l'interieur. Pendant que les Meſſieurs qui étoient unis à ce Monaſtere travailloient au dehors à defendre & à éclaircir toute verité, les ſaintes Filles qui l'habitoient levoient vers le ciel des mains pures, qui attiroient ſur leurs freres & ſur leurs amis les graces dont ils avoient beſoin pour ſe conduire d'une maniere digne de Dieu.

L'Hiſtoire de Port-Royal, pouvant être regardée comme une partie precieuſe des Annales Eccleſiaſtiques du XVII. Siecle, on a cru devoir donner ce Recueil de Relations, pour conſerver à la poſterité la memoire des

 gran-

grands exemples de vertu qui ont paru dans cette Maiſon, où l'on a vu ſe retracer une image vive des ſiecles les plus fervens de l'Egliſe. C'eſt dans ce Monaſtere qu'a commencé en 1609. la premiere reforme de Filles de l'Ordre de Cîteaux; & la regulaté s'y eſt toujours ſoutenue parfaitement, juſqu'à ſa deſtruction, qui arriva, comme tout le monde ſait, en 1709. Aujourd'hui que toutes les Religieuſes de Port-Royal ſont mortes, ou n'a point à craindre de faire de la peine à leur modeſtie, en expoſant au grand jour les threſors de grace que Dieu avoit renfermés dans leur Monaſtere.

Rien n'eſt plus capable de faire revenir ceux qui ſont encore prevenus à ſon ſujet, & en même tems de faire croître dans le cœur des perſonnes bien diſpoſées, le reſpect & l'amour qu'on doit avoir pour la ſainte Maiſon de Port-Royal. Les Religieuſes y apprendront les devoirs de leur état, ſi elles en ignorent l'étendue; & elles s'animeront à les remplir, en voyant des modeles parfaits de toutes les vertus qui leur conviennent. Les Vierges & les Dames chretiennes y trouveront auſſi des choſes qu'elles peu-

peuvent imiter. Enfin nous ne doutons point que tout le monde ne s'en édifie; car la vertu eſt toujours aimable. Ceux qui la combattent, ne peuvent s'empêcher de la reſpecter au fonds de leur cœur; & quelquefois même, lorſqu'elle n'eſt plus devant leurs yeux, ils lui rendent l'honneur qui lui eſt du.

On eſt principalement redevable de ces Memoires, que nous donnons exactement collationnés ſur les Originaux, à la celebre Mere Angelique de S. Jean Arnauld, qui a dreſſé la plus grande partie des Relations qui les compoſent, & qui a engagé d'autres perſonnes à écrire comme elle ce qu'elles avoient vu & remarqué. La ſimplicité avec laquelle ces Pieces ont été dreſſées, repond aſſez de leur ſincerité; ſur tout auprès de quiconque connoît l'éminente vertu de ces Religieuſes, à qui leurs ennemis mêmes n'ont jamais reproché qu'une trop grande delicateſſe de conſcience, & dont l'amour qu'elles avoient pour la ſincerité chretienne, à cauſé la perte temporelle. D'ailleurs elles n'écrivoient point pour le public, mais uniquement afin de conſerver entre elles la memoire du bien que

Dieu avoit fait dans leur Monaſtere; & comme il paroît qu'elles ſe communiquoient leurs remarques les unes aux autres, il n'y a point lieu de douter de la ſincerité de tant de perſonnes qui s'accordent toutes à parler dans le même eſprit.

Il nous reſte à dire quelque choſe de l'Edition. On y a mis d'une maniere exacte pluſieurs Relations qui ont été données en France, depuis une vingtaine d'années, ſans ordre & aſſez imparfaitement. Les autres qui ſont le plus grand nombre, n'avoient jamais paru. Pour les notes qui les accompagnent elles ſont de deux eſpeces. On a eu ſoin de mettre entre deux crochets celles qui ſont dans les Originaux. Mais on y en a ajouté d'autres, lorſqu'on l'a cru neceſſaire, ſoit pour lier les differentes parties de ce Recueil, ſoit pour éclaircir certains endroits qui ſembloient le demander; & on en a tiré la matiere des Manuſcrits dont on ne pouvoit gueres faire d'autre uſage, ou de quelques Livres imprimés. On a cru auſſi qu'en pluſieurs endroits il ſeroit à propos de mettre les années en *parentheſe*, auſſi bien que les noms de famille des Religieuſes, qu'on ne nommoit preſque ja-

jamais à Port-Royal que par leur nom de Religion.

Pour rendre ce Recueil plus complet, on a fait ſur divers monumens authentiques quelques Vies de Religieuſes qui meritoient d'y avoir leur place, & ſur leſquelles on ne trouvoit rien de bien ſuivi ni dans ces Memoires ni ailleurs. On eſpere que ce petit travail ne deſagréera pas au public, non plus qu'une Genealogie de la famille des *Arnaulds*, qui merite bien d'être donnée plus exactement qu'elle n'a paru juſqu'à preſent.

Quelque ſoin qu'on ait pris dans l'impreſſion de ces Memoires, il n'a pas laiſſé de s'y gliſſer quelques fautes, ſur tout par rapport aux années. C'eſt pourquoi nous prions le Lecteur de jetter un coup d'œil ſur l'*Errata* qui ſe trouve à la fin de chaque volume. On ne tardera pas à donner les Tomes IV. & V. de ce Recueil, qui par ce moyen ſera entier.

Le 17. Janvier 1742. Jour auquel l'Egliſe celebre la Fête de S. Antoine Inſtituteur de l'Ordre Monaſtique.

VITTORIO EMANUELE

Genealogie des ARNAULDS.

Mem. d'Andilly, Part. I. pp. 2. & 3.

LA famille des *Arnaulds* qui s'eſt rendue ſi celebre, vient orginairement de Provence: & l'hiſtoire fait mention de quelques Gentilshommes de ce nom dès le XII ou le XIII. ſiecle. La branche de ceux qui vinrent s'établir en Auvergne, eſt la plus connue.

I. On voit par le Regiſtre de la Chambre des Comptes que *Gracieux* Arnauld ſe trouva en 1340. dans l'armée du Roi Philippe de Valois.

Ibid. II. Ses deſcendans commanderent ce qu'on appelloit alors une compagnie d'hommes d'armes.

III. *Henri* Arnauld, fils de *Michel* qui vecut cent quatre ans, étoit Capitaine châtelain, ou Gouverneur du château d'Herman dans la haute Auvergne, ſur les frontieres de la Marche & du Limouſin, lorſque le Connêtable de Bourbon dont il étoit Ecuyer, comme il l'avoit été de Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu ſon beaupere, quitta le parti de la France en 1523. & il eut l'addreſſe de menager la retraite de ce Prince, en faiſant ferrer ſes chevaux à rebours pour le ſouſtraire aux pourſuites des gens du Roi François I. Il épouſa *Catherine* Barjot, & en eut deux enfans: *Jean* qui prit dans la ſuite la qualité de Commandant d'Herman & qui mourut ſans enfans; & *Antoine* qui ſuit.

Dict. de Bayle, art. d'Arnauld.

Ibid. & *Mem. d'And.* pp. 3. & ſuiv.

IV. *Antoine* Arnauld, Seigneur de la Mothe, château près de Riom, exerça divers charges en tems de paix, comme celle de Procureur du Roi à Riom; & il commandoit en tems de guerre une compagnie de chevaux legers. Il vint s'établir à Paris vers l'an 1547. La Reine Catherine de Medicis, qui l'eſtimoit à cauſe de ſon merite & de ſa grande capacité pour les affaires, le fit ſon Procureur general. Il étoit

toit auſſi Auditeur des Comptes, & ce qu'on appelloit alors Contrôleur general des reſtes. Il mourut à Paris l'an 1585. & fut enterré à S. Sulpice ſa paroiſſe. Il s'étoit d'abord laiſſé entraîner dans l'erreur des Calviniſtes, mais Dieu lui ouvrit les yeux dans la ſuite : il n'en fut pas de même de pluſieurs de ſes enfans.

Il épouſa deux femmes. De la premiere qui ſe nommoit *Marguerite* Meûnier & étoit niece du Chancelier du Bourg, il eut *Jean* de la Mothe-Arnauld, qui par ſa valeur conſerva l'Auvergne au Roi Henri IV. & qui dans la ſuite refuſa la charge de Secretaire d'Etat que ce Prince voulut lui donner. Il fut tué au ſervice du Roi en 1592. & ne laiſſa qu'une fille. *Memoir. d'And.* I. pp. 8. & ſuiv. &c.

Antoine Arnauld eut de ſa ſeconde femme qui ſe nommoit *Anne* Forget & étoit fille du Procureur du Roi au Preſidial de Riom, ſept fils & quatre filles. Les fils qui étoient tous gens d'un merite extraordinaire, furent 1. *Antoine*, dont on parlera après ſes freres. 2. *Iſaac*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, qui mourut en 1617. & qui eut deux fils, dont l'un fut *Iſaac*, Maréchal de camp, Gouverneur de Philisbourg, &c. & trois filles, dont la cadette épouſa M. le Marquis de Feuquieres mort en Allemagne en 1640. 3. *David*, Contrôleur general des reſtes, qui eut deux enfans : un fils Conſeiller au Parlement de Mets, & une fille qui ſe fit Religieuſe à Port-Royal ſous le nom de Sœur Anne de S. Paul & mourut le 12. Septembre 1633. 4. *Benjamin*, qui fut tué en 1589. devant Gergeau aux pieds & pour le ſervice du Roi Henri III. 5. *Claude*, Treſorier general de France, qui mourut en 1602. lorſqu'il étoit prêt d'être Secretaire d'Etat. 6. *Louis*, Secretaire du Roi & Contrôleur general des reſtes. 7. *Pierre*, Meſtre de camp general des Carabins de France, Meſtre de camp du regiment de Champagne & Gouverneur du Fort-Louis près de la *Ibid.* pp. 31. 73. & ſuiv. *Ibid.* p. 35. *Mem. Ang.* To. III. pp. 602. &c. *Memoir. d'And.* p. 36. *Ibid.* *Ibid.* pp. 38. & ſuiv. *Ibid.* pp. 40. & ſuiv. *Mem. du tems.*

Rochelle, lequel ſe diſtingua en toute occaſion par ſon courage, & retablit en France la diſcipline militaire. Ce dernier mourut le 14. Septembre 1624. & fut enterré dans la grande Egliſe de Fontenai le Comte en bas Poitou.

Juſtif. de M. Arn. Tome prel. pp. 4. & ſuiv.

Mem. Ang. Tom. III. pp. 276. & ſuiv.

Memoir. d'Aud. I. pp. 12. & ſuiv.

V. *Antoine* Arnauld, fils aîné du ſecond lit, nacquit à Paris le 6. Août 1560. & fut baptiſé ſur la paroiſſe de S. André. On peut voir dans les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Mere Angelique, auſſi bien que dans ceux de M. d'Andilly ſon fils aîné, pluſieurs circonſtances de ſa vie. Il ſucceda à ſon pere dans la charge de Procureur general & de Conſeiller de la Reine Catherine de Medicis, qu'il poſſeda juſqu'à la mort de cette Princeſſe. Comme le barreau faiſoit ſes delices, il quitta celles d'Auditeur des Comptes & de Contrôleur des reſtes, & refuſa celles de Secretaire d'Etat, d'Avocat general au Parlement de Paris & de premier Preſident au Parlement de Provence, pour ſe donner tout entier à la Profeſſion d'Avocat, où il s'acquit une très grande reputation d'éloquence & de probité. Ce fut ce qui engagea M. *Simon* Marion* baron de Druy (en Nivernois,) depuis Preſident aux Enquêtes & enſuite Avocat general au Parlement de Paris, de lui donner en mariage ſa fille *Catherine*, qu'il épouſa en 1585. Il plaida en 1594. la cauſe de l'Univerſité de Paris contre les Jeſuites, & addreſſa en 1602. au Roi Henri IV. *le franc & veritable diſcours*, &c. pour empêcher le rappel de ces Peres, qui avoient été chaſſés de France à cauſe de l'aſſaſſinat de Jean Châtel leur diſciple. Ce qui a été regardé par les Jeſuites comme le peché originel des *Arnaulds*, & c'eſt la premiere cauſe de la haine de ces la

Mem. du tems.

* Voyez la Genealogie de cette famille dans le *Supplement de Moreri* donné en 1735. Deux nieces de Madame Arnauld ſe firent Religieuſes à Port-Royal : ſur quoi l'on peut voir le Tome III. des Memoires de Port-Royal, pp. 603. & ſuiv.

Peres contre le Monaſtere de Port-Royal, à qui la plus grande partie de cette famille étoit très étroitement unie; Madame Arnauld, ſes ſix filles & cinq petites filles, s'y étant faites Religieuſes. Toutes ont été très diſtinguées par leur grande vertu, comme on le peut voir par leurs Vies qui ſe trouvent dans les Memoires dreſſés pour ſervir à l'hiſtoire de la Mere Marie Angelique ſa ſeconde fille, qui établit la reforme dans le Monaſtere de Port-Royal d'une maniere parfaite*. Au reſte M. Arnauld mourut à Paris le 29. Decembre 1619. avec une très grande pieté, étant âgé de cinquante neuf ans*. Il fut enterré à S. Merri ſa paroiſſe, & M. le Maître ſon neveu lui fit une épitaphe en vers françois, qu'on peut voir dans les Memoires de M. d'Andilly.

Mem. Aug. To. III. pp. 201. & ſuiv.

Mem. Aug. To. I. pp. 189. & ſuiv.

Memoir. d'And. pp. 30. & 31.

Enfans de M. Antoine Arnauld.

Dieu a repandu une telle benediction ſur le mariage de M. Arnauld l'Avocat, qu'il eut vingt enfans, onze garçons & neuf filles. Dix moururent au deſſous de trois ans; & il y en eut autant qui lui ſurvecurent, ſavoir cinq filles & quatre garçons.

Mem. Aug. To. III. p. 281.

Memoir. d'And. p. 64.

I. Le premier de ces vingt enfans qui ne vecut que cinq jours, étant mort, *Robert* Arnauld, connu ſous le nom de M. d'Andilly, peut être reputé l'aîné. Il nacquit en 1588. Monſieur ſon pere prit un grand ſoin pour ſon éducation, & il repondit bientôt à ſon attente. Il épouſa en 1613. *Catherine* le Fevre de la Bo-

Memoir. d'And. pp. 90. & ſuiv.

Mem. Aug. To. III. p. 283.

Memoir. d'And. pp. 94. & ſuiv.

* Voyez dans les *Prieres chreſtiennes*, ce que le Pere Queſnel dit à ce ſujet dans la Priere pour la Fête de S. Bernard.

† Il y a ſur cela dans le *Necrologe de Port-Royal*, imprimé en 1723. une faute très conſiderable qui a embarraſſé pluſieurs Auteurs: on y dit que M. Arnauld mourut âgé de cent trois ans.

derie, fille de celui qui fut Ambaſſadeur en Angleterre & petite fille d'une ſœur du Chancelier de Silleri. M. Arnauld lui donna la terre d'Andilly & ſa femme lui apporta celle de Pomponne. Il eut divers emplois qui l'attacherent à la Cour & à la ſuite du Roi pendant plus de vingt ans, ſur quoi l'on peut voir les Memoires qu'il a écrits à la priere de M. le Marquis de Pomponne ſon fils. Le caractere de M. d'Andilly a été parfaitement depeint par un bel eſprit* de ſon tems qui a dit de lui que c'étoit *un homme qui poſſedoit les vertus morales & les vertus chretiennes, de maniere qu'il ne tiroit point vanité des unes & ne rougiſſoit point des autres.* Il eut de ſa femme qu'il perdit le 24. Août 1637. quinze enfans comme on le verra ci-après. En 1645. ou 1646. il ſe retira à Port-Royal des Champs pour y vivre dans la penitence. Ce fut là qu'il compoſa pluſieurs Ouvrages de pieté & des Traductions, qui ont été recueillis en huit volumes *in folio*. La perſecution qu'on excita contre le Monaſtere de Port-Royal, l'obligea de ſortir deux fois de ſa ſolitude & de ſe retirer à Pomponne, mais il y revint auſſitôt qu'on le lui permit. Il y eſt mort très pieuſement le 27. Septembre 1674. âgé de quatre-vingts cinq ans. On parlera de ſes enfans, après avoir parlé de ſes freres & ſœurs qui ſurvecurent à ſon pere.

Mid. paſſim.

Mem. du tems.

* Balzac.

Necrologe de P. R.

II. *Catherine* Arnauld nacquit le 9. Juin 1590. Elle fut mariée en 1605. à M. Iſaac le Maître, Conſeiller du Roi & Maître des Requêtes, dont la mauvaiſe conduite engagea M. Arnauld à pourſuivre en 1615. la ſeparation de ſa fille, dont il vint à bout. Depuis ce tems elle demeura chez lui & après ſa mort avec Madame ſa mere, qu'elle ſuivit lorſqu'elle ſe retira à Port-Royal pour s'y faire Religieuſe. Son mari étant mort, elle y fit Profeſſion elle-même le 25. Janvier 1644. Elle mourut à Port-Royal

Mem. Aug. Tom. III. pp. 313. & ſuiv.

Royal des Champs le 22. Janvier 1651. agée de ſoixante ans. On peut voir ſa Vie dans les Memoires pour ſervir à celle de la Mere Marie Angelique ſa ſœur. Elle s'appelloit en Religion Sœur Catherine de S. Jean. Comme ſes cinq enfans ont été élevés à Port-Royal, & qu'ils ont été fort unis à ce Monaſtere, on en parlera après ceux de M. d'Andilly & ceux de M. de Pomponne. *Ibid.* & ſuiv.

III. *Jacqueline Marie Angelique* Arnauld, née le 8. Septembre 1591. fut pourvue à huit ans de l'Abbaye de Port-Royal, & ayant fait Profeſſion à Maubuiſſon le 29. Octobre 1600. elle fut benie Abbeſſe le 29. Septembre 1602. Dieu la convertit à l'âge de dix ſept ans (l'an 1608) après quoi elle travailla à établir la reforme dans ſa Maiſon. Elle fut enſuite employée à la mettre dans pluſieurs Monaſteres de l'Ordre de Cîteaux & principalement dans celui de Maubuiſſon, qu'elle gouverna pendant cinq ans en qualité de Commiſſaire. Elle transfera ſa Maiſon à Paris en 1625. & 1626. En 1630. elle ſe demit de ſon Abbaye, pour y établir l'élection triennale. Elle en fut élue Abbeſſe le 2. Octobre 1642. & continuée juſqu'en 1654. Elle remit en 1648. une partie de ſes Religieuſes à la Maiſon des Champs, qui ne faiſoit qu'un corps avec celle de Paris. C'eſt à elle principalement que le Monaſtere de Port-Royal a été redevables, après Dieu, de ce qu'il y a eu de regularité & de vertu. Elle mourut à Paris le 6. Août 1661. âgée de ſoixante & dix ans. Son corps y fut enterré, & ſon cœur fut porté à la Maiſon des Champs. Elle ſe nommoit en Religion Marie Angelique de Sainte Magdeleine. *Mem. Ang.* paſſim.

IV. *Jeanne Catherine Agnès* Arnauld vint au monde le 31. Decembre 1593. On lui donna en 1599. l'Abbaye de S. Cyr qu'elle quitta pour ſe faire ſimple Religieuſe à Port-Royal. En 1620. elle *Mem. Ang.* Tom. III. pp. 201. & ſuiv.

fut faite Coadjutrice de ſa ſœur, mais elle renonça comme elle à ſon droit en 1630. On l'envoya alors au Monaſtere de Tard de Dijon, où elle fut élue Abbeſſe & qu'elle gouverna pendant ſix ans. Après quoi étant revenue à Port-Royal, elle en fut Abbeſſe depuis 1636. juſqu'en 1642. On l'élut de nouveau le 13. Decembre 1658. & en cette qualité elle gouverna encore cette Maiſon juſqu'au 12. Decembre 1661. Enfin elle mourut à Port-Royal des Champs le 19. Fevrier 1671. après avoir donné en toutes occaſions des marques d'une vertu parfaite. On peut voir ce qui eſt dit d'elle dans les Memoires dreſſés pour la Vie de ſa ſœur. *Ibid.*

V. *Anne* Arnauld nacquit en 1594. Elle ſe fit Religieuſe à Port-Royal le 18. Fevrier 1618. & aida beaucoup ſes deux ſœurs dans toutes les bonnes œuvres que Dieu leur fit entreprendre. Elle mourut à Port-Royal de Paris le 1. Janvier 1653. On peut voir ce qui ſe trouve à ſon ſujet dans les Memoires cités ci-deſſus. Elle ſe nommoit Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. *Mem. Ang.* To. III. pp. 360. & ſuiv.

VI. *Henri* Arnauld, qu'on appella dans ſa jeuneſſe M. de Trie, vint au monde en 1597. Il ſuivit d'abord la barreau, mais enſuite il entra dans l'état Eccleſiaſtique. Vers 1621. il alla à Rome avec le Cardinal Bentivoglio & y demeura cinq ans. Le Roi Louis XIII. le nomma pendant ce tems-là Abbé de S. Nicolas d'Angers. En 1637. il fut élu Evêque de Toul, mais il ſe demit volontairement de ſon droit, à cauſe de la conteſtation qui étoit alors au ſujet de cet Evêché entre le Pape & le Roi. En 1645. il alla une ſeconde fois à Rome en qualité d'Envoyé extraordinaire, & y ſoutint avec force les interêts de la famille Barberine contre le Pape Innocent X. A ſon retour il fut nommé (en 1649.) Evêque d'Angers, & il ſe fit ſacrer à Port-Royal le 29. Juin 1650. On ſait aſſez qu'il prit en toute occaſion la defenſe de la bonne *Memoir. d'And.* pp. 65. & ſuiv. *Mem. Ang.* To. III. pp. 290. & ſuiv. *Mem. du tems.*

ne

ne doctrine, & qu'il fut l'un des IV. celebres Eveques oppoſés à l'exaction de la ſignature pure & ſimple du Formulaire, & en faveur deſquels ſe fit la paix de l'Egliſe en 1668. Enfin après avoir reſidé continuellement dans ſon Dioceſe pendant quarante ans d'Epiſcopat, il y mourut en odeur de ſainteté le 8. Juin 1692. âgé de quatre-vingts quinze ans.

VII. *Marie* Arnauld, née en 1600. fut miſe dès l'âge de ſept ans à Port-Royal, & elle s'y fit Religieuſe le 14. Septembre 1616. Elle mourut à Paris le 15. Juin 1642. Voyez la Relation de ſa vie & de ſes vertus dans les Memoires pour l'hiſtoire de ſa ſœur la Mere Angeliques. Elle ſe nommoit en Religion Sœur Marie de Sainte Claire. *Mem. Ang.* To. III. pp. 419. & ſuiv. *Ibid.*

VIII. *Simon* Arnauld, qui vint au monde vers l'an 1603. avoit un naturel doux, mais courageux. Il étoit Lieutenant & meſtre de camp des Carabins, lorſqu'il fut tué auprès de Verdun le 2. Juillet 1639. *Memoir. d'And.* p. 63. *Mem. Ang.* To. III. pp. 298. & 290.

IX. *Magdeleine* Arnauld nacquit vers l'an 1607. Elle ſe fit comme ſes ſœurs Religieuſe à Port-Royal en 1625. Elle mourut dans la Maiſon de Paris le 3. Fevrier 1649. On l'appelloit en Religion Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine. Voyez ce qui eſt dit d'elle dans les Memoires de Port-Royal deja cités. *Mem. Ang.* To. III. pp. 486. &c.

X. *Antoine* Arnauld, qui a été le vingtieme & le dernier enfant de M. Arnauld l'Avocat, nacquit le 6. Fevrier 1612. Après avoir fait les études ordinaires il s'appliqua à celle du Droit, mais Madame ſa mere & M. l'Abbé de S. Cyran (qui depuis 1620. fut fort lié avec ſa famille) l'engagerent à étudier la Theologie pour entrer dans l'état Eccleſiaſtique. Il ſoutint ſes Theſes avec un grand applaudiſſement, & il reçut le bonnet de Docteur de Sorbonne au mois de Decembre 1642. ayant été ordonné Prêtre au mois de Septembre precedent. Perſonne *Juſtif. de M. Arn.* To. prelimin. pp. 7. & ſuiv. *Vie de M. Arnauld.*

ne n'ignore quelle étoit ſa ſience & combien il a fait d'Ouvrages pendant cinquante ans pour la defenſe de toute verité. Etant obligé de ſortir de France en 1679. il ſe retira dans les Pays bas. Il eſt mort à Bruxelles le 8. Août 1694. âgé de plus de quatre vingts deux ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal des Champs, dont il avoit été pluſieurs années Confeſſeur.

*Enfans de M. d'*ANDILLY.

Memoir. d'And. II. p. 157.

M. Arnauld d'Andilly a eu quinze enfans, dont cinq ſont morts en état d'innocence. Les dix autres ſont quatre garçons & ſix filles dans l'ordre qui ſuit.

Memoir. d'And. I. pp. 65. 74. *Mem. du tems.*

I. N. né en 1614. ſervit d'abord dans les troupes, & enſuite entra dans l'état Eccleſiaſtique & fut pourvu de l'Abbaye de Chomes. Il ſe retira à Angers auprès de ſon oncle *Henri* Arnauld, dont il ne paroît pas qu'il ait imité la pieté, comme on le voit par pluſieurs Lettres de M. Arnauld le Docteur. Il mourut en 1698.

Mem. Ang. To. III. pp. 489. & ſuiv.

II. *Catherine*, qui nacquit en 1615. fut miſe à Port-Royal à l'âge d'onze ans, pour y être élevée dans la pieté. Elle s'y fit Religieuſe & y mourut le 23. Decembre 1643. âgée de vingt huit ans. Elle ſe nommoit Sœur Catherine de Sainte Agnès. On trouve ſa vie dans les Memoires dreſſés pour celle de ſa tante la Mere Marie Angelique.

Mem. du tems. Moreri.

III. *Simon*, connu ſous le nom de M. le Marquis de Pomponne, vint au monde en 1618. Dès l'âge de vingt-trois ans il fut employé dans des negociations importantes. En 1671. il fut fait Miniſtre & Secretaire d'Etat, mais on le remercia en 1679. Le Roi ayant beſoin de lui en 1691. le rappella à la Cour, & le remit dans le Miniſtere. Il mourut le 26. Septembre 1699. avec une grande reputation de capacité & de pieté. Il avoit épouſé *Catherine* Ladvocat, fille de Ni-

Nicolas Ladvocat Maître des Comptes, qui eſt morte le 31. Decembre 1711. & dont il a eu ſept enfans qu'on trouvera ci-après.

IV. *Charles Henri*, ſurnommé M. de Luzanci, nacquit en 1623. Après avoir été page de M. le Cardinal de Richelieu, il prit le parti des armes. Mais Dieu l'ayant bientôt appellé à ſon ſervice, il ſe retira en 1642. à Port-Royal des Champs, d'où il ne ſortit que malgré lui. Il mourut à Paris le 10. Fevrier 1684. & ſon corps fut apporté où ſon cœur avoit toujours été depuis ſa Converſion. *Memoir. d'And.* II. p. 129. *Mem. de Lanc.* I. pp. 338, & ſuiv.

V. *Angelique* qui vint au monde le 28. Novembre * 1624. fut élevée à Port-Royal dès l'âge de ſix ans ſous les yeux de ſes admirables tantes, & formée par elles dans toutes les vertus dont elles ont donné un ſi bel exemple. Elle y fit Profeſſion le 25. Janvier 1644. Elle en fut élue Abbeſſe le 3. Août 1678. & on la continua en 1681. Elle mourut le 29. Janvier 1684. âgée de cinquante neuf ans. C'étoit un prodige de pieté & d'eſprit. Elle ſe nommoit en Religion Angelique de S. Jean. On peut voir ce qui a été écrit ſur ſa Vie & ſes vertus, dans les Memoires de Port-Royal. *Mem. Ang.* To. III. pp. 498. & ſuiv.

VI. *Marie Charlotte* née en 1627. fut élevée à Port-Royal, & y fit Profeſſion le 28. Novembre 1647. Elle mourut en la Maiſon des Champs le 9. Septembre 1678. Elle s'appelloit en Religion Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire. On peut voir ce qui eſt dit d'elle & de ſes trois ſœurs qui ſuivent, dans les Memoires ſur la Vie de ſa tante la Mere Marie Angelique. *Ibid.* p. 592.

VII. *Marie Angelique* qui nacquit en 1630. ſe fit auſſi Religieuſe à Port-Royal le 21. Novembre 1654. ſous le nom de Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe. Elle mourut aux Champs le 8. Janvier 1700. *Ibid.* p. 588.

VIII.

* Il faut ainſi lire p. 500. du Tome III. des Memoires.

Ibid. p. 595 & ſuiv. VIII. *Anne Marie*, qui vint au monde en 1631. fit Profeſſion à Port-Royal en 1658. Mais elle n'étoit pas encore hors du Noviciat, où les jeunes Profeſſes paſſoient trois ans, lorſqu'elle mourut le 7. Octobre 1660. à Port-Royal des Champs.

Ibid. p. 595. & *Liſte des def. de* P. R. IX. *Elizabeth* mourut Penſionnaire de Port-Royal de Paris, n'étant âgée que de treize ans.

Mem. de Lanc. I. 339. 340. *Mem. du Foſſé* p. 129. *Memoir. d'Aud.* II. 157. 158. X. *Jules* ſurnommé de Villeneuve, fut mis fort jeune avec les Meſſieurs qui demeuroient à Port-Royal des Champs, pour y être élevé dans la pieté; & il y demeura une quinzaine d'années n'en étant ſorti qu'en 1656. lorſqu'on en chaſſa les Solitaires & les enfans. Il prit alors le parti des armes, mais il mourut dans ſa premiere campagne en 1657.

Enfans de M. DE POMPONNE *ſecond fils de M.* D'ANDILLY.

M. *Simon* Arnauld Marquis de Pomponne a eu de *Catherine* Ladvocat ſa femme au moins ſept enfans.

Necrologe de P. R. I. *Marie Emmanuelle*, qui fut élevée à Port-Royal, & mourut à Pomponne le 14. Septembre 1686. âgée de vingt-trois ans. Son cœur fut apporté à Port-Royal des Champs.

Mem. du tems, & Mor. II. Une autre fille qui ſe fit Religieuſe à Gif.

Ibid. III. *Nicolas Simon*, qui a été Brigadier des armées du Roi, Envoyé extraordinaire auprès de l'Electeur de Baviere, puis Lieutenant general au Gouvernement de l'Iſle de France, &c. Il épouſa en 1694. *Conſtance* de Harville qui lui apporta la terre de Palaiſeau, où il eſt mort & a été enterré en 1735. Il en a eu pluſieurs enfans qui ſont morts jeunes à l'exception de *Catherine Conſtance Emilie*, qui a été mariée à *Jean Joachim* Rouault Marquis de Cayeux.

Ibid. IV. *Antoine Joſeph*, Chevalier de Malthe & Co-

Colonel des Dragons, qui mourut à Mons en 1693.

V. *Catherine Angelique* morte le 12. Avril 1676. âgée de trois mois: son corps fut porté à Port-Royal des Champs. *Suppl. au Nec. I. pp. 553.*

VI. *Henri Charles* Abbé de S. Medard de Soissons, Aumônier ordinaire du Roi, Conseiller d'Etat & Chancelier des Ordres de Sa Majesté très Chretienne, qui est encore aujourd'hui vivant (en 1742.) Il a été Ambassadeur à Venise. *Moreri.*

VII. *Catherine Felicité* qui épousa en 1696. *Jean baptiste* Colbert Marquis de Torci frere du celebre Evêque de Montpellier, & mourut en 1715. *Ibid.*

Enfans de Madame Le Maistre.

Catherine Arnauld femme de M. le Maître eut cinq enfans.

I. *Antoine* vint au monde le 2. Mai 1608. Il se donna au barreau, & plaida dès l'âge de vingt & un an, avec cette éloquence qui étoit comme hereditaire dans sa famille. Il fut fait Conseiller d'Etat en 1636. & l'année suivante Dieu l'ayant touché, il renonca au monde & se retira à Port-Royal pour y vivre dans la penitence. On l'obligea deux fois d'en sortir; cependant il eut la consolation d'y mourir le 4. Novembre 1658. Il a fait plusieurs Ouvrages, dont on peut voir ailleurs la Liste. *Mem. du tems.* *Necrologe.* *Moreri & Suppl.*

II. *Jean* surnommé de Saint-Elme fut élevé à Port-Royal. Il se maria en 1651. avec *Louise* de Boignes qui est morte le 21. Mai 1679. & dont il a eu trois filles qui ont été élevées à Port-Royal. 1. *Marie Catherine Angelique* qui mourut âgée de douze ans * le 18. Novembre 1664. 2. *Olympiade Dorothée* qui mourut à Port-Royal des *Necrologe.* *Mem. du Fossé* p. 354. *Necrologe.* *Ibid.*

* Le Necrologe imprimé en 1723. porte *dix sept ans*, mais c'est une faute, aussi bien que ce qu'il dit d'*Olympiade Dorothée* sa sœur. On le corrige sur un Manuscrit intitulé *Liste des defunts de Port-Royal*, & sur l'*Obituaire* ou petit Necrologe.

des Champs le 6. Janvier 1707. âgée de quarante deux ans. 3. N. autre fille, qui a épouſé en 1679. *Auguſtin* Thomas frere de M. du Foſſé, laquelle vit encore (en 1742.) Pour M. de Saint Elme leur pere qui étoit Avocat, il mourut fort agé, vers 1690.

Mem. de Font. I. p. 221. *Mem. du Foſſé* pp. 341. & ſuiv.

III. *Simon*, qui eſt connu ſous le nom de M. de Sericourt & qui nacquit en 1611. porta d'abord les armes. Il étoit Major de Philisbourg ſous le gouvernement Arnauld d'*Iſaac* ſon oncle lorſque cette ville fut priſe en 1635. Ils furent faits priſonniers & ſe ſauverent tous deux. M. de Sericourt ſervit enſuite le Roi de nouveau; mais la Converſion de M. le Maître l'ayant touché, il ſe conſacra comme lui au ſervice de Dieu. Il mourut à Port-Royal des Champs le 4. Octobre 1650. & y fut enterré.

Mem. de Font. ut ſup. *Mem. de Lanc.* I. pp. 500. & ſuiv. *Necrologe.*

IV. *Iſaac*, qu'on appella M. de Saci, vint au monde le 29. Mars 1613. Il fut fait fait Prêtre à la fin de l'année 1649. Au mois de Mai 1666. on le mit à la Baſtille, où il reſta deux ans & demi. Il y fit la traduction de la Bible, dont il donna dans la ſuite d'excellentes Explications. La perſecution l'obligea de ſortir en 1679. du Monaſtere de Port-Royal des Champs dont il étoit le Directeur, mais il ne ceſſa de le conduire qu'à ſa mort, qui arriva le 4. Janvier 1684. Son corps y fut apporté de Pomponne, où il s'étoit retiré. Ce fut un Prêtre d'une vertu éminente.

Mem. du tems. *Necrologe.*

V. *Charles*, ſurnommé de Vallemont, mourut pieuſement au dehors de Port-Royal de Paris, le 23. Juin 1652.

Lett. de la M. Ang. To. II. p. 134.

Diverſes obſervations ſur la famille des Arnaulds.

1. Outre les alliances qu'on a vu que la famille des *Arnaulds* avoit contracté, ſoit en Auvergne ſoit à Paris, il faut obſerver qu'elle en fit d'autres par le mariage de M. Arnauld l'Avocat, avec M. de Montmorenci; Madame la Ducheſſe la de

Memoir. d'And. I. pp. 13. & 14.

de Crequy, Madame la Marquiſe de Gêvres, M. le Marquis de Gamaches, Madame la Comteſſe de Vivonne, Madame de Griboval, Madame la Vicomteſſe de Meulan, MM. Pinon dont l'un eſt mort Doyen de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, MM. de la Potherie dont l'aîné étoit Soudoyen du Conſeil du Roi, &c.

2. On a dit ci-devant que pluſieurs perſonnes de cette famille avoient été enterrées à Port-Royal des Champs, mais il faut ajouter ici que lorſque ce Monaſtere fut detruit en 1710. & qu'on en exhuma les corps, M. le Marquis de Pomponne (*Nicolas Simon*) obtint ceux de ſa famille qu'on put reconnoître. Il furent depoſés dans l'Egliſe de Palaiſeau, en attendant qu'on les tranſportât dans celle de Pomponne. Mais le 30. Septembre 1725. on les inhuma à Palaiſeau dans le caveau de la Chapelle qui eſt près du grand Autel du coté de l'Epître. Il paroît par l'épitaphe, qu'on y a mis les corps (ou les reſtes precieux) de la Mere *Catherine Agnès* de S. Paul, de la Mere *Angelique* de S. Jean, de M. *Robert* Arnauld d'Andilly, de M. *Henri Charles* Arnauld de Luzanci ſon fils, de Demoiſelle *Catherine Angelique* Arnauld de Pomponne; & les cœurs de la Mere *Marie Angelique* de Sainte Magdeleine, de M. *Antoine* Arnauld le Docteur, & de Demoiſelle *Marie Emmanuelle* Arnauld de Pomponne. Il faut auſſi obſerver que les corps de MM. *Antoine* & *Iſaac* le Maître ont été tranſportés à Paris dans l'Egliſe de S. Etienne du Mont.

Relat. de l'inhum. &c. pp. 208 du *Rec.* de la I. part. du *Suppl. au Necrol. de P. R.*

3. La branche de cette famille qui deſcend d'*Antoine* Arnauld l'Avocat, doit s'éteindre dans M. l'Abbé de Pomponne (*Henri Charles*;) mais peut-être y a-t-il encore des *Arnaulds* en Provence, au moins paroit-il certain qu'il en reſte en Auvergne. Car en 1671. un Arnauld ſurnommé d'Epines, vint rendre une viſite à Port-Royal des Champs & fut reconnu par M. Arnauld le Docteur pour être de ſes parens: il dit qu'il por-

Lettre MS. de la Sœur M. Charlot. de S. Claire à Mlle Perier.

portoit les mêmes armes que lui, & que la famille étoit des plus conſiderables à Brioude. D'ailleurs on ſait qu'une Demoiſelle du même nom (que les nouvelles publiques ont dit être *parente de M. l'Abbé de Pomponne*) a épouſé en 1740. M. de la Ville Preſident au Parlement de Bourdeaux; & on connoît encore deux Gentils-hommes *Arnaulds* qui ſervent dans les troupes du Roi très Chrétien.

4. Les armes de la famille des *Arnaulds* ſont une montagne ſurmontée d'un chevron & de deux palmes. Sur quoi il eſt à propos d'ajouter que le Prince de Paleſtrine & les Cardinaux Antoine, Francois & Charles Barberin, en reconnoiſſance des ſervices importans que leur avoit rendu *Henri* Arnauld (depuis Evêque d'Angers) dont on a ci-devant parlé, firent non ſeulement frapper une medaille de lui & tirer ſon portrait dont ils remplirent toutes leurs Maiſons, mais même lui érigerent une ſtatue dans leur Palais de Rome, & faiſant alluſion aux armes & à la patrie des *Arnaulds*, ils firent mettre deſſous ce vers compoſé par Fortunat pour S. Gregoire de Tours:

Dict. de Bayle; art. d'Arnauld,

Alpibus Arvernis veniens mons altior ipſe.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

PREMIERE PARTIE,

Qui contient les Relations ſuivies, dreſſées par les Religieuſes de Port-Royal.

AVANT-PROPOS,

Dans lequel la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD *rapporte comment le Recueil de Relations ſur la Vie de ſa tante a été entrepris.*

DEPUIS que la Mere Marie-Angelique eût fait le retabliſſement de la Maiſon de Port Royal des Champs en 1648. elle y demeuroit le plus qu'elle pouvoit l'obtenir ; car

AVANT-PROPOS.

elle étoit redevable aux deux Communautés, de Paris, & des Champs. Mais si elle eût suivi son inclination, elle ne fût jamais sortie de cette solitude. Son sejour ici donna lieu à M. le Maître, son neveu, qui habitoit ce desert avant elle, de l'entretenir souvent, & de la connoître beaucoup davantage qu'il n'avoit jamais fait.

Il admira ces grands threfors de grace & de lumiere qu'il decouvroit de jour en jour en elle, & la conduite toute extraordinaire que Dieu avoit tenue sur cette ame, pour s'en servir à de si grandes choses. Comme il n'estimoit plus rien dans le monde que les œuvres de Dieu, il les consideroit avec plaisir, & tâchoit de faire parler souvent la Mere Angelique de tout ce qui lui étoit arrivé. Il crut qu'il n'étoit pas juste que lui seul en fût édifié, & qu'on ne pouvoit pas refuser à la posterité de lui en laisser l'histoire; de sorte que nous ayant communiqué son dessein sous un grand secret, (car si elle en avoit su la moindre chose, elle ne lui auroit jamais plus parlé de rien, ni à personne,) il nous engagea à faire des Memoires de tout ce que nous pouvions apprendre des personnes qui restoient encore dans la Maison, & qui avoient vu les choses. Mais les deux principales, savoir, ma Sœur Marie-Claire (Arnauld) & ma Sœur Catherine de S. Jean, (veuve de M. le Maître,) étoient deja mortes.

Ce fut un peu avant la mort de cette derniere, que l'on me fit aller d'ici à Paris vers la fin de l'année 1651. L'année sui-

van-

vante on commença à travailler à ces Memoires ; & comme les deux Communautés ſe raſſemblerent à Paris cette même année à cauſe de la guerre des Princes, j'eus la commodité de pouvoir entretenir toutes les Sœurs anciennes, qui me pouvoient apprendre quelque choſe, ſans leur dire neanmoins pour quel ſujet ; car je travaillois à la Relation qui ſuit, dans un grand ſecret. Ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation (Arnauld) fut celle qui me donna le plus de Memoires, & le tout par écrit. Elle étoit extrêmement exacte, & l'on ſe pouvoit abſolument fier à ſa ſincerité & à ſa memoire. AVANT-PROPOS.

J'ai mis auſſi pluſieurs choſes que j'avois appriſes de la Mere Angelique même, de la Mere Agnès, de ma Sœur Marie-Claire & de ma Sœur Catherine de S. Jean, dont il me ſouvenoit fort bien. Ma Sœur Catherine de S. Paul (Goulas,) la plus ancienne de la Maiſon, & qui y étoit Novice quand la Mere Angelique fut Abbeſſe en 1602. m'en a dit beaucoup de choſes, ou m'a confirmé celles que j'avois ouï dire, auſſi bien que ma Sœur Anne de S. Auguſtin (Garnier.) D'autres encore, comme ma Sœur Marie de S. Paulin (Baron) qui avoit ſervi la Mere Angelique dès le commencement qu'elle fut Abbeſſe, & une autre Sœur Converſe, nommée Marie-Marcelle, qui ſervoit une des Dames de Maubuiſſon, pendant que la Mere Angelique y demeura, nous ont entretenues beaucoup de fois de tout ce qu'elles avoient remarqué, & pluſieurs autres encore. Je travaillai donc

AVANT-PROPOS.

à la Relation ſuivante (en 1652.) ſur leurs rapports; mais je l'interrompis quand j'entus à la ſortie de la Mere Angelique de Maubuiſſon, lorſque Madame d'Eſtrées l'en chaſſa. Je ne me ſouviens plus de ce qui en fut cauſe, ſi ce n'eſt mon retour en cette Maiſon des Champs, où je n'avois plus le loiſir d'écrire.

M. le Maître de ſon côté écrivoit tout ce qu'il pouvoit apprendre d'elle-même en la faiſant parler; & il engagea ma Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte,) qui étoit Prieure ici, de faire la même choſe. Il porta M. Retart Curé de Magny, & M. Arnauld, à mettre auſſi par écrit quelques entretiens qu'elle avoit eu avec eux, & qui ſe trouveront parmi les autres Relations. *

Il fit en ſorte que Madame d'Aumont s'employa pour retirer le plus que l'on pouvoit des Lettres qu'elle avoit écrites à diverſes perſonnes, & à pluſieurs Communautés, mais ſur-tout celles qu'elle écrivoit à la Reine de Pologne preſque tous les ordinaires: ce qui ſe fit par M. Fleury, Docteur de Sorbonne & Confeſſeur de cette Reine, à qui Madame d'Aumont écrivit, afin qu'il lui fit tranſcrire toutes ces Lettres avec l'agrément de la Reine. Ce qui fut fait, ſans quoi on n'en auroit eu pas une: car elle les écrivoit ſans en faire aucun double, & d'ordinaire c'étoit la nuit même du Vendredi que la poſte devoit partir. Il eſt vrai neanmoins que ſur la fin, pour épargner la peine de les faire revenir de ſi loin, on

* C'eſt ce qui forme avec quelques autres la II. Partie de ces Memoires.

on les decachetoit quelquefois pour les copier, avant que de les envoyer. AVANT-PROPOS.

Après la mort de M. de Maître, (arrivée en 1658.) tous nos deſſeins & nos eſperances pour cette Hiſtoire étant enſevelis avec lui, nous ne fîmes preſque plus rien. Mais auſſi-tôt après la mort de la Mere Angelique, (qui arriva en 1661.) le tems étant venu, où l'Ecriture permet de louer les Saints, & toutes les Sœurs deſirant qu'on ne laiſſât pas effacer une memoire auſſi precieuſe que le doit être dans cette Maiſon celle d'une perſonne qui a été l'organe de toutes les graces que Dieu lui a faites, & de tout le bien ſpirituel & temporel qu'il y a mis, la Mere Agnès (ſa ſœur) ordonna que toutes les Sœurs écriviſſent chacune à part ce qu'elles auroient pu ſavoir de particulier, afin que cela ſervît de Memoires lorſqu'il plairoit à Dieu de donner à quelqu'un la penſée d'en compoſer une Hiſtoire toute entiere, & c'eſt ce qui fut fait; & l'on a conſervé toutes ces Relations. *

Je ne repris point encore durant ce tems-là celle que j'avois interrompue; & même nous fumes obligées de mettre tous ces papiers dehors, pendant pluſieurs années qu'ont duré les afflictions & la perſecution de cette Maiſon. Mais depuis la mort de la Mere Agnès (qui mourut en 1671.) ayant pris le tems de les revoir tous, & de les mettre en ordre, j'achevai la ſuite de cette Relation ſur les Memoires que j'avois gardés juſqu'à l'établiſſement de la Maiſon de

* On les trouvera dans la II. Partie de ces Memoires.

AVANT-PROPOS.

Paris, où je l'ai finie, ne pouvant avoir le tems de la continuer. Auſſi elle ne doit ſervir que de Memoires, & l'on pourra trouver dans toutes les autres Relations detachées, ce qui ſeroit neceſſaire pour continuer l'Hiſtoire. Car nous tâchons encore preſentement de faire écrire, par des perſonnes qui en ont connoiſſance, les choſes qui n'ont pas été dites, dont nous marquerons l'ordre & le tems, afin que l'on en puiſſe voir la ſuite. Si Dieu veut que cet Ouvrage ſe faſſe, il donnera à quelque perſonne qui ſoit capable de s'y appliquer le mouvement de le faire; ſinon, la poſterité de Port Royal (ſi Dieu lui en donne une,) ne laiſſera pas d'apprendre dans ces Memoires informes, quelle a été la conduite & l'eſprit de cette incomparable Mere, qui ſe doit appeller au moins la Reparatrice de Port-Royal, mais qui meriteroit bien un autre nom par rapport à ce qui a plu à Dieu de faire par elle, pour le bien & l'édification de toute l'Egliſe. *

De Port Royal des Champs le 26. Fevrier 1673.

Re-

* La III. Partie de ces Memoires eſt une eſpece de Supplément à la Vie de la Mere Marie Angelique : on y trouvera l'hiſtoire des principales filles de cette ſainte Mere (au nombre de plus de L.) & en particulier les Vies de toutes ſes parentes, qui ſous ſa conduite ſont devenues des Religieuſes d'une grande vertu.

I.

Relation ou Hiſtoire ſuivie de la Vie de la Mere Marie Angelique ARNAULD *depuis ſon entrée à Port-Royal des Champs, juſqu'à l'établiſſement de Port-Royal de Paris*; avec une* CHRONOLOGIE *qui indique ce qui eſt arrivé juſqu'à ſa mort, par la Mere Angelique de S. Jean Arnauld.*

MONSIEUR Marion Avocat General, ayant obtenu par un Brevet du Roi Henry IV. les Abbayes de Port-Royal & de S. Cyr pour deux de ſes petites-filles, ſavoir Jacqueline Arnauld & Jeanne Arnauld, l'aînée fut faite Coadjutrice de l'Abbaye de Port-Royal †, parce que l'Abbaye ne vacquoit point encore, y ayant pour Abbeſſe Madame Jeanne de Boulehart.

1. Les Meres Angelique & Agnès nommées Abbeſſes.

* [Elle a été dreſſée ſelon le rapport des anciennes Religieuſes qui y étoient du tems de la Reforme; & la plûpart des faits ont été confirmés par la Mere Angelique elle même.] On renfermera ainſi entre deux crochets les notes qui ſont dans les Originaux.

† On apprend de la Lettre 277. du Cardinal d'Oſſat, (laquelle eſt dattée du 28. Mai 1601.) que le Pape Clement VIII. eut beaucoup de peine à accorder les Bulles de Coadjutorerie *pour le bas âge* de la petite Arnauld, & que le Cardinal eut beſoin d'y employer tout ſon credit & ſes ſollicitations.

I. RELAT. La plus jeune nommée pour l'Abbaye de S. Cyr, étant trop jeune, n'ayant pas encore ſix ans, on nomma en ſon lieu pour exercer la charge d'Abbeſſe & en porter le titre, en attendant qu'elle fût en âge, Madame des Portes, entre les mains de qui on mit la petite Jeanne Arnauld (qui eſt maintenant la Mere Agnès,) au mois d'Octobre 1599. & elle prit l'habit le jour de S. Jean de l'année ſuivante 1600. n'ayant encore que ſix ans; ce qui ſe fit avec grande ceremonie, & de ſa part avec autant de gravité & de ſageſſe que ſi elle eût eu vingt ans; comme nous l'ont aſſuré celles qui étoient preſentes à cette action.

II. De leur naiſſance & de leur enfance.

La Mere Angelique naquit le 8. Septembre 1591. & la Mere Agnès, le 31. Decembre 1593. Avant que ni l'une ni l'autre entraſſent en Religion, comme on leur diſoit qu'elles ſeroient Religieuſes, l'ainée, que M. Marion aimoit extraordinairement, lui diſoit: *Mon grand Papa, puiſque vous voulez que je ſois Religieuſe, je le veux bien, mais à condition que je ſerai Abbeſſe.* La petite Jeanne au contraire vouloit bien être Religieuſe & ne vouloit pas être Abbeſſe. Un jour elle s'en alla ſerieuſement trouver M. Marion dans ſon cabinet, lequel la fit entrer & lui demanda ce qu'elle vouloit. Elle lui répondit: „ Mon grand Papa, je „ vous viens dire que je ne veux point être „ Abbeſſe, car j'ai ouï dire que les Ab„ beſſes rendront compte à Dieu des ames „ des Religieuſes, & j'ai aſſez de la mien„ ne. " La petite Jacqueline qui la ſuivoit entendit cela, & prit à l'inſtant la pa-

parole, & dit réſolument : *Je la veux être moi, mon grand Papa, & je les ferai bien faire leur devoir.* Et depuis elle reprochoit à ſa petite ſœur, qu'elle étoit bien ſotte de ne vouloir pas être Abbeſſe, de peur de repondre de ſes Religieuſes ; qu'il n'y avoit qu'à bien leur faire garder leur regle, & qu'elle en viendroit bien à bout. L'une pouvoit avoir cinq ans & l'autre ſept, lorſqu'elles raiſonnoient de la ſorte. I. RELAT.

Je crois que ce fut à peu près en ce même tems, qu'arriva une choſe que la Mere Angelique nous a elle-même contée, lorſque nous étions bien petites, pour nous exhorter à offrir à Dieu le premier uſage de notre raiſon. Elle dit que comme elle eut ſept ans, on la fit aller à confeſſe ; & que comme elle eut dit toutes ſes fautes, le Confeſſeur lui recommanda d'en bien demander pardon à Dieu. Elle le comprenant comme un enfant, & ayant ouï dire que Dieu étoit au ciel, s'alla mettre à genoux au milieu de la cour du logis ; & joignant les mains en regardant le ciel avec attention, ſe mit à demander pardon à Dieu de tout ſon cœur : mais avec un tel ſentiment de reſpect & de foi, qu'elle nous diſoit avoir toujours cru depuis que c'étoit le premier moment où elle avoit agi avec raiſon & diſcernement. Cela eſt aſſez conſiderable *.

III. La Mere Angeliq. reçoit l'habit de Religieuſe.

La Mere Angelique qui ſe nommoit alors Jac-

* On trouvera d'autres traits de l'enfance de la Mere Angelique dans la II. Partie, I. & III. Relations.

I. Relat. Jacqueline Arnauld, fut miſe à S. Antoine des Champs *, pour y prendre l'habit Religieux. Ce fut M. de la Croix, Abbé de Cîteaux, qui le lui donna le 2. Septembre 1599. & elle ne devoit avoir que huit ans le 8. du même mois. Elle m'a conté elle même que pendant toute la ceremonie, elle étoit ravie comme peut être un enfant de cet âge, de voir que toute cette fête étoit pour elle; & comme tout cela ſe faiſoit d'une maniere très irreguliere, ſelon la mauvaiſe coutume de ce tems-là, auſſi-tôt que la ceremonie fut achevée, toute la compagnie remonta en caroſſe avec la nouvelle petite Novice, pour aller dîner chez M. Arnauld qui devoit traiter l'aſſemblée. Il y retint ſa Fille trois ou quatre jours, & deux jours avant la fête de Notre-Dame, il la ramena à S. Antoine, où elle fut en tout ſix ſemaines juſqu'au 22. Octobre. Elle y gagna tellement le cœur de celles qui la voyoient, par ſa gaieté, ſon bon eſprit, ſes gentilleſſes, qu'elle a toujours depuis été aimée dans cette Maiſon.

IV. Les deux jeunes Abbeſſes ſont élevées à S. Cyr.

On la retira enſuite de S. Antoine, pour la donner à Madame de S. Cyr, elle & la Mere Agnès, qu'on y mena toutes deux le jour de Sainte Urſule. Ces deux petites Novices & Abbeſſes pretendues, avoient quelquefois de plaiſantes petites querelles; la Mere Agnès reprochant à ſa ſœur quand elle l'avoit fachée, qu'elle n'avoit que faire qu'elle fût dans ſa Maiſon, & qu'elle l'en chaſ-

ſe-

* L'Abbaye de S. Antoine, dans le fauxbourg de Paris qui en porte le nom.

ſeroit fort bien quand il lui plairoit. Je lui ai ouï regretter cela depuis, avec autant de ſentiment que S. Auguſtin en temoigne, dans ſes Confeſſions, des pechés de ſon enfance; repondant à ce qu'on lui diſoit que dans une vie auſſi innocente que la ſienne il n'y avoit rien à regretter, que quand il n'y auroit eu que cet orgueil qu'elle avoit fait paroître à cet âge, on voyoit bien de quoi elle étoit capable. Elle diſoit cela d'un air & d'un accent auſſi ſerieux que ſi elle eût parlé d'une choſe très importante. I. RELAT.

V. La Mere Agnès prend l'habit.

Elles furent enſemble depuis le 22. Octobre, juſqu'au mois de Juin que la Mere Agnès prit l'habit le jour de S. Jean; & dès le lendemain, on retira la Mere Angelique de S. Cyr, pour la mener à Maubuiſſon. Elle fut confirmée le 29. Septembre ſuivant, & changea le nom de Jacqueline en celui d'Angelique *.

VI. La Mere Angelique fait Profeſſion à Maubuiſſon.

Un mois après jour pour jour, elle fit Profeſſion n'ayant que neuf ans. Elle nous a conté qu'elle ſe ſouvenoit qu'elle trouva alors fort mauvais que des perſonnes qui étoient preſentes à la ceremonie, s'entrediſoient comme par pitié: *La pauvre enfant ne ſait ce qu'elle fait*; & qu'en elle-même elle penſoit, *Suis-je donc folle, qu'on croit que je ne ſai ce que je fais? Je le ſai très bien.* Et de fait elle a ſi bien cru depuis qu'elle ſavoit ce qu'elle faiſoit, tout enfant qu'elle étoit alors, que depuis qu'elle devint plus grande, & qu'elle diſcerna fort bien que dans la vérité elle n'étoit point Religieuſe,

* Voy. la II. Relation N. XII. & la II. Partie, I. Rel. N. I. vers la fin.

I. Relat. & que devant les hommes ſa Profeſſion ne l'engageoit pas; néanmoins elle eût eu ſcrupule devant Dieu, de manquer aux promeſſes qu'elle lui avoit faites: ce qui lui a donné d'étranges peines avant que Dieu l'eût touchée, ſe voyant engagée ſans aucune vocation & deſir d'être Religieuſe, & d'ailleurs ſe voyant libre d'en appeller, tout s'étant fait contre les formes; à quoi elle ne pouvoit ſe reſoudre, de peur de faire ce deplaiſir à Monſieur ſon pere & à Madame ſa mere, qu'elle aimoit avec une extrême tendreſſe.

VII. Elle prend poſſeſſion de l'Abbaye de P. R.

Elle demeura à Maubuiſſon juſqu'à la mort de Madame de Boulehart Abbeſſe de Port-Royal, qui fut le 4. Juillet 1602. * Lorſque M. Arnauld apprit l'extrêmité de cette Abbeſſe, que l'on croyoit même qui fut morte depuis que le Meſſager étoit parti, il s'en alla auſſi-tôt querir ſa fille à Maubuiſſon, pour venir prendre poſſeſſion; ayant reſolu que ſi avant que d'arriver à Port-Royal, on apprenoit que l'Abbeſſe ne fût pas morte, il laiſſeroit ſa fille à S. Cyr, juſqu'à l'iſſue de ſa maladie. Et comme dans l'incertitude, il ne falloit pas que cela éclatât, elle ne prit congé de perſonne en ſortant de Maubuiſſon. Mais un mois après ſa benediction, on trouva à propos qu'elle y fit un petit voyage, pour y aller dire adieu à toutes les Dames: ce qu'elle fit accompagnée de deux de ſes Religieuſes.

Le

* Cette Dame gouvernoit cette Maiſon depuis vintg-ſept ans & ſept mois. C'étoit la XXIX. Abbeſſe.

Le 5. du mois de Juillet elle arriva à Port-Royal & y prit poſſeſſion. Les Religieuſes la reçurent avec beaucoup de joie, par l'eſperance que leur avoient donnée quelques perſonnes qui s'étoient employées à la faire nommer, qu'elles en auroient de la ſatisfaction. * En quoi, bien que leurs vues fuſſent differentes de celles de Dieu, elles ſe rapportoient néanmoins à ſes deſſeins. Car dans leur penſée, elles n'avoient égard qu'à des avantages temporels que leur pouvoient procurer M. Marion & M. Arnauld, qui étoient perſonnes d'honneur qui les pouvoient ſervir; & elles conſideroient moins la perſonne de leur Abbeſſe, par laquelle ſeule neanmoins Dieu ſe diſpoſoit à les combler de benedictions. I. RELAT.

VIII. La Mere Angeliq. eſt benie.

Elle fut benie le jour de S. Michel 29. Septembre de la même année 1602. par M. de la Croix Abbé de Citeaux. Madame d'Etrées Abbeſſe de Maubuiſſon, Madame des Portes Abbeſſe de S. Cyr, & Madame de Carnazette Abbeſſe de Gif, trois perſon-

* [C'étoit Madame l'Abbeſſe de Port-Royal elle-même qui avoit refuſé de donner la Coadjutorerie à deux de ſes nieces, & qui après l'avoir accordée à la Mere Angelique, par l'induction de M. de Citeaux, (qui s'y employa au retour d'un voyage de Paris, où cette affaire avoit été conclue,) dit en prophetiſant à quelques-unes de ſes Religieuſes, qu'elles ne ſavoient pas l'obligation qu'elles lui avoient, de la bonne affaire qu'elle venoit de conclurre pour elles. Neanmoins la jalouſie, ſi ordinaire entre les Abbeſſes & les Coadjutrices, lui fit tenir cette affaire fort ſecrete dans la Maiſon, où l'on n'oſoit en parler qu'à mots couverts, & en cachette les unes aux autres.]

L. Relat. ſonnes peu dignes de leurs charges, aſſiſterent à cette Ceremonie. Le même jour elle fit ſa premiere Communion, ſans avoir été inſtruite, ſinon que par hazard un pauvre homme qu'elle connoiſſoit *, lui donna un petit Livre de prieres qu'elle ſe mit à lire avec tant d'attention & de reſpect pour l'action qu'elle devoit faire, qu'elle ne remarqua pas même la plus grande partie de ce qui ſe faiſoit, quoiqu'il y eût aſſez matiere de diſtraction, par la quantité de monde qui étoit ce jour-là dans le Couvent. Elle a dit elle-même qu'elle ſentit dans cette premiere Communion, une impreſſion ſi vivre de la preſence & de la Majeſté de Dieu, que nonobſtant qu'elle eût alors ſi peu d'inſtruction, elle n'eut pas pu douter qu'elle n'eût vu Jeſus-Chriſt, en experimentant ce qu'elle ſentoit qui la perſuadoit de cette verité autant qu'on le peut être des choſes mêmes, que l'on diſcerne par les ſens.

IX. Ses divertiſſemens & ſa conduite, étant jeune Abbeſſe.

Deux ou trois ans ſe paſſerent doucement, pendant leſquels elle ne ſongeoit qu'à jouer & à ſe divertir comme un enfant de ſon âge. Cependant la Prieure (Madame Catherine Dupont,) gouvernoit la Maiſon avec beaucoup de ſageſſe, étant une fort bonne fille, mais toute ſimple. Cela n'empêchoit pas que Madame Arnauld n'eût toujours de l'inquietude que ſa fille, étant ſi jeune & ſe voyant maîtreſſe, ne prît trop de liberté: ce qui n'étoit que trop à craindre, en un tems où n'y ayant quaſi pas de Couvens Reformés, & la clôture n'étant nulle

* [C'étoit un Savetier qui travailloit pour la Maiſon.]

nulle part ; on avoit aſſez d'exemples qui faiſoient peur à cette bonne mere, qui ſouvent pour ce ſujet s'en venoit de Paris à Port-Royal des Champs, aux jours & aux heures qu'elle ſavoit que ſa Fille l'attendoit le moins : mais graces à Dieu, elle ne la ſurprit jamais en rien qui lui pût deplaire. Pour s'en pouvoir mettre plus en repos, elle voulut mettre auprès d'elle, une perſonne à qui elle en pût confier le ſoin. Elle obtint donc permiſſion que Madame de Jumeauville, Religieuſe de S. Cyr, qui avoit été comme ſa Gouvernante pendant qu'elle avoit été Novice en cette Abbaye, vint demeurer à Port-Royal ; & celle-ci ne quittoit point la petite Madame de Port-Royal, qui de ſa part l'aimoit fort. I. RELAT.

On remarquoit dès-lors la bonté de ſon naturel, qui l'a toujours fait aimer en quelque tems & en quelque lieu qu'elle ait été ; & une fille qui la ſervoit dès ce tems-là, c'eſt à dire environ un an depuis qu'elle fût Abbeſſe, & qui vit encore, (laquelle pour lors n'étoit pas Religieuſe, comme elle la fut quelque tems après la Reforme,) me raconta il y a peu de jours, qu'elle faiſoit achetter de la chandelle pour elle, en cachette de Madame de Jumeauville qui exerçoit la charge de Celeriere, & qui ne vouloit pas qu'elle en brulât, & elle avoit ſoin de lui donner en cachette elle-même du pain blanc au lieu du bis, que la même Dame lui faiſoit donner ; & ainſi dans toutes les rencontres, ſon plaiſir étoit d'obliger tout le monde.

On nous a dit une action qu'elle fit lorſqu'elle

I. Relat. qu'elle n'avoit que douze ans, qui prouvera encore plus fortement ſes bonnes inclinations, & que dès ce tems, elle étoit bien capable de ſe garder elle-même, puiſqu'elle ſavoit bien garder les autres. On dit que c'étoit la coutume en ce tems-là à Port-Royal, qu'après que la Meſſe étoit dite, les Sacriſtines ſortoient par la petite porte du Chœur, dans l'Egliſe de dehors, pour aller plier le linge de l'Autel dans la Sacriſtie derriere le grand Autel; & comme elle eut été avertie un jour qu'un Religieux qui étoit à la Maiſon, s'étoit rencontré avec ces Filles & qu'ils s'entretenoient enſemble, elle fut elle-même fermer à clef la petite porte, de peur qu'elles ne rentraſſent ſans qu'elle le ſût; & leur ayant été ouvrir quand elles revinrent, elle leur fit tout ſur l'heure une reprimande ſi forte, qu'elle paroiſſoit fort bien ſortir de la bouche d'une Abbeſſe, & non de celle d'un enfant, quoiqu'alors elle fût l'une & l'autre.

Dans tout le reſte elle n'étoit pas ſi ſcrupuleuſe. Mais elle cherchoit à ſe divertir gaiement, tantôt à jouer, & d'autres fois à lire l'Hiſtoire Romaine & autres Livres de cette eſpece. Quelquefois elle s'alloit promener hors du Monaſtere à Buloyer, à Champgarnier, au Menil, &c. ſelon la liberté qu'on s'en donnoit en ce tems-là, ſans qu'on y trouvât à redire. Bien ſouvent elle envoyoit le caroſſe qui lui étoit demeuré de feue Madame de Port-Royal, pour querir la Mere Agnès & ma Sœur Anne (Eugenie Arnauld leur ſœur) qui étoient à S. Cyr, pour venir paſſer quelques

ques jours à Port-Royal, ſe jouer & paſſer le tems enſemble. I. RELAT.

X. Devotion de la M. Agnès.

La Mere Agnès, quoiqu'elle jouât de fort bon cœur, avoit neanmoins une exactitude & un ſoin merveilleux à dire l'Office ponctuellement; & pour cela elle interrompoit ſon jeu, ſe retiroit à l'écart des autres, pour le dire bien ſerieuſement, nonobſtant qu'elle ne fût que Novice, & qu'elle vît la Mere Angelique, qui toute Abbeſſe qu'elle étoit, ne s'incommodoit point de cela, & ne le diſoit point du tout. Elle en eut même du ſcrupule pour elle; & un jour elle ne put s'empêcher de lui dire tout doucement ce qu'elle en penſoit, & que cela n'étoit pas bien de ne point dire l'Office. A quoi la petite Abbeſſe lui repondit tout deliberément, qu'elle ne ſe mît point en peine de cela, qu'elle ſavoit fort bien qu'elle n'étoit pas Religieuſe, & par conſequent nullement engagée à le dire; & que d'ailleurs ſi elle avoit à l'être quelque jour, elle vouloit être Sœur Converſe: ce qu'il y a apparence qu'elle diſoit par eſprit & par fineſſe, ſachant bien que cela fermeroit la bouche à ſa Sœur, qui l'aimoit ſi fort, & à laquelle en effet cela fit une ſi belle peur, que jamais depuis elle n'oſa lui en dire un mot.

XI. Peines de la Mere Angeliq. ſur ſon engagement.

Cependant le jeu ne la divertiſſoit point tant, qu'elle ne commençât peu à peu à entrer dans une grande melancolie; ſe voyant ſi engagée dans un état qu'elle n'avoit point choiſi, & pour lequel elle n'avoit nulle inclination, & d'ailleurs puiſſamment retenue de s'en dedire, par la conſideration du reſpect

I. Relat. ſpect & de l'affection qu'elle portoit à M. Arnauld.

A l'éloignement qu'elle avoit par elle-même d'être Religieuſe, ſe joignirent encore la perſuaſion de Mesdames ſes tantes qui étoient de la Religion, & qui ayant eu grande peine de ce qu'on l'avoit fait Religieuſe, euſſent cru avoir gagné une belle victoire, s'ils l'euſſent fait reſoudre à s'en dedire; & pour cela elles l'en ſollicitoient par mille careſſes & temoignages d'amitié & de compaſſion du malheur où elle s'engageoit, ſi elle ne faiſoit effort pour rompre les premiers engagemens, qui n'étoient tels qu'à l'égard de la retenue que ſon bon naturel lui cauſoit, de ne vouloir pas donner ſujet de mecontentement à Meſſieurs ſes parens; que du reſte, elle ſavoit très bien que ſi elle eût voulu quitter ſon voile, ils ne la pouvoient contredire. J'ai oublié de dire, qu'il étoit ſi vrai que M. Arnauld avoit ce ſentiment, que lorſque l'Abbeſſe de Port-Royal fut morte, il n'eût jamais oſé parler de faire benir ſa fille, qui n'avoit pas onze ans, ſans que M. de Cîteaux étant à Paris en ce tems-là, & l'ayant prié à dîner chez lui; cet Abbé, de ſon propre mouvement, lui demanda quand il vouloit prendre jour pour aller benir la petite Abbeſſe, & lui dit que lui-même vouloit faire cette fonction, à quoi ſur l'heure M. Arnauld ſe reſolut, & pretendit en decharger ſa conſcience ſur celle de ce bon Superieur; de ſorte qu'on arrêta le jour.

XII. Elle ne marquoit ni de-

Quoique la Mere Angelique eût un entier éloignement de la Religion, & que tout lui

en deplût juſqu'à l'habit, comme elle l'a dit elle-même, & que ce lui fût une ſe inſupportable de ſe voir obligée d'être ie de ſerge; neanmoins la generoſité de eſprit l'éloignoit toujours des baſſeſſes tant d'autres Religieuſes mecontentes, tâchent d'adoucir la privation forcée a vanité qu'elles aiment, par mille re- ches d'ajuſtemens ridicules, ſur leurs ha- mêmes de Religion. Au lieu qu'elle temoigné qu'elle avoit toujours mepriſé e curioſité ſi vaine, & qu'elle penſoit lle-même, qu'elle eût été bien ſotte d'af- er de choiſir de belles étoffes de laine, qu'après tout, la moindre ſervante du ide eût toujours été plus brave qu'elle. Quelque éloignement qu'elle eût dans le ur de ſa condition de Religieuſe & d'Ab- è, elle n'en faiſoit point paroître plus nauvaiſe humeur à ſes Religieuſes, qui contraire ſe trouvoient engagées à l'ai- , par la bonté & la generoſité de ſon it, qui paroiſſoit en toute rencontre dès enfance. Elle avoit entre autres une ié & un reſpect pour ſa Prieure, qui ient qu'encore que cette bonne Fille igeât rien d'elle, & que tant s'en faut lui rendît de grandes ſoumiſſions, elle nanquoit jamais d'aller tous les ſoirs lui aiter le bon ſoir. Elle s'en ſouvenoit nilieu de ſon jeu, & quelque échauffée lle y fût, elle quittoit tout & diſoit: *aut aller dire bon ſoir à Dame Prieure* c'eſt ainſi qu'on l'appelloit,) *nous revien- s.* Sa promptitude ne lui faiſoit jamais lier ces choſes-là.

I. RELAT. goût ni cha- grin.

Les

I. RELAT. XIII. Elle a une grande maladie. Elle va à Paris & à Andilly.

Les inquietudes de ſon eſprit croiſſant avec ſon âge, la mirent enfin dans une ſi profonde triſteſſe, qu'elle en tomba dans une violente maladie. La fievre continue la prit la veille de S. Jacques 25. Juillet 1607. & M. Arnauld en ayant été averti, il la vint querir à la S. Laurent, pour la faire traiter à Paris chez lui. Toutes ſes Filles avoient un extrême regret de la voir partir en cet état; & elle dans ſa bonté ordinaire, bien qu'elle n'aimât ni la Profeſſion ni la Maiſon, ſe ſentit obligée de leur amitié, & les aſſura qu'auſſi-tôt qu'elle ſeroit en état de pouvoir revenir, elle ne differeroit point de ſe faire ramener.

Il étoit arrivé que quelque tems auparavant un Capucin nommé le Pere Juvenal, étant venu prêcher à Port-Royal à la Pentecôte, comme il y en venoit d'autres, parce qu'on leur faiſoit une petite aumône, la Mere Angelique étant à Paris, manda à la bonne Prieure qu'elle fît prier ce même Pere Juvenal de leur vouloir donner un Sermon à l'Aſſomption. Il y vint; & pendant l'abſence de la Mere, il y fit encore d'autres voyages pour voir la Prieure & quelqu'une des Filles qui prenoient ſes avis pour leur conſcience. En l'un des voyages qu'il y fit, il y mena le Pere Baſile qu'il fit prêcher; & l'Avent enſuite il en amena un autre, nommé le Pere Bernard. Les choſes ſe paſſoient de la ſorte dans le Couvent; & de l'autre côté l'Abbeſſe fut extrêmement malade tout le mois d'Août, & dans une telle triſteſſe que choſe au monde ne la pouvoit divertir: juſques-là même que Madame

ıe le Maître ſa ſœur, qu'elle aimoit uni- I. RELAT.
ment, & qui ne ſe trouva pas à Paris
nd on l'y mena, étant pour lors aux
r, à ſon retour, quoique tout le monde
ıromît qu'elle ſeroit la ſeule capable de
ejouir, ne pût, non plus que les autres,
ner qu'elle lui donnât d'autres marques
ıtisfaction & de joie, que celle d'un *Bon-*
, qu'elle lui dit avec bien de l'affection,
s ſans la pouvoir entretenir davantage.
Elle commença vers le mois de Septem-
à ſe mieux porter. On la mena alors à
ilily * pour y reprendre ſes forces avec
de la campagne. En effet peu à peu
appétit revint; mais ce ne fut qu'après
ir été aſſez long-tems encore bien mal.
rſqu'elle commença à ſe pouvoir lever,
aieté naturelle diſſipa un peu la melan-
ie qui ne la poſſedoit que par accident,
ıique la cauſe n'en ceſſât pas.

Ainſi ſe paſſerent les mois de Septembre, XIV.
tobre, Novembre & juſqu'au 6. De- Son retour
nbre, que Madame Arnauld, qui n'ai- à P. R.
it pas à voir des Religieuſes hors de leur
ıître, voyant que ſa fille ſe portoit aſſez
n, procura ſon retour à Port-Royal, où
fut reçue avec autant de joie que ſon
ıart & ſon éloignement y avoit cauſé de
ıleur dans l'eſprit de ſes Filles. Car il
incroyable juſqu'à quel point elle avoit
ıné leur affection à toutes.

A ſon retour de chez M. Arnauld, elle
ra-

* Château appartenant à M. Arnauld, & qui
près de Montmoranci à 3. ou 4. lieues de
is.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

I. Relat. ramena avec elle ſa petite ſœur Marie Arnauld, qui pouvoit avoir environ huit ans, pour l'élever comme Penſionnaire à Port-Royal. En même tems, les Capucins que nous avons dit qui prêchoient à Port-Royal, allerent auſſi à S. Cyr. Madame le Tireux, que Madame Arnauld avoit donnée à la Mere Agnès pour la gouverner, voulut parler à l'un d'eux, qui lui fit un grand ſcrupule de ce qu'étant ſeculiere elle demeuroit ainſi dans un Couvent, pour Gouvernante d'une Religieuſe; de ſorte qu'enſuite de cela, ayant voulu en ſortir, la Mere Agnès n'y voulut point demeurer ſans elle, & demanda de venir à Port-Royal: ce qu'elle obtint.

XV. La Mere Agnès vient demeurer à P. R.

La Mere Angelique qui l'aimoit avec une extrême tendreſſe, & qui mouroit d'envie de l'avoir auprès d'elle, fut celle qui menagea tout cela, mais avec une addreſſe incomparable; faiſant croire à M. ſon Pere, que la maladie & la langueur où étoit la Mere Agnès, ne venoit que de la melancolie que lui cauſoit la paſſion extrême qu'elle avoit de quitter S. Cyr, pour venir à Port-Royal; afin que M. Arnauld, par la tendreſſe & l'amour qu'il avoit pour ſes enfans, preferât la ſatisfaction de ſa Fille, à la perte de l'Abbaye. D'un autre côté, elle perſuadoit doucement la Mere Agnès de ne la pas dedire. En effet par amitié & par bonté, mais bien plutôt par une ſecrete conduite de Dieu, elle s'y laiſſa aller; quoique ce ne fût pas ſi fort ſon ſentiment, & qu'elle eût un peu d'affection à ſon Abbaye prétendue, (en preuve de quoi

uoi elle portoit toujours une petite croſſe I. RELAT.
or à ſon Chapelet,) & qu'elle aimât auſſi
n petit ſurpelis pliſſé qui étoit toujours
ropre & ajuſté, auſſi bien que tout le reſte
ſon habillement de l'Ordre de S. Benoît.
ſais tant y a que ſans tant raiſonner ſur
ieure, cela ſe fit inſenſiblement, & elle
nt demeurer à Port-Royal : mais toujours
ec ſon habit de Novice Benedictine.

Trois mois s'écoulerent comme les au- XVI.
s depuis le 6. Decembre juſqu'au mois La M. Angeliq. comprend ſes obligations.
Mars 1608. ſinon qu'elle comprenoit
rs davantage les obligations des Religieu-
, comme on verra par l'exemple ſuivant
elle nous a elle même raconté.

Etant toute jeune Abbeſſe, (avant qu'elle
fait aucune reforme,) elle concevoit neanmoins à quoi on s'engage, lorſqu'en ſe fait Religieuſe on a promis à Dieu de le vir dans la pauvreté & le denûment de tes choſes. Il étoit alors permis aux Reeuſes d'avoir de l'argent, des meubles & tes autres choſes, pourvû ſeulement que fût avec la permiſſion de l'Abbeſſe, & pour cela elles étoient obligées de lui re compte de ce qu'elles recevoient & ce qu'elles employoient. Il y en eut une ayant donné quelque choſe à quelqu'un *ntu* de l'Abbeſſe, & s'en étant con- e à Pâques, ſon Confeſſeur lui dit qu'il pouvoit abſoudre, qu'elle ne l'eût dit n Abbeſſe : ce que ne voulant pas faielle paſſa la Fête ſans communier. Enanmoins après quelque tems, les re- de ſa conſcience l'y firent reſoudre; nt que le Confeſſeur perſiſtoit à ne la

point

I. RELAT. point vouloir reconcilier ſans cette condition. Ayant donc cherché l'occaſion, elle dit à ſon Abbeſſe ce qui s'étoit paſſé, & comme elle n'avoit point communié à Pâques pour ce ſujet. La Mere Angelique nous racontant cela elle-même, nous diſoit que dès cette heure, elle eut une telle horreur de toutes ces attaches au bien, & du peril où l'on ſe met de perdre ſon ſalut éternel pour des choſes ſi mepriſables, ſi vaines, ſi baſſes, & ſi indignes d'une ame qui n'eſt créée que pour Dieu *, qu'elle en gemiſſoit dans ſon cœur, & que l'impreſſion qu'elle en conçut ne s'en put jamais effacer; & d'heure en heure elle croiſſoit dans le deſir que Dieu la delivrât de ces perils.

Mais ces penſées ne produiſoient dans ſon eſprit que beaucoup d'inquietudes & de peines, parce qu'elle n'avoit encore pour lors que de l'averſion pour ſa vocation; ſi l'on pouvoit appeller ainſi la condition où les ſeuls interêts du monde l'avoient engagée, ſans mouvement de Dieu & ſans choix.

XVII. Sa converſion.

Enfin, le moment de Dieu, que nul n'attendoit, arriva vers la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge. Le Pere Baſile Capucin, dont nous avons deja parlé, qui n'étoit pas venu à Port-Royal depuis que l'Abbeſſe étoit de retour, y arriva un ſoir comme on alloit allumer les flambeaux, & demanda à prêcher. On le fut dire à Madame qui ſortoit du Jardin, où elle venoit de ſe promener. D'abord elle trouva qu'il étoit bien tard pour prêcher; neanmoins elle

* Voyez la II. Relation de la II. Partie.

dit après que cela ſe pouvoit & qu'on I. RELAT.
nât le Sermon, qu'il tiendroit lieu de la
ure de Complies. De cette ſorte, par
aſion & quaſi par maniere d'acquit, el-
'y en alla. Le Pere dans ce Sermon,
ta de l'Incarnation & des rabaiſſemens
Fils de Dieu en ſa naiſſance & dans la
èche, où il s'étoit fait la nourriture des
es, en ſe faiſant chair, puiſque toute
ir eſt foin; & il s'étendit ſur cette pen-
qui eſt de S. Bernard. En un mot,
ſavoir en particulier ce qu'il dit, dont
même ne ſe ſouvint pas, Dieu la tou-
ſi puiſſamment dans ce moment, que
cette heure il mit en elle les ſemences
tous ces fruits de graces & de vertus
lle a depuis produits; & cette heure fut
ıme le point du jour, qui a toujours
croiſſant en elle juſqu'au midi.

Dans ce premier regard de Dieu ſur elle,
l'elle vers Dieu, elle perdit toutes ces
nieres peines d'eſprit, cauſées par l'aver-
de la Religion qu'elle commença d'ai-
en aimant Dieu. Mais elle entra dans
ıouvelles inquietudes de n'être pas dans
ie la plus auſtere & la condition la plus
e. Elle eût voulu dès l'heure n'être point
gée, pour s'engager volontairement
quelque Maiſon bien reformée & bien
ınnue, afin d'y être elle-même la plus
ınnue & la derniere. Ces premieres
ées de l'amour du rabaiſſement, de la
vreté & du mepris, furent en elle le
lement de ce grand édifice qu'elle a bâ-
eſſus, & qui eſt admiré de tous ceux
la connoiſſent.

1. Relat. La lumiere de Dieu, qui venoit de remplir ſon cœur, fit un autre effet de diſcernement dans ſon eſprit; & par une admirable diſcretion dans cet âge, quoiqu'elle deſirât avec ardeur de rencontrer quelqu'un à qui elle pût ouvrir ſon cœur, pour en recevoir conduite, elle ne jugea point que ce Religieux dont Dieu s'étoit ſervi pour la toucher, fût capable de la conduire. Elle empêcha même qu'aucune de ſes Filles prît confiance en lui, quoique depuis il revînt encore quelquefois prêcher à Port-Royal. Les ſuites ont juſtifié ſon jugement, cet homme ayant quelques années après apoſtaſié de la Religion & de la foi, quoique depuis il ſoit retourné à l'Egliſe.

XVIII. Elle decouvre ſon deſſein de Reforme.

Elle conſerva dans ſon cœur cette converſion nouvelle juſqu'à Pâques, que le Pere Pacifique Capucin qui devoit prêcher étant incommodé, envoya à ſa place le Pere Bernard qui y étoit deja venu l'Avent precedent: mais la Mere Angelique ne lui avoit pas parlé. Ce fut à lui qu'elle decouvrit ſon cœur, & commença à former les premiers projets de ſa reforme; commençant à la pratiquer en ſon particulier avec pluſieurs auſterités, qui pouvoient être trop grandes pour ſon âge & ſa delicateſſe, mais qui marquoient combien ſa ferveur étoit grande dès ces premiers commencemens. Elle ſe levoit toutes les nuits ſecretement pour s'en aller prier Dieu dans un grenier, de peur d'être apperçue dant ſa chambre, s'il arrivoit que la Religieuſe qui y couchoit, ſe fût éveillée pendant qu'elle eût été debout. C'eſt par elle ſeule neanmoins que nous

us l'avons appris ; car elle faiſoit ces cho- I. RELAT.
ſi ſecretement, qu'on n'en a jamais rien
, que ce que l'on a deviné & decouvert
ſurpriſe.

Pas une de ſes Filles ne ſavoit encore dans
ſaiſon ce qui ſe paſſoit, excepté une ſeule
nmée la Grange, qui entra dans les mêmes
imens, dès que la Mere les lui eût confiés.*

Elle nous dit dans une occaſion, il y XIX.
ien ſix ans, que du moment que Dieu Penſées que Dieu lui donna alors.
t touchée, à l'âge de ſeize ans & demi,
ii donna en même-tems, une ſi grande
ſion de commander, & de ſa charge
bbeſſe, que ce lui étoit une choſe intolera-
„ J'avois tellement en horreur, ajoutoit-
le, cet engagement où je me trouvois,
'avoir charge & autorité, que je n'avois
ıtre penſée dans l'eſprit que de chercher
s moyens d'en ſortir, pour aller en tel
eu qu'il plairoit à Dieu ; car il m'étoit
rt indifferent où ce pût être, & il me
mbloit que je ſerois trop heureuſe par
ut quand je ſerois delivrée de ce far-
au qui m'étoit ſi inſupportable. Ma
emiere penſée fut d'être Capucine, de-
is je penſai à être Feuillantine ; & quand
us connu M. de Geneve, je pris quaſi S. Francois de Sales.
ıt à fait la reſolution d'être de Sainte
arie : mais ce n'étoit point tant ni pour
lieux, ni pour les Ordres, que pour
ıuver un moyen de me degager de ma

oyez à ce ſujet la III. Relation de la II.
& la XI. de la III. Partie, où l'on trou-
Vie de cette Religieuſe.

La Mere Angelique nous a dit ce qui
divers tems, & je l'écrivis ſur l'heure.]

I. Relat. „ condition d'Abbeſſe, & de pouvoir vivre dans l'obéiſſance & la dependance.

„ J'ai ſouhaité pluſieurs fois de pouvoir „ m'en aller à cent lieues, & ne voir jamais „ ni pere, ni mere, ni parens, quoique je „ les aimaſſe extrêmement; d'être là toute „ ſeule avec Dieu enſorte qu'ame du monde ne me connût; & de pouvoir vivre „ ainſi humble & cachée, ſans avoir autre „ temoin que Dieu, ni autre ſoin que de lui „ plaîre. Certainement je ne penſois pas „ qu'il pût y avoir au monde une condition „ plus heureuſe, ni une felicité plus grande. En un mot je me ſouciois ſi peu où „ j'allaſſe, pourvû que je ne fuſſe plus Abbeſſe, que j'euſſe cru qu'il y eût eu pour „ moi moins de danger & moins de peril, „ d'entrer dans une Maiſon qui n'eût pas été „ reformée, pour y être Sœur Converſe, „ (car c'étoit toute ma devotion, quelque „ part où j'euſſe été,) que de demeurer en „ charge dans ma Maiſon avec toute la reforme & tout le bon ordre que j'y euſſe „ pu mettre; & en effet j'avois raiſon. Car „ enfin, diſois-je, j'en ſai aſſez; & pour „ être dans une Maiſon où l'on ne vit pas „ comme l'on doit cela ne m'empêchera pas „ d'y faire moi-même ce que je dois; & „ je ne laiſſerai pas d'y être, ſi je veux, „ pauvre, obéiſſante & patiente, & avec „ encore plus de merite, parce que ce ſera „ avec plus de contradictions & moins „ d'exemples. „

Elle nous a dit encore qu'elle n'eût jamais conſenti à rentrer en charge depuis qu'elle s'en fût demiſe & qu'elle eût mis la Maiſon

en

Election, ſi ce n'avoit été que lorſqu'elle I. RELAT.
itta l'Abbaye, elle avoit fait un vœu par-
ulier d'obéiſſance à ceux de qui elle pren-
oit conduite; & qu'enſuite de cet engage-
nt, elle ſe trouva obligée de ſe rendre à
r volonté, & à celle de Dieu, en ren-
nt dans la charge par Election. *

Ses premieres penſées furent donc de quit-
l'Abbaye & de s'aller rendre ſimple Re-
ieuſe Converſe aux Feuillantines de Tou-
ſe, qui étoient pour lors fort inconnues
fort auſteres: ſur quoi je l'ai ouï admirer
conduite de Dieu ſur elle, en ce que
tant point inſtruite alors de l'obligation de
tter les charges où l'on eſt mal entré & de
s vocation de Dieu, il lui avoit donné
mouvement de ſatisfaire à ce devoir ſans
connoître. En effet, il n'y eut que ce
pucin & les autres qu'elle conſulta depuis,
en ſavoient auſſi peu & encore moins
elle en ces matieres, qui l'empêcherent
xecuter ſon deſſein, lui perſuadant qu'il
oit aiſé de reparer ce qui avoit été fait,
obtenant de nouvelles Bulles, & en tâ-
nt d'introduire la reforme. Elle les
voit en partie; mais elle ne pouvoit per-
cette inclination de grace qui la portoit
jours à quitter ſa charge, & à ſe cacher
quelque lieu éloigné.

On m'a dit qu'en ce tems-là elle avoit
olu, après-avoir fait tout ce qu'on lui
ſeilloit pour la reforme (où elle voyoit
grandes oppoſitions & difficultés) ſi elle

* Voyez ſur les premieres penſées de la Mere
gelique convertie, les Relations II. & ſuivan-
de la II. Partie.

I. Relat. ne pouvoit y réuſſir, d'écrire ſur un billet, les noms d'une ou de deux perſonnes, les plus capables d'exercer ſa charge, avec une ſupplication à la Communauté d'en faire le choix, & qu'elle eût laiſſé ce billet ſur l'Autel, & s'en fût allée en cachette aux Feuillantines de Toulouſe.

XX. Elle travaille à diſpoſer tout pour la reforme.

Voulant donc tout de bon ſonger à la reforme, elle commença par diſpoſer doucement ſes Filles à penſer un peu à leur conſcience; & comme elles étoient dans une grande ſimplicité, pour ne pas dire ignorance, elle fit en ſorte que le Pere Bernard les inſtruisît & leur parlât. D'abord les voulant exhorter à l'Oraiſon mentale, il leur vouloit faire quitter le petit Office de Notre-Dame qui ſe diſoit toujours en l'Ordre, pour établir en ſa place l'Oraiſon mentale. Cela choqua ces bonnes Filles qui étoient attachées à leurs anciennes pratiques de devotion, & entr'autres la Mere Prieure, qui ne pouvoit goûter qu'étant Fille de la Vierge, on les voulût reformer, en leur ôtant cette devotion qu'elles lui avoient toujours rendue.

XXI. On s'y oppoſe.

Cependant avant que de paſſer plus avant, ce Pere Bernard fut d'avis qu'il étoit à propos de s'autoriſer de la permiſſion de M. de Cîteaux *, & pour cet effet il en écrivit à l'Abbé de Maurimont, qui étoit Grand-Vicaire du dit ſieur Abbé de Cîteaux, afin qu'il obtînt de lui la permiſſion de travailler à cette reforme. L'Abbé de Mauri-

* C'étoit alors M. Boucherat qui étoit favorable à la reforme, & qui temoigna de l'affection pour Port-Royal juſqu'à ſa mort arrivée en 1625.

rimont temoigna qu'il s'y employeroit. Il I. RELAT.
en parla à M. de Cîteaux, & reſolut avec
ui qu'il en falloit donner avis à M. Arnauld,
& que cela ne ſe fît point ſans ſon con-
entement & approbation : ce qu'ils firent
ans qu'on s'en doutât à Port-Royal, M.
le Maurimont traitant tout cela ſecrete-
nent, comme ami de M. Arnauld.

Il s'écoula cinq mois ainſi ſans rien avan-
er, pendant quoi la Mere n'avoit toujours
ans la Maiſon de perſonnes qui fuſſent à
lle, que la premiere dont j'ai parlé & une
ıtre jeune Profeſſe, qui eſt ma Sœur Ca-
ıerine de S. Paul Goulas, qui ſe joignit
ſon deſſein quelques ſix ſemaines après
ı'elle l'eût declaré *.

J'ai oublié de dire en ſon lieu que XXII.
tte bonne Sœur fut la premiere que Premiere Profeſſe de la M. Ange-
Mere Angelique reçut à Profeſſion, liq.
ant même que d'être benie, le pre-
ier Septembre. Elle avoit juſtement on-
ans, & tout le monde admiroit cette
tite Abbeſſe qui conduiſoit une Novice
dix-ſept ans qui étoit fort grande, avec
e reſolution & une gravité telle que ſi
e en eût eu trente. Elle reçut & entre-
t toute la compagnie, qui fut grande,
mme auroit pu faire une perſonne nour-
dans le monde toute ſa vie.

Mais pour revenir à la ſuite de l'Hiſtoi- XXIII.
la M. Angelique ayant l'eſprit agité de Elle tombe malade & va à Andilly.
t de differentes penſées, & de tant d'op-
itions qu'elle prevoyoit à ſes deſſeins, joint
e qu'elle ne s'étoit pas trop bien portée

* On trouvera ſa Vie dans la III. Partie, à la Relation.

I. Relat. depuis ſa grande maladie, il lui prit une fievre quarte; qui fut une bonne occaſion à M. Arnauld de parvenir à ſes deſſeins. Car il avoit deja été informé par les Abbés ſuſdits, de ce qui ſe paſſoit. Il vint donc querir ſa Fille vers les quatre-tems de Septembre, pour la mener à Andilly perdre ſa fievre quarte, & encore plus ſes penſées de reforme. Elle eut là de fortes batteries à ſoutenir contre la tendreſſe & l'amour du meilleur pere qui fût jamais au monde, & qui n'avoit point de motifs plus forts pour ſe porter à contredire les bonnes inclinations de ſa Fille, que l'apprehenſion qu'en embraſſant une vie ſi auſtere, elle ne ruinât ſa ſanté & n'abregeât ſa vie.

XXIV. Elle y eſſuie de rudes aſſauts, au ſujet de la reforme.

La partie étoit faite contre elle, tout le monde l'obſervoit, & ſur-tout Madame Arnauld & M. d'Andilly, quoique dans le fond, ſa mere fut bien aiſe qu'elle ſe reformât davantage, & mît la clôture dans ſa Maiſon. On ne laiſſoit pas de lui reprocher que ce n'étoit pas à elle à établir rien de nouveau, &c. Ils obſerverent qu'elle ne portoit plus de manchettes comme elle en avoit auparavant; & ce qui fut bien pis, ce fut que comme juſqu'aux gens mêmes tout le monde l'obſervoit, la fille qui la ſervoit, s'apperçut qu'elle ne portoit plus de chauſſettes de toile; & comme elle couchoit toute vêtue & toute chauſſée de ſes chauſſes de drap qu'elle n'ôtoit point, il s'y étoit engendré des poux: ce que la Fille ayant apperçu, elle ne manqua pas d'en donner avis; & ce fut un vacarme & une rumeur incroyable dans le logis, tout le monde

e lui demandant ſi la devotion conſiſtoit I. RELAT.
ans la ſaleté, &c.

M. Arnauld qui prenoit toutes ces cho-
s bien plus à cœur que tous les autres,
ar le ſentiment que j'ai dit, prit cette oc-
aſion pour dire à ſa fille tout ce qu'il avoit
ır le cœur contre elle. Il la fut trouver
ans ſa chambre où elle étoit au lit ce jour-
ı; (& dans un autre lit étoit la petite Ma-
e Arnauld, qu'on avoit auſſi fait venir à
ndilly, parce qu'elle étoit auſſi fort ma-
de.) Il commença à lui temoigner le de-
laiſir qu'il avoit contre ceux qui lui inſpi-
oient toutes ces nouveautés, & le mecon-
ntement qu'il recevoit d'elle, qui le feroit
ourir par la peine qu'elle lui cauſoit, &c.
ne ſai pas tout le dialogue, ſinon qu'elle
dit elle-même, qu'elle le vit ſi outré &
touché en lui parlant, qu'elle-même en
ıt frappée juſqu'au cœur; & quoiqu'elle
'eût autre choſe à lui alleguer que l'obli-
ıtion de ſa conſcience, cela ne le ſatisfai-
ıit nullement, & à la fin elle ne lui put
nner d'autre reponſe que ſes larmes. On
t alors l'affection d'un pere, & d'un tel
ere. Car en même tems que la petite
larie, qui étoit dans un autre lit malade,
qui avoit ouï une partie de ce qui ſe
ſoit, entendit pleurer ſa ſœur qu'elle ai-
oit paſſionnément, elle ſe prit à crier &
eurer elle-même d'une ſi étrange ſorte,
l'étant deja bien malade, le pauvre M.
rnauld eut peur que cela ne la fît mourir,
ne ſachant à laquelle des deux aller pour
s conſoler, on eût eu pitié de voir la bon-
de ſon cœur & l'affection de ſon eſprit,

I. Relat. combattu en tant de differentes ſortes par une même paſſion d'amour & de tendreſſe pour ſes enfans.

Les perſuaſions d'un pere n'ayant pas été aſſez puiſſantes, il y fallut joindre l'autorité ſpirituelle d'un Superieur; & M. de Maurimont Vicaire General de l'Ordre, qui étoit de la partie, arriva dans le même tems à Andilly, où il avoit été prié à ce deſſein de venir paſſer quelques jours. Ce fut alors qu'il fallut que la Mere Angelique cedât à l'oppreſſion & à la violence, celui qui la devoit proteger dans ſes bonnes intentions, ayant été celui qui lui commanda de s'en deporter entierement; & il conclut qu'elle ſe devoit contenter de conſerver l'ordre qui étoit pour lors en ſa Maiſon, où il n'y avoit aucun ſujet de ſcandale; & que pour des libertés innocentes, comme de s'aller promener aux environs de la Maiſon, aux Granges & autres lieux proches, cela étoit permis, & qu'elle le devoit faire ſans ſcrupule. Et pour remedier à la cauſe du mal pretendu que l'on attribuoit aux Capucins, il lui defendit de les faire prêcher davantage à Port-Royal, & s'obligea de nommer des Religieux de l'Ordre, pour le faire en leur place. Ce qui faiſoit qu'il étoit ſi bien informé de tout, étoit que cette Religieuſe nommée Madame de Jumeauville, qui ſervoit comme de Gouvernante à la jeune Abbeſſe, étoit d'intelligence avec M. Arnauld, & l'épioit en toutes choſes pour lui en faire un fidele rapport.

XXV. Elle ſuſpend ſes deſſeins.

L'impoſſibilité que l'Abbeſſe vit pour lors de réuſſir dans ſes pretentions ſi ſaintes, la fit

: reſoudre de ſuſpendre ſon deſſein, &, s'il it été poſſible, de n'y plus penſer pour épargner l'agitation d'eſprit que cela lui uſoit. Elle nous a dit qu'elle penſoit en e-même, voyant toutes les oppoſitions que l. ſon pere faiſoit à la reforme, qu'elle étoit en malheureuſe, & les gens du monde bien juſtes; que lorſqu'elle étoit incapable de re un choix, on l'avoit engagée & laiſſée de- uis dans l'engagement d'une Profeſſion pour quelle n'ayant ni vocation ni inclination, e ne pouvoit être que miſerable; & qu'à tte heure que Dieu par ſa miſericorde avoit paré leur faute, en lui donnant l'amour ſa condition, ils vouloient encore s'op- ſer à ſon bonheur, l'empêchant de ſe ocurer ſon ſalut, en l'empêchant de vivre on les devoirs de ſa Profeſſion. I. RELAT.

Tout cela ne contribuoit pas à lui faire rdre ſa fievre quarte, avec laquelle elle n retourna à Port-Royal le 21. ou le 22. ctobre *, dans la reſolution de ne parler us de rien, que Dieu ne lui donnât d'au- s ouvertures. Les Avents approchants, Grand-Vicaire de Cîteaux, ſelon qu'il l'a- it promis, envoya pour prêcher l'Avent, jeune Bachelier, qui eſt preſentement bbé de Vauclair, qu'il croyoit fort éloi- é de la porter à la reforme. Mais par e conduite de Dieu bien particuliere, il trouva dans des ſentimens tout contrai- à cette opinion qu'on avoit eue de lui; & lieu que M. de Maurimont l'avoit aſſurée qu'el-

XXVI. Elle revient à P. R. & penſe de nouveau à la reforme.

B 6

* On lit dans la Relation que la Mere Anlique elle même a dreſſée & qui ſuit, que ce : le 18.

I. Relat qu'elle pouvoit ſans ſcrupule s'aller promener aux environs de l'Abbaye, celui-ci la mit dans une autre extrêmité, l'aſſurant qu'il y avoit peché mortel. Elle reprit alors ſes premieres penſées, d'eſſayer de faire un nouvel effort pour la reforme. Mais comme la Religieuſe de S. Cyr, dont j'ai parlé lui nuiſoit beaucoup, parce qu'elle l'obſervoit inceſſamment & donnoit avis de tout à M. Arnauld, elle traita ſi adroitement par le moyen de M. de Vauclair, avec l'Abbeſſe de S. Cyr, qu'elle la fit rappeller en ſa Maiſon; & dès ce moment la Mere devint plus libre, au moins de ſa part; mais il ne paroiſſoit point encore de diſpoſition dans les Religieuſes.

XXVII. Elle commence par établir la Communauté.

La fievre quarte entretenue par la melancolie, continuoit toujours; & la Mere Prieure ainſi que toutes les Filles, s'en appercevoient bien. Car on n'ignoroit plus ſes intentions dans la Maiſon: mais elle tâchoit de les diſſimuler. Il arriva qu'un jour du Carême 1609. la Prieure parla à Madame, & lui demanda d'où venoit qu'elle étoit ſi triſte; qu'aſſurément c'étoit ce qui la rendoit malade, & qu'elles en étoient toutes affligées; car en effet elles avoient grande amitié pour elle. Madame lui repondit, qu'elle ſavoit aſſez le ſujet de ſon ennui, & qu'il ne tenoit qu'à elles de le faire ceſſer. Cette bonne Fille lui repliqua: " Madame, dites-nous ce que vous voulez que nous „ faſſions; & pourvû que vous ſoyez contente, je vous promets que nous ferons „ toutes choſes. „ Elle lui dit que ce qu'elle deſiroit, étoit qu'elles ſe miſſent en commun.

in. La bonne Mere lui dit qu'elles le I. RELAT.
oient : mais en même tems elle lui demanſi elle y avoit bien penſé, & à l'augmenion de depenſe que cela cauſeroit : que ndant qu'on avoit eu ſoin chacune de ſes tites hardes, on les avoit conſervées ; mais 'il n'en iroit pas de même lorſque toutes oſes ſeroient communes. La Mere Anlique repondit qu'il ne falloit point avoir ard à cela, & qu'il valloit mieux qu'il coutât davantage, & que les ames ſe ſauſſent, en obſervant le vœu de pauvreté l'elles avoient fait. Dès l'heure même la ieure étant gagnée, elle qui avoit fait le us d'oppoſition, fut elle-même ſolliciter les tres qui s'y rendirent en un moment * ; dès le lendemain elles vinrent toutes apɔrter leurs caſſettes avec toutes leurs hardes Madame, juſqu'à une bonne Religieuſe qui oit ſourde & muette †, à qui l'on n'avoit ɔint fait entendre tout cela, parce que l'on geoit que ſon infirmité l'en pouvoit diſnſer : mais qui voyant toutes les autres ɔporter leurs paquets, & quelques-unes lui ant fait entendre ce que c'étoit, vint auſſi elle même apporter le ſien. Depuis ce ur-là qui étoit la veille de S. Joſeph, la ommunauté fut toujours très bien établie, la Mere perdit ſa fievre quarte.

En ce même tems, M. Arnauld ſachant omment alloient les choſes, & voyant les iſpoſitions de ſa fille, & peut-être même ſe efiant du deſſein qu'elle avoit toujours dans l'eſprit

XXVIII. M. Arnauld obtient de nouvelles Bulles de Rome pour la M. Angelique.

* Voyez la IV. Relation de la II. Partie.

† Elle ſe nommoit Johannet. Voyez la IV. Relation de la II. Partie.

I. Relat. l'eſprit de ſe defaire de l'Abbaye, (outre qu'il étoit abſolument neceſſaire pour s'y établir ſurement, d'avoir de nouvelles proviſions,) envoya en Cour de Rome pour cet effet, & repreſenta à Sa Sainteté, que ſa fille ayant fait Profeſſion & étant entrée dans l'Abbaye trop jeune, Dieu lui avoit donné neanmoins tant de benediction, que n'ayant encore alors que dix ſept ans & demi, elle avoit deja établi la reforme dans ſa Maiſon, & que l'on eſperoit qu'elle l'y confirmeroit & l'augmenteroit, s'il plaiſoit à Sa Sainteté, &c.

On dit que cette Suplique ayant été lue devant le Pape, Sa Sainteté & tous ceux qui étoient preſens, en temoignerent de l'admiration & de la joie, parce qu'en ce tems-là, cela étoit tout à fait ſans exemple. Enſuite il fit expedier de nouvelles Bulles qui portoient cette condition, qu'elles ſeroient nulles, ſi dans ſix mois, à compter du jour qu'elles ſeroient ſignifiées, elle ne faiſoit une nouvelle Profeſſion.

XXIX. La M. Angeliq. établit la clôture à P. R.

La Mere Angelique de ſon côté, pourſuivoit avec zele ce qu'elle avoit commencé avec tant de bonheur; & après avoir établi la *Communauté*, elle voulut auſſi mettre la *Clôture*. Cela alloit bien loin, & la ſuite fera voir les efforts que lui fit faire pour ce ſujet la charité divine, contre l'amour le plus fort & le plus ſenſible qui ſoit dans la nature. Ce fut la premiere choſe qu'il fallut enviſager dans ce deſſein; mais pour la maniere d'y arriver, elle la recommandoit à Dieu & l'attendoit de ſa providence.

Elle declara donc à ſa Communauté qu'elle vouloit établir la clôture exacte; & qu'au lieu

eu qu'auparavant les parens des Religieuſes I. RELAT.
c ceux qu'ils amenoient entroient tous, on
e les verroit plus qu'au parloir: qu'il n'y au-
oit aucune exception dans cette regle gene-
ale, & qu'elle y comprenoit auſſi bien Mon-
eur & Madame Arnauld que les autres;
'eut-être que cette conduite ne fut pas ſui-
ant toutes les regles de la diſcretion, mais
propoſition en fut utile & le ſuccès heu-
:ux; car cela ferma la bouche à tous ceux
ui ſe fuſſent offenſés qu'on leur refuſât la
orte, lorſqu'on les aſſuroit que Madame
'en exceptoit pas plus Monſieur ſon pere
ue les autres.

La premiere occaſion qui s'offrit de met-
e cette reſolution en effet, fut la vêture
'une fille qui prit l'habit un peu après Pâ-
ues. Il y avoit grande compagnie, & l'on
aita tout ce monde dehors; au lieu qu'on
'oit accoutumé de le faire dedans. Quel-
ues-uns ne manquerent pas de trouver à
dire à cette nouveauté: mais ils demeure-
nt ſans replique, quand on les aſſura que
s parens mêmes de l'Abbeſſe n'auroient pas
exception. Il y en eut qui n'eurent garde
: le croire, & connoiſſant M. Arnauld
omme ils faiſoient, ils aſſuroient qu'ils n'a-
oient pas peur que ſa fille eût la hardieſſe
: lui refuſer l'entrée de ſa Maiſon: mais
'venement montra le contraire.

Nous ne parlons que de ſes actions exte- XXX.
ures dans cette reforme, parce que les Elle ſe mor-
rſonnes qui s'en ſouviennent & nous en tifie en ſe-
nt fait le rapport, ne voyoient que cela, cret. Ses au-
: qu'elle avoit un ſoin très grand de cacher tres vertus.
ut ce qu'elle faiſoit en ſon particulier d'ex-

traor-

I. Relat. traordinaire. Une Religieuſe qu'elle fit coucher avec elle au commencement de la reforme, je ne ſai par quelle occaſion, (peut-être qu'il n'y avoit point de place & qu'elle étoit bien aiſe de prendre cette incommodité ſur elle;) cette Religieuſe, dis-je, nous a conté, que quelquefois s'éveillant la nuit & ne la trouvant plus dans ſon lit, elle ouvroit doucement le rideau pour voir ce qu'elle faiſoit, & qu'elle la voyoit qui faiſoit degouter ſur ſes bras nuds de la cire toute brulante: de quoi lui parlant il n'y a pas long-tems, elle repondit, comme en ſe riant: *Que voulez-vous, tout étoit bon en ce tems-là.* Elle porte encore ſur ſes jambes les marques des brulures qu'elle s'y étoit faites alors volontairement, quoique jamais elle ne l'ait avoué, ſinon en ſe taiſant quand on lui dit ce qu'on en penſe; à quoi elle ne repond rien.

Sa priere & ſon occupation d'eſprit vers Dieu n'étoit pas moins remarquable, encore qu'elle eût grand ſoin de les cacher; ne voulant pas même qu'on s'apperçût des retraites qu'elle avoit deſſein de faire. Elle ſe dechargeoit adroitement du ſoin des affaires qui n'étoient pas abſolument neceſſaires, ſe tenant à ſa chambre tout le tems qui lui étoit poſſible. Il n'y avoit que la Fille qui la ſervoit, qui la voyoit perpetuellement à genoux & en priere.

Elle étoit ſi ſcrupuleuſe, ou plutôt ſi exacte obſervatrice de l'abſtinence, & du jeûne du Carême, que cette année 1609. y ayant ſept ou huit mois qu'elle avoit la fievre quarte, & qu'elle étoit dans une grande langueur, tou-

utes les permiſſions des Medecins & de I. RELAT.
Egliſe, ne la purent faire rendre à prendre
ulement des œufs, juſqu'à ce que M. Ar-
uld ne prenant point en jeu qu'elle ſe fit
ourir, envoya exprès M. de Sainte Beuve
poticaire, avec commandement de lui fai-
avaller un œuf devant lui, & de l'obliger
en continuer l'uſage; & comme elle ſavoit
en en ſa conſcience qu'elle en avoit beſoin,
le s'y rendit de bonne grace, ne temoignant
oir regret que de ce que n'aimant point natu-
llement les œufs, celui-là lui avoit ſemblé bon.

M. Arnauld ne pouvant venir que rare- XXXI.
ent à Port-Royal à cauſe de ſes affaires, Elle ſe pré-
e eut un peu de treve depuis l'établiſſe- pare à refu-
ent de la clôture juſqu'aux vacations du ſer l'entrée
alais qui étoit le tems qu'il prenoit pour la à M. ſon pe-
enir voir, ne pouvant que difficilement re.
uitter en un autre tems. Mais comme elle
s vit approcher, il fallut aviſer tout de bon
: quelle ſorte on ſe conduiroit pour lui fai-
agréer qu'on obſervât à ſon égard la clô-
re qui étoit deja établie. La Mere Ange-
que n'avoit pour cela autre perſonne pour
endre avis & conſeil, que ce jeune Reli-
eux dit *Notre Maître de Querſaillou ou Be-*
r, maintenant Abbé de Vauclair, dont
ous avons deja parlé, & qui n'avoit pas
ors vingt-ſept ou vingt-huit ans. Il lui
onna un conſeil bien proportionné à la cha-
ur de ſon âge & de ſon zele: mais Dieu
enit la deference qu'elle lui rendit. Il fut
onc d'avis que ſans aucune moderation,
rès avoir averti Monſieur ſon pere par une
ettre, qu'elle ne pouvoit plus en conſcien-
e lui permettre l'entrée de la Maiſon, s'il
ne

I. Relat. ne condeſcendoit point à la très humble priere qu'elle lui devoit faire de le trouver bon, & que nonobſtant il voulût venir & entrer comme de coutume, elle lui refuſeroit la porte d'autorité. Cette ſeule propoſition pour une charité moins forte que celle que Dieu avoit miſe dans le cœur de la Mere Angelique, eût été capable de detruire toute l'entrepriſe & de la faire abandonner entierement, nonobſtant la force de ſon eſprit & la generoſité de ſon cœur, qui n'euſſent jamais porté la violence qu'il falloit faire, pour venir à bout de ce deſſein, aux plus ſenſibles affections & aux plus forts ſentimens d'amour & de reſpect que la loi de Dieu & celle de la nature ayent impoſé aux hommes, & qu'elle avoit en particulier à l'égard d'un pere qui n'eut jamais ſon pareil en bonté pour ſes enfans, dont elle en avoit une infinité de marques en toutes ſortes d'occaſions.

Mais la ſoumiſſion ſans reſerve qu'elle a toujours rendue à ceux de qui elle a pris conduite, (ce que toute l'hiſtoire de ſa Vie prouvera encore plus fortement que ce premier exemple, bien qu'il ne s'en ſoit jamais preſenté d'occaſion où le ſujet lui ait été ſi ſenſible) l'ayant fait reſoudre à faire ſans reflexion une choſe à quoi on l'aſſuroit qu'elle étoit obligée, elle n'oſa neanmoins écrire à Monſieur ſon Pere ni à Madame ſa mere, mais elle crut qu'il ſeroit plus à propos qu'elle s'addreſſât pour cela à Mademoiſelle ſa ſœur qui étoit auprès d'eux, afin qu'elle menageât l'occaſion de leur dire bien à propos ſes intentions; qui étoient que Dieu lui

Madame le Maitre.

ui ayant fait la grace d'établir la reforme I. RELAT.
c la clôture dans ſon Monaſtere, elle les
ipplioit de n'y point mettre d'obſtacle, &
e trouver bon qu'elle leur demandât une
race, qui étoit qu'au cas qu'ils euſſent deſ-
:in de lui faire l'honneur de la venir voir
ux vacations prochaines, ils ne trouvaſſent
as mauvais qu'elle les reçût au parloir,
omme elle faiſoit alors tout le monde;
u que s'ils ne pouvoient agréer cette con-
ition, elle les ſupplioit de la priver plutôt
e l'honneur de leurs viſites, parce qu'elle
:oit contrainte de les avertir, qu'elle ſe-
)it obligée en conſcience de leur refuſer
entrée.

Sa ſœur n'ayant rien oſé temoigner de
eci à M. Arnauld, ſe contenta de le dire
Madame ſa mere, qui repondit qu'elle
onnoiſſoit bien ſa fille, & qu'elle n'avoit
as peur qu'elle eût par conſequent la har-
ieſſe de faire ce tour là à ſon pere : qu'il
toit inutile de lui en parler, & de lui don-
er ſujet de ſe fâcher d'une choſe qui n'ar-
iveroit pas. Ils prirent enſuite jour pour
enir à Port-Royal, toute la famille enſem-
le, Monſieur & Madame Arnauld, M.
'Andilly, Madame le Maître & Made-
ioiſelle Anne Arnauld. On le manda à
'ort-Royal, & on peut juger en quel état
ette nouvelle mit la Mere Angelique, qui ſe
reparoit à ce jour de combat par des prieres
c par l'immolation perpetuelle qu'elle faiſoit
Dieu des paſſions les plus tendres qui ſoient
ans la nature, mais qui ne purent ébran-
:r ſa fidelité pour Dieu. L'angoiſſe nean-
ioins de ſon eſprit étoit peinte ſur ſon vi-
ſage;

I. Relat. sage ; & toutes celles à qui elle avoit osé en confier le sujet, joignoient leurs prieres aux siennes, pour obtenir une bonne issue d'une entreprise aussi difficile.

Le jour venu, qui fut le Vendredi avant la S. Michel, dès le matin, avec une presence d'esprit merveilleuse, nonobstant les agitations qu'elle souffroit, elle eut soin de retirer à elle toutes les clefs de clôture des mains de celles qui les gardoient d'ordinaire, de crainte de surprise.

XXXII. M. Arnauld arrive à P. R. & fait grand bruit pour entrer.

Sur l'heure du diné, les Religieuses étant au Refectoire, la compagnie arrive, & la Mere qui se preparoit devant Dieu, dans l'Eglise, à soutenir l'assaut, entendant le carosse, sort & s'en va attendre à la porte de clôture, où M. Arnauld & sa compagnie étoient. Dès qu'ils furent descendus de carosse, ils vinrent heurter pour se faire ouvrir à l'ordinaire. Toutes celles qui savoient le dessein de la Mere, bien loin d'approcher, se retirerent toutes. Elle seule s'en vint avec une resolution merveilleuse, & ouvre le guichet. M. Arnauld se presente, & lui commande de lui ouvrir la porte. On ne sait point en quels termes elle lui repondit, parce que tout le monde s'étoit éloigné, sinon qu'on sait qu'elle le supplia de vouloir entrer dans un petit Parloir qui étoit tout proche la porte, où elle lui pourroit parler. S'il y eut jamais personne surprise, ce fut lui & tous ceux qui étoient avec lui, qui n'auroient jamais attendu une telle resolution d'une fille de dix-huit ans. Il insiste, il presse, il commande, il se fâche, il frappe de plus en plus afin qu'on lui

i ouvre. A tout cela elle ne fait que la I. RELAT.
ême reponſe, que s'il agréoit d'entrer dans
Parloir, elle ſe donnera là l'honneur de
i dire ſes raiſons.

Madame Arnauld entre en colere, & ſe
et à parler hautement à ſa fille, qu'elle
)mme une ingrate ; & M. d'Andilly qui
oit un jeune homme de vingt ans, & tout
: feu, commence à le prendre d'un ton
ıcore plus haut, & à dire ce que les autres
: diſoient pas, & ce que la paſſion peut
ggerer en ces rencontres à un fils qui croit
ir avec d'autant plus de juſtice, qu'il ne
nge pas ſa propre injure, mais celle d'un
re offenſé en apparence par ſa propre
le. Après l'avoir appellée un monſtre
ingratitude & une parricide, qui repon-
oit devant Dieu de la mort de ſon pere,
'elle feroit mourir de regret d'avoir éle-
é avec tant d'amour une fille qui le traitoit
: la ſorte, il commença à s'en prendre aux
eligieuſes, à les appeller, à les conjurer
: ne pas ſouffrir qu'une perſonne à qui el-
s avoient tant d'obligations, ſouffrît cet
ffront chez elles.

Le bruit qui ſe faiſoit à la porte, s'enten-
oit du Refectoire. Celles qui étoient du
ntiment de la Mere, s'entre-regardoient
: prioient Dieu en leur cœur qu'il la for-
ifiât. Une bonne ancienne nommée Da-
ne Morel qui n'étoit pas tant pour la re-
rme *, ſortit dans la cour toute en cole-
e, & cherchant la Religieuſe qui avoit
outume d'avoir les clefs, crioit tout haut :

Qu'elle

* Voyez ce qui eſt dit d'elle, dans la IV. Relation de la II. Partie.

I. Relat. *Quelle honte de ne pas ouvrir à M. Arnauld !* & elle en murmuroit hautement. Il n'y avoit pas juſqu'à de pauvres femmes de journée qui écuroient dans la cour, qui n'en diſſent leur ſentiment, & qui ne condamnaſſent l'ingratitude de Madame de Port-Royal, qui traitoit ſon pere de la ſorte, & encore un pere tel que M. Arnauld, qui étoit ſi bon, & qui faiſoit du bien à tout le pays pour l'amour d'elle : ce qu'elles diſoient, parce qu'en effet il avoit fait beaucoup de bien aux pauvres gens qu'il faiſoit travailler à tout ce qui étoit utile à la Maiſon, pour leur faire gagner leur vie.

Tout cela faiſoit grand bruit ; mais ne diminuoit rien de la conſtance de la Mere. M. Arnauld voyant qu'il n'avançoit rien par toutes ces voies, commenca à dire qu'il vouloit donc qu'on lui rendît tout à l'heure ſes deux Filles qui étoient dans le Couvent. Il parloit de la Mere Agnès & de feue ma Sœur Marie-Claire, qui n'étoit qu'un enfant de neuf ans.

La Mere Angelique comprit dans le moment ſon deſſein, qui étoit qu'ouvrant la porte pour faire ſortir ſes filles, il pretendoit entrer lui-même, & ainſi en venir à bout, ou de gré ou de force. Mais elle ſans ſe troubler, & avec autant de preſence d'eſprit, que ſi tout ce qui ſe paſſoit ne l'eût point touchée, donna la clef de la petite porte, qui étoit dans l'Egliſe, à une Religieuſe à qui elle ſe fioit, & la chargea d'aller faire ſortir ſes deux ſœurs par là : ce qui fut fait ſi promptement, que M. Arnauld fut tout ſurpris de les voir arriver avant

ınt que de ſavoir qu'on les eût fait ſortir. I. RELAT.
ſais d'abord ce fut M. d'Andilly, qui les
›yant venir, s'en alla au devant d'elles
ıns la cour, & s'adreſſant à la Mere A-
ıès, commença à lui faire de grandes plain-
s contre ſa ſœur. La Mere Agnès re-
›ndit avec ſa gravité, que ſa ſœur n'avoit
›int tort, qu'elle ne faiſoit que ce qu'elle
oit obligée de faire, & ce que le Concile
: Trente lui commandoit. M. d'Andilly
nterrompant, commença à dire à la com-
gnie : *Oh vraiment ! Nous en tenons, en
›ici encore une, qui ſe mêle de nous alle-
er les Canons & les Conciles.*

Il n'y avoit en tout cela que les deux
:urs, Madame le Maître & Mademoiſelle
ıne qui ne diſoient mot, étant également
uchées de la peine de M. Arnauld & de
lle de la Mere Angelique, qu'elles ſavoient
:n ne pas faire ce qu'elle faiſoit, ſans
'elle en ſouffrît beaucoup, & qu'elle ne
: un horrible effort à ſon naturel.

Enfin M. Arnauld voyant qu'il n'avan-
›it rien, fit mettre les chevaux au caroſſe
›ur s'en retourner. Avant que de partir,
conſentit à la fin d'entrer dans le Par-
r, pour dire un mot à ſa fille qui l'en ſup-
oit toujours avec de grandes ſoumiſſions.
le y entra de ſon côté. D'abord qu'elle
ıvrit la grille, elle apperçut ce bon pere
ns un ſaiſiſſement de douleur qui étoit
int ſur ſon viſage, & qui en produiſit un
elle qui ne ſe peut exprimer. Enſuite il
i parla en peu de mots, & lui fit enten-
e que juſques-là elle avoit eu un pere qui
voit aimée, qui avoit porté ſes interêts

&

I. Relat. & qui avoit pris ſoin de toutes ſes affaires plus que des ſiennes propres ; que dorénavant ſa conduite envers lui l'empêcheroit de lui pouvoir plus donner les mêmes preuves de l'amour qu'il ne laiſſeroit pas de conſerver pour elle, & qu'en lui declarant qu'il ne la reverroit plus, il lui faiſoit une derniere priere, qui étoit que pour l'amour de lui, elle eût ſoin de ſe conſerver elle-même & de ne pas ruiner ſa ſanté & ſa vie par des auſterités indiſcretes.

XXXIII. M. Arnauld s'appaiſe.

Juſqu'ici le courage de la Mere, & la generoſité de grace que Dieu avoit repandue dans ſon cœur l'avoit ſoutenue, & comme rendue inſenſible, quoique non pas dans les ſens, à tous les reproches & à la colere animée de paroles injurieuſes mêmes des perſonnes qui lui touchoient de plus près. Mais à ce dernier coup, qui n'attaquoit plus la conſtance & la fermeté qu'elle s'étoit réſolue de temoigner à Dieu en l'établiſſement de cette obſervance de clôture, mais qui la bleſſoit dans l'affection la plus ſenſible & la plus tendre qu'elle avoit pour un pere auſſi bon qu'il paroiſſoit par ces dernieres paroles, lui perça le cœur d'une douleur ſi penetrante, que ſon corps ne pouvant plus ſupporter l'horrible combat de ſon eſprit, elle tomba par terre toute évanouie. A l'inſtant toute l'affaire change de face. M. Arnauld ne ſe ſouvenant plus qu'il étoit offenſé, mais qu'il étoit pere, & ne ſachant ſi ſa fille étoit encore en vie, crie, appelle, pour faire venir les Religieuſes relever ſa fille qui étoit toute ſeule dans le Parloir ; mais pas une n'avoit l'aſſurance d'en-

'entrer, car ce jour là on étoit bien éloi- I. RELAT.
né de courir où l'on entendoit du bruit :
n s'enfuyoit plutôt. Madame Arnauld, M.
Andilly & les autres, qui de leur côté
étoient pas moins en peine, courent à la
rte du Couvent, où ils commencent de heur-
r & de faire un tel bruit, qu'il ſembloit
'ils la duſſent enfoncer. Les Religieuſes
i les entendoient, penſant qu'ils vouloient
re un dernier effort pour entrer, n'étoient
s ſi hardies de ſe preſenter pour leur repon-
e. Enfin pourtant, faiſant un peu d'atten-
n à ce qu'ils diſoient, elles entendirent la
ix de M. d'Andilly, qui leur crioit de tou-
ſes forces, qu'elles s'en allaſſent ſonger
leur Abbeſſe qui ſe mouroit dans le Par-
r. A l'inſtant elles y entrerent toutes, &
uverent la pauvre Mere encore par terre,
s ſentiment & ſans connoiſſance. Après
avoir fait tout ce qu'on a accoutumé de
e en ſemblables rencontres, pour la fai-
revenir de ſa foibleſſe, elle commença
c peine à ouvrir les yeux; & voyant
nſieur ſon Pere, encore à la grille, qui
it dans une inquietude & une apprehen-
n qui ne ſe peut dire, elle fit effort pour
dire ces paroles, *qu'elle ne lui demandoit*
re choſe, ſinon qu'il voulût bien ne s'en
r pas ce jour-là.

.e paſſé étoit paſſé. Le pauvre M. Arnauld
ſe ſouvenoit deja plus que de l'état où il
oit ſa fille, de ſorte qu'à l'inſtant il lui
nit qu'il feroit tout ce qu'elle voudroit.
endant on emporta l'Abbeſſe dans ſa
nbre pour la mettre au lit, & en mê-
tems, on prepara un autre lit dans le

I. Relat. Parloir, pour l'y rapporter lorſqu'elle auroit un peu repris ſes eſprits & ſes forces.

Lorſqu'elle fut couchée dans le Parloir auprès de la grille, on ſe mit à parler tous paiſiblement de tout ce qui s'étoit paſſé, toute animoſité étant ceſſée dans les eſprits qui avoient dans le cœur beaucoup plus d'amour, que de reſſentiment de l'offenſe qu'ils croyoient leur avoir été faite. Mais le bon fut que le pauvre M. de Vauclair, qui pendant tout le combat avoit été trop heureux de ſe tenir clos & couvert ſans oſer paroître, lorſqu'il fut que la paix étoit faite, s'imagina que l'occaſion étoit belle de venir juſtifier ſon conſeil, & commença de vouloir produire devant l'aſſemblée ſes autoritez & ſes raiſons: mais il fut mal reçu; & entre autres M. d'Andilly le traita ſi durement, que ſi le pauvre homme ne ſe repentoit pas du conſeil qu'il avoit donné à la Mere, au moins il ſe repentoit de bon cœur de s'être venu ainſi produire. Il ſortit tout honteux du Parloir, & fut trop heureux de ſe retirer.

La Mere Angelique qui avoit du reſpect pour M. de Vauclair, eut plus de peine de ce qu'il s'étoit ainſi expoſé à être traité de la ſorte, que de ce qu'il l'avoit expoſée elle-même par ſon conſeil, à perdre la vie par l'effort qu'il l'avoit obligée de ſe faire. Et il eſt ſi vrai que cela étoit capable de la faire mourir, que ſans la bonté que lui temoigna M. Arnauld qui lui pardonna tout ſur l'heure, il eſt croyable que la douleur l'eût fait mourir, puiſque nonobſtant tout cela, cet effort fit en elle une telle violence

à

toute la nature, que ſa ſanté en fut fort affoi- I. RELAT.
ie, comme me l'ont aſſuré celles qui étoient
près d'elle en ce tems-là, & qui l'avoient
nnue devant comme elles ont fait après.
Ainſi M. Arnauld étant demeuré ce jour-
& le lendemain, la Mere lui fit enten-
e paiſiblement ſes raiſons. Il ſe remit tout
fait, de ſorte que lorſqu'il venoit depuis,
n'entroit plus. Mais après cela on ac-
mmoda les choſes, & on eut permiſſion
le faire entrer, pour donner ordre aux
timens & aux jardins, ſans entrer dans
lieux reguliers. Pour Madame ſa fem-
& ſes filles, on obtint des Superieurs
permiſſion de les faire entrer quand elles
voudroient : ce qui ne fut pas ſitôt; car
adame Arnauld dans ſa colere, lorſque ſa fil-
lui eut refuſé la porte & à M. Arnauld, jura
'elle ne reviendroit jamais à Port-Royal; &
e ſe croyoit obligée à garder ſon ſerment,
qu'à ce qu'environ un an après, le jour de
Dominique, étant allée le matin aux Ja-
bins entendre le Sermon, il arriva que
Predicateur parla des juremens, & fit en-
ndre que ceux qui par colere ou autre-
nt, juroient quelque choſe de mauvais,
devoient pas accomplir leur ſerment qui
les pouvoit obliger; de ſorte qu'étant
n aiſe de ſe voir libre du ſien, dès auſſi-
qu'elle eût achevé de diner, elle mon-
en caroſſe & s'en vint à Port-Royal, &
à ſa fille l'occaſion qui la ramenoit. La
ere Angelique en eut une telle joie que
crois qu'il ne s'eſt point paſſé d'année
puis qu'elle ne ſe ſoit ſouvenue de ce jour 4.
Août, comme elle me l'a dit à moi-même
ſieurs fois.

I. Relat. XXXIV. Du detachement de la M. Angelique.

Voilà l'hiſtoire memorable de cette journée, qui a toujours été nommée depuis, la *journée du guichet*, & enſuite de laquelle la Mere Angelique n'eut plus d'oppoſitions à ſa reforme, qu'elle tâchoit de perfectionner de jour en jour. Et non ſeulement cette grande victoire ruina tout ce qui s'oppoſoit par dehors à tous ſes bons deſſeins, mais, s'il m'eſt permis de dire une reflexion que je fais en écrivant ceci, je crois que ce fut elle encore qui merita de Dieu la grace qui l'a établie dans un ſi parfait degagement de toutes ſortes d'attaches aux interêts & aux perſonnes de ſes plus proches, que rien de ce qui les regarde ne l'a touchée qu'autant qu'il a touché leur ſalut; & qu'elle a porté l'éloignement & la perte même de leurs perſonnes avec tant de moderation, (j'avoue mon imperfection & m'en confeſſe,) que j'ai autrefois douté ſi elle avoit du naturel pour ſes proches & pour d'autres de ſes amis, puiſqu'elle ne paroiſſoit point en avoir dans les occaſions; & je ne ſuis demeurée perſuadée du contraire qu'à la mort de M. de S. Cyran, lorſque la voyant conſerver la même égalité d'eſprit & une entiere ſoumiſſion à Dieu, je fus perſuadée que ce n'étoit pas un defaut d'affection & d'eſtime, mais la lumiere de ſa foi & l'ardeur de ſa charité pour Dieu, qui abſorboit dans ces rencontres tous les ſentimens naturels de ſon cœur & la foibleſſe même de ſes ſens, leſquels en d'autres perſonnes, quoique l'eſprit ſoit ſoumis à Dieu, demeurent aſſujettis à la nature.

Elle ne laiſſoit pas de pardonner aux autres,

tres ces premiers mouvemens de douleur; mais je ſai bien, par ce qu'elle m'en a temoigné à mon ſujet & à celui de quelques autres perſonnes, qu'elle avoit grande peine à ſouffrir qu'on voulût juſtifier ces foibleſſes, & qu'au lieu de s'en humilier comme d'un defaut, on en fît gloire comme des marques d'un bon naturel, & que l'on preferât de cette ſorte les ſentimens de la nature à ceux de la foi, auxquels ſeuls elle adheroit ſi puiſſamment, qu'à l'occaſion d'une auſſi grande perte que fut celle de M. de S. Cyran, elle nous a dit qu'elle n'eut jamais dans l'eſprit que ces deux paroles, *Dominus in cælo*; concluant de là que, ſi l'on perdoit beaucoup ſur la terre, Dieu étoit toujours au ciel, d'où il voyoit toutes choſes & pouvoit remedier à tout; & dans cette foi & cette confiance, on ne la voyoit jamais ſe laiſſer aller à l'abbatement, ni omettre rien pour ſa douleur, de ce qu'elle avoit accoutumé & de ce qu'elle devoit faire, ſe contraignant même à manger de peur de s'affoiblir. Il n'y a que le ſommeil ſeul, ſur lequel elle nous diſoit un jour que dans ces rencontres elle n'avoit pas de pouvoir, quoiqu'elle ne laiſſât pas d'en prendre le tems & de ſe mettre en poſture de dormir; mais l'eſprit n'obéit pas toujours comme le corps. I. Relat.

Inſenſiblement je m'engagerois dans une autre relation, ſi je m'arrêtois plus long-tems ſur ce ſujet, dont il y a divers exemples à produire, comme il faudra faire en un autre lieu. C'eſt la reſiſtance qu'elle fut obligée de faire à Monſieur ſon pere, qui m'a

XXXV. Suite de l'hiſtoire du refus fait à M. Arnauld.

1. Relat. m'a engagée à dire tout ceci ; & j'ai oublié de remarquer qu'elle nous a dit, qu'elle n'eût point été ſi touchée lorſqu'il lui parla à la grille & qu'elle s'évanouit, s'il ſe fût mis en colere ; & que s'il lui eût parlé avec colere, il en eût peut-être auſſi excité en elle : mais que voyant ſa bonté & ſon affection, la ſienne en fut touchée tout à fait, & il lui fut impoſſible de porter ce dernier effort.

XXXVI. La M. Angeliq. reçoit deux Religieuſes de S. Antoine, puis une troiſieme.

J'ai auſſi omis de dire, que lorſque M. Arnauld ſe fut appaiſé, l'on fit rentrer doucement & comme ſous main ſes deux filles qu'il avoit redemandées, & de cette ſorte toutes choſes demeurerent en l'état qu'elles étoient auparavant. Il faut encore ajouter que comme Dieu proportionne ſes dons dans les ames aux deſſeins qu'il a ſur elles, il avoit allié en celle de la Mere Angelique, dès le premier moment qu'il la toucha, une ardente charité de contribuer au ſalut des ames tant qu'elle en auroit occaſion, avec l'humilité profonde qui lui faiſoit ſouhaiter d'en être hors de pouvoir en quittant ſa charge, pour ne ſonger plus qu'à l'unique choſe neceſſaire ; ſavoir, de jouir de Dieu dans une ſainte retraite & une entiere ſeparation de tout autre deſir & penſée.

Il ſe preſenta une occaſion de temoigner ſon zele à ſervir ceux que Dieu lui adreſſoit, tout au commencement de la reforme. Le même Carême que la *Communauté* fut établie à Port-Royal, M. de Vauclair, qui pour lors ſervoit la Mere Angelique dans ce deſſein, étant allé prêcher à l'Abbaye de S. Antoine des Champs, y fit grand recit de

le la vertu d'une petite Abbeſſe de dix-ſept ans, qui venoit de reformer ſa Maiſon. Il y eut deux bonnes filles de cette Maiſon, nommées la Mere de Nouveau & la Mere de Louviers, qui le prierent de leur obtenir place dans Port-Royal, parce qu'elles ſouhaitoient extrêmement la reforme qui n'étoit pas à S. Antoine. La Mere Angelique le leur promit de tout ſon cœur, & après avoir obtenu leur obéiſſance de M. de Citeaux, elles vinrent à Port-Royal, vers la Fête du S. Sacrement en 1609. Ce furent les deux premieres Religieuſes d'autres Maiſons qu'elle reçut, leſquelles trouverent tant de ſatisfaction à Port-Royal, pour la piété & la vertu qu'elles y avoient ſeulement cherchées, que depuis qu'elles y furent elles ne ceſſerent de ſolliciter une de leurs Compagnes, très bonne Religieuſe & leur bonne amie, nommée la Mere Philippe Paſſart, afin qu'elle fît le même choix qui leur avoit ſi bien réuſſi; & cette bonne fille y vint enfin en 1616. Toutes les trois ont vecu avec grande édification dans la Maiſon, & y ſont mortes heureuſement. * I. RELAT.

XXXVII. Elle perfectionne la Reforme.

Mais retournons à notre hiſtoire. La clôture ayant été confirmée par une action auſſi genereuſe que celle que l'on a vu, la Mere ne travailloit pas à tout le reſte avec moins d'ardeur; & peu à peu elle perfectionnoit ſa reforme, en reformant dans elle & dans ſes filles, tout ce qui n'étoit pas encore conforme à la pauvreté & à l'humilité religieuſe. Pour commencer

* La premiere le 22. Mars 1627. la ſeconde le 11. Août 1623. la troiſieme le 7. Novembre 1630. Voyez leur éloge dans le *Necrologe*.

I. Relat. cer par elle premierement & ſervir d'exemple à ſon troupeau, elle ſe reſolut avant toutes choſes de ſe rendre libre de tout interêt dans ſon cœur, afin de n'être obligée à aucune complaiſance prejudiciable à ſes intentions. Pour cet effet afin de ne devoir rien à Ceſar, qu'elle fût obligée de lui rendre, elle fit reſolution, dès qu'elle ſongea à la reforme, de ne plus demander d'argent à Monſieur ſon pere, comme il l'avoit obligée de faire juſques-là dans tous ſes beſoins, qu'il prevenoit même d'ordinaire en lui en envoyant bien ſouvent quaſi toutes les ſemaines, ſans qu'elle l'en priât. La Maiſon étant alors très pauvre, elle en ſouffrit beaucoup d'incommodités qu'elle portoit avec joie; ſa maxime étant que la pauvreté ne meritoit pas ce nom, ſi elle ne donnoit occaſion de ſouffrir. Quoiqu'elle fût ſouvent dans de grands beſoins, on n'a jamais vu qu'elle ait été plus reſervée à pourvoir aux veritables beſoins de ſes filles, & à contribuer à toutes les charités qui ſe preſentoient à faire; s'attendant à la providence de Dieu en toutes choſes, lorſqu'elles lui paroiſſoient être dans l'ordre de ſa volonté. Elle étoit ſi accoutumée à être dans cette neceſſité & à devoir toujours tout l'argent qu'elle recevoit, qu'étant arrivé qu'enſuite de la Profeſſion d'une fille, dont la dot avoit acquité les petites dettes & remedié aux beſoins preſens, on lui apporta quelque argent qu'on avoit touché de la vente des bois de la Maiſon, elle rioit elle-même de l'inquietude où elle étoit de ne ſavoir que faire de cet argent, & d'être obligée de le garder; diſant à celles

es qui étoient auprès d'elle, que Dieu avoit bien fait de ne la pas faire bien riche; qu'elle en eût été trop chargée, puiſque ſi peu de choſe l'importunoit tant. I. Relat.

Quand elle voulut reformer l'habit de ſes Religieuſes, elle ne voulut pas demander de l'étoffe à M. Arnauld, qui eut été trop aiſe d'en donner, & elle trouva le moyen de n'en point recevoir de lui: c'eſt ce qu'on pourra dire autre part plus au long. Je ne parlerai point ici de la peine qu'il prit pour la perſuader qu'elle n'établît pas de ne plus porter de linge, & comme il lui envoya de la toile dans la creance qu'elle ne portoit des chemiſes de ſerge, que parce qu'elle n'avoit pas de quoi achetter de la toile. Je veux ſeulement remarquer de quelle ſorte elle reſiſta à la Prieure qui mettoit oppoſition à la choſe, & repreſentoit pour raiſons, qu'elle ne conſideroit autre avantage à porter du linge, que la propreté; qu'elle ſavoit que la laine étoit ſale, & ſujette à la vermine; & qu'au lieu de leur faire porter des chemiſes de ſerge, elle leur en fît plutôt de ſi groſſe toile, qu'elle fût plus rude que la ſerge. A quoi la Mere Angelique repondit ſans ſe relâcher, que pour le premier point de la ſaleté, il étoit aiſé d'y remedier en les lavant ſouvent; & que pour l'autre elles ne ſe trompaſſent point à croire qu'il y eût moins d'auſterité; que des chemiſes de toile, quelque groſſes qu'elles fuſſent, s'adouciroient toujours en vieilliſſant, quoique d'abord elles euſſent été plus rudes que celles de ſerge qui étoient toujours également rudes, & devoient par con-

I. Relat. ſequent être preferées. Elle la perſuada ſi bien, qu'elle la fit rendre & toutes les autres, à cette mortification aſſez deſagreable aux ſens.

XXXVIII. Elle connoît le P. Archange Capucin, qui s'aſſocie M. Gallot & le P. Euſtache Feuillant.

L'experience fit connoître à la Mere Angelique, que la conduite de M. de Vauclair de qui elle avoit eu tant d'eſtime, ne repondoit pas en tout à la bonne opinion qu'elle en avoit priſe; & qu'outre qu'il étoit trop jeune, il prenoit trop de part en la créance que quelques Religieuſes avoient en lui, ſelon la maniere ordinaire d'agir des Religieux. Il arriva qu'elle eut connoiſſance du Pere Archange Anglois, Capucin*, par Madame Arnauld, à qui Madame la Marquiſe de Maignelai † l'avoit fait connoître. Elle en écrivit, ou en parla à ſa fille. Je n'ai pu ſavoir comment cela ce fit: tant y a, que par l'avis du Pere Archange & de M. Arnauld, on conclut de ſe defaire de M. de Vauclair. Tout ceci ſe traittoit par Lettres, le Pere Archange n'étant point encore venu à Port-Royal. Mais encore que l'on tâchât de tenir l'affaire fort ſecrette, une Religieuſe qui étoit toujours auprès de Madame & de qui elle ne ſe defioit point du tout, en donna ſecretement avis audit ſieur de Vauclair, qui avoit deja ſi bien gagné quelques eſprits de ces bonnes filles, qu'elles étoient plus à lui qu'à leur Abbeſſe. Je ne ſai par quelle rencontre la Mere l'apprit;

* Voyez la Relation ſuivante N. IX. & la I. de la II. Partie, N. XI. où l'on trouvera l'hiſtoire de ce Pere Archange.

† Sœur de M. de Gondi premier Archevêque de Paris & tante de M. le Cardinal de Rets.

prit ; mais elle mit bon ordre depuis qu'il n'arrivât plus rien de ſemblable ; ne communiquant plus ſes affaires importantes, qu'à des perſonnes dont elle fût auſſi aſſurée que d'elle-même, comme étoit la Mere Agnès. I. RELAT.

Le 9. Decembre de cette même année 1609. M. de Vauclair reçut une Lettre du Pere Proviſeur des Bernardins, qui le rappelloit de Port-Royal pour le renvoyer ailleurs. Le Pere Archange commença alors à prendre ſoin de la Maiſon, & n'y pouvant venir que très peu, il y ſuppléoit par Lettres. Il pria la Mere Angelique de vouloir aſſocier avec lui, un bon Docteur, & un bon Religieux, pour partager entre eux trois la charge, dont ſes diverſes occupations l'empêchoient de pouvoir ſeul s'acquitter comme il auroit ſouhaité. Le premier étoit M. Gallot, qui vint à ſa priere à Port-Royal, peu après le depart de M. de Vauclair ; & l'autre le Pere Euſtache de S. Paul, Feuillant. Tous trois rendirent de grandes aſſiſtances à la Mere, l'aiderent de leurs conſeils & de leur conduite très ſage, avec beaucoup de charité & de prudence. Entre autres elle nous a dit que le Pere Archange l'avoit avertie en confidence qu'elle ne ſe ſervît point en matiere de conduite, de Religieux de ſon Ordre ; qu'il la prioit de l'en croire ; & que tout Capucin qu'il étoit lui-même, il les connoiſſoit mieux que perſonne : auſſi eût-il toujours ſoin de lui nommer pour Confeſſeurs des Prêtres ſeculiers. Elle en a toujours eu des meilleurs qu'il ſe pouvoit pour le tems, ayant communica-

I. Relat. tion avec les perſonnes qui étoient le plus en reputation de pieté & de ſcience, comme ce Pere Archange, le Pere Suffren, le Pere Euſtache, M. Gallot *; & pour les Religieux de l'Ordre, M. de la Charmoye, le Prieur de Cheminon, celui de S. Lazare, &c.

XXXIX. Elle reçoit de nouvelles Bulles, & fait une ſeconde Profeſſion.

Nous avons remarqué, comme à Pâques de cette année 1609. M. Arnauld avoit envoyé à Rome, ſolliciter de nouvelles Bulles, leſquelles arriverent le 13. Novembre. La condition qu'elles portoient, étoit l'obligation de renouveller la Profeſſion de la Mere, ou plutôt d'en faire une autre dans le terme de ſix mois, ce qui étoit bien avantageux à ſes deſſeins, au cas qu'elle eût pu donner quelque occupation d'eſprit à Monſieur ſon pere, qui eût pu lui faire oublier le ſoin de ce qui la regardoit. Car en ce cas, elle eût été dechargée de l'Abbaye, où ces Bulles ne l'établiſſoient que ſous cette condition; & l'on ne peut aſſez dire avec quelle ardeur elle a ſouhaité toute ſa vie que Dieu lui fît cette grace. Mais il falloit en effet qu'elle la reçût de lui, car M. Arnauld n'a jamais porté ſon extrême amour pour elle, juſqu'à lui vouloir procurer cette ſatisfaction. Il le fit paroître dans cette rencontre; car comme il ne reſtoit plus que ſept jours du terme preſcrit, (dont elle n'avoit garde de faire ſouvenir,) le 6. Mai 1610. on vit arriver M. l'Argentier, Abbé de Clairvaux, que M. Arnauld avoit été ſup-

* Il étoit Theologal de Mortaing: voyez la Necrologe de Port-Royal. Il mourut le 30. Janvier 1636.

ſupplier de venir faire cette action, auſſi- I. RELAT.
tôt qu'il eût appris qu'il étoit aux Vaux de Cernai *; & il l'amena de cette ſorte à Port-Royal, ſans que perſonne s'y attendît. La Mere Angelique travailla toute la nuit à ſe faire une robe de groſſe ſerge de Nogent, dont on auroit bien de la peine à recouvrer un échantillon pour ſa rareté, tant elle étoit groſſe, lâche, bourrue, jaune & graſſe : auſſi pourra-t-on voir ailleurs †, ce qu'elle me dit une fois ſur ce ſujet, comme elle étoit devenue curieuſe au choix de ſes étoffes.

Elle fit ſa Profeſſion le lendemain 7. Mai 1610. entre les mains de M. de Clairvaux, avec toutes les ceremonies ordinaires, ſans rien omettre d'exterieur ; mais dans ſon eſprit elle ne s'engagea à Dieu que pour les trois vœux eſſentiels de religion, & pretendit ne s'obliger en aucune ſorte à l'Ordre, & encore moins à la Maiſon, qu'elle ſe promettoit toujours de quitter auſſi-tôt que la providence lui en feroit naître l'occaſion, & que ceux de qui elle prenoit conduite le lui voudroient permettre. Etant donc de nouveau retablie par l'autorité de ces dernieres Bulles, dans la charge qui lui étoit ſi peſante, elle tâchoit au moins d'en diminuer le poids, en accroiſſant celui de la charité, qui ſeule couvre les fautes où les emplois expoſent les Superieurs. Il n'y eut jamais rien de plus remarquable en elle,

* Abbaye de Religieux de Cîteaux près de Port-Royal, dont ils ont été long-tems Superieurs immediats.

† Voyez la XI. Relation de la II. Partie.

I. Relat. que cette vertu qui fait les Saints. Si le commencement de cette hiſtoire en découvre les premieres lumieres, la ſuite de ſa vie & de ſa conduite juſqu'à cette heure * en a fait reſſentir les ardeurs à autant de perſonnes qu'il y en a qui la connoiſſent, & qui admirent en elle ce don de Dieu, qui donne ſujet de dire d'elle, ce que Job dit de lui même; qu'il ſemble que la charité & la miſericorde fuſſent nées avec elle, & ayent pris en elle un accroiſſement continuel avec ſes années.

XL. Ses vertus, ſur tout ſa charité.

L'amour & le ſupport qu'elle avoit pour ſes filles, s'étendoit à tous leurs beſoins, auſſi bien à ceux qui ne regardoient que le ſoulagement de leur corps dans les maladies, qu'à ceux qui concernoient la direction de leurs ames. Il ne ſe peut dire avec quelle bonté elle alloit viſiter & conſoler celles qui étoient malades, juſques-là qu'une de nos Sœurs Converſes qui y étoit alors, m'aſſuroit il y a peu de jours, que lorſqu'on la voyoit entrer dans l'Infirmerie, il ſembloit que tout le monde s'y portât bien, & les malades mêmes ſe croyoient gueries, tant la joie de la voir leur faiſoit perdre le ſentiment de leurs maux. Elle ne leur temoignoit pas ſa charité par de ſimples paroles, mais leur rendoit elle-même toutes ſortes de ſervices; & cela d'auſſi bon cœur à la derniere pauvre fille qui fût dans la Maiſon, qu'à la Mere Agnès elle-même. Jamais elle n'a fait de diſtinction en ces rencontres. Ce fut

* Il faut ſe rappeller ici que cette Relation a été écrite en 1652. du vivant de la Mere Angelique.

fut afin de les pouvoir ſecourir plus à pro- I. RELAT.
pos qu'elle voulut apprendre à ſaigner ; en quoi ayant parfaitement réuſſi, elle le faiſoit en toutes rencontres jour & nuit, quand il y avoit neceſſité, ſans avoir égard à ſes propres incommodités. Ce que la même Sœur dont je viens de parler me faiſoit remarquer, étoit l'étonnement qu'elle eut au commencement qu'elle vint à Port-Royal (qui étoit peu après la reforme,) que dans une maladie qu'elle eut alors, elle ne ſe pouvoit remettre d'admiration, de voir Madame, (comme on l'appelloit encore,) lui tenir près de deux heures le pied dans l'eau pour la ſaigner, à quoi elle étoit fort difficile, juſqu'à en être ſi échauffée & ſi laſſe, que de groſſes gouttes d'eau lui en tomboient du viſage, & elle le faiſoit avec un cœur qui valloit encore cent fois mieux que l'action.

Une autre fois la même Sœur Converſe ayant la fievre quarte, dans cette petite Infirmerie que l'on nomme encore la Chambre de S. Louis, la Mere Angelique y étant allée, la trouva ſeule qui trembloit ſi fort le friſſon, qu'elle enlevoit tout ce qui étoit ſur elle, quoiqu'elle fût fort couverte. Elle commença à lui dire fort gayement, que ces couvertures n'étoient pas aſſez lourdes, & qu'elle lui en alloit ſervir elle-même pour arrêter ce grand tremblement. En même tems elle ſe jette ſur ſon lit, & ſe couche ſur ſes pieds, pour arrêter & appuyer les couvertures ; & elle étoit ainſi ſur elle les rideaux fermés à l'haleine de cette fievre, conſolant cette pauvre malade par de bons en-

I. Relat. entretiens, pendant qu'on la cherchoit par toute la Maiſon, pour des choſes importantes. Après qu'on y eût perdu bien du tems, ce fut la Mere Agnès qui s'aviſa d'aller dans cette Infirmerie & de lever le rideau de la malade ; & ayant trouvé la Mere ſur ſon lit, elle ne put s'empêcher de lui dire toute étonnée, comment elle étoit là, pendant qu'on la croyoit preſque perdue, tant on avoit couru pour la chercher. A quoi elle repondit avec ſa gaieté ordinaire qu'elle ne s'émût point pour cela, & qu'elle ſervoit de couverture à une pauvre malade qui n'en avoit pas aſſez ; & après cela s'en alla où on la demandoit.

On auroit trop de ces exemples, ſi on les avoit voulu remarquer ; & il n'étoit rien de plus ordinaire, devant les dernieres maladies de la Mere Angelique, depuis leſquelles on ne la laiſſoit gueres aller ſeule à cauſe de ſa foibleſſe, qu'après l'avoir cherchée dans tous les lieux de la Maiſon, on la trouvoit à la fin, dans quelque coin de Cuiſine, aſſiſe ſur un mannequin, qui parloit à quelque Sœur Cuiſiniere qui l'avoit demandée, qu'elle aimoit mieux aller trouver là, que de l'envoyer querir, afin de la detourner moins de ſon ouvrage.

Si elle avoit ſoin du dedans, elle n'en avoit pas moins du dehors, & de faire que les hôtes qu'on y recevoit y fuſſent bien traités, & avec toute ſorte de charité, neanmoins toujours avec la modeſtie religieuſe. Et ſur tout elle vouloit qu'on eût plus d'affection à bien traiter les Capucins & autres pauvres Religieux qui ont moins accoutumé

de

de l'être chez eux*; diſant à quelques per- I. RELAT.
ſonnes qui alleguoient que, n'étant pas d'ordinaire ſi bien traités dans leurs Couvents, on n'y devoit pas tant faire de façon, que c'étoit pour cette raiſon même, qu'elle prenoit plaiſir à les bien traiter, puiſqu'ayant chez eux aſſez d'occaſion de pratiquer la mortification, il ne leur étoit qu'utile d'en rencontrer quelques-unes, où ils puſſent recevoir avec action de graces, le bien que la charité obligeoit à leur faire, afin qu'ils ſuſſent ſervir Dieu dans la pauvreté & dans l'abondance. Que ſi elle croyoit devoir avoir ce ſentiment pour eux, ſa charité n'empêchoit pas que ſa lumiere ne lui fît fort improuver leur conduite, lorſqu'ils exigoient ces choſes par eux-mêmes, au lieu de les recevoir par humilité de la main des autres; & elle ne pouvoit s'empêcher de faire paroître ſa ſurpriſe, lorſqu'on lui temoignoit que des Eccleſiaſtiques qu'on eſtimoit vertueux, ſe plaignoient de quelque choſe de leur traitement, ou qu'ils choiſiſſoient les meilleurs lits quand ils ſe trouvoient pluſieurs, & les chambres les plus commodes, en diſant avec étonnement: *Oh! qu'il ſe trouve peu de perſonnes veritablement humbles, entre ceux mêmes qui ſavent mieux parler de l'humilité.*

Mais ſi jamais perſonne merita en ces matieres, d'être de ce petit nombre d'humbles, la Mere Angelique pourra ſans diſpute y tenir un des premiers rangs, puiſqu'encore qu'elle ne fût pas exemte de la tenta-

* Voyez à ce ſujet la X. Relation de la II. Partie.

I. RELAT. tation de faire un choix en ce qui la regardoit, c'étoit toujours neanmoins afin de prendre le pire. Je ne crois pas qu'on puiſſe dire qu'elle ait uſé un habit qui ait été fait pour elle, & qu'elle n'en ait pas plutôt ajuſté & racommodé quelqu'un pour lui ſervir ; à moins que d'abord il n'y eût quelque choſe à redire dans ceux que l'on faiſoit pour elle, ou dans l'étoffe ou dans la façon, qui le rendît digne qu'elle le portât. Ce que je dis des habits, je le dis de tout le reſte, dont elle ne s'approprioit que la *vileté* ; & s'il arrivoit qu'elle eût quelque choſe qui ne portât pas cette marque, on étoit aſſuré qu'elle trouveroit bientôt occaſion de s'en defaire.

Si ſa charité a fait que ſon cœur n'a jamais été à elle, mais à Dieu & à tous ceux qui ont eu beſoin de ſon aſſiſtance, on peut dire de même que ni ſa Maiſon, ni ſa chambre, ni ſon lit, ni ſes habits, ni rien qui ſervît à ſon uſage, n'a été à elle mais à ceux qui en ont eu beſoin. Si Dieu lui a adreſſé quelque perſonne, ſa Maiſon leur a été ouverte. S'il y a eu des malades ou d'autres qui manquaſſent de place, elles en ont toujours trouvé dans ſa chambre, où bien ſouvent même elle eut transferé de bon cœur l'Apoticairerie & la Cuiſine, ſi on ne l'en eût empêchée; mais non pas ſi efficacement en beaucoup de rencontres, qu'elle n'y ait fait elle-même le bouillon pour les malades, & les remedes dont elles avoient beſoin.

Pour ce qui eſt de ſa charité pour les pauvres, tout ſa vie n'en eſt qu'une hiſtoire.

re. Et dès ce tems dont nous parlons qui I. RELAT.
eſt le commencement de la reforme, comme il y en avoit beaucoup dans le pays, elle cherchoit à les faire travailler, afin d'avoir occaſion de leur donner ; ayant toujours tâché de faire en ſorte que le bien qu'elle faiſoit au corps fût auſſi utile aux ames, & qu'en recevant ſes aumônes ils ne devinſſent pas fainéans. M. Arnauld ſecondoit bien ſes intentions en ce point (car il étoit lui-même fort bon aux pauvres,) ayant entrepris, en partie pour cela, de faire reparer les murs de la Clôture. On mit après cet ouvrage quantité de pauvres gens qui, outre les journées qu'on leur payoit, étoient nourris dans la Maiſon ; la Mere Angelique faiſant faire tous les jours une grande quantité de potage qu'on leur portoit ſur des civieres, dans le jardin, avec de la viande, du pain & un ſceau de vin. Elle étoit preſente elle-même avec quelques Sœurs qui l'accompagnoient, pour donner ordre à cette diſtribution. Elle les faiſoit ranger tous en bon ordre ; & pendant qu'ils dînoient, elle faiſoit lire quelque petit garçon, à qui elle donnoit un Livre ſpirituel proportionné à leur intelligence, afin de les inſtruire en même-tems qu'elle les nourriſſoit ; & elle faiſoit toutes ces choſes avec tant de zele & de ſentiment, qu'y ayant eu une fois un libertin, qui dit quelques paroles de railleries ſur ce qu'on liſoit, elle ne put retenir ſes larmes, de la peine qu'elle eut de voir cette impieté.

XLI. Sa conduite envers ſes ſœurs, & ſes pau-nieces.

Que ſi ſa charité a été grande à l'égard des beſoins & des neceſſités exterieures des

I. Relat. pauvres, & de toutes ſortes de perſonnes ; elle l'a été infiniment davantage à l'égard des neceſſités ſpirituelles des ames, & des ſoins qu'elle a pris pour les aider à entrer ou à s'avancer dans la voie de Dieu & de leur ſalut, qui eſt la ſeule choſe au monde qui lui paroiſſoit conſiderable & dont elle faiſoit état, comme elle l'a dit ſouvent ; ajoutant que les miſeres de la vie ne lui étoient ſenſibles & dans elle & dans les autres qu'en ce qu'elles figurent celles de l'ame, ou qu'elles contribuent à les accroître, quand elles ne ſont pas portées avec ſoumiſſion à Dieu. Il eſt impoſſible de dire de quelle ſorte elle toleroit les defauts, auxquels il n'étoit pas tems de remedier ; & ſans en produire d'autres exemples, elle a gagné par cette conduite la plûpart de ſes ſœurs, & dans la ſuite ſes nieces. Cela auroit paru moins étrange ſi elle les eût toujours traitées de la ſorte également en tout tems, ce qui auroit pu ſembler l'effet d'une amitié naturelle ; mais au contraire, il n'y en a point eu qu'elle ait traitées avec tant de fermeté, (je parle de ſes ſœurs,) lorſqu'elles en ſont devenues capables par leur vertu, qui a été le fruit de ſa bonne conduite & de ſa douceur.

Feue ma Sœur Marie-Claire, qu'elle avoit élevée dès l'âge de ſept ans, étant devenue de fort mauvaiſe humeur, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait à Andilly, où elle s'étoit fort degoutée de la Religion, & avoit eu grande peine à revenir à Port-Royal, (elle pouvoit avoir alors douze ou treize ans,) ſe rendit fort penible & fâcheuſe.

heuſe. La Fille qui ſervoit la Mere & ſa I. Relat.
petite ſœur, a remarqué & nous l'a dit avec admiration, que c'étoit une choſe étonnante, de voir comme elle la ſupportoit; non pas en autoriſant ſes fautes, mais en les diſſimulant avec tant d'adreſſe qu'il ne paroiſſoit pas même qu'elle s'en apperçût; & au lieu de ſe ſervir de l'autorité qu'elle avoit ſur elle, elle la ſut ſi bien gagner par ſa douceur & ſon ſupport, que ſans la reprendre de quantité de petites choſes, (ce qui n'auroit fait qu'aigrir ſon eſprit qui l'étoit deja aſſez,) elle la retira de la tentation de l'amour du monde qui lui avoit un peu ébloui les ſens; & elle revint à aimer la Religion avec tant de zele, que l'on fut contraint d'accorder à ſon ardeur & à ſes importunités, de lui donner l'habit à quatorze ans, qui fut le 14. Septembre 1614. & deux ans enſuite, jour pour jour, elle fut Profeſſe *.

La Mere Agnès en même-tems, mais d'une autre façon, lui donna auſſi ſujet de faire paroître ſa bonté. Elle eut une fort grande maladie au commencement du Carême 1609. pour laquelle elle fut chez Monſieur ſon pere juſques environ la mi-Mai. Peu de tems après elle devint hydropique, & fut encore pour ce ſujet à Andilly; & nonobſtant tout le ſoin qu'on en put avoir, elle demeura deux ans dans une telle langueur & foibleſſe, qu'on ne croyoit pas l'en pouvoir retirer. On ne ſavoit pas trop ce que c'é-

* On trouvera dans la III. Partie la Relation ſur la Vie & les vertus de cette Sœur. C'eſt la V.

I. Relat. c'étoit que ſa maladie. Une des premieres cauſes auxquelles on l'attribua, fut un excès qu'elle fit étant encore à S. Cyr, Madame le Tireux qui lui ſervoit encore de Gouvernante, l'ayant laiſſé jeûner tout un Carême, à ne faire qu'un repas par jour, quoiqu'elle n'eût encore que douze ou treize ans. Et enſuite de la reforme de Port-Royal, comme elle en embraſſa toutes les pratiques avec grande ardeur, pour ce qui regarde les choſes interieures, (car elle n'étoit pas en état d'en entreprendre d'autres,) elle s'affectionna ſi fort à l'Oraiſon, que ne bougeant de ſon Oratoire, toute malade qu'elle étoit, quand elle pouvoit n'être pas au lit, on l'y trouvoit ſouvent tombée par terre comme évanouie, ſans aucune connoiſſance, & elle demeuroit des deux heures en cet état, quelque effort qu'on fît pour la faire revenir. Elle fut long-tems alitée tout à fait, étant très mal & avec un tel degoût qu'il étoit comme impoſſible de lui faire prendre aucune nourriture.

Il eſt inconcevable ce que faiſoit la Mere Angelique, qui la conſideroit non ſeulement comme ſa ſœur, mais comme une perſonne de qui elle eſperoit tout ce qui en eſt heureuſement arrivé. Combien de fois s'eſt-elle tenuë des heures entieres à genoux devant elle, pour la prier & conjurer, mais en pleurant, de vouloir prendre des conſommés qu'elle lui faiſoit elle-même? Je l'ai vu même reprocher en riant, à des perſonnes qui étoient fort attachées à la Mere Agnès, & qui ſembloient avoir plus de froideur pour elle, qu'elles ne ſavoient pas à qui

qui elles avoient obligation de ce que la Mere Agnès étoit encore en vie, & combien il lui en avoit couté d'inquietudes, de peines & de larmes pour la tirer de la mort. Elle demeuroit les journées entieres auprès d'elle dans une chambre aſſez étouffée, & aux grandes chaleurs de l'été, où tout étoit toujours fermé à cauſe de la malade, qui étoit à un point de foibleſſe qu'elle ne pouvoit pas ſeulement porter le grand air ſans s'évanouir; & à moins d'affaires importantes, elle n'en ſortoit point du tout, ſinon qu'un jour qu'il faiſoit fort chaud, elle ſe reſolut quoique par force, à cauſe des importunités qu'on lui en faiſoit, d'aller prendre un peu l'air au jardin. Il arriva qu'à ſon retour elle trouva la Mere Agnès en foibleſſe. Je ne ſai par quel accident elle y étoit tombée, mais tant y a que dès ce moment, la Mere Angelique proteſta qu'elle ne la quitteroit plus du tout; & de fait elle ne partit plus du chevet de ſon lit, qu'elle ne fût en meilleur état & ſes forces un peu reparées: de quoi on a l'entiere obligation aux ſoins de la Mere Angelique, qui la mirent enfin en état de pouvoir prendre l'habit, le 28. Janvier 1611. La ceremonie ſe fit dans toutes les formes ordinaires, ſinon qu'elle ſortit au dehors avec ſon habit de Novice Benedictine, qu'elle quitta pour prendre celui de Cîteaux. Depuis qu'elle eut eu vraiment le deſſein d'être Religieuſe à Port-Royal, la Mere Angelique la traita de la même ſorte qu'elle eût fait la moindre des Novices, la mortifiant en toutes choſes comme les autres, ſans lui rien laiſ-

I. RELAT.

I. Relat. laiſſer paſſer, quoiqu'auparavant elle eût eu de grandes repugnances à ces humiliations, & qu'étant, comme elle dit, toute Juive, elle croyoit qu'elles n'étoient neceſſaires qu'à celles qui font des fautes que la ſageſſe naturelle de ſon eſprit & de ſon humeur lui perſuadoit qu'elle pouvoit facilement éviter; de ſorte qu'une fois, la Mere Angelique lui parlant avant qu'elle fût entierement reſolue, mais neanmoins ſur la penſée qu'elle en avoit deja, & lui demandant au cas qu'elle prît l'habit, ſi elle pouvoit bien ſe reſoudre à faire les penitences que faiſoient les autres Novices & les ſatisfactions qu'ordonne la Regle, quand on perd par ſa faute le commencement de l'Office, elle repondit avec ſa gravité qu'il ne le falloit pas perdre. Mais ces ſentimens de l'orgueil humain furent bientôt bannis de ſon eſprit, lorſqu'elle entra ſerieuſement dans ceux de l'humilité chretienne *, par la grace que lui obtinrent les prieres & le zele de la Mere Angelique, qui le toujours porté, à ſouhaiter avec tant de deſintereſſement & avec une charité ſi pure le veritable bien de ſes ſœurs, qu'elle n'a pu être refuſée en des deſirs ſi juſtes, de celui qui lui donnoit le mouvement de lui demander cette grace avec tant d'ardeur.

Elles ſe ſont toutes cinq reconnues obligées à ſes prieres, de la grace de la vocation religieuſe, dans laquelle elles ont toutes vecu ſous ſa conduite; & trois ſont de-

ja

* Voyez ce que la Mere Angelique en dit elle-même dans la I. Relation de la II. Partie N. V.

jà mortes entre ſes bras *. Celle des cinq †, dont l'engagement dans le monde par le mariage, ſembloit lui devoir faire perdre l'eſperance qu'elle pût comme les autres augmenter le nombre de ſes Filles & venir vivre & mourir à Port-Royal, lui fut promiſe de Dieu, (lors même qu'elle n'oſoit la lui demander, & qu'elle étoit encore avec M. le Maître ſon mari,) par un ſonge qu'elle n'a jamais pu oublier depuis, & que l'évenement a verifié être une prophetie. C'eſt à elle-même que je l'ai oui raconter & interprêter. Comme elle n'avoit point de plus grandes inquietudes que celles du ſalut de ſes proches qu'elle demandoit à Dieu continuellement, & n'en voyoit point de plus engagés que M. d'Andilly & Madame le Maître, qui tous deux étoient pour lors mariés, elle prioit Dieu pour eux avec plus d'affection, afin qu'ils fuſſent à lui en quelque maniere que ce pût être. Elle ſongea une nuit qu'elle les voyoit tous deux montés ſur un même cheval, le viſage triſte & abbattu, qui venoient à elle à Port-Royal des Champs, comme pour y trouver un lieu de refuge. C'eſt ce que je lui ai ouï conter long-tems avant que M. d'Andilly eût

I. RELAT.

* La Sœur Catherine de S. Jean, veuve de M. Le Maître en 1651. La Sœur Marie de Sainte Claire en 1642. La Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine en 1649. On trouvera leur Vie avec celles de leurs ſœurs au commencement de la III. Partie.

† Madame le Maître, l'aînée des filles de M. Arnauld.

I. Relat. quitté le monde. Dès lors pourtant, elle l'interprétoit comme il eſt arrivé; & diſoit que comme de dix enfans qu'ils étoient, il n'y avoit eu que ces deux qui euſſent couru une même fortune d'être mariés, auſſi les avoit-elle vus tous deux montés ſur un même cheval, & que la triſteſſe de leur viſage marquoit l'état de leur viduité, dans lequel ils devoient trouver un azile à Port-Royal, contre les orages & les diverſes tempêtes dont ils ont éte differemment agités dans le monde. L'effet a verifié mot pour mot cette prediction *.

XLII. Succès de ſes prieres pour M. & Madame Arnauld.

Son zele ne lui ſucceda pas moins heureuſement en la perſonne de Madame Arnauld ſa mere, & ce fut dès les premieres années de la reforme, qu'elle commença de lui rendre ce qu'elle n'avoit pas reçu d'elle, & de procurer à ſon ame une vie incomparablement preferable à celle du corps, dont elle lui étoit obligée.

Madame Arnauld avoit toujours vecu dans le monde, avec la reputation d'une femme d'honneur & qui ſe conduiſoit avec beaucoup de ſageſſe; mais au reſte, elle étoit à l'égard de Dieu & des choſes apartenantes à

* Il eſt remarquable que des trois Sœurs qui ſont deja allées à Dieu & qui ſont veritablement arrivées au port, comme il y a toute apparence de le croire, il n'y a que celle ci qui ſoit venue prendre terre & mourir à Port-Royal des Champs, n'y ayant encore qu'elle, de toute la famille, & M. de Sericourt ſon fils, une autre partie d'elle-même, qui y ſoient enterrés [en 1652.]

à la pieté chretienne, dans l'ignorance commune de ce ſiecle, qui étoit extrême. Sa bonne Fille étant ſortie de ces mêmes tenebres, par une grace auſſi puiſſante que celle par laquelle Dieu lui avoit donné le mouvement de chercher & de ſuivre la lumiere, ſe fût crue indigne du bonheur que Dieu lui avoit fait, ſi elle n'eût tâché d'en rendre participantes les perſonnes du monde auxquelles elle avoit le plus d'obligations. Monſieur ſon pere fit paroître à ſa mort, que la charité de ſa fille n'avoit pas été ſans fruit à ſon égard, puiſqu'il y a lieu de lui attribuer les bons ſentimens que Dieu lui donna pour lors, & qu'il a exprimé dans le vœu qu'il fit, dont nous avons la copie, & que nous rapporterons plus loin. Mais au lieu qu'il n'eut pas le tems de produire les fruits qu'on eſperoit de ces ſaintes ſemences, Madame ſon épouſe commença de ſi bonne heure à faire uſage des inſtructions de ſa fille, qu'il y a ſujet de croire que l'ouvrage de ſa perfection étoit achevé lorſqu'il fut préſenté à Dieu par les mains de celle qui y avoit la premiere travaillé avec tant d'ardeur, quand elle la vit mourir entre ſes bras, après onze ans de Profeſſion, le 28. Fevrier 1641. *

I. RELAT.

Une action remarquable qu'elle fit, temoigne aſſez la confiance qu'elle avoit en la charité de ſa fille, & en ſa prudence pour ſa conduite. La Mere Agnès nous a dit que ce fut dès auparavant que la Mere An-

* On trouvera ſa Vie dans la III. Partie: c'eſt la II. Relation.

I. RELAT. gelique alla à Maubuiſſon en 1618. que Madame Arnauld ayant par ſes avis pris reſolution de faire ſa premiere confeſſion generale, de quoi on ne parloit quaſi point en ce tems-là, elle l'écrivit en entier de ſa propre main, toute la nuit, & l'envoya de Paris à ſa fille par un homme exprès, afin qu'elle l'a vît, la corrigeât & lui marquât ce qui avoit beſoin d'éclairciſſement.

XLIII. La Mere Angelique établit l'abſtinence.

Mais pour revenir à l'hiſtoire de la reforme de Port-Royal la Mere Angelique y travailloit avec perſeverance: mais avec la même diſpoſition que les Anges ſe hâtent d'accomplir la volonté de Dieu, pour être prêts d'obéir à celles qu'il leur fera connoître enſuite. Car tout ce qu'elle connut d'abord être de devoir, elle l'embraſſa avec joie; & en même-tems reconnoiſſant que, dans un ſiecle où il n'y avoit aucun Couvent des Ordres anciens qui fuſſent reformés, ſinon Montmartre, elle avoit beſoin d'un peu de tems & de la communication de perſonnes éclairées, pour s'inſtruire de tous les devoirs de la reforme. Elle recherchoit avec ſoin ceux qu'on pouvoit croire être de ce nombre, & faiſoit en ſorte de voir les meilleurs Religieux, & les perſonnes qui étoient en reputation de pieté & de doctrine, pour apprendre d'eux ce qui lui reſtoit encore à faire. M. l'Abbé de la Charmoye, qui étoit un fort bon Religieux *, vint à Port-Royal, vers l'année 1612.

* Il ſe nommoit Maugier. Il rendit de grands ſervices à Port-Royal juſqu'à ſa mort arrivée le 24.

1612. & y trouva le Pere Archange, qui pour lors conduiſoit la Mere Angelique. Ce Pere Archange lui conſeilla de ſe ſervir de ce Religieux, qu'il en jugeoit capable, quand elle en auroit occaſion; & depuis il vint aſſez ordinairement à Port-Royal. Ce fut lui qui fit faire Profeſſion à la Mere Agnès, le premier Mai 1612. & qui conſeilla à la Mere Angelique, de tâcher d'établir l'abſtinence de la viande, qui manquoit encore à la reforme. Car juſques-là, on en mangeoit trois fois la ſemaine, depuis que la Mere Angelique en avoit retranché l'uſage continuel dès l'année 1607. un an avant qu'elle penſât à la reforme. I. RELAT.

Elle reçut avec grande joie la propoſition que lui fit M. de la Charmoye, quoiqu'elle prevît bien qu'elle auroit de la peine à l'executer. En effet Monſieur ſon pere y fit de grandes oppoſitions, ne pouvant du tout approuver les choſes qui alloient au detriment de la ſanté de ſa fille, qu'il s'offrit de nourrir lui-même, ſans que la Maiſon en fût chargée, afin qu'elle ne put prendre pretexte de la pauvreté où la Maiſon étoit alors. Mais ce n'étoit nullement ce que la Mere conſideroit en cela, n'ayant d'autre but que d'établir l'entiere obſervance de la Regle qui y eſt expreſſe; de ſorte qu'aucune raiſon ne l'en pût diſſuader. Mais avant que d'en faire la propoſition à la communauté, (quoiqu'en ſecret on n'ignorât pas ſon deſſein auquel pluſieurs avoient grande repugnance,) elle voulut elle-même com-

24. Août 1937. On peut voir ſon éloge dans le *Necrologe.*

I. Relat. mencer à faire experience de cette pratique, qui n'étoit en uſage en aucune Maiſon de l'Ordre de Cîteaux, pour voir ſi elle ne ſeroit pas trop penible. De ſorte que depuis le commencement du mois de Juillet 1614. juſqu'au 4. Août ſuivant, elle ne mangea tous les jours qu'un morceau d'aumelette, qu'on lui ſervoit au Refectoire, couvert d'une peau de mouton étenduë par deſſus, afin que la bonne Mere Prieure en lui venant faire inclination, ne s'en apperçût pas; & elle ne mangeoit que cela ſoir & matin, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit reſolue tout à fait, d'établir cette abſtinence le jour de S. Dominique 4. d'Août 1614. Elle fut lors embraſſée generalement de toutes, Dieu ayant toujours donné cette benediction aux deſſeins de la Mere, & à ſa diſcretion à menager le tems & les eſprits, que lorſqu'elle a voulu les executer, toutes ſes filles s'y ſont rendues avec amour & avec joie. La bonne Prieure lui fit même de grands reproches, de l'avoir ſi long-tems trichée, & de s'être ainſi maltraitée pour ſe cacher d'elle. Mais la Mere ne lui fit autre excuſe, ſinon qu'elle n'avoit pas voulu leur demander une choſe, qu'elle ne l'eût auparavant éprouvée elle-même.

Non ſeulement elle en fit l'eſſai, mais elle continua pluſieurs années cette abſtinence ſans l'interrompre: ce qu'elle n'a depuis fait, que lorſque les maladies l'y ont contrainte, & elle regrette encore tous les jours l'impuiſſance où elle eſt maintenant, par ſon âge, ſa foibleſſe & ſes continuelles infirmités; en preuve de quoi je ſervirai de temoin

avec

avec pluſieurs autres, de la joie qu'elle eut l'année paſſée (1651.) lorſqu'un Medecin lui conſeilla l'uſage du lait pour ſa nourriture ordinaire & unique, ce qu'elle pratiqua plus d'un mois, avec une ſatisfaction la plus grande du monde, non pour les avantages qu'on lui en promettoit pour ſa ſanté, mais de ce qu'elle étoit ſi heureuſe que ce pretexte ſervît à la faire rentrer dans la pratique d'une abſtinence plus auſtere que celle qu'elle avoit établie & pratiquée étant plus jeune, & qui la conſoleroit en partie de la privation où elle étoit de pouvoir jeûner, ſe lever la nuit & faire les autres exercices de Religion, comme elle nous le diſoit en ce tems-là. Elle faiſoit alors reproche en riant à la Mere Agnès, qu'elle n'étoit pas ſi heureuſe qu'elle, parce que le Medecin n'approuvoit pas pour elle ce même regime. En effet la Mere Agnès de ſon côté lui en portoit envie; mais cela ne dura pas long-tems, car la Mere Angelique ayant trop en vue l'abſtinence dans ce regime de ſanté, ne prenoit pas une quantité ſuffiſante de lait pour ſe nourrir, de ſorte que s'affoibliſſant au lieu de reprendre ſes forces, elle fut obligée de le quitter. I. RELAT.

XLIV. Image de l'état où elle établit la Maiſon.

J'ai fait cette digreſſion à propos de ſon zele, non ſeulement à établir, mais à garder elle-même toutes les obſervances les plus penibles de la vie Religieuſe, qui commençerent par ſes ſoins & par ceux des perſonnes de pieté dont elle ſe procura la connoiſſance, à être pratiquées dans Port-Royal, avec une ferveur, une exactitude & un eſprit de grace vraiment digne d'être le mo-

1. Relat. dele de celles que Dieu appelleroit par ſa miſericorde à bâtir ſur ces fondemens ſi ſaints une parfaite reforme, qui imitoit de près & avoit beaucoup de rapport à l'eſprit primitif de Cîteaux. Pour me diſpenſer d'en produire d'autres preuves, ce que la Mere Agnès (étant Superieure en 1640. ou 1641.) en a écrit & qui m'eſt tombé heureuſement entre les mains, fera voir que s'il eſt veritable que l'on n'avoit pas alors à Port-Royal, les lumieres dans l'eſprit au point qu'on les peut avoir à cet heure, on en avoit l'amour dans le cœur & la pratique dans les mœurs, ſi entiere qu'elle nous peut ſervir de regle ſans être au-deſſous des inſtructions qu'on nous donne, leſquelles ne ſurpaſſent ce qui ſe faiſoit alors, qu'en ce qu'elles font faire les mêmes choſes avec plus de diſcernement des raiſons qui y obligent: au lieu qu'alors on ne s'y portoit que par un mouvement interieur, naiſſant de la charité, qui étoit plus ſujet à s'affoiblir, lorſque cette ferveur viendroit à perdre cette premiere chaleur dans les ames, comme elles y ſont toutes ſujettes; & qu'au contraire l'inſtruction de la verité ſert à maintenir la charité, & à l'exciter dans les langueurs & les affoibliſſements dont elle ne peut être tout à fait exemte, pendant qu'elle eſt expoſée au combat de la concupiſcence, qui dure autant que la vie, dans les ames mêmes les plus ſaintes.

Voici la Copie des huit points, dans leſquels la Mere Agnès exprima la conduite que l'on deſiroit d'établir dans la Maiſon, fondée ſur l'imitation de ce qui ſe pratiquoit dans l'ancien

cien Monaſtere des Champs, avant qu'on l'eût transferé en cette Ville. I. RELAT.

I. „ Ce que nous avons de plus en recommandation en ce Monaſtere, c'eſt de „ conſerver le premier eſprit de notre reforme, que nous avons reçu en notre „ Maiſon des Champs, vivant fort retirées, ſeparées & ignorées du monde; à „ quoi la ſituation de notre ancien Monaſtere nous favoriſoit beaucoup. Que ſi „ pour les inconveniens qu'on nous a repreſenté, nous avons quitté cette chere „ ſolitude, ce n'a point été pour prendre „ part à la converſation de ceux de qui nous „ nous ſommes approchées, deſirant que „ notre cœur demeure où notre corps n'a „ pu demeurer; & pour ne point donner „ lieu aux viſites du monde, nous tâchons „ de ne nous point conformer à lui, parlant le moins que nous pouvons à ceux „ qui nous viennent voir, & n'attirant perſonne par quelque voie que ce ſoit, non „ pas même des filles pour être Religieuſes, craignant plutôt qu'il n'en vienne de „ riches & de nobles, que nous ne le deſirons, pour les ſuites qui accompagnent „ ces receptions, rendant les Maiſons celebres, connues & frequentées, & ces filles pouvant être un ſujet de diminuer la „ diſcipline, quand on ſe porte à les épargner par quelque ſecrete cupidité d'honneur ou de profit.

II. „ Nous deſirons auſſi nous conſerver „ dans la pauvreté & la petiteſſe, dont nous faiſions gloire dans notre premier Monaſtere, tout y étant vil & abjet, mais

I. Relat. „ fort agreable à des ames qui ne ſe vouloient plaire qu'en Dieu. C'eſt pourquoi regretant beaucoup la faute que nous „ avons faite de commencer le bâtiment „ avec tant de ſuperfluité, nous deſirons le „ continuer, quand Dieu nous en donnera „ le moyen, le plus ſimplement qu'il nous „ ſera poſſible.

III. „ L'experience que nous avons faite „ de la providence de Dieu, depuis notre „ reforme, nous oblige d'y avoir une ferme confiance. Nous avons vu notre „ nombre augmenter de trente perſonnes „ tout à la fois, qui s'étoient jettées entre „ les bras de notre Mere, à ſon depart de „ Maubuiſſon, qui n'avoient pas toutes enſemble cinq cens livres de penſion, ſans „ avoir eu peine à les nourrir & entretenir; la charité qui les avoit fait recevoir „ étant caution pour elles, qu'elles trouveroient en Dieu le ſoin qu'il a de nourrir „ les oiſeaux & de vêtir les fleurs: c'eſt „ ce qui nous a ôté de l'eſprit l'apprehenſion de recevoir des filles qui manquent „ de commodités temporelles, ſachant bien „ qu'à celles qui cherchent vraiment le „ Royaume de Dieu & ſa juſtice, toutes „ les autres choſes ſont données par ſurcroît.

IV. „ Un autre avantage que nous tirions „ de notre deſert, étoit que notre Egliſe „ n'étant point viſitée, nous n'avions point „ auſſi curioſité de l'orner & de l'enjoliver; „ n'ayant ſoin que de la propreté & netteté „ qui regarde l'eſtime qu'on fait d'un lieu „ ſi ſaint: c'eſt ce que nous deſirons con-

„ ſer-

ſerver dans notre changement de lieu, y I. RELAT.
ayant aſſez de belles Egliſes dans Paris, pour exciter la devotion de ceux qui les viſitent; outre que notre pauvreté favoriſant notre inſtinct, nous diſpenſe de nous mettre en peine de parer nos Egliſes de riches ornemens, mais non pas d'enrichir nos ames de l'amour de la ſainte pauvreté, de l'humilité, d'une ardente charité, afin qu'elles ſoient un vrai temple de Dieu."

V. „ Notre éloignement de Paris étoit cauſe que nous avions peu de communication ſpirituelle au dehors de la Maiſon, ne ſe preſentant perſonne pour cela, que ceux qui en étoient expreſſément ſuppliés; en quoi nous étions heureuſes, ayant trois perſonnes d'élite, qui nous viſitoient trois ou quatre fois l'an avec grande charité, & qui imprimoient un même eſprit en toutes les Filles, d'où il reſultoit une parfaite union: ce qui nous a fait aimer cette conduite uniforme que nous garderons toujours, ne cherchant point au dehors ce que nous avons dans la Maiſon, en la perſonne de nos Confeſſeurs, & par la confiance que les Sœurs ont à leur conduite & en celle de leur Superieure.

VI. „ La ſituation de notre ancien Monaſtere, conforme à l'inſtitution de notre Ordre, qui recherche les lieux deſerts & qui donnent quelque ſorte d'horreur aux ſens, nous avoit imprimé l'amour de la retraite, non ſeulement au regard des perſonnes de dehors, mais auſſi des unes avec les autres; de ſorte que ſans aucune contrainte d'eſprit, & comme par une au-

I. Relat. „ tre nature, nous nous étions privées de
„ la recreation, l'ayant reduite à des Con-
„ ferences ſpirituelles qui ſe faiſoient trois
„ ou quatre fois la ſemaine: à quoi nous
„ avons éprouvé tant de facilité & de vraie
„ ſatisfaction, que ce nous ſeroit une peine
„ d'avoir à nous recréer autrement que par
„ une ouverture de cœur qui fait parler de
„ ce qui doit former les penſées utiles &
„ qui ſervent à donner de la vigueur, &
„ non à éteindre l'eſprit.

VII. „ Il n'y avoit que nous qui ne nous
„ appercevions pas que notre Monaſtere
„ étoit triſte & melancolique, étant dans
„ une profonde vallée, comme ſi on eût
„ voulu le cacher aux lieux circonvoiſins.
„ Nous aimions ſi fort cette demeure ſom-
„ bre & obſcure, que nous n'avions pas ſeu-
„ lement la penſée de nous promener dans
„ nos jardins, à moins qu'on n'en eût be-
„ ſoin: ce qui nous eſt tourné en habitu-
„ de; en ſorte que nous nous contentons
„ de ſavoir que nous avons un jardin * &
„ de prendre l'air par nos fenêtres, recom-
„ penſant l'exercice que l'on fait en ſe pro-
„ menant, de quelque travail qui profite au
„ corps & à l'ame, quoiqu'il ne ſoit pas ſi
„ agreable aux ſens.

VIII. „ L'obligation que nous avions,
„ étant à la campagne, de ſubvenir aux
„ beſoins des pauvres de nos villages, nous
„ avoit donné inclination à faire l'aumône
„ ſe-

* [Cela étoit vrai lorſqu'on écrivoit ceci (en 1652.) mais d'autres raiſons font maintenant (en 1672.) qu'on ſe conduit d'une autre façon.]

ſelon notre pouvoir, qui ne s'étend gue- I. RELA
res loin, peut-être par notre peu de foi : car nous avons éprouvé pluſieurs fois qu'il faut un peu ſe tromper ſoi-même, & ne pas tant penſer au lendemain, quand il ſe preſente des occaſions de charité par leſquelle Dieu nous tente, pour voir ſi nous aurons la confiance en ſa providence divine; & étant le pere commun de tous, nous commande de nous regarder tous comme freres, & n'a garde de delaiſſer ceux qui pour aſſiſter les autres s'appauvriſſent eux-mêmes."

Il faut remarquer qu'entre les trois perſonnes dont la Mere Agnès vient de parler, qui prenoient ſoin de la conduite ſpirielle de la Maiſon, le Pere Suffren Jeſuite étoit un, que la Mere Angelique conoiſſoit dès l'année 1614. * au moins nous ons encore des Lettres qu'il lui écrivoit tte année; & je ne ſai pas combien il y oit auparavant qu'elle avoit communiqué ec lui. Mais on m'a aſſuré qu'elle l'avoit aucoup ſouhaité & l'avoit procuré avec and ſoin, ſur la reputation que ſes predi-ions lui avoient acquiſe dans Paris. Il êcha auſſi quelquefois à Port-Royal, & venoit faire des retraites & écouter des nfeſſions extraordinaires, avec tant de uit, qu'on dit que la Maiſon paroiſſoit ute renouvellée depuis qu'il y étoit venu. Je n'ajouterois rien à ce que je viens de porter de la Mere Agnès, ſi ce n'eſt il me ſouvient d'une choſe, qui n'eſt

* On peut voir ce qu'elle en dit elle-même, ns la I. Relation de la II. Partie, n. XII.

I. Relat. considerable qu'en ce qu'elle est une preuve de la ferveur où l'on étoit alors dans Port-Royal, qui representoit une image de celle des premiers siecles de l'Eglise, dans lesquels il se faisoit comme un rejaillissement de la pieté des chretiens dans les enfans, que l'on voyoit animés de foi & d'amour pour Dieu avant même qu'ils le pussent bien connoître. Je porte peut-être trop haut ma comparaison: mais tant y a que feue ma Sœur Marie-Claire nous a raconté, que n'ayant que neuf ou dix ans, au commencement de la reforme, elle remarquoit avec ses compagnes, dans sa sœur Abbesse & dans toutes ses Filles, tant d'ardeur pour la mortification & la penitence, qu'elles mêmes en étoient échauffées & prenoient à tâche de les imiter, en cherchant les occasions de surmonter leurs repugnances, pour pratiquer la mortification.

Deux de ces enfans s'étant avisées d'un bon moyen pour cela, à leur avis, s'en allerent cueillir dans le jardin, de mechantes herbes & entre autres quantité de morelle, & les ayant pillées, elles en burent le jus avec autant de repugnance, qu'elles auroient fait une medecine qui ne leur auroit pas été aussi dangereuse, s'étant mises au hazard de se faire bien malades. Mais Dieu ne permit pas un si mauvais effet de leur devotion, qu'elle voulurent encore accompagner d'une action de charité, s'imaginant qu'elles devoient communiquer une invention si rare à leur petite compagne ma Sœur Marie-Claire, qui sans doute ne l'eût pas trouvée d'elle-même, parce qu'elle étoit naturelle-

ment

nt très delicate pour ſa bouche, quoique I. RELAT.
illeurs elle fût auſſi fervente que les autres
ur imiter la devotion & la penitence des
ligieuſes. Elle le temoigna bien en accep-
t celle-la, quand ſes compagnes la lui
poſerent; mais ce fut avec tant de vio-
ce, & une ſi horrible averſion, que la
le qui la ſervoit étant venue par hazard
s la chambre, pendant que les deux au-
s alloient preparer le breuvage, que la
ivre enfant attendoit comme ſon ſuppli-
, elle la trouva plus pâle que la mort &
te tremblante, de ſorte qu'en étant ſur-
ſe & croyant qu'elle fût malade, elle la
ſſa de lui dire ce qu'elle avoit, & enfin
prieres, obtint qu'elle lui decouvrit tout
deſſein qu'elle ne vouloit pas d'abord lui
uer. De cette ſorte ſa bonne volonté
reputée pour effet, & elle eut une am-
diſpenſe de ſa promeſſe, & ſes compa-
s une petite reprimande de l'indiſcretion
leur zele.

Elle nous contoit encore, qu'au même
s la Mere Angelique, qui en effet n'aſpi-
qu'à la ſolitude de quelque Maiſon bien
hée, entretenoit les enfans, & particu-
ement ſa petite ſœur, des deſſeins qu'el-
liſoit qu'elle avoit d'aller vivre dans un
rt, où elle ne vivroit que d'herbes &
acines, & ne feroit que prier Dieu; &
e inclination poſſedoit tellement ſon
ur, que toute ſa vie elle a pris plaiſir à
faire des projets, dont le ſeul entretien
cauſoit de la joie, quoique ces choſes
ent dans l'impoſſibilité. Comme ſa pe-
ſœur Marie-Claire, qui l'aimoit avec
paſ-

I. Relat. paſſion, lui faiſoit promettre qu'elle la meneroit donc avec elle, la Mere Angelique ſe ſervoit de cela, pour lui faire perdre toutes ſes petites delicateſſes en ſon manger, entre autres l'averſion qu'elle avoit pour le maigre & pour les legumes, lui diſant que ſi elle ne pouvoit manger de toutes ces choſes, elle n'auroit garde de la mener avec elle, vivre au deſert, où on ne mange que des racines; & ainſi elle l'y accoûtuma ſi bien, qu'elle la mit en poſſeſſion d'une mortification parfaite pour ce point, où elle paſſoit même les regles communes.

XLV. Converſion de la ſeconde Sœur de la M. Angelique.

Je laiſſe donc tout le reſte qui ſe pourroit dire, de l'état où la Mere Angelique établit ſa Maiſon; & je viens au fruit de ſes prieres, par leſquelles elle attira dans ce Paradis de grace, planté de la main de Dieu & arroſé par ſes ſoins, les trois autres ſœurs qui lui reſtoient dans le monde, & leur bonne Mere même à la fin, comme il ſe verra par la ſuite de l'hiſtoire. Mais pour en obſerver l'ordre, il faut parler maintenant de la vocation de Mademoiſelle Anne, la troiſieme des ſix filles & qui étoit plus jeune d'un an que la Mere Angelique.

Elle avoit été miſe dès l'âge de ſept ans & demi, à l'Abbaye de S. Cyr, lorſque la Mere Agnès y prit l'habit en 1600. enſuite de ce qu'il étoit porté dans les conditions du traité qu'on avoit fait avec Madame des Portes, pour ladite Abbaye, qu'elle ſeroit tenue d'y nourrir & entretenir la Mere Agnès & une autre de ſes ſœurs, tant qu'elle en auroit le gouvernement. (Il faut dire ici tout ce qu'il y a eu de bien & de mal, puiſ-

uiſque c'eſt la gloire de Dieu de faire ſer- I. RELAT.
r toutes choſes à l'accompliſſement de ſes
:ſſeins.) Elle paroiſſoit portée à la pieté,
: aimoit à prier Dieu, dès l'âge de neuf
ı dix ans; & quoiqu'elle eût peu d'inſtru-
ion lorſqu'elle fit ſa premiere Communion,
l'âge de treize ans & demi, elle reſſentit
:aucoup de devotion ſenſible, comme elle
:n ſouvient encore; & même dès auparа-
ınt, elle avoit eu quelque envie d'être
.eligieuſe, quoiqu'à la verité ſon premier
ıotif en ce deſſein, étoit qu'elle aimoit
:aucoup ſa ſœur de Port-Royal, qui étoit
:ja Abbeſſe, & avec laquelle elle eût été
:en aiſe de paſſer ſa vie. Mais M. Ar-
ıuld, qui n'aimoit point que ſes enfans le
ıittaſſent, & n'avoit eu autre part à la
ſpoſition qui avoit été faite des deux pe-
:es Religieuſes, que celle du conſentement
ı'il avoit donné aux pourſuites de M. Ma-
ɔn, ſon beau-pere, qui ſeul avoit ſollicité
: obtenu ces deux Abbayes pour ſes deux
les, ayant ſu que celle-ci penſoit auſſi à ſe
ire Religieuſe, il temoigna qu'il ne l'ap-
:ouveroit nullement, & ainſi il lui en fit
:rdre le deſſein avant qu'il fût encore bien
ɔrmé.

Madame le Maître, qui étoit l'aînée de
ɔutes, ayant été mariée avant le Carême
605. à Pâques ſuivant M. Arnauld retira
e S. Cyr, ſa fille Anne qui avoit près de
uatorze ans. Elle en fut bien aiſe, & com-
ıença, en entrant dans le monde, d'entrer
ı même-tems dans l'amour des vanités &
es divertiſſemens qu'on y recherche, avec
ı entier oubli de Dieu & de ſes premieres

de-

I. Relat. devotions. Et dans ce qu'elle en a écrit, elle s'exprime avec tant d'humilité & de reſſentiment, qu'elle dit que le comble de l'iniquité faiſoit alors en elle le même effet qui eſt propre à la perfection de la charité, de lui ôter toute crainte, enſorte qu'elle ne penſoit en nulle façon à ſon ſalut. Elle en produit une preuve, qui eſt qu'étant un jour par les champs en caroſſe, pendant un orage & un fort grand tonnerre, elle étoit à la portiere, attentive à lire un Roman, ſans avoir aucune apprehenſion & auſſi aſſurée que ſi elle n'eut pas oui la voix de Dieu qui la menaçoit par ſon tonnerre, ou qu'elle eût cru qu'il ne voyoit point ſon action.

Elle eut à quinze ans, une apoplexie dont on l'a crut morte ; mais étant revenue à force de remedes & de ſoins, elle continua à vivre comme auparavant, & à paſſer ſon tems le plus gaiement qu'elle pouvoit, dans toutes les recreations & divertiſſemens honnêtes & permis par les loix du monde ; & cela dura quatre ans dans cette grande liberté. Elle croit que ce fut cette mauvaiſe diſpoſition qui donna lieu à une grande tentation qu'elle eut en ce tems-là contre la foi. La communication aſſez ordinaire qu'elle avoit avec quelques Dames & quelques parentes Huguenotes, & qui avoient plus de vertus exterieures que la plûpart des Catholiques, (qui dans ce tems-là étoient dans une ignorance épouvantable de tout ce qui regardoit la pieté chretienne,) lui fit naître un doute dans l'eſprit, touchant ces deux Religions, laquelle étoit la meilleure, juſ-

iſqu'au point de donner preſque l'avantage I. RELAT
l'hereſie, & de mediter quelquefois dans
on eſprit les voies qu'elle pouroit prendre
elle ſe determinoit. Elle tint ces penſées
ctrêmement ſecretes, & n'en temoigna ja-
ais rien à qui que ce ſoit, juſqu'à ce qu'é-
nt tombée malade de la petite verole, en
613. elle en fut d'abord ſi mal qu'elle eut
eur d'en mourir. Dans cette apprehenſion,
outes ſes peines ſe renouvellerent dans ſon
prit, avec une angoiſſe extrême, dans la-
uelle elle promit à Dieu de tout ſon cœur,
e le ſervir dans la meilleure des deux Re-
gions, ſans determiner autrement laquelle:
ais neanmoins elle n'en eût plus de doute
epuis, & oublia entierement les premieres
enſées que lui avoit cauſées la tentation, qui
eſſa tout à fait alors.

Enſuite de cette maladie, elle ſe mit à
ommunier plus ſouvent, ſans connoître les
iſpoſitions pour le bien faire; aimant tou-
ours beaucoup le monde, ou rien ne lui de-
laiſoit que le ſoin qu'on l'obligeoit de pren-
re du menage: ce qui l'importunoit extrê-
ement, mais elle ne le vouloit pas faire
aroître, ſinon à la ſœur de Port-Royal,
our qui elle avoit toujours beaucoup d'a-
itié & même quelque confiance; dont la
Mere Angelique prenoit avantage, pour tâ-
her en la conſolant de ſes peines, de lui
onner toujours quelque avis utile pour ſa
onſcience, & entre autres tâchoit de lui per-
uader de quitter la lecture des Romans, à
uoi elle ſe paſſionnoit fort. Mais elle lui
epondit un jour fort reſolument & avec la
aniere haute & ſuffiſante qu'on dit qui lui
étoit

I. Relat. étoit naturelle avant que Dieu l'eût changée, qu'on ne lui perſuaderoit point qu'il y eût du mal en cela; & ainſi elle n'en faiſoit pas davantage.

Enfin, l'an 1614. étant allée à Port-Royal au mois de Septembre, pour aſſiſter à la Vêture de ma Sœur Marie-Claire, ſa jeune ſœur, la Mere Angelique lui perſuada & lui fit promettre de faire une confeſſion generale au Pere Euſtache: ce qu'elle n'avoit encore fait de ſa vie. Elle s'y reſolut en effet. Neanmoins ayant été enſuite à Andilly, & de là à Paris, elle la negligea; & ſur ces entrefaites, il ſe preſenta un parti pour elle. C'étoit un fort honnête homme, qui ſouhaitoit avec paſſion l'alliance de M. Arnauld, lequel de ſa part l'agréa auſſi, & en fit la propoſition à ſa fille, qui y conſentit.

Pendant que cette affaire ſe traitoit, & qu'elle ſe reſervoit à faire ſa confeſſion quand elle ſeroit accordée, pour ſe preparer à ſon mariage, il arriva qu'en parlant à Madame Pichotel, qui étoit une bonne femme, fort devote, qui l'avoit élevée toute petite & qu'elle aimoit bien, Dieu la toucha enſuite des avis qu'elle lui donna, & qui lui firent remarquer quelques fautes qu'elle avoit faite, dont elle ne s'étoit point confeſſée, n'en ſachant point l'importance, & ayant été encore plus aſſurée qu'elle étoit obligée de le faire par le Pere Suffren, qu'elle en fit conſulter par cette bonne femme qui s'y confeſſoit d'ordinaire, elle ſe determina tout de bon de penſer ſerieuſement à ſa confeſſion generale, & demanda our au Pere Euſta-

che,

che, qui lui donna la veille des Rois. Ce devoit être dans huit jours. Pendant ce tems elle ſe mit à examiner ſa conſcience, & à en connoître l'état, avec tant de ſentiment & d'étonnement de ſa vie paſſée, que Madame d'Andilly, ſa belle ſœur, étant accouchée le 30. Decembre de ſa Fille aînée, qui étoit ſon premier enfant, toute la famille étant dans la joie, & elle ayant été obligée de l'aller voir comme les autres, quelque effort qu'elle fît pour paroître gaye & diſſimuler ce qu'elle avoit dans l'eſprit, elle ne put éviter qu'on ne s'en apperçût, & qu'une de ſes couſines ne lui dît qu'elle ne ſavoit pas ce qu'elle avoit d'extraordinaire, mais qu'elle avoit le viſage tout étonné. I. RELAT.

Elle fit donc ſa confeſſion au jour nommé, mais avec tant d'exactitude, & paroiſſant ſi touchée, que le Pere Euſtache, dit depuis à la Mere Angelique, qu'il n'avoit point été ſurpris quand il avoit appris qu'elle vouloit être Religieuſe, ayant toujours cru, après avoir oui ſa confeſſion, qu'elle ne finiroit que par là. Cependant pour lors, elle n'y penſoit en aucune ſorte, étant au contraire toute reſolue à ſe marier. En effet on y travailloit toujours, & on en vint juſqu'aux articles, ſur quoi l'on rompit, je ne ſai pour quelle raiſon; & une affaire importante étant ſurvenue à M. Arnauld, on n'en parla plus avant le Carême. Elle n'en fut que bien aiſe, parce que s'étant reſolue enſuite de la confeſſion qu'elle venoit de faire, à vivre plus chretiennement, elle ſe rejouiſſoit que cette affaire n'eût pas été con-

I. Relat. conclue avant le Carême, afin de pouvoir entendre les Sermons du P. Suffren, qui prêchoit alors à Paris avec grand fruit.

Pour cet effet elle alloit tous les jours à S. André des Arts, avec Madame le Maître ſa ſœur, qui étoit deja ſeparée d'avec Monſieur ſon mari*, & demeuroit avec Monſieur ſon Pere. Elle fut auſſi cette année, aux prieres de quarante heures, qui ſe faiſoient à l'Egliſe des Jeſuites, les trois jours de Carnaval, au lieu que les années precedentes, quand Madame ſa Mere lui offroit même d'y aller avec elle, elle l'en remercioit, & aimoit mieux aller voir quelque jeu, ou quelques folies, de celles qui ſe font en ce tems-là.

Cet honnête homme qui la demandoit, ayant regret de la rupture de ſon Mariage, & ſouhaitant toujours avec paſſion cette alliance, en fit parler de nouveau, après Pâques. M. Arnauld avoit été dans cet intervalle à Port-Royal où il avoit appris de la Mere Angelique qui avoit le ſecret de ſa ſœur, qu'elle agréoit fort ce parti; & il lui avoit repondu que ſi elle le vouloit, elle l'auroit. Il donna donc charge à M. d'Andilly ſon fils aîné, de parler à ſa ſœur de ſa part, & de lui dire qu'il ne s'étoit pas hâté de la marier, pour avoir plus de loiſir de faire un bon choix; mais que ſi elle étoit ſatisfaite de celui dont on lui avoit deja parlé,

* [La Mere Angeliq. de S. Jean revoyant ſa Relation en 1672. y ajouta cette obſervation. Je doute qu'il ſoit vrai que Madame le Maître fût deja ſeparée au commencement de 1615. Mes couſines le ſauront peut-être bien.]

lé, & qui la redemandoit de nouveau, il le lui donneroit de très-bon cœur. Elle répondit, quoiqu'elle n'en eût eu aucune penſée auparavant, que ſi elle ne changeoit de ſentiment, cela ne ſe feroit point, mais que pour l'heure elle ne ſouhaitoit pas qu'on conclût aucune affaire: ce qu'elle lui dit en pleurant. Monſieur ſon frere l'aſſura, que la volonté de Monſieur Arnauld étoit de ne la contraindre en rien, qu'il lui feroit ſeulement dire les partis qui ſe preſenteroient, & que ce ſeroit elle-même qui en feroit le choix. Ainſi le mariage demeura rompu, ſans qu'elle-même l'eût premedité, quoique celui qui la demandoit, eût une telle paſſion d'épouſer une fille de Monſieur Arnauld, que non ſeulement il a attendu à ſe marier que celle-ci ait été Profeſſe, mais même il ne l'a point voulu faire, qu'il n'ait auſſi vu Religieuſe la cadette, qui lorſqu'on traitoit le mariage de ma ſœur Anne, étoit un enfant de ſix ans. I. RELAT.

Sur cela Madame Arnauld & Madame le Maître, ayant eu beſoin d'aller aux eaux de Forges, elle deſira d'y aller, & y fut avec elles. Ce fut là que ſe fit la connoiſſance de Madame de Ligni ſœur de M. le Chancelier, qu'elles y trouverent; laquelle y étant allée ſans penſer être groſſe, y fut en peril d'accoucher avant terme, de ſa fille qui eſt maintenant Religieuſe céans *. Dans cette oc-

* C'étoit celle-là même qui étoit Abbeſſe lors de la perſecution en 1694. On verra ſa vie dans la III. Partie de ces Memoires (*Relation* XXII. & pluſieurs Pieces de ſa façon dans ce Recueil.

I. Relat. occaſion, Madame Arnauld, lui rendit toutes les aſſiſtances imaginables avec tant de bonheur, qu'elle empêcha cet accident, & fit avec elle une amitié qui a duré juſqu'à la mort.

Elles revinrent de Forges ſur la fin de Juillet avec Madame de Ligni, & ayant paſſé par Andilly, arriverent à Paris en 1615. lorſqu'on étoit dans les allarmes, à cauſe de l'armée que M. le Prince venoit de lever, & que l'on craignoit qu'il ne vint affamer la ville & bruler les Maiſons d'alentour.

XLVI. De quelle maniere elle devint Religieuſe de P. R.

L'effroi où étoit tout le monde, fit ouvrir les yeux à ma ſœur Anne, pour voir la miſere de ceux qui ne penſent qu'à s'y établir, & la porta à ſe reconnoître heureuſe de ce qu'étant encore libre, elle étoit delivrée des inquietudes de ceux qui dans ces miſeres publiques ſont chargés du ſoin d'une famille, & au hazard de voir leurs enfans perir de faim devant leurs yeux & tous leurs biens en proie. Elle étoit étonnée de ce qu'il lui ſembloit que tout le monde étoit changé, & qu'elle n'y rencontroit plus les mêmes choſes qu'elle avoit accoutumé d'y voir; & ne s'appercevoit point que c'étoit en elle que s'étoit fait ce changement. Les choſes où elle trouvoit auparavant de la ſatisfaction lui deplaiſoient; & inſenſiblement elle trouvoit que le mepris qu'elle faiſoit du monde, lui donnoit de l'eſtime de la grace que Dieu faiſoit à ceux qu'il appelloit à la Religion, & eût ſouhaité être de ce nombre; de ſorte que quelquefois, faiſant reflexion ſur ſes ſentiments, elle ſe demandoit

à

à elle-même, ſi c'étoit avoir envie d'être Religieuſe que de deſirer ſi fort d'avoir cette volonté. I. RELAT.

Dans ces penſées, elle ſouhaita d'aller voir une Religieuſe de la Ville-l'Evêque qui étoit une Demoiſelle qu'elle avoit fort connue dans le monde, & qui étoit entrée en Religion lorſqu'elle étoit ſur le point de ſe marier. Ayant decouvert ſon ſecret à cette bonne Fille, elle lui parla fort bien ſur cette vocation, & lui perſuada que c'en étoit une, l'exhortant à beaucoup prier Dieu qu'il lui fît connoître davantage ſa volonté, & à communier à cette intention. Elle le fit le lendemain jour de Notre-Dame de Septembre, à S. Merry ſa paroiſſe, & s'étant ſouvenue d'avoir lu autrefois dans les Epitres de S. Jerôme, ce qu'il dit à la louange de la virginité, elle porta ce Livre à l'Egliſe où elle retourna entendre Vêpres ce même jour; & étant dans la Chapelle de la famille, qui eſt celle de S. Laurent, elle y lut les deux Lettres qu'il écrit à Demetriade & à Euſtochie, ſur ce ſujet. Dieu la toucha par cette lecture. Elle entra dans un profond recueillement; & tout d'un coup, elle ſe ſentit tranſportée en eſprit hors d'elle-même, & menée en preſence de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, devant lequel s'étant jettée à genoux, il s'approcha d'elle & lui mit une bague dans le doigt, en lui inſpirant en même-tems un deſir ſi violent & ſi ferme d'être Religieuſe, qu'elle ne ſe reconnoiſſoit plus elle-même, tant ſes ſentimens étoient changés *.

* Voyez ſur le même ſujet ce qui eſt dit dans la I. Relation de la II. Partie, N. XXIII.

I. Relat. Ayant été au ſortir de l'Egliſe, à l'Hôtel de Guiſe, avec Madame ſa Mere qui y alloit voir Madame la Ducheſſe de Guiſe, qui lui faiſoit l'honneur de l'aimer beaucoup, comme elle ſe fut retirée pour entretenir les Demoiſelles qui étoient dans la même chambre, pendant que Madame Arnauld parloit à Madame la Ducheſſe qui étoit au lit, elle avoit l'eſprit ſi fort occupé que ne ſachant que faire pour le diſſimuler, elle prit un livre que tenoit une des Demoiſelles pour lui ſervir de contenance, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'elle avoit peine à parler. Le Pere Archange l'Anglois, parloit à Madame de Guiſe, lorſqu'elles arriverent, & après s'y être encore un peu tenu avec Madame Arnauld, il prit congé de la compagnie. Mais il s'aviſa, contre ſa coutume, en s'en allant, de demander à Mademoiſelle Anne, qu'il vit avec ces Demoiſelles, ſi elle n'avoit rien à lui dire: ce qu'il n'avoit jamais fait, quoiqu'il l'eût vue aſſez ſouvent avec Madame ſa Mere, qui alloit apprendre de lui des nouvelles de Port-Royal, dont il prenoit ſoin en ce tems-là. A l'inſtant elle fut bien aiſe de cette occaſion, & s'étant retirée de la compagnie, elle lui decouvrit ſon deſſein d'être Religieuſe, qui étoit alors tout formé.

Il en fut très ſurpris, & ne put d'abord s'imaginer autre choſe, ſinon que c'étoit quelque deplaiſir, ou qu'on la vouloit engager dans quelque mariage qui ne lui plaiſoit pas. Elle l'aſſura qu'il n'y avoit rien de cela dans ſon deſſein, & qu'au contraire elle en avoit refuſé un depuis peu de tems, qui

qui étoit tel qu'elle l'eût pu ſouhaiter; à quoi elle ajouta, avec une merveilleuſe reſolution, ces propres paroles. *Mon Pere, je vous déclare que quand votre M. de Guiſe voudroit & pourroit m'épouſer, quoique je ne ſois qu'une petite Demoiſelle, je ne voudrois point de lui, il faut que je ſois mariée à un plus grand Seigneur.* Sur cela le Pere Archange l'ayant exhorté à beaucoup prier Dieu, & ſe ſouvenir qu'il y avoit à ſouffrir par tout, il ſe retira; & elle retourna avec ces Demoiſelles qu'elle avoit quittées; leſquelles ayant eu ſujet de s'étonner de cette conference, elle leur fit entendre, au moins à l'une d'elles, que c'étoit qu'elle lui avoit parlé d'un mariage, & pris quelques avis de lui. I. RELAT.

La maniere ſi indifferente dont ce Pere reçut ſa propoſition, (ce qu'il faiſoit ſans doute à deſſein de l'éprouver,) l'ébranla ſi fort, qu'elle fut depuis ce jour, qui étoit un Mardi, juſqu'au Vendredi ſuivant, ſans ſavoir quel conſeil prendre. Mais ce Vendredi le Pere Euſtache étant venu voir M. Arnauld, ſa fille prit occaſion de lui parler, & lui ouvrit ſon cœur ſur ſa vocation à la Religion. Il écouta cette nouvelle avec beaucoup de joie, & l'encouragea dans cette reſolution autant qu'il ſembloit que le Pere Archange prenoit plaiſir à l'éprouver. L'une & l'autre conduite étant à bonne intention, elles ſervirent toutes deux à l'y affermir davantage; de ſorte que depuis cette heure, elle n'heſita plus ſur la volonté d'être Religieuſe.

Dans le même tems, on lui parla encore

I. Relat. du même mariage que cet honnête homme ſollicitoit toujours avec une ardeur étrange, mais elle répondit nettement à Madame Pichotel, qui lui en avoit parlé, qu'elle avoit bien d'autres penſées & qu'elle vouloit être Religieuſe. C'étoit cependant un ſecret qu'elle ne confioit encore à perſonne, hors les deux Religieux dont nous avons parlé, & cette bonne femme, avec qui elle ſe rejouiſſoit en particulier de ſon bonheur.

Le Pere Euſtache étant allé voir en ce tems-là la Mere Angelique à Port-Royal, il lui dit cette bonne nouvelle, qui la remplit de joie; & lorſque Madame Arnauld y vint peu après, & que la Mere Angelique lui eût dit que ſa fille penſoit à être Religieuſe, on dit qu'elle repondit: „Moi que „ je croie que ma Fille veut être Religieu„ ſe? Comment ſe reſoudroit-elle à vous „ promettre obéiſſance? Elle a bien de la „ peine à la rendre à ſon pere & à moi; „ ſi jamais cela arrivoit, on pourroit dire „ que la Religion fait des miracles."

On ne ſait pas ſi c'eſt par Madame Arnauld que cette nouvelle ſe ſut, & qu'elle vint juſqu'à Monſieur ſon pere; car pour ma Sœur Anne, elle a toujours eu grand ſoin de n'en rien faire paroître; & de peur même qu'on s'en defiât en aucune ſorte, elle prenoit plus de peine que jamais à s'ajuſter & à s'accommoder ſelon la mode, étant toujours bien coeffée & bien vêtue, afin qu'il ne parût point de changement; & cependant elle nourriſſoit au dedans ſa nouvelle devotion par de ſaintes lectures, comme étoit celle des trois diſcours de S. Ambroi-

te,

ſe, qu'on lui apporta par hazard, au lieu d'un autre Traité de S. Cyprien ſur le même ſujet, qu'elle avoit fait chercher & qu'on ne trouva pas. Cette lecture lui fit naître dans le cœur, une tendre affection pour notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & le deſir de ſe faire Religieuſe pour être à lui, & lui appartenir ſingulierement, en vertu du titre qu'il porte d'Epoux divin des Vierges ſacrées. I. RELAT.

M. Arnauld ayant donc appris, on ne ſait par quelle voie, la nouvelle volonté de ſa fille (ce fut vers la fete de Noël,) fut trouver Madame le Maître qui étoit alors malade, & la chargea de dire de ſa part à ſa ſœur, qu'il ne conſentiroit point qu'elle ſe fît Religieuſe tant qu'il vivroit, & que lorſqu'il ſeroit mort, elle auroit la liberté de faire tout ce qu'elle voudroit; qu'il ne vouloit point auſſi l'obliger à ſe marier, mais que ſeulement on lui diroit les partis qui ſe preſenteroient; qu'il ne l'obligeroit à faire aucune viſite, ſi elle ne le vouloit; qu'elle auroit liberté toute entiere de voir quantité de Dames de vertu qui lui faiſoient l'honneur de l'aimer, & d'aller avec elles à toutes les devotions qu'il lui plairoit; & qu'en un mot il ne la contraindroit en rien. Quand M. Arnauld ſe fut retiré, Madame le Maître ne manqua pas de la faire appeller, & de s'acquitter de la commiſſion dont elle étoit chargée. Mademoiſelle Anne ſe ſentit touchée de cette oppoſition apparente à ſes bons deſſeins, par un mouvement d'amour pour Jeſus-Chriſt, & ſe retirant du lit de ſa ſœur, elle vit un tableau qui étoit dans la cham-

I. Relat. bre, repreſentant Notre Seigneur portant ſa Croix, ſur lequel jettant les yeux, elle lui proteſta qu'elle ne vouloit être qu'à lui.

Cependant on n'oſoit aller juſqu'aux Fauxbourgs à cauſe de la guerre, mais une occaſion ayant obligé M. Arnauld de l'envoyer parler à Madame de Pont-Chartrain, pour une affaire de Port-Royal, elle crut qu'elle pourroit alors ſans peril, aller juſqu'au Fauxbourg S. Honoré, trouver le Pere Archange, & lui rendre compte de ce que Monſieur ſon pere lui avoit fait dire. Son avis fut qu'elle devoit demeurer une année pour le contenter; puiſque dans les conditions qu'il lui avoit fait offrir, il ne demandoit rien qui pût nuire à ſa vocation. Elle prit donc cette reſolution, avec une autre aſſez plaiſante; qui fut qu'ayant encore à demeurer ce tems-là dans le monde, elle vouloit tâcher de le tromper & lui cacher le deſſein qu'elle avoit d'être Religieuſe, ſous une vanité à laquelle elle ſe laiſſa aller, de ſe faire plus brave qu'elle n'avoit jamais été, ſous pretexte que ne voulant plus être mariée, elle ne ſe mettoit pas en peine de ce qu'on en diroit.

Elle ne laiſſoit pas de dire ouvertement à tous ceux qui lui parloient qu'ils avoient ouï dire qu'elle vouloit être Religieuſe, que cela étoit vrai, & que quoiqu'ils lui temoignaſſent n'en pouvoir rien croire, elle ne laiſſeroit pas de l'être; faiſant gloire de ne leur point celer ſes ſentimens veritables, & de leur perſuader en même-tems le contraire, par ſa curioſité extraordinaire à s'ajuſter, afin d'avoir le plaiſir de les voir ſurpris lorſqu'el-

qu'elle iroit en Religion, quand ils s'y atten- I. RELAT.
droient le moins.

Elle a temoigné n'avoir jamais eu tant de contentement dans le monde, que pendant ces neuf mois de l'année 1616. Auſſi les paſſa-t-elle fort agreablement ſelon les conditions accordées, ſans ſe contraindre en rien, étant la plûpart du tems en Ville, avec quelques-unes des Dames de ſes amies, allant à toutes les devotions de Paris, voir les Egliſes & les ceremonies qui ſe faiſoient aux Couvents, tout cela bien devotement, & en même-tems très gayement, toujours fort brave. En un mot feüe ma Sœur Catherine de S. Jean m'a ſouvent dit, qu'elle avoit trouvé la methode d'une devotion fort commode & bien agreable. Elle l'étoit doublement, en ce que Dieu lui donnoit alors interieurement beaucoup de joie & de mouvemens ſenſibles dans toutes ſes actions de pieté exterieures, & lorſqu'elle aſſiſtoit à des Profeſſions & des Vêtures, elle ſentoit croître en elle le deſir qu'elle avoit d'entrer dans cette heureuſe condition, & le mepris de toutes les choſes du monde qu'elle ne voyoit plus qu'avec indifference & degout. On ne lui put même perſuader dans ce tems, d'aller voir paſſer un Ambaſſadeur que l'on recevoit avec grande magnificence; & paſſant un jour devant le Luxembourg lorſqu'on le bâtiſſoit, elle ne daigna pas y jetter les yeux: tant toutes ces choſes lui paroiſſoient frivoles, par le ſentiment qu'elle avoit dans le cœur pour des biens plus ſolides, qu'elle enviſageoit ſeuls dans toutes les choſes du monde. Elle m'a dit qu'elle

I. Relat. s'étoit une fois entretenue avec un extrême plaiſir dans cette meditation, pendant qu'elle fut voir repeter un ballet à des Princeſſes, où tout ce qui y paroiſſoit beau lui donnoit lieu de s'imaginer quelque choſe des beautés ineffables du Paradis.

N'heſitant point dans ſon deſſein, d'être Religieuſe, elle n'étoit plus en doute que de la Religion qu'elle devoit choiſir; & craignant que l'affection qu'elle avoit pour Port-Royal, ne fût un effet de l'amitié qu'elle portoit à ſes ſœurs, elle prit preſque la reſolution de n'y point aller. Neanmoins avant que de rien conclurre, elle voulut faire beaucoup prier Dieu, & prendre avis du Pere Archange, qui étant toujours porté à éprouver ſa vocation, lui demanda ſi elle vouloit être Capucine. Elle lui repondit qu'elle les croyoit trop auſteres; mais nonobſtant, voyant qu'il temoignoit que cela ne la devoit pas empêcher d'y aller, & qu'il y en avoit de toutes conditions & élevées bien delicatement qui y demeuroient, elle ſe reſolut de s'y preſenter & fut parler à une des Meres, pour ſavoir ſi elles la voudroient bien recevoir. Cette bonne Mere lui repondit, qu'elles la recevroient de bon cœur; mais que ſachant l'inclination qu'elle avoit pour Port-Royal, il n'étoit pas à propos qu'elle entrât dans leur Maiſon, ſi Dieu ne lui en donnoit au moins autant de deſir qu'elle en avoit pour être avec ſes ſœurs.

Le Pere Archange qui, ſelon toute apparence, ne lui avoit fait cette propoſition que pour la tenter, lui dit bientôt le contraire, prenant pretexte d'un mal de tête,

à quoi elle lui avoit dit qu'elle étoit ſujette; ce qui faiſoit, ſelon lui, qu'elle ne ſeroit pas propre aux Capucines; & ainſi il la fit reſoudre d'aller à Port-Royal. Mais elle y repugnoit encore pour une raiſon : ſavoir, que l'Abbaye étoit à la nomination du Roi, ce qui lui faiſoit apprehender que le bien que ſa ſœur y avoit établi, n'y ſubſiſtât pas. Le Pere Euſtache, qui n'étoit point d'avis qu'elle allât ailleurs, l'aſſura qu'en ce cas, l'on trouveroit bien moyen de l'en tirer. Mais M. Arnauld qui s'étoit alors reſolu de la laiſſer être Religieuſe, vouloit abſolument que ce fut avec ſes ſœurs, & n'entendoit pas raillerie là-deſſus. I. RELAT.

Un jour que l'on avoit eu chez lui une grande conference à ce ſujet où avoient été le Pere Archange & le Pere Euſtache, & les principaux de ſa famille, comme il eût remarqué que ſa fille en ſortant avoit été parler à Madame le Maître ſa ſœur, il la ſuivit, & ſe doutant qu'elle lui diroit plus librement ſa reſolution, il l'écouta à la porte. Mais elle s'en étant apperçue, ſans en faire ſemblant, dit ſeulement tout haut, afin qu'il le pût entendre, que pour elle ſa derniere reſolution étoit de s'en tenir à tout ce qui plairoit davantage à Monſieur ſon pere. Sur quoi ce bon pere ravi de joie, entra dans la chambre; & ſachant que ſa peine pour Port-Royal étoit fondée ſur l'apprehenſion que l'Abbaye ne changeât de mains, il lui montra un Brevet du Roi, qu'il avoit obtenu, par lequel il lui aſſuroit l'Abbaye, au cas que ſa fille qui étoit lors Abbeſſe, mourût.

I. Relat. Tout étant ainſi conclu, elle le pria de trouver bon qu'elle entrât à Port-Royal, lorſqu'ils iroient tous à la Profeſſion de ma Sœur Marie-Claire, qui ſe devoit faire le 14. Septembre 1616. Mais il le refuſa pour lors, à cauſe de l'apprehenſion de la guerre, qui continuoit toujours.

Un mois après elle le fut prendre ſi à propos, pour lui faire encore la même propoſition, (dans la conjoncture d'une nouvelle qu'il venoit d'apprendre, que M. de Guiſe étoit pour la Reine Mere, ce qui l'avoit rendu tout gai,) qu'il ſe laiſſa aller cette fois & lui promit de l'y mener lui même. Le jour fut pris; mais il ne voulut point qu'elle dit adieu à perſonne de la parenté, étant bien aiſe que l'on crût qu'elle alloit ſimplement voir ſes ſœurs, afin qu'elle fût plus libre de revenir, ſi elle en eût eu envie, ſans que perſonne en pût parler. Elle fut ſeulement prendre congé & ſe recommander aux prieres de quelques perſonnes Religieuſes, de ſa connoiſſance, entre autres du Pere Suffren, qui lui dit tout haut devant tous ceux qui étoient preſens, " que „ ſa ſœur Madame de Port-Royal, étoit „ une Sainte, qu'il la tenoit heureuſe tant „ que Dieu la lui conſerveroit; mais qu'en „ tout évenement il falloit eſperer en Dieu, „ & que Dieu ne mouroit pas."

Le Vendredi 7. Octobre 1616. qui étoit le jour nommé, elle fut entendre la Meſſe à S. Merry pour partir enſuite. Au ſortir de la ville, elle ſentit un petit attendriſſement; mais cela ne dura pas, & elle continua le chemin avec joie. La Mere Ange-

gelique & ſes autres ſœurs n'en eurent pas une moindre à ſon abord, & furent ſatisfaites de voir qu'elle paroiſſoit déja, à ſon port & à ſon viſage, toute changée, ayant perdu l'air ſuffiſant qu'elle avoit auparavant. La Mere Agnès lui dit en riant, que comme elle venoit cette fois pour être Religieuſe, ſi elle eût voulu pratiquer exactement les regles que S. Benoît preſcrit pour éprouver la vocation de ceux qui ſe preſentent, elle l'eut du recevoir avec des injures; mais qu'encore qu'elle ne lui en voulût pas dire, ni l'appeller une bête, elle lui promettoit neanmoins qu'elle la traiteroit comme ſi elle en étoit une, c'eſt-à-dire en l'humiliant & la faiſant obéir ſans raiſonner: ce qu'elle diſoit parce qu'elle étoit Maîtreſſe des Novices. I. Relat.

Elle entra le lendemain dans le Couvent, ſelon la permiſſion qu'elle avoit eu de le faire, & non comme y devant demeurer; & de fait elle n'y coucha pas. Mais le jour de S. Denis 9. Octobre, elle dit adieu tout de bon, pour entrer après le dîner. M. Arnauld étoit deja ſorti, parce qu'il ne vouloit pas ſe trouver preſent en cette occaſion qui lui étoit trop ſenſible: mais ayant appris que ſa fille avoit pleuré en prenant congé de Madame ſa Mere & de ſes ſœurs, qui étoient venues avec elle, il revint ſur ſes pas pour la querir & la ramener à Paris: mais elle le ſupplia de trouver bon qu'elle demeurât, de ſorte qu'il l'a laiſſa. Elle fut néanmoins ſi tentée & ſi agitée ce jour-là, qu'elle eut peur de ne pas perſeverer: mais ſes peines ceſſerent bientôt, & elle demeura très-contente. Elle

I. Relat. Elle ne ſavoit point alors toutes les coutumes des Communautés, & n'ayant pas encore perdu celles du monde, elle mit ſa toilette dans ſa Cellule, pour ſe deshabiller le ſoir. La Mere Angelique en rit en elle-même, & ne lui en dit rien : mais le lendemain, elle fit emporter la toilette. Lorſqu'elle s'en apperçut le ſoir, n'en ſachant point la raiſon, elle étendit un mouchoir blanc ſur la table pour en tenir lieu, ne comprenant pas qu'une table toute nue pût être de même uſage. Mais enfin la Mere Angelique lui apprit le myſtere de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt revelé qu'aux humbles ; & elle le comprit ſi parfaitement, que le premier emploi qu'elle eût les premiers jours de ſon Novitiat, fut de nettoyer le poullailler. Comme les Poſtulantes en ce tems-là demeuroient en habit ſeculier, elle ſe fit faire un manteau gris, avec un biais ſur le col, afin que cet habit fût humble & commode à toute ſorte de travail, & qu'il lui tînt lieu de penitence pour toutes les curioſités auxquelles elle avoit été attachée auparavant. Ce manteau fut depuis un heritage, & on le donnoit à toutes les Filles qui entroient, afin de ne plus voir l'habit du monde.

Peu de tems après l'entrée de ma Sœur Anne (Eugenie,) le Pere Suffren vint à Port-Royal, & il la voulut voir. Comme ce fut à une heure où il étoit preſſé, on fut dire à ma Sœur Anne, qui pour lors ſervoit à la cuiſine, qu'elle s'y en allât promptement, de peur de le faire attendre. Elle y fut donc tout comme elle etoit, avec ſon ha-

habit de cuiſine, un tablier noir devant elle, un grand coûteau pendu à ſa ceinture, & les mains telles qu'on les peut avoir quand on écure des poëles & des chaudrons tous les jours. Comme il ne l'avoit jamais vue que dans ſes habits du monde, cette nouvelle parure le frappa davantage. Il lui dit donc dans le mouvement de ſa piété : *En verité, Mademoiſelle, je ne vous ai jamais vue ſi parée que vous voilà. Ne vous faut-il plus de pommade pour vos mains ?* (car il ſavoit que cette curioſité avoit été ſa grande attache.) Elle repondit gaiement, que l'eau où on lavoit les écuelles étoit bien meilleure, & qu'elle n'avoit plus beſoin d'autre choſe. I. RELAT.

Après avoir paſſé deux mois dans cette ferveur, comme on parla de lui donner l'habit, elle deſira que ce fût le jour de Noël, nonobſtant le travail du ſervice de ce jour-là, & l'extrême froid qu'il faiſoit. On lui accorda de bon cœur ſa demande, & elle le reçut avec grande ceremonie, en preſence de toute la parenté, excepté M. Arnauld qui n'y put être, ni à ſa Profeſſion, parce que ces ceremonies l'attendriſſoient trop. Elle paſſa ſon Noviciat toujours dans la ferveur, ſinon qu'elle étoit quelquefois un peu moderée par les ſcrupules, à quoi elle fut un peu ſujette dans ce commencement, mais dont Dieu la delivra quelque tems avant ſa Profeſſion, la mettant dans un parfait repos d'eſprit.

On fut en peine de ce qu'on devoit faire à ſa Profeſſion, parce que M. Boucherat, Abbé de Cîteaux étant alors à Paris, on

I. Relat. n'oſoit prier un autre de faire cette ceremonie; ce qu'il auroit trouvé mauvais. D'ailleurs on faiſoit difficulté de l'en prier, de peur qu'il ne voulût faire la ceremonie au dehors, dans le Chœur des Seculiers, comme il ſe pratiquoit avant qu'on eût établi la clôture. Mais s'étant aviſé de demander de lui-même au Prieur des Vaux-de-Cernai, qui fut le ſaluer, & à qui il fit grand accueil, s'il n'y avoit point à Port-Royal de Filles qui duſſent faire Profeſſion, il lui dit qu'il y avoit une des Filles de M. Arnauld, ſœur de l'Abbeſſe, & en même-tems lui fit entendre tout naïvement la raiſon qui faiſoit qu'on n'avoit oſé le ſupplier de prendre la peine de faire la ceremonie. M. de Cîteaux repondit qu'il ne s'oppoſeroit point aux bonnes coutumes, & qu'il y vouloit venir: ce qu'il fit. Ma Sœur Anne-Eugenie fit donc Profeſſion entre ſes mains, le 18. Fevrier 1618. * & le lendemain la Mere Angelique partit pour aller à Maubuiſſon.

XLVII. La M. Angeliq. reçoit ordre d'aller à Maubuiſſon.

Car ce fut en l'année 1618. que la Mere Angelique reçut ordre de M. l'Abbé de Cîteaux d'aller à l'Abbaye de Maubuiſſon †, pour y établir la reforme, après qu'il en eût fait enlever l'Abbeſſe (Madame d'Eſtrées:) ce qui arriva de la maniere que je vais dire.

XLVIII. Etat de cette Maiſon ſous Mad. d'Eſtrées.

Madame d'Eſtrées, qui avoit été premiere-

* On peut voir l'abregé de ſa Vie dans la Relation ſuivante N. XVI. & ſuivant. On trouvera auſſi pluſieurs Memoires à ſon ſujet dans la III. Partie, N. IV.

† A ſix lieues de Paris près Pontoiſe, & du Dioceſe de Paris.

rement Abbeſſe de Bertaucourt *, étoit entrée en l'Abbaye de Maubuiſſon, par la faveur de ſa ſœur Madame Gabrielle Maîtreſſe de Henri IV. avec laquelle elle demeuroit, & qui la devoit ſuivre en ladite Abbaye de Maubuiſſon, pour être plus proche de Paris. La conduite de Madame d'Eſtrées, pendant ving-cinq ans qu'elle fut Abbeſſe dans cette Maiſon, repondit à la maniere dont elle y étoit entrée; & le ſcandale des deſordres de cette Maiſon crût à un point, qu'il n'y avoit rien de ſi public ; de ſorte que le feu Roi Louis XIII. en fut informé comme tout le monde. Et l'on tient que ce fut lui qui donna ordre à M. Boucherat, Abbé de Cîteaux, d'en prendre connoiſſance & d'y pourvoir par les remedes neceſſaires. I. RELAT.

On nous a dit auſſi que Madame d'Eſtrées ayant toujours tenu les deux Abbayes de Bertaucourt & de Maubuiſſon, on lui fit perdre la premiere qu'on l'obligea de quitter, & que M. de Cîteaux voulant traiter doucement cette affaire, & diſpoſer cette Abbeſſe à ſe rendre d'elle-même à l'ordre que l'on deſiroit qu'elle établît dans la Maiſon, & à faire ceſſer le ſcandale qu'elle-même cauſoit en particulier, il voulut lui en faire donner avis de ſa part, avant que de ſe tranſporter lui-même à Maubuiſſon. Pour cet effet il chargea quelques Religieux, de cette commiſſion, leſquels cette Dame traita outrageuſement, non ſeulement de paroles, mais juſqu'à les tenir du tems enfermés & comme en priſon, ſans manger, y ajoutant

* Abbaye du Dioceſe d'Amiens.

I. Relat. tant encore de plus grands excès & plus injurieux : ce qu'elle faiſoit dans l'aſſurance que M. de Cîteaux n'oſeroit paſſer plus avant dans cette affaire, à cauſe des perſonnes puiſſantes à qui elle appartenoit, & que depuis vingt-cinq ans on n'avoit fait aucune Viſite dans cette Abbaye.

Ayant renvoyé ces Religieux après les avoir ainſi maltraités, il parut qu'elle avoit eu quelque apprehenſion que l'on ne prît dans les formes connoiſſance de ſa conduite ; & ayant fait un voyage à Chartres, où elle alloit ſouvent pour ſes affaires particulieres, elle paſſa par Port-Royal. Ce fut environ en 1616. car c'étoit bien un an ou un an & demi avant que la Mere Angelique allât à Maubuiſſon. Elle la demanda & l'entretint aſſez long-tems au Parloir, lui faiſant entendre qu'elle vouloit penſer à établir quelque bon reglement dans ſa Maiſon, mais qu'elle y trouvoit aſſez de difficulté ; qu'elle avoit beſoin d'avoir du ſecours dans cette entrepriſe, & d'être aſſurée de quelques perſonnes qui travaillaſſent avec elle pour la faire réuſſir. La Mere Angelique voulant bien croire qu'elle parloit ſincerement, par le pur motif de ſa charité & du bien de cette Maiſon, qui étoit celle de ſa Profeſſion, repondit à Madame d'Eſtrées, que ſi elle la jugeoit capable de lui rendre quelques ſervices dans un ſi bon deſſein, elle s'offroit de tout ſon cœur d'aller être ſa Prieure, pour l'y aſſiſter ; & qu'auſſi-bien les Dames qui la connoiſſoient du tems qu'elle y avoit été petite, auroient peut-être plus d'affection pour elle que pour une autre. Mais Ma-

da-

dame de Maubuiſſon, qui dans la verité ne penſoit à rien moins, & qui n'employoit cette diſſimulation que pour amuſer les eſprits par cette eſperance de reforme qu'elle temoignoit vouloir faire elle-même, après ce que la Mere lui repondit, n'en parla plus, & y penſa encore moins, continuant dans ſes mêmes deſordres. I. RELAT.

Ce fut avec un tel ſcandale, que M. de Cîteaux ne pouvant plus ſe diſpenſer, ſur les plaintes qu'il en recevoit de tous côtés, de penſer à y donner ordre, deputa un Religieux, nommé M. Deruptis, pour aller comme Commiſſaire de ſa part, informer ſur les lieux, de la conduite de cette Abbeſſe. Ce Religieux étant arrivé à Maubuiſſon, demanda à parler à Madame d'Eſtrées, de la part de M. de Cîteaux. Elle ſe doutant bien de ce qu'il avoit à lui dire, le refuſa ce jour-là, ſous quelque pretexte; & en même tems donna ordre que l'on conduiſît ce Religieux & ſa ſuite, dans l'une des Tours de l'Abbaye, comme pour les y loger. Auſſi-tôt qu'ils y furent entrés, elle en fit fermer les portes, & les y tint quatre jours, les faiſant jeûner tout ce tems-là au pain & à l'eau, & les traitant avec toutes ſortes d'outrages, juſqu'à faire donner tous les jours les étrivieres à ce Religieux, Commiſſaire de M. de Cîteaux; & elle l'eut peut-être fait perir là s'il n'eut trouvé au bout de quatre jours, le moyen de ſe ſauver par une fenêtre. Il fut trouver M. l'Abbe de Cîteaux, qu'il informa d'une ſi étrange violence.

M. de Cîteaux vit bien qu'il n'y avoit plus rien

I. Relat. rien à menager, & vint auſſi-tôt à Paris pour faire ſes plaintes. Les Parens même de Madame d'Eſtrées, donnerent les mains à M. de Cîteaux, pour remedier à ces deſordres, par telles voies qu'il jugeroit neceſſaires : & entr'autres M. le Cardinal de Sourdis ſon couſin & le Marêchal d'Eſtrées ſon frere, lequel en ſon particulier avoit eu beaucoup de mecontentement de ſon procedé dans le mariage de ſa jeune ſœur, laquelle étant Novice à Maubuiſſon, Madame de Maubuiſſon lui fit épouſer le Comte de Sanzé, ſans la participation & le conſentement des parens ; & ce Mariage ſe fit dans l'Egliſe même de l'Abbaye. Toutes les perſonnes puiſſantes, & ſans leſquelles on n'eût jamais entrepris cette affaire, ayant donc abandonné entierement Madame d'Eſtrées, M. de Cîteaux ſe tranſporta à Maubuiſſon, pour y commencer ſa Viſite, en l'année 1617.

XLIX. Enlevement de Madame d'Eſtrees.

M. de Cîteaux ſouhaitant fort que Madame de Maubuiſſon ſe rendit ſans violence, à faire ceſſer le ſcandale & le dereglement de ſa Maiſon, s'en alla à cette Abbaye, & fit donner avis à l'Abbeſſe de la Viſite qu'il y venoit faire, afin qu'elle eût elle-même à rendre compte de ſa conduite & de celle de ſa Maiſon, & à aviſer avec lui dans cette Viſite, de ce qui étoit à faire après avoir vu l'état des choſes. Elle refuſa entierement cette propoſition, & dit qu'elle ne recevroit point de Viſite ; ſur quoi M. de Cîteaux ne laiſſa pas d'entrer au Chapître, & de la commencer de ſa propre autorité. Après en avoir fait l'ouverture à toute la Commu-

munauté, il entendit toutes les Religieuſes en particulier, l'une après l'autre, comme il ſe pratique en ſemblables occaſions; enſuite de quoi, le Chapître étant aſſemblé de nouveau, pour la concluſion de la viſite, M. de Cîteaux envoya prier Madame d'Eſtrées de s'y trouver. Elle s'en excuſa, diſant qu'elle ſe trouvoit mal. Il envoya encore la prier & la conjurer de ſa part, de vouloir condeſcendre pour ſes interêts propres. Enfin, voyant ſa reſiſtance opiniâtre, il lui envoya faire un commandement abſolu de venir, qu'elle mepriſa comme le reſte; de ſorte que M. de Cîteaux conclut la Viſite ſans elle, & en ayant dreſſé l'Acte, il s'en revint à Paris, où on dit qu'il informa le Roi de ce qui s'étoit paſſé; & qu'en ayant auſſi fait le rapport à Meſſieurs les parens de ladite Abbeſſe, ils lui donnerent de nouveau pouvoir d'agir contre elle, avec une entiere aſſurance d'approuver tout ce qu'il feroit, & de n'y mettre aucune oppoſition. I. RELAT.

Sur cela cet Abbé, aviſant aux moyens de remedier aux dereglemens de cette Maiſon, dont ſa Viſite lui avoit donné une entiere connoiſſance, jugea qu'on ne le pouvoit faire en aucune ſorte qu'en ôtant l'Abbeſſe, qui s'y oppoſoit ſi violemment; & trouvant qu'on ne le pouvoit faire par d'autres voies, il ſe reſolut de la faire enlever & enfermer dans quelque Couvent, tant pour lui donner le loiſir de ſe reconnoître, que pour pouvoir en ſon abſence, établir une Commiſſaire qui pût avec l'autorité qu'il lui en donneroit, y établir la diſci-

pli-

I. Relat. pline, & y mettre un bon commencement de reforme.

Il executa cette reſolution, ayant obtenu une Commiſſion de la Cour, pour l'enlever de ſon Abbaye & la faire conduire aux Filles Penitentes de Paris. Etant donc parti de Paris le 2. ou le 3. Fevrier 1618. accompagné des Archers qui devoient faire cet enlevement, il s'en vint droit à Maubuiſſon; & le Prevôt & les Archers s'en allerent à Pontoiſe, attendre ſes ordres qu'il leur devoit faire ſavoir, après avoir encore tenté ſi l'on ne pourroit pas éviter cette violence, au cas qu'elle voulût lui parler & faire ce qu'il voudroit.

Il y avoit long-tems que des perſonnes de ſes amis l'avertiſſoient de ne ſe pas tenir dans une ſi grande aſſurance, & de ſe reſoudre de donner à M. de Cîteaux la ſatisfaction qu'il demandoit, ou bien de penſer à la ſureté de ſa perſonne & à ſe retirer de bonne heure. Mais elle croyoit être ſi forte, à cauſe du pouvoir de Meſſieurs ſes parens, qu'elle ne s'étonnoit de rien, & ſe mocquoit de toutes ces apprehenſions qu'on lui vouloit donner. M. de Cîteaux étant arrivé à l'Abbaye, en fit donner avis à Madame, & la fit ſupplier de lui venir parler. Elle fit accroire qu'elle avoit été ſaignée & qu'elle n'y pouvoit aller. Cependant des Religieuſes qui apprehendoient ce qui arriva, lui faiſoient toutes les inſtances imaginables, & ne la quittoient quaſi point, enſorte qu'il y en avoit toujours quelqu'une à la conjurer, pendant ces deux jours que M. de Cîteaux fut à Maubuiſſon, qu'elle vou-

voulût conſentir à le voir, afin qu'il pût demeurer ſatisfait. I. RELAT.

Tous ces efforts furent employés en vain, & M. de Cîteaux jugeant qu'il n'y avoit rien à attendre davantage, ſe reſolut de la faire enlever, ſelon le pouvoir qu'il en avoit du Parlement. Le Prevôt ayant été mandé, ſe rendit avec ſes Archers, de bonne heure à Maubuiſſon, le 5. Fevrier 1618. M. de Cîteaux, qui étoit au dehors, leur fit ouvrir la premiere porte. Enſuite ils vinrent à celle du Couvent, dont les Religieuſes avoient la clef. Ils commencerent d'y heurter, faiſant commandement de par le Roi, qu'on eût à l'ouvrir: mais perſonne ne ſe preſenta pour le faire. Cependant les Archers enfoncerent la porte, qui n'étoit pas bien forte; d'autres monterent avec des échelles par des fenêtres; & tous étant dans la Maiſon, s'en allerent au Logis de l'Abbeſſe, laquelle ayant eu avis de ce qui ſe paſſoit, n'avoit eu le tems que de ſe lever de ſon lit, & s'enfuir quaſi toute nue ſe cacher dans la chambre d'une de ſes confidentes. Le Prevôt n'ayant point trouvé l'Abbeſſe chez elle, mais ayant bien vu qu'elle ne venoit que de ſortir de ſon lit, qu'ils trouverent encore tout chaud, ils ſe partagerent & ſe repandirent par tous les lieux de la Maiſon, la cherchant avec grand ſoin. Mais avec toute leur diligence, ils paſſerent preſque tout le jour, ſans la pouvoir decouvrir. Il étoit deja trois heures après midi, & ils ſe diſpoſoient quaſi à s'en retourner, ſans avoir rien fait, lorſqu'enfin quelques-uns des Archers qui étoient en ſentinelle proche le lieu

où

I. Relat. où elle étoit, entendirent remuer, & la découvrirent par-là.

Le Prevôt y arriva auſſi-tôt, & la pria civilement de venir où l'ordre du Roi la demandoit; & après beaucoup de reſiſtance, il la fit enlever par ſes gens. Mais comme elle étoit toute tranſie du froid qu'il faiſoit & d'avoir été là toute nue depuis le matin, n'ayant pas eu le tems de prendre ſes habits, il la ramenerent dans ſon lit, où on lui fit prendre de la nourriture. On tâchoit de la diſpoſer à partir, mais elle differoit & trouvoit des inventions pour amuſer; faiſant ſemblant qu'on ne pouvoit trouver ſes habits, dans l'eſperance qu'étant ſi tard & preſque nuit, on pourroit differer juſqu'au lendemain à l'emmener, & que peut-être trouveroit-elle moyen de s'échapper la nuit. Mais le Prevôt s'ennuyant de tant de remiſes, & voyant que le jour qui s'abbaiſſoit, les preſſoit de partir, commanda à quatre Archers de prendre par les quatre coins le matelas ſur lequel elle étoit couchée, & de la porter dans ſon propre caroſſe, qu'ils avoient fait tenir tout prêt dans la cour, pour l'emmener en diligence à Paris: ce qui fut executé. Pour la bienſeance, ils mirent avec elle une jeune Profeſſe, appellée Dame du Puis; & les conduiſirent juſques aux Filles Penitentes, & ainſi acheverent leur commiſſion.

M. de Cîteaux qui n'avoit point paru, & s'étoit tenu au dehors pendant que ces choſes ſe paſſoient, entra dans le Couvent, auſſitôt que l'Abbeſſe en fut ſortie; & fit aſſembler toutes les Religieuſes, auxquelles il

il declara ſes deſſeins, & comme dans l'ab- I. RELAT.
ſence de leur Abbeſſe, il leur vouloit donner une Commiſſaire, qui étant appuyée de l'autorité qu'il lui donneroit, pût établir dans leur Maiſon l'ordre & le bon reglement qu'il ſouhaitoit d'y voir, & qu'il n'avoit pû encore leur procurer, à cauſe de la reſiſtance de leur Abbeſſe. Quoiqu'il eût deja jetté les yeux ſur la Mere Angelique, Abbeſſe de Port-Royal, pour la charger de cette Commiſſion, neanmoins n'étant pas aſſuré ſi elle le voudroit bien, & beaucoup moins ſi M. Arnauld ſon pere y voudroit conſentir; étant bien aiſe d'ailleurs de menager l'eſprit des Religieuſes qui appreſendoient la reforme, il mit à leur choix trois Abbeſſes de l'Ordre, qu'il leur nomma: Madame du Threſor *, Madame du Pont aux Dames † & Madame de Port-Royal; leur donnant juſqu'au lendemain, qu'il devoit revenir à Paris, pour deliberer.

Ces pauvres Filles paſſerent preſque toute la nuit en conſultation ſur ce ſujet. Elles aimoient Madame de Port-Royal, qu'elles avoient connue petite à Maubuiſſon: mais elles redoutoient etrangement ſa grande reforme, dont on faiſoit grand bruit par tout l'Ordre. Les plus anciennes, & les meilleures y inclinoient pourtant tout à fait; mais les autres ne s'y pouvant reſoudre, elles conclurent toutes de faire enſemble une autre propoſition à M. de Cîteaux, & de le ſupplier très humblement de donner plutôt cette autorité à une des Profeſſes de leur Mai-

* Abbaye du Dioceſe de Rouen.
† Abbaye du Dioceſe de Meaux.

I. Relat. Maiſon même, dont il feroit choix ſelon ſes lumieres, pour prendre la meilleure & la plus capable. M. de Cîteaux temoigna être fort ſatisfait, & agréer cette demande, qu'il leur promit de leur accorder, comme il avoit deſſein certainement de le faire: mais non pas en la maniere qu'elles ſe le promettoient.

Etant revenu à Paris, il prevint M. Arnauld, pour tacher de le faire conſentir de trouver bon que ſa fille, l'Abbeſſe de Port-Royal, qui étoit en effet Profeſſe de Maubuiſſon, ſe chargeât de la conduite d'une entrepriſe auſſi difficile & auſſi importante, qu'étoit celle de remedier aux derniers deſordres de cette Abbaye Royale qui avoient ſcandaliſé une partie de la France, & d'y établir une bonne diſcipline & une parfaite reforme, comme elle avoit fait ſi heureuſement à Port-Royal. M. Arnauld eut aſſez de peine à ſe rendre, n'ayant nulle inclination d'expoſer la ſanté & la vie de ſa fille, au travail extrême qu'il jugeoit bien qu'il y auroit à faire réuſſir ce deſſein, & où le zele de ſa fille ne lui permettroit pas de ſe menager. Neanmoins après bien des inſtances & des prieres de la part de M. de Cîteaux, & plus encore par les raiſons qu'on lui alleguoit & dont en effet il étoit perſuadé, qu'il n'y en avoit point dans l'Ordre qui fût ſi capable de cette entrepriſe, il ſe laiſſa vaincre & y donna ſon conſentement; & enſuite l'un & l'autre le manderent à Port-Royal.

L. La M. Angeliq. va à Maubuiſſon. La Mere Angelique, ayant appris cette nouvelle de Monſieur ſon pere, fort peu de

de tems après l'enlevement de Madame d'Eſtrées, & ayant enſuite reçu les ordres que lui fit ſignifier M. de Cîteaux ſon Superieur, elle ſe rendit avec ſoumiſſion à prendre cette charge, où elle n'enviſageoit qu'un emploi de charité, accompagné de beaucoup de peine & de travail, & par conſequent un objet agreable à ſon zele; & peut-être même conſideroit-elle dès lors cette occaſion, comme pouvant être un jour, avec ſon induſtrie, un moyen de ſe decharger d'un autre fardeau ſi intolerable, comme elle l'appelle elle-même, ſavoir de ſon Abbaye, qu'elle meditoit de quitter; ce qu'elle voulut faire effectivement, peu de tems après. I. RELAT.

On ne peut dire quelle douleur cette nouvelle repandit dans toute la Maiſon, où pas une de ſes Filles ne s'étoit attendue que l'union qu'elles tâchoient d'avoir avec Dieu, & à toutes ſes volontés adorables, les dût ſeparer ſi-tôt de celle par laquelle elles avoient reçu les premices de cet eſprit de grace, & de l'aide de laquelle elles croyoient avoir tant de beſoin pour s'y établir plus ſolidement. Pendant qu'on verſoit beaucoup de larmes M. de Cîteaux arriva le 17. Fevrier. Il fit faire Profeſſion le lendemain à ma Sœur Anne-Eugenie, ſœur de la Mere Angelique; & le jour ſuivant 19. du même mois 1618. emmena Madame de Port-Royal à Paris, chez Monſieur ſon pere, pour la conduire de là à Maubuiſſon.

Elle ſortit accompagnée de trois Religieuſes: ſavoir, la Mere de la Croix, une des anciennes qu'elle avoit reformées (& qu'el-

I. RELAT. le avoit menée à Maubuiſſon, lorſqu'elle y fut dire adieu aux Religieuſes, après qu'elle eut été benie Abbeſſe, ainſi que nous l'avons dit,) & deux autres jeunes Profeſſes ; ſavoir, ſa jeune ſœur ma Sœur Marie-Claire, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, & ma Sœur Iſabelle-Agnès de Châteauneuf, qui n'avoit qu'un an davantage, mais qui étoit une excellente Religieuſe, & d'un eſprit très ſage ; laquelle la Mere Angelique avoit reçue & façonnée elle-même, depuis environ trois ans qu'elle étoit venue à Port-Royal. *

Cette ſortie de la Mere remplit Port-Royal de douleur & d'affliction. Mais ne ſachant pas les ſentimens particuliers de toutes les autres, je dirai ſeulement ce que la Mere Agnès, qui étoit en cette affaire la plus intereſſée & la plus conſiderable, nous a conté d'elle-même. Elle nous a dit, qu'après avoir dit adieu & vu partir la Mere Angelique ſa ſœur, avec des ſentimens qui n'ont point de paroles qui les puiſſent exprimer, elle alla à l'Egliſe ſe jetter aux pieds de Jeſus-Chriſt, & avec une confiance toute entiere, ſentant bien qu'elle n'avoit plus rien à perdre après ce qu'elle venoit de laiſſer, elle dit ces paroles de S. Pierre, *Ecce nos reliquimus omnia*, & repeta pluſieurs fois, *omnia*, *omnia*, dans une diſpoſition & une douleur qui ne lui laiſſoit pas lieu de douter que ces paroles ne fuſſent ſinceres, & plus encore dans ſon cœur que ſur les levres.

M. de

* Il eſt parlé plus au long de cette Religieuſe dans la Relation ſuivante, N. XIII.

M. de Cîteaux, qui fut lui-même temoin de la douleur que cauſa cette ſeparation, en fut auſſi touché; & dit avec compaſſion, qu'il étoit aiſé de voir qu'on arrachoit les entrailles à toutes ces pauvres filles, en leur arrachant leur Mere. Il n'y avoit dans cet orage, que ma Sœur Anne-Eugenie qui fût calme. Comme elle avoit fait Profeſſion la veille, elle ne pouvoit pleurer non plus que les enfans de l'Epoux avec qui elle venoit de contracter une alliance ſi divine; & ſe ſouvenant que dans la premiere inſtitution de ce Sacrement, Dieu a commandé à l'homme de quitter ſon pere & ſa mere, elle ne pouvoit faire éclater ſes ſentimens de douleur en voyant partir ſa Mere, & demeuroit comme immobile, dans les ſentimens de ſa joie ſpirituelle, au milieu des regrets de tant d'autres & des reproches que quelques-unes lui faiſoient de ſon inſenſibilité; à quoi elle leur diſoit pour toute reponſe: *J'ai eu hier un trop grand ſujet de joie pour pleurer aujourd'hui.* En effet pendant que les autres mouroient preſque de douleur, il s'en falloit peu, comme elle l'a dit elle-même, qu'elle ne danſât de raviſſement & de joie. I. RELAT.

Madame de Port-Royal, & les Religieuſes qu'elle menoit avec elle, demeurerent à Paris, chez M. Arnauld, depuis le 19. Fevrier juſqu'au 24. du même mois; pendant lequel tems M. de Cîteaux fit ſavoir aux Dames de Maubuiſſon, qu'il travailloit à s'acquiter de la promeſſe qu'il leur avoit faite, de leur donner pour Commiſſaire, ainſi qu'elles l'en avoient prié, une Profeſſe

I. Relat. de leur Maiſon : ſavoir Madame de Port-Royal, qu'il leur meneroit lui-même dans peu de jours. Elles ne furent pas peu ſurpriſes de cela, ne s'étant point attendues que M. de Cîteaux les dût jouer de la ſorte. Mais elles furent obligées de diſſimuler, n'étant plus à propos de s'oppoſer à ſon autorité, & voyant bien que c'étoit une affaire faite.

Au même tems, la Religieuſe qu'on avoit menée avec Madame d'Eſtrées, ayant fait ſolliciter auprès de M. de Cîteaux, par ſes parens, la permiſſion de ſortir des Filles Penitentes où elle étoit demeurée, & de retourner à Maubuiſſon, il le lui permit ; & elle partit de Paris avec M. de Cîteaux, Madame de Port-Royal & le reſte de ſa Compagnie, pour venir à Maubuiſſon.

Ils y arriverent pendant que les Religieuſes diſoient au Chœur une heure de l'Office, mais d'une maniere ſi pitoyable & ſi ridicule, qu'on avoit peine à juger ſi elles chantoient ou ſi elles ſe querelloient. Auſſitôt qu'elles eurent achevé de chanter, elles s'aſſemblerent à la porte pour recevoir M. de Cîteaux & la Mere Angelique, laquelle elles ſaluerent d'abord avec reſpect, mais d'une maniere aſſez froide ; juſqu'à ce que la Mere les ayant reçues avec la bonté & la franchiſe qui lui eſt ſi naturelle, elle leur ouvrit auſſi-tôt le cœur, & elles commencerent à decouvrir que ſa reforme ne l'avoit pas rendue ſi ſauvage qu'elles ſe l'étoient figurées : ce qu'elles ſe perſuaderent davantage, lorſqu'elles virent que rencontrant une d'elles nommée Madame Deſmarets, elle la fut

fut l'embraſſer & lui dit gaiement : *Bon jour, ma grande amie.* Car elle ſe ſouvenoit qu'elle l'appelloit ainſi pendant qu'elle étoit enfant & petite Religieuſe, & que ces bonnes meres aimoient ces petites careſſes, ayant quaſi toutes entre elles ces ſortes d'alliance d'amitié. Auſſi furent-elles tellement ravies de cette franchiſe & de cette gaieté de la Mere, que ſe croyant comme échappées des mains du monſtre chimerique d'une reforme affreuſe & ſauvage, comme elles s'étoient imaginées celle de Port-Royal, elles commencerent à la reconnoître & à lui rendre plus de temoignages d'affection & de joie à cauſe de ſon arrivée, qu'elles ne lui avoient donné d'abord de marques de leur crainte & de leur froideur. I. RELAT.

M. de Cîteaux, l'ayant conduite au Chapître, l'établit de ſon autorité Commiſſaire dans cette Maiſon, pour y exercer la charge en la place de l'Abbeſſe abſente ; lui donnant un plein pouvoir d'ordonner & de diſpoſer de toutes choſes, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, ainſi qu'elle jugeroit à propos, afin qu'elle établît un bon reglement dans cette Abbaye ; ce qu'ayant fait, il s'en retourna à Paris.

LI. Elle commençe à gagner l'eſprit des Anciennes. Quel étoit l'état de la Maiſon.

Tous ces premieres jours ſe paſſerent à apprivoiſer doucement l'eſprit de ces pauvres Filles, qui ne ſavoient pas encore ce qu'elles devoient attendre de ce nouveau gouvernement. La Mere Angelique commença par les traiter avec des bontés non pareilles, renouvellant toutes ſes anciennes connoiſſances, & agiſſant avec toute ſorte de temoignages d'amitié envers elles toutes. Entr'au-

I. RELAT. tres elle avoit grand ſoin d'aller voir une des Anciennes, nommée Madame le Vaſſeur, qui étoit une bonne fille & qui avoit été autrefois ſa maîtreſſe lorſqu'elle étoit petite, mais qui depuis quelques années étoit devenue aveugle. Elle lui faiſoit toutes les careſſes imaginables, & lui rendoit toutes ſortes de devoirs, s'aſſujettiſſant pendant tout le Carême de cette année, à aller tous les ſoirs la voir & faire auprès d'elle ſa collation, qui conſiſtoit en du pain des Sœurs Converſes, (car elle n'en vouloit point manger de celui du Couvent qui étoit plus beau,) avec ſept ou huit feuilles de chicorée ſauvage, toutes cruës, ſans huile ni vinaigre. Elle ne vouloit pas ſeulement qu'on les lui ſervît dans un plat, mais faiſant un creux dans le morceau de pain qu'on lui apportoit, elle y mettoit cette ſalade ſi aiſée à aſſaiſonner.

Elle rejouiſſoit cette bonne Ancienne, la conſolant de ſon aveuglement, & tâchant de la gagner à Dieu par ſa douceur. Elle en faiſoit à peu près de même à l'égard de toutes les autres, qui étoient dans un tel étonnement de voir ſa vie & ſa conduite, auſſi bien que celle de ſes Religieuſes, qu'elles leur paroiſſoient comme de nouvelles créatures arrivées d'un nouveau monde: tant elles avoient vu peu d'exemples d'une vie ſi ſainte & ſi religieuſe, ou plutôt, tant cette vie étoit éloignée de ce qu'elles avoient vu juſques-là dans leur Maiſon. Une Sœur Converſe de céans, qui étoit alors Seculiere à Maubuiſſon, où elle ſervoit cette bonne Religieuſe aveugle que je viens de nom-

nommer, me diſoit ces jours paſſés, que toutes les perſonnes de la Maiſon étoient dans une telle admiration de la pieté, de la mortification & de la modeſtie, qui paroiſſoit juſques dans les habits, le viſage, la façon & les moindres deportemens de ces nouvelles Religieuſes, qu'elles leur paroiſſoient comme des prodiges ; qu'elles ne ſe laſſoient point de les conſiderer ; & que ſouvent elle & d'autres Filles ſeculieres qui étoient auſſi de la Maiſon, ſe donnoient des rendez-vous pour les aller regarder de quelque part, d'où elles les puſſent voir : tant elles avoient de ſatisfaction & de devotion dans la ſeule vue de leur modeſtie & de tout leur exterieur, qui étoit ſi religieux & ſi édifiant. I. RELA.

Mais il faut un peu dire quelque choſe de l'état où la Mere Angelique trouva cette Abbaye lorſqu'elle y entra, quoique ce ſoit avec deſſein de ſupprimer les choſes les plus importantes, puiſqu'auſſi-bien ne ſont-elles que trop ſues. Lorſque la Mere Angelique alla à Maubuiſſon pour reformer ce Monaſtere, elle y trouva environ vingt-deux Religieuſes, dont la plûpart y avoient été miſes contre leur gré, & y menoient une vie auſſi éloignée des devoirs de leur vocation, qu'elles en avoient peu d'amour. Non ſeulement elles en ignoroient les obligations, mais elles ne ſavoient quaſi pas même les premiers élemens du Chriſtianiſme, & les principaux myſteres de la foi ; étant dans une ignorance, pour toutes ces choſes, qui n'étoit pas concevable, & qui fut depuis un ſujet d'exercice à la charité de la Mere An-

I. RELAT. gelique, & à celle des perſonnes qu'elle prit de s'y employer, comme on le verra en ſon lieu.

Elles ne ſavoient pas même ſe confeſſer, mais elles ſe preſentoient pour le faire, à un Religieux Bernardin qui leur ſervoit de Confeſſeur, & qui en effet n'en portoit pas le nom en vain, puiſque c'étoit toujours lui qui diſoit ſeul leur confeſſion & leur nommoit les pechés qu'il vouloit qu'elles diſſent, quoiqu'elles ne les euſſent peut-être pas faits. C'étoit même tout ce qu'il pouvoit faire, que de les reſoudre à prononcer un *oüi* ou un *non*, ſur lequel il leur donnoit l'abſolution ſans autre enquête. Mais enfin s'étant ennuyées des reproches que ce *Pater* leur faiſoit de leur ignorance, elles crurent avoir trouvé une excellente methode pour ſe bien confeſſer. C'étoit de compoſer toutes enſemble avec beaucoup d'étude, trois ſortes de confeſſions, une pour les grandes Fêtes, une pour les Dimanches & une pour les jours ouvriers, leſquelles ayant écrites dans un Livre, elles ſe le prêtoient pour s'aller confeſſer l'une après l'autre: ce qu'elles auroient aiſément pu faire toutes à la fois, puiſqu'elles n'y repetoient que la même choſe.

Tout le reſte alloit de même. L'Office y étoit celebré d'une maniere tout à fait pitoyable & ridicule; & encore qu'elles euſſent conſervé la coutume de tout chanter en notes, depuis le premier mot des Matines juſqu'au dernier de Complies, c'étoit avec une ſi épouvantable precipitation & un tel deſaccord, que tant s'en faut qu'on pût

pût diſcerner aucune parole de ce qu'elles diſoient, que c'étoit beaucoup qu'on pût juger d'abord dans cette horrible confuſion, que ce fuſſent des voix humaines. I. RELAT.

Elles paſſoient tout leur tems hors l'Office, qui de cette ſorte ne leur en prenoit gueres, à ſe divertir en toutes les manieres qu'elles pouvoient, à entretenir le monde qui les venoit voir & qui entroit indifferemment dans le Couvent, avec autant de liberté qu'on pourroit faire dans une Maiſon ſeculiere de nobleſſe de la campagne, à jouer des Comedies pour rejouir les compagnies qui les venoient voir, & ainſi à tout ce qu'elles ſe pouvoient aviſer.

Pluſieurs d'entre elles avoient leurs jardins particuliers, où il y avoit des cabinets pour donner la collation; & ce qui prouve plus que toute choſe que le dereglement dans cette Maiſon n'étoit pas perſonnel, mais paſſé en une coutume bien établie, c'eſt que les jours d'été qu'il faiſoit beau-tems, après avoir dit Vêpres & Complies tout de ſuite, le plus à la hâte qu'elles pouvoient, la Prieure menoit tout le Couvent hors de l'Abbaye, ſe promener ſur les étangs qui ſont ſur le grand chemin de Paris; où ſouvent les Moines de S. Martin de Pontoiſe, qui en ſont tout proches, venoient danſer avec ces Religieuſes, & cela avec la même liberté qu'on feroit la choſe du monde où l'on trouveroit moins à redire.

Il ſeroit fort inutile de particulariſer rien davantage, puiſque de ces libertés ſi publiques on peut trop aiſément inferer le reſte, qu'il eſt beaucoup meilleur de ſupprimer.

I. Relat. Ce que nous en diſons en general, ſuffit aſſez pour faire voir le travail qu'on attendoit de la Mere Angelique, dans cette vigne que la providence de Dieu l'envoya cultiver. Elle qui avoit été élevée petite en cette Abbaye, n'ignoroit rien de tout ce qui s'y paſſoit, principalement ayant été ſouvent pendant ce tems auprès de l'Abbeſſe, où l'on en apprenoit beaucoup plus qu'ailleurs. C'eſt pourquoi, lorſqu'elle fit le choix de ces deux jeunes Profeſſes qui l'y devoient accompagner, elle les y prepara (comme je l'ai ſu de ma Sœur Marie-Claire,) en leur diſant que lorſqu'elles s'étoient données à Dieu, elles lui avoient offert leur vie, & que juſqu'à cette heure il n'avoit pas encore donné de marques viſibles qu'il voulût recevoir leur offrande; mais que l'occaſion qui ſe preſentoit, en étoit une, & qu'elles la devoient embraſſer avec une entiere reſolution d'y faire à Dieu, non ſeulement un ſacrifice de leurs forces & de leur ſanté, mais encore de leur propre vie, qu'elles ſe devoient reſoudre d'expoſer de bon cœur, dans l'extrême travail qu'elles ſeroient obligées de prendre, pour ſervir cette Maiſon qui en avoit tant de beſoin. Et parlant particulierement à ſa ſœur Marie-Claire, dont elle connoiſſoit la ferveur, auſſi-bien que la delicateſſe, elle lui dit que dans cette rencontre, elle ne lui donnoit point de regle de diſcretion à obſerver, mais ſeulement celle d'une grande charité qui les obligeoit toutes d'oublier leurs propres interêts & leur ſanté, pour tâcher de procurer le ſalut des ames; & que dans la

la connoiſſance qu'elle avoit de ſa com- I. RELAT.
plexion, elle avoit deja donné ſa vie à Dieu, ou tout au moins elle ne doutoit pas qu'elle n'y dût perdre ſa ſanté, & que pour ce ſujet, elle lui marquoit ſa place & le lit qu'elle lui avoit deja deſtiné, dans une des infirmeries de Port-Royal, pour y paſſer le reſte de ſa vie languiſſante, après qu'elle en auroit épuiſé les forces à donner bon exemple à ces pauvres Religieuſes, qui avoient beſoin d'être inſtruites plutôt par actions que par paroles.

On peut aſſurer que cette exhortation & cette prediction tout enſemble, a eu ſon entier effet en ces deux Religieuſes, qui y travaillerent avec un zele & une ferveur, qui étoit un ſujet d'admiration continuelle à tous ceux qui les voyoient; & celles qui les ont vues & qui reſtent à Maubuiſſon, ne s'en peuvent encore taire. La Sœur Iſabelle-Agnès n'eut point de ſanté depuis, & mourut un peu après qu'on fut en cette ville de Paris *, n'ayant encore que vingt huit ans. Et ma Sœur Marie-Claire m'a aſſuré deux ans avant ſa mort, que depuis ſon entrée à Maubuiſſon, (il y avoit pour lors vingt-deux ans,) elle n'avoit point paſſé de jours qu'elle n'eût eu la fievre toute l'après-dinée: ce qui n'a pas empêché que juſqu'à ſa mort (qui arriva en 1642.) elle n'ait obſervé à Port-Royal ce que la Mere Angelique ne lui avoit demandé que pour Maubuiſſon; n'ayant point donné d'autres bornes à ſa diſcretion, que celle de ſa ferveur & de ſa charité, qui alloit ſouvent au delà de ſes forces, & qui lui ont enfin abregé la vie.

* Le 4. Juin 1626.

I. Relat. Environ dix-ſept mois après que la Mere Angelique fut à Maubuiſſon, elle y fit venir Ma Sœur Anne-Eugenie, à la priere des anciennes Meres de Maubuiſſon; qui ayant appris qu'elle avoit ſa ſœur malade à Port-Royal, de ces longues fievres qui y ſont ordinaires, & eſperant que le changement d'air la pourroit guerir, conjurerent la Mere Angelique de la faire venir. Elle en obtint permiſſion de Monſieur de Clairvaux, qui ayant paſſé quelque tems auparavant à Port-Royal, y avoit vu ma Sœur Anne-Eugenie ſi mal qu'elle lui avoit fait pitié: ce qui fit qu'il accorda cette obedience de fort bon cœur.

LII. La Mere Angeliq. commence à travailler à la reforme de Maubuiſſon.

Se voyant appuyée de l'autorité de Monſieur de Cîteaux, pour travailler ſelon ſon zele & ſes lumieres, au retabliſſement ſpirituel de cette Maiſon, la premiere choſe qu'elle crut devoir faire, fut de ſe decharger du ſoin du temporel, au moins en partie, en obtenant de M. de Cîteaux qu'il établît un Procureur comptable qui prît ſoin des affaires de l'Abbaye, qui étoient alors fort embarraſſées à cauſe des procès qu'il falloit ſoutenir contre Madame d'Eſtrées, qui plaidoit fortement pour y rentrer. Le Procureur neanmoins ne faiſoit rien qu'enſuite des ordres que lui en donnoit la Mere Angelique, tant pour les affaires, que pour le maniement du bien de la Maiſon. Elle ne ſe faiſoit ſoulager autant qu'elle pouvoit de tous ces ſoins temporels que pour ſe charger davantage du ſoin des ames de ces pauvres Religieuſes, qui n'avoient pas beſoin d'une moindre charité

rité que la ſienne, pour les faire reſoudre à perdre une partie de cette liberté que l'on pourroit nommer libertinage, qu'elles aimoient plus que toutes choſes. I. RELAT.

Elle eut tant d'adreſſe pour les gagner, qu'en peu de tems & ſous l'autorité de M. de Cîteaux, elle commença d'établir la clôture; interdiſant l'entrée aux Seculiers, & faiſant faire des parloirs & poſer des grilles. Les anciennes l'ayant ſouffert doucement, quoiqu'il leur parût bien dur de ſe voir ainſi, à leur avis, devenir en quelque ſorte priſonnieres, les autres s'y ſoumirent auſſi; & elles avoient deja tant d'amour & de reſpect pour la Mere Angelique, qu'elles ne lui oſoient reſiſter en rien.

Après avoir établi ces choſes, qui n'étoient que les moindres commencemens, elle jugea bien que ſans de nouveaux ſujets, il ſeroit impoſſible de travailler à la ſuite de ſon deſſein, qui étoit d'établir en cette Maiſon une veritable reforme, qui n'en eût pas ſeulement l'exterieur & les apparences, mais dont le fondement fût un veritable eſprit de grace & de pieté. On n'oſoit pas ſe promettre de le voir naître ſitôt dans ces anciennes Religieuſes, dont les longues & pernicieuſes habitudes y étoient entierement oppoſées. Ainſi il étoit abſolument neceſſaire de recevoir de nouvelles Filles, qui n'ayant encore aucune impreſſion, puſſent être inſtruites & façonnées par ſes ſoins aux exercices d'une vie ſainte & Religieuſe.

Elle en obtint le pouvoir de M. de Cîteaux, qui approuva fort ſon deſſein, & fut perſuadé auſſi bien qu'elle que cela étoit ab-

I. Relat. ſolument neceſſaire. Il y en a qui diſent qu'il fallut auſſi une permiſſion de la Cour, à cauſe qu'elle ne gouvernoit que par Commiſſion ; & l'on dit qu'il lui fut permis de recevoir juſqu'à quarante Filles, dans leſquelles on n'auroit égard qu'à la vocation & à la ſolidité de la vertu, ſans leur demander aucune dot, la Mere Angelique ayant bien jugé que cette condition étoit importante pour avoir la liberté de faire un bon choix.

LIII. Comment elle reçut quantité de filles & établit un Noviciat à Maubuiſſon.

Elle reçut donc un bon nombre de Filles en peu de tems, & leur ayant établi un Noviciat entierement ſeparé de la converſation des anciennes, elle leur donna pour Maîtreſſe la Sœur Iſabelle-Agnès. On verra dans la Relation de ma Sœur Magdeleine Candide Religieuſe de ladite Abbaye de Maubuiſſon, & depuis aſſociée à celle de Port-Royal *, ce que je me diſpenſe de rapporter. Elle a appris ce qu'elle en dit, des Religieuſes de cette Abbaye qui furent reçues en ce tems-là, dont pluſieurs vivent encore; & d'autres, qui ſont mortes, l'en avoient auſſi entretenue. Elle aſſure qu'elles ne ſe pouvoient toutes laſſer de parler des exemples de vertu & de charité, que la Mere Angelique & ſes Religieuſes ont fait paroître dans cette Maiſon ; où l'odeur qu'elle y en a laiſſé ne s'y peut perdre.

Voici cette Relation de ma Sœur Magdeleine Candide, touchant l'ordre que la Mere Angelique établit dans le Noviciat de Mau-

* Il ſera parlé de cette Religieuſe dans l'Abregé de la Vie de la Mere Suireau, XIV. Relation de la III. Partie.

Maubuiſſon & le ſoin qu'elle prit pour bien élever ſes nouvelles Filles. I. RELAT.

La Mere Angelique ayant reçu à Maubuiſſon quantité de Filles pour rien, des plus propres qu'elle put trouver pour la Religion, établit un Noviciat ſeparé de la converſation des anciennes, & leur donna pour Maîtreſſe, la Sœur Iſabelle-Agnès, Fille très vertueuſe & très capable de former ces Novices dans le veritable eſprit de Religion. Elle avoit une très grande charité pour elles, & prenoit un ſoin très particulier de les inſtruire, & de faire en ſorte qu'elles n'euſſent aucune communication avec les anciennes. Elles demeuroient dans un quartier à part, & la Mere Angelique avec ſes nouvelles Filles & ſes trois Religieuſes, faiſoient enſemble un refectoire à part, & tous les exercices de la Religion ſeparément, excepté l'Office qui ne ſe pouvoit faire ailleurs qu'à l'Egliſe, & par conſequent il falloit ſe joindre avec les Meres anciennes, au Chœur ſeulement.

La Mere Angelique avoit un tel ſoin de l'éducation de ſes nouvelles Filles, qu'elle étoit infatigable à la peine qu'elle prenoit pour les former à la vertu, tant par ſes paroles, que par les exemples qu'elle leur donnoit.

LIV. Exactitude & pieté de la M. Angelique & de ſes filles dans la recitation de l'Office.

Elle ſe rendoit aſſidue au Chœur, alloit tous les jours à Matines, & le long du jour à toutes les heures de l'Office, & n'en perdoit aucune, à moins d'être empêchée aux choſes abſolument neceſſaires pour les affaires de la Maiſon, ou quand on la demandoit au parloir. Elle prenoit un grand ſoin de

I. Relat. de faire celebrer l'Office divin par ſes nouvelles Filles, avec devotion & reverence, pour reparer, diſoit-elle, devant Dieu, l'indevotion & l'irreverence avec laquelle il avoit été celebré en ce lieu avant ce tems-là. Elle avoit amené avec elle la Mere de la Croix, pour apprendre le chant aux Filles, & elle ne lui donna exprès que cet emploi, afin qu'elle s'en pût mieux acquitter; tellement que preſque tout le long du jour, elle ne faiſoit autre choſe que de leur apprendre le plein chant, étant neceſſaire qu'elles le ſuſſent parfaitement, pour pouvoir ſoutenir au Chœur, contre les anciennes qui avoient toutes des voix fortes & diſcordantes. En effet ſi la Mere Angelique avec ſes nouvelles Filles, n'euſſent ſoutenu le chant contre ces Meres, à pleine & forte voix, l'Office eût continué d'être dit à leur ancienne mode, qui étoit plutôt capable de diſtraire que d'édifier les aſſiſtans.

La Mere Angelique ſe rompoit l'eſtomach, auſſi-bien que ſes Filles, pour tacher de couvrir par leur chant, dit avec reverence, le chant indevôt de ces anciennes; ce qui ne ſe pouvoit faire qu'avec de grands efforts. Tout le monde s'étonnoit comment la Mere Angelique & ſes Filles pouvoient ſupporter l'effort qu'elles étoient obligées de faire en cela, & qui fut continuel depuis le commencement de Matines juſqu'à la fin de Complies, tous les jours, pendant l'eſpace de cinq ans: en quoi la Mere Angelique fit paroître tant de patience, de charité & d'humilité, que cela n'eſt pas imaginable; ne temoignant jamais aux anciens-

ciennes, la peine qu'elle avoit de leur chant, I. RELAT.
qu'elle diſſimuloit avec prudence, de peur de les mecontenter & leur faire penſer qu'on les mepriſoit. Car ces Meres étoient fort delicates, & quand elle les avertiſſoit de quelque choſe qu'il falloit corriger, elles prenoient aiſément ombrage, s'imaginant qu'on avoit du mepris pour elles La Mere Angelique avoit beſoin d'être en poſſeſſion, comme elle étoit, d'une admirable patience, diſcretion & charité, pour gagner leurs eſprits & pouvoir être utile à leurs ames; & c'étoit ſon but principal, aimant mieux ſupporter toute cette peine, que de choquer tant ſoit peu leurs eſprits.

Il paſſa un jour par Maubuiſſon des Religieuſes qui y ſejournerent quelques jours; & conſiderant ce grand travail que la Mere Angelique prenoit pour le Chœur, ſa patience & ſa charité à ſupporter le chant de ces Meres, ſans leur en temoigner de la peine, elles ne pouvoient aſſez admirer ſa vertu, ni comprendre comment elle & ſes nouvelles Filles, pouvoient ſupporter ce travail. En effet la Mere s'y eſt beaucoup uſée, & pluſieurs de ſes filles ont ſouffert de grandes incommodités, pour avoir chanté ſi continuellement. Mais cela ne leur étoit rien non plus qu'à elle, parce que leur zele & la ferveur que la Mere avoit pour bien celebrer le ſervice divin, lui faiſoit ſouffrir avec joie toutes ces peines, ſans ſe laſſer.

Elle étoit toujours occupée à faire apprendre le chant aux nouvelles venues. Elle alloit ſouvent au lieu où on leur apprenoit à chan-

I. Relat. chanter, & recommandoit ſans ceſſe aux Maîtreſſes, d'en être bien ſoigneuſes. Quand elle penſoit qu'elles avoient negligé de bien apprendre à quelque fille, elle les reprenoit fortement, & ne jugeant pas que la Mere de la Croix pût ſuffire à toutes pour le faire comme elle deſiroit, elle y employa auſſi la Sœur Marie-Claire, ſa ſœur, quoiqu'elle eût d'autres occupations aſſez neceſſaires, & qu'elle l'eût pu ſoulager en d'autres affaires dont il falloit qu'elle ſe chargeât. Enfin, au rapport des Filles qui étoient de ſon tems à Maubuiſſon, on ne peut pas voir une plus grande ferveur que celle qu'elle avoit pour faire en ſorte que l'Office divin fût celebré avec devotion & reverence, non point en chants nouveaux & en muſique, mais ſimplement en plein-chant, ſelon la coutume de l'Ordre.

On l'a vue pluſieurs fois lorſqu'elle étoit occupée à des affaires temporelles aſſez importantes, quitter tout pour s'en aller faire repeter un repons à une Fille, lorſqu'elle doutoit qu'elle l'eût aſſez bien appris pour le dire au Chœur, & ne la point quitter juſqu'à ce qu'elle le ſût parfaitement. Quand il y avoit des Filles ſans diſpoſitions, dont les Maîtreſſes deſeſperoient, c'étoit à celles là qu'elle s'attachoit davantage, & recommandoit aux Maîtreſſes d'y apporter tous leurs ſoins, les encourageant & les exhortant à ne ſe point laſſer, & encourageant auſſi tellement ces pauvres filles que toutes choſes leur devenoient faciles. En effet elles ne tardoient gueres à apprendre leur chant, ce qu'elles attribuoient à la charité

que

que la Mere avoit pour elles; ayant recon- I. RELATI
nu ſouvent que ſes paroles portoient effet. Car quand elle avoit dit à ces Filles qu'elles euſſen bon courage, & qu'elles ſauroient bientôt ce qu'on leur vouloit apprendre, elles s'en tenoient tout aſſurées; ce qui arrivoit ainſi fort ſouvent, contre toute apparence humaine.

On l'a vu en la perſonne d'une Novice, nommée Sœur Angelique-Baſiliſſe, très bonne fille, mais d'ailleurs delicate, boiteuſe, & qui n'avoit point de voix pour ſervir au Chœur, ni les autres talens neceſſaires à une fille ſans bien, pour être acceptée des anciennes, ſans le conſentement deſquelles on ne pouvoit les recevoir à Profeſſion. La Mere Angelique, conſiderant plus dans les filles la vocation & la vertu, que l'argent & les talens naturels ſans la grace, avoit grande compaſſion & beaucoup de charité pour cette bonne fille. Comme donc un jour elle lui parloit, elle l'exhorta d'avoir bon courage, de ſe confier en Dieu, & de faire quelques prieres particulieres pour obtenir de la voix, afin qu'elle pût être reçue à Profeſſion. Il arriva quelques jours après, que comme, ſelon le conſeil de la Mere, cette fille faiſoit ſa priere avec grande ardeur, elle en obtint l'effet; de ſorte que s'en allant de ce pas au lieu où l'on enſeignoit aux autres à chanter, elle ſe mit en devoir de le faire, & entonna un repons. Les Maîtreſſes furent fort ſurpriſes de l'entendre, ne ſachant ce que ce pouvoit être. Mais s'en étant informées elles l'apprirent, en rendirent graces à Dieu avec elle, & attri-

I. Relat. tribuerent cette faveur à la priere & à la foi de la Mere Angelique. Cette fille fut reçue à Profeſſion ; & au lieu du peu de voix qu'elle avoit, fort mauvaiſe & fort diſcordante, elle en reçut de Dieu, par l'interceſſion de la Sainte Vierge à laquelle elle s'étoit addreſſée, ſuivant le conſeil de la Mere Angelique, une voix très belle, très forte & très douce ; enſorte qu'après ſa Profeſſion, nous lui avons vu exercer l'Office de premiere chantre juſqu'à ſa mort, & même on reſſentoit de la devotion à l'entendre chanter à cauſe de la douceur de ſa voix. C'étoit une très bonne fille, qui excelloit en obéiſſance, en humilité, en ſimplicité Religieuſe, qui avoit une grande charité envers les Filles qui lui furent commiſes du tems que la Mere Marie des Anges étoit Abbeſſe de Maubuiſſon, pour leur apprendre à chanter. Je l'aſſiſtai dans ſa derniere maladie * : elle a fait une fin ſi heureuſe, que je ne puis m'en ſouvenir ſans conſolation.

LV. Du travail des mains. Outre l'aſſiduité que la Mere Angelique avoit au Chœur pendant ſon ſejour à Maubuiſſon, elle avoit auſſi une très particuliere exactitude à ſe trouver aux heures du travail manuel, avec ſes Filles. Elle ſe mettoit indifferemment à toute ſorte de travail, à porter du bois aux cuiſines & autres lieux de la Maiſon ; balayer les paſſages, l'Egliſe, le dortoir, le cloître, laver les écuelles ; porter le linge de la leſſive au grenier, ſarcler

* La Sœur Candide qui parle ici, ſortit de Maubuiſſon avec la Mere des Anges en 1648.

cler au jardin ; & elle faiſoit tout cela avec un tel temoignage de joie, qu'il paroiſſoit qu'elle n'avoit pas de plus grand plaiſir au monde, que de s'occuper avec ſes Filles, dans ces exercices vils & penibles. Elle les encourageoit d'une maniere pleine de cordialité & de ferveur, leur diſant de petits mots pour les exciter ; propoſant aux unes ſelon les rencontres l'exemple de Notre Seigneur, aux autres l'imitation de nos ſaints Peres, & encourageant les autres à ſe mortifier ou à s'humilier. Parlant à chacune ſelon ſon beſoin, elle leur faiſoit avancer leur édifice ſpirituel. J'ai ouï dire à pluſieurs de ces Filles, qu'en tous ces exercices elles ne ſentoient aucune peine, quoiqu'il y en eût entre elles de fort delicates : tant l'exemple & les paroles de la Mere Angelique, les animoient & les encourageoient ; & même de nous en parler, quoiqu'il y eût vingt-cinq ou trente ans que cela fût paſſé, cela renouvelloit tellement leur joie, qu'elles ne quittoient qu'avec peine cet entretien. I. RELAT.

LVI. De leur amour pour le ſilence.

La Mere Angelique formant ſes Filles de Maubuiſſon au travail, avoit un très grand ſoin de faire garder un parfait ſilence. Pour ce ſujet, prenant connoiſſance de toutes choſes en general & en particulier, elle regloit tellement les occupations de chacune d'elles, & proportionnoit ſi bien le travail à leurs forces & à leur capacité, qu'il n'étoit pas beſoin de beaucoup parler ; & elles pouvoient faire ce qui leur étoit commandé, ſans bruit ni diſtraction. J'ai ouï dire à pluſieurs de ces Filles, qu'elle maintenoit un tel ordre en toutes choſes, que quoiqu'il

1. Relat. y eût le nombre d'anciennes qui a été dit, qui loin d'avoir jamais été dans la pratique d'une vie ſi reglée, en avoient mené une toute oppoſée, l'on eût dit qu'il n'y avoit eu rien à faire dans la Maiſon, tant les choſes ſe paſſoient doucement. Ces anciennes quoique fort difficiles, étoient ſervies ſuivant les ordres de la Mere, par ſes nouvelles Filles, avec grand ſoin, grande charité, grand reſpect, & dans un eſprit de paix & d'humilité, pour les édifier & les gagner, afin que par ce bon exemple elles puſſent un peu ouvrir les yeux & enviſager la vertu dont elles étoient fort éloignées. La Mere Angelique faiſoit ſouvent des exhortations à ſes Filles ſur ce ſujet, leur faiſant voir l'importance qu'il y avoit, d'apprendre par action à ces Meres, ce qu'on n'avoit pas lieu de leur apprendre par des paroles, parce qu'elles ne l'euſſent pu porter.

LVII. De leur mortification.

La Mere pendant ſon ſejour à Maubuiſſon, étoit dans une extrême ferveur. Elle bruloit de deſir, de voir revivre l'eſprit d'auſterité & de pauvreté de nos ſaints Peres: ce qui lui faiſoit toujours trouver de nouvelles inventions pour ſe mortifier en toutes choſes & pour l'inſinuer dans l'eſprit de ſes Filles, tant par ſes exemples que par ſes inſtructions; & elle avoit une attention particuliere à ſe mortifier toute la premiere. Pour ſa demeure, elle choiſit la cellule du dortoir la plus laide de toutes où l'on ne voyoit preſque goute. Elle n'avoit été habitée que par quelques pauvres Sœurs Converſes, ou Servantes, qui ne pouvoient avoir mieux. Elle étoit proche d'un eſcalier,

lier, qui étoit un paſſage commun; ce qui pouvoit lui ôter ſon repos. Au reſte cette cellule étoit très mal ſaine, car elle étoit proche des tuiles & d'un grand égout qui y donnoit une fort mauvaiſe odeur; & même à cauſe de cet égout qui paſſoit le long de la fenêtre, il entroit quelquefois dans ce lieu des crapaux & des lezards: ce qui faiſoit que perſonne n'y vouloit demeurer. De plus, il y avoit toujours beaucoup de punaiſes, à cauſe que n'y voyant goute, on ne la pouvoit nettoyer. La Mere Angelique y coucha fort long-tems, avec grande joie d'avoir trouvé une ſi bonne occaſion pour pratiquer la pauvreté, la mortification & l'humilité, qu'elle aimoit tant. Quand on lui en parloit, & qu'on ſe mettoit en peine pour lui en faire prendre une autre, elle diſoit qu'on lui faiſoit un grand deplaiſir, & que cette chambre étoit toute ſa conſolation; que quand elle y étoit, il lui ſembloit qu'elle étoit dans la grotte de Bethléem, où l'on ne voyoit goute exterieurement, mais dont Jeſus-Chriſt étoit la lumiere; & qu'il n'étoit pas beſoin d'en avoir une autre. Enfin, elle ſe defendoit ſi adroitement, pour ne pas changer cette demeure, qu'on étoit contraint de conſentir à ſa devotion. Elle a demeuré dans cette cellule, juſqu'à ce que la neceſſité d'en ſortir lui ſurvint, enſorte que cela n'étoit plus ni en ſon pouvoir, ni en ſa diſpoſition. I. RELAT.

En tous les autres lieux, comme elle ordonnoit de toutes choſes, elle prenoit toujours pour elle la place la plus incommode, le plus mauvais lit & tout ce qu'elle pouvoit

1. Relat. voit trouver de pire. On l'a rarement vue coucher ſur un bois de lit, mais preſque toujours ſur une paillaſſe jettée par terre, en un coin de chambre; & ſouvent auprès de quelque malade. C'a été la Mere Angelique qui a introduit à Maubuiſſon la coutume de coucher ſur de la paille avec des draps de ſerge, ſelon la Regle de S. Benoît, comme on l'y pratique encore à preſent, & de n'avoir aucun meuble dans les cellules, ſinon une chaiſe de paille, une petite table, pour tableau un Crucifix de papier, & pour lit une paillaſſe ſur trois ais poſés ſur deux petits traiteaux.

A l'égard de ſon manger, c'étoit une choſe étonnante que les inventions qu'elle trouvoit pour s'y mortifier. Elle avoit établi une maniere de vie fort auſtere pour ſes Filles: mais cela ne ſuffiſoit pas pour elle. Le jeûne de la Regle y étoit étroitement obſervé, & l'on donnoit à chacune une livre de pain par jour, conformément à notre ſainte Regle; & au dîner, quand les Sœurs étoient aſſiſes à table, celles qui ſervoient leur ayant mis à chacune une écuelle ſur leur aſſiette, leur mettoient dedans du bouillon aux herbes l'été, & l'hiver du bouillon aux choux ou à la purée, & les Sœurs mettoient dans ce bouillon ce qu'elles vouloient de leur pain. Avec ce pain trempé on leur donnoit en hiver à chacune deux jaunes d'œufs, tels qu'on les pouvoit avoir & qui ſouvent étoient aſſez mauvais. L'été, au lieu de ces jaunes d'œufs, on leur donnoit de l'aumelette ou des œufs brouillés. De quelque façon que

ce

ce fût, les Sœurs qui ſervoient au refectoire leur mettoient leur portion ſur leur potage ; & elles mangeoient ainſi ces œufs & ce potage brouillés enſemble, pour ſe mortifier. Tout le long de l'été, la Mere Angelique leur faiſoit donner de ſurcroît, pour un excellent ragoût, une ſalade de chicorée amere avec des laitues, ſans huile, ſeulement avec un peu de ſel. Pluſieurs la mangeoient ſans vinaigre, principalement la Mere Angelique, qui après qu'on avoit paſſé le bouillon qu'on donnoit aux Sœurs l'été, ſe faiſoit apporter pour elle les herbes qui reſtoient de ce bouillon, avec ſon pain ; de quoi elle faiſoit ſon dîner, ſans prendre d'œufs comme les autres, croyant que ces herbes ſuffiſoient pour ſa nourriture. En hiver ne pouvant avoir d'herbes, elle ſe faiſoit reſerver quelque vieux reſte de pluſieurs façons d'œufs, gardés de pluſieurs jours, & ainſi trouvoit tous les jours de nouveaux moyens de mortification pour ſon manger, comme pour autre choſe en particulier. I. RELAT.

Souvent quand elle étoit malade, & qu'il arrivoit que ce qu'on lui avoit apprêté pour ſon manger ou pour ſes remedes, n'étoit pas bien ou qu'il étoit gâté, comme des œufs à la coque durcis, ou du bouillon trop ſalé ou gâté, enfin quoi que ce pût être, elle recevoit ces petites rencontres avec tant de joie, qu'elle ne vouloit point qu'on lui apprêtat autre choſe, & perſuadoit ſi bien aux Sœurs que cela ne lui pouvoit faire de mal, qu'on étoit contraint de le lui donner. Elle diſoit à ce ſujet qu'infailliblement toutes ces occaſions de mortification n'arrivoient

J. Relat. que par l'ordre de Dieu; que c'étoit pour cela que nous les devions beaucoup aimer, & ne pas tant craindre qu'elles fiſſent du mal.

LVIII. De leur amour pour la pauvreté.

Pour ce qui eſt de ſes habits, & ceux de ſes nouvelles Filles, elle faiſoit toujours chercher les plus viles étoffes; & prenoit ſoigneuſement garde qu'il ne s'y coulât quelque vanité, ou ſuperfluité. Quand elle voyoit qu'une fille aimoit tant ſoit peu l'ajuſtement, s'il étoit en ſon pouvoir, elle l'en reprenoit fortement & charitablement; mais quand elle ne pouvoit pas l'en avertir pour quelque raiſon, elle en ſouffroit une peine extrême. On remarquoit ſouvent cela, au ſujet des anciennes de Maubuiſſon, leſquelles au commencement qu'elle y alla, étoient coëffées & vêtues d'une maniere toute mondaine. Quand elle les conſideroit, elle ne pouvoit exprimer la peine qu'elle en reſſentoit; tant elle avoit ce defaut en horreur. Jamais ſes Filles de Maubuiſſon, n'ont pu gagner ſur elle, de lui faire porter une robe neuve. Auſſi-tôt qu'on lui en avoit apporté une, diſſimulant de la vouloir, elle l'acceptoit & la laiſſoit quelques jours ſans la vouloir vêtir, feignant de l'oublier, pour avoir le tems de conſiderer celle d'entre elles qui en avoit le plus de beſoin; puis prenant un tems propre pour la lui faire mettre, elle le faiſoit auſſi-tôt.

Celles qui avoient ſoin des habits, croyant au commencement qu'elle n'eût autre deſſein ſinon de faire plaiſir à d'autres, lui en portoient un autre, dont adroitement elle faiſoit le même uſage; & elle donnoit de

ſi

ſi bonnes raiſons aux Sœurs, qu'elles ne s'appercevoient pas de ſon intention. Enfin réiterant pluſieurs fois de lui en porter de nouveaux, dont elle trouvoit toujours moyen de ſe defaire, cela leur fit connoître ſon deſſein, & elles ſe reſolurent de ne lui en plus donner; mais elles eſſayoient ſeulement de lui en faire porter qui fuſſent un peu plus honnêtes, ce qu'elles avoient bien de la peine à obtenir, faiſant ſi bien qu'elle trouvoit toujours moyen d'avoir les plus mechans. I. RELAT.

Lorſque Madame de Soiſſons * arriva à Maubuiſſon, on jugea neceſſaire que la Mere Angelique fût proprement habillée, pour la conſideration de cette Dame, en la compagnie de laquelle elle devoit être ſouvent. Pour ce ſujet, on lui fit faire une robe neuve, qu'elle vêtit à grand regret. Un jour étant avec ſes nouvelles Filles qu'elle avoit fait aſſembler, pour leur faire la Conference & les inſtruire, quelquefois jettant les yeux ſur ſa robe, elle interrompoit ſon diſcours pour dire deux ou trois fois: *Quelle robe! Eſt-il poſſible que je ſois obligée de porter cette robe?* Et enſuite l'amour qu'elle avoit pour la pauvreté lui faiſant oublier tout à fait le diſcours qu'elle avoit commencé elle ſe mit à les entretenir de cette vertu, & leur en parla ſi admirablement & ſi efficacement, qu'elles en demeurerent toutes touchées. Cependant cherchant les moyens de diminuer la peine que lui cauſoit cette robe,

* Il en ſera parlé ci-après: ce fut elle qui fut établie Abbeſſe de Maubuiſſon, lorſque la Mere Angelique ſe retira.

I. RELAT. elle se mit à visiter tous les habits de dessous de ses Filles, & se trouvant une Postulante qui avoit un mechant habit blanc tout de pieces, elle trouva l'invention de l'avoir pour elle, sans qu'on s'en apperçût que longtems après. Elle aimoit tellement ce pauvre habit, qu'on fut contraint de le lui laisser achever d'user; & elle étoit fort soigneuse d'y remettre des pieces elle-même, pieces sur pieces, pour le faire durer plus long-tems.

Voilà ce qu'a écrit ma Sœur Candide, sur le rapport de celles mêmes qui le savoient d'original & qui n'en parloient pas par ouïdire, mais pour avoir été instruites & élevées dans ce premier Noviciat que la Mere Angelique établit à Maubuisson. Mais il faut retourner à la suite de l'Histoire.

LIX. Elle connoît S. François de Sales.

La Mere Angelique ayant travaillé avec tant de zele & de succès toute cette année 1618. à cette œuvre si utile à laquelle Dieu l'avoit destinée, il voulut pour animer davantage sa charité & la recompenser deja en quelque sorte, lui donner la connoissance du saint Evêque de Geneve *, qui étoit à Paris au commencement de 1619. M. de Bonneuil Introducteur des Ambassadeurs, ayant fait connoissance avec la Mere Angelique, (au sujet de sa fille ainée, Novice aux Clairets, qu'elle avoit reçue à sa priere, & qui depuis quelques mois étoit avec elle à Maubuisson,) amena après Pâques de cette année 1619. à Maubuisson Monseigneur de Geneve, qu'il avoit prié de confirmer sa

* Depuis canonisé sous le nom de S. Francois de Sales.

ſa fille. Nous ne ſavons aucune particularité de ce qui ſe paſſa à ce premier abord, entre ce ſaint Evêque & la Mere Angelique ; tout ce qu'on en auroit pu apprendre, étant mort avec ma Sœur Marie-Claire, qui ſavoit ſeule une infinité de choſes, dont pas une autre qu'elle n'avoit connoiſſance : ce qui fit dire après ſa mort à la Mere Angelique, qu'elle louoit Dieu de ce qu'on ne ſauroit jamais que peu de choſes de ſa vie, puiſque celle qui en avoit une plus entiere connoiſſance avoit tout emporté avec elle. I. RELAT.

Toute la certitude que l'on a, eſt que dès ce moment Dieu fit une telle liaiſon de grace entre ces deux ames, qui en étoient remplies ; que la Mere Angelique ne douta point qu'une ſi heureuſe rencontre ne fût un effet de la providence de celui qu'elle adoroit dans le ciel comme ſon veritable Pere, & qui vouloit qu'elle en eût un ſur la terre en la perſonne de ce ſaint Prelat. Auſſi lui-même de ſon côté, reçût-il avec joie cette nouvelle Fille, & il conçût dès lors pour elle tous les ſentimens d'un vrai Pere, qu'il lui a conſervés juſqu'à la mort, ainſi qu'on le peut voir dans les Lettres qu'il lui a écrites *. Dans une entre autres, il temoigne l'opinion qu'il avoit conçue de la perfection & de la vertu non commune, à laquelle il prevoyoit que Dieu la deſtinoit. C'eſt dans l'Epître XLIII. du troiſieme Livre, qu'il eſt bon de voir toute entiere. Il dit ceci au commencement de

* Elles ſont la plûpart addreſſées *A une Abbeſſe.*

I. RELAT. cette Lettre : „ Je commence par où vous „ finiſſez, ma très chere & très veritable- „ ment bien aimée Fille. Car votre der- „ niere finit ainſi : *Je crois que vous me* „ *connoiſſez bien.* Or, il eſt vrai certes, „ je vous connois bien, & que vous avez „ toujours dans le cœur une invariable re- „ ſolution de vivre tout à Dieu ; mais auſſi, „ que cette grande activité naturelle vous „ fait ſentir une viciſſitude de ſaillies. O, „ ma Fille, non, je vous prie, ne croyez „ pas que l'œuvre que nous avons entrepris „ de faire en vous, puiſſe être ſitôt faite. „ Les ceriſiers portent bientôt leurs fruits, „ parce que leurs fruits ne ſont que des „ ceriſes de peu de durée ; mais les pal- „ miers, princes des arbres, ne portent „ leurs dattes, que cent ans après que l'on „ les a plantés, ce dit-on. Une medio- „ cre vie ſe peut acquerir en un an, mais „ la perfection à laquelle nous tendons, „ (ô Dieu !) ma chere Fille, ne peut ve- „ nir qu'en pluſieurs années, " parlant de la voie ordinaire, &c.

Et il finit cette Lettre par ces paroles : „ Demeurez en paix, ma très chere Fille, „ & priez ſouvent pour mon amendement ; „ afin que je ſois ſauvé, & qu'un jour nous „ traſſaillions en la joie éternelle, nous reſ- „ ſouvenant des attraits dont Dieu nous a „ favoriſés, & des reciproques conſolations „ qu'il a voulu que nous euſſions, en par- „ lant de lui, en ce monde. *Du* 16. *De-* „ *cembre* 1619. "

Enſuite de cette heureuſe connoiſſance, que la providence fit naître à la Mere An-

ge-

gelique, que ſa lumiere lui fit diſcerner, & que la grace lui fit eſtimer comme elle meritoit, en lui donnant le mouvement de ſe ſoumettre avec une parfaite confiance à ce ſaint Evêque, elle ne differa point de lui mettre ſon ame entre les mains par une confeſſion generale qu'elle lui fit, avec deſſein d'entrer tout de nouveau avec un ſi bon guide dans la voie de Dieu. Elle fut dans une grande retraite pendant ce tems-là. Elle ne bougeoit du parloir, où il y avoit un petit oratoire. Elle n'en ſortoit que pour prendre deux œufs, qui faiſoient tout ſon diner, & y retournoit au même moment, pour menager le tems de ſon ſaint Directeur, qui la voyoit tout le plus qu'il pouvoit, prevoyant bien qu'il n'auroit pas beaucoup d'autres occaſions de l'entretenir *. I. RELAT.

Elle fit auſſi en ſorte que la Mere Agnès, qui étoit à Port-Royal des champs †, ſe diſpoſât à en faire autant, lorſqu'il iroit porter la benediction dans cette Maiſon, ainſi qu'elle l'en pria, & qu'il lui accorda en la même année. Monſieur & Madame Arnauld & tout le reſte de la famille, eurent auſſi part à la charité de ce Bienheureux Prelat, qui leur fit l'honneur d'aller paſſer ‡ quel-

* On peut voir ce que la Mere Angelique rapporte des ſentimens de ce ſaint Prelat ſur diverſes choſes, dans la Relation qui ſuit N. XXVII. & dans la I. Relation de la II. Partie, Nombres XIII. & XIV.

† Elle gouvernoit cette Abbaye pendant l'abſence de ſa ſœur.

‡ Au commencement de Septembre 1619.

I. Relat. quelques jours à Andilly, où il donna ſa benediction à tous les autres enfans de M. Arnauld, à ceux de M. d'Andilly & à ceux de Madame le Maître. Il predit en cette occaſion la mort du petit François, troiſieme fils de M. d'Andilly, qui n'avoit que deux ans, duquel il dit en le careſſant: *Cet enfant a la mort dans les yeux*, quoique pour l'heure il ſe portât parfaitement bien. En effet il mourut de la petite verole, peu de jours après. Il predit auſſi que la petite Magdeleine ſeroit un jour Religieuſe, comme il arriva; & que M. de Trie ſecond fils de M. d'Andilly qui étoit alors dans le Barreau, ſeroit d'Egliſe, comme nous l'avons vu. Ce fut entre ſes mains que Madame le Maître, qui étoit deja ſeparée depuis quelque tems d'avec ſon mari, fit vœu de chaſteté perpetuelle le jour de S. Alexis 1619*.

LX. La Mere Angelique veut ſe defaire de ſon Abbaye.

La Mere Angelique, en qui l'eſprit de Dieu ne changeoit pas, quoique les accroiſſemens de ſa charité & de la grace fiſſent paroître tous les jours quelque choſe de nouveau dans la conduite de ſa vie, conſervoit avec cette nouvelle ferveur où elle étoit entrée par la communication de Monſieur de Geneve, ſon ancienne inclination de ſe decharger du poids de ſa charge d'Abbeſſe, pour courir avec moins de peine à l'odeur des parfums de l'humilité de Jeſus-Chriſt. Elle ſouhaitoit de la ſuivre par l'imitation de ſa vie inconnue & mepriſée, dont les diſcours pleins de feu de ce nouvel

* C'eſt elle qu'il nomme dans ſes Lettres, *Ma chere Sœur Catherine de Genes.*

vel Apôtre lui avoient fait naître encore un amour plus ardent ; & apprenant de lui comme il avoit établi le nouvel Inſtitut de la Viſitation ſur ces ſolides fondemens de l'humilité & de la ſimplicité, elle conçut un extrême deſir d'y avoir entrée, & elle n'eut pas grande peine d'y obtenir une place de celui qui en étoit le Fondateur *. I. RELAT.

[Il eſt dit cependant dans la Vie de Madame de Chantal, qu'il ne voulut pas lui donner place, pour ne la pas ravir à ſon Ordre. Mais il n'y a pas de contradiction, parce qu'il le voulut bien d'abord ; & ce ne fut que dans la ſuite que ce Bienheureux changea de ſentiment †, voyant par les diffi-

* [Ce qui ſuit, *Il eſt dit*, &c. eſt une addition faite depuis la mort de la Mere Angelique.]

† Voici de quelle maniere M. de Maupas Evêque du Puy (& enſuite d'Evreux,) Auteur de la Vie de Madame (Fremiot) de Chantal, parle de ce deſir de la Mere Angelique, qu'il appelle *une ame d'une éminente vertu* (Chap. XV. de la II. Partie:) „ Cette Dame avoit eu, dit-il, „ grand deſir d'être de la Viſitation : mais par- „ ce qu'elle étoit liée ailleurs depuis long-tems „ le bienheureux Evêque en écrivit de cette „ ſorte: *Quand notre Mere de Chantal & moi „ ſaurions que cette ame ſeroit ſainte canoniſée „ dans Sainte-Marie ſi elle avoit ſon appel ou qu'elle „ fût utile dans une autre congregation, nous ne „ l'en voudrions pas tirer.* (Epît. 22. du Livre „ des Sermons.) Ce qui leur fit pratiquer une „ très grande abnegation, *d'autant*, diſoit-il, „ que *cette perſonne n'a ni le cœur ni l'eſprit de „ celles de ſon ſexe.*" Ce temoignage de M. de Maupas ne peut être ſuſpect, car il n'étoit pas ami des pretendus Janſeniſtes.

I. Relat. cultés qui ſe rencontroient à executer ce deſſein, que Dieu en avoit de plus grands ſur cette ame extraordinaire. C'eſt ce qu'il lui temoigna par une Lettre qu'il lui écrivit peu avant que de mourir, dans laquelle il lui mandoit expreſſément, *qu'elle ne ſe donnât point d'inquietude, & qu'elle ſuivît Dieu qui vouloit ſe ſervir d'elle pour de très grandes choſes.* Je tiens ceci d'elle-même, qui me l'a dit dans ſa derniere maladie. Car j'écris cette addition depuis ſa mort; & elle m'en parla au ſujet de tout ce qui étoit arrivé dans la Maiſon depuis vingt ans, & de ce que Dieu avoit daigné nous donner en ce tems-ci une ſi grande part à la perſecution que ſouffre la verité. Je ne ſai s'il ſe trouvera quelque copie de cette Lettre. Mais tous les originaux de celles que M. de Geneve lui avoit écrites, ont été perdus, parce que la Mere Angelique, après ſa demiſſion, ne ſe voulut reſerver aucune choſe qu'elle ne mît entre les mains de la Superieure, pas même les Lettres que l'on peut dire qui étoient ſon threſor, ſi on peut dire qu'elle eût aucun threſor ſur la terre puiſqu'elle n'y avoit d'attache pour quoi que ce ſoit. Elle le fit paroître dans cette occaſion comme dans toutes les autres, les Meres de Dijon qui avoient alors preſque l'entiere conduite de la Maiſon, ayant fait ſi peu d'état de ces Lettres, qui pouvoient paſſer pour de ſaintes Reliques, qu'elles les donnerent à l'Apoticaire pour s'en ſervir à envelopper & couvrir ſes drogues, ſans que la Mere Angelique en fît paroître aucune peine, parce qu'elle en avoit moins à ſouffrir

frir cela, qu'à ſe reſerver aucune attache pour aucune choſe, quelque ſainte qu'elle pût être; nous apprenant par ſon exemple, comme elle a fait ſans ceſſe par ſes paroles, qu'il n'y a point de veritables richeſſes ſpirituelles que celles qui ſe rencontrent dans cet entier dépouillement.] I. RELAT.

La Mere Angelique étant donc dans ce deſſein, de ſe retirer à Sainte-Marie, il étoit queſtion avant toutes choſes, de trouver l'invention de ſe defaire de ſa charge. Elle en trouva une qui eût pu réuſſir, ſi M. Arnauld n'eût apporté autant de ſoin à prevenir les deſſeins de ſa fille, qu'elle uſoit d'addreſſe pour le ſurprendre.

Elle prit donc occaſion de ſon abſence de Port-Royal, pour faire entendre à Monſieur ſon pere, que l'emploi qu'on lui avoit donné dans l'Abbaye de Maubuiſſon, n'étant pas pour finir ſitôt, & demandant le travail de pluſieurs années, il étoit à propos de pourvoir ſa Maiſon de Port-Royal d'une autre Abbeſſe, les Couvens ne ſe trouvant jamais bien d'être long-tems gouvernés ſans autorité; que pour cela, elle avoit jetté les yeux ſur la Mere Agnès, à laquelle elle le ſupplioit de trouver bon qu'elle reſignât l'Abbaye. M. Arnauld connut auſſi-tôt à quelle fin elle tendoit, & ſans lui faire paroître, il lui dit ſeulement qu'en effet ſa raiſon étoit conſiderable, mais qu'il y avoit une autre voie de remedier à ſa longue abſence, en faiſant ſa ſœur Coadjutrice. La Mere lui repliqua qu'elle avoit ouï dire qu'on ne donnoit plus de Coadjutorerie à la Cour, & que par conſequent, le premier expedient

I. Relat. étoit le plus court & le plus ſûr. Mais M. Arnauld, ſans rien conclurre davantage avec elle, ſollicita cette affaire ſi ſecretement & ſi efficacement qu'il obtint le Brevet de Coadjutorerie pour la Mere Agnès, ſans que la Mere Angelique en pût rien decouvrir; de ſorte qu'elle apprit que l'affaire étoit faite, avant qu'elle eût ſu qu'on la traitoit, & ainſi ſes deſſeins furent encore rompus.

M. de Geneve ſachant ce qui ſe traitoit, dit à la Mere Angelique, au ſujet du choix qu'elle avoit fait de la Mere Agnès pour cette charge: *Quoi! Ma Fille, êtes-vous auſſi de celles qui veulent perpetuer les benefices dans leur Maiſon?* A quoi la Mere repondit qu'elle étoit très éloignée de ce ſentiment; que ſi elle avoit vu dans Port-Royal une ſeule Fille auſſi capable que la Mere Agnès, elle l'auroit infailliblement preferée, mais qu'elle n'en voyoit aucune: ce que ce bon Prelat approuva extrêmement. On eut le Brevet au mois de Juillet 1619. mais les Bulles ne furent expediées à Rome, qu'au mois de Septembre 1620. parce qu'il y eut de la difficulté à les obtenir *.

LXI. Divers voyages de S. François de Sales à Maubuiſſon.

M. de Genêve, depuis la premiere viſite qu'il fit à Maubuiſſon après Pâques 1619. y revint encore à la S. Barnabé, & à la S. Alexis de la même année, & y prêcha. Quand il fut prêt de s'en retourner en Savoye, il voulut donner plus de tems à la der-

* [On dit même que les bons peres Jeſuites ſe mêlerent de cette affaire, pour tâcher de l'empêcher, par l'ancienne amitié qu'ils portent au nom d'Arnauld, dont les cauſes étoient encore un peu recentes en ce tems-là.]

derniere viſite qu'il fit à Maubuiſſon, ſur la fin du mois d'Août. Il y fut neuf jours, y prêcha le jour de la Decollation de S. Jean, & conſacra le grand Autel le jour de S. Louis: enſuite il fit un excellent Sermon, où il parut animé d'une ardeur toute extraordinaire. Il deſira voir les ſaintes Reliques de cette Abbaye, qu'on lui apporta à la grille, où les anciennes Religieuſes ſe trouverent, entre leſquelles M. de Boiſſy, frere de Monſieur de Geneve, en remarqua une qui paroiſſoit entre les autres par la ſingularité de ſon habit, qui marquoit beaucoup de vanité, auſſi bien que ſon geſte & ſon port. Elle ſe nommoit de la Serre: on en parlera dans la ſuite de cette hiſtoire. M. de Boiſſy s'étant donc enquis quel eſprit c'étoit, & ayant appris que c'étoit une Fille intelligente, mais d'un eſprit hautain, ſuperbe & artificieux, il eut mouvement de tâcher de la gagner à Dieu. M. de Geneve approuvant qu'il lui parlât, il la vit pluſieurs fois, & fit ce qu'il put pour tâcher de la perſuader de quitter la vanité de ſon habit: ce qu'elle lui promettoit, mais ſans effet; de ſorte que la derniere fois qu'il lui parla, il fut obligé de le faire très fortement, & avec menace de la punition que Dieu tireroit du mepris qu'elle faiſoit de tant d'avertiſſemens qu'il lui avoit fait donner, par ceux qui prenoient à ſon ſalut l'interêt qu'elle n'y prenoit pas elle-même. Mais pour l'heure, ces dernieres paroles lui firent auſſi peu d'impreſſion que toutes les autres. Elles avoient beſoin d'être encore arroſées des larmes & des prieres que la Mere An- I. RELAT.

I. Relat. gelique repandoit continuellement devant Dieu, pour la converſion veritable de ces pauvres Religieuſes, avant que de produire leur fruit qui devoit être un effet de ſa patience, principalement à l'égard de celle-ci. Nous verrons dans la ſuite comme elle contribua à faire produire à la Mere un exemple aſſez remarquable de patience.

M. de Genêve partit de Maubuiſſon les premiers jours de Septembre, après avoir temoigné, pendant ce petit ſejour qu'il y fit, une charité & une affection qui n'eſt pas imaginable pour la Mere Angelique, & à ſa conſideration pour toutes ſes Filles. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait eu beaucoup de pouvoir pour obtenir de Dieu, à ces Religieuſes anciennes de la Maiſon, la grace qu'il leur a faite depuis de ſe reformer, & qu'il y avoit alors ſi peu de ſujet d'eſperer, dans la diſpoſition toute oppoſée où elles étoient: ce qui rempliſſoit de douleur l'ame de leur veritable Mere.

Un de ſes plus ſenſibles regrets, dans le depart de ſon bon Pere, & dont elle lui fit à lui-même des plaintes en lui diſant adieu, étoit qu'elle perdoit par ſon éloignement, l'eſperance qu'elle avoit eue juſqu'alors, que ſa charité & ſes ſoins pour ces pauvres Filles, ſerviroient à les ramener à Dieu & les mettre dans la voie de leur ſalut. A quoi le ſaint Prelat repondit en la conſolant, qu'elle ne s'affligeât & ne ſe decourageât point, de ne voir pas encore l'effet du travail de tant de perſonnes qu'elle avoit employées à inſtruire & exhorter ces Filles; qu'encore que leurs paroles paruſſent effa-

cées.

cées dans leur eſprit, elles s'en ſouviendroient un jour, & que ces ſemences qui ſembloient perdues, produiroient leur fruit en leur tems; & qu'ainſi elle ne s'ennuyât point de cultiver cette terre tardive & ingrate, que ſa charité rendroit enfin feconde. Cette heureuſe prediction a été dans la ſuite verifiée par un favorable ſuccès. I. RELAT.

LXII. Union de la Mere de Chantal & de la M. Angeliq.

L'union ſi particuliere qui a été entre la Mere de Chantal & la Mere Angelique, fut un effet de cette heureuſe connoiſſance & de cette liaiſon de grace qu'elle avoit faite avec ſon ſaint Directeur. Elles ne pouvoient pas ſe dire Filles du même Pere, ſans contracter entre elles l'amitié la plus parfaite & la plus égale. Celle qu'elles eurent l'une pour l'autre, ſurpaſſoit de beaucoup l'amour qui doit être entre deux ſœurs, puiſque la Mere de Chantal temoigne, dans une de ſes Lettres à la Mere Angelique, que le ſentiment qu'elle avoit pour elle, la portoit juſqu'à croire qu'elles n'avoient *toutes deux qu'un même cœur.* Cela ſe voit dans une de ſes Lettres imprimée qui eſt dans le premier Tome de celles de M. de S. Cyran, où il y a pluſieurs autres preuves de la liaiſon ſi parfaite qui a été entre ces deux Meres; de ſorte qu'il ne me reſte rien à dire à ce ſujet ſinon que ce fut au premier voyage que la Mere de Chantal fit à Paris pour l'établiſſement du premier Couvent de Sainte-Marie, (l'année d'après que Monſieur de Genêve s'en fut retourné,) qu'elle vint à Maubuiſſon voir la Mere Angelique, qu'elle n'avoit encore vue qu'en eſprit, & pour laquelle elle avoit deja une 1620.

très

I. Relat. très grande eſtime & beaucoup d'affection. La Mere Angelique de ſon côté avoit une telle opinion de ſa vertu, que cette bonne Mere s'étant fait ſaigner de la main de la Mere Angelique pendant qu'elle fut en cette Abbaye, on fit ſecher de ſon ſang, (que nous avons encore,) pour le conſerver comme des Reliques*. Nous en donnons preſentement en cette qualité, à ceux qui ſouhaitent d'en avoir, dans l'opinion qu'on a de ſa ſainteté.

LXIII. Madame d'Eſtrées rentre à Maubuiſſon par ſurpriſe.

Fort peu de jours après que M. de Genêve partit de Maubuiſſon, qui fut au commencement de Septembre, Madame d'Eſtrées, qui avoit continuellement plaidé depuis ſon enlevement, pour rentrer dans ſon Abbaye, & qui étoit, à ce que l'on dit, preſque en termes de gagner ſa cauſe, par une conduite de Dieu qui mene toutes choſes à ſes fins, detruiſit elle-même, par une entrepriſe violente & indiſcrette, toutes les eſpe-

* On apprend de l'Auteur de la Vie de Madame Chantal cité ci-deſſus, que la Mere Angelique „ la „ retint pluſieurs jours à Maubuiſſon, pour par- „ ler à ſes Filles & leur donner des avis." Depuis ce tems il y eut entre *ces deux grandes ames*, comme il les appelle (II. Part. Ch. XXVII.) une union fort étroite. Elles s'écrivoient aſſez ſouvent; & les Lettres que l'on a de la Mere Angelique, prouvent que c'étoit avec une grande ouverture de cœur. La Mere de Chantal étant revenue pluſieurs fois de Savoye à Paris, ne manqua pas d'aller voir la Mere Angelique comme on le voit dans ſa Vie, & dans la ſuite de ces Memoires, ſur tout dans la X. Relation de cette I. Partie, N. X.

eſperances qu'elle auroit pû avoir de ſon re- I. RELAT
tabliſſement par les voies de la juſtice.

Ce fût donc le dixieme jour de Septembre 1619. que s'étant échapée des Filles Penitentes, où on l'avoit miſe, aſſiſtée du Comte de Sanzé ſon beaufrere, & de quelques autres Gentilshommes, elle arriva dès ſix heures du matin à Maubuiſſon, & voulut entrer par la porte de la baſſe-cour, qu'on appelle la porte *de l'aunoye*, qui eſt proche des étangs. Le portier refuſa d'ouvrir; mais ils forcerent la porte, & menaçant le portier de le jetter dans les étangs, l'outragerent effectivement & le bleſſerent à un bras. L'Egliſe étant tout proche on y entendoit ce pauvre homme crier à l'aide; mais on ne ſavoit ce que ce pouvoit être. Madame d'Eſtrées étant entrée de cette ſorte par violence dans la baſſe cour, le portier tout effrayé de ce qui ſe paſſoit & des menaces qu'ils faiſoient à quiconque leur reſiſteroit, n'oſant rentrer dans la Maiſon, eut la penſée de s'en aller, tout bleſſé qu'il étoit, à Paris, trouver M. Arnauld, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit.

Cependant Madame d'Eſtrées s'en vint à la porte de l'Egliſe, pour entrer dans l'Abbaye, où elle avoit une Religieuſe nommée Madame de la Serre, dont nous avons deja parlé, qui étoit d'intelligence avec elle, & qui avoit fait faire une fauſſe clef de cette porte, ſur un moule de cire qu'elle avoit donné au Serrurier, comme il eſt porté par le procès-verbal qui en fut fait.

Cette Religieuſe qui avoit le mot, l'at-

ten-

I. Relat. tendoit à la porte, & la fit entrer dès qu'elle s'y preſenta. Au même tems que Madame d'Eſtrées entroit par la grande porte de l'Egliſe, la Mere Angelique ſortoit d'un Confeſſionnal qui eſt tout proche de la même porte; de ſorte qu'elle la rencontra de front. Elle ne ſe troubla point d'une choſe ſi peu attendue; & Madame d'Eſtrées prenant la parole, lui dit d'un viſage tout ému: *Madame, il y a aſſez long-tems que vous tenez ma place, je reviens à ma Maiſon, il faut que vous en ſortiez.* La Mere Angelique lui repondit avec fermeté: *Madame, je ſuis toute prête de le faire, quand ceux qui m'y ont miſe m'en retireront.* L'autre lui repliqua en colere, qu'elle en ſortiroit, & elle le repeta pluſieurs fois. Mais la Mere, ſans s'émouvoir & ſans lui repondre davantage, la ſuivit pour l'heure, & la conduiſit de l'Egliſe dans ſon logis Abbatial.

Madame d'Eſtrées entrant dans ſa chambre, où la Mere Angelique demeuroit, & qui par conſequent faiſoit partie de l'Infirmerie, puiſque de tout tems elle n'a pu rien avoir de propre à elle & qui ne fût commun à tous ceux qui en avoient beſoin, elle la trouva en aſſez mauvais ordre, y ayant par terre deux paillaſſes, ſur leſquelles étoient couchées deux Religieuſes de la Mere Angelique, qui avoient pris medecine ce jour-là. Madame d'Eſtrées commença auſſi-tôt à dire avec dedain: *Qu'on ôte toutes ces ſaletés de ma chambre. Quelle vilenie que tout cela?* La Mere lui dit froidement: *Madame ſi votre chambre eſt en mauvais*

vais ordre, la faute eſt bien pardonnable, on ne vous attendoit pas. I. RELAT.

Peu de tems après, elle la laiſſa dans ſa chambre, & s'en alla donner ordre à diverſes choſes, comme à ſerrer des papiers & mettre ordre à d'autres affaires; prevoyant bien ce qui pourroit arriver. Mais elle n'oublia pas d'aller elle-même à la cuiſine, faire preparer un dîner honnête pour Madame d'Eſtrées; & ſoigner ſur-tout, que ſes nouvelles Filles qu'elle avoit reçues, fuſſent en ordre pour faire ce qu'elles avoient à faire ſans trouble & ſans confuſion.

Enſuite la Mere alla à Tierces & à la grand'Meſſe, qu'elle fit chanter fort ſolemnellement. Madame d'Eſtrées y vint auſſi, mais elle n'oſa pas entrer dans le Chœur; & la Mere Angelique, tout à ſa face, oſa bien ſe mettre dans la chaire de l'Abbeſſe à ſon ordinaire; ce qui lui fit un tel depit, qu'elle ne pût s'empêcher de dire tout en colere: *Quelle hardieſſe! que mon Ecoliere prenne ma place en ma preſence.* Mais les anciennes de la Maiſon, qui aimoient deja quaſi toutes la Mere Angelique, furent ravies qu'elle eût fait cette action ſans timidité. La Mere & la plûpart de ſes Filles communierent à cette Meſſe, pour ſe preparer à tout ce qu'il plairoit à Dieu qu'il leur arrivât; & enſuite elles s'occuperent en paix, chacune à ce qu'elles avoient à faire juſqu'au dîner.

Madame d'Eſtrées de ſon côté ſe promenoit par toute la Maiſon; & penſant à ſon retabliſſement, tâchoit à ſe remettre dans l'eſprit des Religieuſes. Elle fit appeller une des

I. Relat. des anciennes, nommée Madame des Marets qui étoit Portiere & Celeriere, & son assistante nommée Madame Dupuis, qu'elle tâcha de gagner à elle, parce qu'elles étoient toutes à la Mere Angelique, pour qui elles avoient grande affection & grand respect, & étoient fort portées à l'établissement du bon ordre qu'elle tâchoit de mettre dans la Maison. Elle leur commanda en presence de la Mere Angelique, de lui rendre les clefs. Ces deux bonnes Filles lui repondirent, qu'elles les avoient remises entre les mains de Madame, entendant parler de la Mere Angelique: ce qui offensa tellement Madame d'Estrées, que leur ayant demandé en colere, s'il y avoit dans la Maison une autre *Madame* qu'elle, elle les renvoya & ne les voulut plus voir, jugeant bien qu'elles n'étoient pas capables de la servir dans une mechante affaire.

L'heure du dîner étant venue, la Mere Angelique, après avoir fait servir celui de Madame d'Estrées, s'en alla avec ses Filles à leur Refectoire ordinaire; & avant de se mettre à table, elle leur dit à toutes: „ Mes „ Sœurs, nous ne savons ce qui nous arri„ vera aujourd'hui. Toutes choses sont en„ tre les mains de Dieu. Il faut nous re„ commander à lui. Peut-être serons-nous „ obligées de nous en aller à pied de cette „ Maison. Il faut être prêtes à tout. Mais „ pour cela même, il faut que toutes tâ„ chent de manger afin d'avoir de la force, „ si Dieu veut que nous ayons de la peine.” Ensuite elle se mit à table. On fit la lecture pendant le dîner, & l'on chanta les *graces*

ces comme de coutume, ſans conſiderer que Madame d'Eſtrées pouvoit l'entendre de ſa chambre qui étoit au-deſſus, & qu'elle ne manqueroit pas de ſe mocquer de ces nouveautés. I. RELAT.

Après le dîner le Confeſſeur des anciennes, nommé Dom Sabatier, qui étoit du parti de Madame d'Eſtrées, fit appeller la Mere Angelique au parloir; & il tâcha en toutes les manieres qui lui furent poſſibles, de lui perſuader de ſe retirer doucement d'elle-même, ſans attendre la violence dont le Comte de Sanzé & ſes adherans étoient capables. Il la vouloit intimider par là, & lui rapportoit pour cela, avec de grandes exagerations, les menaces de ces perſonnes. La Mere Angelique lui repondit avec grande reſolution, qu'il n'étoit pas queſtion de deliberer en cette occaſion; que puiſqu'elle étoit toute de violence, elle n'avoit rien à faire qu'à ceder à la force, quand elle n'y pourroit plus reſiſter: mais que juſques-là, elle ſe tiendroit dans l'ordre & ne feroit rien de contraire à l'autorité de ceux qui l'avoient établie dans cette Maiſon, d'où elle ne pouvoit ſortir que par la même voie qu'elle y étoit entrée, ou par la violence, à moins de quoi ſans autre raiſon, elle étoit obligée de garder la clôture; de ſorte que ce Religieux vit bien qu'il ne s'en devoit rien promettre davantage.

LXIV. La Mere Angeliq. eſt obligée de ſortir de Maub.

Enſuite la Mere Angelique fit aſſembler toutes ſes Filles, afin qu'elles fuſſent toutes prêtes, pour tout ce qui pourroit arriver, & les y diſpoſant, elle leur dit: „ Mes „ Sœurs, il faut beaucoup nous recommander

L. Relat. „ der à Dieu. Nous ſommes entre les mains „ d'un fol, [parlant du Comte de Sanzé „ qui en avoit la reputation,] mais le cœur „ de l'homme eſt entre les mains de Dieu.” Après quoi ayant mis ordre à quelques affaires, Madame d'Eſtrées la vint trouver, & lui ayant tenu quelques diſcours tendants à la faire reſoudre de ſortir d'elle-même, la Mere lui fit entendre que cela n'étoit point en ſon pouvoir, à moins que la même autorité qui l'y avoit miſe, n'intervînt pour l'en retirer; & que la loi ſeule de la clôture lui defendoit de ſortir, quand elle n'auroit pas eu d'autres raiſons pour l'obliger d'attendre d'autres permiſſions que celle de ſon commandement. Madame d'Eſtrées voyant bien qu'elle ne gagneroit rien ſur la fermeté de ſon eſprit, ſe reſolut de l'emporter par artifice ou par force. Elle lui dit donc qu'elle vouloit qu'elle vînt avec elle à l'Egliſe. La Mere lui repondit: *Allons, Madame, nous ne ſaurions être mieux nulle part*, quoiqu'elle prevît bien ſon deſſein, mais elle le diſſimuloit.

Elles y allerent donc toutes deux. Toutes les Filles de la Mere Angelique la ſuivirent. Y étant arrivées, la Mere & ſa compagnie ſe mirent à prier Dieu & à lui demander ſon aſſiſtance dans tout ce qu'elles prevoyoient leur devoir arriver. Madame d'Eſtrées qui de ſon côté étoit toute occupée à imaginer les moyens de faire réuſſir ſa pretention, tâchoit d'engager les anciennes à s'employer à faire ſortir la Mere, ou ſi elles ne pouvoient obtenir qu'elle le fît de bon gré, qu'elles lui aidaſſent à la mettre de-

dehors par force. Elle parla entre autres fort long-tems tout bas à la Prieure, pour ce ſujet. Mais elle ne put rien gagner, ni ſur ſon eſprit, ni ſur celui de ces autres bonnes Filles, que la charité de la Mere avoit deja tellement gagnées, que rien ne les pût porter à favoriſer contre elle une paſſion ſi injuſte. I. RELAT.

Madame d'Eſtrées voyant cet artifice ſans effet, commença à vouloir uſer de violence. Elle s'addreſſa à la Mere Angelique, & lui dit hautement & en colere, qu'il falloit qu'elle ſortît tout à l'heure. Mais elle reçevoit de ſa conſtance la même reponſe que la Mere Angelique lui avoit faite deja tant de fois, qu'elle ne le pouvoit faire & qu'elle ne conſentiroit point à une choſe que les loix & ſa conſcience lui defendoient, à moins qu'elle n'y fût contrainte par force. Madame d'Eſtrées voulut la faire marcher vers la grande porte de l'Egliſe, par où elle pretendoit la faire ſortir. Mais la Mere refuſant de le faire, & Madame d'Eſtrées l'y voulant tirer par force, toutes les Novices de la Mere ſe mirent à lui reſiſter & à la retenir contre les efforts de Madame d'Eſtrées, avec tant de conteſtation de part & d'autre, qu'en la tiraillant de la ſorte, Madame d'Eſtrées lui arracha ſon voile. Une des Novices de la Mere Angelique qui étoit une grande Fille fort puiſſante voyant cela, ne le put ſouffrir, & fut prendre Madame d'Eſtrées, & l'ayant miſe par terre, lui arracha auſſi ſon voile & toute ſa coëffure. Sur quoi, entrant furieuſement en colere, elle ſe mit à crier de toutes ſes forces, & appeller les an-

I. Relat. anciennes à ſon ſecours: mais au lieu de venir, elles s'enfuyoient toutes, ne voulant point prendre part en cette affaire. Voyant cela, elle ſe mit à appeller le Comte de Sanzé, & crioit de toutes ſes forces: *A moi, mon Frere, à moi, on me tue.*

En même tems, Madame de la Serre, qui attendoit le mot, ouvrit la porte avec ſa fauſſe clef, & auſſi-tôt le Comte & ceux de ſa compagnie entrerent dans l'Egliſe, l'épée nue à la main, & s'approcherent de la grille du chœur où tout le monde étoit encore. Il y en eut un qui dechargea un coup de piſtolet, penſant effrayer par là. Dom Sabbatier entra auſſi avec cette belle compagnie, & ſelon ſon metier, n'ayant point d'armes, il tâchoit de vaincre par de belles exhortations, diſant à la Mere, qu'enfin elle ne devoit pas reſiſter davantage, & qu'elle étoit obligée de ceder à la force. La Mere lui repartit fortement: *Oüi, mon Pere, quand elle m'emportera.* Ainſi après que tout ce monde lui eût beaucoup dit d'écouter ce Religieux qui la conſeilloit, & qu'ils eurent vu le peu de pouvoir qu'il avoit auſſi-bien qu'eux ſur une reſolution ſi conſtante, le Comte & Madame d'Eſtrées ſe mirent à la vouloir entraîner de force à la porte; & les Novices s'y oppoſant comme la premiere fois, cela dura juſqu'à ce que la Mere Angelique étant demeurée ſi laſſe qu'elle n'en pouvoit plus, d'être tirée de la ſorte de tous côtés, on contraignit les Novices de la laiſſer, elle-même voulant que l'on cedât, ſans qu'on s'en apperçût, & ſe laiſſa ainſi emporter hors de l'Egliſe, dans la baſſe-

baſſe-cour, où Madame d'Eſtrées avoit I. RELAT.
fait tenir un caroſſe tout prêt pour la mettre dedans.

En ſortant de la porte de l'Egliſe, Madame d'Eſtrées & ſa confidente Madame de la Serre, vouloient empêcher que pas une des Filles ne ſortît avec la Mere Angelique: mais elles n'en eurent pas le pouvoir. Ses quatre Religieuſes de Port-Royal la ſuivirent: ſavoir, la Mere de la Croix, la Sœur Anne-Eugenie, la Sœur Marie-Claire & la Sœur Iſabelle-Agnès; trois autres Religieuſes des anciennes de Maubuiſſon, ſavoir: Madame des Marets, Madame Dupuis & Madame du Chevet; onze Novices, à qui la Mere avoit donné l'habit depuis peu, & toutes les Poſtulantes qu'elle avoit reçues. La Mere étant avec toute cette ſuite dans la baſſe-cour, on dit que le Comte & ſa troupe la traiterent de paroles avec des injures outrageuſes, auxquelles elle ne repondit que par ſa modeſtie & ſon ſilence. Ils l'obligerent enſuite de monter dans le caroſſe qui l'attendoit elle & ſes quatres Religieuſes, ayant deſſein de ne laiſſer ſortir que cela. Mais ils n'en purent être les maîtres, les trois bonnes Anciennes de Maubuiſſon y entrerent avec elles, & des novices tout ce qu'il en put tenir. Celles qui n'y trouverent point de place, monterent derriere le caroſſe, d'autres ſe tenoient aux roues. Il y en eut qui ſe tinrent ſuſpendues à l'impériale du caroſſe. Enfin le Comte & ſes adherans, voyant que ni la crainte, ni les épées, n'étoient pas aſſez puiſſantes pour ſeparer ces bonnes Filles

I. Relat. de la charité de leur bonne Mere, ils furent obligés de crier au cocher qu'il ne touchât pas, de peur de faire pluſieurs meurtres au lieu d'un enlevement.

Sur ces entrefaites, une des Religieuſes qui étoient avec la Mere dans le caroſſe, lui dit: *Mais, ma Mere, où allons-nous?* Dans l'inſtant la Mere faiſant reflexion qu'il n'y avoit point de ſureté d'être entre les mains de ces gens-là, & qu'elle ne ſavoit pas quels deſſeins ils avoient ſur elle & où ils pretendoient la mener, ſe jetta en bas du caroſſe & toutes ſes Filles de même: ce qui ne ſurprit pas peu Madame d'Eſtrées, qui employa toute ſorte d'artifices pour la perſuader de vouloir ſortir d'elle-même, mais ce fut en vain. Car la Mere perſiſta toujours fermement à lui dire, qu'il n'y auroit jamais que la violence qui eût ce pouvoir ſur ſon corps, & que l'injuſtice n'en auroit point ſur ſa conſcience, qui l'obligeoit à ne point violer volontairement ſa clôture, ſans un ordre legitime. Madame d'Eſtrées enſuite, partie de gré, partie de force, conduiſit la Mere juſqu'à la derniere porte de l'Abbaye, mit un de ſes hommes derriere la porte, pour empêcher qu'aucune de ces Filles ne ſortît, excepté la Mere Angelique & les quatre Religieuſes de Port-Royal; & elle ſortant dehors la premiere, ſe mit à tirer la Mere Angelique avec grand effort pour la faire ſortir. Comme elle en vint à bout l'apprehenſion prit à ces Filles, que Madame d'Eſtrées, après être rentrée, ne leur fît fermer la porte, comme c'étoit ſon deſſein; de ſorte que pour la prevenir, une

une Novice, fille fort courageuſe & qui eſt morte depuis peu Prieure de Maubuiſſon, commença à parler ſi hardiment au portier que Madame d'Eſtrées avoit mis, & lui dit d'un ton de voix ſi reſolu, que s'il penſoit les empêcher de ſortir, elles alloient toutes l'écraſer derriere la porte, qu'en effet le pauvre homme en eut peur. En même-tems, une autre fille extrêmement forte, pouſſa la porte contre lui, & ſortit; & voulant empêcher que Madame d'Eſtrées ne rentrât, & ne les empêchât enſuite de ſortir, elle la fut prendre par le milieu du corps, & l'ayant miſe par terre, la tint aſſiſe en ſon ſeant ſur l'herbe, juſqu'à ce que tout le Noviciat fût ſorti: ce qui ſe fit avec tant de diligence, qu'il fut impoſſible au portier de s'y oppoſer. Il fut même tellement preſſé derriere la porte, par cette foule, qu'il ne pût ſe remuer, bien loin de leur reſiſter. I. RELAT.

Toutes ces Filles qui ſortirent de Maubuiſſon avec la Mere, faiſoient plus de trente perſonnes, qu'elle avoit toutes reçues, excepté les trois bonnes anciennes qui l'avoient voulu ſuivre. Il ne demeura de ſon Noviciat, dans la Maiſon, que la ſeule Profeſſe qu'elle avoit faite depuis peu, à laquelle on avoit perſuadé qu'à cauſe de ſon vœu de clôture, elle eût fait un peché mortel de ſortir. Mais la fidelité qu'elle voulut garder à ſa conſcience en cette occaſion, lui fut ſi ſenſible, qu'ayant vu partir la Mere, ſans l'oſer ſuivre comme les autres, elle s'en évanouit de douleur; de ſorte qu'il fallût l'emporter dans la Maiſon. Une autre Fille ſeculiere que la Mere avoit auſſi reçue

I. RELAT. pour Poſtulante, ne ſortit point avec les autres, parce qu'ayant ſoin de la laiterie & de la cave, elle avoit été occupée toute la journée à ſon affaire, n'ayant bougé de ces caves, qui ſont fort grandes & fort éloignées; de ſorte qu'elle n'avoit rien ſu ni rien entendu de ce qui ſe paſſoit. S'il y eut jamais perſonne ſurpriſe, ce fut cette pauvre Fille, lorſque rentrant dans la Maiſon, une heure après que la compagnie en fut ſortie, elle ne vit plus perſonne de ſon monde, dont ayant bientôt appris la cauſe, elle commença à dire reſolument, qu'elle vouloit s'en aller auſſi-bien que les autres, & ayant été trouver Madame d'Eſtrées, elle la ſupplia de la faire ſortir: ce qu'elle lui refuſa d'abord, & fit ce qu'elle put pour la perſuader de vouloir demeurer; mais elle dit toujours qu'elle ne pouvoit pas la retenir par force, qu'elle n'étoit point ſa Religieuſe, ni elle ſon Abbeſſe, & qu'elle s'en vouloit aller; de ſorte que le jour même, il fallut lui ouvrir la porte. Elle s'en alla donc retrouver ſa compagnie à Pontoiſe, d'où elle étoit, & où la Mere Angelique s'étoit retirée comme nous allons voir. *

LXV. La M. Ang. & ſes Filles vont à Pontoiſe & de là retournent à Maubuiſſon.

Après que la Mere Angelique fût ſortie de l'Abbaye avec toutes ſes Filles, au nombre de trente-quatre ou trente-cinq perſonnes, ſans avoir aucun lieu de retraite, elle qui n'a jamais été ſurpriſe dans les occaſions qui l'ont

* [Cette hiſtoire ayant été interrompue pendant pluſieurs années, tout ce qui ſuit n'a été écrit que depuis la mort de nos deux Meres, c'eſt-à-dire en 1672.]

l'ont obligée de dependre de la divine Providence, ne le fut point en celle-ci. Mais après s'être adreſſée à Dieu, pour lui demander ſa conduite, elle ſe reſolut de s'en aller avec toute ſa compagnie à Pontoiſe; & parce qu'il y avoit de la peſte, elles les fit arrêter à *l'Aumône*, qui eſt le Fauxbourg de Pontoiſe, & leur fit prendre à toutes des eaux cordiales avant que d'y entrer. I. RELAT.

Enſuite elle fit ranger toutes ſes Filles en bon ordre, les faiſant marcher comme en proceſſion, les Poſtulantes les premieres, les Novices après, & les ſept Profeſſes les dernieres avec elle. Mais deſirant que les Religieuſes n'entraſſent point decouvertes dans la ville, & n'ayant point apporté de grands voiles pour ſe pouvoir voiler, elle s'aviſa d'une plaiſante invention, comme elle ne manquoit jamais d'en trouver, qui fut de prendre le bas de la robe d'étamine noire d'une Demoiſelle Poſtulante de ſa compagnie, qu'elle coupa ſur elle tout autour de la ceinture, de ſorte que la pauvre fille reſta avec le corps noir de ſa robe, & la jupe verte qu'elle avoit deſſous. De cet habit dechiré par lez, elles ſe firent à toutes des voiles, & entrerent de cette ſorte dans Pontoiſe, avec une modeſtie & une pieté qui cauſa de l'édification à tous ceux qui les virent, & qui ne pouvoient s'imaginer ce que ſignifioit cette proceſſion ſi extraordinaire. Les uns crurent que c'étoit peut-être quelque nouvel établiſſement que ces Religieuſes alloient faire dans Pontoiſe; d'autres qui connoiſſoient la Mere & avoient ouï parler du retour de Madame d'Eſtrées, juge-

3. Relat. rent ce qui en étoit : mais tous les regardoient paſſer avec admiration.

On peut juger de la tranquillité d'eſprit de la Mere & de ſes Filles par celle d'une de ſa compagnie, qui étoit ſa Sœur Anne-Eugenie. Elle dit ſon chapelet tout le long du chemin, auſſi paiſiblement & devotement que ſi elle eût fait la proceſſion dans le cloître de Port-Royal. On ne ſait pas quelle étoit l'occupation interieure des autres; tant y a, qu'elles marchoient toutes avec le même ſilence & la même modeſtie.

Etant arrivées à Pontoiſe, elles entrerent d'abord dans la premiere Egliſe qu'elles rencontrerent, qui fut celle des Jeſuites, où Monſieur le Grand Vicaire & M. Duval le Docteur, qui étoient fort amis de la Mere Angelique, la furent auſſi-tôt trouver, & delibererent enſemble de ce qu'il y avoit à faire.

La nouvelle de cette arrivée de Madame de Port-Royal & de toutes ſes Filles de Maubuiſſon, s'étant auſſi-tôt repandue par la ville, les Carmelites envoyerent offrir de retirer toutes les Religieuſes Profeſſes, les Urſulines demanderent les onze Novices, & l'Hôtel-Dieu s'offrit de les recevoir toutes. Mais la Mere Angelique après les avoir très humblement remerciées & avoir deliberé ſur la reſolution qu'on devoit prendre, fut d'avis avec ces Meſſieurs, qu'il ſeroit plus avantageux d'accepter l'offre que lui faiſoit Monſieur le Grand Vicaire, de leur ceder le Vicariat & de les y loger toutes enſembles, afin d'y être plus particulierement ſous la protection de l'Evêque & y

attendre de quelle ſorte les affaires ſe termineroient. I. RELAT.

Avant de partir de cette Egliſe, elles y dirent Vêpres toutes enſemble. Enſuite la Mere Angelique les fit ranger deux à deux pour marcher proceſſionnellement comme elles avoient fait en arrivant. Le bruit s'étant deja repandu dans la ville qu'elles y étoient arrivées, preſque tout le monde ſortit dans les rues pour les voir paſſer, & la plûpart ſe mettoient à genoux pour marque du reſpect & de l'édification que leur donnoit un ſi ſaint & ſi nouveau ſpectacle. Elles arriverent à la Maiſon du grand Vicariat qu'elles trouverent fort capable de les loger toutes, & Monſieur le Grand Vicaire s'en étant retiré, la leur laiſſa libre. Il leur fit dreſſer une Chapelle, afin de leur faire dire la Meſſe. Pluſieurs perſonnes charitables de la ville, eurent ſoin de leur côté de leur envoyer des lits & de la vaiſſelle; de ſorte que dès ce premier jour, elles ſe trouverent meublées du neceſſaire. Deux perſonnes envoyerent auſſi quelque aumône à la Mere Angelique, qui n'avoit pu prendre de l'argent en partant de Maubuiſſon. Sur cela elle diſoit elle-même qu'elle avoit eu une joie ſenſible de ſe voir reduite en état de recevoir une aumône en vraie pauvre.

La providence de Dieu l'aſſiſta encore par une autre voie plus immediate: car cette pauvre fille de Maubuiſſon qui étoit demeurée dans les caves quand toutes les autres furent chaſſées, étant revenue le ſoir trouver la Mere Angelique à Pontoiſe, elle lui apporta une piſtole qu'elle avoit trouvée

RELAT. ſur une fenêtre de l'Abbaye, & la Mere Angelique la reçut comme de la main de Dieu, & nous a dit que ce petit ſecours lui fit grand bien.

A peine fut-elle dans cette maiſon, qu'elle penſoit deja à voir comment elle pourroit s'y mettre en clôture, & aviſoit aux moyens d'y accommoder les lieux; ne ſachant combien elles ſeroient obligées d'y demeurer, & prenant ſoin ſelon ſa charité ordinaire, que ce changement ne pût faire de tort à tout ſon troupeau, ſur lequel elle veilloit avec une ſollicitude non pareille. Toutes ſes Filles étoient deja ſi bien formées à la regularité, qu'en un moment elles ſe trouverent dans le grand Vicariat comme dans leur cloître, chacune ſe rangeant en la place qu'on lui avoit marquée, & y faiſant ſes exercices de pieté dans un recueillement & un ſilence admirable.

Le lendemain on leur dit la Meſſe dans la Chapelle, & la Mere Angelique y communia. Elles chanterent Vêpres, & quantité de monde les vint entendre. Elles firent enſuite l'oraiſon, chacun admirant la ſageſſe & la regularité de tant de jeunes Filles qui leur paroiſſoient comme des Anges, par leur modeſtie, & que tant de ſujets de diſtraction ne retiroient point de l'eſprit de mortification & de retraite, où elles avoient été élevées par les ſoins de la Mere Angelique.

Pendant qu'elles attendoient dans cette profonde tranquillité le ſecours de Dieu, on travailloit à Paris à leur en envoyer. Car ce pauvre portier de Maubuiſſon, que les

les gens de Madame d'Eſtrées avoient chaſſé & bleſſé au bras, avoit pris de lui même la reſolution de s'en aller à Paris *, avertir M. Arnauld de ce qui ſe paſſoit à l'Abbaye. Il ne le trouva pas; car comme on étoit en vacance, M. Arnauld avoit pris ce tems pour aller à Port-Royal, voir la Mere Agnès. Mais à ſon defaut, M. de Trie, ſon ſecond fils, (qui eſt preſentement Evêque d'Angers,) fit toute la même diligence qu'auroit pu faire Monſieur ſon pere. Il s'addreſſa à la Chambre des Vacations, & en obtint dès le lendemain un Arrêt pour enlever de nouveau Madame d'Eſtrées, & retablir la Mere Angelique. En même-tems, on eut un ordre du Roi, qui commandoit au Prevôt de l'Iſle, nommé M. des Fontis, de ſe tranſporter inceſſamment à Maubuiſſon avec ſes Archers, pour en enlever ladite Dame, & reconduire la Mere Angelique dans cette Abbaye, afin qu'elle en reprît le gouvernement. I. RELAT.

Tout cela fut executé ſi promptement, qu'à cinq heures de ce même jour 11. Septembre, le Prevôt arriva avec deux cens cinquante Archers, & inveſtit auſſi-tôt toute l'Abbaye de Maubuiſſon, afin que perſonne ne pût échapper. Mais comme l'in-

* [On lit, dans une Relation de M. le Maître, que ce fut la Mere Angelique qui donna cet ordre au portier, ne pouvant écrire elle même ce qui ſe paſſoit.] Voyez ce qui eſt dit par la Mere Angelique elle-même au ſujet de l'entrée de Madame d'Eſtrées, dans cette Relation qui eſt la I. de la II. Partie.

I. Relat. juſtice eſt toujours timide, Madame d'Eſtrées qui apprehendoit avec ſujet qu'on ne la laiſſât pas jouir long-tems de l'autorité qu'elle ne tenoit que par violence, avoit diſpoſé des gens en ſentinelle dans les tours de l'Abbaye, d'où l'on decouvre de deux lieues loin. Auſſi-tôt qu'elle fut avertie qu'il paroiſſoit des compagnies qui venoient du côté de Paris, ne penſant qu'à ſe ſauver au plutôt, elle changea d'habit avec une ſervante, & s'enfuit deguiſée par une fauſſe porte du clos, dont elle avoit fait uſage de ſon tems. Elle avoit été murée depuis qu'elle n'y étoit plus, mais elle l'avoit deja fait rouvrir, penſant bien qu'elle lui pourroit être utile. Tous les Gentils-hommes qui l'avoient accompagnée & qui jugeoient bien qu'il y alloit de leur tête, s'ils étoient arrêtés, prirent le même parti & chercherent leur ſureté dans la fuite.

Il n'y eut que la confidente de Madame d'Eſtrées, ſavoir Madame de la Serre, qui n'eut pas le tems de ſe ſauver. Mais elle prit ſoin de ſerrer ſa caſſette, où étoient ſes papiers qu'elle n'avoit pu emporter; & elle crut les pouvoir mettre en ſureté & ſa perſonne auſſi, en ſe cachant dans une armoire fort haute, pratiquée dans une voûte, dont l'entrée repondoit derriere une tapiſſerie, dans la chambre d'une Religieuſe qui étoit d'intelligence avec elle. Elle monta en ce lieu par une échelle, & eut auſſi ſoin d'y porter quelque proviſion de bouche en cas qu'il y fallût reſter quelque tems; s'imaginant que ſi elle pouvoit échapper à la recherche que feroient les Gardes, elle pourroit,

roit, quand ils s'en ſeroient allés, trouver le moyen de ſe ſauver. I. RELAT.

Le Prevôt de l'Iſle n'ayant plus trouvé dans la Maiſon les perſonnes qu'il avoit ordre d'y arrêter, laiſſa cent Archers pour garder l'Abbaye, pendant qu'il s'en alla avec le reſte de ſa compagnie, trouver la Mere Angelique. Il lui expoſa ſa commiſſion, & lui dit ce qu'il venoit de faire à Maubuiſſon, pour commencer d'executer ſes ordres; parce que le premier ordre du Roi, étoit d'arrêter Madame d'Eſtrées, s'il l'eût trouvée, & qu'enſuite le Roi lui avoit commandé de lui venir temoigner qu'il deſiroit qu'elle retournât dans cette Abbaye, & en reprît le gouvernement: ce qu'il lui dit fort civilement, & par forme de prieres.

Il étoit près de dix heures du ſoir, quand le Prevôt arriva à Pontoiſe. Mais comme il étoit à propos de ne point perdre de tems, la Mere Angelique donna ordre à l'inſtant, que toutes ſes Filles fuſſent prêtes à partir. La nuit n'en empêchoit pas, car elle fut changée en un grand jour, par la quantité de flambeaux que toute la ville, que la curioſité & la pieté avoient aſſemblée pour voir cet évenement nouveau, y apporta. Tous les Curés de la ville & tous les Eccleſiaſtiques s'y trouverent, & voulurent accompagner cette extraordinaire proceſſion. Les trente Filles de la Mere Angelique y marchoient en ordre, deux à deux, & à côté d'elles, deux rangs d'Archers à cheval, qui portoient chacun un flambeau à la main & le mouſquet ſur l'épaule. La Mere Angelique marchoit après, & à côté d'elle, le Prevôt de l'Iſle avec

I. RELAT. un nombre de Gardes qui l'eſcortoient, parce qu'on craignoit, principalement pour ſa perſonne, la violence de ces Gentils-hommes qui tenoient le parti de Madame d'Eſtrées, dont il y en avoit de fort inſolens & de fort temeraires. Toute la ville les ſuivoit avec des lumieres, & l'on ne vit jamais une plus celebre proceſſion que fut celle-là, par la nouveauté & la pieté des perſonnes qui y ſervoient de ſpectacle aux autres. Elle marcha dans cet ordre depuis Pontoiſe juſqu'à Maubuiſſon, où la Mere Angelique rentra avec toutes ſes Filles, & tous les Archers garderent la Maiſon dedans & dehors toute la nuit, parce qu'on n'étoit pas encore en aſſurance que les gens de Madame d'Eſtrées ne s'y fuſſent cachés. La Mere Angelique & ſes Filles veillerent cette nuit, & elle eut ſoin que toutes fuſſent retirées en bon ordre, ſinon qu'il fallut qu'une partie des filles paſſât la nuit dans la cuiſine, à apprêter le manger à tous ces Gardes, mais avec tant de modeſtie & de ſilence, que cela même étoit très édifiant.

Les Archers après avoir cherché par tout ſans rien trouver, s'étoient poſtés en divers endroits de la Maiſon, pour obſerver s'ils ne decouvriroient rien. Ceux qui gardoient le dortoir entendirent ſur le matin quelque perſonne qui ſe mouchoit, comme ſi elle eût pleuré. Ils firent donc une nouvelle recherche dans les chambres du dortoir ſans y rien trouver; & jugeant bien neanmoins que la voix qu'ils avoient entendue venoit de là, ils ſe mirent à ſonder tous les murs, & par là ils decouvrirent cet-

cette armoire où s'étoit cachée Madame de la Serre, & dont l'entrée étoit ſi difficile qu'elle les auroit aiſément renverſés, s'ils avoient voulu y monter pour la faire deſcendre; à quoi ils eſſayerent. Mais pour avoir plutôt fait & la contraindre de venir d'elle-même, ils la menacerent de lui tirer un coup de fuſil ſi elle ne deſcendoit tout à l'heure, le lui commandant de la part du Roi. Il fallut qu'elle obéit, & ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne & des papiers de Madame d'Eſtrées qui furent trouvés avec elle. Le Prevôt la fit enfermer juſqu'à ce qu'on eût ordre du General de Cîteaux, où on la feroit conduire, parce que la Cour n'avoit pas pu ordonner de cela. Au bout de deux jours, le Prevôt voyant qu'il n'y plus avoit rien à faire, & qu'aſſurément tous les gens de Madame d'Eſtrées s'étoient retirés, prit congé de la Mere Angelique, & s'en retourna à Paris avec ſa compagnie, excepté qu'il laiſſa cinquante Archers pour faire la garde autour de l'Abbaye, parce que la Mere Angelique ne pouvoit être en ſureté à cauſe des inſolences que faiſoient à toute heure les gens de Madame d'Eſtrées qui étoient de la Nobleſſe du pays. Ils tiroient nuit & jour juſques dans ſes fenêtres; & ſa vie n'auroit pas été en aſſurance, ſi on n'avoit donné ordre d'écarter ces gens-là. Les Gardes furent ſix mois à Maubuiſſon, & peu à peu ils écarterent ces inſolens. I. RELAT.

Mais quoiqu'on n'eût pas encore ſujet de s'y fier beaucoup, la Mere Angelique ne put ſouffrir qu'on la gardât davantage, ſe confiant beaucoup plus au ſecours de Dieu qu'en

I. Relat. celui des hommes ; & elle obtint avec peine de M. Arnauld ſon pere, à qui ſa conſervation étoit precieuſe, que l'on retireroit ces Gardes qui faiſoient même une grande depenſe à l'Abbaye, quoique le Roi payât leur nourriture. Depuis qu'ils n'y furent plus, on fut encore long-tems obligé de prendre pluſieurs precautions pour garder la Mere Angelique. Il falloit fermer les fenêtres par où elle paſſoit, & obſerver ceux qui s'approchoient de l'Abbaye, parce qu'il y en venoit encore avec de mauvais deſſeins. Mais quand Madame d'Eſtrées eût été decouverte & renfermée de nouveau aux Filles Penitentes, tout cela ceſſa, & la Mere Angelique demeura en paix, & continua à s'occuper au reglement de cette Abbaye.

Madame de la Serre & une autre confidente de Madame d'Eſtrées, nommée Madame de Ricarville, furent enlevées de Maubuiſſon par ordre de M. de Citeaux, & renfermées dans d'autres Couvents de l'Ordre. On verra ailleurs * ce qui leur arriva depuis, & comment Dieu les convertit.

LXVI. Quelle fut la fin de Mad. d'Eſtrées. Ses deſordres.

Pour Madame d'Eſtrées, elle fut diverſes fois renfermée & s'échapa pluſieurs fois. Elle fut même quelque tems priſonniere au Châtelet, où le celebre Pere Bernard contoit qu'il l'avoit vue dans un état bien deplorable. Car il la trouva un jour dans le lit, une

* Dans l'hiſtoire de la Mere Marie des Anges Suireau Religieuſe de Port-Royal, qui fut depuis Abbeſſe de Maubuiſſon pendant vingt-deux ans. On l'a imprimée en partie à Paris en 1737.

une bouteille de vin & des ſauciſſes auprès d'elle, tous ſes malheurs ne l'ayant point fait penſer à entrer dans la penitence. Elle paſſa toute ſa vie à plaider pour rentrer dans ſon Abbaye, qui lui payoit douze cens livres de penſion, qui ne la mettoient gueres à ſon aiſe, parce qu'elle les conſumoit en frais de procès. Elle mourut enfin dans une petite Maiſon, d'un Fauxbourg de Paris, fort miſerable. On n'en a rien ſu de particulier, ſinon que la Mere Marie des Anges qui étoit deja Abbeſſe de Maubuiſſon, il y avoit treize ou quatorze ans, eut ſoin de faire retirer ſes papiers, parce qu'elle avoit detourné pluſieurs titres de l'Abbaye; & elle trouva dans ſa caſſette quelques Livres de devotion, d'où elle voulut prendre ſujet d'eſperer que peut-être cette pauvre Dame avoit penſé à elle, parce qu'en toute ſa vie elle n'avoit jamais ouvert un Livre de pieté avant cela. I. RELAT.

Je n'ai oſé marquer ci-devant qu'elle étoit l'horreur de ſa vie. Cependant je doute s'il ne falloit point dire en general ce qui en peut donner l'idée. Il n'y aura qu'à le ſupprimer, ſi on le juge inutile. C'eſt aſſez dire que de remarquer que ſon abandonnement étoit tel que Madame Gabrielle ſa ſœur lui en faiſoit aſſez ſouvent des remontrances, & qu'elle pouvoit paſſer pour avoir encore de l'honneur en comparaiſon de Madame d'Eſtrées. On dit qu'elle avoit douze enfans, dont elle avoit quatre grandes filles auprès d'elle, qui paſſoient pour ſes Demoiſelles. Et quand la Mere Angelique y fut petite fille, n'ayant pour lors que neuf ans,

I. Relat. ans, elle jouoit ordinairement à la chambre de Madame avec une autre petite creature, qu'elle élevoit avec elle. Comme ſes filles n'étoient pas toutes de même condition, elle les traitoit différemment : l'une d'elles qui étoit fille d'un Seigneur de qualité & la plus jeune, étoit élevée dans l'Abbaye en perſonne de qualité, & Madame la deſtinoit à être ſa Coadjutrice. Quand elle eut été enlevée de Maubuiſſon, les Religieuſes garderent encore quelques années cette petite fille ; mais enſuite ſon pere la retira de là ; lorſqu'il vit qu'il n'y avoit plus rien à eſperer pour elle.

LXVII. Converſion de la plus jeune fille de M. Arnauld, qui depuis vint à P. R.

Nous avons vu ci-devant comme la Mere Angelique avoit deja offert à Dieu trois de ſes ſœurs pour être Religieuſes avec elle. Il n'en reſtoit plus que deux dans le monde, l'aînée & la plus jeune de toutes. L'aînée (Madame le Maître) ne pouvoit pas la ſuivre alors, étant engagée dans le mariage ; mais la providence de Dieu l'y acheminoit deja, par les afflictions qu'elle y eut à ſouffrir, qui la detacherent entierement du monde. Dès le tems même que la Mere Angelique alla à Maubuiſſon en 1618. elle étoit deja ſeparée par Arrêt de la Cour d'avec ſon mari, & demeuroit avec ſes enfans chez M. Arnauld ſon pere. Il lui reſtoit encore dans le monde une petite ſœur Magdeleine, qui en ce tems-là n'avoit pas encore dix ans. Le pere & la mere l'aimoient tendrement, tant parce qu'elle étoit la derniere & la ſeule fille, qu'à cauſe qu'elle leur avoit couté plus de peine & cauſé plus d'inquietudes que les autres, car Madame Arnauld

nauld avoit été très malade aux deux couches precedentes, dont les enfans n'avoient pas vecu, & elle étoit encore accouchée avant terme de celle-ci, qui vint au monde à ſept mois & demi; de ſorte que cet enfant étoit alors ſi foible qu'on ne la put pas porter à l'Egliſe, & qu'il la fallut baptiſer dans le logis, croyant qu'elle dût mourir auſſitôt. Cependant elle vecut, & fut élevée avec tant de ſoin, qu'elle devint auſſi forte & auſſi puiſſante que pas une autre. I. RELAT.

Le deſſein de M. Arnauld étoit de reſerver cette cadette pour le monde. Elle avoit beaucoup d'avantage pour cela. C'étoit une fort belle fille, d'une humeur gaie & enjouée, qui la rendoit le divertiſſement de toute la famille. La Mere Angelique qui n'a jamais ſu faire de partage entre Dieu & le monde, avoit une extrême envie d'arracher cette petite proie au demon, avant qu'il l'eût encore pu corrompre. Mais elle n'y pouvoit en rien contribuer que par ſes prieres; car elle l'eût demandée inutilement à M. Arnauld, qui n'avoit plus que ce divertiſſement; outre que l'enfant avoit beaucoup d'éloignement pour la Religion.

Il arriva dans le tems de cette premiere année que la Mere Angelique demeura à Maubuiſſon, que Madame Arnauld ſa mere, l'ayant été voir, avoit mené avec elle une fille de chambre qui avoit envie d'être Religieuſe, & qui n'en avoit pourtant rien temoigné. Elle ſe declara à la Mere Angelique, & lui fit de grandes inſtances pour obtenir qu'elle lui donnât place à Maubuiſſon. La Mere Angelique ſachant que c'étoit

I. Relat. toit une bonne fille, eſpera que puiſqu'elle aimoit la Religion, elle pourroit être utile à ſa petite ſœur qu'elle ſervoit, pour lui en ôter peu à peu l'éloignement; & ainſi elle n'eut pas envie de la recevoir ſi-tôt. Mais comme cette pauvre fille pleuroit, & lui faiſoit de grandes inſtances, la Mere Angelique lui dit: „ Allez ma fille, pleurez auprès de Dieu, & le priez bien qu'il faſſe „ la grace à ma ſœur Madelon de vouloir être Religieuſe, alors je vous promets que je vous recevrai avec elle. „ Cette fille fort conſolée de cette bonne parole, ſe retira dans le deſſein de bien prier Dieu, comme la Mere le lui avoit dit, puiſque ſon bonheur étoit attaché à cette condition. Il y a apparence qu'elle le fit avec une grande foi, puiſque dès la nuit même elle fut exaucée.

Elle étoit comme j'ai dit à Maubuiſſon où elle coucha cette nuit, & la petite Arnauld étoit à Andilly avec Madame le Maître ſa ſœur, qui la faiſoit coucher auprès d'elle. La nuit cet enfant ſe reveilla & appella Madame le Maître, pour lui dire qu'elle vouloit être Religieuſe. Elle aſſez ſurpriſe d'entendre cette nouvelle à telle heure, lui dit qu'elles auroient plus de tems de s'en entretenir le lendemain. La petite lui voulut dire tout à l'heure d'où lui venoit ce changement, & cette reſolution ſi prompte. Elle lui conta donc qu'elle venoit de voir en ſonge Sainte Magdeleine ſa Patrone, dans le fond d'un deſert tout plein d'épines, & qu'elle lui avoit tendu la main, qu'elle avoit fort blanche & fort belle, & lui avoit fait

ſigne

ſigne de venir à elle, & que quand elle s'en étoit approchée, elle lui avoit montré un habit blanc de Religieuſe qu'elle tenoit d'une main, & que de l'autre elle lui avoit preſenté du beurre, pour marquer la nourriture des Religieuſes qui ont embraſſé l'abſtinence de la viande; qu'ainſi elle avoit bien entendu que cela vouloit dire que Sainte Magdeleine l'appelloit à Port-Royal avec ſes ſœurs, & qu'elle y vouloit être Religieuſe. Madame le Maître, à ce diſcours, voulut rire avec la petite fille, & lui dit que quand elle auroit dormi, elle verroit mieux ce qu'elle auroit à faire, & que ſa reſolution étoit encore bien jeune, qu'on en jugeroit par la perſeverance. Mais elle lui repondit avec fermeté: „ Vous verrez, ma „ ſœur, ce qui en ſera. Il eſt vrai que ma „ reſolution eſt bien nouvelle, & d'un mo„ ment: mais tantôt elle aura des heures, „ & puis des jours, enſuite des ſemaines, „ des mois; & les années enfin feront voir „ que je dis vrai." I. RELAT.

Le lendemain ce fut un grand ſujet d'entretien, car la petite fille parloit le même langage à tout le monde. Ce jour même Madame Arnauld revint de Maubuiſſon à Andilly, & la premiere nouvelle dont on la ſalua, fut le changement inopiné de Madelon, qui juſques là avoit toujours été prête à être mariée, mais qui pour lors ne parloit plus que d'être Religieuſe. On en rioit: mais Madame Arnauld qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé, regarda cela plus ſerieuſement, & fut étonnée que l'effet eut ſitôt ſuivi le deſir de la Mere Angelique & les prieres de cet-

1. Relat. cette bonne fille, qui obtint en effet ce qu'elle avoit eſperé. Car elle entra à Port-Royal avec ſa petite Maîtreſſe, quelque tems après la mort de M. Arnauld, qui arriva l'année ſuivante; & elle y a été Religieuſe, ſous le nom de Sœur Antoinette de Sainte Eulalie.

La petite Arnauld demeura dans le monde, deux ans depuis qu'elle eût pris la reſolution d'être Religieuſe. Elle y fut autant careſſée que jamais; mais rien n'ébranla ſa volonté, & elle fit voir comme elle l'avoit promis, par une perſeverance de pluſieurs mois & de pluſieurs années, qu'un ſi prompt changement n'étoit pas venu de la legereté d'un enfant, mais de la puiſſance de l'eſprit de Dieu. Elle ſe nomma, en Religion, Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine. Elle prit l'habit avec une fort grande ferveur en 1624. à l'âge de quinze ans, & paſſa de même ſon Noviciat. Elle fit Profeſſion l'année ſuivante (1625.) la Communauté étant deja transferée en la Maiſon de Paris.

Mais il faut faire voir à ſon ſujet, comme la charité de la Mere Angelique, qui avoit le même principe que celle des Saints, produiſoit auſſi dans les occaſions les mêmes effets de grace dans les ames Car cette jeune Religieuſe ayant commencé à ſe relâcher, & s'accoutumant à n'obéir plus avec ſimplicité, mais à contredire & à raiſonner ſur ce qu'on lui diſoit, la Mere la ſouffrit quelque tems. Elle vit enſuite que ſa patience ne produiſoit pas le bon effet qu'elle ſouhaitoit, & que de jour en jour elle

elle prenoit un air de ſuffiſance & d'éleva- I. RELAT.
tion, qui avoit beſoin d'être reprimé. Son zele s'enflamma, & elle crut qu'il falloit chaſſer un demon d'orgueil par la confuſion. Elle fit donc une ſerieuſe reprimande à ſa petite ſœur & l'accompagna de deux ſoufflets. Mais comme ce fut la charité qui la frappa, ce fut elle auſſi qui la guerit à l'inſtant; & dès ce moment, comme ſi on eût vu le diable s'enfuir, de même qu'il eſt rapporté dans la vie de Saint Benoît ſur une rencontre ſemblable, ce fut un ſi grand changement que celui qui parut en cette fille, qu'elle a toujours conſervé depuis & juſqu'à ſa mort *, un caractere de ſimplicité, d'humilité & de ſoumiſſion, qui la faiſoit diſcerner, & qui paroiſſoit en elle un don particulier de Dieu.

LXVIII. Pieuſe mort de M. Arnauld le pere.

La Mere Angelique, qui n'aimoit que les ames, & que Dieu avoit choiſie pour être l'inſtrument du ſalut d'un ſi grand nombre, & principalement dans ſa famille, étoit occupée ſans ceſſe du deſir de voir M. Arnauld ſon pere plus degagé des affaires du monde, pour ne s'appliquer qu'à celle qui ſeule eſt neceſſaire. Elle le demandoit à Dieu ſans ceſſe, & ſes prieres porterent à la fin un fruit de grace, qui pour avoir été plus tardif, n'a pas laiſſé de donner de grandes eſperances qu'il étoit arrivé à ſa maturité, par la miſericorde de Dieu, qui n'a pas beſoin de tems pour agir & qui peut faire tout en un moment.

M. Ar-

* Elle eſt morte à Paris le 3. Fevrier 1649. On trouvera l'Abregé de ſa Vie dans la III. Partie, VI. Relation.

§. RELAT. M. Arnauld demeura malade à la fin de Novembre 1619. d'ume hydropiſie de poitrine. La nouvelle qui en fut portée à Port-Royal & à Maubuiſſon, y mit toutes les perſonnes qui le connoiſſoient, dans une profonde douleur. Car il étoit comme le pere commun de Port-Royal, & il avoit une bonté ſi extraordinaire, qu'on ne le pouvoit connoître ſans l'aimer. Mais ſurtout, il ne fut jamais un pere ſi tendre pour ſes enfans; & parce que les ſiens tenoient de ſon bon naturel, on ne ſauroit s'imaginer quelle étoit l'apprehenſion & l'affliction de ſes filles. La Mere Angelique que ſon temperamment plus vif rendoit encore plus ſenſible, ne perdoit point de vue, ni le jour ni la nuit, ce cher pere, demandant à Dieu encore beaucoup plus ſon ſalut que ſa ſanté. Elle nous a dit quelquefois, que pendant toute cette maladie, qui dura trente jours, elle ne put preſque prendre de repos; qu'elle ſe reveilloit ſouvent la nuit en diſant ſans ceſſe, *Salvum fac ſervum tuum*, [Seigneur, ſauvez votre ſerviteur;] & qu'autant de fois ma Sœur Iſabelle-Agnès de Châteauneuf, qui couchoit auprès d'elle, n'avoit jamais manqué d'être auſſi-tôt prête à lui repondre, *Deus meus ſperantem in te*, [qui eſpere en vous, ô mon Dieu:] dont elle avoit conſervé toute ſa vie envers elle une grande reconnoiſſance, comme auſſi c'étoit la marque d'une merveilleuſe affection. Mais cela n'étoit pas extraordinaire aux Filles de cette incomparable Mere. Comme perſonne n'aimoit comme elle, auſſi perſonne n'étoit tant aimée. Tant de prieres & de larmes, mon-

monterent ſans doute juſqu'à Dieu. Les ſentimens de penitence & de charité qu'il mit dans le cœur de M. Arnauld, en furent des fruits. On ne peut mieux exprimer quels ils furent, qu'en tranſcrivant ici une petite Relation qui en fut écrite dès-lors dont la copie nous eſt demeurée *. La voici: I. RELAT.

[Le Mardi 17. Decembre l'an 1619. à deux heures après midi M. Arnauld appella M. d'Andilly, & adreſſant ſa parole au Pere Abbert Capucin, qui avoit été continuellement auprès de lui, depuis dix ou onze heures du matin que le Pere Joſeph en étoit parti, il lui dit: " Mon Pere, j'ai demandé „ à M. Moreau, l'un de mes Medecins, „ s'il pouvoit juger à peu près, par les re- „ gles de ſon art, combien de tems je du- „ rerois encore. Il m'a repondu qu'il n'y „ connoiſſoit rien davantage qu'hier, & que „ cela étoit incertain. Et d'autant que Dieu „ m'a fait la grace d'avoir horreur de mes „ pechés & de l'extrême ingratitude dont „ j'ai uſé toute ma vie, à reconnoître les „ bienfaits infinis dont je lui ſuis redevable, „ je crois fermement que par ſon immenſe „ bonté, il me pardonnera mes offenſes & „ me recevra dans ſon Paradis: ſur quoi „ j'attens avec une reſignation abſolue à ſa „ volonté, l'heure qu'il lui plaira me retirer „ de ce monde, pour me faire changer les „ miſeres de la terre avec la bienheureuſe „ felicité du ciel. Mais parce qu'il faut „ combatre juſqu'au dernier ſoupir, afin „ que notre foi ne defaille pas, à cauſe „ qu'en

* [On l'avoit intitulée, *Vœu de M. Arnauld*]

§. RELAT. „ qu'en ces dernieres heures ſi importantes
„ le diable redouble ſes efforts & ſes tenta-
„ tions pour nous perdre, & que l'un des
„ principaux moyens dont il ſe ſert eſt de
„ nous remettre devant les yeux les choſes
„ du monde & particulierement celles où
„ notre condition nous attache davantage,
„ afin de detourner notre eſprit du deſir de
„ jouir éternellement de la preſence de ſon
„ Dieu, deſir ardent, deſir violent, deſir
„ qui nous doit enflammer d'amour & de
„ joie; j'ai reſolu, mon Pere, de faire pre-
„ ſentement un vœu qui me detache pour
„ jamais, de toutes les affections qui me
„ pourroient divertir de la penſée de mon
„ ſalut, & me renouveller le ſouvenir ſoit
„ des biens de la terre ou des occupations
„ auxquelles je me ſuis le plus adonné en ma
„ condition, afin d'ôter à cet ennemi com-
„ mun de tous les hommes, les moyens de
„ me tenter & de me ſeduire. C'eſt pour-
„ quoi, mon Pere, au cas que vous l'ap-
„ prouviez, ne le voulant pas faire autre-
„ ment, je fais vœu à Dieu, entre vos
„ mains & celles de mon fils, que s'il ad-
„ vient que ſa divine bonté veuille prolon-
„ ger encore mes jours ici bas, (ce que je
„ ne deſire point,) ſoit pour quelques mois
„ ou quelques années, tant qu'il lui plaira,
„ je me depouille preſentement de tous mes
„ biens generalement, tant meubles qu'im-
„ meubles, reconnoiſſant que j'en ai ſi mal
„ uſé que je ſuis du tout indigne de les poſ-
„ ſeder. Et d'autant que je ſai que ma fem-
„ me & mon fils ſont bien plus charitables
„ que moi, je leur en laiſſe la diſpoſition

„ en-

„ entiere, ſans me vouloir même enquerir I. RELAT.
„ des choſes en quoi ils l'employeront, &
„ recevrai un contentement extrême de les
„ voir ainſi diſpoſer de tout; ne croyant
„ pas, mon Pere, (ce qu'il dit en riant &
„ regardant le Pere Abbert) que la douceur
„ que j'éprouverai en cela ſoit deſagreable
„ à Jeſus. Je me reſerve ſeulement pour
„ moi quelques-uns de mes Livres, mais
„ fort peu, & ſur ce que je pourrai gagner
„ en mes conſultations, autant qu'il me ſe-
„ ra neceſſaire pour mes alimens, & enco-
„ re cela fort mediocrement & fort ſimple-
„ ment. Je proteſte devant Dieu, que je
„ ne donnerai jamais de conſeils qui ne
„ ſoient très juſtes, & que mes avis ne ſer-
„ viront point aux grands & aux puiſſans,
„ pour opprimer les petits & les foibles:
„ mais mon occupation, aux heures que
„ j'employerai aux affaires, ſera de faire des
„ arbitrages pour accorder le plus de diffe-
„ rends qu'il me ſera poſſible. Au ſurplus
„ je veux (ſi la volonté de Dieu, ainſi que
„ j'ai dit, eſt que je demeure dans le mon-
„ de,) changer mon nom, & que celui
„ que je porterai deſormais, ſoit *René*, d'au-
„ tant que j'eſpere avec ſa grace, de mou-
„ rir à mes iniquités paſſées, & de renaître
„ en ſon amour & en ſa grace; deſirant
„ que pour cette occaſion, ma vie ſoit mar-
„ quée d'une pierre noire, & que celle que
„ je paſſerai deſormais le ſoit d'une pierre
„ blanche, étant reſolu moyennant l'aſſi-
„ ſtance de mon Sauveur, de mener une
„ vie toute diſſemblable. J'entends auſſi,
„ que ſi durant ma maladie, ma femme &

I. Relat. „ mon fils aîné, ont pris quelque resolution „ sur ce qu'ils auront à faire après ma mort, „ comme de vendre cette Maison ou choses „ semblables, il soit executé moi vivant, „ tout de même que si je fusse decedé."]

Il n'y eût que la grace extraordinaire de Jesus-Christ, qui fut capable de moderer dans le cœur de ses saintes Filles le ressentiment qu'elles eurent de la mort d'un si bon Pere. Elle arriva onze jours après ce qui est rapporté dans cette petite Relation, savoir le 29. Decembre 1619. Il étoit âgé de soixante ans.

LXIX. La M. Angelique va à P. R. faire prendre possession de la Coadjutorerie à la M. Agnès.

Les Bulles de la Coadjutorerie de Port-Royal ayant été obtenues l'année 1620. la Mere Angelique fut exprès à Port-Royal, pour faire prendre possession à la Mere Agnès. Il avoit été besoin de la preparer à accepter cette charge, dont elle avoit un éloignement égal à son humilité; & le bienheureux Evêque de Geneve avoit été exprès à Port-Royal, dès l'année precedente. Cela n'empêcha pas que quand le tems fut arrivé, elle n'eût encore beaucoup de peine à s'y soumettre. Elle voyoit avec un ressentiment qui ne blessoit point le respect & l'amitié qu'elle avoit pour la Mere Angelique, qu'elle, qui ne pensoit qu'au moyen de se decharger, la voulût accabler d'un fardeau dont la pesanteur lui étoit redoutable. Il étoit vrai que la Mere Angelique avoit autre chose dans l'esprit; & elle se rejouissoit d'autant plus de voir sa sœur Coadjutrice, qu'elle se promettoit de la faire bientôt Abbesse. La Mere Agnès prit donc possession solemnellement, selon toutes les for-

formés, avec la joie de toute la Maiſon. I. RELAT.
Mais il arriva une choſe, qui fut regardée comme un heureux préſage. Car comme c'eſt une des ceremonies qui s'obſervent, que la Coadjutrice doit ouvrir les Livres du Chœur, auſſi-bien que ſonner les cloches, en ouvrant l'Antiphonaire, elle rencontra d'abord cette Antienne: *Iſti ſunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum.* [Ce ſont deux oliviers & deux chandeliers qui brulent devant le Seigneur.] Il n'étoit pas mal aiſé d'appliquer ces paroles à un favorable pronoſtique de la future fecondité & de la grande lumiere de ces deux ſœurs, que Dieu uniſſoit en ce jour dans un emploi qui devoit les rendre Meres & conductrices de tant de Filles. Ce ne fut pas cela neanmoins qui frappa les yeux de la Mere Agnès: ſon humilité les lui fermoit pour ne pas voir ce qu'il y pouvoit avoir d'éclatant pour elle dans cette prediction, mais bien ce qui lui étoit utile. C'eſt pourquoi dans le moment, elle dit à la Mere Angelique: DUÆ OLIVÆ, *ma Sœur, nous ſerons deux*; repondant par là, au deſſein qu'avoit la Mere Angelique, de quitter l'Abbaye & de la laiſſer ſeule. En effet l'évenement a repondu à ſes eſperances, Dieu n'ayant point permis que rien ait pu ſeparer ce que lui-même avoit uni; & la Mere Angelique, qui a toujours réuſſi dans tout ce qu'elle a entrepris par le mouvement de ſa foi, n'a trouvé des oppoſitions invincibles qu'à ce ſeul deſſein, qui étoit celui où elle s'étoit plus appliquée qu'à pas un autre, pendant beaucoup d'années.

I. Relat. Elle laiſſa auſſi-tôt la Mere Agnès exercer ſa nouvelle autorité ; & elle étoit digne de commander, parce qu'elle avoit appris à obéir. La Mere Angelique qui avoit été obligée de l'employer de ſi bonne heure à avoir ſoin des autres, ne s'étoit pas moins appliquée pour cela à l'exercer elle-même dans la mortification & l'obéiſſance, qu'elle devoit apprendre à celles qu'elle conduiſoit. Elle étoit la premiere par-tout, dans les travaux communs ; & elle ne ſe diſpenſoit d'aucune des humiliations qu'elle auroit exigées des dernieres Novices. Il y avoit peut-être cette difference entre elles, qu'ayant plus d'amour, elle avoit moins de peine ; & que l'ardeur de ſa pieté lui donnoit de la joie, où les autres auroient eu de la repugnance.

Un exemple dans un petit ſujet, pourra être une aſſez grande preuve de ce que je dis. Il arriva un jour que la Mere Agnès ayant ſoin d'entretenir la lampe du Chœur, repandit par accident la cruche d'huile qu'elle portoit, ſur ſa robe & ſur les degrés de l'Egliſe. Une autre auroit pu d'abord ſe troubler un peu, mais ſon application interieure, au lieu d'être interrompue par ce premier mouvement, ne lui fournit point d'autre penſée, que de ſe ſouvenir de ces paroles, *Oleum effuſum nomen tuum*, qui furent les premieres qui ſe preſenterent à ſon eſprit accoutumé à ne voir dans les choſes viſibles qu'un ſeul objet inviſible, mais toujours preſent à ſon cœur. Elle fit neanmoins enſuite tout ce qu'elle put pour remedier à ce deſordre, & reparer ſa faute en l'allant accuſer à la Mere Angelique, qui ne

ne voulant pas perdre l'occaſion de faire brûler davantage la lampe de la Mere Agnès, par la perte de cette huile, l'obligea de porter ſa robe telle qu'elle étoit, auſſi long-tems qu'elle l'eût eu ſans cela, c'eſt-à-dire juſqu'au tems qu'on en changeoit à tout le monde; ſachant fort bien que les ſens de la Mere Agnès, qui étoit extrêmement propre, ſeroient plus mortifiés de cela que d'une penitence plus auſtere. En effet, ce lui fut un exercice de vertu durant quelques mois, de voir cette difformité tout le jour, & de ſentir cette mauvaiſe odeur toute la nuit, quand elle étoit couchée avec cet habit, qui en s'échauffant rendoit encore l'huile de plus mauvaiſe odeur. Mais ſon cœur s'engraiſſoit des delices de la mortification; & elle n'a donné depuis aux autres que de ſon abondance, quand elle s'eſt appliquée à élever les ames, & principalement les Novices, dans la pratique de cette vertu. I. RELAT.

LXX. Mort de S. François de Sales. La M. Angel. connoît M. de S. Cyran.

Avant que de parler de ce que fit la Mere Angelique, pour ſe procurer d'être dechargée du gouvernement de l'Abbaye de Maubuiſſon, il faut remarquer ſelon la ſuite des années, que ce fut à la fin de l'an 1622. (le 28. Decembre) que mourut le ſaint Evêque de Genêve *, en qui elle perdoit toute la conduite qu'elle avoit ſur la terre, parce que, depuis qu'elle l'avoit connu, elle prenoit ſa direction par Lettres ſur tou-

* Il mourut à Lion. Trois jours avant ſa mort, il reçut avec grande joie & tendreſſe M. d'Andilly qui ſe trouva en la même ville. Sur quoi l'on peut voir ce que M. d'Andilly rapporte dans ſes Memoires, p. 182. de la I. Partie.

I. Relat. tes choſes. Elle n'avoit plus alors aucun de ſes anciens Directeurs, qui l'avoient aidée dans le commencement. Mais nous avons remarqué depuis, que la providence de Dieu qui veilloit toujours ſur elle, comme elle ne s'appuyoit qu'en lui, lui avoit deja preparé une autre conduite & un autre pere de ſon ame, en lui retirant celui-là. Car deux ans auparavant Dieu donna à M. d'Andilly, qui étoit pour lors à Poitiers, la connoiſſance de M. l'Abbé de S. Cyran *, par le moyen de M. l'Evêque d'Aire frere de M. Bouthillier, ſon intime ami. Et la Mere Angelique connut auſſi bientôt ce pieux & ſavant Abbé comme nous le dirons: mais elle ne recueillit pas ſi-tôt le fruit de cette premiere ſemence de grace & de lumiere, que Dieu mettoit à part pour ſon heritage, & qui a produit une ſi grande moiſſon, non ſeulement pour elle, mais pour toute l'Egliſe.

LXXI. La M. Angeliq. refuſe l'Abbaye de Maubuiſſon, qu'elle fait donner à Madame de Soiſſons.

La Mere Angelique ayant écrit elle-même dans ſa Relation † que l'on peut voir, tout ce que nous ſavons de ce qui ſe paſſa à ſa ſortie de Maubuiſſon, il ſeroit ſuperflu de le repeter ici; & il ſuffit d'ajouter quelque particularité, qu'elle a omiſe. Car elle ne dit pas qu'on penſa à elle comme on nous l'a aſſuré, pour lui donner l'Abbaye de Maubuiſſon; mais qu'elle la refuſa, étant bien plutôt dans le deſſein de quitter la ſienne, que d'en accepter une auſſi grande & auſſi ri-

* On peut voir dans les Memoires de M. d'Andilly (I. Partie p. 148.) comment cette connoiſſance ſe fit.

† II. Relat. n. 28.

riche que celle de Maubuiſſon. Car ces deux qualités que les autres y eſtiment, étoient ce qui lui en auroit donné plus d'éloignement. Elle fit donc entendre aux perſonnes qui avoient eu cette penſée, qu'on auroit du plutôt jetter les yeux ſur une perſonne de grande condition, qui pût avoir de l'appui pour ſe maintenir dans cette place, contre les pretentions de Madame d'Eſtrées qui plaidoit toujours pour y rentrer; & on dit que ce fut elle qui donna la vue de Madame de Soiſſons, Fille naturelle de M. le Comte de Soiſſons, qui étoit Religieuſe à Fontevrault, en eſtime de grande vertu & regularité. I. RELAT.

Quand cette Dame fut venue à Maubuiſſon, la Mere Angelique s'étudia tant qu'elle put à gagner ſon eſprit, afin de la porter à embraſſer le deſſein d'y maintenir le commencement de reforme qu'elle y avoit établi avec tant de ſoin & de peine. En effet Madame de Soiſſons eut d'abord pour elle une eſtime & une affection très grande; mais comme c'étoit un eſprit facile, une Religieuſe qu'elle avoit auprès d'elle, nommée Madame Bigot, qui la poſſedoit beaucoup & qui n'étoit point portée à la reforme, travailla ſi adroitement à la deſunir d'avec la Mere Angelique, qu'elle y réuſſit. Et quoiqu'elles vecuſſent reſpectueuſement l'une avec l'autre, c'étoit froidement de la part de Madame de Soiſſons, quoi que pût faire la Mere Angelique pour fondre cette glace par l'ardeur de ſa charité. Elle eut une occaſion favorable de la lui temoigner: car Madame de Soiſſons étant devenue fort ma-

I. RELAT. malade de la petite verole, la Mere Angelique s'enferma avec elle, & lui voulut servir de garde, jour & nuit, lui rendant toutes sortes de services, jusques là qu'elle même prit ce mal contagieux. Elle en fut très malade, mais sur tout il lui vint un mal d'œil insupportable, qui la fit souffrir plus qu'on ne se peut imaginer. Les Medecins ne doutoient point du tout qu'elle ne dût perdre l'œil, & ils pensoient à des remedes propres à faire par avance ce qu'ils assuroient qui arriveroit à la fin; voulant pour ôter la douleur, faire mourir la partie. Mais Dieu la guerit miraculeusement. Je me souviens assurément de cela, mais j'ai oublié tout à fait de quelle maniére ce fut; & je ne trouve plus personne qui le sache, car j'écris depuis la mort de la Mere Agnés *.

LXXII. La M. Angeliq. revient à P.R. avec XXX. Filles de Maubuisson.

Pendant cinq ans que la Mere Angelique fut à Maubuisson, elle y reçut trente-deux Filles, en qui elle n'eut égard qu'à la vocation & à la vertu, non au bien. Car toutes ensembles n'avoient apporté que cinq-cens livres de pension, c'est-à-dire, deux ou trois d'entre elles, les autres n'ayant rien donné du tout, quoiqu'il y eût des Filles de condition, mais pauvres, auxquelles on ne demanda rien. Elle en reçut dix à la Profession. Mais l'une d'elles qui étoit la Fille de M. de Bonneuil, n'étoit pas pour demeurer à Maubuisson, & faisoit Profession pour Port-Royal; de sorte qu'elle fit vœu d'obéissance à la Mere Angelique. Les autres ne firent Profession qu'avec une grande dou-

* C'est à dire depuis 1671.

douleur, car on avoit eû bien de la peine I. RELAT.
à leur perſuader d'achever ce qu'elles avoient commencé & de ne point differer leur Profeſſion, parce qu'on voyoit deja bien que la Mere Angelique ne devant pas encore demeurer long-tems en cette Abbaye, les choſes n'étoient gueres établies pour s'aſſurer qu'elles ſubſiſtaſſent ſous une nouvelle Abbeſſe. La Mere Angelique ne put jamais les y faire reſoudre qu'en leur faiſant eſperer que, ſi les choſes n'alloient pas bien à Maubuiſſon, elle les recevroit à Port-Royal.

En effet, lorſqu'elle fut prête à les quitter, il lui fut impoſſible de refuſer à leurs larmes, de leur permettre de la ſuivre, parce qu'on voyoit deja bien que la nouvelle Abbeſſe ne feroit pas grand' choſe pour maintenir la reforme. On ſollicita donc fort, mais ſecrettement, la permiſſion du General de Cîteaux, pour ces neuf Profeſſes; parce qu'on ſavoit bien que Madame de Soiſſons s'y oppoſeroit, ſi elle en étoit avertie. De leur côté, elles faiſoient leurs petits preparatifs & leurs paquets, ſans qu'on s'en apperçût; de ſorte que quand leur obedience arriva, Madame de Soiſſons n'en avoit pas eu le moindre ſoupçon, & elle en fut extraordinairement ſurpriſe & mal contente. Elle a eu même toute ſa vie de la peine à le pardonner à la Mere Angelique, qui n'avoit d'autre part à cela que celle d'une extraordinaire charité.

Il faut encore voir en cet endroit la ſuite de ſa Relation *, car elle y rapporte de quelle ſorte elle écrivit à Port-Royal &

* II. Relat. n. 28.

1. Relat. la reponſe qu'elle reçut de la Mere Agnès au nom de toute la Communauté, qui embraſſa avec la joie que donne le Saint Eſprit, la propoſition de recevoir ces trente Filles, pour leur faire part de leur pauvreté & s'en enrichir de plus en plus avec elles. Nous n'avons pu retrouver cette Lettre qui eût été belle à inſerer ici.

La Mere Angelique étant obligée de s'arrêter à Paris, en retournant à Port-Royal, envoya devant elle ſes trente Filles; & par ſa prevoyance ordinaire, craignant que leur abord ne fût un ſujet de diſſipation dans Port-Royal pour ces filles mêmes, par la joie de leur arrivée & le remuement qu'il faudroit faire pour les loger, elle y donna ordre en leur impoſant ſilence, juſqu'à ce qu'elle fût arrivée elle-même. Elle leur ordonna pour cet effet qu'auſſi-tôt qu'elles appercevroient de deſſus la montagne, le haut du clocher dont il faut ſe baiſſer pour voir la pointe, quoiqu'il ſoit très haut, tant la ſituation de la Maiſon eſt baſſe & dans une vallée étroite; elles diroient toutes enſem-

Pſ. XL. 3. ble ce verſet: *Pone Domine cuſtodiam ori meo, & oſtium circumſtantiæ labiis meis;* [Mettez, Seigneur, une ſentinelle à ma bouche & une garde à la porte de mes levres;] & que dès ce moment, la porte de leurs levres demeureroit fermée juſqu'à ce qu'elle-même la vînt ouvrir. Comme il falloit neanmoins qu'on les pût connoître dans Port-Royal, elle leur fit mettre à toutes un billet ſur leur manche, où étoit écrit leur nom. Elles obſerverent ponctuellement ſes ordres, & arriverent à Port-Royal le 3. Mars 1623.

Ce

Ce fut un jour de Fête pour la Mere Agnès & pour toute la Communauté, dont on peut dire en cette occaſion, comme l'Apôtre dit des fideles de Macedoine, que leur profonde pauvreté repandit avec abondance les richeſſes de leur charité ſincere. Car non ſeulement elles ouvroient les bras de bon cœur pour recevoir ce grand nombre de Filles, mais encore comme ſi c'eût été elles-mêmes qui euſſent reçu une grace extraordinaire, elles chanterent le *Te Deum* en allant recevoir & embraſſer ce preſent que Dieu leur faiſoit, pour enrichir de plus en plus leur Maiſon du threſor inepuiſable de la pauvreté. I. RELAT.

Cette Maiſon ſi incommode & ſi petite, devint tout d'un coup large par l'étenduë de la charité de celles qui vouloient bien être incommodées pour ſoulager les autres, & belle par l'agrement qu'y trouvoient ces pauvres filles, qui ne cherchoient que Jeſus-Chriſt crucifié & qui le trouvoient dans ce tombeau, où elles étoient comme enſevelies au reſte du monde, dont cette Maiſon étoit dans un entier éloignement.

La Mere Angelique cependant fut à Paris quelques jours, comme elle le dit dans ſa Relation, & en paſſa quelques-uns dans le Monaſtere de la Viſitation de la rue Saint-Antoine; car il n'y avoit alors que cette premiere Maiſon. Elle revint à Port-Royal, la Semaine ſainte, le 11. ou 12. Mars; & en arrivant, elle delia la langue de ces trente muettes, qui n'avoient pas dit un mot en l'attendant. Elles ne faiſoient que tendre les bras quand on avoit affaire à quelqu'une d'elles,

I. Relat. les, afin qu'on lût sur leur manche qui elles étoient, pour les pouvoir employer à ce qu'on vouloit qu'elles fissent. La Mere Angelique ouvrit donc la porte qu'elle avoit fermée; mais ce ne fut que pour se saluer & rentrer bientôt dans le silence ordinaire où elle avoit nourri ce grand Noviciat, qui ressembloit à cet ancien Tabernacle qui se transportoit & se retablissoit partout où Dieu faisoit camper son peuple dans le desert. Car toutes ses Filles étoient si formées dans la regularité, le silence & le recueillement, que soit à Maubuisson, à Pontoise, ou à Port-Royal, dès le premier jour qu'elles y arriverent, elles étoient rangées & regulieres, comme si elles n'en eussent bougé.

LXXIII. Ferveur du Noviciat de Port-Royal.

Ce grand nombre de Filles qui accrut tout à coup la Communauté de Port-Royal, ne fit qu'y allumer une plus grande ferveur; comme quand on jette une grande quantité de bois dans un grand feu, il s'embrase davantage. Outre ces Filles de Maubuisson, la Mere Angelique reçut encore huit autres Religieuses de notre Ordre, comme on le voit dans sa Relation *, où elle marque de quelle sorte la providence divine benit sa charité d'une maniere quasi miraculeuse, faisant subsister ce grand nombre de Filles sans que le bien de l'Abbaye qui suffisoit à peine pour la petite Communauté qui y étoit auparavant, fût augmenté. Cependant elles ne manquerent pas du necessaire, & même elles avoient au delà de leurs besoins. Car la Mere Angelique m'a conté elle-même, que bientôt après qu'elle fut revenue, il courut des rhumes fort mauvais, dont presque toute

*N. XXIX.

te la Communauté & ces nouvelles Filles I. RELAT.
furent malades, & que pendant que cela dura, elle ne leur épargna point du tout ce qui leur étoit neceſſaire : de ſorte que quoiqu'en venant à Port-Royal, elle ne leur eut promis que du pain & du potage, de quoi elles l'avoient aſſurée qu'elles ſeroient fort contentes, elle ne laiſſa pas de les nourrir en grande partie de gelée, pendant que dura ce grand mal, & on en faiſoit près d'un ſceau à la fois ; tant il y avoit de malades.

Elle faiſoit ces choſes extraordinaires dans les beſoins, ſans prejudice de l'amour de la pauvreté & de la mortification, où elle les élevoit toujours. On a vu au commencement de cette Relation *, la maniére dont elle avoit établi à Maubuiſſon ce nouveau Noviciat, qui ne ſe relâcha de rien à Port-Royal. Au contraire toutes les perſonnes dont la charité & les lumiéres pouvoient porter les ames à une plus grande perfection, étant réunies par le retour de la Mere Angelique, de ma Sœur Iſabelle-Agnès & de ma Sœur Marie-Claire, avec la Mere Agnès, elles firent comme une conſpiration de zele, pour porter encore plus loin la ferveur de leur charité. Les trois dernieres s'aſſembloient ſouvent pour deliberer enſemble des moyens qui pourroient contribuer à perfectionner cet ouvrage de Dieu, qui étoit l'unique objet de leurs ſoins ; & lorſqu'elles avoient jugé de ce qui y pouvoit être utile, elles alloient le propoſer à la Mere Angelique, qui l'approuvoit par ſon autorité ou le modifioit par ſa prudence.

* Ci devant N. LIII.

Elles crurent qu'il ſeroit à propos de re-

I. Relat. trancher tout à fait les Conferences qui ſe faiſoient auparavant; mais qui ne ſont point de la Regle de Saint Benoît. Les Capucins, qui avoient aidé la Mere Angelique au commencement de la reforme, les avoient fait établir; & l'uſage de tous les Ordres nouveaux, les faiſoit croire neceſſaires. Mais l'amour du ſilence & l'eſprit de priere qui regnoit alors dans Port-Royal, les rendoit ſuperflus à des perſonnes dont la converſation continuelle étoit dans le ciel. Ainſi elles n'eurent aucune peine à quitter ces entretiens exterieurs, qui ſont ſouvent plus à charge à la pieté, qu'ils ne ſoulagent la nature. On ne fit donc plus de Conferences, juſqu'à l'établiſſement du Monaſtere de Paris, où la conduite changea; & les perſonnes qui gouvernoient alors *, remirent non ſeulement les Conferences, mais établirent encore des recreations deux fois le jour avec toute la liberté qui ſe pratique aux Carmelites, & que M. de Langres qui faiſoit tout alors à Port-Royal, vouloit qu'on prît pour modele.

Entre pluſieurs exemples du ſilence, dont on faiſoit une étude particuliere à Port-Royal dans ces premiers tems, on peut en remarquer un en la perſonne de ma Sœur Iſabelle-Agnès de Châteauneuf; qui fut un Carême entier à la cuiſine, (où toutes les Sœurs du Chœur ſervoient tour à tour,) ſans que jamais durant ces ſix ſemaines, elle dît une ſeule parole ni ſuperflue ni neceſſaire,

* On verra dans les Relations ſuivantes quel étoit leur caractere & ce qu'elles firent à Port-Royal.

ſaire, parce que l'habitude à ſe faire entendre par ſignes ſuffiſoit quand il étoit beſoin de demander quelque choſe. Elle étoit capable de former les autres dans l'exercice de cette vertu, en leur donnant un tel modele. En effet les jeunes Religieuſes dont elle avoit ſoin, étoient dans une ſi exacte pratique du ſilence & de la mortification, qu'étant arrivé un jour qu'on envoya le ſoir une Novice, nommée Sœur Iſabelle-Chriſtine de Roſieres, à une cellule que l'on croyoit garnie, il ſe trouva qu'il n'y avoit dedans que des fagots qu'on y avoit ſerrés. Elle ſe coucha deſſus & ſe couvrit de ſon manteau d'Egliſe, & y demeura pluſieurs jours ſans s'aviſer qu'elle en dût rien dire; & ce ne fut que par hazard que quelque Sœur l'étant allé chercher à la cellule où on lui avoit dit qu'elle couchoit, & n'y ayant trouvé que des fagots, elle crut qu'elle s'étoit mepriſe, & le fut dire. Mais après qu'on eût appellé la Fille, pour ſavoir d'elle-même où elle couchoit, elle fut obligée de rendre compte comment la choſe s'étoit paſſée. I. RELAT.

Cet exemple pourra paſſer pour quelque choſe d'extraordinaire preſentement, & ne l'étoit point alors, quoique ces ſortes d'occaſions n'arrivaſſent pas ſouvent. Mais la diſpoſition de ces ſaintes Religieuſes étoit toujours prête de les embraſſer comme une faveur de Dieu, quand elles ſe preſentoient. L'exercice le plus ordinaire des Meres qui les conduiſoient, n'étoit pas de les inſtruire de l'obligation generale qu'ont les perſonnes Religieuſes, de porter toutes les croix que Dieu leur envoye, de bon cœur; elles

les

I. Relat. les en avoient deja si fort persuadées, qu'elles ne trouvoient de douceur que dans l'amertume de la penitence. Mais desirant que ce feu s'allumât en elles de plus en plus, elles cherchoient avec soin des inventions de les humilier & de les mortifier en des choses auxquelles elles ne se seroient pas attendues; de peur que l'accoutumance ne diminuât le merite de leurs mortifications ordinaires, & que leur ferveur ne se rallentît faute d'être exercée. La Mere Agnès excelloit à trouver des manieres de deraciner tout ce qui pouvoit encore vivre de l'amour propre secret & d'une complaisance humaine en ces ames, dont elle étoit jalouse d'une jalousie toute de Dieu, & qu'elle vouloit presenter toutes pures à Jesus-Christ. Elle le faisoit avec d'autant plus de facilité, que n'ayant point elle-même de plus grand plaisir & d'exercice plus ordinaire que celui d'une continuelle mortification, elle ne donnoit à ces Filles que les restes de cette table spirituelle où elle se nourrissoit avec Jesus-Christ des voluptés de la penitence, quand elle cherchoit de nouveaux moyens de les faire mourir à elles-mêmes.

LXXIV. Union de M. de S. Cyran avec la M. Angelique.

Nous avons deja remarqué en passant, que M. d'Andilly avoit fait connoissance avec M. l'Abbé de S. Cyran à Poitiers, dès l'année 1620. Ce pieux Abbé étoit à Paris en 1623. & il y apprit ce que la Mere Angelique avoit fait, en recevant dans sa pauvre Abbaye, ces trente pauvres Filles qui sortoient d'une si riche. Il admira cette action comme il admiroit toutes les œuvres de Dieu, & se crut aussi-tôt obligé, par un sen-

ſentiment de gratitude envers lui, d'écrire à la Mere Angelique, une Lettre (qu'on trouvera ci-après,) pour l'aider à diſcerner combien elle étoit redevable à Dieu de ce qu'il lui avoit fait la grace de ſuivre dans ſa conduite des lumieres qu'elle avoit moins dans l'eſprit que dans le cœur, parce qu'elle les avoit reçues par l'onction du S. Eſprit, & non par l'inſtruction des hommes; perſonne ne lui ayant appris les regles de l'Egliſe touchant le deſintereſſement où devoient être les perſonnes religieuſes, qu'elle pratiquoit neanmoins par le mouvement de ſa charité, d'une maniere plus parfaite que les plus éclairés ne lui auroient oſé conſeiller de faire. I. Relat.

J'apprends par une Lettre de la Mere Angelique à M. d'Andilly, qui s'eſt conſervée & qui eſt dattée du 7. Janvier 1621. qu'il lui avoit deja procuré cette connoiſſance ſi avantageuſe, & qu'elle lui écrivoit & recevoit de ſes Lettres: en voici les termes.

„ J'ai reçu la Lettre de M. de S. Cyran, „ avec une ſatisfaction qui ne ſe peut dire. „ Je vous remercie de tout mon cœur, de „ m'avoir procuré le bonheur d'une ſi ſainte amitié. Je lui écris un mot que vous „ lui ferez tenir, ſi vous ne l'en jugez pas „ trop indigne."

On verra dans la Relation qu'elle a écrite elle-même *, quelle eſtime elle en faiſoit dès-lors. Il vint enſuite à Port-Royal en 1623. la veille de l'Aſcenſion, & y fut deux jours. J'ai trouvé deux Lettres d'elle à M. d'Andilly, où elle temoigne la ſatisfaction extraordinaire qu'elle avoit de ſes viſites. Je n'en * II. Relat. n. 41.

I. Relat. n'en sai rien autre chose de particulier, sinon que la Mere Angelique nous a dit souvent, que dès qu'elle le connut elle eut une fort grande estime de lui, le regardant comme un homme d'un merite & d'une suffisance extraordinaire. Mais elle le relevoit si haut de ce côté-là, qu'il ne lui tomboit pas dans l'esprit, qu'il eût rien de propre à se rabaisser dans la conduite particuliere des ames; & ainsi elle étoit ravie de l'entendre parler de Dieu & de la Religion, mais elle ne lui demandoit alors aucun avis de conscience.

Feue ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation, que j'avois engagée à écrire diverses remarques sur l'histoire de ce tems-là, dont je me suis servie, en fait une que je ne veux pas omettre, quoique petite, qui est que dans cette premiere visite M. de S. Cyran leur fit un très beau discours sur le sujet du mystere de l'Ascension, dont il fit voir le rapport admirable avec celui de l'Eucharistie, comme si dès-lors le S. Esprit eût voulu se servir de son ministere pour nous apprendre à appliquer notre pieté au culte de cet auguste Sacrement, qui est dans l'Eglise l'abregé de toutes les merveilles de Dieu & que nous devions honorer par une consecration particuliere dans la suite des tems, comme il est arrivé dans l'établissement du nouvel Institut des Filles du Sacrement, qui fut l'occasion où Dieu engagea (douze ans après) M. de S. Cyran à prendre la conduite de la Mere Angelique & de sa Communauté: ce qui arriva en 1635. comme on le verra dans les Relations qui suivent.

Mais

Mais de peur que la Lettre de M. de S. Cyran dont nous avons parlé ci deſſus, & qui eſt un memorial de ſa charité & de celle de la Mere Angelique, ne ſe perde, ce qui a deja penſé arriver bien des fois, nous la tranſcrirons ici. I. RELAT.

Lettre de M. de S. Cyran à la Mere Angelique.

MAdame, Je n'ai pas craint de faire une grande faute en differant de vous écrire juſqu'à preſent. J'ai cru d'une part, que ce retardement ſerviroit à me confirmer dans l'opinion que vous m'avez obligé juſqu'ici d'avoir de votre vertu, qui diminueroit dans mon eſprit, ſi vous étiez capable de trouver mauvais que je vous euſſe repondu ſi tard; & d'un autre côté, j'ai toujours été embaraſſé en des affaires qui m'ont conſumé tout le tems, & même dix jours entiers de retraite que j'ai paſſés dans une maiſon des champs, d'où je vous écris. Vous pouvez juger, par cette aſſurance que vous ne l'aurez pas trouvé mauvais, que je vous tiens bien degagée du monde, puiſque je me perſuade que les devoirs de la civilité qu'on y pratique, ne ſont pas compris dans les regles de votre diſcipline ſainte. Je vous avoue que je vous trouverois coupable, ſi vous aviez eſtimé que je le fuſſe d'avoir fait cette omiſſion; & je ne trouverois pas que votre reforme fût parfaite, ſi elle avoit encore beſoin de retrancher des complimens ſi ſuperflus. Car pour

T. Relat. pour le general de votre Maiſon, elle perdroit la reputation qu'elle a de n'aimer pas ce qu'aime le monde; & pour votre regard particulier, vous m'ôteriez le ſujet que j'ai de croire que vous êtes Religieuſe, & ce qui eſt bien davantage, une Religieuſe qui n'aime que la charité: ce qui eſt ſi peu en uſage, qu'on pourroit faire un triage nouveau dans toutes les Religions, de certaines ames qui ne fiſſent vœu que de la pratiquer aux depens même du droit qui leur demeure, nonobſtant le renoncement qu'elles ont fait de tous les biens du monde, de prendre ſoin de leur propre conſervation.

C'eſt pourquoi ſachant que vous êtes accuſée d'avoir trop de zele & trop de confiance en Dieu, je ne vous fais pas les excuſes que je ferois à une autre, d'avoir trop tardé à vous faire des remerciemens pour les offres que vous me fites l'honneur de me faire par votre derniere Lettre. Je les aurois acceptés de très bon cœur; & le tems que j'ai pris à vous repondre a été un effet du deſir que j'en avois, parce que j'attendois que Dieu me determinât dans le doute où j'étois en faveur de votre ſouhait & du mien. Mais il eſt arrivé que, ſans que mon inclination ni mon deſſein m'y portât, Dieu m'a fait entreprendre un voyage un peu éloigné, dont je ne pourrai être de retour qu'au mois de Novembre prochain. J'ai laiſſé à mes amis, à Paris, pour gage & aſſurance de mon retour, un bail nouveau que j'ai fait de mon logis; & je vous envoye cette Lettre en chemin pour vous confirmer la promeſſe que je leur ai faite de re-

revenir, afin que vous voyiez que je ne pre- I. RELAT.
tends pas vous refuſer ni renoncer à la part que Dieu m'a acquiſe par ſon ſang à votre Maiſon, de laquelle je me ſouviens tous les jours plus que de beaucoup d'autres; parce que vous y exercez la charité, & que je n'aime rien tant que de voir, que parmi les grandes defiances & inquietudes du monde, on prend plaiſir d'obliger la ſageſſe & la prevoyance de l'eſprit humain, de ſe fier à Dieu; au lieu de laquelle vous ſubſtituez l'oraiſon & un amour ſaint & aveugle, qui ne ſuivent point pour guides les lumieres de la raiſon, mais les tenebres de la foi. Aſſurez vous que Dieu vous fera connoître par experience, qu'il eſt bien meilleur de s'appuyer en lui par amour que par prevoyance; laquelle eſt ſi bornée dans l'eſprit de l'homme que, ſi elle n'eſt un effet de l'ordonnance de Dieu & du deſſein qu'il a de produire quelque effet à notre avantage, elle ne ſert qu'à fatiguer en vain nos eſprits.

J'étendrois ceci davantage, ſi un homme qui veut partir & qui me preſſe me le permettoit. Je ne craindrois point de vous dire, que j'ai ſenti du deplaiſir de n'être pas aſſez puiſſant ou plutôt de n'être pas digne, de ſervir d'inſtrument & d'être l'entremetteur du remplacement que je me perſuade que Dieu fera dans votre Maiſon, pour la ſainte hardieſſe que vous avez eue d'y cauſer des vuides & des diminutions de bien en apparence, en la rempliſſant pour l'amour de lui, d'ames veritablement religieuſes. Dieu a une excellence ſi élevée au-deſſus des plus hautes penſées de notre eſprit & de notre foi, que

c'eſt

I. Relat. c'est le servir bassement, que de ne courir pas des risques dans l'exercice de la charité.

Souvenons-nous seulement qu'aux premiers siecles de l'Eglise, les chretiens ne la lui temoignoient point autrement qu'en mourant pour lui. Au defaut du martyre & des occasions de perdre la vie, le moins que nous pouvons faire, est d'embrasser avec joie les occasions qu'il nous fait naître de lui temoigner l'amour & le zele de notre charité, en l'étendant sur des ames qui se sont vouées à lui, avec la perte de nos richesses & de nos biens. Peut-être qu'il nous excusera en son jugement, de n'avoir pas cherché toutes les occasions d'employer en de bonnes œuvres ces biens qu'il nous avoit donnés, & de ne nous être pas mis en peine de faire une recherche de tous les pauvres qui languissent dans les antres & dans les bois, (où ils vivent comme des bêtes, abandonnés de toute assistance,) afin de les nourrir. Mais ce qu'il nous reprochera assurément, c'est d'avoir negligé de pourvoir aux besoins de ceux qu'il nous presente lui-même, & surtout, lorsque nous voyons qu'en manquant d'assister le corps, l'ame court risque de se perdre. Il n'y a rien qui fasse voir plus clairement que notre foi est obscurcie & que notre charité est morte.

Differons, Madame, ce discours à une autre occasion, & pendant que vous continuerez à servir Dieu en le pratiquant, n'oubliez pas de me faire ressentir dans mon éloignement, les effets de votre charité devant Dieu; d'autant plus que l'exerceant en mon endroit, vous ne courrez point le risque

que de voir votre bien ſpirituel diminué. I. RELAT.
Faites auſſi que mes Sœurs Catherine Agnès, Marie, Anne & Madelon *, vous imitent en cela; & je vous rendrai non pas par moi-même, qui ne ſuis pas Religieux comme vous Religieuſes, mais par celui qui s'immole tous les jours dans mes mains, plus que la pareille de toutes les prieres que vous ferez pour moi, qui ne ſauroient avoir de force & d'efficace que celle qu'elles tireront de ce divin Sacrifice. Comme il n'y a rien de plus grand, c'eſt ce qui fait que je vous l'offre, parce que je ſens une veritable affection pour votre charité, laquelle ſe doit contenter de mon offre; puiſque je lui donne tous les jours, par la priere de mon oblation, la charité même en eſprit & en corps. Je ſuis, Madame, &c. *Signé*, DU VERGIER DE HAURANNE. Abbé de S. Cyran. *De Châtres ce 4. Juillet* 1623.

Je finis ici cette Hiſtoire. Ceux qui pourront y travailler un jour tout à fait trouveront ci après dans les differentes Relations qu'en ont écrit pluſieurs perſonnes, tout ce que nous avons pu ſavoir de la ſuite.

Ce qui me reſte à faire pour éclaircir le mauvais ordre qui ſe rencontrera dans ces Relations, qui ne ſont que des recits de choſes ſans ſuite & ſans datte la plûpart, ſera de marquer ici comme dans une Table chronologique les années où ſe doivent rapporter les divers recits qu'on y fait †. J'ajou-

* Ce ſont les quatre ſœurs de la Mere Angelique, qui étoient avec elle.

† On a fait en ſorte dans l'Edition de ces Me-

I. Relat. jouterai en certains endroits quelques remarques qui ont été omiſes dans les autres Relations.

---

*Chronologie *, des principaux évenemens de l'Hiſtoire de Port-Royal depuis 1623. juſqu'en 1662.*

1623. LA Mere Angelique envoie des Religieuſes à l'Abbaye du Lys †, ſavoir, ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld pour y être Prieure, & la Mere Marie des Anges Suireau pour Maîtreſſe des Novices. Tout ce qu'on ſait du ſujet qui les y conduiſit & de ce qu'elles y firent ſe verra dans la Relation qu'en a écrit ma Sœur Anne Eugenie elle-même, & dans celle de ma Sœur Angelique de Sainte Agnès: (ce ſont les IV. & V. Relations qui ſuivent.)

1624. Madame Arnauld fait une retraite à Port-Royal au tems des Avents, & forme le deſſein de ſe faire Religieuſe: ce qui donne l'occaſion de conclurre l'établiſſement à Paris, comme on le voit dans la Relation de la Mere Angelique qui ſuit. (N. XXX.) & dans la vie de Madame Arnauld.

La

Memoires de reparer cette eſpece de deſordre par le moyen de quelques renvois.

* On a cru pouvoir y ajouter quelques renvois aux principales Relations qui compoſent ces Memoires, afin d'en lier davantage les parties.

† Monaſtere de filles de l'Ordre de Cîteaux au Dioceſe de Sens près de Melun.

La Mere Angelique va au Lys au mois de Fevrier, accompagnée de ma Sœur Angelique de Sainte Agnès (de Marte) qui en a écrit quelque choſe, & de la Sœur Genevieve (de S. Auguſtin Tardif) qui fut depuis premiere Abbeſſe triennale à Port-Royal. Elle y demeura fort malade & revint à Port-Royal des Champs au commencement de Mai, d'où elle partit peu de jours après pour aller faire l'établiſſement de la Maiſon de Paris. (Voyez la IV. & la V. Relation de cette I. Partie.) I. RELAT. 1625.

En allant à Paris elle paſſa par Poiſſi, où elle ne fut que huit ou dix jours. Elle demeura à Paris dans la Maiſon de Clugny environ trois ſemaines à faire preparer les lieux pour y établir la regularité, pendant qu'on ſollicitoit M. l'Archevêque de Paris pour avoir la permiſſion d'y mettre la clôture. Ce Prelat (M. Jean François de Gondi) vint lui-même y mettre le S. Sacrement le 16. Juin.

Ce fut peu après cet établiſſement à Paris que M. l'Evêque de Langres commença de prendre la conduite de la Maiſon; & dans ce même tems les Peres de l'Oratoire y frequentoient fort, & dirigeoient les filles. M. de Berulle y vint quelquefois, le Pere de Condren auſſi & quantité d'autres, comme le Pere de Coligni, qui fut depuis M. de Coligni, le Pere Prepavin, le Pere Lambert, le Pere Benoît, le Pere Bonnefoi, le Pere Deſmarets, &c. Cela a duré juſqu'à l'année 1633. & c'eſt à ce tems que ſe rapportent quantité de choſes que l'on trou-

I. Relat. trouvera en diverſes Relations de pluſieurs de nos Sœurs, qui ont écrit ſans beaucoup d'ordre les choſes dont elles ſe ſouvenoient. Cela s'appelle en quelques-unes le tems de la conduite de M. de Langres ou des Peres de l'Oratoire, en d'autres le tems des Meres de Dijon: ce qui ne ſignifie qu'une même choſe. Nous renvoyerons aux principaux endroits. (Voyez entre autres la II. Relation de cette I. Partie, n. 37. & 49. les Relations de la II. Partie, II. n. 3. III. n. 5. IV. n. 9. VI. n. 2. VIII. n. 2. XI. n. 5. XVI. n. 4. la XVI. Relation de la III. Partie, n. 4. &c.

1626. Vers le mois de Mai la Mere Angelique alla de Paris à Port-Royal des Champs, pour transferer tout le reſte des Religieuſes à la nouvelle Maiſon de Port-Royal de Paris, M. l'Archevêque ayant voulu que l'on fît une tranſlation entiere, quoique le premier deſſein de la Mere Angelique eût été de faire deux Maiſons.

En allant & en revenant, elle entra aux Carmelites du grand Couvent, où elle fit une étroite amitié avec la Mere Magdeleine de S. Joſeph qui l'eſtimoit deja par reputation. (Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 16.) Ce fut elle qui conſeilla à Madame la Marquiſe du Fargis de donner à la Mere Angelique une de ſes filles qu'elle vouloit mettre aux Carmelites & qui n'avoit encore que ſept ans. Elle l'aſſura qu'elle ne pourroit être mieux qu'à Port-Royal, & elle y entra cette année au mois d'Avril. C'eſt la Mere Marie de Sainte Magdeleine qui

qui eſt preſentement (*en* 1672.) notre Ab- I. RELAT.
beſſe *.

La reputation de la reforme que la Mere Angelique avoit établie s'étant deja fort repandue, elle fit encore plus de bruit depuis l'établiſſement à Paris; & c'étoit bien une des vues de ceux qui avoient donné le conſeil de cette tranſlation, dont le premier avoit été le Pere Binet Jeſuite. L'on commença donc de divers endroits, à demander à la Mere Angelique de ſes Religieuſes, pour aller aider des Superieures qui deſiroient auſſi reformer leurs Maiſons. On en envoya deux cette année au Monaſtere des Iſles à Auxerre, ſavoir ma Sœur Marie de Sainte Claire Arnauld & ma Sœur Marie de S. Joſeph Medorge.

Il me ſouvient que je demandai un jour à la Mere Angelique d'où lui étoit venu la connoiſſance de Madame l'Abbeſſe des Iſles. Elle me dit que c'étoit qu'elle étoit ſœur de M. l'Abbé de Pontigni, qu'elle connoiſſoit beaucoup & qu'elle conduiſoit preſque. Au moins il avoit pris ſi grande créance en elle, que ç'avoit été par ſes avis qu'il s'étoit porté à la reforme, & qu'elle même lui avoit fait faire des chemiſes de ſerge. Il ne continua pas neanmoins comme il avoit commencé, & ce feu ſe ralentit.

Je dis dans la même occaſion à la Mere Angelique que j'avois ouï dire qu'elle avoit ſervi à la plûpart de ceux de l'Ordre de Cîteaux qui s'étoient reformés. Elle s'excuſa d'abord, mais elle avoua qu'encore

* On trouvera l'abregé de ſa Vie dans la III. Partie, XXIII. Relation.

I. Relat. qu'il ne fût pas vrai qu'elle les eût portés à la reforme autrement que par le bruit de celle qu'elle avoit établie dans ſa Maiſon, il étoit vrai neanmoins que tous ceux qui vouloient ſe reformer la venoient chercher & lui demandoient ſes avis.

Elle avoua en cela ce qu'elle ne pouvoit nier. Car il eſt vrai qu'elle étoit dans une ſi grande eſtime parmi tous ces Religieux qu'ils l'appelloient la *Thereſe de l'Ordre*; & ils lui auroient autant fait reformer & fonder de Maiſons que Sainte Thereſe, ſi elle étoit demeurée ſous leur jurisdiction. L'autorité que ſa vertu lui avoit acquiſe étoit telle qu'ils la reſpectoient & la craignoient, & ils n'avoient garde d'aller à Port-Royal qu'il n'y eût neceſſité. Car quand elle les voyoit arriver, elle s'informoit auſſi-tôt pourquoi ils étoient ſortis de leurs Maiſons & ce qu'ils avoient à faire; & s'ils n'avoient pas de bonnes raiſons à lui dire, ils n'y revenoient pas une ſeconde fois.

Madame la Coadjutrice de Gif *, vint elle-même dans ce même tems à Port-Royal de Paris, pour s'inſtruire de la reforme, & y paſſa quelques mois.

La Mere Agnès alla cette même année à l'Abbaye de Gomerfontaine † où l'Abbeſſe la

* Abbaye de l'Ordre de Cîteaux près de Port-Royal, & dont Madame Mornai de Villarceaux étoit alors Coadjutrice. Elle en fut depuis Abbeſſe depuis 1629. juſqu'en 1637. Elle fut toujours fort liée avec la Mere Angelique auſſi bien que Madame ſa ſœur & Madame ſa niece, qui lui ſuccederent.

† Abbaye de l'Ordre au Dioceſe de Rouen.

la deſiroit, mais elle n'y fit pas grand fruit ; I. RELAT.
& elle y trouva toutes choſes & pour le ſpirituel & pour le temporel en ſi pitoyable état, qu'écrivant à la Mere Angelique pour lui rendre compte de ſon voyage, elle lui mandoit agréablement qu'elle penſoit que Dieu l'avoit envoyée en ce lieu-là pour y honorer l'article du ſimbole : *Deſcendit ad inferos*. Peut-être neanmoins que ſes exemples & ſes prieres furent une ſemence qui a porté du fruit après pluſieurs années. Car on dit que la reforme y eſt preſentement établie, & les Filles s'y ſouvenoient il n'y a pas encore long-tems de ſa vertu.

Ce fut encore cette même année que la Mere Angelique reçut Madame de Pontcarré, comme bienfaictrice. Elle en parle dans ſa Relation, & il y auroit bien des choſes à en dire. On en a fait une Relation à part. (C'eſt la IX. de la I. Partie de ces Memoires.) II. Relat. n. 24. & 51.

A la fin de cette année, ma Sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld & la Mere Marie des Anges Suireau, qui étoient au Lys depuis 1623. revinrent à Port-Royal.

On commença cette année à former le 1627.
deſſein de l'Ordre du S. Sacrement. Nous avons une Lettre de M. le Cardinal de Berulle, écrite le 27. Mars 1627. au Pere Bertin Prêtre de l'Oratoire, qui étoit à Rome au même tems que M. le Feron (Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Chartres) y ſollicitoit les Bulles pour l'établiſſement de l'inſtitut du S. Sacrement ; laquelle Lettre prouve le zele de M. de Berulle pour

I. Relat. cette œuvre de Dieu. Nous en mettrons ici la copie.

[Mon Reverend Pere, Notre Seigneur Jeſus-Chriſt vive en vous à jamais. Je le ſupplie de vous conduire en l'affaire que j'ai à vous propoſer en cette Lettre. Je ſuis bien étonné que la precedente ſe ſoit perdue, & je ne vous puis pas dire par quelle voie je vous l'envoyai. Tout ce qu'il m'en ſouvient maintenant, eſt qu'il y a environ deux mois & demi ou trois mois que je vous l'addreſſai. Je remercie Dieu de ce que ſans moi il vous a donné quelque zele de ſon honneur en cette œuvre que M. le Feron vous a propoſée, & que mes Lettres ne vous ont point été neceſſaires pour vous porter à l'écouter & à y ſervir de votre conſeil.

C'eſt une œuvre de Dieu qui a été entrepriſe par obligation de ſa part après pluſieurs & longues épreuves, & que pluſieurs ames cheres à Notre Seigneur & conduites de ſon eſprit regardent comme ordonnée de lui. Je ne puis que je ne ſuive leur inſtinct. Et ſi dans mon indevotion j'oſe vous dire quelque choſe, je crois qu'aſſurément dans ce ſiecle-ci, Dieu donnera à ſon Egliſe beaucoup plus de connoiſſance & de lumiere du très Saint Sacrement qu'on n'en a maintenant, & que même tout ce que les Docteurs en ſavent pour le preſent n'eſt rien au prix de ce qui s'en ſaura communément par les ames communes devant que le ſiecle finiſſe. Cette grace qu'il plaira à Dieu de faire à ſon Egliſe, ſera partie de la retribution & recompenſe pour tant d'outra-

ges

ges faits par l'hereſie derniere ; & les humi- I. RELAT.
liations & mepris que le Fils de Dieu a ſupportés au très S. Sacrement par ſes ennemis, ont obtenu de Dieu l'exaltation du même Sacrement : comme autrefois ſa mort & ſon ignominie en la croix, a merité ſa gloire & ſa reputation & connoiſſance par toute la terre.

Cet Ordre ſera un des moyens de Dieu choiſis pour cela, & vous devez tenir à benediction de Dieu d'y pouvoir ſervir de quelque choſe. Les difficultés ſont grandes, mais les temoignages que Dieu en rend dans les bonnes ames qui ſont à lui, ſont grands, & rien ne doit être eſtimé difficile quand Dieu promet ſon ſecours & ſa puiſſance. Je ne puis vous écrire en particulier ce que je vous pourrois dire en vous parlant, pour ne commettre pas au papier le ſecret des ames. Mais je vous ſupplie d'aider en ce que vous pourrez M. le Feron dans le ſecret & ſans éclat. L'obligation que tous les Prêtres ont à ſervir au très S. Sacrement, outre les communes qui regardent tous les chretiens, vous doivent rendre facile à l'aſſiſtance que vous croirez pouvoir rendre à ce bon œuvre.

Je trouve l'ouverture que vous faites d'une fondation à Paris fort bonne. Je prie Dieu qu'elle réuſſiſſe bientôt. Je le deſire beaucoup. Je vous ſupplie de demander à Dieu tous les jours en vos prieres particulieres, l'exaltation du très S. Sacrement & ſes effets dans l'Egliſe de Dieu, en attendant qu'il lui plaiſe donner à vous-même le zele particulier de cela même. Je vous ſupplie auſſi de demander à

I. Relat. Dieu ma converſion. Je ſuis pour toujours, &c. Ce 23. Mars 1627. *Signé*, ✠, Pierre de Berulle.]

Ce fut auſſi au commencement de cette année 1627. (le 7. Janvier,) que la Mere Marie des Anges Suireau nommée à l'Abbaye de Maubuiſſon, partit pour y aller, accompagnée de la Mere Agnès.

Cette même année on obtint le Bref d'exemption de la juriſdiction de Cîteaux. La Mere Angelique a écrit elle-même les raiſons qui l'y avoient portée *.. L'Abbaye du Lys & celle des Iſles d'Auxerre firent dans la ſuite la même choſe par ſon conſeil.

1628. On commence le grand bâtiment de Port-Royal de Paris. La premiere pierre en fut miſe par Madame de Pontcarré le 21. Janvier.

Le lundi de Pâques arriva le miracle de la gueriſon de Mademoiſelle de Druy, dont on peut voir la Relation.

XIV. Relation article 1. Vers ce même tems la devotion du S. Sacrement ſe repandit fort, & l'on commença de frequenter la petite Chapelle de Port-Royal pour y faire des neuvaines, de ſorte qu'il s'y diſoit tous les jours quantité de Meſſes. Tout cela favoriſoit le deſſein que l'on avoit d'établir le nouvel Ordre. Mais l'on y employoit une conduite humaine. Outre le ſoin que l'on prenoit d'engager des perſonnes puiſſantes à s'y intereſſer, on vouloit auſſi que Dieu ſe declarât par des miracles & des revelations. Pour cet effet on obli-

* C'eſt ce qui forme la III. Relation de cette I. Partie.

obligeoit toutes les Religieuſes, principale- I. RELAT.
ment celles qui avoient plus de vertu, à faire des prieres, des retraites & des penitences extraordinaires, pour obtenir de Dieu qu'il fît connoître ſa volonté, ou plutôt qu'il la leur revelât. Car après ces exercices on leur faiſoit rendre compte de tout ce qu'elles avoient connu dans ces retraites, & de toutes les vues & les ſentimens que Dieu leur avoit donnés.

Cela fit bien du tort à une très bonne Religieuſe, qui fut depuis élue Abbeſſe quand la Mere Angelique ſe fût demiſe, & qui ſe nommoit la Mere Genevieve le Tardif *. Elle étoit des XXI. Novices venues de Maubuiſſon, & avoit toujours été d'une vertu ſi extraordinaire, que quoiqu'elle n'eût rien d'ailleurs capable de la faire diſcerner & que la Mere Angelique ne la produiſît point, tout le monde l'eſtimoit, & pluſieurs l'appelloient *la ſainte*; juſques là que *Monſieur* frere du Roi ayant été une fois à Port-Royal des Champs & ayant voulu voir la Communauté il demanda à voir *la ſainte*. Mais la Mere Angelique n'expoſoit pas ainſi ſes reliques à tout le monde; & de peur de les perdre, elle avoit grand ſoin de les cacher.

Depuis que l'on fut à Paris, ce ne fut plus de même; & comme la Mere Angelique s'étoit entierement ſoumiſe à M. de Langres †, dans la penſée qu'elle a toujours eue

* Voyez ſa Vie dans la III. Partie, XVI. Relation.

† [M. de Langres (Sebaſtien Zamet) avoit été

I. Relat. eue qu'étant mal entrée dans ſa charge, elle n'y devoit prendre d'autorité que quand elle ne trouvoit pas de perſonnes entre les mains de qui elle s'en pût decharger, elle laiſſoit agir ce nouveau Directeur & tous ſes aſſociés

été au commencement un Evêque de Cour, Aumônier de la Reine, (Marie de Medicis.) Il étoit entré dans l'Epiſcopat par faveur. Il étoit tout à fait du monde, & avoit une attache extraordinaire à une propreté & une curioſité exceſſive dans ſes meubles, & dans tout le reſte. Dieu le toucha dans une grande maladie, & la vue de la mort lui donna une grande horreur de la vanité de ſa vie paſſée; de ſorte qu'étant gueri il reſolut de changer entierement de conduite, de quitter la Cour & de s'attacher uniquement à faire ſon devoir dans ſon Dioceſe, & à prendre pour ſon modele le zele & la penitence de S. Charles. Il connut M. le Cardinal de Berulle, dont il prit les avis, & qui lui donna un Pere de l'Oratoire pour l'aider dans ſa conduite ſpirituelle. Tout le monde fut étonné & édifié de ſon changement. Il vivoit d'une maniere très auſtere. (C'étoit vers l'an 1623.) Il faiſoit à pied la Viſite de ſon Dioceſe. Il paſſoit beaucoup de tems tous les jours & les nuits à prier & à pleurer devant Dieu. Il parloit des choſes ſpirituelles d'une maniere fort élevée, & qui detachoit fort les ames de la terre. La Mere Angelique commença à le connoître, lorſqu'il étoit encore dans cette premiere ferveur de ſa converſion; & elle crut que Dieu le lui envoyoit, afin qu'elle pût lui remettre avec une entiere ſoumiſſion, la conduite de ſon ame, parce qu'elle n'avoit plus perſonne alors en qui elle pût prendre confiance.]

ciés comme ils le trouvoient bon. Ils fi- I. RELAT.
rent donc un très grand tort à cette Fille, qu'ils tirerent de ſa ſimplicité & qu'ils faiſoient parler ſans ceſſe de toutes ſes vues ſur ce nouvel Ordre, prenant toutes ſes penſées pour des revelations. J'ai brulé depuis peu pluſieurs de ſes Lettres qu'elle addreſſoit à M. le Feron, qui étoit pour lors à Rome pour ſolliciter les Bulles de l'établiſſement de ce nouvel Ordre; dans leſquelles elle lui mandoit les idées qui lui venoient chaque jour comme des preuves du deſſein de Dieu, & cela d'une maniere ſi pitoyable que j'ai cru qu'on n'en pouvoit faire aucun uſage, ſinon celui qu'on infere aſſez de tout ce qui ſe verra dans la ſuite, qui eſt d'y apprendre qu'il faut laiſſer les perſonnes dans leur place, & que le ſilence & la retraite eſt celle d'une Religieuſe.

Pour tenter auſſi la voie des miracles ils entreprirent d'en faire un en la perſonne d'une Religieuſe ſourde & muette dès ſon enfance, qui étoit des anciennes que la Mere Angelique avoit trouvées dans Port-Royal quand elle fut Abbeſſe. Elle ſe nommoit la Mere Anne-Marie Johannet *. Pour ce ſujet les plus zelées ſe reſolurent de paſſer la nuit en veille devant le S. Sacrement, pour demander ce miracle. Elles prirent avec elles cette bonne Fille, qu'elles placerent au milieu du chœur, environnée de ſeize cierges allumés en l'honneur des ſeize attributs de Jeſus-Chriſt au S. Sacrement. Et de tems en tems elles alloient faire l'eſ-

* Il en a deja été parlé dans cette Relation, n. 28.

I. RELAT. ſai du miracle, en lui parlant, & la faiſant eſſayer de parler. Mais elles ne réuſſirent pas mieux que Giezi, & il falloit attendre un Elizée pour donner de la vie à un deſſein ſi peu animé de l'eſprit de Dieu dans ce commencement.

Vers ce tems & même dès l'année precedente (1627.) Madame l'Abbeſſe du Lys (Madame de la Tremoille) vint paſſer un an à Port-Royal, pour s'inſtruire particulierement de la vie Religieuſe; & même elle voulut être dans le Noviciat, & faire tous les exercices des autres Novices. Comme elle s'étoit retirée par l'avis de la Mere Angelique de la juriſdiction de l'Ordre de Cîteaux pour mettre ſon Abbaye ſous la conduite de l'Ordinaire, cette occaſion lui avoit donné une connoiſſance & une eſtime particuliere pour M. l'Archevêque de Sens, Octave de Bellegarde. Ce Prelat étoit auſſi fort connu de la Mere Marie de Jeſus Carmelite, d'une grande reputation & qui avoit deja de la liaiſon avec la Mere Angelique: de ſorte que par ces deux perſonnes M. de Sens eut entrée à Port-Royal. Il commença d'y venir ſouvent & d'y prendre part à la conduite, & en même tems au deſſein de l'établiſſement du nouvel Ordre du S. Sacrement. Ce qui fit que dans la ſuite on le choiſit pour être l'un des trois Superieurs de cet Ordre.

Ce fut dans ce même tems que la Mere Agnès écrivit le *Chapelet du S. Sacrement*, ſans autre deſſein que d'obéir au Pere de Condren, à qui elle avoit communiqué quelques-unes de ſes diſpoſitions intérieures

au

au ſujet d'un autre *Chapelet* du S. Sacrement que M. de Langres avoit fait imprimer en ce tems là, dont ce Pere lui demandoit ſon ſentiment. Et comme elle lui eût temoigné qu'elle avoit eu des penſées differentes de celles-là, & qu'elle avoit peine à les lui bien expliquer, il lui ordonna de les écrire. Elle le fit avec grande ſimplicité. M. de Sens fut alors grand admirateur de ce *Chapelet*, juſqu'à ce que d'autres interêts l'engagerent cinq ans après à en devenir le premier perſecuteur. On verra ailleurs cette hiſtoire & quelle en fut la ſuite. (C'eſt la VII. Relation de cette I. Partie.) I. RELAT.

Cette même année (1628.) Madame la Prieure de S. Aubin * & quatre autres Religieuſes vinrent à Port-Royal, pour y apprendre la reforme ; & l'été ſuivant la Mere Angelique fut à S. Aubin, pour y travailler encore à ce deſſein. Elle a toujours pris beaucoup de ſoin de cette maiſon tant qu'a vecu cette bonne Prieure, qui eſt venue mourir à Port-Royal †; où, ayant été amenée à Paris pour s'y faire traiter d'une maladie extraordinaire, elle avoit deſiré ſe retirer pendant le tems de cette maladie qui ne finit qu'avec ſa vie.

Au retour de S. Aubin la Mere Angelique paſſa par l'Abbaye de Gif, où on la ſouhaitoit pour prendre ſes avis pour la reforme; & elle y laiſſa la Sœur Suzanne du

* Abbaye de l'Ordre de Cîteaux au Dioceſe de Rouen.

† Elle ſe nommoit Françoiſe de la Trinité de Martinville: elle mourut le 29. Juin 1642. Voyez ſon éloge dans le *Necrologe*.

I. Relat. S. Eſprit, fille d'une grande vertu, dont on ſe promettoit beaucoup. Mais cela lui fit tort comme la Mere Angelique le marque dans ſa Relation. (Voyez le N. L. de la Relation qui ſuit celle-ci.)

1629. M. de Langres eut envie cette année de faire l'union des deux Maiſons de Port-Royal & de celle de Tard * qu'il avoit reformée, à deſſein de changer l'eſprit de Port-Royal & d'y introduire celui de ſa reforme. Pour cet effet il envoya à Tard la Mere Agnès apprendre ces nouvelles regles, & avec elle la Mere Genevieve qui étoit cette Fille dont on faiſoit tant d'état. Ce fut au mois de Septembre. La Mere Agnès y devint bientôt ſi eſtimée qu'à la premiere élection qu'elles firent, elle fut élue Abbeſſe & continuée juſqu'à ſon retour. (Voyez la I. Relation de la II. Partie.)

1630. Au mois de Mars, la Mere Jeanne de S. Joſeph de Pourlans ancienne Abbeſſe de Tard, qui avoit quitté ſon titre pour mettre ſon Abbaye en élection, vint à Port-Royal avec une autre Religieuſe nommée Marguerite de la Croix, M. de Langres ayant deſſein de ſe ſervir de cette Mere pour le gouvernement de Port-Royal, en la place de la Mere Angelique qu'il trouvoit dans la diſpoſition de ne chercher qu'à obéir & même de quitter ſa charge: ce qu'elle cherchoit de tout ſon cœur. Elle l'obtint cette année, auſſi bien que le droit d'élection.

A-

* Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux transferée depuis peu dans la ville de Dijon au Dioceſe de Langres.

Après qu'elle eût donné ſa demiſſion, on élut la Mere Genevieve le 23. Juillet *. I. RELAT.

Sur la fin de l'année M. de Langres envoya encore au Monaſtere de Tard une Religieuſe de Port-Royal qui en avoit été Prieure, nommée Sœur Angelique de Sainte Agnès, & la Sœur Marie-Claire, Sœur de la Mere Angelique, qu'il prenoit plaiſir de depouiller de tout pour être plus libre de gouverner Port-Royal d'une autre maniere. Car il trouvoit que la Mere Angelique avoit élevé ſes Filles dans une trop grande ſimplicité & ſeparation du monde, ce qui n'étoit pas propre à attirer des Filles de condition, &c. Il y a une Relation † de ce voyage à Tard, entrepris le plus indiſcrettement du monde, dans la plus mauvaiſe ſaiſon de l'année, & dans lequel ces Filles furent au hazard de leur vie, ſans que la Mere Angelique, quelque inquietude qu'elle en eût, voulût jamais contredire M. de Langres, ſacrifiant ſa ſœur à l'obéiſſance qu'elle ſe croyoit obligée de rendre à ce Prelat. Les Religieuſes dont je viens de parler partirent au mois de Novembre; mais les mauvais chemins les ayant empêchées de pourſuivre le voyage, il fut remis au mois de Mars de l'année ſuivante.

Les Lettres patentes pour l'établiſſement de la Maiſon du S. Sacrement furent obtenues cette même année, pendant le voyage du

* Voyez la XVI. Relation de la III. Partie, & la XX. vers la fin.

† C'eſt la V. de cette I. Partie, n. 11. Voyez auſſi la V. de la III. Partie, n. 6.

I. Relat. du Roi à Lyon. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie.)

1631. Mademoiſelle d'Elbœuf eſt miſe Penſionnaire à Port-Royal, agée de huit ans. (On trouvera ſa Vie dans la III. Partie, XLVI. Relation.)

1632. Il vint à Port-Royal cinq Religieuſes de Tard, & on y en envoya d'autres de cette Abbaye.

1633. La Mere Angelique ſort de Port-Royal pour aller établir la Maiſon du S. Sacrement dans l'Octave de l'Aſcenſion. (Voyez la VI. & la X. Relation de cette I. Partie.)

Peu de tems après la querelle du *Chapelet ſecret du S. Sacrement* commence. L'hiſtoire s'en verra dans la VII. Relation.

1634. Cette même année M. l'Archevêque de Paris voulut que les Religieuſes de Tard qui étoient à Port-Royal, s'en retournaſſent en leur Maiſon de Bourgogne : ce qu'elles firent au commencement de Septembre.

1635. La Mere Angelique ſe mit elle & toute la Maiſon du S. Sacrement ſous la conduite de M. de S. Cyran. Elle lui fit ſon renouvellement au mois d'Août.

Au mois de Novembre la Mere Agnès & toutes les Religieuſes de Port-Royal qui étoient à Tard en revinrent par ordre de M. l'Archevêque de Paris.

1636. La Mere Angelique revint de la Maiſon du S. Sacrement à Port-Royal le 10. Fevrier ; & la Mere Genevieve Abbeſſe alla prendre ſa place. (Voyez la II. Relation qui ſuit n. 48. la X. n. 11. &c.)

M. l'Archevêque donna l'habit aux premie-

mieres Religieuſes du S. Sacrement le 16. Septembre. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie, n. 14.) I. RELAT.

Cette même année la Mere Agnès fut élue Abbeſſe de Port-Royal pour la premiere fois, le 19. Septembre. (Voyez les Remarques ſur ſa Vie, I. Relation de la III. Partie.)

M. le Maître fut touché au mois d'Août à la mort de Madame d'Andilly, & reſolut de quitter le monde: ce qu'il fit peu après. Il vint demeurer à Port-Royal de Paris ſur la fin de cette année avec M. de Sericourt ſon frere. 1637.

La retraite de M. le Maître ayant bleſſé pluſieurs perſonnes & entre autres M. le Chancelier Seguier, qui l'aimoit & qui ſe ſervoit de lui, & ayant encore plus irrité le diable qui eſt ennemi de la veritable penitence, elle fut une des cauſes de la priſon de M. de S. Cyran. On l'accuſa d'être auteur de nouveautés, & d'introduire une pratique extraordinaire dans l'Egliſe, par rapport à la pratique de la penitence. Lui même avoit prevu cela; & après qu'il eût entretenu M. le Maître ſur l'état de ſon ame, & qu'il l'eût trouvé touché du deſir d'entrer dans toutes les pratiques d'une penitence conforme à l'eſprit de l'Egliſe & non aux pratiques relâchées du ſiecle, il lui dit: *Je prevois bien où Dieu me mene en me chargeant de votre conduite; mais il n'importe, il le faut ſuivre, juſqu'à la priſon & à la mort.*

M. Janſenius Evêque d'Ypres mourut le 6. Mai. 1638.

M. de

I. Relat. M. de S. Cyran fut arrêté le 14. Mai. Il ne ſavoit point encore la mort de ſon ami, & il ne l'apprit qu'au bois de Vincennes.

Les Religieuſes du S. Sacrement quitterent leur Maiſon, & revinrent toutes à Port-Royal le 16. du même mois. (Voyez la X. Relation de cette I. Partie, n. 15.)

On ne manqua pas après que M. de S. Cyran eût été arrêté de perſecuter auſſi M. le Maître. On envoya à M. l'Archevêque un ordre de la part de la Cour, de le faire ſortir lui & ſon frere de la maiſon où ils s'étoient retirés à Port-Royal de Paris. Comme ils ne ſavoient où aller, la Mere Angelique les envoya à Port-Royal des Champs, qui étoit une maiſon abandonnée, & où il ne reſtoit qu'un Chapelain & un Receveur.

Madame de Pontcarré ſortit de Port-Royal au mois de Juin, & ne vecut que cinq ans depuis. (Voyez la Relation IX. où ſe trouve le detail de ſa conduite à Port-Royal.)

M. de Laubardemont fut deputé Commiſſaire pour aller à Port-Royal des Champs informer contre M. de S. Cyran. Il interrogea (en Juillet) M. le Maître & les autres Meſſieurs qui s'y étoient retirés & les chaſſa tous. Meſſieurs le Maître, de Sericourt & Lancelot ſe retirerent à la Ferté-Milon, où ils furent treize mois.

On vouloit auſſi donner ordre en même tems à M. de Laubardemont de venir à Port-Royal de Paris interroger la Mere Angelique. Mais M. l'Archevêque s'y oppoſa

&

& promit qu'il viendroit lui même y faire la Viſite. On attendoit tous les jours cette Viſite & l'on croyoit qu'elle ne finiroit que par l'enlevement de la Mere Angelique qui s'y étoit toute diſpoſée : de quoi l'on avoit un exemple tout recent en la Mere Superieure du Val de Grace *. Mais enfin M. l'Archevêque de Paris ne put ſe reſoudre à cette violence. Il laiſſa traîner l'affaire en longueur, & peu à peu les choſes s'aſſoupirent. I. RELAT.

La Mere Angelique fut fort malade pendant ce tems : c'étoit vers le Carême. Je me ſouviens qu'elle nous parloit alors en toutes rencontres, comme ne nous devant bientôt plus voir ; & un jour elle me prit en particulier, & me donna tous les avis qu'elle crut m'être neceſſaires pour ma conduite quand elle n'y ſeroit plus, ne ſe reſervant qu'à me dire *Adieu* à l'heure même, ſi on lui en donnoit le tems. Deux ou trois fois la ſemaine on venoit nous dire que Monſieur de Paris entendoit la Meſſe aux Capucins, & qu'enſuite il viendroit à Port-Royal : ce qui nous tenoit dans des allarmes continuelles. La Mere Angelique en penſa mourir par accident, pendant ſa grande maladie. Car une jeune Penſionnaire qui avoit entendu dire que Monſieur de Paris alloit venir, étant courue indiſcrettement à la chambre où la Mere Angelique étoit, & ayant crié, tou-

* Cette Abbeſſe étant fort aimée de la Reine Mere (Marie de Medicis) fut ſoupçonnée d'être en quelque commerce de Lettres avec cette Princeſſe qui s'étoit retirée de France dans les Pays-bas. Ce fut pourquoi on l'exila à Nevers.

I. RELAT. toute hors d'haleine, *Voilà Monſieur de Paris*, tout le monde crut qu'il la ſuivoit de la maniere effrayée dont elle parloit; & la Mere Angelique, qui étoit en un état où la moindre émotion lui pouvoit faire une très grande impreſſion, fut ſi mal de cet étonnement qui l'avoit ſurpriſe, qu'on ne ſavoit ce qui en devoit arriver. Dieu la peut-être retirée dans ces derniers tems avant que la diſperſion arrivât, (car elle n'eût pu manquer d'être du nombre des exilées,) parce qu'elle n'avoit pas beſoin de cette épreuve, ayant porté devant lui le merite qu'elle y auroit pu acquerir, puiſqu'elle avoit ſouffert l'enlevement & la priſon par la preparation de ſon cœur dès ce tems-là.

Madame la Princeſſe de Guemené fut touchée & commença de venir à Port-Royal. Ce fut elle qui donna occaſion au Livre *de la frequente Communion*, par l'Ecrit d'un Jeſuite qui y eſt refuté.

A la fin de l'été Meſſieurs le Maître & de Sericourt revinrent de la Ferté-Milon à Port-Royal des Champs.

1640. Madame la Marquiſe de Sablé voulut auſſi entrer dans la même conduite que Madame de Guemené.

1641. Madame Arnauld (la mere) mourut le 28. Fevrier. Elle s'appelloit Sœur Catherine de Sainte Felicité; & il y avoit deja treize ans qu'elle étoit Profeſſe. Elle donna en mourant ſa benediction à douze de ſes filles & petites-filles, qui toutes, excepté une qui eſt morte enfant, étoient ou ont été depuis Religieuſes en cette Maiſon. On a écrit ailleurs quelque choſe d'elle & de ſa ver-

vertu. (C'eſt la II. Relation de la III. Partie.) I. RELAT.

Le 15. Juin mourut ma Sœur Marie-Claire, ſœur de la Mere Angelique *, & dans le même tems la Mere Agnès ſe mouroit; de ſorte qu'après avoir enterré le ſoir ma Sœur Marie-Claire, on fit relever la Communauté la nuit pour donner l'Extrême-Onction à la Mere Agnès qui étoit Abbeſſe. On peut juger de l'affliction de la Mere Angelique & de toute la Maiſon. Dieu nous rendit la Mere Agnès. 1642.

Le ſecond triennal de la Mere Agnès étant achevé, la Mere Angelique fut élue Abbeſſe le 2. Octobre. Elle rentra dans cette charge avec autant de regret qu'elle l'avoit quittée avec joie. Elle nous a dit pluſieurs fois qu'elle ne l'eût jamais acceptée, ſi en ſe demettant de l'Abbaye elle n'avoit fait un vœu, qu'elle obéiroit toujours à la perſonne que Dieu lui auroit donné pour ſa conduite; & M. Singlin lui tenant pour lors cette place, elle ſe rendit au commandement qu'il lui fit de ſe ſoumettre au cas que la Communauté la choiſît. Il ne nous fut pas difficile de deviner qu'on l'y preparoit. Car plus de deux mois auparavant on l'entendoit très ſouvent ſoupirer les nuits, parce qu'elle couchoit à l'Infirmerie où la Mere Agnès étoit malade, ou plutôt convaleſcente. Et quoiqu'elle diſſimulât ſa peine durant le jour, elle ne pouvoit empêcher qu'elle n'en perdît beaucoup de ſon repos la nuit; & qu'elle n'en donnât ces marques, qui

* Voyez la Relation ſur ſa Vie & ſes vertus: c'eſt la V. de la III. Partie.

I. Relat. qui nous rejouiſſoient d'un côté quoiqu'on eût regret de voir ſa peine : mais elle devoit être trop avantageuſe à la Maiſon pour prendre part à ſa douleur.

Le Cardinal de Richelieu mourut le 4. Decembre.

1643. M. de S. Cyran ſortit du bois de Vincennes le 6. Fevrier. M. d'Andilly m'a dit que M. de Chavigni Miniſtre & Secretaire d'Etat, ſe ſervit d'une Lettre que M. de S. Cyran lui avoit écrite en 1640. dont on ne s'étoit pas contenté alors, & qu'il perſuada que l'on devoit s'en contenter : ce que l'on fit. On dit au Roi dans le Conſeil qu'il y avoit depuis cinq ans un ſaint Abbé au bois de Vincennes, qui étoit accuſé d'opinions dangereuſes, mais qu'il s'étoit bien juſtifié. L'ordre fut auſſi-tôt expedié pour ſa delivrance. On eut la nouvelle à Port-Royal le 6. Fevrier que M. d'Andilly partoit pour l'aller querir. La Mere Agnès l'ayant appris & étant venue au ſortir du Parloir au Refectoire, ne voulut pas differe de donner cette joie à la Communauté. Mais ne voulant point interrompre le ſilence, pour faire entendre ce qu'elle ne vouloit pas dire, elle prit ſa ceinture & la delia ; faiſant entendre que Dieu rompoit les liens de ſon ſerviteur. Comme on eſperoit deja ſa liberté on comprit auſſi-tôt ce ſigne, & la joie ſe repandit du cœur ſur les viſages, ſans paroles & ſans diſſipation.

M. d'Andilly vint deſcendre avec M. de S. Cyran à Port-Royal, avant que de le mener chez lui. Toute la Communauté le fut attendre, & recevoir ſa benediction au

Par-

Parloir. En parlant à la Communauté, il dit qu'il ſe ſeroit eſtimé le plus heureux homme du monde, s'il fût mort dans le bois de Vincennes. M. Arnauld lui repondit qu'au lieu de cela, il vivroit pour la charité. C'étoit en effet ſon deſſein de travailler pour elle: car il étoit reſolu d'écrire ſur la queſtion de la contrition, s'il eût vecu plus long-tems. I. RELAT.

Madame le Maître pour marque de ſa joie, voulut donner à dîner le lendemain à tous les amis de M. de S. Cyran, qui devoient s'aſſembler pour le venir voir à Port-Royal. Le même jour elle traita auſſi toute la Communauté.

Bientôt après la ſortie de M. de S. Cyran, on lui ſuſcita une nouvelle perſecution à l'occaſion de ſon Catechiſme.

Il mourut le 11. Octobre d'une apoplexie. Il ne ſe portoit pas bien depuis quelques jours, & il ſembloit qu'il prevît ce qui lui arriva. Car la veille de ſa mort ſon Medecin qui étoit celui des Jeſuites, l'étant venu voir, quoiqu'il fût debout & qu'il ne ſe plaignît que d'une incommodité à laquelle il étoit ſujet, il lui dit avec une grande fermeté: *Monſieur, dites à vos Peres que quand je ſerai mort, ils n'en triomphent point; & que j'en laiſſe douze après moi plus forts que moi.* On auroit eu peine à trouver ce nombre entre ceux que l'on connoiſſoit en ce tems-là capables de defendre la verité. Mais l'avenir eſt preſent à Dieu qui faiſoit parler ce ſaint homme. On s'étonna de la fermeté que l'on vit en tous ſes amis dans cette rencontre, qui étoit ſi capable de les abbattre.

1. Relat. tre. Elle parut comme un don du Seigneur, & un effet de la grace que leur avoit obtenue ce grand ſerviteur de Dieu. La Mere Angelique, qui l'eſtimoit plus qu'aucun autre, fut ſenſible à ſa perte, mais d'une maniere ſi pleine de foi & ſi élevée au deſſus des ſens qu'elle n'en fit preſque rien paroître d'exterieur.

Cette même année Madame la Princeſſe Marie (de Gonzague) qui fut depuis Reine de Pologne, eut deſſein de ſe mettre ſous la conduite de M. de S. Cyran. Elle vint à Port-Royal le 7. Octobre pour en conferer avec la Mere Angelique. C'étoit le Mercredi, & M. de S. Cyran mourut le Dimanche ſuivant. La Mere Angelique après ce premier entretien eſpera que l'on pourroit ſervir cette Princeſſe. Elle prit pour une bonne marque une choſe qu'elle lui avoit dite, qui étoit qu'elle ſe ſentoit quelquefois aſſez portée à prier Dieu avec ſentiment, & qu'en ce tems là elle prenoit plus garde à elle : mais que quand elle quittoit ſes bonnes reſolutions & s'étoit laiſſée aller à quelque choſe contre ſa conſcience, elle ne prioit plus Dieu du tout, & ne l'oſoit faire, parce qu'il lui ſembloit que c'étoit ſe mocquer de lui. La Mere Angelique regarda ce ſentiment comme une marque de quelque crainte de Dieu, qui valloit mieux que la temerité & l'illuſion des perſonnes qui penſent dans la devotion d'aujourd'hui, que tout ſe peut allier, & qu'on peut aller la nuit au bal & le matin à la Communion.

Elle fit état auſſi de ſon diſcernement ſur ce que parlant une autre fois des fauſſes peni-

penitences de ces perſonnes qui croyent qu'il n'y a qu'à ſe confeſſer des mêmes pechés autant de fois qu'on y retombe, ſans ſe mettre en peine de ſe guerir jamais pour ne retomber plus, la Mere Angelique dit que ces gens-là faiſoient de leur conſcience comme de leur linge que l'on blanchit quand on l'a ſali, & que l'on ſalit de nouveau quand il eſt blanc pour le mettre enſuite à la leſſive. Sur quoi la Reine repliqua qu'il y avoit ſans doute une difference, parce que ce linge vient veritablement net quand on l'a blanchi; mais qu'elle ne croyoit pas que les ames le fuſſent devant Dieu après une abſolution, leur cœur ni leurs habitudes n'étant point changées. I. RELAT.

Cette Princeſſe continua de venir ſouvent à Port-Royal, & s'y fit accommoder un fort petit logement. Car d'une ſeule chambre aſſez petite elle en fit faire quatre pieces, dont l'une étoit une cellule ſans cheminée où elle avoit un lit, quoique d'ordinaire elle n'y couchât pas mais au dehors; l'autre une petite ſalle pour manger où l'on faiſoit du feu, un autre cellule pour coucher une Religieuſe, & un paſſage de degagement. Au dehors elle s'étoit meublé un petit parloir, dans lequel elle avoit ſon lit & une fille qui la ſervoit. Elle venoit ordinairement tous les Jeudis & quelquefois elle paſſoit pluſieurs jours au dedans, ſans que jamais elle fit entrer perſonne pour la ſervir.

Madame de Guemené entroit auſſi, & Madame de Sablé; & la Mere Angelique les gouvernoit toutes avec une certaine autorité de charité qui ne lui faiſoit rien per-

I. Relat. dre du reſpect, & leur gagnoit le cœur à toutes, parce qu'il étoit viſible qu'elle s'intereſſoit à leur ſalut. Elle regloit leur tems, leurs exercices, leurs prieres & les perſonnes à qui elles devoient parler, en ſorte que toutes les autres n'en fuſſent point diſtraites. Elle ne vouloit pas même qu'elles euſſent la liberté de s'entretenir trop enſemble, quand elles ſe rencontroient à Port-Royal dans le même tems ; diſant qu'elles ne pouvoient s'empêcher de parler des choſes du monde, & qu'elles venoient à Port-Royal pour apprendre une autre langue, à quoi il ſert beaucoup de ne plus parler celle que l'on ſavoit auparavant & que l'on doit oublier.

A une Fête de Noel, comme ces Dames étoient venues toutes trois la paſſer à Port-Royal, la Mere apprenant qu'elles étoient depuis aſſez long-tems enſemble en converſation après le dîner, elle quitta quelques perſonnes avec qui elle étoit, en leur diſant : *Il faut que je m'en aille ſeparer nos Dames, car elles ſe gâtent les unes les autres. Une coeffure, une mode, un colet revient toujours à quelque propos ſur le tapis. Il faut tâcher de bannir toutes ces diableries qui ne ſont point permiſes dans des converſations chretiennes.*

La Princeſſe Marie paroiſſoit aſſez touchée, & faiſoit pluſieurs choſes très bonnes. Elle jeûna le Carême exactement, de quoi l'on murmuroit beaucoup dans ſa maiſon, mais on ne pouvoit ſavoir neanmoins comment s'en plaindre, car ils étoient contrains d'avouer qu'elle s'en portoit mieux, & qu'elle étoit même engraiſſée depuis qu'elle avoit

avoit commencée à ſe retrancher. Elle pre- I. RELAT.
noit des avis de M. Singlin, mais elle ne ſe mit pas neanmoins tout à fait ſous ſa conduite, parce qu'il ne ſe vouloit pas charger ſans de grands engagemens de la part de Dieu & ſans de grandes diſpoſitions, des perſonnes de cette qualité. On voyoit en elle de bonnes diſpoſitions, & qui faiſoient eſperer qu'elle pourroit aller plus loin. Mais auſſi-tôt qu'il ſe preſenta une Couronne, elle en fut éblouie, & elle dit franchement qu'elle ne ſentoit pas aſſez de force pour la refuſer. Elle étoit ſi frappée de cette ambition que lorſqu'on voulut lui faire voir le portrait du Roi de Pologne qui la demandoit, elle repondit qu'elle n'avoit pas beſoin de cela, parce que ce n'étoit pas lui mais ſa Couronne qu'elle épouſoit. Neanmoins elle épouſa l'un & l'autre avec toutes les peines qu'elle n'avoit point enviſagées, & qui ont aſſez ſouvent de la proportion avec la grandeur des perſonnes & l'élevation qu'elles ont ſur les autres. Elle voulut étant en Pologne que la Mere Angelique continuât de lui donner des avis, & elle lui écrivoit quaſi tous les ordinaires *.

Cette même année mourut, le 23. Decembre, ma Sœur Catherine de Sainte

* La Reine de Pologne fut toujours très unie à Port-Royal, & eut toujours une grande pieté. Elle mourut le 10. Mai 1667. Voyez ce que la Mere Angelique de S. Jean en a dit dans le *Necrologe*. Au reſte on peut voir ce que la Mere Marie Angelique dit de cette Princeſſe dans la I. Relation de la II. Partie, &c.

I. Relat. Agnès, fille aînée de M. d'Andilly. Il y avoit deux ans qu'elle languiſſoit d'une maladie de poulmon, mais ſans s'aliter, & ayant encore été debout tout le jour. On la trouva morte dans ſa cellule à l'heure de Matines. On en pourra dire quelque choſe ailleurs. (Voyez la VII. Relation de la III. Partie de ces Memoires.)

1644. La perſecution commença cette année au ſujet du Livre *de la frequente Communion*. M. Arnauld eut ordre d'aller à Rome & pour ce ſujet fut obligé de ſe retirer, auſſi bien que M. de Barcos neveu de M. de S. Cyran & ſon ſucceſſeur dans ſon Abbaye. La Princeſſe de Guemené retira ce dernier chez elle bien long-tems, mais ſi ſecrettement qu'il n'y avoit qu'un ſeul valet de chambre qui le ſût, & tous ſes amis mêmes l'ignoroient.

Sur la fin de cette même année la perſecution menaçant auſſi Port-Royal, on donna ordre à M. l'Official de Paris (du Sauſſai) d'y faire une Viſite juridique. Il voulut par politique ſe faire aſſiſter par M. Charton Grand Penitencier, qui étoit fort prevenu de tous les faux bruits qu'on publioit de Port-Royal, où l'on apprehendoit fort ces deux Meſſieurs, car on ne connoiſſoit encore que fort peu M. l'Official. Neanmoins Dieu donna tant de benediction à la Mere Angelique que dès qu'elle l'eût entretenu, elle lui gagna le cœur. Il eut de l'eſtime pour elle auſſi bien que M. Charton, qui fut ſi édifié de la conduite de la Maiſon comme de la ſimplicité & de l'union qu'il remarqua dans les Sœurs à qui il parla, qu'il

qu'il temoigna publiquement ſa ſatisfaction, I. Rel. 87.
& même il promit à la Mere Angelique qu'il ne croiroit jamais plus rien de ce qu'on lui diroit contre la Maiſon, qu'il ne fût venu s'en informer lui même. Ainſi cette Viſite ſe conclut le 13. Decembre le plus favorablement du monde. M. l'Official nous fit dans le Chapitre une Declaration qu'il avoit trouvé la conduite de la Maiſon bien reglée, une foi ſaine & une charité ſincere, &c. & qu'il nous exhortoit à y perſeverer. Cela calma pour lors l'orage.

Comme on publioit auſſi beaucoup de choſes fauſſes contre les perſonnes qui vivoient en ſolitude à Port-Royal des Champs, M. le Maître écrivit le grand Memoire que nous avons, datté du 22. Novembre 1644. pour informer de la verité ceux qui avoient du pouvoir à la Cour *.

Le 22. Octobre Mademoiſelle d'Elbœuf 1645.
mourut à Port-Royal. On a écrit quelque choſe de ſa vertu & de ſa mort. (C'eſt la XLVI. Relation de la III. Partie de ces Memoires.)

La Reine de Pologne partit de France au mois de Novembre.

Le 28. Mars mourut la Mere Geneviéve de S. Auguſtin (le Tardif) qui avoit été premiere Abbeſſe élective & triennale. On a écrit ſon hiſtoire. (C'eſt la XVI. Relation de la III. Partie.) 1646.

Cette même année le deſſein de l'établiſſement du nouvel Inſtitut du S. Sacrement étant demeuré ſans execution, & toutes les

* Il a été imprimé à la fin des *Memoires de M. Fontaine.*

1. Relat. Religieuſes qui avoient été établir la premiere Maiſon avec les Filles qui y avoient pris l'habit, en étant revenues à Port-Royal dès l'année 1638. on crut pour de bonnes raiſons qu'il ne falloit plus penſer à un nouvel établiſſement, & qu'il ſeroit plus dans l'ordre de Dieu que les Religieuſes de Port-Royal qui devoient fonder ailleurs ce nouvel Inſtitut, & qui par une devotion particuliere en pratiquoient deja tous les devoirs, s'y conſacraſſent par un vœu exprès, s'il plaiſoit au S. Siege de transferer à leur Monaſtere toutes les obligations & les graces de ce nouvel Inſtitut. M. Briquet, pour lors Avocat General & ami très particulier de cette Maiſon, fut celui qui entreprit avec le plus de ſoin & de chaleur de faire réuſſir cette affaire. Et cependant on traita avec tous ceux qui avoient eu part à cette fondation, & entre autres M. Crichan * qui étoit executeur du teſtament de Madame Bardeau, laquelle avoit laiſſé trente mille livres pour cette fondation. Ils conſentirent que ſelon l'intention des fondateurs le bien ſeroit transferé à la Maiſon de Port-Royal, où l'on alloit transferer ce nouvel Inſtitut, & que ces deniers ſeroient employés à bâtir l'Egliſe.

La premiere pierre en fut miſe par Mademoiſelle de Longueville comme heritiere de feue Madame la Ducheſſe de Longueville (Louiſe de Bourbon,) qui avoit pris la qualité de Fondatrice de la premiere Maiſon

* Il mourut peu de tems après avoir donné ſon conſentement, le 3. Decembre 1646. Voyez le *Necrologe*.

ſon de cet Inſtitut. M. de Paris (Jean François de Gondi) fit la benediction de cette premiere pierre, & ayant enſuite voulu voir toute la Communauté on ſe rangea dans le grand Refectoire, où il donna ſa benediction à toutes les Sœurs, & leur parla avec beaucoup de temoignages d'affection & d'eſtime pour la Mere Angelique alors Abbeſſe. I. RELAT.

Ce fut au commencement de cette année, au mois de Fevrier, que Madame d'Aumont entra à Port-Royal *.

On obtint cette année la permiſſion pour la translation de l'Inſtitut du S. Sacrement à Port-Royal, qu'on ſollicitoit à Rome par M. l'Abbé de S. Nicolas, (M. Arnauld preſentement Evêque d'Angers,) qui étoit alors en cette Cour pour les affaires dont le Roi l'avoit chargé. Cette permiſſion fut donnée par une Supplique repondue, & non par un Bref.

Enſuite on ſe diſpoſa à Port-Royal à entrer avec un veritable renouvellement d'eſprit dans les obligations de ce nouvel Inſtitut; & après s'y être preparées par une retraite de quarante jours & une devotion extraordinaire, M. du Sauſſai Official & Grand-Vicaire de Paris vint à Port-Royal y ſignifier la permiſſion de Sa Sainteté, en execution de laquelle il nous donna à toutes l'habit du S. Sacrement, changeant notre ſcapulaire noir de Bernardines en un ſca- 1647.

* Elle y reſta juſqu'à ſa mort arrivée le 19. Decembre 1658. On peut voir dans le *Necrologe* l'éloge de ſa vertu: il eſt de la Mere Angelique de S. Jean.

1. Relat. pulaire blanc avec une croix d'écarlatte ſur la poitrine. Cette ceremonie ſe fit dans l'ancien petit Chœur de Port-Royal. Comme nous étions grand nombre de Profeſſes, M. l'Official & la Mere Angelique qui étoient l'un & l'autre très promts ne s'arrêtoient pas à mettre cet habit dans tout l'ordre qu'il eût fallu, & ne faiſoient que jetter ce ſcapulaire ſur chaque perſonne ſans le ranger : ce qui obligea à faire ſortir à meſure dans l'avant-chœur les Sœurs qui l'avoient reçu, pour aller ſe rhabiller mieux ; de ſorte que cette circonſtance imprevue verifia au bout de dix-huit ans la viſion qu'avoit eu Madame le Maître. Et elle même qui étoit alors Profeſſe & qui prenoit l'habit comme nous, vit de ſes propres yeux pour lors ce qu'elle avoit vu en eſprit tant d'années auparavant, comme il eſt rapporté ailleurs *, étant arrivé par hazard que ce fut dans l'avant-chœur que ſe paſſa une partie de cette ceremonie, dans la confuſion qu'elle l'avoit vu lorſqu'elle ne pouvoit prevoir naturellement la moindre de ces circonſtances, & que ceux qui conduiſoient l'affaire avoient un deſſein tout oppoſé.

1648. La Mere Angelique obtint cette année de M. l'Archevêque la permiſſion de retablir ſes Religieuſes dans le Monaſtere de Port-Royal des Champs, où il n'y en avoit plus eu depuis l'année 1625. que ſe fit la tranſlation dans la nouvelle Maiſon de Paris. Elle partit avec neuf Religieuſes, ſept Profeſſes de Chœur & deux Converſes, pour s'y aller retablir le 13. Mai. (Voyez la Relation XII. de cette I. Partie.) Les

* Dans la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

Les barricades arriverent au mois d'Août I. RELAT. de cette même année.

La Mere Marie des Anges quitta l'Abbaye de Maubuiſſon & revint à Port-Royal le 20. Octobre. (Voyez l'Abregé de ſa vie, XIV. Relation de la III. Partie.)

La premiere guerre de Paris arriva cette 1649. année. La Mere Agnès fut obligée de ſortir avec trente de nos Sœurs de Paris, de notre Monaſtere du fauxbourg où l'on n'étoit pas en ſureté, pour aller demeurer dans une maiſon que M. de Bernieres leur prêta dans la ville près les Auguſtins. Elles y furent depuis le 11. Janvier juſqu'au 15. Mars ſuivant. (Voyez la XII. Relation de cette I. Partie, & l'article 3. desRelations ſur la vie de la Mere Agnès. I. Relation de la II. Partie.)

Ce qui ſe paſſa à Port-Royal aux deux Maiſons des Champs & de Paris ſe voit dans une Relation que la Mere Magdeleine en a écrite. (C'eſt la XII. de cette Partie vers la fin.)

Au commencement de Septembre M. Singlin fut interdit de prêcher par M. l'Archevêque de Paris, enſuite d'un Sermon qu'il avoit fait le jour de S. Auguſtin. M. Singlin lui écrivit pour ſe juſtifier une fort belle Lettre que nous avons. Pluſieurs perſonnes s'employerent pour lui, ſur tout M. l'Evêque d'Angers, qui n'étoit pas encore ſacré. M. l'Archevêque qui étoit alors à Angers, renvoya M. Singlin devant ſon Conſeil où il comparut; & enfin le Prelat vint lui même le premier jour de l'année ſuivante, le retablir & le faire prêcher devant lui.

I. Relat. Ce fut cette même année que M. Cornet fabriqua les V. Propoſitions attribuées depuis à Janſenius, & les preſenta à la Sorbonne, pour être cenſurées, à la fin de l'année.

1650. M. le Maître de Saci qui avoit été fait Prêtre pour notre Egliſe aux quatre-tems de l'Avent, dit ici (à Port-Royal des Champs) ſa premiere Meſſe, le 25. Janvier, jour de la Converſion de S. Paul.

M. l'Evêque d'Angers ſe fit ſacrer dans notre Egliſe de Port-Royal de Paris le 29. Juin. La Mere Angelique revint exprès de Port-Royal des Champs à Paris, parce qu'il le deſira. Mais elle voulut prendre ſi peu de part à cette ceremonie qu'elle n'y parut point, étant demeurée à prier Dieu pendant ce tems là dans une tribune, parce qu'elle redoutoit le poids de cette charge terrible pour une perſonne qu'elle aimoit tendrement; & elle croyoit être plus obligée à gemir devant Dieu pour lui attirer ſa miſericorde, qu'à prendre part à la joie de ſon élevation. M. d'Angers entra l'après dinée dans le Monaſtere. Toutes lui furent baiſer la main & reçurent ſa benediction. Il leur donna dès lors des marques de ſa charité, dont elles ont reſſenti depuis des effets ſi extraordinaires par la maniere dont il prit leur defenſe dans les circonſtances les plus delicates.

Ma Sœur Catherine de S. Jean le Maître étoit auſſi à Paris alors, deja malade de ſa fievre quarte.

M. de Sericourt ſon fils mourut le 4. Octobre & la Mere revint peu après ici.

El-

Elle tomba dans ſa derniere maladie la veille de Noel, & en mourut le 22. Janvier de l'année ſuivante (1651.) On peut voir ce qu'on a écrit de ſa vie & de ſes vertus. (C'eſt la III. Relation de la III. Partie.) I. RELAT.

Monſeigneur le Duc de Luines prit le deſſein de ſe retirer à Vaumurier, & commença d'y faire bâtir. Madame ſa femme voyoit la Mere Angelique, & lui écrivoit. Elle mourut le 13. Septembre de cette année *, & voulut être enterrée dans cette Egliſe avec ſes deux petits enfans jumeaux, dont elle étoit morte en couche. 1651.

M. le Duc de Luines & M. de Bagnols, par un mouvement de pieté, entreprirent de reparer cette ancienne Maiſon de Port-Royal des Champs, où il y avoit peu de logement & point de dortoirs, & dont l'Egliſe étoit fort humide & mal ſaine. Ils ſe reſolurent de faire rehauſſer cette derniere de huit pieds de ſable: ce qui fut fait. Et pour le dortoir on delibera ſi on abattroit ce qui en reſtoit pour le refaire autrement. Un Religieux Celeſtin qui paſſoit pour intelligent dans les bâtimens & qui l'étoit, conſeilla de bâtir ſur les anciennes fondations, c'eſt-à-dire au deſſus du premier étage & des voutes, les dortoirs qu'on vouloit faire. Son avis fut ſuivi. 1652.

On commença ces ouvrages au commencement de cette année, & ils furent pourſuivis dans un fort mauvais tems. Car la guerre des Princes † ſurvint auſſi-tôt; & l'on avoit tant de peine dans la campagne,

* Voyez le *Necrologe*.

† Ou la ſeconde guerre de Paris.

I. Relat. à cauſe des gens de guerre, qu'il falloit avoir forte eſcorte pour charier les bois de charpenterie dont on avoit à faire, & tous les autres materiaux. Mais les perſonnes charitables qui ſe mêloient de cela, trouvoient un double gain dans cette depenſe, parce qu'outre le bienfait qu'ils nous rendoient, ils nourriſſoient auſſi par là un très grand nombre de pauvres gens, de femmes & d'enfans, qui étoient employés à ces ouvrages, à porter du ſable & choſes ſemblables, ſans quoi dans un tems ſi miſerable ils ſeroient morts de faim.

Il faut auſſi remarquer qu'il y eut beaucoup de la providence de Dieu dans le deſſein que prirent ces Meſſieurs de bâtir deux grands dortoirs, vû qu'en ce tems on n'avoit nulle vue d'établir ici une grande Communauté. M. de Luines même s'opiniatra, ſans ſavoir pourquoi, à vouloir qu'il y eût ſoixante & douze cellules; & pour cela il fit abattre exprès des logemens bien commodes que M. d'Andilly & Madame de Saint-Ange avoient fait accommoder pour eux au bout du vieux dortoir, avant que les Religieuſes y vinſſent, quoiqu'on y eût regret: mais il le fallut, pour trouver le nombre des cellules dont j'ai parlé. La ſuite a fait voir que c'étoit Dieu qui l'avoit marqué. Car quand on a raſſemblé ici toutes les deux Communautés en chaſſant nos Sœurs de Paris de leur Maiſon (en 1665.) nous nous ſommes trouvées juſtement ce nombre de Profeſſes de Chœur.

Peu de tems après qu'on eût commencé ces ouvrages, la guerre des Princes arriva com-

comme il a été dit; & n'y ayant plus de I. RELAT.
ſureté à la campagne, on trouva à propos de faire retourner toutes les Religieuſes d'ici au Monaſtere de Paris. Cela vint bien à propos, car on ne pouvoit plus dire la Meſſe dans l'Egliſe, les autels ayant été demolis. Il auroit fallu auſſi abandonner tous les logemens du grand dortoir, & les Religieuſes auroient été fort incommodées toute la nuit.

Le premier jour de l'an, ma Sœur An- 1653.
ne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld mourut en la Maiſon de Paris. On trouvera ci-après quelques Memoires ſur ſa vie & ſes vertus *.

Le 15. Janvier la Mere Angelique retourna à Port-Royal des Champs avec des Religieuſes.

La Bulle d'Innocent X. contre les V. Propoſitions fut faite au mois de Mai, & publiée le jour de la Pentecôte. On commença de menacer en France de la faire ſigner bientôt après; & dès lors on deliberoit entre nos amis ce qu'il y auroit à faire. Mais comme on ne pouvoit prevoir preciſément ce que l'on demanderoit, on ne convenoit pas tous enſemble d'un même ſentiment. M. de S. Cyran (de Barcos) étoit très ferme alors à exclurre toute ſignature.

M. le Maître étoit de même ſentiment, & n'en a point changé. On avoit de la peine à croire que cela pût venir juſqu'aux Religieuſes. Neanmoins on mit en deliberation ſi en ce cas elles ne pourroient point ſigner en diſant qu'elles ne le faiſoient que

* Voyez la IV. Relation de la III. Partie.

I. Relat. par ſoumiſſion, dans l'ignorance où elles étoient de ces queſtions de Theologie. Le plus grand nombre des Meſſieurs opina qu'elles le pourroient faire ainſi. Mais Dieu ne permit pas que les choſes en demeuraſſent là; & ce qui arriva depuis fit changer d'avis, parce que l'affaire changea bien de face quand le Bref fut venu, lequel attribuoit à M. Janſenius les propoſitions condamnées. (On verra dans la I. Relation de la II. Partie n. 30. & 31. quels furent les ſentimens de la Mere Angelique ſur la Bulle d'Innocent X.)

La perſecution ſe preparoit durant cette
1654. année. On ſemoit toutes ſortes de calomnies & de faux bruits contre les Diſciples de S. Auguſtin, dont on faiſoit paſſer Port-Royal des Champs pour être la citadelle. M. le Maître dreſſa un Memoire datté du 9. Janvier pour informer de la verité de ce qui s'y paſſoit *. Et l'année ſuivante on en envoya un autre au Cardinal de Retz qui étoit à Rome, pour repondre à tous ces diſcours ſans fondement qui couroient juſques là: il eſt datté du 9. Janvier 1655.

La Mere Angelique ayant été douze ans de ſuite Abbeſſe, par quatre élections réiterées, on ne pouvoit plus la continuer davantage. Il fallut faire élection d'une autre, & elle procura tant qu'elle put que l'on prît la Mere Marie des Anges Suireau, ancienne Abbeſſe de Maubuiſſon; regardant comme une benediction pour la Communauté qu'elle pût avoir une ſi ſainte Superieu-

* Il ſe trouve dans la I. Partie du Supplement au Necrologe & dans le *Recueil de pieces* imprimé en 1740.

rieure, dont elle eſtimoit infiniment la ver- I. RELAT.
tu, & qu'elle croyoit capable d'attirer beaucoup de graces de Dieu ſur cette Maiſon. Elle fut élue le 26. Novembre. (On peut voir dans la Relation qui ſuit celle-ci n. 19. & ſuivans de quelle maniere la Mere Angelique parle de ſa vertu.)

La perſecution n'avoit pas encore éclatté 1655.
juſqu'ici depuis la Bulle. Ce fut cette année qu'elle commença au ſujet des deux Lettres de M. Arnauld, qui furent l'occaſion des Aſſemblées de Sorbonne, & de la Cenſure de M. Arnauld. Ces Aſſemblées ſe tinrent en Novembre & en Decembre. Et dès les Avents M. Arnauld fut obligé de ſe retirer de Port-Royal des Champs où il étoit, pour ſe mettre en ſureté.

La Cenſure de Sorbonne contre M. Ar- 1656.
nauld fut faite en Fevrier.

Le 30. Mars ſuivant le Lieutenant Civil alla à Port-Royal des Champs, & enſuite à S. Jean des Troux chès M. de Bagnols & au Cheſnai chez M. de Bernieres, chaſſer les enfans qu'on y inſtruiſoit. M. de Bagnols qui avoit appris ce deſſein prit le devant & vint en avertir. Les Meſſieurs qui étoient aux Granges prirent là leurs qualités. M. Charles fut le *Menager* & M. Bouilli le *Vigneron*. Ils jouerent leurs perſonnages à merveille, & quand il fallut ſigner leur Interrogatoire, le Lieutenant Civil dit à M. Bouilli: *Bon homme mettras-tu bien là ton nom.* A quoi il repondit: *Monſieur, je ſommes plus accoutumés à tenir une bêche qu'une pleume.* „ Il n'importe, dit le Lieu- „ tenant Civil, fais comme tu pourras.”

M. Char-

I. Relat. M. Charles prit le nom de Charles Chretien, & fit auſſi le mieux du monde. Nous avons par écrit l'Interrogatoire de la Mere Angelique; & on le trouvera dans *l'Addition* qui ſuit la ... Relation.

Peu de jours après M. d'Andilly eut auſſi ordre de ſe retirer, & il fut à Pomponne d'où il écrivit à la Reine, & enfin obtint ſon retour au bout de trois ſemaines.

Pendant ce tems là il y eut une mortalité extraordinaire dans Port-Royal de Paris. En deux mois il mourut neuf Religieuſes dont deux moururent le même jour & furent enterrées dans une même foſſe *, ſans que ce fût des maladies contagieuſes, mais la plûpart des fluxions ſur la poitrine.

L'hiver avoit été fort rude, & il ſembloit que du côté du ciel comme de celui de la terre, on n'avoit à attendre que toutes ſortes de rigueurs. Cependant ce fut dans cette extremité que Dieu ſe declara pour nous par le premier miracle de la Sainte Epine, & ceux qui arriverent enſuite: ce qui ſuſpendit pour lors l'orage qui étoit prêt de fondre ſur la Maiſon. M. du Sauſſai Official eut ordre de la Cour de faire une nouvelle Viſite à Port-Royal, qui devoit ſe terminer à chaſſer les Confeſſeurs. Il la commença dans cette intention, mais avant qu'il l'eût conclue on lui ſignifia de la part du Cardinal de Retz (alors Archevêque de Paris) une revocation de ſon pouvoir de Grand-Vicaire, & l'on en nomma deux autres en ſa place, ſavoir M. Chevalier & M. l'Avocat. Il faut remarquer qu'au lieu d'exe-

* Voyez la XXIV. Relation de la III. Partie.

d'executer l'ordre de la Cour, il fut obligé d'executer celui de Dieu: car il verifia le premier miracle de la Sainte Epine dans le tems deſtiné à cette Viſite, & il n'en reſulta que cette juſtification en la place de la diffamation que l'on avoit entrepris de faire éclater contre Port-Royal. I. RELAT.

Ce miracle arriva le 24. Mars, & fut operé, comme l'on ſait, ſur une jeune Perſionnaire nommée Marguerite Perier, qui étoit niece de M. Paſchal & de ma Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie qui mourut en 1661. On trouvera dans la III. Partie la Relation de ſa Vie: (c'eſt la XXXI.) Les amis de M. le Cardinal de Retz (qui étoit pour lors à Rome,) obtinrent de lui des Lettres, par leſquelles il établiſſoit M. Singlin ſon Grand-Vicaire dans tout le reſſort de Port-Royal, c'eſt-à-dire qu'il lui en donnoit tous les pouvoirs, afin qu'on n'eût pas beſoin de recourir aux Grands-Vicaires du Dioceſe.

Quelque tems après, (mais nous ne ſavons pas preciſément ſi ce fût cette année ou la ſuivante,) les Grands-Vicaires de Paris par ordre de M. le Cardinal de Retz expedierent publiquement à M. Singlin la Commiſſion de Superieur des deux Maiſons de Port-Royal.

Le 24. Fevrier la Mere des Anges Abbeſſe tomba fort malade. Elle n'étoit pas guerie que la Mere Agnès tomba en apoplexie le 12. Mars & penſa mourir. Le 20. Avril la Mere Marie de Sainte Magdeleine (du Fargis, qui eſt preſentement Abbeſſe en 1672.) tomba auſſi malade à l'extremité de la rougeole; & il y eut un grand nombre de perſonnes dans Port-Royal qui 1657.

fu-

I. Relat. furent extrêmement mal de ces rougeoles & fievres malignes. Et à Port-Royal des Champs il couroit des inflammations de poulmon, dont il mourut cinq perſonnes en quinze jours *, & encore autant qui reçurent l'Extrême-Onction & qui en revinrent, ſans compter un grand nombre d'autres malades. Mais il faut marquer une circonſtance de la foi de la Mere Angelique. Elle étoit pour lors à la Maiſon de Paris & faiſoit tout en l'abſence des deux Meres malades, avec une charité, un zele & une application qui ſuffiſoit à tout effectivement. La Mere Marie de Sainte Magdeleine fut ſi malade qu'un jour il lui prit un accident ſoudain, dans lequel les Sœurs qui la tenoient entre leurs bras crurent réellement qu'elle expiroit. On courut à la Mere Angelique qui étoit au Parloir, & la Sœur qui portoit le meſſage, lui dit avec un grand effroi & une grande douleur que la Mere Marie de Sainte Magdeleine venoit de mourir, & qu'on la demandoit promptement. La Mere repondit avec aſſurance, *Elle n'eſt point morte, je vous en aſſure*; & l'autre repliquant qu'elle l'avoit vu expirer, la Mere tint bon dans ſa confiance; & étant perſuadée que Dieu avoit d'autres deſſeins ſur cette Mere & qu'il vouloit encore s'en ſervir, elle dit toujours avec aſſurance qu'elle n'en mourroit pas. Elle courut cependant auſſi-tôt où elle étoit, & la

* Trois de celles-là furent les Sœurs Marie de S. Louis Bernard, & deux autres dont il eſt parlé dans la XXV. Relation de la III. Partie.

la Mere Marie de Sainte Magdeleine com- I. RELAT.
mençoit à reſpirer, quand elle entra; de ſorte que Dieu accorda à la Mere Angelique ce qu'elle avoit preſumé de ſa bonté.

Après toutes ces maladies, qui n'avoient été que des menaces, Dieu nous frappa d'un grand coup, par la mort de M. de Bagnols, qui arriva le 15. Mai, & qui fut le preſage de pluſieurs autres.

M. Singlin pour s'acquiter de ſa nouvelle charge de Superieur fit la Viſite des deux Maiſons de Port-Royal à la Ville & aux Champs, au mois de Septembre, & elle fut conclue au commencement d'Octobre avec beaucoup de ſatisfaction & d'utilité. Il ſembloit que la Mere Angelique étoit au comble de ſes ſouhaits, tant elle avoit de joie que Dieu eût fait à la Communauté la grace de mettre toute l'autorité de ſa conduite entre les mains d'une perſonne qu'il avoit remplie de toute la charité & de la lumiere neceſſaire à un Superieur & à un Pere des ames. Ce fut en effet trois années d'abondance qui precederent la famine univerſelle qui nous menaçoit, & qui a duré huit ans. Nous mangions pourtant notre pain en inquietude, car dès lors on recommençoit les menaces de perſecution.

Au mois de Novembre on fit l'élection, & la Mere des Anges fut continuée par un ſecond triennal.

La mort de M. le Maître arriva le 4. 1658.
Novembre.

Le 10. Decembre ſuivant, la Mere Ma- 1659.
rie des Anges qui étoit Abbeſſe, mourut à Port-

I. Relat. Port-Royal de Paris *. Madame d'Aumont la ſuivit neuf jours après, ſavoir le 19. du même mois.

Il fallut auſſi-tôt faire une nouvelle élection. La Mere Agnès fut élue le 13. Decembre.

1660. Le tems de la Paſſion & celui de Pâques ne ſe paſſoit pas d'ordinaire ſans que le Diable fît quelque nouvel effort contre la verité & l'innocence. Le 10. Mars de cette année le Lieutenant civil par un nouvel ordre fit encore une Viſite à Port-Royal des Champs, aux Troux & au Cheſnai, de peur qu'on n'y eût raſſemblé de petites Ecoles, ou plutôt parce qu'on le faiſoit accroire. Il ne trouva point d'autres enfans que ceux de M. de Bagnols aux Troux, & ceux de M. de Bernieres qui étoient chez lui au Cheſnai, avec deux ou trois autres qu'il chaſſa tous.

1661. La mort du Cardinal Mazarin arriva le 6. Mars.

La Mere Angelique mourut le 6. Août. On verra ci-après la Relation de ſa maladie & de ſa mort. (C'eſt la XIII. de cette I. Partie.)

1662. La demiſſion de M. le Cardinal de Retz fut faite en Janvier, & il eut pour ſucceſſeur M. de Marca qui mourut le 29. Juin. M. de Perefixe fut auſſi-tôt nommé. Mais en attendant qu'il eût pris poſſeſſion le Chapitre de Notre Dame de Paris nomma ſept Grands-Vicaires.

De-

* On trouvera dans la III. Partie l'hiſtoire abregée de ſa Vie : c'eſt la XIV. Relation.

Depuis 1661. on a des Relations ſuivies & exactes * : ainſi je n'ai pas beſoin de pourſuivre cette Table. I. RELA

II. *Re-*

* On a imprimé (au moins par Extrait) la plus grande partie de ces Relations avec un grand nombre de Lettres & d'Actes des Religieuſes de Port-Royal, en 1723. & 1724. à l'occaſion du renouvellement de l'exaction de la Signature du Formulaire. Elles forment un bon volume *in* 4. Mais ce qu'on y trouve ne va que juſqu'à la paix donnée à l'Egliſe en 1669. On pourra bientôt en imprimer la ſuite qui va preſque juſqu'en 1700. & l'on donnera en même tems des Memoires ſuivis ſur la derniere perſecution qui a abouti à la ruine totale de la ſainte Maiſon de Port-Royal en 1709. & à la diſperſion des Religieuſes qui reſtoient & qui ſont mortes dans leurs differens exils. Ces Memoires, qui ont été dreſſés par une perſonne auſſi exacte qu'habile à ramaſſer les faits qui concernant ce Monaſtere, vont juſqu'en 1730. ou environ.

II.

Relation de ce qui eſt paſſé de plus conſidererable à Port-Royal depuis l'établiſſement de la reforme juſqu'en 1638. *Par la Mere Marie Angelique (de Sainte Magdeleine)* ARNAULD *.

Gloire à Jeſus, au très ſaint Sacrement.

I. La M. Ang. eſt faite Abbeſſe.

AU nom de la très ſainte Trinité, Pere, Fils & Saint Eſprit.

Je fais par obéiſſance une Relation de ce qui s'eſt paſſé dans cette Maiſon depuis cinquan-

* [Il faût dire quelle fut l'occaſion qui porta la Mere Marie-Angelique à écrire cette Relation. Il y avoit deja plus de deux ans que nous avions commencé, à ſon inſu, à faire des Memoires de tout ce que nous avions pu apprendre ſur le rapport des anciennes de Port-Royal, & d'elle-même, touchant ce qu'elle avoit fait pour y établir la reforme, & depuis. Mais quoique nous eſſayaſſions de la faire parler ſur tout cela, nous avions encore plus d'envie de l'engager à en écrire. Nous nous ſervîmes pour cela d'une raiſon qu'elle nous fourniſſoit elle-même: c'eſt qu'elle nous diſoit fort ſouvent, en parlant de tout ce qui lui étoit arrivé, qu'elle auroit eu ſujet de faire un Livre *de la Providence de Dieu*, tant elle en avoit fait d'experiences; & qu'il n'y avoit rien qu'elle eût plus de deſir de nous laiſſer en mou-

quante-deux ans que j'y fus conduite pour y être Abbeſſe, le 5. Juillet 1602. âgée ſeulement de dix ans & dix mois, par un très grand II. RELAT.

mourant, qu'une grande confiance en cette adorable providence qui avoit fait des miracles pour nous, parce qu'elle ne pouvoit appeller autrement toute la conduite que Dieu avoit tenue ſur cette Maiſon.

Comme elle nous repetoit cela ſouvent, & nous diſoit même qu'il lui prenoit quelquefois envie d'écrire ce *Livre de la Providence*, de peur que nous ne vinſſions à oublier ce que Dieu avoit fait pour nous, & que de cet oubli nous ne paſſaſſions à l'infidelité de chercher des appuis humains, comme il arrive à tant de Religieuſes, nous la preſſâmes pluſieurs fois extrêmement de s'y mettre. Mais elle étoit au fonds ſi ennemie de faire des Livres, que ce qu'elle en diſoit, n'étoit que pour exprimer le deſir qu'elle avoit de nous établir dans la reconnoiſſance & la confiance en Dieu, & elle nous rejettoit bien loin quand nous lui voulions parler tout de bon d'écrire. Comme nous vîmes donc que nous ne gagnerions rien par la perſuaſion, nous crûmes qu'il falloit y employer l'obéiſſance, contre laquelle elle ne ſe defendoit jamais.

Nous eumes pour cela recours à M. Singlin, & nous le ſuppliâmes de le lui commander. Il le fit, & elle en eut beaucoup de peine, quoique d'ordinaire elle n'en reſſentît aucune à obéir. Elle en fut toute triſte, & peut-être qu'elle ſe defioit bien de l'uſage que nous en voulions faire. Car ce qu'elle apprehendoit le plus au monde, c'étoit que l'on écrivit, ou que l'on parlât d'elle après ſa mort d'une maniere avantageuſe. Etant neanmoins contrainte de ſe rendre, elle fit une retraite dans une petite cellule écartée, qu'on appelle

II. Relat. grand deſordre ordinaire en ce tems-là, où il ne ſe pratiquoit plus aucune diſcipline pour la promotion aux Benefices, ni dans notre Ordre preſqu'aucune regularité. Enſorte que mon Pere n'oſant ſonger qu'on me dût donner la Benediction Abbatiale en ce bas âge, le General de l'Ordre de Cîteaux*, qui m'avoit fait faire Coadjutrice par Madame Boulehart Abbeſſe de cette Maiſon avant que j'euſſe huit ans, pour favoriſer mon grand-pere (M. Marion Avocat General) qui étoit de ſes amis, & qui me fit faire Profeſſion à neuf, voulut me benir de ſa main à onze ans: ce qu'il fit céans avec une grande compagnie & grand feſtin, & tout le monde dans la clôture du Monaſtere, comme dans une Maiſon ſeculiere.

* M. de la Croix.

II. Etat de Port-Royal. Dieu qui par ſon infinie bonté ne laiſſoit pas de regarder ce Monaſtere en pitié, fit que ma mere qui craignoit Dieu, mais qui en ce tems-là avoit peut-être encore plus d'amour pour l'honneur du monde que pour celui de Dieu, ayant été obligée de demeurer ceans quelques ſemaines dès le mois de Juillet que j'y arrivai, pour donner ordre aux affaires temporelles & aux reparations de la Maiſon qui étoit en très mauvais état, & depuis encore pour y preparer toutes les choſes neceſſaires pour la ceremonie de la benediction, y remarqua des deſordres criminelle *la Guette*; pendant laquelle, donnant plus de tems à prier qu'à écrire, elle fit cette Relation avec un tel degoût, qu'on ne pût obtenir qu'elle l'achevât; & elle prit le pretexte d'autres affaires, pour l'interrompre où elle en eſt demeurée.

minels, auxquels neanmoins de douze Profeſſes que je trouvai dans la Maiſon une ſeule avoit part; les autres s'étant conſervées par une grace particuliere de Dieu, quoiqu'elles fuſſent ſans ceſſe expoſées au mal, par la conduite dereglée de pluſieurs perſonnes qui ne bougeoient de la Maiſon, quelques-uns y étant domeſtiques. II. Relat.

Si-tôt que ma mere eut apperçu le deſordre de cette Religieuſe, la plus ancienne de la Maiſon, quoiquelle n'eût que trente-trois ans, elle fit enſorte par le moyen de mon grand-pere auprès du General, qu'il la tranſporta en une autre Maiſon; & dès l'heure, quoique la clôture ne s'y ſoit établie que pluſieurs années après, toutes les perſonnes qui cauſoient des deſordres s'écarterent par la crainte de mon pere & de ma mere, qui avoient une extrême apprehenſion, non ſeulement pour moi, mais auſſi pour les autres; de peur que cela ne donnât ſujet de blâmer leur conduite, encore plus que celle d'un enfant comme moi, qui n'étoit pas capable d'en avoir. Ils veilloient donc avec grand ſoin, pour qu'il ne ſe paſſât rien contre l'honneur & la modeſtie; car c'étoit en cela ſeul qu'ils mettoient toute la bonne conduite. Pour cela ils obtinrent du General qu'il trouvât bon qu'on mît auprès de moi une Religieuſe d'une autre Maiſon, pour avoir ſoin de ma conduite, & de l'œconomie de la Maiſon, à quoi elle étoit bien plus propre qu'à me conduire, étant très ignorante, & plus qu'on ne peut dire, pour les choſes de Dieu.

Pour ce qui étoit des Religieuſes, dont elle

II. Relat. elle ne ſe mêloit point du tout, il s'en trouva une de la Maiſon bien ſage, qui craignoit Dieu, que l'on fit Prieure *, & qui faiſoit aller tout le Cloître auſſi regulierement qu'en pas une Maiſon de l'Ordre. Cette fille ſans conſiderer mon âge, me portoit un ſi grand reſpect, qu'à ſon exemple les autres faiſoient le ſemblable: ainſi la Maiſon étoit en paix. Elle me demandoit & me faiſoit demander toutes les licences, & rendre tous les devoirs de la même maniere qu'on auroit pu faire à l'Abbeſſe qui m'avoit precedée, qui ſe faiſoit tellement craindre de ſes Filles, qu'elles étoient à ſon égard comme des enfans: auſſi les avoit-elle toutes reçues fort jeunes. Dieu ſe ſervit de cette diſpoſition de crainte, pour maintenir la paix dans la Maiſon par la docilité de ces Filles.

Il ſe ſervit auſſi de la bonté de mon pere & de ma mere, qui leur temoignoient grande affection & grand ſoin de les faire bien traitter, de reparer & de raccommoder la Maiſon qui étoit en très mauvais état, tant à cauſe des grandes guerres de la Ligue, que par l'extrême vieilleſſe de l'Abbeſſe, que les domeſtiques ruinoient par leur infidelité; faiſant tous grande chere, excepté les pauvres Religieuſes, à qui on ne donnoit que tout le moins qu'on pouvoit. Ainſi ſans qu'elles ſongeaſſent à leur vœu de pauvreté, pour lequel elles n'avoient non plus d'affection que de connoiſſance de ſon excellence, on le leur faiſoit obſerver avec tant de rigueur, qu'au milieu des bois, on leur en donnoit ſi peu, qu'elles étoient obligées d'en al-

* La Sœur Catherine Dupont.

aller chercher dans les jardins. Leur portion les jours maigres, qui étoient quatre jours la ſemaine, n'étoit que de deux œufs & fort peu de beurre. On leur donnoit pour toute l'année à chacune deux hottées de fruits, quoiqu'il y en eût une très grande quantité que l'on vendoit. Tout le reſte alloit de même; & dans la maladie, on les traitoit auſſi mal que dans la ſanté. II. RELAT.

La divine providence ſe ſervit de tous ces mauvais traitemens, pour faire que ces Filles m'aimaſſant, en voyant qu'elles en recevoient un meilleur ſous ma conduite; de ſorte qu'il y avoit tant de paix dans la Maiſon, & d'ordre pour ce qui étoit de l'Office & autres obſervances, que le General de l'Ordre * faiſant la viſite céans l'an 1605. (que je n'avois que quatorze ans,) fut ſi ſatisfait de la Maiſon, qu'il nous laiſſa une Carte de viſite, par laquelle il diſoit qu'il nous avoit trouvées en bonne obſervance, & n'ordonna rien de plus, ſinon qu'on augmenteroit le nombre des Religieuſes juſqu'à ſeize. Nous n'étions encore que douze n'en ayant reçu que deux; & de celles que j'avois trouvées, l'une étoit morte, & l'autre ſortie.

* M. Boucherat.

Cependant tout ce bel ordre conſiſtoit à s'acquitter aſſez bien de l'Office aux heures, excepté Matines que l'on diſoit à quatre heures du matin, (les Sœurs y aſſiſtant avec ſoin;) & à vivre dans une paix & ſocieté humaine. Du reſte nous ne faiſions que jouer & nous promener ſur nos terres, cela nous étant permis, & même ordonné par la Carte de viſite, qui marquoit que l'Abbeſſe me-

M. Relat. neroit la Communauté promener ſur les terres après les Vêpres.

III. Sentimens de la jeune Abbeſſe.

Le tems ſe paſſa ainſi depuis l'an 1602. juſqu'à l'an 1607. où Dieu voulut avancer l'œuvre de ſa miſericorde ſur cette Maiſon, dans le tems où je ſuis obligée de dire qu'avançant en âge j'avançois en malice. Car je ne pouvois plus ſouffrir la Religion, que je n'avois jamais regardée que comme un joug inſupportable; & néanmoins je le portois en me divertiſſant le mieux que je pouvois, ſans dire ma peine à qui que ce fût, & en faiſant ſemblant d'être contente. Lorſque quelques perſonnes me diſoient qu'ayant fait ma Profeſſion avant l'âge, je pouvois m'en dedire, je temoignois n'en avoir nulle envie; & il eſt vrai que quoique la Religion me deplût, & que j'euſſe un grand amour pour le monde, je ne pouvois neanmoins me reſoudre à quitter; croyant que je ne le pouvois ſans me perdre; qu'il n'y avoit point de loi qui me diſpenſât d'être à Dieu; qu'il m'avoit fait trop d'honneur de me prendre pour lui, & que je ne pourrois laiſſer ma condition ſans une grande ingratitude.

Je ne ſai d'où me pouvoient venir ces penſées ſur la ſainteté de ma Profeſſion, vû que j'y menois une vie toute payenne & profane. Il eſt vrai que je diſtinguois bien ce que je devois faire, de ce que je faiſois; & que me venant aſſez ſouvent de grandes apprehenſions des jugemens de Dieu, je me propoſois que quand je ſerois vieille, je ferois penitence. En attendant, je me licentiois, & m'allois promener chez de nos voiſins avec une ou deux Religieuſes; & on commençoit

ſoit auſſi à me viſiter, quoique Dieu n'ait pas permis que j'aye fait grand mal en cela, ſelon que le monde appelle mal. II. RELAT.

Il arriva que ma mere apprit ces licences que je commençois à me donner, & vint ici. Elle me fit une reprehenſion en vraie mere, avec tant de larmes, qu'elle me toucha beaucoup, ayant pitié de l'affliction que je lui donnois; & d'ailleurs j'avois auſſi grande pitié de moi, de me voir reduite à mener une vie fort melancolique à mon gré, ou à fâcher mon pere & ma mere, & à vivre ſans honneur, parce que je ſavois bien qu'il n'y en pouvoit avoir qu'à vivre ſelon ſa condition. Je demandai de grands pardons à ma mere, avec promeſſe de vivre dans toute la ſageſſe & retenue qu'elle deſiroit. Je demeurai très triſte; & au lieu d'avoir recours à Dieu, je me mis pour me divertir à lire les Vies de Plutarque, & d'autres Livres profanes.

Deux mois après je demeurai malade d'une très violente fievre double-tierce, qui fut une grace ſinguliere de Dieu ſur moi. Elle m'arriva le jour de S. Jacques mon Patron, le 25. Juillet. Ma mere m'amena auſſi-tôt un Medecin; & voyant le mal grand, mon pere m'envoya querir dans une littiere, pour me faire traiter chez lui. Cette maladie dura juſqu'à la fin d'Août, avec tant de violence, qu'on me jugeoit en peril; & depuis qu'elle fut diminuée, j'eus encore la fievre juſqu'à la fin de Novembre. Pendant tout ce tems-là on eut un ſoin tout extraordinaire de moi. Ma mere me mit dans ſa chambre, & elle avoit une telle attention à tous

II. Relat. mes beſoins, que je n'appellois jamais la garde, qui étoit tout contre mon lit, que ma mere n'y fût la premiere. Cette maladie, quoique je ne ſongeaſſe point à Dieu, & que je ne viſſe pas une perſonne qui m'en dît un ſeul mot, & qu'au contraire toutes les nouvelles de Paris & de la Cour ſe debitaſſent auprès de mon lit où il y avoit d'ordinaire grande compagnie, ne laiſſa pas de me ſervir extrêmement. La grande amitié que mon pere & ma mere m'avoient temoignée, me fit reſoudre de bon cœur, pour les ſatisfaire, de demeurer Religieuſe, & de vivre dans toute la modeſtie que je devois, ſans porter mes vues plus loin & ſans regarder mes devoirs envers Dieu. Ainſi je revins de bon cœur en ce Monaſtere, où les Sœurs me reçurent avec une extrême joie & des temoignages d'amitié plus grands que jamais. J'en avois auſſi pour elles, & je paſſai l'hyver encore fort foible de ma maladie.

Au Carnaval (1608.) on ne laiſſa pas de ſe rejouir comme de coutume, mais en particulier, & ſans ſeculiers. Comme le Carême fut venu, étant plus forte, je me voulus remettre à lire; & demandant avis à cette Religieuſe qui étoit près de moi, quel Livre je lirois, parce que tous ceux de devotion m'étoient penibles, & que neanmoins à cauſe du Carême je n'oſois en lire d'autres; elle me dit que pendant que j'étois à Paris, il étoit venu des Capucins prêcher qui avoient donné un Livre de Meditations qui lui ſembloit beau, & que peut-être me plairoit-il. Elle me le donna, & quoiqu'il fut très ſimple, je le trouvai beau, auſſi

bien

bien qu'elle, & il me donna quelque devotion. II. RELAT.

IV. Elle eſt touchée de Dieu, & penſe à la reforme de ſon Monaſtere.

Quelques jours après il arriva un Capucin céans *, qu'il étoit preſque nuit, qui demanda à prêcher. J'en fus bien aiſe, car j'aimois toujours à entendre prêcher; ce qui ſe faiſoit ſi rarement, que lorſque j'y vins, il y avoit plus de trente ans qu'on n'avoit prêché, excepté cinq ou ſix fois à des Profeſſions. Mais lorſque j'y fus, on envoyoit chercher aux quatre grandes Fêtes de l'année des Ecoliers aux Bernardins, qui prêchoient ſi pitoyablement, que ces Sermons n'étoient que des occaſions de peché, par la moquerie que nous en faiſions. Nous allames donc au Sermon de ce Capucin, qu'il étoit tout nuit. Pendant ce Sermon Dieu me toucha tellement, que dès ce moment je me trouvai plus heureuſe d'être Religieuſe, que je ne m'étois eſtimée malheureuſe de l'être; & je ne ſai ce que je n'aurois pas voulu faire pour Dieu, s'il m'eût continué le mouvement que ſa grace me donna. Il m'en fit une autre qui fut de ne point parler à ce Capucin en particulier, comme j'en avois eu la penſée, pour lui communiquer mes bons deſirs, & lui demander ſa conduite. Car la bonté de Dieu me fit penſer que cet homme étoit trop jeune pour moi qui n'avois que ſeize ans & demi, & que je ne devois pas m'addreſſer à lui, mais en attendre quelqu'autre. Je me contentai de l'aller remercier avec quelqu'une des Sœurs; & ce fut une grande providence de Dieu ſur moi. Car j'appris depuis que cet homme étoit extrêmement dereglé, qu'il avoit

* Le Pere Baſile.

II. Relat. fait de grandes ſortiſes en des Maiſons Religieuſes, & que quelques années après il avoit apoſtaſié.

Je demeurai fort touchée du deſir de ſervir Dieu, neanmoins avec très peu de lumiere de ce que je devois faire pour ma conſcience. Je priois ſeulement Dieu le plus & le mieux que je pouvois. Je demeurai ainſi juſqu'à la Pentecôte, qu'il vint un autre Capucin prêcher, qui étoit vieux, & d'un exterieur le plus ſevere qui ſe pût gueres voir. Auſſi-tôt je penſai que c'étoit ce qu'il me falloit, & je ne manquai pas de lui decouvrir mes deſirs, dans leſquels il me confirma. Mais il commença par l'avantage que je lui donnai à prêcher ſi ſeverement, qu'il choqua l'eſprit de quelques-unes des Sœurs, ſur tout de la Prieure, laquelle ayant eu l'eſprit reglé, & ayant toujours été fort obſervatrice de la regularité qui s'obſervoit alors, ne croyoit pas avoir beſoin d'une plus grande reforme. Elle commença à dire que ce Religieux me mettroit dans l'eſprit de faire une grande reforme; que j'étois fort jeune, que je m'en laſſerois, & que tout cela ne feroit que du deſordre. Je trouvai qu'elle avoit raiſon de ne ſe pas fier en moi; que n'étant pas aſſez raiſonnable pour conduire une Maiſon & faire une reforme, je ferois bien mieux de quitter la charge, & d'aller me faire Religieuſe en quelque bonne Maiſon bien reglée.

Peu de jours après, ce Capucin revint, & amena avec lui un autre ſaint homme, nommé le Pere Pacifique, fort âgé, qui n'étoit point Predicateur, & qui nous avoit

deja

deja viſitées une autre fois. Il vint le premier au parloir & me dit que le Pere Bernard, (c'étoit ainſi que s'appelloit celui à qui j'avois parlé,) lui avoit dit qu'il avoit tout gagné céans, & que la reforme s'y alloit établir. Sur quoi je lui dis que cela n'étoit pas ſi avancé, & lui rapportai le diſcours que faiſoit la Prieure, que je trouvois fort raiſonnable; & que cela me faiſoit reſoudre de ne ſonger qu'à mon ſalut, & à me retirer pour être ſimple Religieuſe. Ce bon Pere approuva mon deſſein, & l'autre arrivant auſſi-tôt, il lui dit ma reſolution, dont celui-ci ſe mit fort en colere, & me menaça qu'il iroit trouver mon pere qui m'empêcheroit bien de ſortir. J'en eus une ſi grande crainte, que cette peur & la créance où j'étois auſſi que je devois obéir à ce Pere, firent que je promis que je ne ferois que ce qu'il lui plairoit. II. RELAT.

Il continua à venir ſouvent céans depuis la Pentecôte, juſqu'au mois de Septembre. Il prêchoit & parloit à cinq ou ſix de nos Sœurs qui ſe rangerent auſſi-tôt de mon côté, voulant tout ce que je voulois. Les autres ne faiſoient point de bruit, ni ne ſortirent jamais du reſpect avec moi, qui les entretenois auſſi le plus doucement que je pouvois, les careſſant même plus que celles qui deſiroient la reforme. Car je croyois que celles à qui Dieu avoit donné cette bonne volonté, étoient obligées de ſupporter les autres, & leur donner exemple de patience & d'humilité. Il étoit vrai que celles qui s'oppoſoient à la reforme avoient toujours été plus reglées, devotes & mo-

II. Relat. deſtes en leurs habits, que nous autres: ce qui faiſoit dire à la Prieure que celles qui avoient eu des vanités faiſoient bien de ſe reformer, & que pour elles qui n'en avoient point eu, elles n'avoient rien à changer. Sur quoi je lui objectois ſa proprieté tant defendue par la Regle; & elle me diſoit qu'elle n'avoit rien que je ne ſuſſe, & dont elle voulût diſpoſer ſans congé: ce qui étoit vrai. Elle ajoutoit que l'indulgence dont on uſoit, de laiſſer à chacune ſes petites hardes, étoit auſſi utile & commode aux Abbeſſes, qu'aux Religieuſes; & que je ne ſavois pas de combien de ſoins je me chargeois, en établiſſant la Communauté; que chacune menageoit ce qu'elle avoit, mais que quand tout ſeroit en commun, je verrois qu'on ne ſe ſoucieroit pas de menager; (ce que j'ai experimenté n'être que trop veritable, la cupidité étant plus active & plus puiſſante que la charité, ce qui eſt un ſujet de grande humiliation; & il eſt certain que ce malheur a été cauſe que les Abbeſſes pour ſe decharger du ſoin, & par avarice, ont permis ces particularités.) Je repondis à la Prieure qu'il ne falloit point avoir égard à tout cela, puiſque la Regle vouloit que l'on fût en commun. Je ne la preſſois point neanmoins, parce que je voyois bien qu'il falloit avoir patience avec cette Fille.

Mais le Pere Capucin voulut abſolument faire des Reglemens, bons à la verité, mais qui n'étoient point proportionnés à la diſpoſition de mes Filles; & quoique je puſſe faire, il voulut les aller porter de ma part

à

à un Abbé de l'Ordre, Grand-Vicaire de M. de Cîteaux. Je lui dis que tout ce qui en arriveroit, ſeroit que cet Abbé iroit trouver mon pere, & ne feroit de tout cela que ce qu'il lui plairoit; & la choſe arriva comme je l'avois dit. II. RELAT.

V.

M. Arnauld ſon pere s'oppoſe à ſes deſſeins.

Cependant vint le tems des vendanges où mon pere vouloit que j'allaſſe le voir en ſa maiſon des champs *, ce qui m'embaraſſoit fort, craignant autant ce voyage, que je l'avois auparavant deſiré. J'en parlai au Pere Capucin, qui me dit que j'y pouvois aller, parce que dans la verité je n'étois pas Profeſſe, & auſſi afin de perſuader mon pere d'envoyer à Rome, pour avoir de nouvelles Bulles, & l'abſolution du faux-donné-à entendre qu'on avoit fait, diſant que j'avois dix-ſept ans, quoique je n'en euſſe que neuf. J'y fus donc; & auſſi-tôt que je fus arrivée, j'appris de mon pere que cet Abbé auquel ce Capucin avoit porté les articles de reforme, l'avoit été trouver, non ſeulement pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit, mais pour lui dire que les Capucins me perdroient de corps & d'eſprit par les auſterités; que ce n'étoient que des hypocrites, qui ſous pretexte de reforme ſe vouloient introduire dans notre Maiſon, pour y faire des quêtes qui leur tiendroient lieu d'une bonne ferme. Il n'eût point de peine à perſuader cela à mon pere, qui lui donna facilement pleine creance, ſur tout pour la crainte que les auſterités me fiſſent mourir. Et il me dit tout cela avec tant de fâcherie, que s'en trouvant mal, il me dit que s'il mouroit de cette maladie, je

* Andilly.

II. Relat. ſerois cauſe de ſa mort ; ce qui me toucha ſi fort, que je lui promis de ne voir jamais ce Capucin ; & je me chagrinai tellement de ce que je voyois arriver tout ce que j'avois prevu, qu'il m'en prit une fievre quarte.

Mon pere apprit encore par la Religieuſe qu'on m'avoit donnée dans ma jeuneſſe, & qui étoit fort oppoſée à la reforme & encore plus à ce Capucin, les particularités de ſon procedé violent, & le mecontentement de la Prieure ; & il écrivit auſſi-tôt à celle-ci, pour la prier de ne ſe mettre en peine de rien, & l'aſſurer que je ne ferois rien contre ſon ſentiment. Il l'affectionnoit, croyant lui avoir obligation, comme il étoit vrai, d'avoir ſi bien conduit la Maiſon en paix pendant mon enfance.

Quelques jours après, c'eſt à dire, le 18. Octobre 1608. je revins au Monaſtere, fort triſte de voir tant d'empêchemens à mes deſirs, & dans la reſolution de faire tout ce que je pourrois pour ſervir Dieu, mais ſans rien faire qui pût fâcher mon pere. A la Fête de tous les Saints, mon pere qui étoit convenu avec le Grand-Vicaire, qu'il envoyeroit comme autrefois des Ecoliers prêcher, afin qu'il n'y vînt plus de Capucins, en envoya un ; & Dieu voulut qu'il eût affection pour la Reforme. Il prêcha aſſez bien, & entr'autres choſes il nous parla fort ſur la huitieme beatitude : *Bienheureux ſont ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice.* Il arriva qu'une bonne Fille qui me ſervoit, nommée Marie Baron, depuis Religieuſe à laquelle on donna le nom de

de S. Paulin pour ſon nom de Religion, & que Dieu avoit touchée avec nous *, me dit : *Si vous vouliez, Madame, vous ſeriez de ces bienheureux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice.* Je la rebutai rudement, lui diſant qu'elle étoit bien hardie de me dire cela. Neanmoins cette parole me penetra le cœur, & Dieu s'en ſervit par ſa bonté, pour me faire ſonger ſerieuſement à ſatisfaire plutôt à Dieu qu'à mon pere. Je n'en dis rien pourtant, & ne voulus point voir le Capucin qui revint : mais c'étoit que j'étois fâchée de ſon procedé, & que je ne le croyois pas capable de nous aſſiſter. II. Relat.

VI. Commencement de la reforme : la Communauté & la clôture ſont établies.

A l'Avent ſuivant, Dieu dont la miſericorde me regardoit, fit qu'il arriva un Jubilé. Auſſi-tôt je ſongeai à me preparer pour le gagner, & à y faire une confeſſion generale que je n'avois jamais faite, ni de particuliere qui valût rien. La premiere penſée qui me vint, fut que quoiqu'il en pût arriver, je vivrois dorenavant en Religieuſe, & que je ne me confeſſerois pas des fautes que j'avois faites pour les recommencer. Comme nous n'aurions oſé ſonger à avoir un autre Confeſſeur qu'un Religieux de l'Ordre, je mandai celui qui nous avoit prêché à la Touſſaints, pour faire ma Confeſſion. Les autres en firent autant, & il nous confirma beaucoup dans la volonté d'embraſſer la Reforme.

Je demeurai toujours fort triſte, ne ſachant par

* Elle mourut le 5. Mars 1656. *C'étoit*, dit la Mere Angelique dans une de ſes Lettres, *une ame toute à Dieu & qui avoit un vrai eſprit de penitence.*

II. Relat. par où commencer pour gagner la Prieure & quelques autres Anciennes. Enfin un jour du Carême (1609.) une Religieuſe qui m'aimoit beaucoup, & qui en effet craignoit beaucoup Dieu, me pria avec une autre bonne Fille d'entrer dans ſa Cellule, où elle me dit qu'elle étoit en peine de me voir dans une ſi grande melancolie, & qu'elle me prioit de lui dire ce que j'avois. Je lui avouai que c'étoit de ne pouvoir ſatisfaire au deſir que j'avois de la Reforme; & auſſitôt elles me dirent que ſi c'étoit-là le ſujet de ma melancolie, elles aimoient mieux faire tout ce qu'il me plairoit, que me chagriner, & le jour fut pris de mettre tout en commun.

Le jour de S. Benoît je fus au Chapitre pour cela, & toutes l'accepterent de bon cœur. Je permis ſeulement à la Prieure & à une autre de garder quelques petits linges qu'elles rapporterent incontinent après au commun, où je fis auſſi porter toutes nos hardes.

La grande difficulté étoit pour établir la Clôture, ayant affaire pour cela aux ſeculiers, & ſurtout à mon pere & à ma mere, qui ne vouloient en façon du monde ſubir cette loi. Ma mere entre autres diſoit qu'il étoit neceſſaire qu'elle entrât pour voir comment je me comportois; & elle avoit raiſon en quelque façon, (car il eſt vrai que cela avoit été utile & même neceſſaire dans ma jeuneſſe;) & comme je n'avois encore alors que dix-ſept ans & demi, elle ne ſe fioit pas trop en moi.

VII. La jeune On me manda que mon pere devoit venir

nir dans peu de jours pendant les vacances. Je le dis à ce Religieux qui nous avoit aidées, & que nous avions demandé pour Confeſſeur ; & lorſque je le conſultai pour ſavoir comment je pourrois faire pour empêcher mon pere & ma mere d'entrer, il me dit que je pêcherois mortellement, ſi je ne refuſois la porte à mon pere lorſqu'il viendroit : ce qui me fit reſoudre de le faire. Mais pour éviter de lui donner cette peine, j'écrivis à ma mere que je la ſuppliois très humblement de detourner mon pere de venir, parce que je ne pouvois en conſcience le laiſſer entrer. Elle le lui dit, mais il ne put s'imaginer que j'euſſe jamais cette hardieſſe, de ſorte qu'il ne laiſſa pas de venir. Je lui refuſai la porte, dont il fut ſi en colere qu'il s'en voulut retourner à l'heure même, m'aſſurant qu'il ne me verroit de ſa vie, qu'il avoit une extrême douleur de voir qu'on me pervertiſſoit l'eſprit, & qu'il me recommandoit au moins d'être bien ſage. J'eus une telle douleur de le voir dans cette diſpoſition, que j'en penſai étouffer : ce qui le toucha ſi fort, qu'il s'appaiſa & ſe reſolut de me voir au parloir. Mais il arriva que ce Religieux entendant dire que j'étois mal, vint ſe preſenter, & mon pere l'accuſant de m'avoir donné ce conſeil, il lui repondit durement : ce qui le fâcha encore davantage. Remarquant auſſi qu'il étoit fort jeune, cela lui deplut, & il fit enſorte que M. de Cîteaux le retira, dont je ne fus pas fâchée ; car je voyois bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avoit pas tout ce qui nous étoit neceſſaire, & qu'il étoit tems qu'il ſortît.

II. RELAT. Abbeſſe refuſe l'entrée à ſon pere.

Ce

II. Relat. VIII. Elle reçoit de nouvelles Religieuſes.

Ce Religieux avoit aidé deux Religieuſes de S. Antoine des champs, (Madame de Nouveau & Madame de Louviers,) à obtenir permiſſion de venir demeurer chez nous, en ayant eu grand deſir, auſſi-tôt qu'elles apprirent que la reforme s'y établiſſoit. L'une d'elles, (la Mere de Louviers,) avoit été aſſiſtée par un bon Prêtre ſeculier (M. Boucher) qui demeuroit à Paris, & qui avoit été aux Capucins, dont il étoit ſorti Novice par infirmité. Ce bon Prêtre frequentoit à Haute-Bruyere *, & y allant il paſſa par ici pour voir cette Religieuſe. Je le vis auſſi, & il me ſembla bien bon, comme auſſi il l'étoit. Je lui dis la peine où j'étois de manquer d'aſſiſtance; & il me promit de parler pour moi à un ancien Capucin fort ſage, & de grande reputation, (c'étoit le Pere Archange de Pembrok,) qui avoit aidé très heureuſement à la reforme des Abbayes de Montivilliers, & de S. Paul près de Beauvais.

IX. Directeurs de Port-Royal.

Il parla à ce bon Pere qui nous vint voir. C'étoit un Religieux vraiment prudent & ſage. Il étoit Anglois & de grande Maiſon, & il avoit quitté ſon pays pour la Religion Catholique, dans laquelle il avoit été nourri, ſon pere étant Catholique. Un de ſes amis ayant été ſurpris entendant la Meſſe, & pris priſonnier, cela lui fit peur; de ſorte qu'il s'enfuit & vint à Paris, & peu après n'ayant encore que vingt ans, il ſe fit Ca-

* Prieuré de Filles de l'Ordre de Frontevrauld à une lieue & demie de Port-Royal.

Capucin *. Si ce bon Pere n'eût point été nourri dans la lecture des Caſuiſtes, il ne lui eût rien manqué pour être un parfait Religieux; mais n'ayant point d'étude que celle-là, elle lui a fait grand tort. Neanmoins il nous étoit meilleur pour ce tems-là que nul autre que nous euſſions pu avoir, & ſes conſeils étoient proportionnés à ce que nous pouvions faire. II. RELAT.

Mon pere & ma mere l'agréerent fort, parce qu'il étoit connu & eſtimé de Madame la Marquiſe de Maignelai †, qu'ils eſtimoient & honoroient parfaitement, qui leur repondit de ſa prudence & de ſa ſageſſe, & qu'il ne me permettroit point que je fiſſe rien de contraire à ma ſanté, comme auſſi il n'y avoit que trop d'égard. Le premier avis qu'il me donna, & qui m'a été très utile, ce fut de ne laiſſer jamais parler nos Sœurs à pas un Religieux, ni même aux Capucins, quand ils prêcheroient comme des Anges; que cela ne leur donnoit pas le don de bien conduire, qui eſt très rare; qu'il les verroit quand il viendroit. Comme il y avoit ceans une extrême ignorance, nulle de nos Sœurs ne ſachant ſon Catechiſme, non plus que moi, il pria M. Gallot Docteur, qui étoit Confeſſeur des Carmelites, âgé & fort ſage, de venir nous voir de tems en tems pour prêcher & faire le Catechiſme à nos Penſionnaires, où tout le monde aſſiſtoit. Il confeſſoit auſſi extraor-

* Voyez ſon hiſtoire plus au long dans la I. Relation de la II. Partie, n. 11.

† Sœur de M. l'Archevêque de Paris & tante du Cardinal de Rets.

II. RELAT. traordinairement. De plus le Pere Archange pria un bon Feuillant qui étoit ſon ami, (Dom Euſtache de S. Paul) de nous venir voir. Il étoit très bon Religieux, & avoit plus de lumiere que pas un. Il ſe rencontra qu'il étoit fils d'un des grands amis de feu mon grand-pere, connu & aimé de mon pere & de ma mere, qui furent très aiſes de me voir entre les mains de ces perſonnes, de la ſageſſe deſquels ils étoient fort aſſurés. Car en effet & avec raiſon, ils craignoient tout en mon âge, qui n'étoit encore que de dix-huit ans.

X. Embarras de la M. Ang. pour les Confeſſeurs ordinaires.

Ces perſonnes étant aimées de mon pere, les Religieuſes ne s'oſoient plaindre qu'ils vinſſent céans, le General ayant affection pour lui, de ſorte que nous étions en paix, mais toujours en grande peine pour le Confeſſeur ordinaire, qu'il falloit neceſſairement prendre permi ceux de l'Ordre. Je m'informois partout pour en trouver un bon, & je ne pouvois rencontrer ce qu'il nous falloit. On me donnoit tous ceux que je demandois, & j'étois toujours trompée.

Celui que j'avois trouvé ceans, & qui étoit très ignorant, s'en voulut aller quand il nous vit reformées, diſant qu'il n'étoit pas capable de nous conduire. Celui que nous eumes après, fut ce Religieux Bachelier que mon pere fit ſortir; & après celui-là, un qui étoit vraiment un peu fou: ce qui lui faiſoit debiter ce qu'il ſavoit ſi ridiculement, qu'il nous ſervoit de jouet, & d'affliction tout enſemble, de nous voir aſſujetties à de telles gens pour l'adminiſtration des ſaints Sacremens. Il me ſouvient qu'il peu-

penſa mourir une de nos Sœurs en ce tems, II. RELA
à laquelle il donna la ſainte Onction, où il voulut prêcher, & il le fit ſi longuement & de telle ſorte que nous étions toutes affligées pour la malade & pour nous-mêmes. Enfin ſon eſprit s'affoiblit tellement, qu'il le fallut renvoyer, & recommencer à en chercher un autre.

On nous en enſeigna un qu'on diſoit être le meilleur Religieux de ſa Maiſon. On nous l'accorda, & nous l'envoyâmes querir. Il vint; & parce qu'il faiſoit ſemblant d'aimer la Reforme, & tous les bons Peres qui nous venoient voir dont il n'étoit point jaloux, je pris pour le contenter deux de ſes petits neveux ſelon ſon deſir; & cela ſembloit le mieux du monde pour la paix, que ſeule je cherchois en de telles perſonnes. Mais au bout de quelques années, je decouvris des choſes par la fidelité de deux Filles, qui me firent voir que le Paſteur apparent, étoit un loup en effet. Je m'en defis. J'en eus un après qui ne valloit gueres mieux, mais d'une autre maniere moins dangereuſe pour les Filles.

A la fin ne ſachant plus que faire, je m'aviſai de dire à un Chapelain que nous avions, (qui s'appella dans la ſuite Dom Jean Catois, & fut Abbé de la Charité) lequel étoit bien raiſonnable & craignant Dieu, que s'il eût eu envie d'être Religieux, il nous eût fait grande charité; que neanmoins je n'avois garde de lui donner ce conſeil, ni de lui faire cette priere, mais que je le priois de conſulter le Pere Euſtache qui approuva qu'il ſe fît Religieux, l'y voyant por-

M. Relat porté d'affection, non pour revenir avec nous quand il seroit Profès, si ce n'étoit qu'on le lui commandât, mais par devotion à l'état. Ce qui lui en avoit donné l'affection, étoit M. l'Abbé de la Charmoye (M. Mauger,) que nous avions connu au sujet de la Profession de la Mere Agnès, qui fut en 1612. Car pour faire une Professe, nous étions obligées d'avoir permission de M. de Cîteaux, & de choisir un Abbé de l'Ordre.

XI. M. de la Charmoye Superieur de P. R.

Comme on nous avoit dit beaucoup de bien de M. de la Charmoye, nous le priâmes de venir pour la recevoir. C'étoit un vrai Religieux, qui avoit une vraie charité, & qui ne savoit ce que c'étoit que l'interêt ni la jalousie. Il s'affectionna fort à cette Maison, & compatissoit aux peines que nous recevions dans l'Ordre. Il reçut le Chapelain dont je viens de parler, lui fit faire son Noviciat chez lui; & après sa Profession, il nous le rendit. Mais il ne le fit pas si bon Religieux que lui, & peu à peu il devint comme les autres. Il nous assista pourtant quelques années bien charitablement, selon son peu de lumiere; & ce qu'il avoit de mieux, c'est qu'il aimoit ceux qui nous assistoient.

Nous fîmes en sorte que nous eûmes M. de la Charmoye pour Vicaire: ce qui nous fut un grand bien pour sa vraie bonté. Mais pour dire la verité, il avoit bien toutes les qualités d'un bon Religieux, mais non pas d'un Superieur. Neanmoins nous nous trouvions heureuses de l'avoir, & nous n'eussions pas pu avoir mieux en ce tems-là, que ce bon

bon Pere, quand nous euſſions pu choiſir entre tous ceux que nous connoiſſions alors. II. RELAT.

XII. Hiſtoire de la Mere Agnès.

Puiſque j'ai parlé de la Profeſſion de la Mere Agnès ma ſœur, je crois devoir dire comme Dieu l'a conduite, puiſque c'eſt un des grands effets de ſa bonté & ſainte providence ſur cette Maiſon. Au même tems qu'on obtint pour moi la Coadjutorerie de cette Maiſon en 1599. on obtint pour elle qui n'avoit que cinq ans, l'Abbaye de S. Cyr, qui n'eſt qu'à deux lieues de Port-Royal des Champs; & pour la lui conſerver, on la donna à garder à une Religieuſe qui s'étoit obligée de la lui remettre entre les mains, lorſqu'elle auroit vingt ans. Pour cela on la mena en cette Abbaye avec l'Abbeſſe, & on lui donna l'habit à ſix ans & demi.

Elle ſe portoit à tous les exercices de la Religion avec une telle affection, ſur tout à l'Office divin, qu'à neuf ans elle ſavoit le Pſeautier par cœur, tout le chant, & les ceremonies qu'elle obſervoit avec une ponctualité merveilleuſe. On me mena auſſi en cette Maiſon ſix ſemaines après que j'eus pris l'habit à S. Antoine des Champs, & j'y demeurai huit mois avec ma ſœur. Mais parce que cette Abbaye n'étoit pas de l'Ordre de la Maiſon dont j'étois Coadjutrice, on me mena à Maubuiſſon, où on me fit Profeſſe quatre mois après; parce qu'on ne m'avoit pas voulu donner des Bulles, n'étant que Novice. Pour cela on me fit confirmer, & changer le nom de Jacqueline en celui d'Angelique, afin de redemander des Bulles ſous un autre nom.

Deux

II. Relat. Deux ans après Madame Boulehart Abbeſſe de céans mourut, & on m'y amena, & ſouvent on m'amenoit ma ſœur me voir. Au milieu de nos jeux, quand l'Office ſonnoit, elle quittoit tout pour y aller ou pour le dire; & s'appercevant que je ne le diſois point du tout, elle m'en fit une remontrance. Mais comme je lui eus repondu que quand je ſerois plus âgée, je m'en irois quelque part être Sœur Converſe, pour faire penitence, cela lui fit ſi grand peur qu'elle ne m'en oſa plus rien dire.

Lorſque Dieu me toucha elle en fut ſurpriſe; & quoiqu'elle fût bien aiſe de me voir prier Dieu, elle étoit choquée du reſte, ſurtout de la vileté de l'habit, étant très attachée à la propreté. Elle vint avec moi chez mon pere, & je la ramenai en paſſant à S. Cyr. Peu après elle revint me voir étant toute malade; & comme j'étois toujours plus fortifiée dans la volonté d'être à Dieu, il me donna le deſir de l'attirer; ce qui étoit aſſez difficile, car elle étoit attachée à ſon Ordre, & encore, ce me ſemble, à ſa Charge pretendue. Je la careſſois fort; & peu à peu l'amour qu'elle avoit toujours eu pour la priere croiſſoit, enſorte que toute languiſſante elle ſe traînoit à l'Egliſe, où elle demeuroit des heures entieres.

Elle étoit combattue par l'amour qu'elle avoit pour moi, & par la repugnance à quitter ſon Ordre & ſa Maiſon. Enfin je m'aviſai de dire à mon pere qui nous vint voir, & qui la trouva très languiſſante, que c'étoit de melancolie, & qu'elle eût été con-

contente s'il eût trouvé bon quelle eût quitté *S* Cyr. Je diſois cela par le deſir que j'avois de l'avoir, & de decharger la conſcience de mon pere de cette Abbaye qui étoit en confidence. Mon pere croyant que ſa maladie venoit de ce que je lui diſois, lui dit qu'il ne vouloit que ſa ſatisfaction, & que ſi elle vouloit demeurer avec moi, il le vouloit bien. Elle fut ſurpriſe, mais neanmoins elle n'oſa m'en dedire. II. RELAT.

Après cela il lui vint peu à peu un veritable deſir d'être Religieuſe céans, & une averſion entiere d'avoir l'Abbaye, quand même elle l'eût pu avoir legitimement. Je la laiſſai plus d'un an depuis ſon deſir ſans lui donner notre habit, pour la bien éprouver; & elle devint vraiment une autre créature dans la ſoumiſſion, l'humilité & l'amour de la pauvreté.

Etant encore Novice, par le conſeil du Pere Archange Capucin qui nous aſſiſtoit, je la fis Maîtreſſe des autres Novices. Car je n'avois perſonne qui eût les moindres qualités pour cela, & je l'avois été juſqu'alors. Elle s'en acquittoit très bien. Ce Pere me dit lorſqu'elle n'avoit encore que dix-ſept ans, que ce ſeroit une des plus grandes Religieuſes de France.

Nos Sœurs avoient une telle docilité que pas une n'y trouva à redire, & toutes la reveroient. Avec cela il n'y avoit rien de vil dans la Maiſon qu'elle ne fît, juſqu'à écurer les poëles; en ſorte qu'elle en avoit les doigts tout écorchés. Son imperfection étoit l'attache au travail, plus que ſes forces ne le pouvoient porter, aux jeunes & à l'Office;

&

II. Relat. & quand il arrivoit que pour ſes foibleſſes & infirmités qui étoient grandes, je l'empêchois d'aller à Matines quelque grande Fête, il n'y avoit pas moyen de l'empêcher de pleurer beaucoup.

XIII. Premieres Filles de la M. Angelique: leur vertu.

Son exemple ne fortifia pas peu nos Sœurs. Les deux Religieuſes de S. Antoine qui nous vinrent en même tems, dont je mis l'une Infirmiere & l'autre Maîtreſſe de cinq ou ſix Penſionnaires, nous ſervirent auſſi beaucoup. Elles étoient deja âgées, bonnes filles, & avoient plus d'eſprit & de connoiſſance que celles de notre Maiſon. Ainſi peu à peu notre Monaſtere s'établiſſoit dans le bien, & nous y poſſedions une grande paix & une grande pauvreté.

Avant la Reforme, je demandois librement à mon pere tous nos beſoins ſelon qu'il le vouloit; mais depuis que je vis qu'il n'approuvoit pas mon deſſein, je ne voulus plus lui rien demander; & je vendois pour ſubvenir à nos neceſſités la vaiſſelle d'argent que j'avois. Mais cela ne ſuffiſoit pas, pour nous empêcher de ſouffrir. Neanmoins nous ne manquions point du neceſſaire, mais nos meubles, nos habits, nos logemens étoient très pauvres; & nous en étions très contentes. Il n'y avoit que douze cellules au dortoir où étoient les Profeſſes. Les Infirmeries étoient baſſes & humides, comme des caves. Les Filles que nous recevions demeuroient preſque toutes malades, & cela ne les degoûtoit point.

Dieu nous en envoya pluſieurs, une entr'autres qui n'a vecu que dix ans Profeſſe,

(Ma

(Ma Sœur Claire Martine * Pinot) qui étoit incomparable en toutes les vertus religieuſes. On l'avoit renvoyée des Urſulines, parce qu'on ne la trouvoit pas aſſez habile. Son Confeſſeur qui nous connoiſſoit †, nous la donna; & quoiqu'elle eût peu de choſe, je m'eſtimai heureuſe de l'avoir. Nous en reçumes encore une, (ma Sœur Iſabelle Agnès de Châteauneuf,) qui avoit été Penſionnaire & Poſtulante aux Urſulines, qui ne l'avoient pas voulu recevoir pour un ſujet que je n'approuvois pas. C'étoit une fille toute accomplie, que Notre Seigneur avoit prevenue, & qui nous donna dès l'inſtant de ſon entrée des exemples de vertu. Je la menai à Maubuiſſon avec moi, pour y être Maîtreſſe des Novices, où elle s'eſt comportée d'une telle maniere que les Anciennes Religieuſes la reveroient comme une Sainte. Elle mourut ‡ comme elle avoit vecu, dans une humilité & confiance en Dieu merveilleuſe. Nous en reçumes encore quelques autres qui nous apportoient peu de choſe; mais ce peu nous accommodoit aſſez, parce que tout ce que nous faiſions pour nous accommoder, étoit très pauvre; de ſorte que peu de choſe nous ſuffiſoit. II. RELAT.

XIV. Deſintereſſement de la M. Ang.

Dieu me donna dès le commencement une grande averſion de marchander les Filles.

* On peut voir dans la III. Partie (XIII. Relation) l'Abregé de ſa vie.

† C'étoit M. Boucher dont il a été ci-devant parlé.

‡ Le 4. Juin 1626. Voy. le Necrologe.

II. Rleat. Je veux croire qu'il y avoit auſſi bien du courage humain, car cela me ſembloit bien honteux. Dieu m'avoit fait auſſi la grace d'apprendre cette verité par un Archevêque, (M. d'Auch) qui nous vint voir pour confirmer nos Sœurs. Car il n'y en avoit que deux ou trois qui le fuſſent, & pas une ſeulement qui ſût ce que c'étoit que ce Sacrement. Et ce fut le premier Pere Capucin qui nous fit connoître l'obligation de recevoir ce Sacrement, & qui pria cet Archevêque de venir le conferer à nos Sœurs. Or ce Prelat en me parlant, me dit que c'étoit ſimonie, que d'exiger de l'argent pour recevoir des Filles Religieuſes. Cela me demeura dans l'eſprit †; & quoiqu'on eût bien voulu m'ôter cette créance, on ne le put, peut-être à cauſe qu'elle favoriſoit mon inclination d'orgueil; car au reſte j'étois bien aiſe pour nos beſoins, quand il nous en venoit qui avoient du bien.

Je

† [Dieu donnoit de ces connoiſſances à la Mere, ſans que perſonne l'eût inſtruite. Elle comprit quel deſordre c'étoit que d'engager des perſonnes dans l'Egliſe ſans vocation. M. de Gondy General des Galeres ayant contraint ſon cadet de prendre la tonſure & d'être d'Egliſe, dont ce jeune Seigneur qui n'avoit encore que douze ans, enrageoit, il ſe tua par accident en allant à la chaſſe, & tombant de cheval. C'étoit un enfant parfaitement bien fait, & qui fut fort regretté. La Mere Angelique apprenant cette affliction, dit auſſi-tôt: *Dieu aimoit trop Madame la Generale, il n'a pas voulu laiſſer impunie la faute qu'elle avoit faite d'engager cet enfant dans les Benefices ſans vocation.*]

Je faiſois peu à peu accommoder la Mai- II. RELAT.
ſon. Mon pere s'étant appaiſé à mon ſujet obtint de nôtre General permiſſion d'entrer pour viſiter les plants du jardin, & nos Bâtimens; ce qu'il faiſoit avec grande affection. Il fit rehauſſer nos infirmeries d'un étage. Une de mes Sœurs (ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation) ſe faiſant Religieuſe, il fit faire nos murs de clôture, qui n'étoient que de terre, & ſi bas qu'il ne falloit point d'échelle pour paſſer par deſſus; & puis il y avoit ſans ceſſe des brêches.

XV. M. Arnauld le pere fait du bien à la Maiſon.

Je crois qu'il eſt à propos que je diſe comment cette fille dont je viens de parler, fut Religieuſe. Elle avoit été nourrie petite à S. Cyr avec la Mere Agnès. Elle étoit fort devote, auſſi bien qu'elle; & me venant voir avec elle, elle étoit auſſi étonnée de me voir ne point prier Dieu. Elle eut quelque envie d'être Religieuſe ceans dans ſon enfance; mais cela ſe paſſa à quatorze ans. Elle retourna dans le monde, où elle en prit entierement l'eſprit. Elle avoit grande amitié pour moi; & lorſque tout le monde m'étoit contraire au ſujet de la Reforme, elle étoit toujours pour moi, & me defendoit le mieux qu'elle pouvoit; & je crois que Dieu l'en a recompenſée. J'avois un grand deſir qu'elle fût Religieuſe, & j'en priois Dieu de tout mon cœur, mais elle en avoit un extrême éloignement; étant tout-à-fait vaine & mondaine, non pas legere, mais glorieuſe & ſuffiſante extrêmement. Enfin Dieu lui envoya une grande maladie, dans laquelle il lui arriva un accident qui lui fit croire qu'elle en

XVI. Une autre de ſes ſœurs ſe convertit & ſe fait Religieuſe à P. R.

II. Relat. mourroit ; & elle fut frappée en même tems d'une frayeur extrême dans la vue de ſes pechés, qui la mit dans une telle peine que ſon mal augmenta encore. Dans cette peine Dieu lui fit la grace d'avoir recours à ſa miſericorde ; & elle lui promit que s'il lui donnoit du tems, elle le ſerviroit de tout ſon cœur. Ce peril paſſa, & étant guerie, elle commença à penſer davantage à Dieu qu'elle n'avoit fait.

Ma mere qui avoit toujours craint Dieu, la menoit à tous les bons Sermons, mais ils ne l'avoient gueres touchée juſques-là, Dieu n'ayant pas encore preparé ſon cœur. Mais alors elle recueilloit toutes ſes paroles avec une grande devotion, écrivant après le Sermon ce qu'elle en avoit retenu. Ainſi elle s'avança peu à peu vers ſon bonheur. Elle avoit connu le Pere Euſtache Feuillant, auquel ma mere avoit deja fait ſa confeſſion generale, il y avoit bien un an. Elle ſe prepara le mieux qu'elle put à lui faire la ſienne, & la fit avec tant d'exactitude, & demanda avec tant de ſoin tous les avis neceſſaires pour vivre chretiennement, que ce bon Pere nous venant voir incontinent après, me dit qu'elle ſeroit Religieuſe, quoiqu'elle n'en eût point encore envie ; mais qu'elle avoit trop de lumiere & de deſir de ſervir Dieu, pour demeurer dans le monde, où elle ne pourroit trouver ce qu'elle deſiroit ; & il arriva ainſi. Etant à un Sermon, une perſonne de condition, qu'elle ne connoiſſoit point, apperçût dans un gaudron d'une manche de ſa robe un morceau de drap, & le tirant, lui dit : *Mademoiſelle, voi-*

voilà ce que j'ai trouvé à votre manche, c'eſt ſigne que vous ſerez Religieuſe. Cette parole frivole la toucha, & lui fit croire, comme elle deſiroit beaucoup d'en avoir envie, qu'elle ſeroit Religieuſe. II. RELAT.

Peu de jours après dans la Chapelle de S. Merri ſa paroiſſe, Dieu lui donna un ſi grand mouvement d'être Religieuſe, & un ſi grand mepris pour tout le monde*, que ce ſentiment lui eſt demeuré juſqu'à la mort. Mon pere & ma mere en furent très ſurpris, & on fit tout ce qu'on put pour l'en diſſuader; & quelque inſtance qu'elle fit pour avoir permiſſion d'accomplir ſon deſir, on ne voulut jamais la lui donner qu'un an après. Mon pere craignoit que ce ne fût la miſere où elle voyoit ma ſœur le Maître par la mauvaiſe rencontre qu'elle avoit faite, qui lui donnât la penſée d'être Religieuſe, & cela l'affligeoit. Ma mere croyoit auſſi que ſon eſprit altier ne pourroit jamais ſe reduire à l'obéiſſance; & ainſi ils la retenoient, pour éprouver la fermeté de ſa volonté.

Pendant ce tems-là on lui permettoit de faire tout ce qu'il lui plaiſoit; de ſorte qu'elle ne bougeoit d'avec des Dames devotes qui la menoient, chacune aux Religions où elles avoient devotion, afin qu'elle y entrât plutôt qu'à Port-Royal des Champs. Quelquefois elle étoit tentée d'entrer aux Carmelites; & j'avoue que j'en avois grand'

 peur,

* On a vu dans la I. Relation n. 46. l'hiſtoire de la viſion qu'elle eut alors. On peut auſſi voir ce que la Mere Angelique en dit dans la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

II. Relat. peur, parce que je croyois que Dieu la vouloit chez nous, puiſque ç'avoit été ſa premiere penſée; & je ne doute point auſſi qu'il n'y eût bien de l'interêt mêlé. Mon pere ſachant qu'elle avoit quelque penſée d'aller à une autre Religion, lui dit qu'il ne le ſouffriroit jamais; & que puiſque ſes Sœurs étoient reformées, elle n'avoit point d'excuſe. Elle ſe rendit ſans peine, & vint chez nous pour y être Religieuſe la veille de S. Denis.

XVII. Vertu de la Sœur Anne Eugenie.

Il arriva que le lendemain entendant la Meſſe au dehors, l'on y dit, ſelon l'uſage de Cîteaux que nous tenions encore *, l'Evangile *Confiteor tibi Pater*, où il eſt dit: *Prenez mon joug ſur vous*, &c. Elle reçut une ſi grande joie de cette lecture qui ſembloit parler à elle, qu'elle ne pût s'empêcher de ſe tourner vers ſes proches en ſouriant, pour la leur faire remarquer. Elle fut quelques jours un peu étonnée, mais incontinent ſa joie revint, & elle parut une autre creature, non ſeulement pour les diſpoſitions interieures, mais encore pour l'exterieur. Elle étoit très droite dans le monde, elle commença ſans le vouloir à baiſſer la tête; & comme elle étoit très propre & curieuſe en ſes habits, elle quitta à l'inſtant toutes choſes, mettant tout le jour un gros manteau qu'elle s'étoit fait faire pour aller à Matines.

On la mit à la cuiſine, & à faire toutes les choſes les plus viles, où elle avoit, à ce qu'elle diſoit, plus de joie & de plaiſir qu'elle

* Les Religieuſes prirent le Breviaire de Paris lorſqu'elles ſe ſoumirent à l'Ordinaire en 1627.

le n'avoit jamais eu à la comedie & aux plus grands divertiſſemens. Il mourut une Sœur †: elle étoit ravie à ſon enterrement, & elle diſoit qu'elle le trouvoit plus beau que celui du Roi Henry IV. où elle s'étoit trouvée. II. RELAT.

La Maiſon étoit alors la plus pauvre en bâtimens qu'on eût ſu voir, & les jardins n'étoient que marecages: tout cela lui ſembloit fort beau. Enfin Dieu lui donnoit joie & conſolation en tout, excepté qu'elle étoit travaillée de ſcrupules qui la faiſoient pleurer; mais ſa docilité à croire, la faiſoit bientôt rentrer dans le repos. Le lendemain de ſa Profeſſion, je partis pour aller à Maubuiſſon. Toutes les Sœurs étoient en larmes, jamais elle n'en jetta une. Elle diſoit: *Dieu me fit trop de graces hier pour pleurer aujourd'hui.* Incontinent après elle tomba dans une fievre lente, qui affoiblit ſon corps; mais nullement ſon eſprit, par la grace de Dieu. Mon pere obtint des Superieurs qu'on la meneroit à Maubuiſſon, pour la faire changer d'air. Elle y fut un an, où elle nous aida beaucoup, toutes les anciennes Religieuſes l'ayant priſe en amitié pour ſa grande charité & humilité. 19. Fevrier 1618.

XVIII. Suite de ſon hiſtoire juſqu'à ſa mort.

Il arriva que pendant qu'elle y étoit, l'Abbeſſe à qui on faiſoit le procès (Madame d'Eſtrées) s'étant ſauvée des Filles Penitentes où on la tenoit priſonniere, vint avec un Seigneur pour nous chaſſer de la Maiſon, où elle entra par l'intelligence qu'elle avoit avec une Religieuſe; & le Confeſſeur que

† C'étoit la Sœur de Herelle Converſe, & l'une des Anciennes Religieuſes.

II. Relat. nous avions, Religieux de l'Ordre, prit auſſi-tôt ſon parti. Ils entrerent dans l'Egliſe avec des cavaliers l'épée à la main, pour nous épouvanter. Toutes les Sœurs, tant la plus grande partie des Anciennes que les Novices que nous avions reçues, crioient & me tenoient, pour empêcher qu'on ne m'enlevât. Ma Sœur Anne ſeule ſans dire une parole, pria toujours Dieu durant tout ce bruit.

Elle fut quelques années après (en 1623.) envoyée au Lys, pour les raiſons que nous dirons en ſon lieu *, où elle a demeuré trois ans Prieure, y ſouffrant avec une patience merveilleuſe toute ſorte de travail avec la Mere Marie des Anges qui y étoit Maîtreſſe des Novices. Elles ſoutenoient toute la regularité & l'Office le jour & la nuit, étant très maltraittées, & continuant à garder l'abſtinence que ces Filles ne gardoient pas; & on ne leur donnoit jamais qu'une ſorte d'œufs fort mal aprêtés, & tout le reſte alloit de même. Neanmoins elles étoient très contentes; & enfin la vieille Abbeſſe, qui étoit fort dereglée, s'en alla, & Madame de la Tremoille demeurant Abbeſſe, le bien s'y établit, & l'étroite obſervance de la Regle †.

Ayant demeuré trois ans au Lys, elle revint, & peu après, (en 1627.) elle retourna à Maubuiſſon, pour aſſiſter la Mere Marie des Anges. Elle y demeura encore quatre ans, ne faiſant autre choſe que ſuivre les obſervances, & conſoler la mere dans ſes

* Voyez la Relation V. de cette I. Partie.
† Voyez la IV. Relation de cette I. Partie.

ſes afflictions. La Mere n'oſoit l'employer, II. RELAT.
à cauſe de la jalouſie des Religieux qui en donnoient aux Filles de la Maiſon, dont ils avoient entierement aliené l'eſprit de leur Abbeſſe, pour les attirer à eux, & ſe rendre maîtres.

Comme on vit qu'elle ne ſervoit pas à cauſe de cette jalouſie, & qu'elle étoit au contraire un ſujet de tourmenter cette bonne Abbeſſe, la Mere Genevieve, lors Abbeſſe de Port-Royal, la rappella. Elle étoit aimée & eſtimée de nos Sœurs qui en avoient dit beaucoup de bien à la Mere Prieure, qui étoit cette ancienne Abbeſſe de Bourgogne, (la Mere Jeanne de S. Joſeph de Pourlans,) dont il ſera beaucoup parlé dans la ſuite de cette hiſtoire. Mais cette Mere l'ayant vue dans une ſi grande ſimplicité, n'en fit pas grand cas, & ſe mocquoit de ce qu'on lui en avoit dit. Et cette bonne Sœur qui trouva un grand changement dans la Maiſon, ne s'étonna de rien, & rendit ſes devoirs à la Mere Abbeſſe & à cette Prieure, tout ainſi qu'elle avoit fait à nous, & avec autant de cordialité.

Peu après je m'en allai au S. Sacrement, (c'étoit en 1633.) & elle ſe trouva ſeule de ſes Sœurs avec ma mere, ſans que ma mere ni elle en temoignaſſent aucun ſentiment. Comme nous fumes revenues, & que Dieu permit par un juſte jugement qu'il ſe fît une diviſion dans la Maiſon, dont je pourrai parler en ſon lieu, cela ne la troubla point encore, mais elle demeura dans l'union avec ſa Superieure. Elle ſouffroit en patience les Sœurs qui s'étoient diviſées, priant Dieu pour elles.

II. Relat. On la mit Maîtreſſe des Penſionnaires, à quoi elle eût une extrême repugnance, aimant beaucoup la ſolitude, la priere & le repos. Neanmoins elle l'accepta humblement, & gouvernoit les enfans avec grand ſoin & une extrême charité, pleurant leurs fautes, & ſe rejouiſſant beaucoup quand elles faiſoient bien. Mais quand il en venoit de nouvelles, elle ne pouvoit s'empêcher de pleurer, tant à cauſe que c'étoit plus de charge dont elle craignoit ne ſe pouvoir pas bien acquitter, que de crainte que les nouvelles venues, principalement quand elles étoient deja grandes, n'appriſſent quelque malice du monde à celles qui en étoient ſorties jeunes, ou qui les avoient deja oubliées. Et lorſque la petite niece de M. de S. Cyran vint, elle en eut de la peine; parce qu'elle étoit mal élevée, hardie, d'un eſprit extrêmement prompt & vif *. Elle eut la fidelité d'écrire tout ſimplement à M. de S. Cyran ſa repugnance, quoiqu'elle ſût qu'il avoit un deſir extrême que cet enfant fût chez nous, & qu'il faiſoit faire des prieres continuelles pour obtenir de Dieu cette grace pour cet enfant, à quoi elle-même s'étoit employée de tout ſon cœur. Il reçut la Lettre, & lui repondit avec tant de charité, en lui faiſant voir qu'il n'y en avoit point de plus grande que d'aider aux enfans à conſerver la grace de leur Baptême, que depuis ce

* Dieu changea cette petite fille & elle mourut comme une Sainte. Voyez les Memoires de M. Lancelot Tome I. page 371. & le *Recueil de Pieces* imprimé en 1740. page 144. & ſuiv.

ce jour-là tant s'en faut qu'elle ſe fâchât de voir croître le nombre des Penſionnaires, que lorſque quelqu'un deſiroit d'en mettre, elle prioit qu'on le leur accordât, & Dieu lui donna une plus grande benediction pour gagner le cœur de ces enfans. II. RELAT.

Deux ans avant ſa mort elle devint ſi infirme, qu'elle ne pouvoit plus être avec elles. Elle ne bougeoit de l'infirmerie, où elle ne faiſoit que prier Dieu; & quoique celle où elle étoit, ſervît d'ordinaire de paſſage pour aller aux autres, cela ne la diſtrayoit point, ne detournant jamais la tête quand on paſſoit. Elle ne parloit jamais que de Dieu; & quand on parloit d'autre choſe, on la voyoit rentrer dans elle-même, ſans prendre garde à ce qu'on diſoit, ſi ce n'étoit qu'elle le pût doucement rapporter à Dieu. Beaucoup de Sœurs demandoient permiſſion de lui parler de leur interieur. Elle les recevoit avec grande charité, ſans s'en tenir jamais importunée dans toutes ſes infirmités; & juſqu'à la mort, elle a toujours repondu cordialement, fervemment & ſincerement à tout le monde.

Sa maladie ſur la fin ſe rendit bien penible, comme il eſt ordinaire que pour mourir, il faut être auparavant environné des douleurs de la mort. Mais elle avoit toujours Dieu preſent, & lui offroit tous ſes maux. Quand je l'allois voir, elle me demandoit toujours un verſet des Pſeaumes, pour s'entretenir juſqu'à ce que je revinſſe; & dans toutes ſes douleurs, quand on la vouloit rejouir, on lui parloit de ſa vocation & de la joie qu'elle avoit eue à ſa Profeſ-

II. Relat. ſion, & elle étoit tout-à-l'heure en joie, & racontoit le Sermon qu'on lui avoit fait, comme s'il n'y eût eu que huit jours. Ainſi peu à peu elle s'en alla à Dieu le premier jour de l'an 1653. *.

XIX. La M. Suireau entre à P. R.

Vers le même tems que ma Sœur Anne vint demeurer à Port-Royal, nous reçumes la Mere Marie des Anges Suireau par un effet particulier de la divine providence, que je ne dois pas omettre de rapporter. Il y avoit à Chartres trois filles de famille aſſez accommodée, qui voulurent venir pour être Religieuſes. La Mere Marie des Anges, qui n'avoit alors que ſeize ans & qui avoit deſiré dès le berceau d'être Religieuſe, n'oſoit venir avec les autres, parce que Monſieur ſon pere qui étoit de bonne famille mais chargé d'enfans, avoit peu de bien; & quoiqu'il fut Avocat très habile, il ne gagnoit rien, étant ſi homme de bien & ſi exact dans la juſtice, qu'il ne trouvoit preſque nulle cauſe où il ne fallût uſer d'artifices & de menſonges pour la ſoutenir: de ſorte qu'il aimoit mieux vivre doucement avec ſa femme, qui étoit auſſi très vertueuſe, & avec ſes enfans, que de s'embarraſſer des affaires du monde, eſperant en la divine Providence pour ſes enfans.

Comme ces trois filles de leur connoiſſance alloient partir, quelqu'un lui conſeilla d'envoyer ſa fille avec elles, au hazard d'en revenir. Il le fit ſans s'attendre qu'elle dût demeurer. Mais ſitôt que ces quatre fil-

* On peut voir ſa Vie dans la III. Partie de ces Memoires, & ce qui eſt dit de ſa mort dans la I. Relation de la II. Partie, n. 26.

filles arriverent au Parloir, je jettai les yeux ſur elle, quoiqu'elle marchât la derniere; & elle me toucha ſi fort, que je dis à l'inſtant à une Sœur qui étoit avec moi, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit. Il eſt vrai que les autres avoient auſſi pauvre façon qu'elle l'avoit bonne; car dès-lors la devotion, la modeſtie, la douceur & l'humilité étoient peintes ſur ſon viſage, & nous l'avons trouvée telle dès le premier jour de ſon Noviciat, qu'elle eſt à preſent à l'égard de ces vertus. * Pendant ſon Noviciat M. ſon pere mourut. Il ne fut pas trompé dans la confiance qu'il avoit en Dieu; car une autre de ſes filles qui étoit l'aînée, fut ſi touchée à ſa mort, qu'elle voulut être Religieuſe, de quoi elle avoit auparavant un grand éloignement; & nous la reçûmes †. Il n'en reſtoit qu'une jeune, que ſa mere maria. Elle lui donna tout le bien qu'elle avoit, à la reſerve d'une petite penſion.

II. Relat. Le 12. Avril 1615.

XX. Vertu de ſa mere qui ſe fait auſſi Religieuſe à P. R.

Elle s'en vint enſuite céans nous ſervir de Tourriere avec une bonté, une charité & une humilité ſinguliere, telle que tous ceux qui y venoient en étoient très édifiés. Sa fille mariée qui avoit beaucoup de peine d'être privée de ſa bonne mere, & qui en avoit auſſi de la voir reduite comme à ſervir, prit occaſion d'une fievre quarte qui lui vint, pour la venir querir. Dès qu'elle fut guerie, elle revint; & il arriva qu'elle apprit que ma mere vouloit être Religieuſe,

* Elle fit Profeſſion le 16. Avril 1617.

† Elle ſe nommoit Marguerite Priſque de l'Aſcenſion. Elle mourut à Paris le 3. Fevrier 1655.

II. Relat. & qu'elle la ſeroit bientôt. Cela lui donna une extrême joie, ayant cru juſques-là que nous ne recevions point de veuves. Auſſitôt elle demanda à être reçue Sœur Converſe; ce qu'on lui accorda. Lorſqu'elle eut fait ſon Noviciat dans une humilité & une ferveur incomparable, elle mourut de même, neuf jours après ſa Profeſſion *. Peu après ſa fille qui étoit mariée, mourut auſſi ſans enfans: de ſorte qu'il ne reſta que ces deux filles Religieuſes.

XXI. Suite de l'hiſtoire de la M. Suireau.

Dès qu'elle entra, elle me parla de la Mere Marie des Anges, qui étoit ſa chere fille. Elle me dit que dès qu'elle étoit groſſe d'elle, elle avoit eu des ſentimens tout particuliers de Dieu & de devotion, au lieu qu'auparavant elle n'en avoit point du tout, ayant été nourrie dans une Maiſon fort du monde; & elle attribuoit cette grace à ſon enfant, qu'elle croyoit que Dieu aimeroit. Depuis la voyant dans ſon enfance toute bonne, elle ſe confirma dans ſa penſée, & l'aimoit extrêmement.

Cette chere fille étoit deja allée au Lys avec ma Sœur Anne, lorſque ſa mere entra pour être Religieuſe, de ſorte qu'elle n'eut point la ſatisfaction d'être avec elle dans la Religion. Elle n'en temoigna jamais aucun regret, ni à la vie ni à la mort, étant toute abſorbée en Dieu & ſeparée des creatures. La Mere Marie des Anges fut trois ans au Lys Maîtreſſe des Novices †.

In-

* Elle ſe nommoit Sœur Marie de Sainte Natalie Freſnot. Elle mourut le 20. Octobre 1625. Voy. le *Necrologe*.

† Voyez la Relation V. de cette I. Partie.

Incontinent après ſon retour en cette Mai- II. RELAT.
ſon, il arriva que Madame de Soiſſons que nous avions laiſſée Abbeſſe de Maubuiſſon, tomba dans une maladie de langueur, dont elle ne pouvoit échapper, & que Madame de Longueville (Louiſe de Bourbon-Soiſſons *,) nous vint prier de lui donner une de nos Religieuſes, pour la faire ſa Coadjutrice. Moi qui ſavois que M. de Longueville avoit une fille naturelle âgée de neuf ans en cette Maiſon-là, je jugeai auſſi-tôt qu'on pretendoit par ce moyen conſerver cette Abbaye pour cette petite fille; ce qui fit que je me choquai de ſa propoſition, & lui dis franchement en preſence de Madame la Marquiſe de Maignelai qu'elle avoit amenée, que ce n'étoit point à moi qu'il falloit s'adreſſer pour avoir des confidentiaires, & qu'il y avoit grande apparence que c'étoit ce qu'elle cherchoit. Cette Princeſſe eut la bonté de me faire de grandes proteſtations qu'elle étoit bien éloignée de cette penſée, & que tout ſon deſir étoit de maintenir la reforme en cette Maiſon. Sur la parole de cette Princeſſe, je me laiſſai perſuader, & lui promis que je lui en donnerois une qui avoit été au Lys Maîtreſſe des Novices; de quoi elle fut fort contente. Après qu'elle fut partie, je m'aviſai d'une autre, que je jugeai plus propre pour la condition du monde, à quoi ces perſonnes s'arrêtent ſouvent; & auſſi

* Premiere femme de Henri II. de Longueville, qui épouſa en ſecondes noces Anne Geneviève de Bourbon. Cette derniere eſt celle qui avoit une pieté ſi éminente, & qui eſt ſi connue par ſes liaiſons avec Port-Royal.

II. Relat. auſſi pour les conditions de l'eſprit, plus proportionné, ce me ſembloit, à cette Maiſon. J'en écrivis auſſi-tôt à Madame de Longueville; mais elle me pria de me tenir à ma premiere penſée, & qu'elle n'en vouloit point d'autre, quoiqu'elle n'eût aucune connoiſſance de ces deux Filles. Mais Dieu la fit parler en cette rencontre; car je reconnus depuis que cette ſeconde n'y étoit nullement propre, & que la grande affection que j'avois pour la Mere Marie des Anges, que j'avois grande peine de perdre, m'avoit fait offrir l'autre, me voulant comme tromper moi-même.

Après cela je parlai à la Mere Marie des Anges pour la reſoudre le mieux que je pus, lui repreſentant combien il importoit pour la gloire de Dieu & le bien de cette Maiſon, qu'elle acceptât cette Charge. Elle m'écoutoit avec grande douceur, mais avec une grande douleur & abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda ſi elle étoit obligée de m'obéir en une choſe qui lui étoit ſi penible. Je lui dis que je croyois que non; mais que je penſois pourtant qu'elle devoit accepter cette charge, & que c'étoit la volonté de Dieu; ce qui la fit conſentir. Mais elle s'affligea tant qu'elle en fut bien malade, & neanmoins ſans dire un ſeul mot: ſes larmes ſeules faiſoient voir ſa douleur. Comme le Brevet fut obtenu, M. l'Official lui vint faire faire Profeſſion de foi, ſans qu'elle lui dit auſſi une ſeule parole; ſe contentant de repondre à ce qu'il lui demandoit de la foi, ſans lui rien faire paroître de ſa peine.

XXII. Elle devient

Madame de Soiſſons mourut avant que les

les Bulles de la Coadjutorerie fuſſent venues; & peu après Madame de Longueville la mena à Maubuiſſon, la fit benir auſſitôt que les Bulles furent venues, & lui temoigna en toutes rencontres une très grande affection. II. RELAT. Abbeſſe de Maubuiſſon.

La petite fille naturelle de M. de Longueville étoit-là; & la mere prit toutes ſortes de ſoins pour la faire bien élever, en la crainte de Dieu. Dès qu'elle eût atteint l'âge, elle voulut être Religieuſe, & le fut en effet. Si-tôt qu'elle fut Profeſſe, elle commença à vouloir faire l'Abbeſſe en ſa chambre, attirant des Filles à elle: la Mere des Anges diſſimuloit tout cela. Enfin Madame de Longueville, plus par l'inſtinct du Duc ſon mari que par le ſien, vint à Maubuiſſon pour parler à la Mere de faire cette fille Coadjutrice; mais elle y demeura malade de la maladie dont elle mourut *, ce qui l'empêcha d'executer ſon deſſein. Après ſa mort M. de Longueville vint à Maubuiſſon avec une Evêque pour faire cette même priere à l'Abbeſſe; mais la mere s'en excuſa, ne croyant pas qu'elle en fût encore capable; ajoutant que ſi avec le tems Dieu la diſpoſoit à cette charge, elle auroit joie non ſeulement de la faire Coadjutrice, mais de la faire Abbeſſe. L'Evêque ſe joignit au Duc pour la preſſer, lui diſant que non ſeulement elle ne bleſſeroit pas ſa conſcience en faiſant cette Fille ſa Coadjutrice, mais que ſi elle ne le faiſoit, elle feroit mal & donneroit ſujet de ſcandale. Ils n'eurent d'elle d'autre reponſe, ſinon qu'elle ne le pou-

* Le 9. Septembre 1637.

II. Relat. pouvoit. Quelque tems après comme on vit qu'il n'y avoit aucune apparence de la pouvoir flechir, on retira la fille, & on la mit à Montivilliers, où elle demeura juſqu'à ce qu'on pût avoir une Abbaye pour elle *.

Durant tout le tems que la Mere des Anges a été à Maubuiſſon, (qui a été vingt-deux ans,) les Religieux l'ont toujours perſecutée, faiſant des ligues dans la Maiſon, éloignant les Filles d'elle, parce qu'ils vouloient avoir en maniement le revenu de la Maiſon. Cependant elle avoit une extrême attention à en faire part à tous ceux qui en avoient beſoin. Il y en avoit toujours pour l'ordinaire dix ou douze, auxquels on tenoit une très bonne table. Les Ecoliers des Bernardins, venoient librement s'y faire traiter malades. On donnoit aux uns dequoi les faire paſſer Docteurs, aux autres des habits, des ornemens d'Egliſe, de l'argent pour faire leurs voyages, enfin tous leurs beſoins. Tout cela ne leur ſuffiſoit pas : ils ne pouvoient ſouffrir de ne pas diſpoſer de tout abſolument. Ils vouloient l'obliger à faire de beaux bâtimens & un Autel magnifique. A quoi l'Abbeſſe diſoit que tout cela étoit ſuperflu; que l'Abbaye n'étoit que trop belle; que l'on avoit la guerre; qu'il y avoit de grandes miſeres, & qu'il falloit plutôt faire l'aumône. Ils ne ſe laiſſoient pas perſuader pour cela; mais leur reſiſtance

* Elle fut Abbeſſe de S. Pierre de Reims, d'où elle vint être Abbeſſe de Maubuiſſon après Madame de la Roche, qui ſucceda à la Mere Suireau.

ce étoit inutile, & ils ne la pouvoient II. RELAT.
empêcher de ſuivre le mouvement de la grace ; & elle faiſoit ſi bien & ſi ſecretement les affaires, qu'ils ne ſavoient rien du particulier, ſinon que tous les pauvres publioient qu'elle étoit leur Mere.

Quantité de Lorrains, d'Hybernois, d'Anglois & de François ruinés par les guerres, ont été tirés de l'extremité de la miſere par cette bonne Abbeſſe. Elle a fait quantité de pauvres Filles Religieuſes. Elle a mis grand nombre d'enfans en metier. Elle a donné à pluſieurs le moyen de retablir leurs menages après la ruine de la guerre. Elle donnoit des penſions à de pauvres Demoiſelles. Enfin tout le bien que Dieu lui donnoit le pouvoir de faire, elle le faiſoit ; & cette Maiſon qu'elle avoit trouvée endettée de quarante mille livres, & ſans aucuns meubles (tout y ayant été pris, juſques-là que l'on avoit vendu le Fumier de la Cour, & tout le revenu n'étant affermé qu'à dix-huit cens ou deux mille livres, à cauſe d'un gros pot de vin que l'on avoit pris & qu'il fallut rendre pour rompre ce beau marché ;) cette Maiſon, dis-je, ſe vit en peu de tems pleine de biens & le refuge des pauvres. Et ſi la Mere eût été auſſi libre dans la conduite du ſpirituel que du temporel, elle l'auroit rendue auſſi riche des biens de la grace, qu'elle l'étoit des biens de la terre.

Pendant que M. l'Abbé de la Charmoye qui étoit ſon Superieur a vecu, il l'a ſoutenue tant qu'il a pu ; mais ſi tôt qu'il fut mort, on la traitta toujours de pis en pis. Elle ſouffroit toutes ces afflictions dans une

paix

II Relat. paix merveilleuſe, mettant toute ſa confiance en Dieu; & voyant qu'on l'empêchoit de bien gouverner le ſpirituel de la Maiſon, elle menageoit le mieux qu'elle pouvoit le temporel pour les pauvres, perſuadée que Dieu demandoit cela d'elle, puiſqu'il le lui avoit mis entre les mains dans un tems de ſi grande calamité.

Les Religieux y firent faire une Viſite par le General, & le pouſſerent tant qu'ils purent à l'affliger; & ſurtout ils vouloient qu'on lui ôtât une de ſes Religieuſes qui lui étoit très fidele, parce qu'ils ne l'avoient pu jamais gagner. Mais le General fut convaincu de ſa vertu, & leur dit qu'il la croyoit la plus vertueuſe Abbeſſe de l'Ordre. Elle lui rendit bon compte de tout, & ils ne ſurent que lui faire. Tout cela neanmoins accrut la preſomption de pluſieurs de ſes Filles; à qui elle ne ſervoit qu'à les rendre plus criminelles, par leur mepris pour la conduite d'une ſi vertueuſe Mere : ce qui me fit penſer qu'il étoit tems de la delivrer, comme je le lui avois toujours promis.

XXIII. La M. Suireau ſe demet de l'Abbaye de Maubuiſſon.

Je pris conſeil avec qui je devois; & ma penſée ayant été approuvée, je propoſai donc à un Abbé de l'Ordre, s'il ne jugeroit point à propos de prendre pour Abbeſſe de Maubuiſſon une Religieuſe Profeſſe d'ici (Sœur Suzanne du S. Eſprit de la Roche,) très bonne & vertueuſe en effet, qu'ils avoient attirée à eux pendant que j'étois à la Maiſon du S. Sacrement *, en lui perſuadant qu'elle n'étoit pas en bon état, parce que nous avions quitté la conduite-

* On en verra l'hiſtoire ci-après n. 50.

duite des Religieux pour nous mettre ſous la juriſdiction de l'Evêque. Ils avoient pris de là occaſion de la faire demander par une jeune Abbeſſe, (Madame d'Argenſoles) pour lui aider à la Reforme de ſa Maiſon. D'abord je m'y oppoſai, & je fis ce que je pus pour la retenir. Mais comme je vis que je ne la pouvois ramener, je priai la Mere Genevieve de la laiſſer aller. Ce fut une grande providence de Dieu ſur nous, car elle faiſoit tout ſon poſſible pour attirer toutes les Sœurs à elle, pour après leur perſuader de ſe mettre ſous la juriſdiction des Religieux. Et comme elle étoit fort reguliere, ſage & devote, avec le tems elle eût pu diviſer les eſprits. Elle alla donc avec cette jeune Abbeſſe; & quelque tems après les Religieux lui firent avoir une petite Abbaye à Beaune, (l'Abbaye du Lieu-Dieu) où elle établit la Reforme. II. RELAT.

Ce qui m'engagea à la propoſer pour celle de Maubuiſſon, c'eſt que je ſavois qu'elle étoit fort au goût des Religieux, & qu'ils ſeroient très aiſes qu'elle eût cette Abbaye, où j'eſperois qu'ils la ſoutiendroient, plutôt que de l'opprimer, comme ils faiſoient la Mere Marie des Anges. L'Abbé que j'ai dit reçut ma propoſition avec grande joie, & s'offrit de porter ma Lettre à la Mere Marie des Anges, qui en eut encore plus que lui; & à l'inſtant elle fit ſa reſignation. Auſſi-tôt tous les Abbés ſe mirent en campagne pour avoir le Brevet, & ils y travaillerent avec tant d'activité, qu'ils en vinrent à bout. Comme on en dit la nouvelle à la Mere Marie des Anges, (ce fut l'Abbé de

II. Relat. de Chatillon qui me le dit,) elle ſe mit à genoux pour remercier Dieu ; & elle donna incontinent l'argent qu'il falloit pour les Bulles, comme elle avoit fait pour les pourſuites du Brevet.

Ces Religieux étoient étonnés de ſa vertu, & qu'elle tînt ſi peu à une ſi grande & ſi riche Abbaye, cela ſurpaſſant autant leur lumiere, comme cela étoit audeſſous de celle de la Mere. L'on tint cette affaire ſi ſecrette, qu'il n'y avoit dans la Maiſon qu'une ſeule Religieuſe qui la ſût, & qui étoit uniquement à ſa bonne Mere ; de ſorte que la nouvelle Abbeſſe y arriva, ſans qu'elles en ſuſſent rien. Auſſi-tôt la Mere Marie des Anges fit aſſembler le Chapitre, où ayant declaré à ſes Religieuſes qu'elle avoit reſigné l'Abbaye, & choiſi pour remplir ſa place une très vertueuſe Religieuſe qui les gouverneroit mieux qu'elle, toutes s'affligerent extrêmement, & s'en prirent à leurs Religieux ; ſachant très bien que les mauvais traittemens qu'ils lui avoient faits & fait faire par elles-mêmes, avoient contribué à la faire quitter. Le deſordre fut ſi grand, qu'elles ne voulurent point chanter le *Te Deum*, pour la priſe de poſſeſſion de la nouvelle Abbeſſe.

XXIV. Elle revient à P. R. où elle a été Abbeſſe.

La Mere demeura ſeulement huit jours avec elle, & puis s'en revint vivre en ſon premier Monaſtere avec autant d'humilité que ſi elle n'en eût jamais bougé, & n'eût eu aucune charge ; ne ſe meprenant jamais à faire la moindre choſe ſans licence, & rendant non ſeulement à l'Abbeſſe, mais à toutes les Sœurs, toute ſorte de reſpect.

Elle

Elle ſupplia qu'on la remît au Noviciat, pour y apprendre les devoirs d'une ſimple Religieuſe, & pour perdre les habitudes que vingt-deux années de commandement lui pourroient avoir données. Elle n'en avoit nul beſoin, n'ayant jamais pris nulle part à ſa charge, que la douleur d'y être. Nous la mîmes neanmoins au Noviciat, mais pour aider la Mere Agnès à gouverner les Novices. Elle y a été juſqu'à ce que Dieu nous ait fait la grace de l'avoir pour Abbeſſe. Elle fut élue le 26. Novembre 1654. *. II. RELAT.

XXV. Comment la M. Angelique alla à Maubuiſſon.

Comme notre Maiſon commençoit à s'accommoder en 1618. le General de l'Ordre (M. Boucherat) me commanda d'aller à Maubuiſſon, pour gouverner & reformer la Maiſon, pendant que l'on feroit le procès de l'Abbeſſe qu'on avoit miſe priſonniere aux Filles Penitentes †. Je laiſſai la Prieure pour gouverner, & fis la Mere Agnès Souprieure, avant que de partir de Port-Royal. J'allai avec joie à Maubuiſſon, parce que j'avois toujours la volonté de quitter l'Abbaye; & je penſai qu'en étant dehors, cela me pourroit faciliter le moyen d'accomplir mon deſſein.

Je partis de Port-Royal le 19. de Fevrier; & paſſant par Paris, notre General m'y fit ſejourner chez mon pere juſqu'au jour de S. Matthias, pour diſpoſer les Religieuſes de Maubuiſſon à me recevoir. Elles étoient en-

* On trouvera dans la III. Partie de ces Memoires une Relation particuliere de la vie & des vertus de cette ſainte Religieuſe, qui mourut en 1658.

† Voyez la I. Rel. n. 49.

XI. Relat. entrées dans un grand effroi de ſavoir qu'on me devoit établir leur Superieure, pendant le procès de leur Abbeſſe. Le General m'y conduiſit lui-même, & deux jours après ces Filles demeurerent contentes.

Je menai quatre Religieuſes avec moi, dont il y en avoit une que je fis Maîtreſſe des Novices, qui étoit une excellente Religieuſe †. Il n'y avoit que ſeize Profeſſes dans cette Maiſon, & on me commanda d'en recevoir un nombre ſuffiſant pour un tel monaſtere qui a été fondé pour cent. Auſſi-tôt qu'on ſût que cette Maiſon ſe reformoit, & qu'on y recevoit les Filles pour rien, on nous en preſenta grande quantité: mais entre peut-être ſoixante ou quatre-vingts nous n'en reçumes que trente, parce que la plûpart y étoient conduites par la cupidité de leurs parens, ou par la leur propre, pour trouver une bonne & honorable condition, dans un beau Monaſtere bien fondé.

D'abord je croyois n'y être que quelques années; mais voyant que cela étoit pour durer plus long-tems, je m'aviſai pour avancer mon deſſein de quitter l'Abbaye, d'écrire à mon pere que je voyois bien que les affaires de cette Maiſon dureroient long-tems; que j'apprehendois qu'une ſi longue abſence n'apportât quelque alteration à notre Maiſon ſous une moindre autorité; que je le ſuppliois de trouver bon de me permettre de reſigner l'Abbaye à ma ſœur qui étoit la

† La Sœur Iſabelle Agnès de Chateauneuf. Elle n'avoit que dix-neuf ans.

la Mere Agnès; que nous étions dans une ſi parfaite union, qu'il pouvoit s'aſſurer que je vivrois auſſi contente ſous ſon obéiſſance quand je retournerois, qu'elle avoit fait ſous la mienne. II. RELAT.

XXVI. La M. Agnès eſt faite Coadjutrice de P. R.

Mon pere m'attrapa fort bien, car recevant ma propoſition avec joie mais non dans mon ſens, il m'écrivit que j'avois grande raiſon de vouloir autoriſer ma ſœur, mais qu'il falloit que ce fût en la faiſant Coadjutrice, & non pas en lui reſignant; & m'envoya cette reponſe par un Notaire Apoſtolique. Je fus très ſurpriſe, & neanmoins je n'oſai manquer de ſigner la Procuration qu'il m'envoyoit; me conſolant dans l'eſperance que ma ſœur étant Coadjutrice, cela me donneroit toujours plus de facilité de quitter. Mon pere fut ravi de prendre le ſujet de mon emploi à Maubuiſſon pour obtenir cette Coadjutorerie; ce qui eût été mal-aiſé autrement, parce que je n'avois alors que vingt-huit ans.

XXVII. La M. Ang. connoît S. François de Sales, qu'elle prend pour Directeur.

En ce tems-là le Bienheureux Evêque de Genêve, François de Sales, vint à Paris. Sitôt que je le ſus, j'eus un extrême deſir de le voir, ſur l'eſtime que j'avois de ſa ſainteté; & Dieu m'en facilita le moyen par un homme de condition, (M. de Bonneuil) qui nous avoit donné ſa fille, qui n'étoit point confirmée. Je le priai de l'amener, pour lui conferer ce ſacrement, ce qui lui fut facile, car il étoit Introducteur des Ambaſſadeurs. Il l'amena donc le 5. Avril 1619. Il nous prêcha, donna la Confirmation, & s'en retourna le même jour. Si j'avois eu un grand deſir de le voir, ſa vue m'en donna un plus grand de lui com-

II. Relat. muniquer ma conſcience. Car Dieu étoit vraiment & viſiblement dans ce ſaint Evêque; & je n'avois point encore trouvé en perſonne ce que je trouvai en lui, quoique j'euſſe vu ceux qui avoient la plus grande reputation entre les devots. Je lui écrivis, pour le ſupplier très humblement de revenir. Il me l'accorda. Mais en attendant je lui ouvris mon cœur par Lettres, ſur une peine que j'avois bien grande, qui étoit que je n'avois jamais rencontré perſonne auquel je puſſe prendre une confiance entiere, & enſuite y avoir une vraie ſoumiſſion; & que je me ſervois pour prendre avis & conduite de ceux qui nous aſſiſtoient, ſelon que je reconnoiſſois qu'ils étoient portés à ce que je deſirois, que je croyois bon & utile pour le bien de nos Sœurs, prenant ainſi conduite par partie, de ceux que je croyois qui favoriſoient mes penſées & mes deſirs: ce qui me donnoit beaucoup d'inquietude, parce qu'en effet c'étoit me conduire moi-même. Il me repondit qu'il n'y avoit point de mal à chercher ſur pluſieurs fleurs le miel qu'on ne pouvoit trouver ſur une ſeule, & des juges favorables à nos inclinations, pourvû qu'étant examinées, elles fuſſent trouvées bonnes.

J'admirai cette reponſe, quoique je trouvaſſe perilleux d'en uſer ainſi. Mais vraiment j'y avois été neceſſitée; & ſi j'euſſe fait autrement avec les perſonnes qui nous avoient aſſiſtées juſqu'alors, nous n'euſſions rien fait du tout. Il nous vint voir incontinent après. Je lui parlai de la Coadjutorerie, pour le ſupplier de vouloir prendre

la

la peine d'aller conſoler la Mere Agnès, qui en avoit été ſi affligée que lorſqu'on lui vint faire faire ſa profeſſion de foi, elle en demeura malade. D'abord il me dit : „ Comment, ma Fille, êtes-vous de ceux qui „ veulent perpetuer les Benefices dans leurs „ familles ? " Je lui dis que non, & que j'avois pris ma ſœur, croyant en conſcience qu'elle étoit la plus capable de la Maiſon : ce qui le contenta. Il eut la bonté de la venir voir, & m'écrivit qu'il l'avoit trouvée totalement à ſon gré, & toute la Maiſon qui étoit vraiment le port royal, qu'il aimoit & aimeroit toujours. Il revint après à Maubuiſſon, & y demeura neuf jours. II. RELAT.

Je lui fis ma Confeſſion generale, avec une grande ſatisfaction & deſir d'être plus à Dieu. Je lui communiquai mon deſir de quitter ma charge pour être ſimple Religieuſe, & le ſuppliai de me recevoir en ſa Congregation de la Viſitation. Il m'en parla avec une grande humilité, me diſant que ce n'étoit preſque pas une Religion. Neanmoins le preſſant beaucoup, il trouva bon que j'en écriviſſe à Rome, ayant beſoin de diſpenſe, parce que notre Ordre étoit plus auſtere. Si ce ſaint homme fût demeuré en France, je crois que j'aurois tiré grand avantage de ſa ſainte conduite, qui n'étoit nullement molle & douce, comme la plupart du monde ſe l'eſt imaginé ; parce qu'il ne ſe decouvroit qu'aux ames qui avoient une vraie confiance en lui, & qu'il voyoit diſpoſées à le croire ; & de tous ceux que j'ai vus avant lui, je n'en ai trouvé aucun ſi ferme que lui.

II. RELAT. D'abord que j'eus la benediction de le voir, comme il s'enquit de notre maniere de vivre, il la trouva auſtere & me dit: „ Ma Fille, ne vaudroit-il pas mieux ne „ pas prendre de ſi gros poiſſons, & en „ prendre davantage.” Je lui repondis que ſi j'euſſe eu à faire une Regle, que je croyois que je l'aurois faite plus douce; mais que me trouvant dans une auſtere, je croyois la devoir faire garder autant qu'il m'étoit poſſible : ce qu'il approuva. Reformant dans ſon Dioceſe des Religieuſes de notre Ordre qui étoient dans un grand dereglement de vie, il s'étoit contenté d'y retablir l'eſſentiel de la Regle, pour redreſſer les mœurs ; & pour le reſte, il les avoit laiſſées dans la douceur de celles de la Viſitation; mais après être retourné, il les remit en ce qu'il put dans les pratiques de l'Ordre, & entr'autres choſes, il leur ôta l'uſage du linge, & leur fit prendre des chemiſes de ſerge dont elles ſe plaignirent à lui quelques tems après, diſant que cela leur donnoit de la vermine: à quoi il leur repondit que ce n'étoit pas merveille que la vermine mangeât la vermine. C'eſt la bonne Mere de Chantal qui m'a dit cela, que j'ai cru devoir rapporter ici, pour faire voir que ce ſaint homme n'avoit point une devotion doucette, ainſi qu'on l'a voulu perſuader. Il ne pardonnoit rien aux ames qui vouloient être conduites dans la verité; & qui conſiderera bien les regles qu'il a données à ſes Religieuſes, verra bien qu'il les veut autant mortes à elles-mêmes & crucifiées avec Jeſus-Chriſt qu'aucun autre. Lorſque

que j'allai dans leurs Maiſons de Paris, dans le tems que leur bonne Mere Fondatrice les établiſſoit, j'étois ravie de la devotion, du ſilence & de la mortification que j'y voyois; & en effet elles étoient plus auſteres qu'on ne s'imaginoit. II. RELAT.

M. de Genêve s'en retourna dans ſon Dioceſe, & je demeurai encore plus de trois ans à Maubuiſſon avec de très grands embarras & difficultés. Je continuai tant qu'il vecut à lui écrire mes diſpoſitions, & il prenoit la peine de me repondre avec grand ſoin & une extrême bonté *. Lorſqu'il fut mort je demeurai dans cette même Maiſon ſans conduite, tous ceux que j'avois vus auparavant n'y étant plus, l'obéiſſance les ayant éloignés. J'y reçus trente deux Filles, dont nous en fîmes dix Profeſſes.

XXVIII. La M. Ang. quitte Maubuiſſon & revient à P. R.

Comme j'appris que le Roi avoit nommé pour ſucceder à l'Abbeſſe qui avoit deja été depoſée par deux Sentences, une Religieuſe de qualité (Madame de Soiſſons,) je procurai qu'elle y vint en attendant la troiſieme Sentence, pour voir ce qui ſe pourroit eſperer de ſa conduite, & pour menager doucement ma ſortie, étant ennuyée d'être ſi long-tems en un lieu où il y avoit peu d'apparence d'établir les choſes ſolidement. Je demeurai treize mois avec elle, continuant à gouverner la Maiſon, parce qu'elle ne pouvoit avoir de Bulles que la derniere Sentence ne fût donnée; & comme je vis que je ne ſervois plus de rien, Dieu ayant permis quelque meſintelligence, qui ne vint pas de la future Abbeſſe, mais d'une

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 14.

II. Relat. Religieuſe qu'elle avoit amenée avec elle; je demandai permiſſion à M. de Cîteaux de me retirer.

Une des plaintes qu'on faiſoit contre moi, étoit que j'avois rempli la Maiſon de Filles ſans dot, & qu'ainſi j'ôtois le pouvoir de faire de belles magnificences à l'Egliſe, comme il étoit à propos en une Maiſon Royale comme celle-là. Je repondis à cette plainte, que j'avois fait ce que les Superieurs m'avoient commandé, mais que ſi on tenoit une Maiſon de trente mille livres de rente trop chargée par trente Filles, je n'eſtimerois pas la nôtre, qui n'en valoit que ſix, incommodée de les recevoir. Ces pauvres Filles m'en prierent inſtamment, & j'écrivis à nos Sœurs, les priant de me dire ſi elles auroient bien le courage de faire part de leur pauvreté à trente Filles. Elles m'écrivirent une Lettre ſignée de toutes, où elles diſoient qu'elles recevroient avec joie tout ce qu'il me plairoit de leur amener. J'envoyai la Lettre à notre General, & lui demandai la permiſſion, que je reçus avec plus de joie que je ne puis exprimer. Auſſitôt je me diſpoſai à partir.

J'écrivis à ma mere qui étoit veuve, mon pere étant mort il y avoit trois ans *, que je la ſuppliois de m'amener des caroſſes pour conduire ces Filles à Port-Royal; & je concluois ma Lettre, la ſuppliant très humblement de ne point m'accorder ma ſupplication, ſi Dieu ne le lui inſpiroit & qu'elle ne le fît de tout ſon cœur. Elle ne manqua pas de ſe trouver au jour nommé avec autant de ca-

* Le 29. Decembre 1619.

caroſſes, & autant de femmes pour conduire ces Filles. Je les envoyai à Port-Royal, & moi je m'en allai à Paris, parce que quelques perſonnes * m'avoient conſeillé d'y tranſporter notre Maiſon, qui étoit très mal-ſaine, & que ma mere le deſiroit beaucoup. Elle m'y mena donc pour aviſer comme cela ſe pourroit faire. J'y trouvai peu d'apparence, & m'en revins le 11. ou 12. de Mars 1623. à Port-Royal où nos Sœurs me reçurent avec grande joie, non ſeulement de me revoir, mais encore ſatisfaites des Filles que j'avois envoyées, comme ſi avec elles il leur fût venu un plus grand accroiſſement de biens que de charge. II. RELAT.

XXIX. Nouvelles Religieuſes de P. R.

Auſſi-tôt je me mis à faire de petits accommodemens, pour loger les XXX. Filles de Maubuiſſon; car nous étions étrangement preſſées, n'y ayant que treize cellules au dortoir, & nous étions plus de ſoixante. J'en fis quelques-unes très-pauvres, de colombage rempli de terre & de foin. La grandeur de la Maiſon d'où je ſortois, & ſes richeſſes, m'avoient ſi fort fait connoître que ces malheureuſes épines étouffoient la parole de Dieu, & j'avois tant vu de malediction & de monumens deteſtables du vice, qui avoit detruit ceux de la pieté de la ſainte Reine † qui avoit fondé cette Maiſon, que j'en aimois plus tendrement la pauvreté. J'avois nourri ces Filles que j'y avois reçues, autant qu'il m'avoit été poſſible,

* [Le Pere Binet Jeſuite en étoit un.] Voyez la II. Partie, I. Relation n. 7.

† La Reine Blanche de Caſtille Mere de S. Louis.

II. Relat. dans l'amour de cette vertu. Et veritablement elles y avoient une ſi grande affection, qu'elles étoient ravies de ſe voir dans cette pauvre Maiſon, & dans la profonde paix qui y étoit.

Auſſi-tôt que je fus arrivée, je fus priée inſtamment par cinq Religieuſes du Paraclet, de notre Ordre (Dioceſe d'Amiens,) de les recevoir avec une que j'avois deja reçue. Je le fis de bon cœur & avec un parfait agrement de nos Sœurs, qui ont toujours eu une ſi parfaite docilité qu'elles ne m'ont jamais contredite: au contraire tout ce que je trouvois bon étoit tenu pour tel. J'en reçus encore trois de S. Antoine des Champs. Enfin notre nombre s'accrut juſqu'à quatre-vingts, deſquelles il y avoit toujours nombre de malades, ſans que cela chagrinât celles qui étoient Profeſſes de la Maiſon, ni celles que Dieu y appelloit. Nous vecumes de la ſorte trois ans, ne manquant de rien, & ayant plus de facilité à vivre quatre-vingts ſans que notre revenu fût accru, que nous n'avions n'étant que treize ou quatorze, & je crois devoir prouver ceci à la gloire de la divine Providence par un exemple. Ayant reçu deux mille livres de dot d'une Fille que nous fîmes Profeſſe en ce tems-la, nous les prêtâmes à un bon homme qui nous rendoit quelques ſervices à Paris, pour achetter une maiſon d'un Chapitre qu'il avoit à très-grand marché, à cauſe de l'affection que les Chanoines avoient pour lui; & ce plaiſir que nous lui fîmes, lui a aidé à pourvoir tous ſes enfans, cette maiſon ayant valu plus de quatre fois au-

autant. Et il nous rendit peu à peu notre argent, ſans que cela l'incommodât. II. RELAT.

XXX. Mort de pluſieurs Religieuſes.

Dieu qui par ſa bonté avoit accru ce grand nombre pour les ſauver, le diminua bientôt pour en mettre quinze au ciel, qui moururent en deux ans & toutes très heureuſement, comme on le peut voir ſur le Regiſtre mortuaire, où l'on a écrit quelque peu de choſe de pluſieurs *.

XXXI. Madame Arnauld la mere ſe fait Religieuſe à P. R.

Ma mere penſoit toujours à l'établiſſement de Paris; mais rien ne s'avançoit. On nous donna en ce tems-là une fille de condition qui avoit du bien, qu'on penſoit y devoir aider; mais ayant demeuré quelque tems, & ayant même reçu l'Habit, nous ne la trouvâmes pas propre, & la renvoyâmes. Ma mere nous venoit voir très ſouvent, & demeuroit avec nous autant que ſes affaires le lui pouvoient permettre, en ayant permiſſion des Superieurs; & ma ſœur le Maître étant demeurée très malade en notre Maiſon, elle y fit un très long ſejour.

Il arriva qu'on reçut une Profeſſe, & qu'au ſermon qu'on y fit, ma mere fut tellement touchée de Dieu, qu'après la ceremonie elle me vint prier de la mettre en retraite. J'eus une grande joie, me doutant bien que cette retraite de quelques jours aboutiroit à celle de toute ſa vie. Je la lui accordai auſſi-tôt, & elle eut la bonté & l'hu-

* Voyez dans le *Necrologe* au 11. Août la Sœur Magdeleine de Sainte Marthe de Louvieres. La même année mourut la Sœur Marguerite de Sainte Blandine de la Grange. Voyez la XI. Relation de la III. Partie.

II. Relat. l'humilité de n'y vouloir prendre conduite que de moi; & dès le lendemain, je fus étonnée qu'elle me demanda pardon à genoux les larmes aux yeux de ce qu'elle s'étoit fâchée contre moi à cauſe que je recevois des Filles pour rien. Ce n'étoit pas de celles de Maubuiſſon dont elle vouloit parler; car pour celles-là, elle m'en avoit priée de tout ſon cœur, ces pauvres Filles lui ayant fait pitié; mais c'étoit d'autres qu'elle ne croyoit pas dans un ſemblable beſoin, ou dont les parens qui avoient du bien ne vouloient pas donner autant qu'elle jugeoit qu'ils devoient donner; la Maiſon étant pauvre comme elle étoit. Dieu par ſa bonté lui fit connoître cette faute, & depuis on n'en prenoit jamais aſſez à ſon gré.

Deux jours après elle me dit que Dieu l'appelloit à être Religieuſe, mais qu'elle avoit grand peine pour ma ſœur le Maître, dont le mari n'étoit pas mort, & qui ne pouvoit quitter Paris à cauſe de ſes enfans *. Ma ſœur le Maître qui avoit un extrême deſir il y avoit long-tems d'être Religieuſe, (ou du moins, ne le pouvant être ſon mari vivant, de demeurer avec nous,) fut ſi ravie qu'elle ſe leva de ſon lit pour aller trouver ma mere, & lui dire qu'elle la ſupplioit très humblement que ſa conſideration ne l'empêchât pas de ſuivre la vocation de Dieu, & puis lui conſeilla de nous acheter une Maiſon à Paris: ce qui fut reſolu incontinent. Ils s'en retournerent à Paris pour

* Elle ne put faire Profeſſion qu'en 1629. On verra ſa Vie dans la III. Partie, c'eſt la II. Relation.

pour obtenir la permiſſion de M. l'Archevêque *, & chercher une Maiſon. Cela dura près d'un an; M. l'Archevêque ſe rendant difficile, & auſſi parce qu'on ne trouvoit point de Maiſon. II. RELAT.

XXXII. Les Religieuſes de P. R. viennent s'établir à Paris.

Enfin au tems qu'il plût à Dieu, la Maiſon où eſt à preſent le Monaſtere de Paris ſe trouva, après en avoir vu cent autres. C'étoit bien la plus propre qu'on pût jamais avoir pour la commodité & le rapport de celle des Champs. J'eus permiſſion de l'aller voir. Le maître qui étoit un ancien Conſeiller d'Egliſe, nous reçut avec grande affection, & temoigna grande joie que ſa Maiſon fût changée en un Monaſtere. Le marché fut fait, & incontinent on y mit les maçons pour y ajouter quelque peu de bâtiment, & diſpoſer les choſes regulierement. Cela dura juſqu'au jour du S. Sacrement de l'an 1625. que nous y arrivâmes.

Nous n'y vinmes d'abord que quinze, n'y ayant pas plus de place; & Monſieur l'Archevêque qui nous avoit obligées d'y venir toutes, nous donna le terme d'un an pour nous pouvoir accommoder. Dieu permit que la même année que nous vinmes à Paris, il mourut à la Maiſon des Champs douze de nos Sœurs †, & une grande partie fu-

* M. Jean François de Gondi.

† De ce nombre furent la Sœur Marguerite-Gertrude Boucher, dont la Vie ſe verra dans la III. Partie (XVII. Relation;) la bonne ancienne Prieure (Catherine Angelique Dupont) qui mourut le 17. Septembre; la mere de la Mere Marie des Anges dont il a été parlé plus haut, &c.

II. RELAT. rent très malades ; de ſorte que nous en prenant au mauvais air, on en faiſoit venir le plus qu'on pouvoit. On fit une galerie qui en logeoit une partie ; on fit lambriſſer tous les greniers ; & avant la fin de l'année, tout y fut logé. Il y en avoit quatorze dans un grenier, & par-tout on y étoit très preſſé. Le Chœur étoit ſi petit, qu'on n'y pouvoit pas tenir la quatrieme partie de la Communauté. On dînoit les unes après les autres au Refectoire. Avec cela les Religieuſes étoient contentes, auſſi regulieres & ſilentieuſes, que ſi on eût été au plus commode Monaſtere de France.

Il n'y avoit que moi & celles qui faiſoient l'œconomie, qui commençâmes à avoir du ſoin, parce qu'il fallut emprunter, quoique peu, pour faire les bâtimens neceſſaires pour nous loger toutes. Mais comme c'étoit des rentes qui diminuoient le revenu, & que nous depenſions plus à Paris qu'aux Champs, on avoit plus de peine à vivre ; outre que j'avois beaucoup de chagrin de devoir, l'ayant toute ma vie fort apprehendé. Je n'avois jamais emprunté, quelque beſoin que nous euſſions eu, que quelque petite ſomme que je rendois auſſi-tôt que je le pouvois. Neanmoins Dieu nous fit la grace dans cet embarras de refuſer trois filles de condition, nieces d'une de nos meilleures amies, pour leſquelles on nous eût donné pour le moins trente neuf mille livres, parce que je voyois bien que l'on vouloit que ces filles fuſſent Religieuſes, pour marier deux de leurs ſœurs plus richement. Elles avoient deja quatorze ou quinze ans, & avoient été élevées

vées dans une maiſon peu reglée. Je le dis franchement à leur tante, que je craignois que Dieu n'appellât pas ces filles, & que je ne pouvois m'embarraſſer dans le hazard de les rendre, ce qui fâcheroit Madame leur mere. Cela fut cauſe que cette Dame ſe ſepara de moi. Je fis peut-être une indiſcretion, ces trois filles ayant bien réuſſi en une bonne Maiſon où on les mit. Neanmoins je crois que ce fût un effet de la divine providence, parce qu'apparemment les parens de ces filles, qui étoient de condition & dont il y en avoit dans la faveur, euſſent voulu prendre connoiſſance de nos affaires & s'intriguer; ce qui nous eût fait tort dans tout ce qu'il a plu à Dieu de permettre qui nous ſoit arrivé depuis. Nous avons eu le bonheur qu'aucun parent de nos Filles ne ſe ſoit jamais mêlé de nos affaires, ce qui nous a été une grace particuliere; & je crois que Dieu en fit mourir un au commencement de nos affaires, parce qu'il nous eût pu faire beaucoup de peine, quoiqu'il eût bien de l'amitié pour nous. II. RELAT.

XXXIII. La M. Ang. connoît M. de Langres; & renouvelle ſa Profeſſion.

Je n'avois alors perſonne à qui je parlaſſe de ma conſcience avec une entiere confiance, parce que comme je l'ai deja dit, Dieu les avoit preſque tous écartés. Il arriva qu'à l'occaſion de l'Aſſemblée du Clergé, j'eus connoiſſance d'un Evêque, (M. Sebaſtien Zamet Evêque de Langres) qui m'étoit deja venu voir aux Champs, parce que la la Mere de Chantal lui avoit parlé de nous, en paſſant par ſon Dioceſe, lorſqu'elle s'en retourna en Savoye après l'établiſſement de Paris. Ce qui fit qu'elle lui en parla, ce

II. Relat. fut au ſujet d'un Monaſtere de notre Ordre qu'il avoit reformé *. Elle lui raconta la reforme du nôtre, où elle avoit paſſé, & à Maubuiſſon auſſi où j'étois alors; ce qui fit que ce Prelat eut envie de nous voir, & que ſe trouvant à Paris au ſujet de l'Aſſemblée, lorſque nous y vinmes pour nous y établir, il nous vint voir, & me parut un homme tout plein de zele, de mortification & de vraie devotion. Et parce que je n'avois alors perſonne, il me fut aiſé de prendre creance en lui, & de le prier de m'aſſiſter de ſes ſaints conſeils. Et veritablement ceux qu'il me donna au commencement étoient très ſaints, & me ſervirent beaucoup, ſur tout à me detacher des deſirs opiniâtres (je puis dire ainſi) que j'avois de ſortir de ceans pour aller à la Viſitation; ce qui partageoit mon eſprit, & me faiſoit avoir plus de negligence pour mes obligations. Mon pretexte étoit que lorſque j'eus dix-ſept ans, qui étoit l'âge qu'on avoit dit à Rome que j'avois pour obtenir mes Bulles quoique je n'en euſſe que neuf, mon pere y renvoya pour dire la verité, en demandant pardon du menſonge, & obtint de nouvelles Bulles. D'abord on eut de la peine, parce qu'on vouloit condamner à la reſtitution des fruits. Mais mon pere fit faire information par l'Official de Paris, pour prouver que bien loin d'en avoir joui, la Maiſon s'étoit trouvée ſi deſolée, qu'il y avoit mis du ſien pour la reparer; ce qui fit qu'on ne paya rien pour les Bulles. Le Saint Pere declara ma premiere Profeſſion nulle, &

* C'étoit l'Abbaye de Tard à Dijon.

& m'obligea d'en faire une nouvelle dans ſix mois, ſi je voulois demeurer Religieuſe & Abbeſſe. II. RELAT.

Je fus fort aiſe de cette nullité, qui ouvroit la porte à ma ſortie, que je deſirois tant pour être Capucine ou Carmelite. Je ne m'en ſouciois pas, pourvû que ce fût une Maiſon bien reglée; mais je n'oſois pourtant ſonger à l'entreprendre, à cauſe de mon pere, & je differois toujours à refaire ma Profeſſion. Mon pere qui veilloit toujours ſur la fin du ſixieme mois, pria M. de Clairvaux, qui étoit à Paris, de venir me faire faire cette Profeſſion. J'en fus très ſurpriſe. Neanmoins je n'oſai y manquer, & fis mes vœux publiquement; mais avec cette intention formelle, que je m'engageois de tout mon cœur aux trois vœux, mais non pas à la Regle de S. Benoît, ni à cette Maiſon, où la ſeule neceſſité preſente me forçoit de faire ſtabilité pour l'heure.

Cette Profeſſion ainſi faite m'étoit toujours un pretexte pour m'amuſer, & chercher les moyens de ſortir; & quoique l'on me pût dire, & malgré les larmes de la Mere Agnès, de ma mere & de pluſieurs de nos Sœurs qui ſavoient cela, je ne pouvois ou ne voulois point quitter cette penſée, ne voyant rien au monde qui me pût donner un vrai repos que d'être ſimple Religieuſe en un lieu où je ne fuſſe point connue.

M. l'Evêque dont j'ai parlé, à qui je dis cette penſée, comme une des choſes plus importantes de ma conſcience, & qui m'étoit la plus precieuſe, s'attacha ſi fortement à me l'ôter que je lui cedai, croyant que Dieu m'y

II. Relat. m'y obligeoit. Il voulut donc qu'en communiant à notre Chapelle fermée, je reſiſſe mes vœux tout haut: ce que je fis, en me faiſant une auſſi grande violence que ſi on m'eût forcée à être Religieuſe. Neanmoins je demeurai en paix, & n'en ai point eu de peine depuis.

XXXIV. On bâtit beaucoup à P. R. de Paris.

Peu de tems après il arriva qu'une Dame (Madame de Pontcarré) qui étoit ſeparée de ſon mari, eut un grand deſir de venir demeurer ceans, pour ſe retirer du monde, où elle étoit fort engagée. Elle m'en fit prier par des perſonnes que nous honorions fort, ce qui m'engagea très mal à propos de la recevoir, & ſans en demander avis à cet Evêque, qui s'en étoit retourné en ſon Dioceſe. Quoique je lui écriviſſe toujours pour toutes choſes, je ne lui dis pas celle-là qui étoit la plus importante, & qui nous a été, comme je crois, en punition de Dieu, une ſource de beaucoup de maux *, dont un entr'autres fut que vingt-quatre milles livres qu'elle nous apporta, furent la cauſe que cet Evêque voulut que nous entrepriſſions de bâtir notre grand Dortoir. Cette ſomme ne fournit preſque qu'à faire les fondemens, deſorte qu'il falloit emprunter tous les jours, non ſeulement pour achever cet ouvrage, mais encore avec le tems pour payer les interêts des emprunts: ce qui alla juſqu'à cent trente-ſix mille livres. Car on voulut qu'on n'épargnât rien à ce bâtiment, ce qui me ſurchargea d'une peine très grande; ne ſachant à toute heure comment faire pour payer les interêts & fournir à

* Voyez ci-après la IX. Relation.

à la depenſe qui s'accroiſſoit tous les jours, tout étant plus cher à Paris qu'aux Champs. II. RELAT.

XXXV. Premieres penſées ſur l'établiſſement de l'Ordre du S. Sacrement. P. R. ſe ſoumet à l'Ordinaire.

Un peu auparavant que je communiquaſſe avec cet Evêque, le General de notre Ordre (M. Boucherat) étoit mort. C'étoit un homme fort humain, qui ne m'avoit jamais rien refuſé de tout ce que j'avois deſiré de lui. Il mourut auſſi-tôt qu'il nous eut donné les permiſſions de notre tranſport. On en mit un en ſa place de fâcheuſe humeur, qui nous menaça de nous ôter toutes ces permiſſions que nous avoit données ſon predeceſſeur pour la reforme; & en effet il nous ôta le bon Abbé de la Charmoye, (M. Mauguier) qui nous avoit été donné pour Superieur. Cela nous affligea beaucoup, & cet Evêque l'étoit auſſi pour ſes Filles qu'il avoit reformées comme nous.

Comme nous lui parlions de cette peine, il nous dit à la Mere Agnès & à moi, qu'il y avoit quelques années qu'il avoit dans l'eſprit une penſée d'eſſayer de faire un Inſtitut Religieux, qui eut pour fin principale d'adorer & d'honorer le Saint Sacrement de l'Autel; & que pour cela il y eut toujours quelqu'un qui l'aſſiſtât jour & nuit. Or il eſt à remarquer que dès que nous étions encore à la Maiſon des Champs, notre General étant venu à mourir auſſi-tôt, comme je l'ai dit, qu'il nous eût donné la permiſſion de nous transferer à Paris, nous reſolumes, & nous l'effectuames, d'être tout le jour tour à tour devant le S. Sacrement. Et peu après, l'Abbé de Clairvaux (M. l'Argentier) qui nous étoit favorable, venant

II. Relat. nant auſſi à mourir, nous ajoutâmes la nuit au jour, afin de prier Dieu qu'il lui plût de nous proteger contre les ſucceſſeurs de ces Abbés ennemis declarés de la reforme. Ce mouvement que Dieu nous avoit donné, nous fit recevoir avec grande joie celui de cet Evêque; & auſſi-tôt nous le ſuppliâmes avec ardeur qu'il trouvât bon que nous envoyaſſions à Rome, pour avoir permiſſion de commencer cet Inſtitut. On agita fort ſavoir ſi on feroit une Maiſon nouvelle, ou ſi on l'établiroit ceans. On reſolut enfin une Maiſon nouvelle, avec la Regle de S. Auguſtin. On travailla pour cela, & on pria Madame de Longueville, (Louiſe de Bourbon-Soiſſons) qui venoit aſſez ſouvent ceans par une autre rencontre que je dirai, de vouloir qu'on preſentât la Supplique au Saint Pere en ſon nom, & qu'elle s'en dît Fondatrice, ce qu'elle accorda. Et auſſi-tôt on ſupplia un Docteur de Sorbonne (M. le Feron) d'aller à Rome exprès, ce qu'il fit. Et comme il étoit là, nous recevions de nouvelles menaces de notre General, ce qui nous obligea de lui écrire, pour eſſayer d'obtenir un Bref, qui nous remit ſous la Juriſdiction de l'Evêque *. Il obtint tous les deux, & en aſſez peu de tems, & nous les envoya. Ce fut en 1627.

La divine providence fit qu'en ce tems, une Dame (Madame Bardeau) qui étoit riche & ſans enfans, voulant laiſſer une partie

* Il y avoit deja long-tems que la M. Angelique deſiroit ce changement, pour les raiſons qu'elle expoſe dans la III. Relation.

tie de ſon bien à Dieu & aux pauvres, prit conſeil d'une autre, (Mademoiſelle Feu) qui étoit ſon intime amie & très vertueuſe, à quoi elle employeroit une partie de ce qu'elle deſtinoit en œuvres pieuſes. Celle-ci ayant ouï parler du nouvel Inſtitut, & étant de nos amies, lui dit le projet qui ſe faiſoit, & qu'elle vît ſi Dieu lui inſpireroit d'y contribuer. Cette Dame y prit auſſitôt devotion, & me fit prier de trouver bon qu'elle nous laiſſât par Teſtament trente mille livres, à la charge de jouir du privilege de Fondatrice pour les prieres ſeulement, & d'être enterrée dans l'Egliſe du Monaſtere; que ſi elle mouroit auparavant que la Maiſon fût établie, on apporteroit ſon corps ceans en depôt, & que l'interêt des trente mille livres courroit juſqu'à ce qu'on les livrât, l'établiſſement étant fait. Nous acceptâmes ce legs, & cette Dame m'en vint remercier avec plus d'humilité, que ſi nous le lui euſſions donné, au lieu de le recevoir. Elle mourut * peu après que la Bulle fût obtenue, & nous reçumes ce legs pour aider à payer la Maiſon trente ſix mille livres. II. RELAT.

XXXVI. La M. Angeliq. ſe demet de ſon Abbaye.

La même année que notre bâtiment fut fait, qui fut en 1629. l'Evêque ayant obtenu un Bref pour retirer ſes Filles de deſſous l'Ordre, auſſi bien que nous, deſira de faire une union de nos deux Maiſons, & pour cela que nous envoyaſſions la Mere Agnès avec la Mere Genevieve de S. Auguſtin en ce Monaſtere, d'où par après il nous envoya ici l'Abbeſſe, qui avoit quitté ſa

* Voyez le *Necrologe* au 6. Novembre.

II. Relat. ſa charge (la Mere Jeanne de S. Joſeph de Pourlan,) avec une autre Sœur.

Comme l'année precedente la Reine Mere du Roi Louis XIII. qui aſſiegeoit alors la Rochelle, nous vint viſiter, je pris l'occaſion de ſupplier très humblement Sa Majeſté d'obtenir du Roi en action de graces, lorſqu'il auroit pris cette ville, de nous accorder le droit d'élection. Madame la Marquiſe de Maignelai (Marguerite de Gondi) qui étoit venue avec la Reine, appuya beaucoup ma priere, * que la Reine nous accorda; & au retour du Roi, elle lui demanda cette grace, qui lui fut accordée, & le Brevet expedié & enregiſtré au Grand Conſeil. Enſuite je fis ma demiſſion; & la Mere Agnès, qui étoit Coadjutrice, m'envoya la ſienne du Monaſtere où elle étoit. La Mere Genevieve fut élue Abbeſſe (le 23. Juillet 1630.) Elle étoit une des premieres Novices que j'avois amenées de Maubuiſſon. Elle avoit beaucoup de vertu,

* [Elle dit à la Reine que cette grace que lui demandoit Madame de Port-Royal ne tireroit point à conſequence, & qu'il ſe trouveroit peu d'Abbeſſes en France qui ayant pluſieurs ſœurs Religieuſes fort capables auſſi bien que des nieces, penſaſſent à quitter une Abbaye, pour la mettre en élection. M. d'Andilly ſollicitoit de ſon côté cette faveur que deſiroit la Mere Angelique; & le monde ſe mocquoit qu'il prît tant d'interêt à une choſe qui étoit contraire aux interêts humains de ſa famille, & qu'il fit, pour perdre l'eſperance d'une Abbaye, ce que les autres font pour en briguer pour leurs enfans.]

tu *, & l'Abbeſſe qui étoit venue †, fut Prieure. II. RELAT.

Je dois dire, pour faire voir la juſtice de Dieu, que je n'avois point aſſez prié avant que de faire la liaiſon que je fis avec cet Evêque, m'y étant engagée fort legerement, par la conduite & le diſcernement de mon eſprit; n'en ayant pas même conſulté la Mere Agnès qui étoit à Port-Royal des Champs.

XXXVII. Il ſe fait de grands changemens à P. R.

Tout auſſi-tôt que j'eus quitté la Charge, la Mere Genevieve qui avoit été du Monaſtere de Tard & en avoit pris l'eſprit, ayant auſſi pour conſeil la Prieure, changea par l'ordre de l'Evêque toute la conduite de cette Maiſon, qui étoit dans une très grande docilité, pauvreté & ſimplicité; ce qui faiſoit nos Sœurs toutes bêtes, diſoit-on. Il y en avoit pluſieurs qui ne ſavoient pas écrire quand elles avoient été reçues; & voyant que c'étoient des eſprits aſſez mediocres, qui ne pouvoient pas être employées à des charges où il fallût écrire, je jugeois inutile qu'elles l'appriſſent. On voulut auſſi-tôt qu'elles le ſuſſent, & on garnit incontinent toutes les cellules d'écritoires, afin que tout le monde écrivît; au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les Officieres qui en euſſent, ou celles que l'on deſtinoit à écrire ce qui étoit neceſſaire pour la Communauté. On diſoit qu'il falloit rendre toutes les Sœurs capables de tout. Beaucoup ne bougeoient des parloirs à parler à des Peres (de l'Oratoire,) &

* Voyez ſa Vie, III. Partie, XVI. Relation.

† [La Mere Jeanne de S. Joſeph, qui avoit quitté l'Abbaye de Tard, pour la mettre en élection.]

II. Relat. & puis il leur falloit écrire pour façonner les eſprits *.

Ce qui me fâcha le plus, ce fut qu'on mit au Tour & à la Sacriſtie les plus imparfaites, que je n'avois jamais voulu employer, & cela pour les contenter. On ne vouloit plus recevoir de Penſionnaires, ſi elles n'étoient Filles de Marquis ou de Comtes. On ſe mocquoit de la ſimplicité & de l'apprêt des viandes du Refectoire. Il falloit tous les jours changer de potages, & faire des ſaupiquets d'œufs qui nous étoient inconnus, avec force épices, dont on n'avoit pas accoutumé d'uſer.

A l'Egliſe force parfums, pliſſures de linges & bouquets. On prioit tout le monde de venir dire la Meſſe, & de prêcher. On faiſoit tous les jours des connoiſſances nouvelles. Avec tout cela des auſterités extraordinaires, des jeûnes au pain & à l'eau, des diſciplines terribles, des penitences les plus hu-

* [Une choſe qui fit grande peine à la Mere Angelique, fut qu'auſſi-tôt après l'élection, les nouvelles Meres lui vinrent demander où elle avoit pris trois Filles qui étoient dans la Maiſon, & dont la charité de la Mere s'étoit chargée pour les tirer du peril. Elles lui dirent qu'elles étoient reſolues de les renvoyer d'où elles étoient venues, & qu'elles étoient à charge à la Maiſon. Cela fut très ſenſible à la Mere, qui n'en voulut faire aucune plainte. Elle en pleura tant en ſecret devant Dieu, que ſes yeux & ſon viſage decouvrirent ſon cœur. On s'aperçût bien qu'on l'avoit touchée dans ce qu'elle avoit de plus ſenſible, & ainſi on la preſſa moins, & on lui donna le tems de chercher elle-même à bien placer ces pauvres filles.]

humiliantes du monde; en ſorte que voyant en faire une à une fille imparfaite, j'en fus très touchée, penſant que ce fût un miracle: mais à la recreation du même jour, la voyant autant railler qu'elle avoit pleuré le matin, je fus toute ſurpriſe, & trouvai que l'on faiſoit jeu de tout. Pour dire la verité, il y avoit de très bonnes filles qui le faiſoient de très bon cœur, & avec utilité. Celles qui étoient les plus difficiles à ſe mortifier dans leur manger mangeoient après des chenilles & autres ordures. A la recréation, il falloit ſe mocquer les unes des autres, s'entrecontrefaire, & on appelloit cela *ſe deniaiſer*. J'avois ſouvent de la peine de tout cela, mais je n'en diſois rien; & quand je me demandois en ſecret, *A quoi tout cela eſt-il bon?* je me repondois, *A detruire mon propre jugement*. II. RELAT.

On voyoit bien, ſans que je le diſſe, que je n'approuvois pas tout cela, & cet Evêque me dit une fois *que je lui nuiſois céans*. Et comme je lui repondis que je ne diſois rien, il me repondit, *Votre ombre nous nuit*. Je lui dis, *Envoyez-moi où vous voudrez, j'y irai*. Neanmoins il ne voulut pas le faire, & il m'employoit à ſolliciter l'affaire de la Maiſon du S. Sacrement, où il ne vouloit pourtant pas que j'allaſſe. Avec tout cela je m'accoutumois à tout, & vivois en grande union avec la Mere Abbeſſe & la Prieure. Il ne voulut plus que j'écriviſſe à la Mere Agnès qui étoit en ſon Monaſtere, je m'y ſoumis; & elle ceſſa auſſi de m'écrire. Ainſi nous étions auſſi ſeparées d'eſprit que de corps.

Pen-

II. Relat. XXXVIII. Etabliſſement de la Maiſon du S. Sacrement.

Pendant ce tems nous pourſuivions pour avoir des Lettres Patentes du Roi pour l'établiſſement de la Maiſon du S. Sacrement, mais il ſe rencontroit de grandes difficultés: beaucoup de perſonnes s'étant interreſſées à ce que cet Inſtitut ne ſe fît pas. Enfin Dieu permit que le Roi étant demeuré très malade à Lion, fut gueri, à ce que l'on crut, par le très S. Sacrement qu'il reçut en Viatique. M. le Garde des Sceaux (de Marillac,) qui n'avoit jamais voulu ſceller ces Lettres, eut un mouvement de Dieu par reconnoiſſance de la ſanté du Roi, d'en faire dreſſer de très avantageuſes, le Roi accordant cette grace en reconnoiſſance de celle de ſa gueriſon qu'il attribuoit au S. Sacrement.

Après cet heureux ſuccès, on pourſuivit M. l'Archevêque de Paris, mais il n'y avoit nulle apparence de le faire rendre; étant offenſé de ce que par la Bulle on lui avoit joint à la ſuperiorité de ce Monaſtere deux autres Prelats (M. l'Archevêque de Sens, & M. l'Evêque de Langres.) Neanmoins après de grandes prieres de la part de Madame de Longueville, il permit que je viſſe une Maiſon, & qu'on l'achetât; & auſſi-tôt on travailla à la mettre en Monaſtere, le mieux que l'on pût. Elle étoit dans le quartier du Louvre, au plus grand bruit de Paris, environnée de rues & de grandes maiſons, ſans aucun moyen de s'accroître qu'avec des ſommes immenſes. Mais on avoit voulu le voiſinage de la Cour, pour y attirer des Filles de condition & de la Cour.

XXXIX. Changement

Car il faut que je le diſe. Il arriva par un ſe-

ſecret jugement de Dieu, que cet Evêque, qui lorſque nous commençâmes à le voir, ne reſpiroit que Dieu, & paroiſſoit tout mort au monde, & avoit d'abord eu des vues ſur notre Maiſon toute retirée & ſeparée du monde, crut enſuite que la nouvelle Maiſon ne pourroit s'accroître, ſans faire beaucoup d'amis, & avoir des filles de condition & riches. Il fit faire des Conſtitutions, où il ordonnoit à la verité beaucoup de bonnes & ſaintes Regles, mais il y en avoit d'autres qui ne l'étoient pas. Il vouloit que l'habit fût beau & auguſte, ce diſoit-il, de belle ſerge blanche; qu'on eût de grands Manteaux traînans, un Scapulaire rouge de belle écarlate, de beau linge; que l'Egliſe fût magnifique, & toutes choſes dans un grand ajuſtement & propreté; qu'on y dît Matines le ſoir à huit heures; & que tout y fût ſi doux & ſi agreable, qu'il ne fît point peur aux filles de la Cour: au reſte, que les Filles fuſſent polies, civiles, & d'une devotion agreable. II. RELAT. M. de Langres.

Pour la clôture, il la vouloit très exacte, avec toutes les obſervances qui ne choquoient pas la politeſſe. Et parce que je n'étois pas aſſez ſpirituelle pour démêler tout cela, il ne vouloit pas que j'y fuſſe Superieure, quoique je fuſſe nommée par la Bulle; mais il vouloit que ce fût l'Abbeſſe qui s'étoit depoſée & qui étoit venue du Monaſtere qu'il avoit reformé. Mais jamais, & je ne ſai pourquoi, il ne le put obtenir de M. l'Archevêque de Paris, quoique je l'en priaſſe beaucoup & de tout mon cœur, contre mon cœur même. Car il eſt vrai que j'a-

II. Relat vois grande envie d'y aller, quoique ce ne fût pas pour y être Superieure.

XL. La M. Ang. eſt Superieure de la Maiſon du S. Sacrement.

M. de Paris tint bon contre toutes nos ſollicitations, & ne voulut pas même que cette Religieuſe vînt avec moi dans la Maiſon. A la fin par une rencontre que je puis dire heureuſe, pour le bien que Dieu me fit par ce moyen, il ſe rendit, & nous permit d'y aller le 8. de Mai de l'an 1633.

XLI. Ses liaiſons avec M. l'Abbé de S. Cyran. Affaire du Chapelet.

Il faut ſavoir que, dès avant que nous vinſſions à Paris, nous eumes le bien de voir à la Maiſon des Champs M. l'Abbé de S. Cyran qui faiſoit l'honneur à mon frere de l'aimer. Ayant auſſi connu ma mere, il ſe trouva par hazard avec elle lui rendant viſite (en 1623.) lorſque je la priai de m'amener des caroſſes pour conduire les Filles de Maubuiſſon à notre Monaſtere. Ma mere lui ayant dit les raiſons du tranſport de ces Filles, il fut ſi ſatisfait de la charité qu'il crut que nous faiſions, qu'il prit la peine de m'écrire pour me remercier, comme s'il eût été le pere de toutes ces Filles; & dès l'heure Dieu lui donna charité pour moi.

Il s'en alla peu de tems après avec M. l'Evêque d'Aire (M. Bouthillier) qui le pria comme ſon ami intime de l'aſſiſter dans ſa charge, & il y demeura juſqu'à la mort de ce bon Evêque *. En revenant à Paris, il paſſa par notre Maiſon des Champs. Dans une des viſites qu'il nous rendit la veille de l'Aſcenſion, il me fit l'honneur de m'entretenir avec grande charité, & ſur ce grand myſtere il nous dit des choſes admirables. Il arriva qu'en me parlant il me dit une parole

* Elle arriva au mois de Janvier 1625.

role qui me toucha beaucoup; qui fut, qu'il [I. RELAT.] avoit vu beaucoup d'Abbeſſes reformer leurs Monaſteres, mais qu'il en avoit peu vu reformer leurs perſonnes. Je me trouvai de ce nombre, quoique Dieu m'eût fait la grace d'avoir beaucoup deſiré d'être du petit nombre.

Je reverai dès-lors ce ſaint homme, comme très ſavant; mais je ne fus pas aſſez heureuſe pour reconnoître ſa ſainteté telle qu'elle étoit, ni de jouir dès-lors du bonheur que Dieu ſembloit m'offrir, de prendre ſa conduite. Il ne me donna auſſi aucune ouverture pour cela, ce qu'il ne faiſoit jamais, ne s'enquerant de rien, & ne repondant preciſément qu'à ce qu'on lui demandoit. Et du reſte il parloit des matieres generales de devotion, avec une élevation d'eſprit admirable; enſorte que l'on voyoit viſiblement que ſes paroles partoient plus du fond de ſon cœur que de ſon eſprit.

Lorſque je fus à Paris, il continua de nous venir voir, & plus pour ma mere qu'il avoit plus connue, que pour moi. Elle prit conſeil de lui ſur ſa vocation. Il la confeſſa lorſqu'elle fit ſa Profeſſion, & elle lui parloit avec grande confiance. Pour moi je le reſpectois beaucoup, & le ſuppliois de me venir voir lorſque j'étois fort affligée de ne ſavoir plus que faire pour notre ſubſiſtance. Je ne lui diſois que fort ſuperficiellement le ſujet de ma peine; & ſans s'en enquerir davantage, il me conſoloit par des paroles toutes pleines de foi & de charité *.

* [Il lui faiſoit auſſi trouver de l'argent dans ſes grands beſoins.]

II. Relat. Peu à peu je le connoiſſois davantage ; mais je n'oſois m'engager à lui, parce que l'étois ailleurs. Je ne laiſſois pas d'entrevoir beaucoup de choſes qui ne ſuivoient pas des premieres lumieres que j'avois vues en celui qui me conduiſoit (M. de Langres,) ni celles qu'il avoit plu à Dieu de me donner dès l'inſtant qu'il m'inſpira le mouvement de le ſervir.

Mais j'étois dans un embarras terrible à cauſe de ce nouvel Inſtitut, dont les fondemens étoient jettés par l'achat d'une Maiſon de vingt-neuf mille livres, & dont celui qui me conduiſoit étoit Superieur. Enfin Dieu par ſa bonté voulut que cet Evêque ayant quelque connoiſſance de M. de S. Cyran par une rencontre de quelque affaire de l'Egliſe & du Clergé, fit une amitié particuliere avec lui ; & par ſa plus frequente converſation, l'eſtime de ſa ſageſſe & de ſa grande ſuffiſance s'accrut beaucoup en lui. Et comme il étoit perſecuté pour le nouvel Inſtitut par pluſieurs perſonnes éminentes & devotes *, & par pluſieurs interêts que Dieu ſait, il crut qu'il avoit beſoin de M. de S. Cyran pour proteger ſon honneur ; & il ne ſe trompoit pas, ainſi que l'on vit par la ſuite.

Il me dit un jour après forces louanges de M. de S. Cyran, que je lui fiſſe voir les Conſtitutions de la Maiſon du S. Sacrement. Cela me ſurprit fort, quoiqu'en effet

* [Elle parle de la querelle du *Chapelet ſecret* du S. Sacrement qui diviſa M. de Sens & M. de Langres,] & dont on verra l'hiſtoire dans les Relations VI. & VII. qui ſuivent.

fet j'en euſſe bien de la joie. Je lui dis que II. RELAT.
je le ſuppliois d'y bien penſer auparavant, parce que je connoiſſois M. de S. Cyran, qui ne les demanderoit jamais à voir ſi on ne les lui montroit, & qu'il ne laiſſeroit pas ſans cela de le ſervir lui & l'Inſtitut en ce qu'il pourroit, mais que s'il vouloit les lui montrer, & que ce fût pour l'obliger à en dire ſon ſentiment, il le feroit franchement & croiroit y être obligé; & que je craignois que cela ne fît quelque refroidiſſement entr'eux, leurs opinions ne ſe rencontrant peut-être pas. A cela il me repondit: *Ne craignez point, montrez-les lui. Je veux qu'il en ſoit le maître abſolu.*

Je ſuppliai auſſi-tôt M. de S. Cyran de nous venir voir, & le priai de la part de l'Evêque de voir ces Conſtitutions, & d'y faire toutes les corrections qu'il lui plairoit. Il les prit, les examina, & pour le reſpect qu'il portoit à cet Evêque il y changea très peu de choſe, quoiqu'il y en eût pluſieurs qui ne fuſſent pas dans ſon ſens. Il y en avoit une qu'il ne put ſouffrir, la trouvant contre l'ordre de l'Egliſe, qui étoit que les Filles s'enterraſſent ſans Prêtres. Je le dis à l'Evêque. Cela le choqua un peu, & il m'allegua quelques raiſons en faveur de cette ceremonie. Neanmoins il me dit de l'ôter, & continua à avoir une grande amitié pour M. de S. Cyran; enſorte qu'il le pria inſtamment d'avoir ſoin de nous & de nous aſſiſter dans notre nouvel établiſſement, où nous étions quatre Profeſſes de céans, une Sœur Converſe qui étoit venue du Monaſtere de Tard qu'il avoit reformé, quatre,

II. Relat. Poſtulantes du Chœur & une Sœur Converſe. M. de S. Cyran lui obéit avec grande fidelité, prenant un tel ſoin de nous, que tous les jours il m'écrivoit les ſaintes diſpoſitions où nous devions être pour commencer un Inſtitut, & être les pierres fondamentales d'une Maiſon de Dieu dans l'Egliſe.

Je commençai alors à connoître plus que je n'avois encore fait, qu'il étoit auſſi ſpirituel & ſaint que ſavant. L'Evêque étoit ravi des ſoins qu'il prenoit de nous, & nous exhortoit à lui en bien temoigner notre gratitude. Nous ne fumes pas long-tems dans le repos ; car incontinent arriva l'hiſtoire du *Chapelet*, que je n'écrirai point ici, parce qu'elle l'eſt deja. Je dirai ſeulement, que je le lui envoyai par le commandement de l'Evêque, un jour qu'il étoit deja tard, après que je l'eus reçu, n'en ayant aucune copie en la Maiſon du S. Sacrement. Il ſe mit à l'examiner à l'heure même avec une grande exactitude, & m'écrivit dès le ſoir à huit heures, que l'ayant lu & examiné ſans aucune préoccupation, prêt à le condamner s'il le meritoit, comme à l'approuver s'il étoit bon, il m'aſſuroit qu'il n'y avoit rien contre la verité catholique, & qui ne ſe pût très bien ſoutenir, & qu'il me l'avoit voulu dire à l'inſtant même pour me tirer de peine *.

Ci-après, VI. Relation.

L'Evêque eut une extrême ſatisfaction de ce

* [M. de S. Cyran diſoit qu'il avoit paſſé quatre heures à examiner cet Ecrit avec un eſprit de Cenſeur, ſans pouvoir rien trouver qui ne fût bon & ſoutenable.]

ce qu'il le defendit dans cette perſecution qui étoit très injuſte, l'Ecrit n'étant point mauvais en ſoi ; & quand il l'eût été, l'Evêque n'en étoit point l'auteur, comme on le diſoit. Il eſt vrai qu'il l'avoit vu & l'avoit approuvé, mais auſſi avoit fait celui * qui avoit ſuſcité cette perſecution, & avec bien plus de chaleur & d'affection que lui. Dieu le permit ainſi, & il en tira ſa gloire, comme il le fait de tous nos maux. II. RELAT.

M. l'Archevêque qui étoit deja mal content de ce que l'Evêque qui nous conduiſoit, étoit joint avec lui en la Superiorité de ce Monaſtere, quoiqu'il nous eût permis d'aller dans la Maiſon, avoit toujours quelque peine ; & étant de nouveau irrité par quelques perſonnes, il voulut abſolument que la Mere Jeanne, qui étoit Prieure à Port-Royal, s'en retournât avec quatre autres Religieuſes qui étoient venues avec elles †. Au reſte la perſecution du *Chapelet* fut ſi grande, que la Cour s'en mêla, & on nous decrioit comme des heretiques viſion- M. de Langres.

* [M. l'Archevêque de Sens, Octave de Bellegarde.]

† [M. de Langres & la Mere Jeanne firent tout ce qu'ils purent par leurs amis, pour empêcher ce deſſein, de renvoyer les Meres de Dijon, & n'ayant rien pu gagner ſur l'eſprit de de M. de Paris, ils prirent pour pretexte de differer que le Monaſtere n'avoit pas alors de quoi faire la depenſe de ce voyage. M. de Paris, qui le vouloit, quoiqu'il fût lui-même aſſez incommodé, envoya cent écus pour cela : de ſorte qu'il n'y eût plus d'excuſe, & il fallut partir.]

II. Relat. ſionnaires; & quelques-uns allerent juſqu'à nous dire ſorcieres.

XLII. M. de S. Cyran devient le Directeur de la M. Ang. & de ſes Filles.

Peu de tems après l'Evêque s'en retourna à ſon Dioceſe, & en nous recommandant à M. de S. Cyran il nous ordonna de lui obéir en toutes choſes. Il le pria auſſi de nous prêcher & de nous confeſſer. M. de S. Cyran refuſa d'abord de nous confeſſer, mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre Parloir, M. l'Archevêque ne voulant pas que l'on prêchât dans notre Egliſe; & ce fut une ſinguliere providence de Dieu ſur nous, car outre qu'il n'eût pas pu en prêchant publiquement nous donner des inſtructions particulieres & ſi convenables à des Religieuſes, nous euſſions été accablées de perſonnes qui euſſent voulu nous prêcher, & nous n'euſſions point eu M. de S. Cyran. Il ne manquoit point de nous faire cette charité toutes les Fêtes & Dimanches à dix ou douze que nous étions; & il y aſſiſtoit trois Prêtres de condition de nos amis & proches voiſins, & deux Dames. Ces perſonnes étoient tellement ravies, que pluſieurs fois, après le Sermon quand M. de S. Cyran étoit ſorti, ils s'approchoient de la grille, & me diſoient qu'il n'appartenoit qu'à cet homme de prêcher la parole de Dieu. Et neanmoins depuis ils ont été de ceux qui ont conſenti à la perſecution, oubliant ce qu'ils avoient entendu pour croire à la calomnie de perſonnes paſſionnées *. Nos Sœurs en étoient auſſi toutes tranſportées. M. de

* Le Pere Amelote étoit l'un de ces trois Prêtres. Il a depuis beaucoup écrit contre les pretendus Janſeniſtes.

M. de S. Cyran ayant continué un an à nous prêcher ou un peu moins, conſentit à nous confeſſer, dont toutes nos Sœurs eurent une grande joie; & elles voulurent toutes lui faire des confeſſions generales: ce que je mandai à l'Evêque, (M. de Langres;) car je lui rendois compte de tout. Il me temoigna en avoir une grande joie, & je crois qu'il étoit vrai. Je fus la derniere qui me confeſſai à M. de S. Cyran, apprehendant la grande droiture de ce Serviteur de Dieu, quoique je la reveraſſe extrêmement, & qu'en effet Dieu m'eût donné la même idée de la veritable devotion & de la vie religieuſe dès le moment qu'il me toucha par le Sermon du Capucin dont j'ai parlé. Car je vis auſſi-tôt la neceſſité de la vraie obéiſſance, du mepris de la chair, & de tous les plaiſirs ſenſuels, & le merite de la vraie pauvreté; & Dieu me donna tant d'affection pour ces vertus, que je ne reſpirois que de trouver les moyens de les pouvoir pratiquer. Mais ma miſere, ma legereté, le peu de vraie aſſiſtance que j'avois eue pour correſpondre à cette premiere grace, quoique ma volonté ſoit demeurée ferme au fonds de mon cœur, pour chercher les moyens de la ſuivre, m'ont fait commettre de très grandes fautes & infidelités, dont j'avois très ſouvent des remords de conſcience qui me mettoient en d'extrêmes angoiſſes. Je me reprenois, & incontinent je retournois dans mes langueurs. Je craignois donc ce qu'en effet j'aimois & deſirois, qui étoit la forte, ſainte, droite & éclairée conduite de ce Serviteur de Dieu. Je la re- II. RELAT.

II. Relat. gardois comme la mort de ma volonté, de mon diſcernement & de mon propre ſens, dont j'avois juſqu'alors conſervé la plus grande partie. Je ne le voulois pas tromper, ni abuſer de la grace que Dieu me faiſoit, après avois tant deſiré de trouver un homme duquel la force de l'eſprit dans la verité accablât le mien. De plus j'avois une peine extrême, & qui m'étoit naturelle, à me confeſſer, & plus encore à lui qu'à un autre. Sa grande ſageſſe me faiſoit apprehender de lui faire connoître tant de ſottiſes, & ſa ſainteté, tant d'infidelités & de pechés. Cette peine étoit ſi grande, que d'abord je lui dis qu'encore que j'euſſe une vraie volonté de lui faire connoître tout l'état de mon ame, Dieu m'y obligeant, dans la créance qu'il m'aideroit à ſortir de mes miſeres dont le poids m'étoit ſi penible, neanmoins il m'étoit, ce me ſembloit, impoſſible de me confeſſer, ſi Dieu ne me faiſoit une grace extraordinaire, que je le ſuppliois très humblement de demander pour moi.

D'abord il me dit que je ne devois point violenter mon eſprit, & que lui ayant dit que j'avois fait pluſieurs confeſſions generales, il n'étoit pas beſoin que j'en recommençaſſe une. Mais il ne me le put perſuader, parce que le trouvant ſi ſaint dans ſa conduite, & Dieu me donnant un deſir tout nouveau de ſuivre fidelement les premieres penſées qu'il lui avoit plu de me donner de vivre en vraie Religieuſe & dans un état plus avantageux que je n'avois jamais été, étant dechargée de l'Abbaye & cette ſuperiorité de la Maiſon du Saint Sacrement n'étant que

pour

pour un tems, j'avois grand deſir de me ſervir de la grace que Dieu me faiſoit d'avoir rencontré ce ſaint homme, m'abandonnant abſolument à ſa conduite, & renonçant à mon propre eſprit & à mon propre ſens, qui m'avoit tant fait faire de fautes. Pour cela je croyois les lui devoir faire connoître exactement; & s'il m'eût été poſſible de les lui faire voir, comme je les voyois, ſans les dire, je me fuſſe eſtimée trop heureuſe. Mais la parole m'étoit interdite, & il me ſembloit impoſſible de prononcer ce que je voyois avec tant de peine. II. Relat.

En effet dans le premier entretien que j'eus ſur ce ſujet avec lui, & qui dura deux heures, je ne lui dis que mes diſpoſitions generales, & les proteſtations du deſir que j'avois de lui obéir, comme Dieu m'y obligeoit, le ſuppliant de m'aider & de me faire faire ſans aucune reſerve tout ce que Dieu lui feroit connoître, que je devrois faire pour lui ſatisfaire.

XLIII. Dieu benit les ſoins de ce pieux Abbé. Etat de la Maiſon du S. Sacrement.

Peu de jours après il revint, & je crois qu'il m'obtint par ſes prieres la grace de ſurmonter mon extrême repugnance à me confeſſer, l'ayant fait alors ſans grande peine. Je demeurai ſi ſatisfaite & ſi contente, qu'il me ſembloit être une autre créature; & quoique Dieu me fît ſentir de la douleur de mes pechés, je puis dire n'avoir jamais eu tant de veritable & même de ſi ſenſible conſolation en toute ma vie, & que jamais je n'avois eu tant de plaiſir à me divertir & à rire, que j'en avois à pleurer. Je ne devrois point dire ceci, n'écrivant que ce qui concerne la conduite & la providence de Dieu

le qui étoit jeune, delicate, & qui quoi- II. RELAT.
qu'elle fût Religieuſe de très bon cœur, avoit encore l'eſprit du monde, ſuffiſant, & recevoit librement les petits accommodemens. Mais ſi-tôt qu'elle eût fait ſon renouvellement à M. de S. Cyran, il n'y en avoit pas une plus humble, ni qui aimât plus la mortification & la pauvreté *.

Il faut remarquer que ce n'étoit point que ce ſaint homme portât les perſonnes par aucune force ni contrainte dans l'eſprit de penitence, ni qu'il ordonnât de grandes mortifications & auſterités. Mais Dieu lui faiſoit la grace par la force des ſolides verités de toucher tellement les cœurs de l'amour & du reſpect qu'on devoit à Dieu, qu'il faiſoit naître la douleur de l'avoir offenſé, & un ſi grand deſir de lui ſatisfaire, qu'on vouloit toujours plus faire qu'il ne vouloit. Il avoit un ſoin merveilleux de retrancher toutes les occaſions du peché, & pour cela il remarquoit dans les Confeſſions les moindres circonſtances, afin de reconnoître les inclinations & la pente du cœur. Son exactitude n'étoit point penible aux ames. Au contraire, comme on la voyoit proceder, non point d'un eſprit ſevere ni ſcrupuleux, mais d'une veritable charité & droiture, elle donnoit aux perſonnes grande conſolation & eſperance que Dieu les vouloit guerir, les ayant fait tomber entre les mains d'un ſi bon Medecin.

XLIV. Madame de Ligni veut

La bonne Madame de Ligni, comme j'ai dit,

* Voyez ſa vie dans la III. Partie, Relation XXII. & ce qu'elle même rapporte dans la X. Relation de cette I. Partie, n. 5. & ſuiv.

II. Relat. ſe mettre ſous la conduite M. de S. Cyran: Sa mort pieuſe.

dit en étoit toute ravie, & me diſoit ſouvent: *Il faut que cet homme ait une grace & une conduite toute Apoſtolique pour faire de tels changemens dans les ames.* Elle vint dans notre Maiſon pour y faire une retraite; & comme elle s'étoit engagée avant que de connoître la conduite de M. de S. Cyran, à celſe d'un Pere de grande reputation, elle n'oſa manquer de le prier de la conduire dans cette retraite. Il venoit donc tous les jours la voir à notre Parloir, & il vouloit que j'y fuſſe afin que je rappellaſſe à cette Dame ce qu'il lui diſoit, qui dans la verité étoit très beau & très bon. Mais il ſe contentoit de l'inſtruire, ſans jamais s'enquerir de ſes diſpoſitions, ni de ce que produiſoient en elle les verités qu'il lui diſoit tous les jours. Deſorte qu'à la fin de cette retraite, elle vit que ce Pere lui avoit dit force belles choſes, mais toutes generales ſans les appliquer à ſes beſoins particuliers: ce qui lui fit croire que cette conduite lui ſeroit peu utile. Elle me dit qu'elle me ſupplioit au nom de Dieu d'obtenir de M. de S. Cyran qu'il la voulût conduire, & lui faire faire un renouvellement; qu'elle viendroit un mois après. Et comme je lui dis que difficilement M. de S. Cyran ſe chargeroit d'elle, parce qu'elle étoit riche, elle me repondit: *Je lui dirai tout mon bien, & j'en diſpoſerai ſelon ſes ordres.*

Mais cette bonne Dame dès le lendemain de ſa ſortie tomba malade à la mort, & incontinent m'envoya prier avec toutes les inſtances poſſibles d'obtenir de M. de S. Cyran de l'aller voir; mais il ne le jugea pas à pro-

propos, Meſſieurs ſes parens y ayant deja conduit ce bon Pere, auquel il eut crainte de cauſer quelque peine. Il me dit de lui mander qu'elle ne ſe mît en peine de rien, que ce bon Pere l'aſſiſteroit très bien à la mort, & que ſi Dieu lui rendoit la vie, il la ſerviroit ſelon ſon deſir. Elle reçut cette reponſe humblement, mais elle temoignoit de la peine de ce qu'on la louoit toujours. Et comme elle entra en l'agonie, un Prêtre qu'il ſemble que Dieu envoya pour ſa conſolation, lui dit: „ Eh bien! Madame, il „ faut mourir en penitente. " Alors ſe tournant du côté de ſa ruelle où il étoit, & quittant ceux qui la canoniſoient, elle lui repondit: *Eh! oüi mon Pere*, & commençant le *Miſerere*, elle le continua juſqu'à la fin, & mourut peu après en 1636. II. RELAT.

C'étoit une Dame d'un très bon eſprit, & d'une grande vertu, & à qui Dieu avoit fait connoître la verité de la neceſſité de la penitence chretienne. Durant ſa retraite elle ne m'avoit entretenue que de cela, & de la vanité du monde, des richeſſes & des honneurs, dans une grande reſolution de n'y prendre plus jamais de part. Et en effet viſitant M. le Chancelier ſon frere, le même jour qu'elle ſortit de chez nous, & la veille que ſa maladie mortelle lui prit, elle étoit tellement alienée de toutes les magnificences de ſa maiſon, qu'il l'a trouva toute idiote, & le dit s'en plaignant à quelqu'un. M. Pierre Seguier.

Elle m'avoit dit pluſieurs fois étant chez nous: *Que je plains mon frere! Je prie Dieu qu'il ſoit chaſſé de la Cour, car je ne ſai com-*

II. Relat. *comme il ſera poſſible qu'il ſe ſauve autrement.* Il a paru par ce qui eſt arrivé depuis, que Dieu a tiré cette Dame du monde dans cette bonne diſpoſition, pour ne la pas expoſer à la peine extrême où elle eût été de voir les perſecutions que M. de S. Cyran & la verité ont ſouffert, & où quelques-uns de ſes proches, qu'elle aimoit extrêmement *, ont eu part. Nous y perdîmes beaucoup, mais je m'en conſolois par cette conſideration. Elle mourut au mois de Janvier, & dès lors je commençai à ſonger à me retirer de cette Maiſon, afin d'en terminer les differends †.

XLV. Diſpoſitions des Superieurs de la Maiſon du S. Sacrement.

J'ai deja dit que la Bulle de l'Inſtitut du S. Sacrement donnoit la ſuperiorité de la Maiſon à trois Evêques ‡: ce qui avoit donné grande peine à M. de Paris; & quoiqu'à force de ſollicitations, & pour le reſpect de Madame de Longueville qui avoit pris à notre ſupplication le nom de Fondatrice, il nous eût laiſſé prendre poſſeſſion de la Maiſon, il ne nous permettoit que de dire l'Office dans le Chœur: car du reſte il ne voulut point qu'on y prêchât, & moins encore que l'on donnât l'habit à aucune Fille; afin que nous laiſſant ainſi, on fut obligé de le laiſſer ſeul Superieur. Il y avoit deja près de trois ans que nous étions dans cet état; & l'un des Prelats Superieurs (M. de Sens) s'étoit par la providence de Dieu, tout-

* Comme M. le Chancellier.

† Voyez dans la X. Relation, n. 9. diverſes circonſtances de la Vie de Madame de Ligni.

‡ M. de Paris, M. de Sens, & M. de Langres.

tout-à-fait ſeparé dès avant que nous entraſſions, & ſollicitoit ſecretement M. de Paris contre nous ; & n'ayant pu empêcher notre entrée, il nous ſuſcita auſſi-tôt la guerre du Chapelet. Le ſecond Prelat (M. de Langres) changea entierement les premieres maximes dans leſquelles nous l'avions vu, & commença à improuver la conduite de M. de S. Cyran, qu'il avoit tant reverée, & à laquelle il nous avoit commandé ſi expreſſément de nous ſoumettre, comme la meilleure & la plus ſainte qui pût être. Nous qui l'avions experimentée telle avec un ſi grand profit pour nos ames, n'avions nulle envie de la quitter : ce qui nous faiſoit diſſimuler ſans faire ſemblant de voir le degoût qu'il en avoit, & qu'il ne nous faiſoit que trop paroître par ſa froideur, n'oſant pas ſe dedire, ni condamner ouvertement ce qu'il avoit tant loué & approuvé. II. RELAT.

(XLVI. Hiſtoire de Mademoiſelle de Chameſſon.

Je crois devoir dire une des cauſes principales de ſon changement, qui fut au ſujet d'une Demoiſelle de condition, (Mademoiſelle de Chameſſon, Chanoineſſe de Remiremont) qu'il nous avoit donnée, & qui étoit tombée entre ſes mains par la mort de Madame ſa mere, qui étoit de ſon Dioceſe, & qu'il aſſiſta à la mort *. Cette Fille étant demeurée ſans mere, ſans bien pour ſa qualité, & ſans ſoutien, lui fit pitié ; & comme elle lui dit qu'elle avoit bonne envie

* Voyez ce qui eſt dit de Mademoiſelle Chameſſon dans l'Interrogatoire de M. de S. Cyran, *Recueil de pieces*, &c. (imprimé en 1740.), pages 45. *& ſuiv.* Il en ſera auſſi parlé dans les Relations VI. VII. & VIII.

H. Relat. vie d'être Religieuſe, & lui trouvant d'ailleurs les qualités naturelles qu'il deſiroit en ſes Filles du S. Sacrement, il nous l'envoya avant que nous fuſſions à la Maiſon, pour commencer à la former.

D'abord elle fit paroître une grande devotion pour la priere, & pour les auſterité. du corps, quoiqu'elle fût fort foible & maladive: mais elle étoit peu uniforme dans la vraie mortification, en faiſant plus en ſanté qu'elle ne pouvoit, & cherchant en maladie plus de delicateſſe qu'il ne falloit. Elle avoit d'ailleurs l'eſprit fort élevé & fort ſenſible, & neanmoins elle ſe reprenoit quelquefois bien humblement. Et peut-être que ſi elle eût été aſſez heureuſe pour entrer tout-à-fait dans la conduite de M. de S. Cyran, elle eût pu être bonne Religieuſe. D'abord elle le goûta fort, & admiroit ſa charité, ſa prudence, & ſon uniformité, la lumiere de ſon eſprit lui faiſant remarquer le foible des autres en beaucoup de choſes.

Elle voulut donc lui faire un renouvellement (en 1635.) comme les autres, & commença par ſe plaindre, de ce que n'étant encore que ſeculiere & toute nouvelle dans la Religion, M. de Langres avoit voulu qu'elle fût Maîtreſſe des Novices & des Penſionnaires, & qu'elle prît part à toutes les affaires de la Maiſon; qu'elle reconnoiſſoit que cela lui faiſoit grand tort, & étoit entierement diſproportionné à ſon état, qui devoit être dans l'humiliation du Noviciat. M. de S. Cyran lui dit qu'elle avoit grande raiſon, & lui conſeilla de me prier de la decharger de tout, & de la traiter en Novice,

ce, ce qu'elle fit. Mais je me doutai bien qu'elle avoit peine qu'on la prît au mot. Neanmoins j'en écrivis à M. l'Evêque qui étoit abſent, qui me manda de la ſuivre; ce que je fis, donnant la charge des Penſionnaires à une autre : ce qui la mit en ſi mauvaiſe humeur, qu'elle n'acheva pas ſon renouvellement, & ne vit plus depuis M. de S. Cyran en particulier. C'étoit un chagrin pitoyable. Tout ce qu'on faiſoit la chocquoit. Elle étoit même en mauvaiſe humeur contre M. de Langres, auquel elle n'écrivoit plus comme elle avoit accoutumé. Toute la Maiſon la ſouffrit avec grande patience, ſans faire ſemblant de voir ſes contradictions. II. RELAT.

Lorſque M. de Langres fut de retour, & que je lui dis ſon état, il le reconnut lui-même par les diſcours & par les mecontentemens qu'elle lui fit paroître de ſa conduite, qui lui deplaiſoit, parce qu'il avoit encore union avec M. de S. Cyran. Mais il arriva un jour qu'il la demanda, & en trois heures d'entretien elle le gagna ſi bien, que le voyant après, je le trouvai tout autre. Il me dit qu'elle lui avoit fait grande pitié; que c'étoit une ame peinée, & qu'au fonds il y avoit bien des choſes de Dieu en elle. Une autre occaſion ſe preſenta, où M. l'Evêque ayant prié M. de S. Cyran de lui dire ſes ſentimens, il le fit avec ſa ſincerité ordinaire; ce que l'Evêque reçut ſi bien, qu'il l'en remercia avec grand ſentiment, parce qu'il étoit alors fort malade *. Mais ſa

* Cela regardoit la maniere dont il étoit entré

II. Relat. ſa ſanté étant revenue, la verité qu'on lui avoit dite le peina, & il ſe retira peu-à-peu de lui; ne le voyant plus, & même ne venant plus au S. Sacrement, que pour parler à ſa Fille, & à moi par bienſéance.

XLVII. M. de Langres s'indiſpoſe contre la M. Ang.

Il me reprochoit que j'étois trop retirée, qu'on ne me connoiſſoit plus, que je rebutois tous nos amis. Par exemple, il m'allegua qu'un Abbé Commendataire de l'Ordre de S. Auguſtin, qui venoit quelquefois dire la Meſſe à notre Chapelle, & qui m'avoit demandée, s'étoit plaint que d'abord je l'avois reçu avec grande ouverture de cœur, & que je lui avois dit de bonnes choſes qui l'avoient fort touché; & qu'étant revenu après, j'avois mepriſé de le prendre ſous ma conduite, & qu'au lieu de le recevoir avec la premiere charité, je lui avois demandé pardon d'avoir oſé lui parler comme en l'enſeignant, & avois reconnu que ç'avoit été à moi une temerité, des Filles ne devant pas ſe mêler de conduite. Je lui repondis que tout cela étoit vrai, & que je m'étois confeſſée de ce que j'avois dit à cet Abbé, ma conſcience m'en reprenant comme d'une grande faute; & en outre que c'étoit un deſordre que des Filles ſe mêlaſſent d'enſeigner des hommes & des Prêtres; que j'avois plus d'affaires dans la Maiſon que je n'en pouvois faire, à rendre à nos Sœurs le ſervice que je leur devois.

Cela ne le ſatisfit pas. Mais ſa reprehenſion ne m'ébranla pas auſſi, étant ſi perſuadée par

tré dans l'Epiſcopat. Voyez à ce ſujet le *Reueil de Pieces* deja cité, pages 48. & 143.

par ma propre experience de l'obligation que les Religieuſes ont de fuir abſolument tout le commerce du monde (ſous quelque pretexte de pieté que ce puiſſe être, hors les obligations indiſpenſables qu'il faut bien examiner & craindre beaucoup de les étendre trop loin,) que je m'eſtimois heureuſe d'avoir rencontré une conduite qui m'eût fait connoître ce premier & plus important devoir d'une Religieuſe; & je puis dire que M. de S. Cyran n'avoit fait en cela que reveiller les premiers mouvemens de la grace de Notre Seigneur en moi, qui me donnoit un ſi ardent deſir de la ſeparation de tout le monde, que ſi je n'euſſe pas été fille, je crois que j'euſſe été en un lieu ſi éloigné que je n'y euſſe été connu de perſonne. J'avois été très infidele à cette grace, quoique j'en euſſe toujours de grands remords de conſcience, & ce me fut un grand bonheur que ce ſaint homme tout d'abord ne me recommandât rien tant; connoiſſant combien cela m'étoit neceſſaire, pour retrancher une infinité de fautes, que la vanité, la promptitude & l'inconſideration naturelle de mon eſprit me faiſoient faire dans les converſations, outre celles que je faiſois contre ma Profeſſion. I. Relat.

XLVIII. La M. Ang. ſort de la Maiſon du S. Sacrement: la M. Genevieve y vient.

Voyant toute cette meſintelligence avec ce Superieur, je jugeai qu'il étoit expedient de remettre cette Maiſon entre les mains de Monſeigneur de Paris ſeul, ſelon le premier ordre de l'Egliſe. Et parce que mal-aiſément l'euſſai-je pu perſuader à Madame de Longueville qui avoit grande liaiſon avec l'Evêque, & avec ſa Fille ſpirituelle qui l'avoit

II. Relat. voit gagné ; & qu'ayant deſiré paſſionnément que cet Evêque en fût Superieur, on eût jugé ce changement une legereté & une inconſtance : je m'aviſai qu'il falloit que par perſonne interpoſée, je fiſſe perſuader à M. de Paris de m'ôter de ce Monaſtere ; qu'il me renvoyât à Port-Royal, & qu'il fît venir la Mere Genevieve Abbeſſe de Port-Royal ici, laquelle feroit ce qu'il deſiroit pour le faire ſeul Superieur. Je propoſai cette penſée à M. de S. Cyran, qui l'approuva, & auſſi-tôt je parlai à de nos amis ; & cela fut fait ſi à propos, que ſans que l'Evêque en ſût rien, ni ſa Fille, un Grand-Vicaire amena la Mere de Port-Royal, & à un ſigne donné, je me trouvai à la porte, je la fis entrer & je ſortis à la même heure (le 10. Fevrier 1636.) Quelques-unes de nos Filles étoient averties, mais elles n'en faiſoient pas ſemblant.

Auſſi-tôt que la Fille de l'Evêque vit cette bonne Mere, elle fut ravie de joie, penſant qu'elle en feroit tout ce qu'elle voudroit ; & ſe rendant à l'inſtant maîtreſſe de la Maiſon, elle envoya avertir l'Evêque & Madame de Longueville qui vinrent. Quoiqu'ils temoignaſſent en apparence aux Filles, dont ils ſavoient que j'étois aimée, qu'ils étoient fâchés de cette violence, ils en avoient en effet grande joie ; & ils prirent ce changement pour un effet miraculeux de Dieu, qui vouloit établir ce Monaſtere ſelon leurs penſées.

Ils ſe mirent à careſſer la Mere, la flattant & lui diſant que Dieu lui avoit reſervé l'accompliſſement de cette œuvre, & la Fille

le lui rendoit des devoirs & des ſoumiſſions admirables. Cette Mere qui étoit très vertueuſe nous avertiſſoit de tout. Mais un jour l'Evêque l'entreprit ſi adroitement & ſi devotement qu'il l'emporta ſur elle ; & elle lui promit qu'elle feroit ce qu'il voudroit, qui étoit principalement de ne pas renvoyer ſa Fille. Car comme nous lui avions dit qu'il falloit commencer par là, elle avoit dit à l'Evêque qu'elle ne croyoit pas qu'elle eût une veritable vocation. II. RELAT.

Après ce diſcours de l'Evêque à la Mere, la Fille bien inſtruite ſe vint jetter à ſes pieds, & lui fit tant de belles proteſtations d'obéiſſance, qu'elle l'attendrit encore. Enſuite elle m'écrivit qu'il lui ſembloit qu'il y avoit un grand changement en cette Fille, & d'un ſtyle qui me fit voir qu'elle étoit ébranlée. Je lui repondis que je la priois que nous demeuraſſions dans le ſilence pendant l'Octave du S. Sacrement, (car c'étoit la veille qu'elle m'écrivit,) & qu'après je lui dirois mes penſées. A la fin de l'Octave, elle m'écrivit la premiere, m'avouant avec douleur qu'elle s'étoit laiſſé gagner par la Fille qui l'avoit trompée, & auſſi-tôt elle dit franchement à la Fille qu'elle ne la pouvoit garder. Elle qui avoit un grand courage, ne ſe le fit pas dire deux fois, & en avertit auſſi-tôt l'Evêque & la Princeſſe, qui la vint prendre elle-même à la porte ſans y entrer, & n'y eſt jamais venue depuis *. Il y avoit encore une Sœur Converſe

* C'étoit au mois de Juillet 1636. que cela ſe paſſa.

II. Relat. verſe qui étoit venue avec les autres Religieuſes du Dioceſe de l'Evêque, qui voulut ſortir voyant cette Fille ſortie, & ainſi la Maiſon demeura en grande paix. Et peu après ayant fait ſupplier Monſeigneur de Paris de faire l'établiſſement en demeurant ſeul Superieur, il donna lui-même l'Habit à cinq Filles *.

XLIX. Etat de P. R. de Paris.

Il faut que je diſe ce qui ſe paſſa à Port-Royal depuis que je le quittai pour venir au S. Sacrement, c'eſt à dire depuis 1633. Je laiſſai, comme j'ai dit, la Mere Genevieve Abbeſſe, & la Mere depoſée du Monaſtere de l'Evêque, Prieure, dans l'état & la conduite que j'ai dit ci-deſſus. Mais j'ai omis de dire qu'on nous avoit ôté des Obſervances de notre Regle. On diſoit autrefois les Matines à deux heures du matin; & on nous les fit dire à neuf heures du ſoir, & Laudes enſuite. On nous avoit de plus retranché beaucoup d'Obſervances de notre Ordre, pour en introduire d'autres, mais ſur-tout la ſimplicité & la pauvreté; non pas que perſonne eût rien en ſon particulier, mais il falloit que tout fût plus beau & plus poli que nous ne l'avions accoutumé.

Dieu voulut que trois mois après que nous fûmes ſorties, M. de Paris commanda à la Mere Abbeſſe de renvoyer à ſon Monaſtere cette Mere Prieure & toutes les Religieuſes qui étoient de ſon Monaſtere, qui étoient ſix en nombre. Il n'y eût point de ſollicitations qu'on ne fît pour empecher ce tranſport. Mais Dieu par ſa providence rendit M. de Paris in-

* Voyez la X. Relation n. 14.

inflexible; & même pour faciliter le voyage, il donna de quoi en payer les frais. Et parce que le premier triennal de l'élection de la Mere Genevieve échut en ce tems, & que M. de Paris ſut qu'on avoit envie d'élire cette Prieure qu'il vouloit renvoyer, il la fit differer juſqu'à ce que les Religieuſes fuſſent parties. On la fit après; & la Mere Genevieve fut élue une ſeconde fois Abbeſſe (le 10. Septembre 1633.) & ma Sœur Suzanne du S. Eſprit (de la Roche) qui eſt morte Abbeſſe de Maubuiſſon, fut faite Prieure. II. RELAT.

L. Hiſtoire de la Sœur Suzanne du S. Eſprit.

Si-tôt que les Religieux de notre Ordre, au moins un certain Abbé de Prieres, virent ces deux Filles ſeules, ils alloient fort ſouvent à la Maiſon, s'offroient à dire les Meſſes, & entretenoient l'Abbeſſe & la Prieure des Obſervances de la Regle, & des ceremonies de l'Ordre; enſorte qu'ils leur donnerent l'envie de les reprendre. La Mere en parla à M. de S. Cyran, qui prenoit la peine de les viſiter, & il approuva qu'elles rentraſſent dans les premieres Obſervances: mais ces Religieux enſſent voulu de plus qu'on ſe remît ſous leur Juriſdiction, ce qu'il n'approuva pas *. Et comme la Mere m'écrivit ſur tout ce retabliſſement, je la priai fort de ne point entrer dans la penſée de ſe remettre ſous l'Ordre, & de croire que ce ſeroit le plus grand mal qu'elle

* Ce fut là l'une des ſources de la haine de cet Abbé de Prieres contre M. de S. Cyran, comme on le peut voir dans l'Interrogatoire de ce celebre Abbé. *Rec. de pieces*, imprimé en 1740.

II. Relat. pût faire au Monaſtere. Elle me crut; mais la Prieure avoit été tellement perſuadée par les Religieux, qu'elle n'eut point de paix qu'elle ne fût ſortie de le Maiſon, ce qui fut encore un effet de la divine providence. Car cette Fille qui étoit fort auſtere, vertueuſe & douce, faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour perſuader nos Sœurs; & ſi elle y fût demeurée dans les diviſions que Dieu permit qui arriverent depuis, elle nous eût fait très grand tort. Quand donc elle vit qu'il n'y avoit pas moyen de venir à bout de ſon deſſein de remettre la Maiſon ſous la Juriſdiction des Religieux, elle fit en ſorte par leur entremiſe qu'une jeune Abbeſſe de l'Ordre, (Madame d'Argenſoles †) la demandât pour lui aider à reformer ſon Monaſtere.

D'abord qu'on me communiqua cette affaire, dans le tems que j'étois au S. Sacrement, je m'y oppoſai fort, aimant beaucoup cette Fille, & croyant que la Maiſon où elle étoit Prieure & Maîtreſſe des Novices, y perdroit beaucoup. Je priai M. de S. Cyran de la voir. Il en prit la peine, & fit ce qu'il put pour lui faire voir l'obligation qu'elle avoit de garder ſon vœu de ſtabilité. Elle fit ſemblant d'acquieſcer, mais ſon eſprit bleſſé ne put être gueri; & Dieu pour notre bien ne le permit pas: de ſorte qu'on m'avertit qu'elle étoit dans une grande inquietude, & le Religieux que j'ai dit m'en vint parler. Comme je vis cela, je lui dis qu'ayant fait tout ce que j'avois pu pour la retenir, la charité & l'affection que j'avois pour elle m'y obligeant, j'en étois quitte de-

† Au Dioceſe de Soiſſons.

devant Dieu, & qu'à la bonne heure elle s'en allât. On obtint donc ſon congé, & elle me vint voir au S. Sacrement, où elle demeura quelques jours. Je lui fis comprendre que ſa ſortie étoit une tentation, mais cette vue ne la guerit pas. Elle m'offrit de retourner à Port-Royal, mais je vis bien que ce n'étoit point du fond du cœur, & de plus que ſon eſprit avoit perdu ſa premiere ſimplicité. Et je confeſſe que j'en ſuis coupable pour ne l'avoir pas bien conduite, & n'avoir pas bien diſcerné ſon eſprit, & la conduite de Dieu ſur elle. Sa vertu, ſon humilité, ſa douceur & ſa mortification, m'avoient ébloui l'eſprit, ſans conſiderer qu'il y avoit beaucoup de naturel; & qu'au reſte elle n'avoit pas les qualités neceſſaires pour la conduite, écoutant trop ſes mouvemens, quand on lui en donnoit lieu par l'emploi, & qu'elle n'étoit bonne que ſous le joug de l'obéiſſance d'une ſimple Religieuſe, & dans cet état elle étoit d'un très grand exemple. II. RELAT.

Trois ans après ſa Profeſſion, (en 1629.) je la menai avec moi en un Monaſtere du Dioceſe de Rouen (à S. Aubin) dont la Prieure après avoir été quelque tems chez nous pour y apprendre la reforme deſira que j'allaſſe quelque tems chez elle. J'y demeurai trois mois, & cette Fille édifia toute la Maiſon. Comme je revins de là, Madame l'Abbeſſe de Gif* deſira que j'allaſſe auſſi chez elle pour quelque tems, étant toute nouvellement en charge. Mais je demeurai malade deux jours après

* Madame Mornai de Villarceaux, qui avoit ſuccedé à Madame de Montenai ſa couſine.

II. Relat. y être arrivée, & l'on voulut que je retournaſſe en notre Monaſtere. Et comme cette bonne Abbeſſe s'affligeoit de ce que je ne pouvois ſejourner davantage chez elle, je lui offris inconſiderément & par le mouvement de mon eſprit, ſans prier Dieu ni conſulter perſonne, de lui laiſſer cette Fille; ce qu'elle accepta avec joie, la voyant très ſage. Incontinent ſon eſprit prit l'eſſort, mais ſi ſagement & ſi doucement que l'on ne s'en apperçut preſque pas. Un an après on la rappella que je n'étois plus en charge. Auſſi-tôt elle s'affectionna aux devotions extraordinaires, & à toutes les nouvelles pratiques qui convenoient à ſon eſprit. La Prieure la careſſa fort, parce qu'elle étoit bien faite de corps & bien noble. Ces deux Filles d'ailleurs vertueuſes avoient cette attache commune pour les devotions ſingulieres, & c'eſt la ſeule choſe que j'avois remarquée dans ma Sœur Suzanne du S. Eſprit; ce qui m'eût chocquée pendant ſon Noviciat, où nous la regardions comme un Ange, tant elle étoit irreprehenſible. Pour l'amour de ſa nobleſſe, je ne l'avois point reconnu; car elle n'en parloit point, aimant au reſte la vileté & l'abjection en toutes choſes. Il eſt vrai qu'un peu avant ſa Profeſſion, elle demanda à Monſieur ſon frere un Livre de leur Maiſon, où étoient peints tous leurs predeceſſeurs, pour me le faire voir. Cela me deplut fort, mais neanmoins je n'en voulus point mal juger, l'attribuant à ſimplicité. Mais dans la ſuite j'ai reconnu que ce ver de vanité avoit fait grand tort à cette ame. Neanmoins je ne dou-

doute point que Dieu ne lui ait pardonné : car vraiment elle l'aimoit, & eût ſouffert le martyre pour lui. Il l'a beaucoup humiliée, rien n'ayant proſperé entre ſes mains nonobſtant ſes ardents deſirs de le ſervir *. II. RELAT.

LI. Diviſions entre les Religieuſes de P. R.

Dieu tira un bon effet, entre les autres, de la ſortie de cette fille de Port-Royal, qui eſt que voyant qu'il ne reſtoit plus que la Mere Genevieve qui pût ſervir la Maiſon, après en avoir pris l'avis de M. de S. Cyran, je dis à M. l'Evêque de Langres, que je le ſuppliois très humblement de faire revenir la Mere Agnès du Monaſtere où il l'avoit envoyée, puiſqu'il voyoit bien qu'elle étoit abſolument néceſſaire à Port-Royal. Nous étions alors en grande froideur, & il ne me contrediſoit plus, ſachant que je prenois conſeil avant que de lui demander les choſes ; de ſorte que quoique cela ne lui plût pas, il me l'accorda auſſi-tôt, & je ne perdis point de tems à l'envoyer querir.

Elle arriva avec cinq de nos Sœurs le 20. Novembre 1635. & deſcendit au Monaſtere du S. Sacrement. Je la trouvai ſi prevenue contre M. de S. Cyran, contre moi, & contre les changemens qu'on avoit faits à Port-Royal, (à cauſe de ce que l'Evêque & les Religieuſes y avoient établi contre les coutumes de l'Ordre qu'elle avoit tant aimées,) que je la trouvai une autre creature : neanmoins elle parloit avec ſageſſe & douceur. Mais les autres étoient ſi paſſionnées, qu'il ne ſe peut dire avec quel excès

* Elle fut Abbeſſe de Maubuiſſon après la Mere Suireau.

II. Relat. elles le faiſoient *. J'en demeurai fort affligée, & j'écrivis à la Mere Abbeſſe de Port-Royal, pour la prevenir, afin qu'elle ne s'étonnât & ne s'affligeât point de voir ces Filles de la ſorte. Et en diſant adieu à la Mere Agnès, je lui dis que j'eſperois avant ſix mois de la voir dans une autre diſpoſition.

L'Evêque les vint voir, & ce furent de grandes careſſes de ſa part & des larmes de l'autre, d'avoir été ſi miſerables que de ſortir de ſon Dioceſe. Je priai M. de S. Cyran de voir la Mere Agnès, & l'avertis du changement de ſon eſprit, mais que je croyois pourtant qu'elle reviendroit lorſqu'il lui auroit parlé; la connoiſſant ſi raiſonnable & ſi craignant Dieu, que la verité rameneroit auſſi-tôt ſon eſprit. Il s'excuſa comme il faiſoit toujours d'abord, craignant de s'avancer. Et comme je lui dis qu'il étoit obligé de l'aider, puiſqu'il l'avoit defendue, & rendu ſi bon temoignage d'elle dans la defenſe du *Chapelet*, il me le promit enfin. Il la vit deux ou trois fois; & quelques jours après elle m'écrivit, ſe ſouvenant de ce que je lui avois dit qu'elle changeroit avant ſix mois, que ſix jours avoient ſuffi pour la detromper, au lieu de ſix mois; qu'elle avoit vu M. de S. Cyran, & qu'elle croyoit pouvoir dire, ſans faire de comparaiſon, que jamais homme n'avoit parlé comme celui-là. J'eus une très grande conſolation en recevant cette Lettre, de voir ma ſœur dans cette diſpoſition, & que Dieu reparât par ſa bonté le mal que j'avois.

* Voyez à ce ſujet la IX. Relation de cette I. Partie, & la IV. Relation de la III. Partie, n. 6. & 7. &c.

vois fait, l'envoyant dans cette Maiſon, en- II. RELAT.
ſuite de l'engagement où je m'étois precipitée: ce qui avoit beaucoup nui à la nôtre, & l'eût ruinée abſolument, ſans que la divine providence a tiré du bien de toutes mes fautes, par un effet de ſa miſericorde infinie que je ne puis jamais aſſez reconnoître.

Auſſi-tôt que la Mere Agnès fut gagnée, les autres qui étoient venues avec elle, s'en ſeparerent & ſe lierent à Madame de Pontcarré, avec laquelle elles faiſoient leurs murmures en ſa chambre, & l'Evêque (M. de Langres) les venoit voir au parloir de cette Dame, & elle lui faiſoit tenir leurs Lettres. Il y avoit auſſi un Pere de l'Oratoire (le Pere Vigné) ami de l'Evêque qui les venoit voir. Il y avoit une de ces Filles, (ma Sœur Marie Claire) qui étoit ma propre ſœur, & la plus paſſionnée de toutes, dans la créance où elle étoit qu'il n'y avoit point au monde un plus grand Saint que cet Evêque; & elle nous regardoit comme les plus infideles qui puſſent jamais être, à la grace que Dieu nous avoit faite de nous avoir donné un ſi ſaint Directeur: ce qui portoit cette pauvre Fille à prier Dieu jour & nuit avec une extrême ferveur & beaucoup de larmes, qu'il lui plût nous detromper. Sa grande devotion & ſon exactitude aux Obſervances de la Regle, la faiſoient aimer & reſpecter dans la Maiſon, outre qu'elle avoit une ſi grande charité pour tout le monde, & ſur tout pour les malades, qu'elle étoit toujours prête à les ſervir *: ce qui étoit

* Voyez la Relation de ſa Vie: c'eſt la IV. de la III. Partie.

II. Relat. cause qu'elle en attiroit quelques-unes à son parti, qui jugeoient qu'on ne l'estimoit pas autant qu'elle le meritoit.

Tout cela neanmoins se passoit doucement, par le grand respect & la confiance qu'on avoit à la Mere Agnès, qui étoit aussi fort unie avec la Mere Genevieve qui étoit Abbesse, & qui la fit Prieure aussi-tôt qu'elle fut revenue : de sorte qu'il n'y avoit que les revoltées qui osassent parler ouvertement, & encore rarement, & seulement quand on les chocquoit.

LII. M. Singlin commence à être Confesseur de P. R. Fin des divisions.

Lorsque je fus de retour du S. Sacrement, on me donna la charge de Maîtresse des Novices ; & jugeant que j'avois besoin pour les pouvoir servir, d'un Confesseur qui eût les qualités necessaires pour conduire les ames à Dieu, dont celui que nous avions, & qui avoit été donné par l'Evêque n'avoit aucunes, je priai la Mere Agnès qui étoit Superieure par l'absence de la Mere Abbesse qui avoit été envoyée au S. Sacrement, de supplier M. de S. Cyran de nous en donner un. Il le fit, & nous envoya M. Singlin, qui avoit alors la charge de l'Hôpital de la Pitié, où Madame sa mere s'étoit donnée pour servir les pauvres par une grande charité. Aussi-tôt je lui mis toutes nos Novices entre les mains, & celles des Pensionnaires qu'on desiroit preparer à la sainte Communion pour Pâques, & nous vîmes bientôt le fruit de la sainte conduite de ce bon Ecclesiastique. Il alloit aussi confesser nos Sœurs du S. Sacrement, M. de S. Cyran ayant jugé à propos de n'y plus aller, après que j'en fus sortie, outre qu'il alla à son Abbaye, tellement

ment que M. Singlin nous demeura ſeul. II. RELAT.

Peu-à-peu les Filles revoltées revenoient; & celles qu'elles avoient indiſpoſées, revinrent auſſi, à la reſerve de deux, (dont l'une étoit ma ſœur dont j'ai parlé,) qui ſe fortifioient tous les jours dans leurs reſiſtances, par la communication qu'elles avoient avec l'Evêque; ce qui obligea la Mere Agnès, après avoir été élue Abbeſſe (en Septembre 1636.) de le ſupplier très humblement par une Lettre de ne plus venir au Monaſtere. Depuis il n'y eſt jamais venu, mais les Lettres de lui & de ſes Filles continuoient toujours. LIII. La M. Agnès eſt élue Abbeſſe, &c.

A l'élection de la Mere Agnès, nous reçumes une aſſiſtance viſible de Dieu. Ces Filles revoltées appuyées de l'Evêque & de Madame de Pontcarré, avoient fait tout ce qu'elles avoient pu pour l'empêcher; & le Grand-Vicaire qui y preſida de la part de M. de Paris, avoit été tout gagné contre nous, de ſorte que nous étions en grande crainte qu'il n'arrivât de la diviſion. Mais Dieu par ſa grace ne le permit point, & il y en eut ſi peu qui ne lui donnerent point leurs voix, que le Preſident tout en colere fut obligé de prononcer qu'elle étoit legitimement élue; dont toutes les Sœurs eurent grande joie, à la reſerve de ces quatre ou cinq. Mais dans ſix mois elles revinrent toutes à Dieu avec des mouvemens de penitence ſi grands, qu'elles édifierent plus la Communauté qu'elles ne l'avoient ſcandaliſée. Ma Sœur Marie Claire, comme celle qui avoit été la plus coupable dans ſes emportemens, fut auſſi par la grace de Dieu

II. Relat. la plus fortement touchée. Elle voulut que ſa penitence fût auſſi viſible, qu'avoient été ſes fautes. Elle porta l'habit & fit les fonctions de Sœur Converſe ſix mois, & elle l'eût fait toute ſa vie, ſi M. de Paris, qu'elle en fit très humblement ſupplier, ne lui eût refuſé cette grace qu'elle deſiroit avec grande ardeur, pour ſatisfaire à ſes fautes.

LIV. Fureur de M. de Langres. Priſon de M. de S. Cyran.

Madame de Pontcarré, de qui elle s'étoit ſeparée, fut fort ſurpriſe de la voir elle & les autres dans ces bons mouvemens: mais elle n'en fut pas plus touchée, au contraire cela l'irritoit. Elle en rendit un compte fort fidele à l'Evêque, qui s'en fâcha auſſi; & il fit ce Memoire *, dont il a tant été parlé, qu'il donna à un autre Evêque (M. de Harlay de Sanci Evêque de S. Malo) pour le donner au Cardinal de Richelieu, lequel pour d'autres raiſons qui lui étoient plus conſiderables, & y étant encore pouſſé par le Pere Joſeph, fit arrêter par les ordres du Roi M. de S. Cyran, qu'il fit mettre au Bois de Vincennes le 14. Mai 1638 †.

III. *Re-*

* La Mere Angelique y a fait une Reponſe qu'on trouvera ci-après: c'eſt la VIII. Relation.

† [La Mere Marie Angelique de ſainte Magdeleine a fini ici ſa Relation, à Port-Royal des Champs le 12. Janvier 1655.]

III.

Relation contenant les raiſons qui ont engagé la Mere Marie Angelique ARNAULD, *à faire ſortir ſon Monaſtere de la juriſdiction de l'Ordre de Cîteaux, pour le ſoumettre à celle de l'Ordinaire. Par la Mere Marie Angelique elle même.*

JE fus reçue en l'année 1599. agée de huit ans en l'Abbaye de S. Antoine des champs, où le General de l'Ordre de Cîteaux, M. de la Croix, me voulut donner l'habit de ſa main. Treize mois après on me fit faire Profeſſion en l'Abbaye de Maubuiſſon. Ce fut M. l'Abbé de la Charité qui fit la ceremonie, par l'ordre de M. de la Croix General.

Huit mois après le même General prit la peine de venir à Port-Royal faire prendre poſſeſſion en mon nom, de la Coadjutorerie qu'il m'avoit fait aſſurer par Madame de Boulehart Abbeſſe, avant que je fuſſe Religieuſe; & cette Abbeſſe venant à mourir en Juillet 1602. que je n'avois que dix ans & dix mois, un Vicaire de l'Ordre, Docteur en Theologie, nommé Bomereau, me mit en poſſeſſion de l'Abbaye. Au mois de Septembre enſuivant, M. le General me voulut donner la benediction Abbatiale.

III. Rel. Pour aſſiſtance dans ma charge, il y avoit pour Confeſſeur un Religieux ſi ignorant, qu'il n'entendoit pas le *Pater* en françois. Il ne ſavoit pas un mot du Catechiſme, & n'ouvroit jamais d'autre Livre que ſon breviaire: ſon exercice étoit d'aller à la chaſſe. Il y avoit plus de quarante ans qu'on n'avoit prêché céans, ſi non ſept ou huit fois à la Profeſſion de quelques filles.

En 1604. au mois de Mars M. Boucherat, Abbé de Cîteaux, y fit la Viſite, & nous laiſſa une *Carte de Viſite*, comme on l'appelle, dans laquelle il declaroit nous avoir trouvées en bonne obſervance; quoique nous ne fuſſions pas en clôture, ni en communauté, y ayant ſeulement quelque paix & quelque bienſeance de vie.

Nous ne communions alors que de mois en mois aux grandes Fêtes, excepté la Chandeleur, à cauſe que c'étoit alors le tems du Carnaval, que nous nous occupions à faire des maſcarades dans la maiſon, & le *Pater* s'occupoit à en faire avec les valets dont il étoit le chef.

On nous ordonna en 1603. d'envoyer aux grandes Fêtes, querir des Ecoliers aux Bernardins pour nous prêcher. Mais c'étoit de ſi pauvres Sermons, que quoique nous fuſſions toutes très ignorantes, ils nous ſervoient de riſées.

Dieu nous fit la grace en 1608. que quelques Capucins vinrent prêcher céans, qui nous donnerent envie de nous reformer. Auſſi-tôt nous trouvâmes oppoſition du côté de l'Ordre, par un Abbé de Morimont, qui eſt une des premieres Filles de l'Ordre, & Vi-

Vicaire general dudit Ordre : auquel ayant demandé qu'il retablit l'Obſervance pour le faire trouver meilleur à nos Sœurs, auſſitôt il alla trouver mon pere, pour m'empêcher de faire les reformes que je deſirois, diſant que nous étions fort bien comme nous étions, & qu'il n'étoit pas beſoin d'en faire davantage. III. Rela

Il eſt vrai qu'après, Dieu nous en continuant la volonté, M. de Cîteaux qui étoit alors M. Boucherat, ne nous empêcha pas, & je lui ai cette obligation qu'il ne m'a jamais rien refuſé de ce que je lui ai demandé : mais il ne pouvoit me donner ce qui m'étoit le plus neceſſaire, qui étoit de bons Confeſſeurs, n'en ayant point.

Je m'enquerois par tout avec grand ſoin des Religieux capables pour cela, & auſſitôt qu'on m'en enſeignoit, je les demandois. Mais toujours j'étois trompée, n'en ayant jamais rencontré un qui fût raiſonnable : non que je veuille dire qu'il n'y ait pas eu un bon Religieux dans tout l'Ordre ; mais tous ceux qui ſont bons pour eux, ne le ſont pas pour la conduite, & ſur tout pour celle des Filles. D'ailleurs quand un Religieux ſe trouve capable de la conduite, on l'employe aux charges des Maiſons d'hommes ; & c'eſt une merveille que les Superieurs de l'Ordre ſachant le peu d'hommes capables qu'ils ont, ſe veuillent charger des Maiſons de Filles, aimant mieux les mettre entre les mains de Religieux très ignorans & incapables, pour ne pas dire pis, que de les laiſſer aux Evêques, qui ſont les vrais & legitimes Superieurs.

Feu M. Boucherat qui voyoit bien que

III. Rel. c'étoit une charge dont il ne ſe pouvoit acquitter, m'a dit dans le Monaſtere de Maubuiſſon, où il lui plut me mener pour le conduire, lorſqu'il fut obligé d'ôter l'Abbeſſe, après l'avoir ſoufferte vingt ans dans des deſordres extraordinaires, qu'il eût deſiré d'être dechargé de tous les Monaſteres de Filles. Il ordonna pour le reglement de cette Maiſon, tout ce dont je le priai : mais ſon Secretaire venant apporter ſes ordonnances, conſeilla aux Religieuſes de ne les point ſuivre, leur diſant que M. de Cîteaux ne les avoit faites, que parce que je l'en avois prié.

Enſuite on me donna un Confeſſeur, qui n'ayant ni pieté ni conduite, ne me donnoit aucune aſſiſtance pour reduire les Religieuſes à leur devoir ; & Madame l'Abbeſſe s'étant ſauvée des Filles Penitentes, où M. de Cîteaux l'avoit miſe, s'en revint aſſiſtée de quelques Gentilshommes, ſe ſaiſir de la Maiſon, où une Religieuſe qui étoit de ſon humeur, lui ouvrit une porte dont elle avoit la clef dès avant qu'elle en eût été ôtée. Auſſi-tôt le Confeſſeur m'abandonna & ſe rangea du côté de l'Abbeſſe depoſée, me conſeillant de quitter la Maiſon, puiſque la force m'y obligeoit. Ce qu'ayant refuſé, ne croyant pas le devoir en conſcience, l'Abbeſſe en ſa preſence m'enchaſſa par force avec trente Filles, que j'avois reçues par l'ordre de M. de Cîteaux, leſquelles me voulurent ſuivre avec trois des Anciennes. Le Confeſſeur demeura avec l'Abbeſſe depoſée, lui dit la Meſſe le lendemain, & écrivit en ſa faveur à M. de Cîteaux, que puiſqu'elle étoit revenue & étoit

ſou-

ſoutenue de Meſſieurs ſes parens, il falloit chan- III. REL.
ter la palinodie : c'étoient ſes termes. Mais le lendemain Meſſieurs de la Cour de Parlement, ayant donné un Arrêt pour prendre l'Abbeſſe & me retablir avec les Religieuſes, & ayant envoyé le Prevôt de l'Iſle pour l'executer, l'Abbeſſe qui avoit deja fait démûrer une porte de derriere, pour continuer ſes anciennes coutumes, s'enfuit ; & le Confeſſeur effrayé ſe ſauva auſſi par deſſus les murailles, & ſe cacha chez les Peres Jeſuites de Pontoiſe.

Je dis ceci pour faire voir quel ſecours & quelle conduite les Religieuſes peuvent attendre des Religieux ; & je ne veux dire que ce qui leur manque pour nous conduire dans le bien, taiſant les malheureuſes inventions dont ils ſe ſervent pour le mal. Quand les Abbeſſes ſont altieres, les Confeſſeurs ſont leurs valets. Cela eſt ſi vrai que j'en ai vu un qui s'occupoit à planter les parterres de l'Abbeſſe, & y mettoit ſes armes & ſes chiffres : un autre que j'ai vu porter la queue d'une Abbeſſe, comme font les laquais aux Dames du monde. Si les Abbeſſes ſont dans l'humilité & le reſpect du au Sacerdoce, comme elles doivent être, ils ſe rendent maîtres & tyrans ; en ſorte que l'on n'oſeroit, ſi on les croit, faire rien que par leurs ordres, qui ſont ſouvent des deſordres. Entre autres choſes ils veulent toujours qu'on plaide, & ſur la moindre occaſion font intenter de grands procès, qui ſont des occaſions d'entretenir des Religieux Procureurs à Paris pour ſolliciter : ce qui eſt auſſi pernicieux à leurs ames que préju-

di-

III. Rel. diciable pour le bien des Monaſteres. Il me ſouvient que mon pere vivant encore, un Conſeiller de la Cour intenta un procès contre nous pour le dixmage de cinq arpens de terre. Mon pere ne trouva pas notre droit aſſez clair, parce qu'encore que nous puſſions gagner ce procès, de quoi il doutoit, le Conſeiller ne ſeroit pas condamné aux depens; & que ſi nous perdions, il pourroit bien nous y faire condamner. Il ajoutoit que tout conſideré, il falloit nous accorder, ce que nous fîmes, dont le Confeſſeur qui étoit lors céans (& qui étoit cet ignorant qui n'eût ſu expliquer le *Pater* en françois,) ſe mit en grande colere, & en fit ſes plaintes à un Religieux qui vint des Bernardins, comme ſi j'euſſe laiſſé perdre une grande partie des biens de la Maiſon.

Au commencement que je fus céans; feu mon pere ſe donna la peine de voir tous les titres de la Maiſon, qui étoient en très mauvais ordre. Et comme il trouva du bien aliené, celui qu'il trouva dont le tems n'étoit pas preſcrit, il intenta procès & le retira: mais comme il y en avoit quantité dont le tems étoit preſcrit, il écrivit ſur les liaſſes qu'il fit des titres, que le tems étant preſcrit il ne falloit pas entreprendre de procès pour le retirer. Après ſa mort un Religieux nous en fit entreprendre un que nous ne manquâmes pas auſſi de perdre. Ce ſont-là les bonnes inſtructions que nous recevons d'eux, de bien plaider. Un Religieux m'a dit une fois que quand on n'avoit pas de bons titres, il en falloit faire, qu'il en avoit fait, & que cela étoit facile.

Je

Je dois ce temoignage à la verité, que j'ai reçu beaucoup d'aſſiſtance de feu M. Mauguier, Abbé de la Charmoye, que j'obtins de M. Boucherat, pour Viſiteur. Mais il ne pouvoit nous donner de bons Confeſſeurs, n'en ayant point. Si-tôt que M. Boucherat fut mort, M. Nivelle qui lui ſucceda nous l'ôta, & nous menaça qu'il nous remettroit dans les coutumes de l'Ordre, & qu'il ne vouloit point de ſingularité. Ces coutumes étoient de manger de la viande, de n'être point en communauté, de ne dire Matines qu'à quatre ou cinq heures du matin, (au lieu que la Regle l'ordonne à deux,) & enfin de ne la point garder à la lettre, comme notre Pere S. Bernard dit que l'Ordre de Cîteaux eſt obligé de le faire. III. Rel.

Tout cela me fit reſoudre de faire ce que j'avois premedité auſſi-tôt que j'eus connu les obligations des Religieuſes, & experimenté par les abus commis en ma propre perſonne, par ma reception en l'Ordre & par ma promotion à la charge d'Abbeſſe, l'extrême difficulté où l'on étoit ſous une telle conduite, & ſous des Superieurs qui nous ſouffroient avec peine dans nos devoirs, & nous euſſent accordé avec joie & applaudiſſement de nous relâcher. M. de la Charmoye qui ſavoit mon deſſein il y avoit long-tems, & qui l'appercevoit ſi bien qu'il m'avoit fait écrire des paſſages de notre Pere S. Bernard, contre les privileges d'exemption de la juriſdiction épiſcopale, ne ſe ſepara point de nous pour l'avoir executé, voyant qu'il nous étoit abſolument neceſſaire, pour nous maintenir dans notre obſervance.

Au

III. Rel. Au commencement de notre reforme nous étions tenues par la plûpart des Religieux, comme des Schiſmatiques & des Novatrices, qui ruinoient les bonnes & anciennes coutumes de l'Ordre; & ſi Dieu ne m'eût fait la grace de poſſeder le cœur de toutes mes Sœurs, ils les euſſent ſoulevées & revoltées contre moi. Ces nouveautés conſiſtoient à n'avoir rien en propre, ne point ſortir, & à ne laiſſer entrer perſonne dans la clôture; à nous habiller ſimplement & modeſtement, à ôter l'empoix, à ne plus montrer nos cheveux, à ne plus porter de gants, de maſques, ni d'autres affeteries de Demoiſelles; (ce qui portoit les Religieux à ſe mocquer de nous;) à reprendre l'abſtinence, les jeûnes & les heures ordonnées pour le ſaint Office; à ne plus aller au parloir qu'y étant obligées, & le reſte à quoi la profeſſion Religieuſe nous oblige: ce qui faiſoit que ces Religieux ſe mocquoient de nous, en nous appellant des embeguinées.

Je ne parle point ici de ce que j'ai vu & ſu des crimes que quelques Religieux ont commis dans des Maiſons Religieuſes de Filles, où j'ai été; & de ce que m'en ont appris des Religieuſes plus anciennes que moi, qui l'avoient vu; & même de ce qui eſt arrivé par des Confeſſeurs dans des Maiſons reformées, parce que cela eſt trop ſcandaleux. Il ſuffit de dire que tout le monde ſait que tout l'Ordre, hors un très-petit nombre de Monaſteres reformés ou reputés tels, (contre leſquels le General de l'Ordre plaide,) eſt dans toute ſorte de relâchement, ayant non

non ſeulement leur *peculium* particulier, mais faiſant marchandiſe, tenant des fermes, allant à la chaſſe, & le reſte de même. III. Rel.

Je ne parle point de la depenſe qu'ils apportent aux Maiſons ; car quoiqu'ils alleguent qu'il faut donner de plus grandes penſions aux Prêtres qu'ils appellent ſeculiers, qu'aux Religieux qui ſe contentent du vivre & du vêtir, j'ai trouvé tout le contraire. Car outre que le vivre & le vêtir des Religieux ſe monte à tout ce qui leur plait, c'eſt un concours perpetuel de Religieux; en ſorte qu'il s'en trouve des douzaines à la fois qui ſe viennent rafraîchir dans les Monaſteres de filles, & la table des Confeſſeurs eſt une très bonne table d'hôtes. On y envoie des Bacheliers, dont il faut faire les frais du Doctorat. Il y a des neveux des Confeſſeurs qu'il faut pourvoir ; & tant d'autres abus, que s'ils étoient écrits, ils étonneroient les gens de bien, & feroient rougir ceux qui oſent ſe preſenter au Parlement pour demander le pouvoir de les faire continuer *.

* On peut voir ce que la Mere Angelique dit encore des Religieux de ſon tems dans la I. Relation de la II. Partie, n. 8. & 10.

Telles furent les principales raiſons qui porterent la Mere Marie Angelique à ſolliciter que ſon Monaſtere paſſât ſous la juriſdiction de M. l'Archevêque de Paris, & elle l'obtint de N. S. P. le Pape en 1627. A l'égard de l'Ecrit qu'on vient de voir, elle le dreſſa à l'occaſion du procès que les Religieux de Cîteaux firent devant le Parlement aux Religieuſes des Iſles d'Auxerre, qui par le conſeil de la Mere Angelique s'étoient ſouſtraites à leur juriſdiction. Elle l'envoya

III. Rel. voya à M. Bignon Avocat General avec la Lettre qui ſuit, le 21. Fevrier 1653.

[Monſieur, Ayant appris que M. de Cîteaux pourſuit à l'audience le procès qu'il a intenté contre nos Sœurs les Religieuſes d'Auxerre & qu'elles ſont ſi heureuſes que ce ſera vous qui parlerez en leur cauſe, j'ai cru que vous n'auriez pas deſagreable que je leur rendiſſe ce devoir de charité, de vous ſupplier très humblement de leur être favorable. Je ſai, Monſieur, que vous l'êtes toujours dans la juſtice à tout le monde : mais cette affaire n'eſt pas des ordinaires, le droit ancien étant indubitable pour les Filles, & M. de Cîteaux n'ayant que la poſſeſſion d'un privilege dont Dieu ſait avec quels abus on a uſé.

Je ſuis très aſſurée que ſi vous, Monſieur, & Meſſieurs du Parlement ſavoient ce qui en eſt & ce que j'en ſai, ils penſeroient manquer à la juſtice de remettre ces pauvres Filles ſous la tyrannie d'une telle conduite ; & non ſeulement ils ne feroient pas ce deplaiſir à celles-là, mais autant qu'ils pourroient ils en retireroient celles qui ne ſe plaignent pas, ne ſentant pas leur mal, en quoi elles ſont encore plus malheureuſes. J'eſpere, Monſieur, que Dieu qui vous a donné un ſi grand zele pour la juſtice & une ſi grande bonté & charité pour tout le monde, l'augmentera encore en cette rencontre, qu'il donnera de nouvelles lumieres à votre eſprit & une plus grande force à votre éloquence, pour delivrer ces pauvres Filles innocentes des maux qui les menacent ; & que j'aurai avec l'aide de Dieu plus de ſoin de reconnoître par nos inſtantes prieres auſſi bien que toutes nos Sœurs, les obligations anciennes & nouvelles que nous vous avons, &c. Votre très humble & très obéiſſante ſervante en Notre Seigneur, &c.]

IV. *Re-*

IV.

*Relation de la maniere dont quelques Religieuſes de Port-Royal commencerent à établir la reforme dans l'Abbaye du Lys *. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *qui y fut quelques années Prieure.*

I. Deux Religieuſes de P. R. vont au Lys.

EN l'année 1623. le 17. Juillet M. de Virazel grand Predicateur, qui a été depuis Evêque de S. Brieux, & le Reverend Pere Euſtache de S. Paul Feuillant, vinrent à Port-Royal de la part de Madame de la Tremoille Coadjutrice de l'Abbaye du Lys au Dioceſe de Sens, demander deux Religieuſes l'une pour être Prieure & l'autre Maîtreſſe des Novices. La Mere Angelique donna pour être Prieure Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation Arnauld ſa ſœur, & pour Maîtreſſe des Novices Sœur Marie des Anges Suireau qui a été enſuite Abbeſſe de Maubuiſſon. Elles arriverent au Lys le 18. Juillet.

II. La M. Angelique y vient paſſer quelque tems.

En 1625. au mois de Fevrier la Mere Angelique vint au Lys croyant n'y être que quelques jours. Elle y demeura fort malade: ce qui fut cauſe qu'elle y ſejourna juſqu'à la fin de Mai. Durant ce tems elle y aida

* Cette Relation a été écrite en 1652.

1y. Rel. aida beaucoup de ſes conſeils Madame de la Tremoille qui en étoit Coadjutrice & avoit un procès au grand Conſeil contre l'ancienne Abbeſſe, qui étoit ſuſpendue pour ſes fautes & ne laiſſoit pas toujours de pretendre rentrer dans ſon droit. Mais il arriva que M. de Druy, Preſident au Grand Conſeil & oncle maternel de la Mere Angelique vint au Lys. La Mere Angelique lui fit entendre cette affaire, & il promit de s'employer de tout ſon pouvoir pour Madame de la Tremoille; & Dieu voulut que ſon droit paſſa tout d'une voix. Enſuite l'on envoya l'Official de Rouen pour la mettre en poſſeſſion. Mais la Mere Angelique la diſpoſa en lui faiſant voir que le commencement de ſon entrée dans ce Monaſtere pour en être Superieure, étoit fort defectueux devant Dieu, à cauſe que l'Abbeſſe ayant promis à Madame la Princeſſe de faire Madame de la Tremoille ſa couſine Coadjutrice, elle s'en dedit depuis & fit Madame de Riſſé ſa Coadjutrice. Celle-ci entra en poſſeſſion & fut quelque tems à en exercer la charge. Mais quelques Religieuſes qui étoient pour Madame la Princeſſe la voyant offenſée, conſentirent à un deſſein qu'elle forma de faire ſortir Madame de Riſſé, ce qui fut executé. La Mere Angelique conſiderant l'importance de bien reparer cette faute, ſans laquelle reparation Madame de la Tremoille n'y pourroit rien faire qui fût agreable à Dieu, trouva un moyen, qui fut d'attendre que Madame de Riſſé fût pourvue d'une autre Abbaye, & de demander alors au Roi l'Abbaye

baye du Lys pour Madame de la Tremoille. IV. Rel.
La Mere Angelique s'en alla enſuite.

Quelque tems après Madame de Riſſé ayant été pourvue d'une autre Abbaye, & M. de Virazel qui étoit au Lys, (où il rendoit toutes ſortes de charités pour l'établiſſement de la reforme, & à nous en particulier pour nous conduire en un emploi ſi dangereux vû mon extrême foibleſſe) me vint dire: *Ecrivez à la Mere Marie-Angelique qu'elle prie M. l'Abbé de la Charmoye de demander au Roi l'Abbaye du Lys pour Madame de la Tremoille.* M. de la Charmoye s'adreſſa à Monſeigneur le Cardinal de la Rochefoucault qui le preſenta au Roi à qui il fit la demande, & Sa Majeſté l'accorda.

III. Converſion de deux Religieuſes du Lys.

Durant le tems que la Mere Angelique fut au Lys, il arriva qu'une des Religieuſes qui y avoient été reçues par l'ancienne Abbeſſe ſans vocation, étant fort honnête fille, mais d'ailleurs ſi vaine en ſon habit que cela étoit ridicule, & ſi ambitieuſe qu'elle avoit employé tout ſon pouvoir pour avoir un Prieuré, revint au Lys. Quelque tems après que nous y fumes arrivées elle étoit allé demeurer en ce Prieuré. Mais la peſte s'étant miſe au village où il étoit, elle reſolut d'aller à Paris chez ſes parens; (Mademoiſelle de la Proutiere étoit ſa ſœur.) Comme elle étoit en chemin les chevaux ne voulurent plus marcher; dequoi s'étonnant elle prit reſolution de retourner au Lys, où elle trouva la Mere Angelique à qui elle parla. Enſuite dequoi elle ſe reſolut d'y demeurer toujours pour y vivre religieu-

IV. Rel. gieuſement: ce que Dieu lui fit la grace d'accomplir ſi bien qu'elle a ſervi d'exemple de vertu juſqu'à ſa mort. Ma Sœur Angelique de Sainte Agnès * ſe ſouvient que quand Madame Paleau (c'eſt le nom de la Religieuſe ci-deſſus,) eût parlé à la Mere Angelique, elle coupa ſes cheveux qui étoient beaux & qui faiſoient ſa plus grande vanité, ſe coëffant avec tant d'artifice qu'on les voyoit.

Je crois devoir dire encore pour l'édification ce qui eſt arrivé à une Religieuſe des plus anciennes, nommée Madame Anne Pecou, laquelle avoit grand éloignement de la reforme. Quand nous y vinmes elle obtint congé d'aller chez ſes parens à Paris, dont Madame de Lys fut bien aiſe, parce qu'elle nuiſoit au bien étant pour l'ancienne Abbeſſe. La nouvelle Abbeſſe étant fort malade, elle prit ſon tems pour rentrer, comme on ouvrit la porte pour quelque beſoin. Nous penſions qu'elle venoit tout gâter, mais nous la trouvâmes bien adoucie. Neanmoins n'étant pas encore touchée de Dieu, elle ne goûtoit point la reforme. Quand l'autre Religieuſe eût quitté le Prieuré, Madame du Lys à qui elle en laiſſa la diſpoſition, l'offrit à celle-ci; & elle l'accepta. Mais depuis que nous fumes parties, Dieu l'ayant convertie elle revint au Lys, où elle vécut dans la douceur & l'humilité d'un enfant: ce que nous avons appris

* Cette Sœur accompagnoit la M. Angelique, comme on le verra dans la Relation ſuivante, où elle fait diverſes remarques omiſes ici.

pris d'un bon Religieux qui en étoit Con-IV. Rel. feſſeur.

IV. Changement d'une autre Religieuſe.

Le 18. Juillet 1623. quand les deux Religieuſes de Port-Royal arriverent au Lys, une des Religieuſes (Madame Magdeleine Gibert) qui étoit d'un naturel fort violent, apprehenda de telle ſorte la reforme qu'elle en demeura malade: ce qui l'empêcha de les venir recevoir comme les autres. Quand cela fut paſſé Dieu voulut qu'elle ſe lia d'affection avec la Prieure, à qui l'on en donna le ſoin. Cette affection paſſa ſi avant qu'il ſembla à la Prieure que cette Sœur l'aimoit plus que Dieu: ce qui la fâchoit fort, & elle le lui diſoit. L'autre lui repondoit: *Ne vous fâchez point de ce que je vous aime tant, car autrement je ne pourrois vous ſupporter.* Il étoit vrai que la Prieure la traitoit fort ſeverement pour lui ôter ſa colere & d'autres defauts, ce qu'elle ſouffroit volontiers ſe regardant comme aſſez heureuſe qu'elle lui parlât.

Madame de la Tremoille voyant que la Prieure donnoit beaucoup de tems à cette Sœur, & ne voyant point ſon amandement, croyoit que c'étoit un tems perdu. Elle pria M. de Virazel d'en parler à la Prieure, ce qu'il fit; & encore que la Prieure eût pitié d'elle, elle ſe rendit à temoigner à cette Sœur qu'elle ne lui parleroit plus, puiſqu'elle n'en profitoit pas. Quand elle lui eût dit cela, elle s'affligea tant qu'il lui en vint un mal de côté & qu'il la fallut ſaigner. On envoya la Prieure la voir; & M. de Virazel jugea que cette épreuve ſuffiſoit & que la Prieure devoit continuer à en avoir

IV. Rel. ſoin. Cette Religieuſe avoit d'autres attaches qui lui étoient nuiſibles, mais elle les quitta toutes, diſant tous ſes ſecrets à la Prieure & lui obéiſſant.

En 1626. le premier jour d'Octobre la Prieure devint fort malade d'une fievre double-tierce continue, & quelque tems après on fut obligé de mettre la Religieuſe dont j'ai parlé à l'Infirmerie, où elle avoit plus de ſoin de la Prieure que d'elle même. La maladie de la Prieure continuant il lui vint un grand deſir de revenir à Port-Royal : ce qu'elle obtint. Quand elle ſut que le caroſſe étoit arrivé elle ne le voulut pas dire à cette Religieuſe, mais elle lui dit le ſoir tout ce qu'elle put pour ſon bien : ce qui la contentoit fort parce que la Prieure n'avoit pas accoutumé de lui parler ſi amiablement. Le lendemain cette Religieuſe ayant appris qu'elle s'en alloit, s'affligeoit, mais avec plus de retenue qu'à l'ordinaire. Et comme elle prioit la Prieure de lui parler, elle lui repondit un peu ſechement qu'elle lui avoit tout dit le ſoir, & s'en alla au parloir attendre que tout fût prêt pour partir. Cette Religieuſe qui étoit encore malade s'y fit amener, pour lui demander quelques papiers que la Prieure lui rendit, mais elle la quitta tout court.

Quand la Prieure fut partie, cette Religieuſe ſe ſoumit à cet évenement avec une telle reſignation, qu'il plut à Dieu de recevoir ce ſacrifice, & de lui faire la grace de changer, de telle ſorte que Madame l'Abbeſſe & toutes les Sœurs en demeurerent fort édifiées. Elle fut ainſi environ ſix ſemai-

maines dans toutes les Obſervances. Enfin elle tomba malade à la mort. Madame l'Abbeſſe étant allée la voir, elle lui temoigna une grande reſignation à tout ce que Dieu voudroit faire d'elle, & nulle apprehenſion de la mort. Elle reçut les ſaints Sacremens, & étant entrée dans quelques petite rêverie elle mourut. Madame l'Abbeſſe du Lys voyant les graces que Dieu lui avoit faites, écrivit à la Prieure tout ce bon ſuccès, & qu'elle ne devoit point avoir du regret au tems qu'elle lui avoit donné. IV. REL.

Addition.

V. Quelle fut la conduite des deux Religieuſes de P. R.

Ma Sœur Anne Eugenie & la Mere des Anges demeurerent trois ans au Lys, & y ſouffrirent de grandes incommodités, ſur tout dans les commencemens, que Madame de la Tremoille n'y avoit preſque point de pouvoir, parce qu'elle diſputoit l'Abbaye avec une autre Dame. Elles n'eurent pour tout mets pendant ce tems-là qu'une aſſez mauvaiſe aumelette, dont elles ne temoignerent jamais ſe laſſer. Elles ſouffrirent beaucoup de froid, & elles étoient ſouvent fort mal couchées, principalement la Mere des Anges, qui eut pendant un tems conſiderable pour cellule un galetas ſi peu exhauſſé qu'elle touchoit preſque les tuiles; d'où il venoit ſur elle pendant la nuit un vent ſi grand qu'il lui cauſa des fluxions conſiderables. Mais le deſir de ſervir à la gloire de Dieu, en contribuant à la reforme de cette Maiſon, lui faiſoit devorer toutes ces peines.

Elle ne ſongeoit qu'à inſtruire ſes Novices par l'exemple d'une vertu toute uniforme

IV. Relme & par une conduite douce, charitable & toute pleine de pieté. Elle avoit un don particulier de gagner les perſonnes & de leur inſinuer efficacement la verité, mais ſans violence, & avec une action qui adouciſſoit ce qu'il y avoit de rude à la nature dans la verité, mais qui gagnoit les perſonnes même les plus indiſpoſées; & c'eſt ce qu'on a remarqué par tout où elle a demeuré. Son troupeau n'étoit au Lys que de quatre brebis, dont Madame de la Foreſt (qui fut depuis Abbeſſe de ce Monaſtere) étoit l'une. Ce petit nombre lui donnoit moyen de s'appliquer à chacune autant que ſon zele & ſa charité le lui faiſoient deſirer. Pendant qu'elle travailloit ainſi au Lys pour la gloire de Dieu, dans l'exercice d'une patience, d'une humilité & d'une pauvreté continuelle, on la choiſit pour être Abbeſſe de Maubuiſſon; & elle revint à Port-Royal à la fin de 1626. avec la Sœur Anne Eugenie.

Pour celle-ci qui étoit Prieure, elle a auſſi laiſſé au Lys une grande odeur de ſainteté. On y remarqua entre autres choſes, que dans tout ce qu'elle entreprenoit elle ne regardoit que Dieu.

V.

Relation de la Sœur Angelique de Sainte Agnès DE MARLE DE LA FALAIRE; *où elle rapporte tout ce qu'elle a remarqué dans les voyages qu'elle a faits avec la Mere Angelique au Lys, à Poiſſi; & à Paris, lorſqu'elle vint s'y établir* *.

I. Dependance où vivoit la M. Ang. à l'égard de ſes Directeurs.

JE ne dirai rien de ce qui s'eſt paſſé dans le general & qui a pu être remarqué par des perſonnes plus intelligentes que moi, mais ſeulement ce qu'on ne ſauroit pas ſi je ne le diſois, étant reſtée ſeule de celles qui ont accompagné la Mere Angelique dans quelques voyages qu'elle a faits en 1625. comme au Lys, à Poiſſi & en cette ville (de Paris) lorſqu'on y vint pour s'y établir.

J'ai toujours admiré la dependance où la Mere Angelique étoit des perſonnes qui la conduiſoient. Elle diſoit qu'elle s'eſtimoit heureuſe de ſuivre en tout la conduite; & que lorſque Dieu nous donnoit une perſonne pour nous conduire, il s'y falloit ſoumettre avec une ſi entiere dependance, qu'à moins que les choſes ne fuſſent contre Dieu,

* Cette Relation fut écrite en 1652. ou 1653. Il ſera parlé de la Religieuſe qui l'a compoſée dans la XVI. Relation de la III. Partie, n. 3.

V. Relat. il ne falloit donner lieu à aucun raiſonnement, parce qu'autrement nous perdions le fruit de notre obéiſſance & de notre ſoumiſſion; que l'on doit reconnoître ce defaut important d'être libre & facile à raiſonner ſur ce qu'on nous dit, & enſuite d'avoir de la peine d'être repriſe & accuſée, ce qui ôte la liberté de nous donner des avertiſſements qui ſont très utiles pour notre bien. Elle ajoutoit qu'elle n'auroit point de peine égale à celle de ſavoir que ceux qui la conduiſent ſe reſſereroient, & ſeroient reſervés à la reprendre & à lui dire leurs ſentimens, enſuite de quelque repugnance & de quelque peine qu'elle leur auroit temoignée à cet égard; qu'il n'y a de ſureté que dans la conduite, & que c'eſt une parfaite liberté pour une ame que d'être captive en cette maniere; qu'une perſonne qu'on voudroit ſouſtraire de la conduite tomberoit facilement dans les liens du diable, parce qu'il faut toujours être captive de l'un ou de l'autre façon, & être liée à la grace par la dependance ou à ſoi-même par la fauſſe liberté.

On me permettra de remarquer ici une choſe qui eſt du même ſujet quoique d'un tems different. La Mere Angelique diſoit un jour en parlant de M. Singlin : „ Sa „ conduite & ſes Lettres qui pourroient pa„ roître rudes à mes ſens, ſont des dou„ ceurs incomparables à mon eſprit, qui „ les reçoit comme des effets de la bonté „ de Dieu qui nous la fait paroître par celle „ qu'il donne à ſon ſerviteur pour nous „ ſupporter depuis tant d'années, & s'ap„ pliquer encore ſans decouragement avec

„ une

„ une charité toujours nouvelle à redreſſer V. RELAT.
„ nos ames imparfaites.”

Elle dit en une autre occaſion qu'elle n'avoit point de plus grande conſolation, ni de plus grand repos à ſon eſprit que lorſqu'elle peut prendre quelque aſſurance que M. Singlin ne l'épargne point & qu'il eſt libre à la reprendre; qu'il faut neanmoins demeurer en repos & ne point s'inquieter lorſqu'on croit que la charité a ſes retenues par notre faute, & que l'on ne nous conduit pas dans toute la liberté que la grace demanderoit; parce que c'eſt un effet d'orgueil & d'amour propre qui veut être conduit dans la force, encore que l'on en ſoit incapable & que l'on faſſe cent fautes à ce ſujet. On ne veut pas porter, ajoutoit-elle, l'humiliation d'être traitée en ame foible, & on ne veut pas même avouer cette foibleſſe. On apporte pour excuſe que ce n'eſt pas qu'on veuille qu'on nous épargne, au contraire que l'on ne demande pas mieux qu'on nous diſe ce qu'on penſe à notre ſujet. Mais on veut voir quelque choſe que l'on ne voit pas, c'eſt à dire que tacitement on condamne la maniere dont on nous conduit. Ce n'eſt pas là être ſoumiſe à la conduite; ce n'eſt pas avoir l'eſtime qu'on doit en avoir. Si nous croyons que l'on ne nous traite pas dans toute la droiture que la grace demande, & que ce ſoit à cauſe de notre imperfection, il faut s'humilier devant Dieu, le prier, ne point s'inquieter & demeurer en repos, en reconnoiſſant que nous ſommes indignes d'être traitées dans la verité comme les grandes ames & les a-

V. Relat. mes parfaites ; & cette diſpoſition humble & rabaiſſée nous rapprochera peu à peu de cette verité que nous deſirons, ou plutôt nous la fera deſirer veritablement, car ſouvent nous cherchons la vanité en penſant pourſuivre la verité.

II. Diverſes remarques ſur les diſpoſitions de la Mere Angelique.

Je dirai les choſes comme elles me viendront dans l'eſprit, pour montrer comme dans tous les tems, & ſous quelque conduite qu'elle ait été, elle a toujours été dirigée par la verité & l'a aimée & recherchée. Voici l'extrait d'une Lettre qu'elle m'écrivit lorſque j'étois à Dijon & elle en la Maiſon du S. Sacrement à Paris.

„ Ma très chere Sœur, Je ſuis bien aiſe
„ d'avoir ſujet de vous écrire ſur ce que
„ notre Mere de Dijon nous a écrit de vo-
„ tre part, pour vous aſſurer que je con-
„ ſerve l'affection que Dieu m'a donnée de-
„ puis tant d'années de vous ſervir & que
„ je le ferai toujours de tout mon cœur,
„ quand il lui plaira de m'en donner l'oc-
„ caſion. En attendant je le ſupplie qu'il
„ vous faſſe la miſericorde de le chercher
„ dans la verité. Je vous prie de m'obli-
„ ger en lui demandant la même choſe pour
„ nous. Il me ſemble que nous ne devons
„ ſouhaiter que cela, tout le reſte étant non
„ ſeulement inutile mais mauvais, puiſque
„ tout ce qui eſt hors de la verité eſt op-
„ poſé à Dieu & nous éloigne de lui. Si
„ j'étois autant ſeparée de moi-même que
„ je le ſuis de toutes mes anciennes con-
„ noiſſances, je ſerois bien près de cette
„ verité ; n'ayant perſonne avec nous de
„ tout ce que vous connoiſſez que ma Sœur

„ Mar-

„ Marguerite de la Trinité (Murat): enco- V. RELAT.
„ re a-t-elle penſé mourir depuis deux jours.
„ Mais j'en ſuis bien éloignée d'être ſepa-
„ rée de moi-même, & je trouve autant
„ de difficulté à le faire comme je le vois
„ neceſſaire, parce que je ſuis trop lâche
„ pour l'entreprendre tout de bon."

Elle dit en un autre endroit: „Je trouve
„ cette parole du Sage bien veritable, que
„ tout eſt vanité. Perſonne ne cherche
„ vraiment la verité: ce n'eſt que detours
„ & que tricheries, & notre vie ſe paſſe
„ dans le menſonge."

Une fois dans un diſcours qu'elle me faiſoit, (je ne me ſouviens plus ſur quoi c'étoit, mais je ſai bien qu'elle s'écria dans un profond reſſentiment,) elle dit: „Je ne
„ ſuis plus propre à vivre ſur la terre, je
„ ne ſai pourquoi j'y ſuis encore, je ne me
„ ſaurois plus ſouffrir ni les autres auſſi;
„ perſonne ne cherche Dieu." Elle demeura enſuite comme toute tranſportée.

Dans quelque rencontre que ce ſoit je ne l'ai jamais vue s'éloigner de la verité. J'ai toujours remarqué en elle une lumiere merveilleuſe pour diſcerner les choſes qu'on lui diſoit & ſeparer le pur d'avec l'impur; & je ne penſe pas que jamais on l'ait pu tromper. Ce n'eſt pas que je ne me ſois bien ſouvent apperçue qu'elle retenoit ſes penſées & ſes ſentimens pour ne pas chocquer l'eſprit de ceux à qui elle parloit, qui n'étoient pas capables d'une ſi grande droiture. Il m'eſt arrivé que lui parlant ſelon mes ſentimens que j'eſtimois veritables, & qui l'étoient ſelon que je le comprenois, elle pe-

V. Relat. netroit par une lumiere très particuliere un mêlange que je ne connoiſſois & que je ne voulois preſque pas connoître, & alors elle s'arrêtoit & s'adouciſſoit pour ne me pas aigrir, & ainſi me trompoit puiſque je le voulois être.

Quelquefois elle m'a dit, en parlant en general: „ Oh qu'il y a d'ames trompées, „ & malheureuſement trompées! Dieu veuil- „ le que ce ne ſoit point pour l'éternité. „ On n'en voit preſque point qui veulent „ être conduites dans la verité. On s'ar- „ rête à de certaines illuſions perilleuſes, „ qui nous decouvrent l'état de notre vie „ comme fort aſſuré; & on prend cette „ aſſurance ſur ce que l'on dit que l'on ne „ demande autre choſe à Dieu, ſinon qu'il „ ne permette pas que l'on ſoit trompé. „ Si cette priere étoit humble cela ſeroit „ fort bien, & en effet Dieu ne permet- „ troit pas qu'on fût trompé: mais on ſe „ reſerve une ſecrete liberté de juger de ſa „ conduite & de la voie dans laquelle on „ eſt, & c'eſt ce qui gâte tout. Car ſi „ on ne ſoumet ſes penſées, ſes deſſeins, „ ſes lumieres & la conduite de ſa vie, à „ ceux qui nous dirigent, on eſt en grand „ peril. Il n'y a point de bonheur pareil „ à celui d'une ame qui n'aime que la ve- „ rité, qui ne cherche que la verité, & qui „ ne deſire rien ſinon d'être conduite dans „ la verité. La verité eſt immuable, & les „ ames qui ont beaucoup de detours n'y „ arriveront jamais."

VII. Conduite de la M. Ang. Mais pour parler de ce qui ſe paſſa au Lys, je dirai que pendant tout le tems que la

la Mere Angelique y fut, elle prit toujours fidelement la conduite des Peres de l'Ordre, ſous leſquels nous étions alors. Madame de la Tremoille qui étoit Coadjutrice de nom, lui portoit une affection ſinguliere & tendre. La Mere Angelique ſe ſervit de cette affection pour lui parler fortement, ſur ce qu'elle ne pouvoit point en conſcience conduire l'Abbaye, n'ayant pas été miſe en poſſeſſion par une voie legitime, mais à main armée. Elle lui parloit ſouvent là deſſus avec grand zele, lui diſant que tout ce tems-là elle n'avoit point été en bon état, qu'elle s'en devoit faire un très grand ſcrupule : ce qu'elle lui diſoit avec tant de bonté & de charité, que toujours à la concluſion du diſcours Madame de la Tremoille l'alloit embraſſer & ſe tenoit long-tems collée à ſon col. Enſuite notre Mere lui diſoit, dans une douceur non pareille: „Eh bien ! Tout ce que je vous dis-„ là n'eſt-il pas vrai ? Il faut bien deman-„ der pardon à Dieu. C'eſt une choſe „ pitoyable de vouloir être Abbeſſe, & ſi „ on ne le veut ſoi-même, de ſe laiſſer al-„ ler par moleſſe & par defaut de genero-„ ſité, à la volonté de ſes parens." Elle lui repeta tant de fois toutes ces verités que je crois qu'elle fut cauſe que l'on preſſa les Bulles de Rome. Je ne ſai pas bien le detail de l'affaire *. Un mois ou ſix ſemaines après les Superieurs de l'Ordre & le Protonotaire Apoſtolique, la mirent en poſſeſſion. Alors la Mere Angelique inſiſta avec autant de force, pour lui faire exercer

V. RELAT. à l'égard de l'Abbeſſe du Lys.

* Voyez la Relation precedente.

V. Relat. ſa charge, comme elle lui avoit fait ſcrupule d'y être entrée contre l'ordre preſcrit par les canons.

L'ancienne Abbeſſe que l'on avoit depoſée, mais qui étoit encore dans la Maiſon, tourmentoit fort Madame de la Tremoille, & ne lui vouloit ceder aucune fonction Abbatiale ; de ſorte que quand l'Office ſonnoit, elle ſe hâtoit afin d'occuper le Siege, donnoit les ſignes, chantoit les bénedictions, &c. Ce qui cauſoit une grand trouble dans le Monaſtere. La jeune Abbeſſe pour mettre la paix ne vouloit point aſſiſter à l'Office, parce que, par exemple, quand elle vouloit commencer le *Pater* de Vêpres, l'ancienne le diſoit de ſon côté d'une voix encore plus haute, & cela excitoit une grande diviſion. Après cela Madame de la Tremoille venoit ſe jetter aux pieds de la Mere Angelique, tout en pleurant, lui diſant abſolument qu'elle n'iroit plus à l'Office, &c.. Mais notre Mere tint bon, & lui dit qu'elle devoit y aller, que c'étoit une penitence que Dieu lui envoyoit pour avoir exercé l'Office de Coadjutrice lorſqu'il ne falloit pas ; qu'il falloit que quand l'ancienne iroit à l'Égliſe aux Sieges d'enhaut, elle allât à ceux d'enbas avec ſes Religieuſes, parce qu'autrement cette ancienne penſeroit l'avoir ſupplantée, & ſe prevaudroit de cela ; que l'intention des Superieurs qui l'avoient miſe en poſſeſſion étoit qu'elle exercât ſa charge ; qu'elle devoit être forte & genereuſe ; que Dieu l'aſſiſteroit puiſqu'elle ne faiſoit pas cela par une autorité & une domination violente & imperieuſe, mais par

par ſoumiſſion & par dependance à ſes Su- V. RELAT.
perieurs.

Comme Madame de la Tremoille étoit preſque toujours auprès de la Mere Angelique, quand l'Office ſonnoit, elle avoit un ſoin merveilleux de lui dire qu'il étoit de conſequence d'y aller, & elle ajoutoit toujours quelque petit mot de conſolation pour la fortifier. Enfin la Mere Angelique vint à bout de lui faire ſurmonter les violences de l'ancienne Abbeſſe, en prenant le deſſus ſur elle d'une maniere humble & civile, & lui cedant en tout ce qu'elle pouvoit ſans faire tort à ſa charge. Cela ſe paſſa ſi bien que l'inimitié que cette ancienne avoit contre Madame de la Tremoille, ſe modera, & qu'elles furent après bonnes amies; & l'on peut dire que ce fut par le ſoin que la Mere Angelique y apporta, & par les prieres qu'elle fit à Dieu pour cela.

Elle me diſoit ſouvent, (car j'étois ſeule dans ſa chambre, avec celle qui la ſervoit:) *Prions Dieu pour Madame*; & à elle même elle lui diſoit: *Vous n'aurez de force qu'autant que vous aurez ſoin de vous adreſſer à Dieu.* Quand il falloit que Madame allât quelque part où elle avoit grande repugnance à cauſe de l'ancienne Abbeſſe, elle la prioit de ſe mettre à genoux & s'y mettoit avec elle, pour s'offrir à Dieu & lui demander ſon aſſiſtance. Elle lui parloit ſouvent ſur la neceſſité où nous ſommes de nous adreſſer à Dieu en toutes rencontres pour recevoir ſon ſecours, & être dirigées par ſon eſprit; & lui diſoit que ſans cette dependance de Dieu & cette conduite de

V. Relat. ſon eſprit, on ne fait rien qui vaille, parce qu'on agit par ſoi-même, & que c'eſt tout perdre & tout gâter. Elle ajoutoit pluſieurs autres belles choſes que ceux qui ſavent ſa maniere de parler diront mieux que moi.

Elle entretenoit ſouvent Madame de la Tremoille ſur tous ſes devoirs à l'égard de ſa charge, avec une grande lumiere & de grandes connoiſſances des obligations d'une Superieure.

IV. De quelle maniere elle traitoit l'ancienne Abbeſſe.

Ce qui eſt encore bien remarquable, c'eſt la conduite que la Mere Angelique tint à l'égard de l'ancienne Abbeſſe, que tout le monde a aſſez connue. Elle lui portoit un reſpect que j'ai ſouvent admiré, & lui rendoit des devoirs très particuliers. En trois ou ou quatre mois que nous avons été au Lys, je ne crois pas qu'il ſe ſoit paſſé un ſeul jour ſans qu'elle me commandât de l'aller voir de ſa part, parce qu'on ne trouvoit pas à propos qu'elle y allât elle-même. Comme j'y avois de la peine par une vaine crainte, ſon logis Abbatial étant preſque tout ſeparé du Monaſtere, & qu'ayant peur qu'étant là elle ne me fît quelque choſe, je temoignois quelquefois à la Mere Angelique de la repugnance d'y aller. Sur quoi elle me diſoit qu'il falloit ſe fortifier là contre, & que je ſavois bien ce que diſoit l'Ecriture, qu'il falloit amaſſer des charbons de feu ſur la tête du prochain pour tâcher de le gagner. Et comme je lui repliquois enſuite des diſcours qu'elle me faiſoit quand je l'allois voir, que c'étoit perdre ſon tems & qu'elle étoit comme confirmée dans ſon peché, la Mere me repondoit

doit qu'il ne falloit pas dire cela & qu'il fal- V. RELAT.
loit eſperer juſqu'à la fin; qu'étant dans la Maiſon elle étoit obligée de lui rendre ſes devoirs quoiqu'elle ne les reçût que très mal.

Quoique j'aye ſouvent tenté la Mere Angelique afin qu'elle laiſſât là cette ancienne Abbeſſe, en lui rapportant qu'elle me diſoit qu'elle trouvoit plus de raiſon & plus de ſocieté pour elle avec de petits oiſeaux qu'avec les perſonnes, ce que je diſois étant fâchée de la maniere dont elle parloit; notre Mere me repondoit: *Il n'importe, il faut la voir, Dieu le veut & la charité le demande.* Ainſi il falloit que je fiſſe cette viſite tous les jours ſans y manquer; & elle me diſoit bonnement qu'elle ne m'y envoyeroit pas s'il y avoit du riſque pour ma perſonne, mais que l'on voyoit bien qu'elle avoit quelque petite ſorte d'inclination pour moi: ce qui fait voir que la Mere ne faiſoit rien qu'avec conduite.

Elle parut extrêmement zelée en une rencontre que je vais dire. C'eſt que l'ancienne Abbeſſe fit d'extrêmes inſolences, lorſqu'on vint la depoſer & mettre Madame de la Tremoille en poſſeſſion; & après tout ce qu'elle avoit fait & dit, elle vint pour ſe preſenter à la Communion. La Mere Angelique le ſut, & en eut une ſi grande horreur qu'elle en étoit toute outrée; & elle s'y oppoſa diſant qu'il ne le falloit nullement ſouffrir, & parla au Confeſſeur de telle ſorte, qu'étant venu pour communier il la paſſa & dit abſolument qu'il ne la communieroit point, & cela à la face de l'Egliſe parce que ſes crimes étoient publics.

La

V. RELAT. V. Autres particularités du ſejour de la M. Ang. au Lys.

La Mere Angelique ſe rendit encore recommandable tout le tems qu'elle fut au Lys par le ſoin & l'attention qu'elle avoit de ne point donner de peine. Durant ce tems elle fut fort malade, & elle y ſouffrit beaucoup d'incommodités dont elle ne voulut jamais que nous diſſions un ſeul mot. On l'avoit logée dans une très petite chambre, fort incommode; & nous en voulions parler à Madame, mais elle nous ne le defendoit. Nous le fîmes pourtant quelque tems après & Madame la voulut changer de lieu; mais elle ne voulut jamais le permettre, diſant qu'elle n'étoit pas venue dans la Maiſon pour donner de la peine; & elle prenoit plaiſir à ſe voir ainſi logée petitement & avec incommodité.

Pendant qu'elle étoit malade pluſieurs Sœurs de Port-Royal lui écrivoient avec des ſentimens de douleur étranges, au ſujet de ſa ſortie de Port-Royal & de ſa maladie. Comme elle ne pouvoit repondre, elle me faiſoit écrire ſous elle, & je me ſouviens qu'elle leur diſoit que de s'abandonner comme cela à la douleur c'étoit une marque que nous n'avions point de foi; qu'il falloit s'attacher à Dieu ſeul, & poſſeder la paix dont parle S. Paul & qui ſurpaſſe tout ſentiment; qu'il ne falloit pas que l'amour que l'on portoit à une perſonne fût capable de cauſer tant d'émotions, & de faire perdre la paix du cœur, qui étoit plus deſirable que toute autre choſe; qu'il falloit continuellement agir & s'élever au deſſus de ſoi même, &c. Je me reſſouviens entre autres, qu'elle mandoit choſes pareilles à ma Sœur Ma-

Marie-Claire (Arnauld ſa ſœur;) & je remarquois que quoiqu'elle l'aimât fort ſenſiblement, elle lui écrivoit neanmoins avec une force non pareille, & condamnoit en elle auſſi bien que dans les autres toutes ces ſenſibilités & ces tendreſſes, qui ſelon elle ne faiſoient que nous affoiblir. Elle nous diſoit quelquefois: *Penſez-vous que ſi je me voulois écouter je ne pleuraſſe pas auſſi bien que vous, quand je penſe à l'affliction de ma ſœur la Coadjutrice * & des autres que j'ai laiſſées; mais il faut être genereuſe & regarder l'éternité.* Elle diſoit cela ſur ſa maladie qui mettoit en fort grande peine. Mais Dieu exauça les prieres qu'on fit pour elle; & lui renvoya la ſanté. V. RELAT. * La Mere Agnès.

VI. Elle vient à Paris pour y établir ſa Maiſon.

Après trois ou quatre mois elle revint à Port-Royal où elle ne fut que trois ou quatre jours, ce me ſemble; en quoi elle fit paroître ſa generoſité ordinaire. Car une multitude de Sœurs pleurant & ſoupirant de ce qu'elle venoit à Paris, (& quoiqu'elles euſſent aſſurance qu'avec le tems toute la Communauté ſeroit réunie enſemble, cela n'empêchant point les larmes & la douleur,) la Mere leur reſiſta avec force, diſant que puiſque les Superieurs approuvoient qu'on tranſportât le Monaſtere à Paris, il falloit s'y reſoudre. Elle y alla donc, & j'eus le bien de l'accompagner.

On fut trois ſemaines ou un mois ſans clôture: ce qui faiſoit une peine extrême à la Mere Angelique, parce que malgré que l'on en eût, il falloit laiſſer entrer le monde. Elle fit pourtant en ſorte qu'il n'y entrât point d'hommes, hors quelques Eccleſiaſti-

V. Relat. ſiaſtiques; car pour les filles & les femmes, il n'y eût pas moyen de les en empêcher, cela étant permis par tout, comme on ſait. La Mere Angelique preſſoit fort Madame Arnauld ſa mere d'aller trouver Monſeigneur de Paris, pour obtenir qu'il envoyât mettre la clôture. Quand le ſoir venoit & que le monde étoit retiré, elle nous diſoit: *Mon Dieu! que je ſuis laſſe du monde! Eh! quand aurons-nous notre clôture?* Elle nous recommandoit de ne laiſſer entrer que le moins de monde qu'il ſe pourroit; & quand on lui alloit dire que telles & telles perſonnes la demandoient, elle temoignoit une telle peine & laſſitude qu'elle faiſoit pitié. Elle s'excuſoit autant qu'elle pouvoit de paroître; mais ſouvent elle y étoit contrainte, parce que Madame Arnauld la preſſoit pour des raiſons qu'elle trouvoit à propos.

Durant les trois ou quatre ſemaines dont j'ai parlé, la Mere ne voulut point que l'on manquât de dire l'Office, encore que nous ne fuſſions que deux Religieuſes & quelques enfans qu'elle avoit amenées de Port-Royal & qui nous aidoient. Quoiqu'elle fut elle même accablée de viſites, elles ne laiſſoit point de tâcher de s'y rendre autant qu'elle pouvoit; & s'affligeoit quand il y arrivoit quelque deſordre.

Elle fut dans une joie non pareille quand la clôture fut établie, & elle nous diſoit: *Mon Dieu, que nous ſommes heureuſes! Quel tracas? Le moyen d'y reſiſter?* Auſſi-tôt elle fit venir des Religieuſes de Port-Royal. La clôture fut établie le 16. de Juin, & les Sœurs de Port-Royal arriverent le 18. du même mois. D'au-

D'autres peuvent dire comme Monſeigneur de Paris vouloit empêcher que nous entraſſions: j'en ai oublié les cauſes. Cela traverſa la Mere Angelique qui étoit allée pour un jour à Sainte-Marie avec nous ayant deſſein d'y paſſer la fête du S. Sacrement; car ſon ſecours étoit la priere, afin que Dieu pacifiât toutes choſes. Madame la Marquiſe de Maignelai fit ſi bien que Monſeigneur de Paris donna ſon conſentement. Nous entrâmes donc dans la Maiſon, comme j'ai dit, & au bout de trois ſemaines, ou plus, M. de Paris vint lui-même benir la Chapelle & toute la Maiſon. V. RELAT.

VII. Conduite de la M. Ang. à Poiſſi.

J'ai oublié de parler du voyage que la Mere Angelique fit à Poiſſi à la priere de Madame la Marquiſe de Maignelai. Ce fut en allant de Port-Royal à Paris: elle y fut huit ou dix jours. Toute la remarque que j'ai faite, c'eſt que Madame la Marquiſe temoignant à la Mere le grand deſir qu'elle avoit qu'elle pût contribuer en quelque choſe à la reforme du Monaſtere de Poiſſi où il y en avoit, ce ſemble, quelque commencement, la Mere lui repondit avec une grande humilité qu'il falloit s'adreſſer à Dieu; que c'étoit lui qui faiſoit les converſions; que la creature n'y pouvoit rien, & qu'elle étoit très indigne que Dieu ſe ſervît d'elle; qu'elle étoit un pauvre inſtrument pour les œuvres de Dieu; qu'il n'y avoit rien pourtant qu'elle ne voulût faire pour aider les âmes à ſe ſauver & à les faire entrer dans leurs devoirs. Elle diſoit cela & pluſieurs autres choſes par le chemin, & s'informoit diſcretement & avec prudence de la con-

V. Relat. conduite qu'on tenoit dans le Monaſtere; afin qu'entrant avec diſcernement dans les choſes qui s'y paſſoient, elle pût avec methode entrer en diſcours avec Madame de Poiſſi. Y étant arrivée elle y trouva très peu d'ordre.

Il eſt vrai que Madame de Poiſſi avoit établi quelque commencement de reforme, & il y avoit peut-être dix ou douze Religieuſes de ſon côté: mais tout le reſte lui étoit ſi fort oppoſé & ſi ligué contre elle, que c'étoit grande pitié. Avec cela il ſembloit que cette Abbeſſe ne s'y prenoit pas avec aſſez de douceur. La Mere voyoit tout cela & parloit à Madame avec grand reſpect, prenant ſon tems pour lui faire voir les choſes; & lorſqu'elle les voyoit en diſpoſition, elle & Madame de Dampierre ſa ſœur, elle leur parloit avec un ſi grand zele & tant d'affection qu'il étoit quelquefois plus de onze heures du ſoir avant qu'elle ſe couchât. Car elle leur parloit ordinairement après ſouper; & quoique je tâchaſſe de rompre le diſcours, ſans manquer au reſpect, il n'y avoit pas moyen, & la Mere ſe laiſſoit ſi fort emporter qu'elle ne ſongeoit point à elle & à ſes incommodités. Quand le diſcours étoit fini, elle commençoit alors à ſe ſentir & nous diſoit qu'elle étoit dans une laſſitude extrême; & cependant elle recommençoit la même choſe le lendemain.

Je l'ai vue quelquefois, qu'elle rencontroit quelque Religieuſe qu'elle vouloit tâcher de gagner, demeurer plus d'une heure à lui parler ſans ſonger ſi elle étoit laſſe ou non. Comme d'ordinaire je l'accompagnois tou-

toujours (les Religieuſes le voulant bien, parce qu'elles me connoiſſoient & que j'avois parmi elles des parentes,) la Mere diſoit toutes choſes devant moi; & je n'ai jamais remarqué qu'elle ait parlé inutilement & ſans fruit. Elle gagnoit toujours quelque choſe ſur leurs eſprits, peu ou beaucoup; & il me ſemble que j'entends encore qu'elles repondoient, quand la Mere leur parloit: *Il eſt vrai, Madame; il eſt vrai, Madame.* J'en ai vu quelques-unes pleurer de tendreſſe & de ſentiment, & enſuite on voyoit quelque changement dans leur vie, quoiqu'à la verité elles ſe pervertiſſent les unes les autres: ce que je dis de celles qui n'étoient pas pour la reforme. Car pour les autres, qui avoient de la diſpoſition au bien, elles demeuroient ſi fortifiées quand elle leur avoit parlé, & ſi reſolues & ferventes, que c'étoit merveille. Mais toutes, tant les unes que les autres, ne ſe pouvoient laſſer de me dire: *Que vous avez une admirable Abbeſſe! Quel eſprit! Quelle force pour perſuader! Pour moi*, me diſoient quelques-unes, *quand elle parle je ne trouve rien de ſi juſte que de faire ce qu'elle dit.* Il y en eut deux ou trois qui ſe mirent du côté de la reforme durant que nous y fumes, étant gagnées par la force des diſcours de la Mere Angelique. V. RELAT.

Notre Mere fit faire quelque reglement dans leur clôture. Elle tacha auſſi de leur faire changer leur coëffure, qui étoit horrible; & Madame ſe rendit à ſes raiſons. Car tout ce que la Mere lui diſoit pour l'avancement de ſa reforme, elle le recevoit avec

une

V. Relat. une grande affection ; & prenoit un ſi grand plaiſir, auſſi bien que Madame ſa ſœur, à l'entretenir, que cela n'eſt pas croyable. Lorſque je diſois à Madame de Dampierre, avec qui j'étois plus libre, qu'elle tenoit notre Mere trop tard, elle me repondoit que les heures ne lui ſembloient pas un quart d'heure, & en m'embraſſant elle me diſoit: „ Que vous êtes heureuſes d'avoir une ſi „ bonne Mere ! Elle a toutes ſortes de ca„ pacité. Elle a bon eſprit & une grande „ intelligence dans les choſes de Dieu & „ du monde, & eſt de plus extrêmement „ vertueuſe. Il me ſemble que je ſuis tou„ te autre quand je lui ai parlé." Madame de Poiſſi & toutes ſes Religieuſes laiſſerent aller la Mere Angelique avec une grande douleur & beaucoup de larmes.

Il ne faut pas oublier la maxime de notre Mere qu'elle repeta pluſieurs fois à l'Abbeſſe de Poiſſi, ſavoir, de beaucoup recommander toutes ſes affaires à Dieu, de conſulter ſon eſprit divin en toutes rencontres, & de ne point s'appuyer ſur ſon induſtrie & ſur ſes capacités naturelles, &c. Ce qu'elle dit bien mieux que je ne ſaurois dire.

VIII. Les Religieuſes de P. R. viennent demeurer à Paris.

Je reprendrai maintenant où j'en ſuis demeurée par rapport à notre établiſſement à Paris. La Mere Angelique y ayant fait venir une partie de nos Sœurs de Port-Royal, commença à mettre tout en ordre. Elle donna les *obéiſſances* aux Sœurs, & nous exhorta les unes & les autres à un renouvellement, nous perſuadant de commencer tout de nouveau à ſervir & à chercher Dieu.

Dieu. J'ai toujours remarqué qu'en toutes ſortes de rencontres un peu extraordinaires, notre Mere prenoit de là un ſujet & un motif de ſe renouveller, d'entrer avec plus de fidelité & d'attention dans ſes devoirs, & d'y faire entrer les autres. V. RELAT.

Elle fut depuis le 18. Juin juſqu'à Noël, ſeule, c'eſt à dire ſans la Mere Agnès. Durant ce tems elle prenoit un grand ſoin de toutes choſes, & de toutes les Sœurs en particulier, s'appliquant à leurs beſoins avec beaucoup d'affection. Elle prenoit ſouvent conſeil de nous autres, & m'obligeoit avec beaucoup d'humilité de lui rapporter les choſes que je remarquois dans le general ou dans le particulier, afin qu'elle mît un bon ordre à tout.

Quand elle alla à Port-Royal, pour en faire venir le reſte des Sœurs qui y étoient demeurées, elle fit une choſe que pluſieurs ont remarquée, & ma Sœur Antoinette (de S. Auguſtin Garnier) me le diſoit encore dernierement: pour moi je ne l'ai pas vue, n'y étant pas. C'eſt que faiſant faire ou defaire quelque choſe à de pauvres ouvriers, elle avoit un ſac d'argent, dont elle leur donnoit ſans compte; & quand elle leur eût tout donné, il vint encore un pauvre homme qui lui demanda quelque choſe. Elle lui dit qu'elle n'avoit plus rien, & dechauſſant ſes ſouliers elle les lui donna.

IX. Quelques-unes vont à Dijon.

Trois ans après la connoiſſance de M. l'Evêque de Langres, il vint à ce Prelat une penſée d'envoyer d'ici (de Port-Royal de Paris) des Religieuſes à Dijon, & d'en faire venir de Dijon ici, pour unir les deux Mo-

V. Relat. Monaſteres. La Mere Angelique qui reveroit tous ſes ſentimens s'y rendit volontiers, & conſentit que la Mere Agnès y allât accompagnée d'une Sœur (en Septembre 1629.) Elle demeura ainſi à Paris avec la Prieure & la Souprieure, auſſi contente que ſi elle n'avoit rien perdu; & elle regardoit toutes ces choſes tellement en Dieu, qu'elle n'avoit pas, à ce qu'elle me diſoit ſouvent, la penſée de former une ſeule plainte quoiqu'à parler humainement elle en eût aſſez de ſujet, demeurant fort deſtituée de ſecours. Elle ſe conſeilloit à la Prieure auſſi bonnement que ſi elle eût trouvé en elle ce qu'elle avoit perdu en la Mere Coadjutrice. Elle lui demandoit ſes avis même avec deference, & lui faiſoit tenir les Chapitres; & quelque repugnance qu'elle lui temoignât, elle lui diſoit avec humilité, *Vous ferez auſſi bien que moi*, ne regardant autre choſe ſinon qu'elle avoit été élue par l'avis de M. de Langres, & cela lui ſuffiſoit pour ſe repoſer ſur elle & y avoir confiance.

Lorſqu'elle recevoit des Lettres de la Mere Agnès, qui lui mandoit tout ce qui ſe paſſoit à Dijon, le reglement du Monaſtere, l'auſterité qu'on y pratiquoit & pluſieurs autres choſes qu'elle lui rapportoit dans un raviſſement admirable, notre Mere recevoit cela tout de même & nous tiroit en ſecret ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi, pour nous lire ces belles Lettres. Quand nous trouvions ce qui ſe paſſoit à Dijon trop rude & trop ſevere, elle nous diſoit dans une ferveur qu'il eſt impoſſible de bien repretenter: „Oh: mes enfans, il „ ne

„ ne faut pas dire cela. Ne ſommes-nous V. RELIG.
„ pas trop heureuſes d'avoir trouvé le vrai
„ chemin de la verité ? Pour moi je ſuis
„ ravie. M. de Langres eſt un homme tout
„ de Dieu. Quoi qu'il faſſe, il ſera tou-
„ jours bien fait & il eſt m'eſt impoſſible
„ d'y trouver à redire." Puis elle nous embraſſoit, & nous diſoit : *Courage, courage, pour moi je ſuis ravie de joie* ; & toutes les fois qu'il venoit des Lettres c'étoit de nouvelles ferveurs & de nouveaux engagemens à une vie vraiment Religieuſe, dont elle avoit des idées plus hautes & plus relevées que tout ce qu'elle pouvoit apprendre par ces Lettres qu'elle recevoit. Cela ſe vit clairement dans tout ce tems-là, qui dura cinq mois : après leſquels il fallut auſſi que ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi, nous allaſſions à Dijon par le même ordre de M. de Langres.

Durant les cinq mois, dont je viens de parler, je puis dire qu'il ſembloit que la Mere Angelique étoit toujours comme toute tranſportée de zele & de ferveur, & dans toutes les rencontres elle me parloit de ce qui ſe paſſoit à Dijon comme ſi la Maiſon n'eût eu qu'une ombre de vertu au regard de celle-là. Et encore qu'elle eût une grande tendreſſe pour la Mere Agnès, il lui étoit impoſſible de trouver rien à redire de tout ce qu'on lui faiſoit, parce qu'elle croyoit qu'on ne lui faiſoit rien ſans l'ordre de M. de Langres. Sa concluſion étoit toujours que nous n'avions point encore connu ce que c'étoit que la Religion, ſe mettant toujours du nombre des plus im-

V. RELAT. parfaites, & puis elle nous disoit: „ Il faut „ avoir bon courage. Ne sommes-nous pas „ trop heureuses d'avoir trouvé un homme „ qui nous conduit dans la verité?

X. Conduite de la M. Ang. à l'égard de l'ancienne Abbesse de Dijon.

La Mere Jeanne de S. Joseph vint à Port-Royal, un mois avant que nous allassions à Dijon, ma Sœur Marie de Sainte Claire & moi. Lorsqu'elle fut venue, nous prenions garde à sa conduite, & y trouvant quelquefois à redire parce que cela ne correspondoit pas, ce nous sembloit, à tout ce qu'on nous en avoit dit, la Mere Angelique ne vouloit pas que nous en parlassions & nous imposoit silence. De son côté elle la reveroit d'une maniere tout à fait admirable, & se mettoit si fort au dessous d'elle que cela étoit étonnant. Lorsqu'elle lui parloit c'étoit d'une maniere si humble & si rabaissée qu'on ne le sauroit bien exprimer; & durant ce tems elle étoit presque toujours en silence, laissant faire la Mere Jeanne qui prenoit la liberté, sans qu'elle eût encore aucune charge, de juger de la conduite du Monastere & de rapporter à M. de Langres ce qu'elle croyoit ne pas être comme il faut. Je me souviens entre autres qu'elle lui manda une fois qu'on ne conduisoit point les ouvriers par le Monastere & qu'on les laissoit aller seuls: ce qui étoit peut-être arrivé par empressement une fois ou deux, & elle l'avoit fait entendre à M. de Langres comme si c'eût été une coutume. La Mere Angelique nous dit que M. de Langres l'en avoit reprise.

Comme nous étions un peu fâchées des remarques que cette bonne Mere faisoit, par-

parce qu'elles étoient au deſavantage de la conduite de notre Mere, que nous trouvions & qui étoit cent fois meilleure que la ſienne, elle nous diſoit tout doucement: „ Ne vous fâchez pas. Pour moi je ſuis „ ravie que l'on veille ſur mes actions & „ ſur ma conduite, & je ſerai toujours très „ contente que l'on me faſſe voir mes de- „ fauts." Ainſi elle s'aſſujetiſſoit à la conduite de cette Mere, comme peuvent dire celles qui l'ont vue plus que moi, n'ayant été ici qu'un mois durant ſon regne. Je veux croire que cette bonne Mere ne faiſoit rien que par l'ordre de M. de Langres, mais cela nous étonnoit. V. Rela.

XI. Hiſtoire du voyage de deux Religieuſes à Dijon.

Là deſſus nous partîmes pour Dijon; & ce fut en cette rencontre où la Mere Angelique ſouffrit un grand combat, parce que l'obéiſſance qu'elle vouloit rendre à M. de Langres la preſſoit, & que d'ailleurs la charité & la compaſſion ne la laiſſoient point en repos: car elle voyoit que le tems étoit très mauvais, & elle craignoit de nous mettre en chemin. Je me ſouviens que la veille que nous devions partir & le jour même, elle me vint dire qu'elle n'avoit point dormi toute la nuit d'angoiſſe, qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre de m'envoyer, que j'étois ſi delicate qu'il lui ſembloit que je mourrois par les chemins. Je n'ai jamais vu la Mere Angelique faire des reflexions ſur ce qu'on lui ordonnoit, que dans des rencontres comme celle-là ou la charité la preſſoit. En effet ſi je ne l'euſſe fortifiée ſur ce ſujet & ne lui euſſe dit qu'il falloit paſſer par deſſus toutes les difficultés pour obéir à M. de

VIe Relat. Langres, je n'y eusse pas été & elle ne s'y fût pas resolue.

Quand je dirai que je crois fermement que ce sont ses prieres qui nous ont preservées de la mort par le chemin, je penserai dire très vrai. Car tout ce qui nous arriva dans ce voyage, n'est pas croyable; & sans parler de la maladie que j'eus en chemin, dans laquelle je pensai mourir, (au moins les Medecins disoient-ils qu'ils ne repondoient pas de ma vie;) en deux autres rencontres nous pensâmes mourir. Il sembloit que la Mere prevît tous ces malheurs, dans l'extrême peine qu'elle eut de nous laisser partir; & comme j'ai dit, je crois que Dieu ne nous en a preservées que par ses prieres. Les eaux furent une fois si grandes qu'elles couvrirent la portiere du carosse où nous étions; & si nous n'eussions été deux à retenir ma Sœur Marie de Sainte Claire, la force de l'eau l'auroit emportée. Je ne sai où je pris alors des forces pour la retenir: car j'étois dans les pleurs & dans des angoisses qui ne peuvent s'imaginer. La devotion qu'elle avoit à Notre Dame, nous servit bien en cette rencontre & en une autre encore plus épouvantable. Car notre carosse s'étant embourbé au milieu des champs, & s'étant rompu qu'il étoit deja presque nuit, il nous fallut pour le moins faire deux lieues à pied, separées les unes des autres & ne pouvant nous joindre, parce qu'on ne voyoit goute. Mais un Gentilhomme que nous recontrâmes par le chemin, eut compassion de nous, & me prenant me conduisit deux lieues durant, jusqu'à

qu'à l'hôtellerie. Pour ma Sœur Marie de Sainte Claire, elle alloit avec la Demoiſelle qui nous conduiſoit, peut-être bien loin de moi; & nous crions quelquefois de toutes nos forces pour tâcher de nous réunir. Enfin nous arrivâmes à l'hôtellerie, où ce bon Gentilhomme, que nous avons toujours appellé depuis notre bon Ange, me laiſſa avec les autres. Nous étions mouillées juſqu'à la ceinture *. V. RELAT.

Je rapporte tout cela parce que je crois que nous avons été delivrées par les prieres de la Mere Angelique; & je crois qu'elle avoit un preſſentiment de tout ce qui nous devoit arriver. C'eſt un miracle de ce que nous ſommes échapées de ces perils. Quand je ſonge à cela j'ai encore envie d'en pleurer. Imaginez-vous une Religieuſe deux lieues durant avec un homme, & il n'étoit pas poſſible de faire autrement. Toute notre conſolation dans cet état, étoit d'être aſſurées que la Mere Angelique penſoit à nous & étoit bien en peine de nous.

Lettres patentes du Roi Louis XIII. *ſur la tranſlation du Monaſtere de Port-Royal des Champs en la ville de Paris.*

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous preſens & à venir SALUT. Encore que toutes les actions qui tendent à la gloire de Dieu &

* Ces deux Religieuſes furent obligées à cauſe du mauvais tems de revenir à Port-Royal. Cela arriva au mois de Novembre 1629. Elles repartirent pour Dijon l'année ſuivante.

V. Relat. à l'avancement de ſon ſervice ſoient grandement à eſtimer, celles qui ſortent de perſonnes illuſtres ſont d'autant plus recommandables que leur condition eſt plus éminente. Et quand ceux que Dieu éleve aux dignités ſouveraines s'employent en de ſi bonnes œuvres, la divine majeſté eſt beaucoup plus glorifiée & l'édification plus grande entre les peuples, à cauſe que ceux qui ſont au comble des proſperités temporelles rendent par cette reconnoiſſance un ſingulier honneur à Dieu, aux pieds duquel ils offrent les grandeurs qu'ils ont reçues de lui, & attirent ſes benedictions ſur leur regne; & la force de ces exemples oblige les ſujets par une douce contrainte à l'imitation de la pieté qu'ils voyent reluire dans leurs Princes. C'eſt pourquoi nous ayant été repreſenté par la Reine notre très honorée Dame & mere, que pour reconnoître aucunement les graces que Dieu lui a faites, elle procureroit volontiers que la diſcipline reguliere & l'ancienne pieté fût retablie dans tous les Ordres; même en celui de S. Bernard auquel elle a une devotion particuliere, & ſpecialement ès maiſons des Religieuſes dudit Ordre, la reforme deſquelles commence à s'avancer, de telle ſorte qu'il y a ſujet d'eſperer dans peu de tems un très grand progrès, s'il nous plaît d'appuyer de notre protection le zele & le ſoin des perſonnes qui s'y employent, entre leſquelles il n'y en a aucune qui ait plus dignement & heureuſement travaillé à retablir l'étroite obſervance de la Regle dudit Ordre, que notre chere & bien amée Sœur Angelique Arnauld Abbeſſe

beſſe de Notre Dame de Port-Royal, la- V. RELAT.
quelle par ſa conduite & pieté a remis ladite Abbaye en une entiere reforme: ce qui nous donne ſujet d'en louer Dieu & de maintenir une ſi bonne œuvre. Mais d'autant que ladite Abbaye eſt ſituée au milieu des bois, en lieu fort marecageux & ſi mal ſain que la plûpart des Religieuſes ne peuvent gueres vivre, éloignées de maiſons, de villages, d'aſſiſtance, & ſont expoſées à tous les accidens d'un lieu deſert, même aux deſordres des gens de guerre, notre dite très honorée Dame & mere nous a fait entendre qu'elle deſiroit ſuivant les Conſtitutions Canoniques faire tranſporter en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, ladite Abbaye & les Religieuſes de Port-Royal, & y fonder & faire conſtruire un Monaſtere avec l'Egliſe, bâtimens & Offices neceſſaires, ſi notre bon plaiſir étoit de le lui permettre. Savoir faiſons qu'inclinant volontiers à la ſupplication de notre très honorée Dame & Mere, & de notre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité royale, par ces preſentes ſignées de notre main, nous lui avons permis & permettons du conſentement de notre amé & feal l'Archevêque de Paris, d'ériger & faire ériger, fonder & arrenter, bâtir & édifier ledit Monaſtere & Abbaye en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, & y faire tranſporter les dites Religieuſes, Abbeſſe, & Couvent de Notre Dame de Port-Royal. Voulons & nous plaît que ladite Abbaye continue d'être dite, tenue & eſtimée de fondation royale, & qu'elle jouiſſe de tous &

V. Relat. chacuns les droits & privileges dont jouiſſent les autres Maiſons & Familles religieuſes fondées par les Rois nos predeceſſeurs & nous, laquelle dès à preſent avec tous les biens, droits, rentes, revenus & heritages qui lui appartiendront ci-après, nous avons pris & mis, prenons & mettons en notre ſauvegarde ſpeciale, defendons à toutes perſonnes de quelque degré, qualité & condition qu'elles ſoient de donner empêchement à la fondation & arrentement de ladite Abbaye & conſtruction des lieux qui lui ſeront neceſſaires, ſous quelque pretexte ou occaſion que ce ſoit. Si donnons en mandement à nos amés & feaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, Prevôt dudit lieu ou ſon Lieutenant, & à tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces preſentes ils faſſent lire, publier & enregîtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ladite Abbeſſe, les Religieuſes & Couvent, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens au contraire. Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites preſentes, ſauf en autres choſes notre droit & l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Decembre, l'an de grace 1625. & de notre regne le 16. *Signé*, Louis.

Et ſur le repli: Par le Roi. *Signe*, le Mercier, *avec paraphe.*

Et enſuite: Regiſtrées, ouï le Procureur general du Roi, pour jouir par les impetrantes de l'effet & contenu en icelles, aux charges, clauſes & conditions portées par les con-

conſentemens baillés par ledit Sieur Archevêque de Paris & le General de l'Ordre. A Paris en Parlement le 16. Fevrier 1626. *Signé* du Tillet *avec paraphe.* V. RELAT.

Lettres patentes de la Reine Mere du Roi, par leſquelles elle ſe declare fondatrice du Monaſtere de Port-Royal transferé à Paris au Fauxbourg S. Jacques.

MARIE par la grace de Dieu Reine de France & Navarre, Mere du Roi, à tous preſens & à venir SALUT. Ne pouvant avoir un plus digne ſoin que de nous employer aux choſes qui regardent la gloire de Dieu, & l'avancement de la pieté en ce royaume, nous avons toujours ardemment recherché les occaſions d'en produire des effets pour temoigner quelque reconnoiſſance des graces ſingulieres qu'il a plu à ſa divine bonté de nous departir, & exciter par ce moyen la pieté & la devotion de tant de peuples, qui ne ſont jamais plus ſenſiblement touchés que par l'exemple des perſonnes que Dieu éleve ſur eux dans les plus grandes & plus importantes dignités. Ce qui nous a toujours fait avoir en très grande recommandation les Religieux & Religieuſes qui s'employent à la reforme de leur Ordre, & particulierement ceux qui par leur bonne vie & l'aſſiſtance de la grace de Dieu y ſont heureuſement parvenues, ainſi que notre chere & bien amée Sœur Angelique Arnauld Abbeſſe de Notre Dame de Port-Royal, laquelle a non ſeulement mis ſon Abbaye en tel point qu'elle ſert d'exem-

V. Relat. ple à celles qui veulent embraſſer l'étroite obſervance de leur Regle, mais a auſſi été ordonnée pour la reforme d'autres Monaſteres où elle s'eſt employée avec tant de zele & de pieté, que l'eſtime que nous avons de ſa vertu & de celle qui ſe pratique par ſes Religieuſes, nous convie à prendre un ſoin ſpecial d'une Maiſon en laquelle Dieu eſt ſi bien ſervi. Et d'autant que ladite Abbaye de Port-Royal eſt ſituée au milieu des bois, en un endroit fort marecageux & ſi mal ſain que la plûpart des Religieuſes n'y peuvent long-tems vivre, éloigné de village, d'aſſiſtance, & expoſé à tous les accidens d'un lieu deſert, même aux inſolences des gens de guerre, nous avons eſtimé ſuivant les Conſtitutions Canoniques qu'il étoit neceſſaire de tranſporter ladite Abbaye en cette ville de Paris, ou aux Fauxbourgs d'icelle, afin que la ſureté de lieu, & la facile communication avec les perſonnes doctes & vertueuſes, puiſſent conſerver ladite reforme en ſa perfection. Ce qu'ayant fait entendre au Roi notre très honoré ſieur & fils, il a approuvé notre intention & volonté, & a voulu qu'elle ſoit effectuée, & que ladite Abbaye ainſi transferée continue à être tenue & reputée de fondation royale pour jouir par ladite Abbeſſe & les Religieuſes de tous les droits, franchiſes & privileges dont les Maiſons fondées par les Rois ont accoutumé de jouir, comme il eſt contenu par les Lettres patentes du Roi notre dit ſieur & fils, ſur ce expediées le preſent mois de Decembre. En conſequence deſquelles & du conſentement

donné à cet effet par le ſieur Archevêque de Paris, NOUS A CES CAUSES & autres à ce nous mouvantes, de notre pure & liberale volonté, nous nous ſommes conſtituées & conſtituons par ces preſentes ſignées de notre main, fondatrice de ladite Abbaye de Notre Dame de Port-Royal transferée à Paris, pour être ladite Abbaye & Monaſtere édifiée & conſtruite au Fauxbourg S. Jacques, au lieu dit Claigny, ſous le même nom de Notre Dame de Port-Royal, en temoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites preſentes. Donné à Paris au mois de Decembre, l'an de grace 1625. *Signé* MARIE. *Et ſur le Repli:* Par la Reine Mere du Roi, *Signé*, Bouthillier *avec paraphe.* VI. Rel.

VI.

*Relation * de ce qui a precedé l'établiſſement du Monaſtere du S. Sacrement, & de ce qui eſt arrivé depuis juſqu'en 1636. Par la Sœur Catherine de S. Jean* ARNAULD, *appellée dans le monde Madame le* MAISTRE.

ENcore que les voies de Dieu dans ſes œuvres ſoient ſi ſecrettes & ſi cachées qu'on n'en puiſſe connoître les traces, il les ma- I. Reflexion preliminaire.

S 6

* Cette Relation paroit avoir été écrite en 1636. ou au commencement de 1637.

VI. Rel. manifeſte neanmoins quelquefois pour faire admirer les inventions de ſa divine ſapience, qui arrive toujours à ſes fins, mais avec une grande douceur, laiſſant le plus ſouvent aller les choſes tellement ſelon leur cours ordinaire, qu'il ſemble qu'elle ne s'en ſoit point mêlée.

Cela ſe verra en ce que nous dirons ici qui eſt arrivé en l'érection du Monaſtere du S. Sacrement, pour laquelle Dieu a laiſſé agir pluſieurs ſortes de perſonnes, leſquelles puis après il en a écartées, & a fait cette œuvre d'une maniere toute differente de ce que l'on s'étoit propoſé, & lorſque l'on y penſoit le moins.

II. Adoration perpetuelle établie à P. R.

L'origine de ce deſſein ſe doit prendre dans l'inſtinct que Dieu donna aux Religieuſes de Port-Royal d'avoir recours au S. Sacrement, & de lui offrir des prieres continuelles pour la reformation de l'Ordre de Cîteaux : ce qui commença l'an 1624. lors du decès du très Reverend Pere Abbé de Clairvaux Dom Denis l'Argentier, qui mourut ſur la fin de ladite année. Comme c'étoit un Prelat fort zelé pour le retabliſſement de l'Ordre, il fut beaucoup regretté ; & ces Filles craignant que quelque autre qui n'auroit pas le même eſprit, lui ſuccedât, demandoient à Dieu avec inſtance qu'il pourvût cette Maiſon d'un Abbé ſemblable au defunt, qui pût fortifier le parti de la reforme qui étoit depourvu de chefs.

Cette perte fut ſuivie d'une autre encore plus grande en la mort du Reverendiſſime Abbé de Cîteaux (M. Boucherat) General

de

de l'Ordre, qui arriva quatre mois après au commencement de l'année 1625. Il avoit favoriſé les Religieuſes de Port-Royal en tout ce qu'elles avoient deſiré pour leur reforme; ce qui les faiſoit vivre ſous ſa conduite avec paix & aſſurance. Mais ce ne furent plus que craintes, voyant les troubles, brigues & monopoles, qui s'éleverent en l'Ordre pendant la Vacance: ce qui fit redoubler les prieres au Monaſtere de Port-Royal, où on ajouta à celles qui ſe faiſoient ſucceſſivement par les Sœurs tout le long du jour, les veilles de la nuit qui ſe ſont toujours continuées depuis. VI. Rel.

III. La M. Ang. penſe à ſortir de la juriſdiction de Cîteaux.

Toutes ces devotions n'ayant pas eu l'effet deſiré, & l'élection du General ayant été faite d'un perſonne qui n'étoit pas de la reforme *, l'on vit bien qu'il ne falloit plus attendre de ſecours de l'Ordre †. Ce qui fit reſoudre la Reverende Mere Marie-Angelique Arnauld, lors Abbeſſe de Port-Royal, de ſe mettre ſous l'Ordinaire; & craignant d'être traverſée par ceux de l'Ordre, elle penſoit d'alterer en quelque façon l'Inſtitut par quelque établiſſement nouveau, pour le mettre à couvert de la dependance de l'Ordre.

IV. Etabliſſement de l'Ordre du S. Sacrement.

Etant en peine là-deſſus, il arriva que Monſeigneur de Langres qui ſe trouva alors à Paris, à l'Aſſemblée du Clergé, entra en communication avec elle ſur le même ſujet, ayant reformé le Tard, Abbaye de Filles de l'Ordre en ſon Dioceſe, qui ſe vouloit auſſi retirer de l'obéiſſance des Superieurs

* M. de Nivelle.

† Voyez la III. Relation.

VI. Rel. de l'Ordre, voyant le mauvais ſuccès des affaires de la reforme. En parlant des moyens dont on ſe pourroit ſervir pour cela, le ſuſdit Seigneur ſe ſouvint d'une penſée qu'il avoit eue autrefois, de fonder dans l'Egliſe une Religion qui fut deſtinée à honorer le S. Sacrement.

La Mere Marie-Angelique entendant cela, ſe porta auſſi-tôt à deſirer de changer ſon Monaſtere en ce nouvel Inſtitut du S. Sacrement, dont Dieu avoit jetté des ſemences de devotion dans cette Communauté, comme nous avons dit. On recommanda beaucoup à Dieu ce deſſein; & l'on crut que ſa volonté n'étoit pas qu'on fît cet établiſſement dans ce Monaſtere, mais qu'il y en eût un nouveau ſous la Regle de S. Auguſtin, lequel donneroit commencement aux autres qui ſe pourroient fonder, & qui compoſeroient un Ordre ſous le titre adorable du S. Sacrement; & que quand il ſeroit formé, on pourroit obtenir du Saint Siege que l'Abbaye de Port-Royal & celle de Tard à Dijon au Dioceſe de Langres s'uniroient au même Inſtitut.

On reſolut donc d'envoyer à Rome; & M. le Feron, Docteur en Theologie, fut ſupplié de prendre cette peine, qu'il accepta avec une grande ferveur, étant une perſonne de pieté ſinguliere. Il conduiſit ſi bien l'affaire, & fit ſa Supplique ſi efficacement, que le Pape Urbain VIII. à preſent ſeant, lui repondit qu'il louoit ſa propoſition, remettant la choſe aux Cardinaux qu'il nomma, pour deliberer de la maniere dont ſe devoit faire la nouvelle fondation.

Il y eut grande difficulté ſur le ſujet des Superieurs, parce qu'on avoit demandé qu'ils fuſſent trois, ſavoir, Monſeigneur l'Archevêque de Paris, M. l'Archevêque de Sens, & M. l'Evêque de Langres. La choſe paſſa neanmoins après beaucoup d'inſtances; & la Bulle en fut expediée au mois d'Août 1627. VI. Rel.

Après cela on commença à pourſuivre des Lettres patentes du Roi pour l'établiſſement, qui ne purent s'obtenir que trois ans après, enſuite de la maladie du Roi à Lyon; en laquelle ſa Majeſté ayant reçu un effet particulier du ſecours de Dieu par le moyen du S. Sacrement, fit vœu de le reconnoître, & commanda que les Lettres fuſſent expediées pour le nouveau Monaſtere, duquel il ſe declara Fondateur. Et Monſeigneur de Marillac qui étoit lors Garde des Sceaux, fit mention dans les Lettres qu'il dreſſa lui-même de la ſanté miraculeuſe que le Roi avoit reçue, & du vœu de Sa Majeſté; à quoi ſervirent beaucoup les ſoins de Madame de Longueville, (Louïſe de Bourbon-Soiſſons) laquelle s'étant declarée à Rome Fondatrice de ce nouveau Monaſtere, en ſollicitoit l'établiſſement avec une grande affection.

V. Difficultés de M. l'Archevêque de Paris, par rapport à la Maiſon du S. Sacrement. La M. Ang. y va demeurer.

On commença à ſe pourvoir d'une Maiſon, & à ſupplier M. l'Archevêque de Paris de vouloir permettre l'entrée des Filles, ce qu'il refuſa toujours trois ans entiers, encore qu'on eût employé toutes ſortes de moyens pour avoir ſon conſentement. Sa peine venoit principalement de ce qu'on lui aſſocioit deux Evêques étrangers pour le gou-

VI. Rel. gouvernement d'un monaſtere de ſon Dioceſe. Il acquieſça neanmoins au bout de ce tems-là, à condition que dans un an on feroit reformer la Bulle, & qu'il ſeroit principal Superieur auquel appartiendroit l'examen & Profeſſion des filles, & autres prierogatives par deſſus les autres Superieurs, comme étant Evêque Dioceſain. Enſuite de laquelle tranſaction la Maiſon fut benite par M. le Blanc Official & Grand-Vicaire de M. l'Archevêque de Paris, & le S. Sacrement y fut mis le 9. Mai 1633.

Il entra dans le nouveau Monaſtere quatre Religieuſes de Port-Royal : ſavoir, la Reverende Mere Marie-Angelique, Sœur Marguerite de la Sainte Trinité de Mauroi, Sœur Agnès de la Mere de Dieu de Chouy, Sœur Anne de S. Paul Arnauld; & quatre Poſtulantes, Sœurs Catherine de Sainte Agnès Arnauld, Magdelaine de Sainte Agnès de Ligni, Anne de la Nativité Haſlé, Anne de Jeſus de Foiſſy, dite de Chameſſon.

Il faut remarquer en paſſant que le choix de Dieu parut en la perſonne qui devoit gouverner ce petit Monaſtere, parce qu'encore que la Reverende Mere Marie-Angelique ſus-mentionnée, fût nommée par la Bulle, M. l'Evêque de Langres qui avoit toute l'intendance ſpirituelle de cette affaire, eut deſſein d'y employer Sœur Catherine-Agnès de S. Paul, Coadjutrice de l'Abbaye de Port-Royal, la faiſant aller pour cet effet à la ville de Dijon au Monaſtere de Tard, où il étoit lors en l'année 1629. pour la diſpoſer à cettte charge avec une autre Religieu-

ligieuſe, nommée Sœur Marie Genevieve de S. Auguſtin, de laquelle il ſe vouloit auſſi ſervir. Depuis ayant changé d'avis, il y deſtina la Reverende Mere Jeanne de S. Joſeph, qui avoit été Abbeſſe titulaire de la Maiſon de Tard, & s'étoit demiſe volontairement, l'envoyant à Paris, au Monaſtere de Port-Royal, & ayant fait venir un Bref de Rome par lequel il étoit permis à ladite Mere Jeanne d'entrer en la Maiſon du S. Sacrement : ce qui ne put avoir lieu pour la reſiſtance qu'y apporta M. l'Archevêque, voulant que ce fût la Reverende Mere Marie-Angelique qui avoit été nommée par Sa Sainteté ; & pour n'être plus importuné de cette part, il ordonna que la dite Mere Jeanne de S. Joſeph retourneroit en ſon Monaſtere de Tard : ce qui fut fait la même année de l'établiſſement 1633. VI. Rel.

VI. Perſecution contre les Filles de cette nouvelle Maiſon. Deſſeins de Dieu en la permettant.

Le nouveau Monaſtere fut donc ainſi établi, mais à condition de n'y recevoir point de filles que l'on n'eût ſatisfait aux intentions de Monſeigneur de Paris ; & les trois Superieurs étoient, ce ſembloit, en bonne intelligence. Ce qui parut en ce commencement où ils allerent tous trois y celebrer la Meſſe pontificalement, Monſeigneur de Paris le Dimanche de l'Octave, Monſeigneur de Sens le Lundi, & Monſeigneur de Langres le Mardi.

Mais à peine cet établiſſement fut-il fait, qu'il s'éleva une perſecution contre ces filles, auſſi peu attendue qu'elle étoit injuſte & deraiſonnable dans le ſujet qu'on en prit ; encore que de la part de Dieu elle fût très juſte, pour purifier cette Maiſon dont l'éra-

VI. REL. l'établiſſement avoit été melangé d'un infinité de defauts. Ce qui fit dire à un ſerviteur de Dieu * (à qui on communiqua l'affaire fort peu de tems avant qu'elle s'achevât, & à qui on l'avoit cachée cinq ans, quoiqu'il fût un des meilleurs amis de Port-Royal,) ce qui, dis-je, lui fit dire, dans l'étonnement où il étoit d'un procedé ſi humain à l'égard d'une affaire de Dieu, que *le moins que Dieu pouvoit faire, étoit de leur envoyer de grandes afflictions, juſqu'à les ruiner entierement, en la même façon qu'il ruine le vieil homme en nous pour y établir le nouveau; & que ce ſeroit une grande miſericorde, ſi cela arrivoit ainſi.*

* M. de S. Cyran.

Mais pour dire plus particulierement la mauvaiſe conduite de ce deſſein qui avoit été bon en ſon commencement, il faut remarquer que M. l'Evêque de Langres avoit reçu de Dieu la penſée qu'il devoit y avoir un Ordre en l'honneur du S. Sacrement, dans les premieres années de ſa converſion. Il s'étoit alors tout à fait retiré du monde & de la Cour. Il vivoit dans ſon Dioceſe fort auſterement & pauvrement, avec grand exemple de vertu, grande charité envers les pauvres, & dans l'oraiſon continuelle, même la nuit, paſſant pluſieurs heures devant le S. Sacrement. Mais depuis cette ferveur étoit diminuée, & s'étoit deja beaucoup relâchée, (s'il eſt permis de le dire, ſans bleſſer le reſpect qui eſt du à ſa dignité,) particulierement en ce qui étoit de ſa reſidence, lorſqu'il propoſa cette Inſtitution du Monaſtere des Filles du S. Sacrement, quoique ſa premiere penſée eût été que ce fût des Prêtres.

Les

Les ſuites de ce deſſein ſe trouverent con- VI. Ré-
formes aux inclinations dans leſquelles il étoit alors. Car il deſiroit que ce fût un Monaſtere celebre, favoriſé des Grands, ſitué au meilleur quartier de la ville, & dont l'Egliſe fût plus magnifique que celles de toutes les autres Maiſons Religieuſes. Il vouloit que les Filles qu'on y recevroit y apportaſſent chacune dix mille livres; qu'elles fuſſent de bon eſprit, bien civiles, capables d'entretenir des Princeſſes; que leur habit fût blanc & rouge, d'une étofe fine, d'une façon avantageuſe, &, comme il diſoit, *ſouverainement auguſte*; & avec cela, que ce fuſſent des Filles d'oraiſon, fort élevées dans les voies de Dieu, & qui puſſent parler des choſes de Dieu avec lumiere; comme ſi l'on pouvoit accorder l'eſprit du monde & celui de Dieu.

VII. Cauſes de cette perſecution.

En ce même tems ledit Seigneur Evêque de Langres communiquoit avec une Religieuſe Carmelite, nommée Sœur Marie de Jeſus, Souprieure du petit Couvent de Paris; & cela ſi ſouvent & ſi ordinairement, qu'il prît un logis tout proche du Couvent, pour y être à toute heure. Son deſſein étoit de tirer cette Religieuſe de ſon Ordre pour la faire Superieure au S. Sacrement; à quoi elle ſe rendoit, n'étant point reſſerrée dans ſa vocation, & ayant la charité comme la foi, qui eſt univerſelle. Elle fit encore paroître ce même degagement de ſon Ordre, en ce qu'une Dame lui ayant communiqué qu'elle vouloit faire dans les Carmelites une fondation de dix-huit mille livres, elle lui dit qu'elles n'en avoient pas beſoin, & qu'elle les

VI. Rel. les donnât au Monaſtere du S. Sacrement. Ce fut ce qui offenſa les Carmelites, quand elles le ſurent, & leur donna de la defiance de cette Fille. Elles ceſſerent d'approuver les permiſſions qu'elles lui avoient données de communiquer avec ceux de dehors; ce qui étoit venu à un tel excès que leur Couvent étoit un abord continuel de toutes ſortes de perſonnes, particulierement des Seigneurs & Dames de la Cour, ſous pretexte qu'elle avoit le don de gagner les ames à Dieu.

* M. de Berulle. Le Superieur * ayant donc égard à la conſequence & au bien particulier de cette Religieuſe, profita d'une viſite qu'il fit au dit Couvent, pour lui interdire abſolument le Parloir. Il la depoſa de ſa charge de Souprieure, & la mit dans une ſolitude très étroite: ce qu'elle accepta fort humblement, parce qu'elle étoit au fond une ame fort vertueuſe, & ſi docile aux inſtincts de la grace, qu'un Serviteur de Dieu, qui la vit dans le tems qu'elle étoit plus avant dans les entretiens dont j'ai parlé, a dit qu'étant tombé ſur le diſcours des retraites du Fils de Dieu depuis la reſurrection, elle lui dit avec frayeur, qu'elle craignoit d'être fort coupable, de voir tant de perſonnes; & qu'elle étoit prête de tout quitter, s'il jugeoit qu'elle le dût faire. Il ne lui repondit point à cette queſtion, parce qu'il ne vouloit rien entreprendre ſur la conduite qu'on donnoit à cette Fille. Neanmoins il étoit bien aiſe de voir qu'elle ne failloit que par erreur, & non de volonté deliberée. Notre Seigneur eut égard à cette bonne diſpoſition, & pour la purifier de ce

ce commerce du monde, il la tira de ces engagemens par une retraite de dix mois, à la fin de laquelle elle mourut fort exemplairement. VI. Rel.

Cet évenement fâcha fort M. de Langres, & le mit mal avec les Carmelites. Car il croyoit qu'elles avoient maltraité cette Fille injuſtement, d'autant plus qu'il la tenoit pour une grande Sainte. Elles d'ailleurs ſe plaignoient que M. de Langres lui avoit fait du tort, en lui temoignant trop d'eſtime. Cela en vint au point que comme ledit Seigneur Evêque alloit encore quelquefois aux Carmelites, depuis la mort de Sœur Marie de Jeſus, pour en voir une autre de ſa connoiſſance, la Mere Prieure, appellée Sœur Marthe de l'Incarnation, & propre ſœur de la defunte, lui dit fort hardiment, qu'elle n'avoit que faire qu'il gâtât ſes Filles, & qu'elle le ſupplioit de ne plus venir en leur Maiſon.

Nous avons dit tout ceci pour donner jour à faire connoître d'où eſt venue la contradiction qu'eſſuya le Monaſtere du S. Sacrement; à laquelle les Carmelites prirent part, perſuadées qu'elles étoient que cette œuvre appartenoit à M. de Langres, dont elles deſapprouvoient la conduite. Outre cela elles avoient quelque envie contre ce nouvel Ordre, dans l'apprehenſion où elles étoient qu'il n'obſcurcît le leur. Car pluſieurs Peres de l'Oratoire & même le Reverend Pere de Condren, publioient par tout cet Inſtitut, & y applaudiſſoient avec excès, juſqu'à le preferer à tous les autres, par un zele ſans ſcience. En effet Dieu eſt

Dieu

VI. Rel. Dieu par tout : ſeulement il eſt davantage où il eſt mieux ſervi, & non où les penſées & les objets ſont plus relevés.

Ces deux raiſons que nous venons de dire du peu d'eſtime que les Carmelites avoient de M. de Langres joint à la jalouſie pour leur Ordre, furent donc vraiſemblablement les cauſes qui pouſſerent M. de Sens à faire en ſorte de ruiner la Maiſon du S. Sacrement. Car il étoit tout à fait dans les interêts de l'Ordre des Carmelites, & il avoit la confiance particuliere de la Mere Marguerite du S. Sacrement, Prieure du petit Couvent, & qui avoit été contraire à la Mere Marie de Jeſus, dont nous venons de parler.

On peut encore ajouter, pour une troiſieme raiſon, que M. de Sens apprehendoit de n'avoir pas autant la confiance des Filles de la nouvelle Maiſon, que pourroit l'avoir M. de Langres. Peut-être auſſi ne le trouvoit-il pas aſſez ſaint, pour être Fondateur d'un Ordre, conformément à ce que feu M. le Cardinal de Berulle avoit dit à M. de Langres même, à l'occaſion de cet Inſtitut du S. Sacrement ; que tous les Fondateurs des Ordres avoient été ſaints, & que Dieu ne s'étoit voulu ſervir que de telles perſonnes, ſeparées du monde, remplies de vertu, & éminentes en graces ; *& c'eſt*, ajoutoit-il, *ce qui ne ſe trouve pas en nous.*

VIII. On a lieu de croire que le demon s'en mêla.

A ces raiſons on peut en ajouter une autre, qui avoit, hors de M. de Sens, une cauſe de malignité plus profonde, & dont il faut prendre la ſource dans le pere du menſonge. Cela eſt d'autant plus probable, que ceux

ceux qui ſavent la cauſe des deſordres, qui ſont arrivés depuis peu dans un autre Ordre *, ont remarqué qu'ils venoient de-là. Car il eſt certain que quand des perſonnes ſpirituelles ſe combattent l'une l'autre, même avec bonne intention, on doit reconnoître que leurs paſſions viennent du pere des eſprits de diſcorde. Et l'on a ſujet en cette affaire-ci particulierement, d'avoir cette penſée, eû egard à ce qui ſervit de motif pour traverſer les Filles du nouveau Monaſtere. Ce fut, comme nous dirons ci-après plus amplement, un certain Ecrit en l'honneur du S. Sacrement, qui contenoit les penſées d'une Religieuſe, (la Mere Agnès) ſur les diſpoſitions qu'il lui avoit paru que devoient avoir les ames envers Jeſus-Chriſt en ce divin myſtere, où plus ſa charité divine eſt grande envers elles, plus leur charité reciproque paroit devoir être deſintereſſée, & n'y regarder que la gloire du Fils de Dieu, & les perfections de ſa divine eſſence †.

VI. Rel.

A

* La Sœur Catherine de S. Jean veut ici parler des Carmelites. On peut voir ce qui eſt dit à ce ſujet dans la I. Relation de la II. Partie de ces Memoires, n. 15.

† En conſiderent les excès dans leſquels ſont depuis tombés (à la fin du dernier ſiecle) de faux myſtiques connus ſous le nom de Diſciples de Molinos, on ſe croit obligé de faire ici quelques remarques ſur ce petit Ecrit de la Mere Agnès appellé le *Chapelet ſecret*, que les Jeſuites ont depuis fauſſement attribué a M. de S. Cyran (parce qu'il eſſaya de donner un bon ſens aux expreſ-

VI. REL. A cette devotion que Dieu avoit agreable, comme il eſt à preſumer, l'eſprit malin oppoſa une autre Fille, auſſi Religieuſe, qui bientôt après écrivit en pluſieurs Lettres, de grands blaſphêmes contre le S. Sacrement. Elle le fit d'un ſtile ſi élevé, qu'il ſembla qu'il n'étoit pas en la puiſſance d'un homme, quelque habile qu'il fût, & exercé à écrire des choſes de Dieu, de trouver des paroles ſi propres & ſi ſublimes pour exprimer celles qu'a pu tenir le premier Ange, lorſqu'il a dit: *Je monterai, & je ſerai ſemblable au Très-haut.* D'un côté l'excellence & la hauteſſe des expreſſions donnoit envie de conſerver cette Lettre: mais après avoir conſideré d'ailleurs que

preſſions de la Religieuſe.) 1. On peut dire malgré le reſpect qu'on doit à ceux qui prirent la defenſe de cet Ecrit, qu'il eſt peu important & preſque ſinintelligible. 2. Ceux qui l'attaquerent vivement, convenoient que celle qui l'avoit dreſſé precipitamment & ſans avoir intention qu'il fût vu, étoit reconnue pour une *ſainte fille.* 3. Il ſemble qu'il ne meritoit pas d'être attaqué ni defendu avac tant de force, & qu'il n'auroit pas du faire tant de bruit. 4. Si ceux qui defendirent alors la Mere Agnès avoient à écrire aujourd'hui que ces matieres ſont éclaircies, ils éviteroient certaines expreſſions favorables à la nouvelle ſpiritualité qui a été condamnée par l'Egliſe, & qu'on a lieu de croire avoir été éloignée de leur penſée. On peut voir à ce ſujet l'Obſervation que le Theologien qui a preſidé à la traduction des Lettres Provinciales, a faite d'après M. Nicole dans la II. Note ſur la XVI. Lettre.

que les expreſſions ſurpaſſoient le langage des hommes, on a cru être obligé de la brûler, pour ne pas conſerver l'ouvrage du diable. Quelque tems après on en reçut une autre, où l'on voyoit un langage approchant de celui dont les plus excellens hommes peuvent uſer, quoiqu'il paroiſſe que la Fille qui l'écrivit étoit poſſedée en l'eſprit, & que le demon étoit auſſi bien l'auteur de l'une que de l'autre Lettre. VI. Rel.

Pour preuve que la providence divine avoit oppoſé ces deux Filles l'une à l'autre, Dieu voulut que la premiere fût envoyée au Monaſtere où demeuroit la Religieuſe qui étoit tentée, quoiqu'il fût fort éloigné du ſien, & qu'elle y fût Superieure. Il lui donna même de l'autorité ſur l'eſprit de cette Fille à qui elle fit avouer les artifices & les menſonges dont elle uſoit pour tromper ceux qui gouvernoient ſon ame. C'eſt de là que les perſonnes qui connoiſſent les voies ſecrettes de l'eſprit malin, ont pris ſujet de croire, qu'il a pu prendre part à la paſſion qui a paru dans la perſecution qu'on a enſuite faite à ces filles.

IX. Hiſtoire du *Chapelet ſecret* du S. Sacrement.

De quelque ſorte que ç'ait été, M. de Sens entreprit de ruiner cet Ordre du S. Sacrement dès ſa naiſſance. Pour cet effet il ſe ſervit d'un moyen qui ne devoit avoir nulle force contre ces Filles, qui étoient tout à fait innocentes du blâme qu'il leur vouloit donner. Ce moyen fut de mettre au jour un petit Ecrit, intitulé *Chapelet ſecret du S. Sacrement*, qui avoit été dreſſé quelques années auparavant avec ſimplicité par une Religieuſe de Port-Royal, de la

VI. Rel. maniere que nous allons dire.

Une autre Religieuſe * du même lieu recitoit un jour un petit Chapelet contenant ces trois mots, *Jeſus*, *amour*, *miſericorde*. Il lui vint en penſée de dire à la place de celui-là ces trois mots: *Adoration à Jeſus-Chriſt au très Saint Sacrement; honneur à Jeſus-Chriſt au très Saint Sacrement; gloire à Jeſus-Chriſt au très Saint Sacrement.* Elle communiqua ſa devotion à l'autre Religieuſe †, qui la goûta fort. Et comme elle ‡ la pratiquoit, elle jugea à propos de l'augmenter, ajoutant d'autres paroles juſqu'à ſeize, en l'honneur des ſeize ſiecles qu'il y a que le S. Sacrement a été inſtitué, avec une Oraiſon à la fin. Ce Chapelet fut imprimé, & perſonne n'y trouva à redire.

L'autre Chapelet dont il eſt ici queſtion, appellé *le Chapelet ſecret*, fut compoſé avec auſſi peu de deſſein que le premier. La Religieuſe qui le fit **, ayant eu la penſée de ſe ſervir d'autres paroles moins uſitées, en parla au Reverend Pere de Condren de l'Oratoire, qui lui demanda comment elle les entendoit. Elle lui dit qu'elle auroit peine à s'expliquer de vive voix, mais qu'il lui ſembloit qu'elle l'écriroit bien facilement. Il

* La Sœur Genevieve de S. Auguſtin le Tardif.

† La Mere Catherine Agnès de S. Paul Arnauld, connue ſous le nom de la *Mere Agnès*.

‡ La Sœur Genevieve.

** La Mere Agnès, qui avoit alors trente quatre ans: cela arriva en 1628.

Il lui dit de le faire, & elle écrivit ces pen- VI. Rét
ſées ſans reflexion, comme ſi elle n'eût fait que copier quelque choſe. Elle envoya cet Ecrit à M. de Langres, qui lui manda qu'elle devoit reverer ces penſées, non comme venant d'elle, mais comme des penſées de Jeſus-Chriſt en elle. On tint neanmoins cet Ecrit fort ſecret; & il ne fut donné qu'à la Mere Marie de Jeſus, dont nous avons parlé ci-deſſus, & à trois ou quatre autres perſonnes qui n'en devoient point abuſer. Il fut auſſi montré, & non pas laiſſé, à M. de Sens, qui venoit alors familierement à Port-Royal. On ne ſe ſouvient pas de ce qu'il en dit, ſinon qu'il ne le blâma pas *, quoiqu'il l'eût pu faire librement s'il en eût eu la penſée. Car ſes avis étoient fort bien reçus.

Enſuite une Abbeſſe de l'Ordre de Cîteaux † vint à Port-Royal, où elle demeura quelque tems. Comme c'étoit une perſonne de qualité & de vertu, & qu'on la traitoit confidemment & reſpectueuſement, on lui communiqua cet Ecrit. Il lui plut par la conformité qu'elle y trouvoit avec ſes diſpoſitions; ce qui lui fit deſirer d'en emporter une copie, qu'on ne put lui refuſer. Il y a apparence que M. de Sens, qui eſt ſon Superieur, s'empara de cette copie, ou bien qu'il eut du petit Couvent des Carmelites celle qui y avoit été envoyée, comme nous avons dit.

* [On ſe ſouvient très bien qu'il l'eſtima extraordinairement. La perſonne qui a écrit cette Relation ne le ſavoit apparemment pas.]

† [Madame de la Tremoille Abbeſſe du Lys.]

VI. Rel. X. Il eſt condamné par quelques Docteurs : d'autres l'approuvent.

Ayant donc cet Ecrit, il le fit voir à des Docteurs, ſans decouvrir d'où il venoit : ce qui eût donné lieu d'interprêter benignement une choſe qui ne pouvoit être attribuée qu'à la naïveté d'une fille, qui ne veut point errer, quoique ſon ignorance la mette en danger de le faire. Il dit ſeulement que c'étoit la doctrine & les maximes que l'on vouloit établir dans le Monaſtere du S. Sacrement, pour être toute la devotion & l'eſprit de ce nouvel Ordre. Si cela eût été vrai, il étoit juſte de le deſapprouver ; mais non pas au point que ces Docteurs le cenſurerent, en le taxant d'erreurs, d'impietés, de blaſphêmes, d'impertinences & d'extravagances.

En conſequence les Filles du S. Sacrement ſe trouverent chargées des mêmes crimes, & devinrent odieuſes à tout le monde qui les regardoit comme heretiques, ſans qu'on voulût recevoir ce qu'elles alleguoient pour leur defenſe, ſavoir que cet Ecrit n'étoit ſeulement pas entré en leur Maiſon. La perſecution en étant deja là, & attaquant plus encore M. de Langres que les Filles du S. Sacrement, parce que ſes adverſaires le vouloient faire paſſer pour l'Auteur de ce Chapelet, il en fut fort affligé.

Dans l'embarras où il étoit, ſi, pour ſe mettre à couvert, il condamneroit cet Ecrit, il s'addreſſa à un ami * qu'il s'étoit acquis depuis peu ; & le ſupplia de voir cet Ecrit, dont il pouvoit auſſi bien juger qu'homme du monde, ayant la pieté & la ſcience au même degré. Cet ami donc lut & relut ce Chapelet quatre heures de ſuite,

* M. de S. Cyran.

te, avec un de ſes parens qui étoit auſſi fort capable d'en juger. Et en le liſant, il étoit prevenu, comme il l'a dit lui-même, de l'intention de le condamner, quand il n'y auroit eu d'autre ſujet que la contention qu'il craint ſur toutes choſes. Neanmoins il ne put ſe determiner à le condamner. Et dès le ſoir même il écrivit à M. de Langres que l'Ecrit étoit bon, & contenoit des verités irreprochables, qu'on ne pouvoit condamner ſans prejudicier à la foi & aux lumieres de la grace. Il le prioit neanmoins d'avoir patience juſqu'à ce qu'il eût fait confirmer ſon avis par des perſonnes non ſuſpectes. Pour cet effet il l'addreſſa à un Docteur celebre de l'Univerſité de Louvain, qui le communiqua à un autre excellent homme *; & tous deux l'approuverent avec éloge †. VI. REL. M. de Barcos. M. Janſenius.

Cette approbation étant divulguée, les Docteurs qui avoient ſigné la Cenſure, ſe plaignirent qu'on les avoit ſurpris; ſuppoſant que les Auteurs de cet Ecrit étoient des perſonnes qui avoient fait beaucoup de mal en un Dioceſe, au lieu qu'il avoit été compoſé, comme nous avons dit, par une Religieuſe bien éloignée d'aucun mauvais deſſein, qui le dreſſa pour exprimer les diſ-

* M. Froidmond, connu ſous le nom de Fromond.

† Pluſieurs Docteurs de Paris donnerent auſſi des approbations qui n'ont point été imprimées: pour celles des deux Docteurs de Louvain elles le furent, & on les peut voir dans la II. Note que M. Nicole a faite ſur le *Chapelet* à la fin de la XVI. Lettre Provinciale.

VI. Rel. poſitions où elle ſe trouvoit alors & dans leſquelles elle ne vouloit demeurer qu'autant de tems que Dieu l'y tiendroit, & non en former des maximes permanentes. C'eſt pourquoi de tous les autres Docteurs de Paris les uns ont approuvé le Chapelet par écrit, & les autres ont declaré qu'ils le ſoutiendroient, ſi on en parloit à leur Aſſemblée.

XI. Decret de Rome au ſujet du *Chapelet.*

Auſſi l'innocence & la verité que Dieu avoit rendues victorieuſes dans Paris, ne purent être étouffées à Rome par les inventions de ceux qui vouloient decrier ce nouvel Ordre; & la ſageſſe du Saint Pere diſſipa tellement tous ces nuages, qu'au lieu d'une Cenſure que les adverſaires eſperoient, ils n'obtinrent qu'un Decret qui les rendit confus. Car il portoit que le Chapelet ne meritoit en aucune façon d'être cenſuré, ni mis à *l'Index*; & il ordonnoit ſeulement qu'il fût ſupprimé, de peur qu'il ne fût un ſujet de ſcandale aux ſimples & aux ignorans. Cette reponſe du Pape fut obtenue par le très Reverend Pere General des Jacobins.

XII. On écrit contre le Chapelet: M. de S. Cyran en prend la defenſe.

Après cet oracle de Sa Sainteté, ſi favorable aux Religieuſes, elles eſperoient que cette perſecution ſeroit aſſoupie. Mais au contraire elle ſembla ſe renouveller, & leurs adverſaires firent plus de bruit qu'auparavant. Au lieu que le Saint Pere avoit ordonné que le Chapelet ſeroit ſupprimé, ils le firent imprimer; & au lieu que Sa Sainteté avoit jugé qu'il ne devoit point être cenſuré, ils le condamnerent d'erreur & d'impieté dans leurs Livres. Mais cette injuſtice eut le même

même ſuccès que leurs premieres entrepriſes. Sans que les Filles du S. Sacrement fiſſent autre choſe que de continuer de recommander leur cauſe à Dieu, ſa divine Majeſté ſuſcita un homme inconnu, qu'il anima de ſon eſprit pour les defendre. Car la charité jointe à la compaſſion qu'il eut de leur affliction, furent les ſeuls motifs qui le porterent à prendre la defenſe du Chapelet. VI. Rel. M. de S. Cyran.

Il le fit ſi puiſſamment & avec tant de clarté, que tous ceux en qui la paſſion n'avoit point étouffé le diſcernement, demeurerent ſatisfaits, & ſe departirent des mauvais jugemens qu'ils avoient faits de ces Religieuſes. Ces jugemens en effet n'avoient d'autre fondement que la mauvaiſe intelligence de ceux qui avoient interprêté le Chapelet avec plus de rigueur que d'équité, & dans le deſſein de nuire à ceux qu'ils reprenoient, plutôt que de ſervir à leur amandement & correction, s'il y eût eu ſujet de temoigner de la repentance *.

XIII. M. de S. Cyran prêche & confeſſe en la Maiſon du S. Sacrement.

La tempête qui avoit ſi long-tems battu ce petit Monaſtere étant donc appaiſée, il s'en éleva une autre au dedans de la Maiſon, qui penſa la ruiner, ſuivant la parole de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt: *Tout royaume diviſé contre ſoi même, ſera deſolé.*

Avant que d'en dire les particularités, il faut preſuppoſer que quelque tems auparavant M. de Langres avoit lié une amitié fort étroite avec M. l'Abbé de S. Cyran, que le-

* On trouvera dans la Relation ſuivante, un recit plus detaillé de cette diſpute, avec le titre des Ecrits qui furent faits alors.

VI. REL. ledit Seigneur Evêque admiroit, juſqu'à dire que la ſageſſe de Dieu habitoit en lui : ce qui lui fit deſirer qu'il eût part à l'affaire de la Maiſon du S. Sacrement. Il lui communiqua donc les Reglemens qu'il en avoit faits, voulant que ledit ſieur Abbé les corrigeât ſelon ſes lumieres. M. de S. Cyran s'en excuſa long-tems, à cauſe de la mauvaiſe opinion qu'il avoit de l'inſtitution de cet Ordre, parce qu'il n'y voyoit point de marques de l'eſprit de Dieu, & auſſi par reſpect pour le Prelat qui en étoit Inſtituteur. Neanmoins ſe voyant contraint, il en dit ſon avis, qui ne fut pas reçu entierement, quoique cela ſe paſſât fort doucement pour lors.

De plus M. de Langres ayant vu que M. de S. Cyran s'étoit mis ſeul en avant pour la defenſe du Chapelet, deſira qu'il aſſiſtât ces Filles, & qu'il leur fît part des ſolides verités dont Dieu lui a donné une connoiſſance toute extraordinaire. Il eut de la peine à l'obtenir dudit ſieur Abbé, qui eſt un homme de retraite, & qui s'éloigne de toute communication, à moins que Dieu ne l'y oblige fortement. Mais l'affliction où étoient ces Filles, excita ſa charité & ſa compaſſion ; & il ſe determina à leur rendre ſervice. Il commença donc à les prêcher & à les inſtruire dans les maximes de la perfection chretienne, avec tant de fruit qu'elles gagnerent beaucoup d'avoir été perſecutées puiſqu'il leur en arriva un ſi grand bien.

Mais c'étoit peu de choſe en comparaiſon du changement qui ſe fit en elles depuis que

que M. de S. Cyran eut commencé à les confeſſer : ce qu'il ne fit (en 1635.) qu'après beaucoup d'inſtantes prieres qui lui en furent faites. Ce fut alors que les ames commencerent à ſe renouveller, & à profiter ſi notablement, que l'eſprit malin en étant envieux, donna du degoût de lui à celui là même qui l'avoit employé. Il ne put approuver une conduite ſi droite ; d'autant plus que par rapport à lui-même il n'avoit pas trouvé en M. de Saint Cyran l'accommodement qu'il deſiroit, au ſujet de certaines choſes de conſequence, comme la reſidence en ſon Dioceſe, & la permutation qu'il en vouloit faire, avec d'autres points dont nous ne parlerons point ici. VI. Rel.

XIV. Mademoiſelle de Chameſſon cauſe du trouble dans le nouveau Monaſtere.

Les deux perſonnes qui gouvernoient étant ainſi en mauvaiſe intelligence, la paix de la Maiſon commença auſſi à s'alterer, par le moyen d'une ſeule Fille qui s'oppoſoit à toutes les autres. C'étoit la Sœur Anne de Jeſus (de Chameſſon,) l'une des Poſtulantes. M. de Langres en eſperoit beaucoup, parce que c'étoit une perſonne de qualité & d'eſprit, qui ſavoit bien traiter avec le monde, duquel il l'avoit retirée depuis peu. Comme d'ailleurs il trouvoit en elle une grande dependance de ſa volonté, il ſe croyoit obligé envers elle par charité ; de ſorte qu'il faiſoit état de s'en ſervir comme de la plus capable. Il ordonna même à la Mere Superieure (qui étoit la Mere Angelique,) de ne rien faire que par ſon avis, & de l'employer aux premieres charges de la Maiſon : ce qui neanmoins ne la contentoit pas. Car elle ſe promettoit toujours da-

VI. Rel. davantage, & contrarioit ſans ceſſe la Mere Angelique & toutes les Sœurs; en quoi M. de Langres étoit contraint de lui donner le tort, parce que ſes fautes étoient trop évidentes. Mais il ne laiſſoit pas toutefois d'en faire cas, ce qui l'entretenoit dans ſa preſomption avec le mepris qu'elle faiſoit de ſa Superieure & de tout le reſte de la Maiſon.

Cette Fille au commencement admiroit M. de S. Cyran, & diſoit que c'étoit un homme tout divin. Mais elle s'en laſſa bientôt, n'y trouvant pas ſon compte, principalement depuis qu'il lui eût accordé de n'avoir point de charge dans la Maiſon, comme elle l'avoit demandé avec importunité, par une apparence d'humilité, bien que d'ailleurs le zele de la Religion, où elle ne voyoit qu'elle de capable, lui fit croire qu'on ne la devoit pas prendre au mot. Auſſi ſe reſerva-t-elle le droit qu'elle avoit toujours pris de parler de tout & cenſurer toutes choſes. Outre cela elle s'occupoit encore à gagner les bonnes graces de Madame de Longueville, (de Bourbon-Soiſſons) qui en qualité de Fondatrice entroit ſouvent au Monaſtere. Cette Princeſſe qui étoit fort liée avec M. de Langres, voyoit avec peine qu'il n'étoit pas en ſi grande eſtime dans la Maiſon qu'elle l'eût deſiré. Cependant on lui rendoit une très exacte obéiſſance. Mais elle vouloit que perſonne que lui ne gouvernât les eſprits des Religieuſes, qui de leur côté ſe portoient davantage à la conduite qu'elles recevoient de M. de S. Cyran, d'autant plus volontiers qu'elles ne l'avoient priſe que par l'ordre de leur Superieur.

La-

Ladite Dame voyant donc que la Mai- VI. Rel.
ſon prenoit un air tout different de ce qu'on pretendoit, commença à s'en degoûter. Car elle avoit compté que ce ſeroit un Monaſtere éclatant, où l'on attireroit le monde par une ſorte de devotion élevée, & où il n'y auroit rien de commun. Et au lieu de cela, on n'y parloit que de penitence, de pauvreté, de ſeparation du monde, & de toutes autres choſes conformes à l'état de mort, ſur lequel tous les Inſtituts Religieux, & particulierement celui-là, doivent être établis. Elle chercha donc les moyens de faire aller les choſes d'une autre façon. Mais elle ne pouvoit introduire ce changement qu'après l'établiſſement, c'eſt-à-dire la priſe d'habit & la profeſſion des Filles, parce qu'alors ladite Sœur Anne de Jeſus étant Superieure lui auroit donné ſatisfaction.

XV. La M. Ang. retourne à P. R.

Cependant la Reverende Mere Marie Angelique & toutes ſes Filles ne penſoient qu'à bien faire, & profiter de jour en jour. Car elles avoient tout à fait abandonné à Dieu le ſoin de leurs affaires, dont elles ne deſiroient pas même la concluſion tandis qu'elles voyoient ſi peu de diſpoſition à y mettre l'eſprit de Dieu. C'eſt ce qui fit reſoudre la Mere Angelique à ſe retirer. Pour cet effet elle ſupplia Monſeigneur de Paris d'y mettre une autre Superieure, qui n'eût point d'engagement avec M. de Langres, & laquelle ſe ſoumettroit à la juriſdiction de mondit Seigneur de Paris: ce qui fut executé.

La Mere Genevieve (de S. Auguſtin le Tardif) alors Abbeſſe de Port-Royal, reçut

V.I. Rel. obéiſſance de M. l'Archevêque, d'aller gouverner le Monaſtere du S. Sacrement. La Mere Angelique lui en remit les clefs, & s'en revint à l'heure même à Port-Royal. Y étant arrivée elle écrivit à M. de Langres le commandement que M. de Paris lui avoit fait de quitter la Maiſon ; mais ſans lui manifeſter le motif de cette ordonnance, qui avoit été rendue à ſa priere. M. de Langres temoigna de l'étonnement, mais accompagné de joie, *du bon choix que M. de Paris avoit fait d'une perſonne de ſi grande vertu, qui inſtruiroit ſes filles de paroles & d'exemples.* Ce ſont les propres termes de ſa reponſe. Il parloit ainſi dans l'eſperance qu'il avoit, que cette nouvelle Mere ſe laiſſeroit mieux gouverner que l'autre.

XVI. La M. Genevieve fait ſortir Mademoiſelle de Chameſſon de la Maiſon du S. Sacrement.

Cependant la Sœur Anne de Jeſus commença à gagner le cœur de la nouvelle Mere Superieure de la Maiſon du S. Sacrement, lui promettant toute ſorte d'obéiſſance & de confiance. Mais comme elle y joignoit force plaintes de la Mere Marie Angelique, la Mere Genevieve vit bien que tant de ſoumiſſions étoient fondées dans l'eſperance de s'inſinuer dans ſon eſprit, & non dans un changement veritable de ſes diſpoſitions paſſées. Neanmoins pour n'en pas juger legerement, elle la conſidera trois mois durant, prenant garde ſi Dieu operoit en ſon ame conformément aux bons mouvemens qu'elle temoignoit. Mais comme elle vit au contraire que ſon eſprit étoit toujours agiſſant, s'ingerant, & s'occupant fort du tems à venir plus que du preſent, comme ſi les affaires du Monaſtere lui euſſent été

été commiſes, & qu'elle continuoit à re- VI. Rel.
chercher la faveur de Madame de Longue-
ville, & à careſſer Mademoiſelle ſa fille,
d'une maniere qui reſſentoit plus une Dame
du monde qu'une Novice Religieuſe; tout
cela fit reſoudre la Mere Geneviève à la
renvoyer, après l'avoir long-tems tolerée.
Elle l'avoit auſſi convaincue d'avoir écrit
pluſieurs Lettres, dont elle avoit copie; &
même elle avoit éclaté au parloir, où elle
avoit manifeſté le degoût qu'elle avoit de la
Religion.

La Mere Genevieve prit avis là deſſus de M. de S. Cyran, qui lui conſeilla de differer. Mais ſur la repreſentation qu'elle lui fit qu'il y avoit alors un ſujet pour la renvoyer, il y conſentit, craignant de manquer une occaſion que Dieu offroit. La Mere en parla pluſieurs fois à M. de Langres, qui tâchoit d'adoucir les choſes. Neanmoins voyant la reſolution de la Mere, il trouva bon que cette fille ſortît: mais il n'y conſentit qu'à regret, jugeant bien que la Maiſon ne lui ſeroit plus rien. Et de fait il n'y entra plus depuis, ni Madame de Longueville, qui prit ce renvoi pour une offenſe; conſervant toujours beaucoup de faveur pour cette Demoiſelle.

XVII. Perſecution contre M. de S. Cyran.

Sur la créance qu'on eut que M. de S. Cyran étoit auteur du conſeil de la ſortie de Mademoiſelle de Chameſſon & que la Mere Genevieve ſe gouvernoit par lui, il s'éleva auſſi-tôt une tempête contre lui, excitée par dix-ſept perſonnes de qualité notables, dont M. de Langres, & Monſieur l'Abbé de Prieres, duquel nous parlerons ci-après,

VI. Rel. étoient les plus agissans. Et comme en tems de contagion, toutes les maladies sont contagieuses, de même durant cette faction, les moindres paroles dudit Abbé de S. Cyran étoient prises pour des heresies.

XVIII. M. l'Abbé de Prieres le calomnie.

La premiere chose qu'on mit en avant fut un entretien qu'il avoit eu l'année d'auparavant avec M. l'Abbé de Prieres, sur la confession. Voici ce qui y donna lieu. Ils étoient tous deux en un Monastere de Cîteaux*, où le Superieur † se plaignoit que les Filles ne s'amendoient point. M. de S. Cyran qui avoit rendu de grands services à ce Monastere, aussi bien qu'à tout son Ordre, & qui croyoit M. l'Abbé de Prieres son ami, lui dit de prendre garde si ces ames ne s'appuyoient point plus sur la ponctualité de la Confession, que sur la Penitence. Il ajouta qu'on pouvoit ne leur pas laisser ignorer que les opinions étoient diverses entre les Docteurs, & qu'il y en avoit qui tenoient que l'absolution supposoit l'effacement du peché, & étoit une espece de declaration juridique que le Prêtre fait, que le peché est deja remis par la contrition qu'ils estiment necessaire; & il cita sur cela le Maître des Sentences, mais il ne dit pas que c'étoit son sentiment propre ‡.

Cette opinion dite historiquement en passant & pour le sujet que nous avons dit, demeura dans l'esprit de ce Religieux, qui pic-

* En l'Abbaye de Maubuisson en 1635.

† M. Mauguier Abbé de la Charmoye.

‡ Voyez cette histoire rapportée un peu plus au long dans le *Recueil de pieces*, &c. imprimé en 1740. pages 49. *& suiv.*

picqué d'ailleurs contre M. de S. Cyran pour des cauſes que ledit Abbé ignoroit alors * la ſema en beaucoup de lieux, en la taxant d'erreur, & d'être oppoſée au ſentiment du Concile de Trente. Il le dit premierement à une Abbeſſe †, puis à ceux de ſon Ordre. De plus il fit confirmer à ladite Abbeſſe ce qu'il lui avoit dit, par un autre Abbé de l'Ordre; & non content de tout cela, il en parla chez les Carmes Dechauſſés. Il revint enſuite voir ladite Abbeſſe, & lui dit que le bruit s'en repandoit dans pluſieurs Monaſteres. L'Abbeſſe en avertit M. de S. Cyran, comme elle avoit fait dès le commencement. VI. Rel.

Il n'en avoit rien voulu temoigner pour la premiere ni la ſeconde fois: mais alors, pour empêcher que cette calomnie ne fit du ſcandale, il crut être obligé par l'Evangile à la correction fraternelle. Et ne croyant pas à propos de la pratiquer au premier degré, en parlant lui-même audit Abbé de Prieres, il y employa un Prelat de grande pieté ‡, qui remontra à cet Abbé de Prieres

* C'étoit principalement parce que M. de S. Cyran n'avoit pas parlé fort à l'avantage des Jeſuites, chez qui M. de Prieres avoit fait ſes études; & parce que le même M. de S. Cyran entretenoit les Religieuſes de Port-Royal dans la ſoumiſſion à M. l'Archevêque de Paris, au lieu que l'Abbé de Prieres auroit voulu qu'elles fuſſent rentrées ſous la juriſdiction de l'Ordre de Cîteaux.

† La Mere Genevieve Abbeſſe de Port-Royal.

‡ M. Donadieu de Griet Evêque de Comminges.

VI. Rel. res qu'il ne devoit pas blâmer ſi legerement une opinion avancée par une perſonne de tel merite, & qui l'avoit puiſée dans grand nombre d'excellens Docteurs; outre qu'on ne l'alleguoit pas pour contredire l'opinion des modernes, mais ſeulement pour donner de la retenue aux ames qui ſe repoſent entierement ſur l'Abſolution, & ne penſent point à remedier à leurs plaies, comme ſi on les pouvoit guerir par une ſeule parole. Cette remontrance troubla l'Abbé de Prieres qui ne vouloit pas qu'on ſût que la choſe venoit de lui. Il ſembla vouloir revenir à lui, temoignant à ce Prelat qu'il deſiroit de s'excuſer envers M. de S. Cyran.

XIX. Suite de l'affaire de l'Abbé de Prieres.

Il l'alla donc voir pour cet effet. Mais ſe laiſſant encore emporter à ſa paſſion après quelques diſcours, il dit de rechef qu'il avoit avancé une erreur: ce qui contraignit ledit Abbé de S. Cyran de lui dire, qu'il lui pardonnoit à cauſe de ſon ignorance, & qu'il lui falloit trente ans pour voir toute la face de l'Egliſe dans les Livres de l'Antiquité. Il repondit, qu'il ſe contentoit de ſon ignorance: à quoi on lui repartit qu'il étoit permis d'être ignorant, mais qu'il ne devoit donc pas condamner les autres. On lui fit voir de plus que le Concile de Trente definit l'Attrition comme un mouvement du Saint Eſprit qui mene l'ame à la penitence. Enfin il s'en alla mecontent, & recommença à ſemer les mêmes bruits, plus qu'auparavant; & ſe joignit à tous ceux qu'il croyoit être mecontens dudit Abbé.

Il faut remarquer pour l'éclairciſſement de la cauſe qui animoit M. de Prieres contre

tre M. de S. Cyran, qu'il étoit bleſſé en VI. REL. ſon cœur de ce qu'il l'avoit empêché de continuer l'intelligence qu'il avoit avec une Religieuſe de Port-Royal *, à laquelle il vouloit perſuader que le Monaſtere devoit ſe remettre ſous l'obéiſſance de l'Ordre: ce qui a paru en ce que ladite Fille, voyant qu'elle ne pouvoit rien là-deſſus en la Maiſon de Port-Royal, a voulu aller en une autre où les Religieux gouvernent.

Il faut encore ſavoir, pour mieux entendre ce qui nous reſte à dire ſur cette contention, qu'au même tems que M. de S. Cyran ſupplia le Prelat dont j'ai parlé de parler à M. l'Abbé de Prieres, il dreſſa par maniere de recreation † un petit Ecrit, où il fait voir que l'opinion ſuſdite eſt rapportée par Suarès, qui la traite problematiquement, & avec une telle moderation qu'il ne l'a jamais taxée d'aucune note, alleguant les Docteurs qui la tiennent, entre leſquels ſont S. Bonavanture & le Maître des Sentences, encore que Suarès ne la tienne pas, non plus que les modernes. M. de S. Cyran donna cet Ecrit audit Prelat, pour lui faire connoître la juſtice de la cauſe, avec charge de ne le laiſſer voir qu'à l'Abbeſſe, qui avoit decouvert les plaintes de M. de Prieres. Neanmoins ce Prelat, qui avoit une très particuliere liaiſon avec le très Reverend Pere General de l'Oratoire, lui fit voir cet Ecrit; & cela d'autant plus librement. Le P. de Condren.

* La Sœur Suzanne du S. Eſprit, dont on a vu ci-devant l'hiſtoire, II. Relat. n. 50.

† Voyez l'Interrogatoire de M. de S. Cyran. *Recueil de pieces.* p. 103.

VI. Rel. ment qu'il le ſavoit être des amis dudit Abbé de S. Cyran.

XX. Quelques Peres de l'Oratoire s'indiſpoſent contre M. de S. Cyran.

Mais comme le Reverend Pere General avoit un mecontentement ſecret contre l'Abbé de S. Cyran, (dont je parlerai ci-après,) il profita de l'abſence dudit Prelat pour divulguer l'Ecrit & en faire part à ceux de ſa Maiſon; de ſorte qu'un Pere de la même Congregation étant venu voir la Mere Superieure de Port-Royal, lui dit qu'il avoit appris en divers lieux, & principalement dans leur Maiſon, qu'elle étoit heretique, & qu'elle tenoit que l'abſolution du Prêtre n'étoit qu'une declaration, &c. qu'il avoit voulu la defendre, mais que les autres Peres s'étoient mocqués de lui, de ce qu'il ne ſavoit pas cela, qui étoit tout commun entre eux. Ladite Mere lui repondit peu de choſe, ſe reſervant d'en écrire audit Pere General. Elle lui manda donc ce que lui avoit dit ce Pere, & qu'il attribuoit cette erreur pretendue à M. de S. Cyran; qu'elle le ſupplioit très humblement de faire ceſſer ces diſcours, & que s'il lui faiſoit l'honneur de la venir voir, il s'éclairciroit lui-même de la verité. La Mere Marie-Angelique écrivit auſſi, faiſant les mêmes plaintes, mais fort humbles & fort reſpectueuſes. Ces Lettres furent données à M. le Feron, Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Dunois au Dioceſe de Chartres, qui prit la peine de les porter, & entra en diſcours avec le Reverend Pere General ſur la matiere dont il s'agiſſoit. Le Reverend Pere lui dit qu'il ne croyoit pas que la propoſition fût heretique, mais que ce n'étoit pas ſon opinion. Nean-

Neanmoins, quelques jours après, ſe contredisant lui-même, il commanda au Reverend Pere Vignier de recrire à ladite Mere qu'il n'avoit point dit qu'elle ni ſes Filles fuſſent heretiques; mais qu'il avoit reçu d'un Prelat un certain Ecrit qu'on diſoit être de M. de S. Cyran, qui contenoit des opinions contraires à la doctrine de l'Egliſe. Le Pere Vignier envoya cette Lettre ſans cachet à une Dame ſeculiere, qui demeure dans l'Abbaye de Port-Royal *. Cette Dame en faiſant tenir la Lettre à la Mere lui fit dire que ſi elle étoit en peine de ſavoir qui étoit le Prelat qu'on y nommoit, c'étoit Monſeigneur de Comminges : ce qui montroit qu'elle étoit plus inſtruite de tout cela, & fait voir l'injuſtice du procedé de ces Peres. Car au lieu de couvrir, dans l'Ecrit dont nous avons parlé, le manquement, s'il y en avoit, & en avertir celui qui en étoit l'Auteur, comme Notre Seigneur le commande, ils le publioient plutôt, & même à des femmes incapables de comprendre ces differends. VI. Refl.

Par une telle conduite ils violoient une amitié très étroite de pluſieurs années, que M. de S. Cyran avoit eue pour leur Congregation, & particulierement pour la perſonne de Monſeigneur le Cardinal de Berulle & du très Reverend Pere de Condren. Mais celui-ci s'étoit retiré de lui pour avoir ſu

* Madame de Pontcarré, dont il ſera parlé au long dans la Relation IX. de cette I. Partie. Elle ſortit de Port-Royal en 1638. & c'eſt une preuve que cette Relation fut écrite au plus tard en 1637.

VI. Rel. ſu qu'il n'avoit pas approuvé l'avis qu'il avoit donné en une affaire publique*. Et dans la conjoncture du mecontentement de M. de Langres, ils s'accorderent enſemble à conclurre que M. de S. Cyran avoit des opinions particulieres & qui ne devoient pas être ſuivies. M. de S. Cyran le ſut trois jours après, mais il n'en voulut encore rien temoigner.

XXI. Calomnies de Mademoiſelle de Chameſſon & de Madame de Pontcarré.

Il y eut de plus un autre Pere de l'Oratoire, qui dit à une Religieuſe de Port-Royal, que M. de S. Cyran étoit ennemi des Confeſſions & Communions. Cette calomnie s'étoit repandue dans la ville, par l'entremiſe de cette Demoiſelle de Chameſſon qui étoit ſortie de la Maiſon du S. Sacrement, & de Madame de Pontcarré qui demeuroit à Port-Royal. Celle-ci diſoit dans les compagnies, que les perſonnes que M. de S. Cyran gouvernoit, ne communioient point, non pas même le jour de Pâques; parce qu'il arriva que deux Filles, qui ne ſe trouverent pas diſpoſées à communier le jour de la Fête, differerent juſqu'à l'Octave. Mais ce qu'on en diſoit étoit pour blâmer la conduite de M. de S. Cyran. Cependant ce retardement de la Communion venoit plus de ces perſonnes là que de lui. Il ne faiſoit que ſuivre Dieu en elles & conſentir à l'inſtinct qu'elles avoient de ſe priver de la ſainte Communion pour quelque tems, qu'elles prolongerent quoiqu'il les preſſât ſouvent de l'abreger. Et de même pour

* Le mariage de M. le Duc d'Orleans, qu'on vouloit declarer nul, parce qu'il avoit été fait ſans le conſentement du Roi.

pour l'abſolution, s'il a differé de la donner à quelques-unes, qui avoient deſiré de revoir devant lui l'état de leur vie pour ſe preparer à la mort, ç'a été pour ſe conformer à leur diſpoſition qui étoit de demeurer quelques mois dans un état de penitence. VI. Reg.

Au reſte il confeſſe comme un autre; & quand une perſonne ſe preſente à lui avec ſincerité & douleur de ſon peché, il l'abſout ſans s'enquerir ſi c'eſt attrition naturelle ou ſurnaturelle, ou contrition. Et on ſait bien qu'il a écrit au Reverend Pere Maignard *, qu'on dit être dans ces maximes, qu'il devoit recevoir tous ceux qui ſe preſentoient à lui ſincerement, & avec reſolution de quitter leur peché, & les abſoudre ſur cela. Neanmoins les perſonnes qui ſe vouloient venger ne laiſſoient pas de publier le contraire. Et Madame de Longueville même, deſirant de l'exclurre du Monaſtere du S. Sacrement, fit entendre au Confeſſeur de M. le Cardinal, qu'il retiroit les ames de l'uſage des Sacremens, & qu'il avoit des maximes particulieres †. M. d'Eſclos.

XXII. On inquiette les Religieuſes de la Maiſon du S. Sacrement.

En ce même tems on alla avertir M. le Nonce, que les Filles qui avoient été dans l'hereſie du Chapelet, étoient rentrées dans une autre ſur la Confeſſion, pire que la premiere.

* C'étoit un Curé de Rouen dont M. du Foſſé parle au comencement de ſes Memoires.

† Madame de Longueville qui mourut le 9. Septembre 1647. reconnut avant ſa mort la faute qu'elle avoit faite, en croyant legerement les calomnies repandues contre M. de S. Cyran & les debitant elle-même.

VI. Rel. M. de Conſes.

miere. Cela fit que M. le Chancelier de Notre Dame *, qui pourſuivoit l'affaire de l'établiſſement du Monaſtere du S. Sacrement, pria la Mere Genevieve de lui mettre par écrit ce qu'elle croyoit des Sacremens de la confeſſion & de la communion: ce qu'elle fit avec l'approbation dudit ſieur Chancelier, qui n'y trouva rien à redire.

Neanmoins concourant avec les autres qui vouloient faire deplaiſir à M. de S. Cyran, il s'alla imaginer qu'il s'ingeroit de confeſſer ſans permiſſion; & pour s'en éclaircir, il demanda à tous les Grands Vicaires & Penitenciers & à M. de Paris même, s'il lui avoit donné ladite permiſſion. Comme celui qui l'avoit donnée ne s'en ſouvenoit plus, ils penſoient avoir gagné leur cauſe. Mais M. de S. Cyran l'avoit par écrit, dans une Lettre ſignée de M. Charton Grand-Vicaire & Penitencier. Et il la fit voir à M. le Procureur General ſon ami *, qui trouva fort mauvais les ſoupçons qu'on avoit de lui.

On fit encore jouer d'autres reſſorts pour empêcher M. de S. Cyran d'aller au Monaſtere du S. Sacrement, par le moyen de M. l'Evêque d'Auxerre, & de M. le Chancelier de France, oncles de Mademoiſelle de Ligni qui étoit Poſtulante de la Maiſon du S. Sacrement. Ces Seigneurs étoient imbus de tous les diſcours que tenoit Mademoiſelle de Chameſſon & Madame de Pontcarré, qui viſitoient ſouvent la Mere Prieure des Carmelites de S. Denis, pour lors

MM. Seguier.

* M. Molé depuis premier Preſident du Parlement de Paris & enſuite Garde des Sceaux.

lors refugiée à Paris à cauſe de l'entrée des Eſpagnols dans le Royaume. D'ailleurs cette Mere, qui étoit ſœur des dits Seigneurs, & tante de Mademoiſelle de Ligni, deſirant d'avoir la niece avec elle, & que le Monaſtere du S. Sacrement ne s'établît point, perſuadoit à Meſſieurs ſes freres que cette Maiſon n'étoit pas bien gouvernée. De ſorte que M. l'Evêque d'Auxerre defendit à ſa niece de voir M. de S. Cyran, lui faiſant entendre que ſa doctrine étoit dangereuſe† : à quoi M. le Chancelier ajouta que, s'il continuoit à aller au S. Sacrement, il en retireroit ſa niece. VI. Rel.

XXIII. M. de S. Cyran ceſſe de les aller voir.

Ceci ayant été rapporté à M. de S. Cyran, il crut que le tems étoit venu d'executer ce qu'il avoit deliberé il y avoit longtems, qui étoit de ſe retirer de cette Maiſon, quand elle ſeroit établie. Car il s'étoit trouvé juſques-là engagé, par la regle qu'il obſerve de temoigner de la charité & de n'abandonner point ceux qu'il a commencé d'aſſiſter. Comme il l'avoit fait à l'égard des Religieuſes du S. Sacrement pendant tout le tems de leur affliction, il loua Dieu de ce qu'il lui faiſoit connoître qu'il pouvoit les quitter, ſans manquer à l'obligation que ſa charité lui avoit impoſée envers elles *.

VII. *Re-*

† Ce Prelat en fut bientôt deſabuſé. Voyez ci-après la X. Relation, n. 12.

* M. de S. Cyran ceſſa d'aller au Monaſtere du S. Sacrement au mois d'Août 1636.

VII.

Relation de l'origine & de la querelle du CHAPELET SECRET *du très ſaint Sacrement. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD.

I. Vraie origine du *Chapelet ſecret.*

ON voit aſſez par toutes les Pieces qui ont été imprimées ſur le ſujet du *Chapelet ſecret* du S. Sacrement, le bruit qu'a fait cette affaire, & juſqu'où on l'a portée. On a même une Hiſtoire imprimée du commencement & de la ſuite de toute cette querelle, qui eſt aſſez exacte en pluſieurs points ; mais l'Auteur, tel qu'il ſoit, n'étoit pas informé de la vraie origine de cette conteſtation. Afin que ceux qui pourront travailler un jour à l'Hiſtoire generale de ce qui s'eſt paſſé de notre tems, ſachent exactement la verité des choſes, nous marquerons ici quelle fut l'occaſion d'une affaire qui a fait tant de bruit.

En l'année 1627. M. l'Evêque de Langres étant tout occupé du deſſein d'établir le nouvel Inſtitut du S. Sacrement, & ayant fait entrer dans ſon zele des perſonnes éminentes en pieté, dont étoit M. l'Archevêque de Sens, le Pere Condren, le Pere Seguenot & pluſieurs autres de l'Oratoire qui prenoient part en ce tems à la direction de Port-Royal où ſe traitoit cette affaire, avec la Mere Angelique & la Mere Agnès qui étoient

étoient entrées avec ardeur dans cette de- VII. Rel.
votion ; toutes ces perſonnes, dis-je, étant fort occupées de ce deſſein d'honorer Jeſus-Chriſt au S. Sacrement, c'étoit la matiere ordinaire des entretiens ſpirituels & des meditations continuelles des perſonnes qui ſe diſpoſoient à s'y engager par un titre particulier. La Mere Genevieve étoit dès-lors dans une grande eſtime quoique ce ne fût qu'une jeune Religieuſe, & on faiſoit beaucoup de cas de ſes lumieres interieures. M. de Langres prit ſujet de quelques penſées qu'elle lui avoit communiquées pour compoſer ce qu'on appella un *Chapelet* du S. Sacrement, qu'il fit imprimer en une feuille vers ce tems-là. Ce n'eſt pas celui qui a fait tant de bruit, mais il y a pu ſervir d'occaſion. Car ce fut dans le même tems que le Pere de Condren entretenant la Mere Agnès ſur ce ſujet, & voulant ſavoir ſes diſpoſitions parce qu'elle prenoit quelque direction de lui, elle lui dit avec ſimplicité qu'elle ſe trouvoit devant Jeſus-Chriſt au S. Sacrement dans une diſpoſition d'abaiſſement & d'aneantiſſement qu'elle auroit exprimée par des attributs differens de ceux du *Chapelet* de la Mere Genevieve. Il la preſſa de s'expliquer davantage. Elle y eut de la peine, mais comme il le lui ordonna, elle crut qu'elle le feroit mieux par écrit, & il l'y obligea ; de ſorte qu'elle écrivit ce qui s'appella depuis le *Chapelet ſecret* du S. Sacrement, compoſé de ſeize attributs avec la petite explication de chaque attribut. Elle le fit avec une ſi grande facilité & ſi peu d'effort d'eſprit qu'elle a dit depuis & mê-

VII. Rel. me l'a écrit, qu'elle ne pouvoit pas s'en rien attribuer à elle-même, parce qu'il lui ſembloit qu'elle n'avoit prêté que ſa main, & qu'un autre eſprit que le ſien lui dictoit ce qu'elle écrivoit quaſi ſans reflexion; de ſorte qu'il falloit que ce fût ou l'eſprit de verité ou l'eſprit d'illuſion qui l'euſſent conduite en cela, & qu'il lui ſembloit qu'elle même n'y avoit point de part. Elle mit enſuite cet Ecrit entre les mains du Pere de Condren qui l'approuva avec éloge; & depuis l'ayant communiqué à M. l'Archevêque de Sens & à M. de Langres, ces deux Prelats en firent tant d'eſtime qu'ils lui donnerent l'un & l'autre de grandes louanges, mais particulierement M. de Sens qui temoigna en être ravi.

II

Le *Chapelet* après avoir fait quelque bruit rentre dans le ſecret.

Cet Ecrit, qui fut nommé le *Chapelet ſecret* du S. Sacrement, pour le diſtinguer du premier, demeura en effet fort ſecret depuis l'année 1628. juſqu'en l'année 1633. Il n'y eut qu'environ ſix perſonnes du dehors qui en euſſent la connoiſſance, & qui étoient de celles qui travailloient à l'établiſſement de l'Ordre du S. Sacrement, à ſavoir les deux Prelats nommés ci-deſſus, le Pere de Condren & le Pere Seguenot de l'Oratoire, Madame la Ducheſſe de Longueville & la Mere Marie de Jeſus Carmelite; & pour le dedans du Monaſtere de Port-Royal, il y en eut encore moins. Il y eut neanmoins une rencontre où ce *Chapelet* commença à faire un peu de bruit, mais qui n'eut point de ſuite. Ce fut par la mort de la Mere Marie de Jeſus qui arriva deux ou trois ans après.

Cette

Cette Religieuſe qui étoit alors en grande reputation pour ſa vertu & ſa grande lumiere dans les choſes ſpirituelles, étoit fort touchée du même zele qu'on avoit à Port-Royal pour la veneration du S. Sacrement. Elle étoit auſſi participante de la plûpart des choſes qui ſe faiſoient pour faire réuſſir le deſſein de l'Inſtitut, parce qu'on lui communiquoit preſque tout pour avoir ſes avis, qu'on conſideroit beaucoup par l'eſtime qu'on faiſoit de ſa vertu & de ſes lumieres; & elle étoit fort unie de ſentimens avec M. de Langres. Madame la Ducheſſe de Longueville qui avoit fort à cœur cet établiſſement l'inſtruiſoit de tout, & la Mere Angelique lui écrivoit ſouvent. Par une ſuite de la confiance qu'on avoit en cette Mere on lui fit celle de lui communiquer le *Chapelet ſecret* du S. Sacrement. Ce commerce donna du ſoupçon aux Superieurs des Carmelites. Ils eurent peur que la Mere Marie de Jeſus ne travaillât pour ſortir de ſon Ordre, & n'entrât dans celui du S. Sacrement qu'on projettoit, & pour lequel elle avoit tant de correſpondance avec les perſonnes qui y prenoient de l'interêt. Afin donc que les choſes ne paſſaſſent pas plus avant & pour d'autres raiſons particulieres, M. de Berulle ordonna que la Mere Marie de Jeſus ne parleroit plus à perſonne. On la renferma dans une chambre, & pour uſer des termes de l'Ordre elle fut miſe en humiliation, c'eſt-à-dire proprement en priſon. Madame de Longueville eut ſeule le credit de la voir & de l'entretenir, entrant pour ce ſujet dans le Monaſtere; & on la VII. Rel.

VII. Rel. conduiſoit dans la chambre où cette pauvre Mere étoit renfermée. Durant que la Mere Marie de Jeſus étoit dans cette penitence, elle tomba fort malade, & mourut heureuſement.

Après ſa mort comme on viſitoit ſes Ecrits de devotion on trouva le *Chapelet* du S. Sacrement en manuſcrit, qui n'avoit point encore été vu que de très peu de perſonnes, comme nous avons dit au commencement. Cela fit croire aux Carmelites que cet Ecrit avoit été compoſé par la Mere Marie de Jeſus, la jugeant aſſez ſpirituelle pour avoir des élevations d'eſprit pareilles à celles-là, & aſſez capable de les exprimer de cette maniere. Ainſi elles ſe firent honneur de cet Ecrit, le faiſant voir à leurs amis, comme un Ouvrage de la Mere Marie de Jeſus. Comme il n'y eût perſonne de ceux qui le virent qui entreprît de parler contre, cet éclat ne dura gueres, & le *Chapelet ſecret* rentra encore dans le ſecret.

III. Comment il devint une occaſion de querelle.

Il ſe paſſa ſix ans depuis la naiſſance de ce *Chapelet* en 1628. & le commencement de la querelle, qui ne fut qu'enſuite de l'établiſſement de la premiere Maiſon du S. Sacrement en 1633. Il arriva divers changemens pendant cet eſpace qui diſpoſerent les choſes à l'éclat qu'elles firent depuis. M. de Langres comme on l'a pu voir ailleurs, ne conſerva pas les ſentimens extraordinaires de pieté & d'éloignement du monde dont il avoit été touché d'abord, & qui avoient donné à la Mere Angelique tant d'eſtime & de ſoumiſſion pour ſa conduite. Ce changement de ſa diſpoſition fit auſſi des chan-

ge-

gemens dans le projet qu'il avoit formé d'a- VII. REL.
bord de ſon nouvel Inſtitut. On en traitoit l'établiſſement d'une maniere aſſez humaine; & ſans doute qu'il auroit mal réuſſi, ſi Dieu ne l'avoit renverſé pour le fonder plus ſolidement, comme la ſuite l'a fait voir.

M. l'Archevêque de Sens de ſon côté qui, comme nous avons dit, prenoit un grand interêt au commencement dans ce deſſein & devoit être un des Superieurs de ce nouvel Ordre, ſe refroidit peu à peu & s'éloigna enfin tout à fait de M. de Langres dès avant l'établiſſement de la Maiſon du S. Sacrement. Il n'y eut pas d'abord d'autre ſujet qu'une petite jalouſie qui naquit entre ces deux Prelats, de ce que M. de Sens vit bien qu'encore qu'on eût beaucoup de reſpect pour lui à Port-Royal, neanmoins la plus grande confiance étoit pour M. de Langres, & que ce dernier y gouvernoit tout à fait. Il remarqua auſſi que pluſieurs des Religieuſes qu'il voyoit pour leur direction ſpirituelle, n'alloient plus ſi ſouvent à lui & s'en retiroient peu à peu. On s'apperçut dès lors de ſon mecontentement, & il commença à ſe refroidir fort pour M. de Langres & pour Port-Royal, & enfin à s'en retirer tout à fait; de ſorte qu'avant l'établiſſement du nouvel Inſtitut dans la premiere Maiſon, il n'y prenoit deja plus aucune part. M. de Langres paroiſſoit tout ſeul dans cette affaire, qu'il acheva ſans la participation de M. de Sens, en commençant ce nouvel Inſtitut le 8. Mai de l'année 1633. dans une Maiſon qu'on achetta pour

VII. Rel. cela au quartier du Louvre, & où la Mere Angelique, accompagnée de trois Religieuſes profeſſes de Port-Royal & de quelques Poſtulantes, alla commencer cet établiſſement.

Ce fut bientôt après que la jalouſie de M. de Sens étant augmentée par le ſuccès d'une entrepriſe qu'il eût voulu qui ſe fût ruinée depuis qu'il ne s'en mêloit plus, il chercha pour la traverſer la machine du *Chapelet ſecret* dont il n'y avoit preſque plus que lui qui ſe ſouvînt, tant on en avoit fait peu d'uſage. Il s'en voulut ſervir pour contrarier M. de Langres, & pour rendre ſuſpecte la conduite qu'il donnoit aux Religieuſes du S. Sacrement. Cet Ecrit qu'il avoit admiré autrefois, lui parut alors une devotion extravagante & toute pleine d'illuſion. Pour en prevenir les mauvais effets, il le mit entre les mains de huit Docteurs de Sorbonne pour l'examiner, & en obtint une Cenſure *. M. de Sens ne ſe contentant pas de la Cenſure des Docteurs de Sorbonne, pour une plus grande juſtification de ſon procedé, envoya encore à Rome le *Chapelet*

* Cette Cenſure étoit dattée du 18. Juin 1633. On la voit dans le Recueil de M. d'Argentré: c'eſt la I. Piece du III. Tome, auquel quelques Docteurs de la Sorbonne moderne ont travaillé. On y a voulu mettre, avant la cenſure, le *Chapelet ſecret*, mais on s'eſt trompé en donnant en ſa place le petit Ecrit du Pere Seguenot, dont il ſera parlé plus bas. Ce n'eſt ni la ſeule ni la moindre faute de ce Recueil, où l'on a voulu ramaſſer toutes les Cenſures contre les pretendus Janſeniſtes.

pelet ſecret, afin de le faire examiner ; & en même tems il fit publier un petit Ecrit, qui contenoit des remarques ſur le *Chapelet ſecret*. Il fut premierement diſtribué manuſcrit & communiqué à ceux qui s'intereſſoient dans cette affaire. Le Pere Binet Jeſuite fut eſtimé Auteur de cette piece. VII. Rel.

IV. Diſpoſitions de la Mere Angelique & de la Mere Agnès.

Ce differend étant venu juſques là, fit beaucoup de bruit & cauſa bien de l'inquietude à la Mere Angelique. Comme elle voulut voir quel remede on y pourroit apporter, elle fit chercher par tout le Monaſtere du S. Sacrement où elle étoit pour lors, quelque copie de ce *Chapelet* ſans qu'il s'en pût trouver aucune. Elle fit faire la même choſe à Port-Royal, où il n'y en avoit point non plus. Enfin on ſe ſouvint qu'on en avoit donné par confiance une copie à la Mere Marie des Anges, lorſqu'elle étoit ſortie de Port-Royal pour aller être Abbeſſe à Maubuiſſon ; & ce fut de là qu'on l'eut : ce qui marque que l'on n'avoit nullement communiqué cet Ecrit dans la Communauté. La Mere Angelique le mit entre les mains de M. de S. Cyran, qui étoit pour lors fort ami de M. de Langres & venoit ſouvent à la Maiſon du S. Sacrement, afin qu'il lui plût de prendre la peine de l'examiner. Il y employa trois heures de ſuite ; & comme il ſavoit la peine où étoit la Mere Angelique, il la vint trouver exprès, & lui dit qu'il ne vouloit pas la laiſſer plus long-tems en inquietude, & qu'il avoit examiné cet Ecrit du *Chapelet* fort exactement & avec une eſprit de cenſeur, mais qu'enfin il n'y avoit rien remarqué qui ne pût

VII. Rel. être très bien ſoutenu, quoiqu'il y eut quelque obſcurité d'expreſſion. La Mere Angelique ſe raſſura par ce temoignage.

Pour la Mere Agnès elle étoit au Monaſtere du Tard à Dijon; & ce fut en ce même tems qu'elle fit reponſe à M. d'Andilly qui lui avoit écrit au ſujet du bruit qui s'étoit élevé contre le *Chapelet ſecret*, & qu'elle lui dit qu'elle croyoit pouvoir aſſurer que ſi ces penſées n'étoient point de Dieu, elles venoient du demon, parce qu'il lui paroiſſoit que de ſa part elle n'y avoit rien, les ayant écrites toutes de ſuite comme elles ſe preſentoient à ſon eſprit, ſans ſe peiner, comme ſi une autre perſonne les lui eût dictées. A quoi elle ajoutoit qu'elle ne preſumoit pas avoir en cela offenſé Dieu, qui connoiſſoit l'innocence & la ſimplicité de ſes intentions, & que jamais elle n'avoit voulu adherer à d'autres lumieres qu'à celles de ſon Eſprit Saint qui nous eſt donné par ceux qui ont la clef de la ſcience, &c. *

V. Conduite de M. de Langres en faveur du *Chapelet.*

M. de Langres de ſon côté entreprit la defenſe du *Chapelet*, comme il étoit engagé par le rang qu'il tenoit dans le Monaſtere, & par l'eſtime particuliere qu'il avoit pour la Mere Agnès. Il s'addreſſa aux Docteurs de Louvain pour les rendre juges & examinateurs de tout ce differend; car ceux de la Faculté de Paris lui paroiſſoient ſuſpects, étant deja engagés dans le parti de M. de Sens. Il leur envoya donc la copie du *Chapelet*.

* En 1652. la Mere Agnès ſe crut obligée de donner ſur cet Ecrit une Declaration en bonne forme : on la trouvera dans la I. Relation de la III. Partie de ces Memoires.

pelet ſecret pour ſavoir ſimplement leur avis, en les ſuppliant de n'avoir égard qu'à la choſe qu'on leur propoſoit & non à ceux qui la propoſoient. Les Docteurs de Louvain approuverent le *Chapelet* avec éloge, quoique ce fuſſent des perſonnes attachées entierement à l'antiquité & ennemies de toutes les nouveautés ſur tout dans les devotions particulieres de ce tems. L'approbation de deux de ces Docteurs eſt imprimée *. Outre cette declaration, il arriva qu'entre les Docteurs de la Faculté de Paris, les uns approuverent le *Chapelet* par écrit & d'autres declarerent ouvertement qu'ils n'y trouvoient rien de mauvais, & que ſi l'on parloit dans leurs Aſſemblées de le cenſurer, ils feroient voir qu'il eſt plus facile d'impoſer à des particuliers qu'à tout le corps de la Sorbonne. VII. REL.

M. de Langres fit encore examiner le Decret des huit Docteurs contre le *Chapelet*; & il s'y trouva tant de manquemens, tant d'artifice & tant de malice, qu'il ne ſervit qu'à faire voir la mauvaiſe foi, tant de ceux qui l'avoient extorqué, que de ceux qui en étoient les auteurs, en conſiderant les intrigues dont les uns & les autres s'étoient ſervis.

Dans la Relation imprimée on fait les remarques ſuivantes.

VI. Remarques ſur la Cenſure qui en fut faite par huit Docteurs.

„ Le nombre des perſonnes qui ont ſigné „ ce Decret eſt remarquable. Il eſt trop „ grand pour un ſimple avis ſur une devo- „ tion de Religieuſe, & cette precaution „ tient

* On les peut voir dans la II. Note de Wendrock ſur la XVI. Lettre Provinciale.

VII. Rel. „ tient quelque choſe de la tromperie. Il „ eſt auſſi trop petit pour une affaire de „ telle importance, où l'on pretend qu'il „ n'y va de rien moins que de faire revi„ vre les erreurs d'Arius & de Neſtorius, „ ou bien d'étouffer une hereſie naiſſante, „ produite de l'eſprit d'une fille trompée; „ & ces huit Docteurs reconnoiſſoient eux„ mêmes que ces ſortes de jugemens n'ont „ point une force & une autorité entiere, „ s'ils ne procedent ou ne ſont avoués de „ tout le corps de la Faculté à laquelle ſeu„ le ce pouvoir a été donné.

„ Le choix de ces perſonnes devoit en„ core être ſuſpect. Car on met en fait „ que M. Duval qui eſt le premier d'entre „ eux, avoit été gagné par les importuni„ tés qui lui ont été faites, & il a été ſur„ pris par megarde, dans le doute qu'il eut „ que cet Ecrit venoit de la Mere Marie „ de Jeſus Carmelite : ce qui le porta à le„ condamner comme mauvais, parce que „ cette devotion étoit étrangere à l'Ordre „ des Carmelites de France dont M. Du„ val étoit Superieur. Cinq de ceux qui „ ſignerent avec lui, étoient ou de ſes „ confidens ou attachés de parti avec lui; „ & avec cela le reſpect de ſa qualité, la „ reputation de ſa vertu & le credit de ſa „ ſcience, donnerent un tel poids à ſon ju„ gement qu'ils ſignerent tous cinq ſur ſon „ rapport, & ils euſſent cru commettre un „ crime contre le S. Eſprit qui ſeroit irre„ miſſible, s'ils avoient contredit ſon avis „ & manqué de ſouſcrire après lui. Les „ deux autres qui étoient M. Hallier & M.

„ (A. M.)

„ (A. M. *) qui par rencontre ſe trouverent à VII. REL.
„ cette deliberation ſe ſont plaints ouverte-
„ ment qu'on les avoit ſurpris, en leur ca-
„ chant le lieu & la perſonne d'où venoit
„ cet Ecrit, & leur ſuppoſant d'autres qu'on
„ aſſuroit avoir deja fait beaucoup de mal;
„ tellement qu'au lieu que ne connoiſſant
„ point les auteurs de cet Ouvrage ſinon
„ par les rapports deſavantageux qu'on leur
„ en faiſoit ils avoient jugé de l'Ecrit par
„ eux-mêmes, depuis qu'ils ſurent qu'il é-
„ toit de la Mere Agnès, & qu'ils connu-
„ rent ſa vertu & ſon merite, ils jugerent
„ de l'Ecrit par elle."

Enfin cette Cenſure eſt blâmée d'avoir été faite „ contre tout l'ordre de la chari-
„ té, puiſque s'agiſſant d'une devotion ſe-
„ crete à laquelle on trouvoit à redire, il
„ falloit premierement s'addreſſer en parti-
„ culier à ceux que l'on croyoit coupables
„ des erreurs qu'on y pretendoit trouver,
„ afin de leur donner lieu de ſe reconnoî-
„ tre. Au lieu de cela il paroit qu'on a
„ plus deſiré de procurer une Cenſure pu-
„ blique qu'une correction ſecrete, & qu'on
„ a apprehendé que les perſonnes accuſées
„ n'expliquaſſent ſi nettement leurs ſenti-
„ mens, qu'on perdît le moyen de les de-
„ crier."

VII. Suite de la querelle du Chapelet.

Ce que je viens de rapporter eſt pris de la Relation imprimée: je continuerai de rapporter quelle fut la ſuite de l'hiſtoire. Après

* Peut-être M. Morel qui étoit l'un de ces huit Docteurs. On peut obſerver que le fameux Cornet avoit auſſi ſigné cette Cenſure.

VII. Rel. cette Cenſure M. l'Abbé de S. Cyran écrivit une *Apologie* en l'année 1633. pour ſervir de defenſe au *Chapelet ſecret*, & pour refuter les Remarques du Jeſuite que l'on croit être le Pere Binet. Elle courut d'abord manuſcrite ; mais elle fut depuis imprimée à Paris l'an 1634. avec le Chapelet & les Remarques qui l'attaquoient. Durant qu'on étoit ſur ces termes, on apprit à Paris le jugement que le Pape avoit rendu ſur le *Chapelet*, qui étoit que ce petit Ecrit ne ſeroit ni cenſuré ni mis dans l'expurgatoire ; mais qu'il demeureroit ſupprimé & reſteroit ſecret (comme il l'avoit toujours été,) de peur que les perſonnes ſimples n'en abuſaſſent. C'eſt ce qui eſt porté plus amplement dans une Lettre écrite de Rome, par un Prelat dont la pieté & la doctrine ſont connues en France & en Italie.

L'affaire étoit demeurée en cet état en l'année 1633. mais la querelle ſe renouvella par la publication d'un petit Ecrit du Pere Seguenot, intitulé, *Elevation d'eſprit à Jeſus-Chriſt Notre Seigneur au très S. Sacrement, contenant divers uſages de graces ſur ſes perfections divines.* Il étoit dreſſé par articles, & ſous les mêmes titres du *Chapelet ſecret*. M. de Sens prit de nouveau l'allarme à cette publication ; & tant lui que ceux de ſon parti, ayant cru trop legerement qu'il venoit de la même part que le *Chapelet ſecret*, s'échaufferent autant que jamais, comme ſi les auteurs ou defenſeurs du *Chapelet* euſſent contrevenu publiquement à l'ordonnance du S. Siege. On donna donc

donc un nouvel Ouvrage au public, intitulé, *Examen d'une Apologie qui a été faite pour ſervir de defenſe à un petit Livre intitulé* LE CHAPELET SECRET DU S. SACREMENT, *& pour refuter quelques Remarques qui avoient été faites ſur ledit Chapelet.* On y blâme premierement l'Auteur de l'Apologie, qui eſt M. de S. Cyran, d'être ingenieux, à donner un bon ſens aux paroles du *Chapelet*, &c. A cet Examen M. de S. Cyran fit une Reponſe qu'il intitula, *Refutation d'un Examen n'agueres publié contre la Reponſe faite aux Remarques d'un Theologien contre le Chapelet ſecret du S. Sacrement.* VII. Rel.

Cette affaire en demeura là juſqu'en l'année 1634. Mais un an après la diſpute recommença de nouveau. Un Pere Jeſuite fit un Ecrit portant pour titre, *Diſcuſſion ſommaire d'un Livret intitulé* LE CHAPELET SECRET DU S. SACREMENT *& de ce qui a été écrit pour en defendre la doctrine.* Comme l'Auteur de cet Ouvrage pretendoit dans ſa Preface que la rupture venoit de la part de M. de Langres & des ſiens, qui avoient publié, diſoit-il, un Ecrit ſecret defendu par le Saint Siege, M. de S. Cyran lui repondit de nouveau. Mais l'Ecrit du Jeſuite ayant peu de cours, & la querelle s'aſſoupiſſant d'elle-même on ne ſe mit pas en peine de faire imprimer la replique. Ce fut ainſi que finit cette conteſtation, qui avoit été occaſionnée par un ſujet ſi peu conſiderable. Mais les Jeſuites qui ſavent combien ces faits ſont embrouillés & connus de peu de perſonnes, n'ont pas manqué de tems en tems d'en renouveller la memoire dans leurs

VII. Rel. Livres *, pour flétrir la reputation de M. de S. Cyran dont Dieu ſe ſervit en cette occaſion, non ſeulement pour defendre l'innocence de la Mere Agnès, qui l'en remercia avec toutes les marques d'une ſincere reconnoiſſance par une Lettre écrite de Dijon du 7. Mai 1634. mais auſſi pour combler ces Religieuſes de benediction.

Je crois qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici une Lettre que M. le Maître écrivit à la Mere Agnès au ſujet des Ecrits que M. de S. Cyran fit contre les deux Jeſuites qui l'avoient attaquée. La voici.

[Vous me louez, ma chere tante, de ma bonté, de ne vous avoir pas eſtimée heretique, mais cette bonté n'eſt gueres louable. C'eſt au contraire la malice de nos ennemis qui eſt digne de tout blâme, & l'approbation des perſonnes étrangeres qui eſt digne de tout éloge. Pour ce qui regarde vos parens, comme leur froideur ne meriteroit aucun pardon, leur aſſiſtance ne merite aucune louange. C'eſt ſeulement être homme, que de ne pas offenſer la nature; c'eſt ſeulement être raiſonnable que de ne pas choquer la raiſon. Ainſi louer les hommes de ces actions, c'eſt les louer de n'être pas bêtes. Vous

* Aucun ne l'a fait avec plus d'impudence que le Pere Briſacier dans ſon libelle intitulé *Le Janſeniſme confondu*, &c. On ſe crut donc obligé d'éclaircir cette affaire dans les Repliques qu'on lui fit, entre autres dans la *Defenſe de la Cenſure de M. de Paris*. Voyez l'article 4. de la I. Relation de la III. Partie de ces Memoires, où l'on trouvera à ce ſujet une Declaration importante de la Mere Agnès.

Vous devez, ma chere tante, reſerver VII. REL.
les temoignages de votre eſtime & de votre reconnoiſſance pour celui qui a defendu avec des armes de lumiere, l'innocence & la verité qu'on attaquoit avec toutes les armes de tenebres; qui a tiré de votre eſprit les threſors que le S. Eſprit y avoit cachés; qui a levé le voile qui couvroit ce ſanctuaire; qui a penetré dans l'abîme de la grace & a rendu viſibles des myſteres qui à l'exemple de Dieu étoient enfermés dans une nuée. Je n'admire pas moins ſon courage que ſa ſuffiſance. Je ne puis ceſſer de m'étonner qu'en ce ſiecle corrompu il ſe trouve un homme auſſi ſenſible aux interêts du ciel que les autres le ſont à ceux de la terre; qui ſouffre avec plus d'impatience les moindres larcins qu'on fait à Dieu de ſes verités divines, qu'un avare ne ſouffriroit les plus grands qu'on lui feroit de ſes richeſſes; qui s'oppoſe lui ſeul à cette armée de paſſionnés, de ſuperbes & de violens; & enfin qui releve la vierge d'Iſrael, que la calomnie avoit fait tomber par terre.

Que ſi ſa ſuffiſance & ſon courage ſont merveilleux, ſon humilité ne l'eſt pas moins. Y a-t-il une modeſtie plus louable que celle qui lui fait ſupprimer ſon nom? N'eſt-il pas étrange qu'il ne veuille être connu, ni des ennemis qu'il terraſſe, ni des amis qu'il defend; qu'il n'offre point de ſacrifice à Dieu, que la vanité ne ſoit toujours la premiere victime qu'il immole; & qu'en un tems où vous voyez que les ignorans tirent de la gloire de leurs erreurs, il n'en veuille pas tirer de toutes les lumieres de ſa doctrine.

Vous

VII. Rel. Vous avez certes raiſon de dire que vous étiez perdue ſi vous n'euſſiez été perdue. Ce vous eſt un plus grand bonheur d'avoir été defendue ſi puiſſamment, que de n'avoir point été accuſée. Dieu a permis que des hommes vous ayent attaquée, & il vous a donné un Ange pour vous defendre. Je puis bien comparer, ma chere tante, ce defenſeur à cet Ange qui garda la chaſte Suzanne, ſelon l'opinion de quelques Peres, puiſqu'il a comparé lui-même ces deux Scribes & Phariſiens qui vouloient vous deſhonorer, aux deux vieillards qui la vouloient perdre.

Je vous écrirois davantage ſur ce ſujet ſi vous ne le quittiez dans votre Lettre, afin de vous juſtifier de ce que vous m'avez écrit pour me detourner du mariage. Penſez-vous, ma chere tante, que j'aye pu trouver mauvais des ſouhaits auſſi ſaints que ſont les vôtres. Doit-on attendre autre choſe d'une perſonne Religieuſe ? On accuſa autrefois dans des Declamations une vierge veſtale d'incontinence, parce qu'elle avoit dit dans un vers qu'il étoit doux de ſe marier ; & je trouverois étrange que vous parlaſſiez avec moins de zele de la vie que vous avez embraſſée, & qui a le plus de rapport à celle des Anges ? Qui ne ſait que le mariage remplit la terre, & que la virginité remplit le ciel ? Et c'eſt d'ailleurs offenſer la charité que de ne deſirer pas à ſon prochain l'état le plus ſaint & le plus parfait. Puiſque les vicieux portent les autres au vice, & ceux qui ſont mariés au mariage, ſans que les uns ayent d'ordinaire d'autre deſſein

que

que d'avoir des compagnons de leurs infa- VII. REL.
mies, & les autres de leur miſere ; ne doit-on pas ſouffrir que ceux qui ont quitté le monde de corps & de volonté, excitent les autres à les imiter, & à prendre part à leurs veritables delices & à leur ſolide felicité.

Plût à Dieu, ma chere tante, que vos exhortations me fuſſent auſſi utiles comme elles ſont excellentes, & que je devinſſe le fils de vos vœux & de vos prieres comme S. Auguſtin le fut des larmes de Sainte Monique ! Plût à Dieu que cette voix du Seigneur qui arrêta la flamme du feu, éteignît celle qui nous conſume, & qu'elle brulât les liens que je ne puis rompre ! Combien lui ſacrifierois-je volontiers une hoſtie de louange ? Combien ſerois-je ravi d'élever pour jamais, ſur les ruines de l'amour profane, l'édifice incomparable de l'amour divin ? Mais que peuvent produire ces ſemences du ciel, que vous jettez dans une terre pleine de ronces ? Et quelle main, que celle de Dieu, peut arracher des épines ſi enracinées ?

Reconnoiſſez qu'il y a diverſes ſortes de vocations, & qu'elles ſont toutes ſaintes lorſqu'elles viennent de Dieu. Remerciez-le de votre force & ayez pitié de notre foibleſſe. Et ſi de ſaints Evêques ſe trouverent autrefois aux nôces de Nebride & d'Olimpiade, & ſi S. Gregoire de Nazianze leur envoya un Epithalame, ne me refuſez pas je vous prie la preſence de votre eſprit par votre conſentement & votre approbation. Autrement je vous declare que je me rendrai

ac-

VIII. Rel. accuſateur contre vous en fait de nouvelles lumieres, que je ferai cenſurer votre Lettre par les huit Docteurs que vous ſavez, & que j'emploierai le credit des Nonces & des Archevêques pour la faire mettre à l'Expurgatoire *. C'eſt, ma très chere tante, &c. De Paris le 10. Juin 1634.]

VIII.

Relation de la conduite que M. Zamet Evêque de Langres a tenue à l'égard du Monaſtere de Port-Royal, de la Maiſon du S. Sacrement, de M. l'Abbé de S. Cyran & de la Mere Marie Angelique ; pour ſervir d'éclairciſſement & de reponſe à un Memoire de ce Prelat †. Par la Mere Marie Angelique ARNAULD.

I. Injuſtice des reproches contre M. de S. Cyran.

JE m'étonne comme M. de Langres peut dire qu'il nous a donné M. de S. Cyran, le croyant capable de nous conduire en

* M. le Maître, en plaiſantant, fait alluſion à l'affaire du Chapelet. Au reſte le mariage dont il eſt ici queſtion n'eut point lieu, & trois ans après Dieu rompit les liens de M. le Maître, qui ſe retirant du monde, ſe conſacra pour le reſte de ſes jours à la penitence.

† Il paroît que M. le Maître a fait uſage de ce petit Ouvrage de la Mere Angelique pour la Repon-

en la vie ſpirituelle, avant, dit-il, que de l'avoir aſſez connu ; puiſque lorſqu'il l'a quitté, il m'a temoigné avoir autant d'eſtime de ſa probité & doctrine qu'il en avoit jamais eu ; juſques là qu'il me dit plus d'une fois, peu de tems avant que je ſortiſſe du S. Sacrement, dans le degoût qu'il avoit deja de lui : *Dieu m'a donné cet homme pour être mon bourreau ; car il me fait connoître la verité par lui, & je n'ai pas la force de la ſuivre, cela me tue.* Et une autre fois que je me plaignois à lui des diſcours de M. l'Abbé de Prieres qui accuſoit M. de S. Cyran d'hereſie, il me dit : *Il a grand tort, car veritablement ſa doctrine eſt très ſaine.* Et ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'à l'heure même qu'il me rendit ce temoignage, il ſe plaignoit de lui, parce qu'il ne lui avoit pas repondu à une Lettre qu'il lui avoit écrite, touchant ſon deſir de quitter l'Evêché, & l'extrême peine qu'il y avoit : ce qu'il trouvoit fort incivil. De plus il me temoigna le même jour qu'il étoit fort mecontent de lui, de ce qu'il ne trouvoit pas bon qu'il ne retournât pas à ſon Dioceſe, après le jugement d'un grand procès qui l'avoit tenu ici long-tems. Et toutefois il ne laiſſa pas de prononcer avec ardeur qu'on avoit tort d'accuſer ſa doctrine. VIII. Rel.

Je m'étonne autant de ce qu'il lui plaît de dire que l'ayant établi en cette conduite, il a pris puiſſance ſur les eſprits ; puiſqu'il

ponſe qu'il a faite au Memoire de M. de Langres dans la III. & la IV. Partie de l'Apologie de M. de S. Cyran.

VIII. Rel. qu'il ſait en ſa conſcience les inſtantes & reiterées prieres qu'il lui en a faites, non ſeulement pour entrer dans la Maiſon du S. Sacrement, mais après pour y prêcher & pour y confeſſer, & comment moi par ſon commandement l'ai importuné ſans ceſſe près de deux ans de nous confeſſer avant qu'il y ait conſenti. Il ſait encore combien de fois ledit ſieur Abbé lui a dit & à nous, qu'il ne nous aſſiſtoit que parce que nous étions affligées, & que dès que le Monaſtere ſeroit établi, il nous quitteroit.

II. Pureté de la conduite de la M. Angel.

Pour ce qui eſt de l'humeur changeante des Filles dont le Prelat parle, je ne me charge pas de defendre mon ſexe, n'en étant pas capable, ni de me defendre moi en particulier que j'avoue être la plus defectueuſe. Neanmoins je puis dire avec verité que de tous ceux qui m'ont fait l'honneur & la charité de me donner conduite, je ne me ſuis jamais ſeparée d'aucun que de mondit Seigneur de Langres, mais que la mort me les a ôtés ou leur éloignement.

Je proteſte devant Dieu que M. de St Cyran ne m'a jamais defendu de dire à M. de Langres la conduite qu'il tenoit ſur nous, & qu'auſſi je ne la lui ai point cachée; & une preuve de cela, c'eſt qu'après que je m'y fus confeſſée la premiere fois, ce que je fis toute la derniere, (car il me refuſa encore plus que les autres, ce qui eſt une nouvelle preuve du peu de deſſein qu'il avoit de s'autoriſer dans la Maiſon,) je dis au Prelat que je l'avois fait, & il me repondit qu'il

qu'il avoit envie de s'y confeſſer auſſi. VIII Rel.

A l'égard de ce qu'il dit que j'ai parlé de penitence, j'avoue l'avoir fait, non par la conduite de M. de S. Cyran qui n'enſeigne pas à dire mais à faire, mais pour ſatisfaire au deſir de toutes nos Sœurs, (une ſeule exceptée) & au mien propre. Dieu nous ayant fait connoître par les Sermons que M. de S. Cyran nous avoit faits, quelle étoit l'obligation des Religieuſes, & ſur-tout de nous qui pretendions fonder un Ordre dedié à honorer le S. Sacrement, nous demeurâmes ſi confuſes de la maniere dont tout cela s'étoit fait, & du peu de preparation que nous avions apporté à une telle œuvre, qu'il étoit mal aiſé de nous moderer; & nous n'eûmes pas moins beſoin de ſa prudence pour retenir nos Sœurs, afin qu'elles n'excedaſſent point, que nous avions eu de ſa lumiere & de ſon zele pour nous faire connoître nos devoirs & nous exciter à nous y rendre. De tout ce qui ſe fit, rien n'a été caché à M. de Langres, qui diſoit être ravi du changement qu'il reconnoiſſoit dans la Maiſon; & le jour de Noël 1635. (enſuite duquel je ſortis le 10. de Fevrier 1636.) il me dit avec l'apparence d'une grande joie, que Madame de Ligni lui en avoit dit des merveilles.

Quant à la Confeſſion, M. de Langres ne peut ſavoir ſi elle étoit rare ou frequente, puiſque depuis ce tems il n'avoit d'intelligence ſecrete qu'avec une ſeule Fille. Les autres lui rendoient ce qu'elles devoient, mais il ſait bien qu'il ne leur faiſoit point l'honneur de leur parler; & elles proteſte-

ront

VIII. Rel. ront comme moi, qu'elles ſe ſont toujours confeſſées tous les huit jours. M. de l'Eſclos qui nous a ſouvent fait la charité de nous entendre, nous a fait auſſi celle d'en rendre temoignage.

Pour la Sainte Communion, je confeſſe que j'ai été depuis Pâques juſqu'à l'Aſſomption de la Sainte Vierge ſans m'en approcher, non par la perſuaſion de M. de S. Cyran, qui vint exprès les veilles de l'Aſcenſion, de la Pentecôte, du S. Sacrement & de la Viſitation pour m'y exhorter, mais je ne m'y pus reſoudre. Et s'il m'étoit permis d'exprimer les ſentimens qui me porterent à cette ſeparation, je m'aſſure que je les ferois auſſi bien approuver aux autres, que je perſuadai alors à M. de S. Cyran de me les ſouffrir. Pour nos autres Sœurs quelques-unes s'en ſeparerent auſſi, mais pour fort peu de tems. Et tant s'en faut qu'il diſſuade la Sainte Communion, qu'il n'excite à rien tant. Il m'a ſouvent dit qu'elle étoit auſſi neceſſaire à nos ames, pour empêcher le dechet de la grace qui y arrive par la concupiſcence, que le pain à nos corps pour empêcher celui de la chaleur naturelle. Il eſt vrai qu'il veut qu'on y apporte les diſpoſitions neceſſaires; & que l'un des grands biens que Dieu nous a faits par lui, a été de nous faire voir l'importance qu'il y a de ne s'en pas approcher par coutume.

C'a été depuis mon retour en cette Maiſon que je manquai à communier le jour de Pâques: c'eſt pourquoi je n'en devois rendre aucun compte à M. de Langres, que

je

je n'ai ſeulement pas vu depuis. M. de S. VIII. Rel.
Cyran ne ſut rien de cette omiſſion, que le jour de l'Octave que je m'acquittai de ce devoir : ce qui ôte le pretendu crime de cette faute, à laquelle j'ai ſatisfait devant Dieu, comme je crois, ſi j'ai ſouffert avec humilité les diſcours qu'on en a faits par tout Paris.

Il eſt vrai auſſi que je ne parlois point à M. de Langres de la premiere ſeparation de la Communion, quoique je ſuſſe bien qu'il le ſavoit, cela ne pouvant être caché à ſa Fille de confiance ; & s'il m'en eût interrogée, je le lui euſſe avoué franchement. Mais je ne lui en pouvois pas parler de moi-même, tant parce que je ne l'euſſe pu faire ſans lui en dire les raiſons, dans leſquelles quelques-unes l'euſſent pu toucher, que parce que je ne m'y croyois pas obligée, puiſque par ſon exprès commandement j'avois mis ma conſcience entre les mains de M. de S. Cyran. Au ſurplus il n'avoit pas l'autorité entiere ſur la Maiſon, puiſqu'il n'en étoit que le troiſieme Superieur nommé par la Bulle ; & en effet il n'étoit point en poſſeſſion de cette ſuperiorité, la Bulle ne lui ayant point été ſignifiée, & Monſeigneur de Paris nous ayant obligées à certaines conditions derogeantes à la Bulle, avant que d'en permettre la fulmination. De plus nous étions obligées à fournir à M. l'Archevêque un Bref de Rome, faute de quoi il devoir demeurer ſeul Superieur, & il l'étoit en effet. Car nous n'avions point accompli notre promeſſe, ne l'ayant encore pu. Et Dieu me faiſoit alors connoître que j'étois

VIII. Rel. tois obligée de laiſſer la Maiſon ſelon le droit commun ; deſorte que M. de Langres n'étoit Superieur & n'agiſſoit que par tolerance de Monſeigneur de Paris, & en attendant la fin de l'affaire.

J'ai cru juſqu'à cette heure qu'il n'y avoit point de mal dans ce qu'on me reproche, de me proſterner devant Dieu, & de le prier en cette maniere, puiſque les Saints & Notre Seigneur Jeſus-Chriſt même l'ont fait, & je l'ai vu pratiquer en notre Ordre dès que j'y ſuis entrée il y a trente-neuf ans.

III. Juſtification des diſcours de la M. Angeliq.

Je ne penſe point avoir parlé comme on dit, des deux points de ſcience ſur la Predeſtination & les Canons, dont on me fait un reproche ; ce qui eſt ſi vrai qu'il n'y a pas ſix mois que je ſai ce que c'eſt que *Canons de l'Egliſe*, & que je le demandai à M. de S. Cyran, ſur ce que j'appris cette accuſation. A l'égard des queſtions de la *Predeſtination*, il ne m'en a jamais parlé, & je n'euſſe eu garde de l'en interroger, ſachant combien la curioſité lui deplaît en nous autres Filles. Pour les *coutumes des premiers Chretiens* dont on a parlé, l'amour que je leur ai porté toute ma vie me fait croire que j'en ai pu ſouvent parler, & encore plus parce que nos lectures plus ordinaires étant de la vie des Saints, qui ſont la plûpart des premiers Chretiens, nos entretiens en ont bien pu être.

Pour celui *de la grace de S. Auguſtin, & de la predeſtination de S. Paul*, je ne ſai ce que c'eſt. Je n'oſe neanmoins nier abſolument, pour le reſpect que je dois à M. de

M. de Langres, que je lui en ai parlé, puiſ- VIII. REL.
qu'il le dit, quoique je n'en aye nulle ſouvenance, non plus que de l'avertiſſement charitable qu'il dit m'avoir donné ſur cela. Il eſt vrai qu'il prît la peine de me dire une fois ou deux que j'étois trop retirée, allant trop peu au Parloir, & y parlant trop peu, & que je perdrois les amis de la Maiſon. A quoi je lui repondis le plus humblement que je pus, que je ne manquois point à ce qui étoit neceſſaire, mais que je me ſentois obligée de retrancher le ſuperflu; non ſeulement à cauſe que ma Profeſſion m'obligeoit à la ſeparation du monde, mais encore pour vaquer à ma charge, & au ſervice que je devois aux Sœurs, étant non ſeulement Superieure, mais Maîtreſſe des Novices & Infirmiere. Il parut agréer ma reponſe, comme il faiſoit tout le reſte.

IV. Comment M. de Langres s'indiſpoſa contre M. de S. Cyran.

Je m'appercevois bien neanmoins par les diſcours de ſa Fille, qu'il n'étoit pas ſatisfait. J'en fus aſſurée par une Lettre qu'elle lui écrivit, qu'elle ne penſoit pas que je duſſe voir; comme en effet je n'en avois jamais regardé aucune, croyant qu'elle ne lui parloit que de ſa conſcience. Mais alors ſur les ſoupçons que j'avois eu ſujet de prendre, je crus que je devois voir celle-là. Je trouvai qu'elle lui mandoit que Madame de Longueville lui avoit dit avoir appris de Madame de Pontcarré, qu'il n'avoit plus de credit en la Maiſon, & qu'il n'y étoit que le Chapelain de M. de S. Cyran; dont je fus extrêmement étonnée & affligée, voyant le changement de ce Prelat, & la charité de M. de S. Cyran

VIII. Rel. ran ſi mal reconnue. Et parce que Madame de Pontcarré n'avoit pu dire cela à cette Princeſſe, qu'après en avoir été informée par lui, je crus avec ſujet qu'il lui avoit donné charge de dire cela à la Princeſſe, pour la degouter de nous; d'autant plus que dans le même tems, il fit en ſorte que la Princeſſe commença à entretenir ſa Fille en particulier. Neanmoins je n'en fis pas ſemblant, mais quelques jours après lui faiſant des plaintes de quelques contradictions de ſa Fille, (ce qu'il temoignoit trouver fort bien & mes plaintes bien fondées,) je pris occaſion de lui dire, que ſes diſcours me donnoient ſujet de croire qu'il lui faiſoit paroître n'avoir plus agreable la conduite de M. de S. Cyran; que je le ſuppliois très humblement de me dire ſi cela étoit vrai; qu'il n'y avoit rien ſi facile que de le contenter, s'il ne deſiroit plus que M. de S. Cyran vînt au Monaſtere; & qu'au moindre ſigne qu'il auroit de ſa volonté, il n'y entreroit jamais. A quoi il me repondit qu'il étoit très éloigné de cette penſée; qu'au contraire, il étoit extrêmement fâché que cette Fille ne ſe rangeât pas comme les autres, & que c'étoit un eſprit fâcheux. En ce même tems il m'écrivit (ſur quelque choſe qui s'étoit fait en la Maiſon par l'avis de M. de S. Cyran) ces paroles que je puis faire voir, ayant encore la Lettre: „ La penſée eſt de „ Dieu, & je le benis de vous avoir donné „ une perſonne capable d'en produire tous „ les jours de nouvelles & de plus importantes à votre perfection. J'aime l'engagement que ſa bonté me donne à votre

„ Mai-

„ Maiſon, non ſeulement pour mon bien VIII. Rel.
„ particulier, mais parce que ce vous eſt
„ un ſujet d'en tirer pluſieurs de la condui-
„ te de celui que Dieu vous a mis en main,
„ qui joignant la charité à l'autorité, eſt
„ capable de faire des merveilles. " Cette Lettre eſt écrite du 22. Juillet 1635. auquel tems je me ſeparois de la ſainte Communion; & c'étoit alors auſſi qu'on parloit de penitence, & que ſe faiſoient les autres choſes dont il ſe plaint.

Je laiſſe à juger quel étoit ſon ſentiment ou ſa diſſimulation pour M. de S. Cyran, & ſi j'avois tort de ſuivre les avis d'un homme dont il me parloit de la ſorte. Et il ne ſe peut excuſer, diſant qu'il ne ſavoit pas ce qui ſe paſſoit, comme il dit qu'il ne connoiſſoit pas aſſez M. de S. Cyran quand il nous le donna, puiſqu'il confeſſe qu'il étoit informé de tout par les Filles, encore qu'il n'y en eût qu'une.

Il en eſt de même de toutes les accuſations qu'il fait contre ledit ſieur Abbé, parce qu'il ne lui a point parlé depuis cette Lettre: de ſorte que dès-lors il devoit avoir connu ſes erreurs pretendues; & il étoit obligé, puiſqu'il croyoit, comme il dit, avoir l'entiere autorité ſur la Maiſon, de nous defendre de le frequenter, ou du moins accepter les offres que je lui fis plus d'une fois, comme je l'ai deja dit, ſur la connoiſſance que j'avois de ſes mecontentements ſecrets, de s'en defaire avec tant de facilité, qu'un ſigne ſuffiroit pour cela. Au contraire, à tous les avis que je lui demandois pour la conduite de la Maiſon, il me renvoyoit tou-

VIII. Rel. jours à lui, comme je le puis prouver par d'autres Lettres de sa main, dont il y en a une de la fin de Janvier 1636. & je sortis le 10. Fevrier suivant.

V. Caractere de Mademoiselle de Chameſſon.

Je dois dire qui est cette Fille dont je veux parler, & qui avoit une intelligence secrete avec M. de Langres. C'est une Demoiselle de très bon lieu, qui a beaucoup de bonnes qualités pour le monde, mais en laquelle il ne paroissoit aucune vocation pour la Religion. M. de Langres s'étant rencontré au decès de Madame sa mere *, & la trouvant de bel esprit, bien civile & fort propre à faire une Religieuse capable d'entretenir les Princesses, il l'exhorta de se donner à Dieu dans ce nouvel Institut; & y ayant trouvé de la disposition dans l'affliction où elle étoit, il nous l'envoya céans, pour y attendre l'établissement du S. Sacrement. Quand il fut fait, il la fit employer à être Maîtresse des Novices, & à tout le reste de la conduite de la Maison, la preferant aux Professes; de quoi elle se plaignoit souvent, disant qu'on lui faisoit tort de ne la pas traiter en Novice. Neanmoins elle se comportoit fort imperieusement à l'égard de toutes les Sœurs, qui en étoient si mal édifiées, que les Novices disoient ne se pouvoir resoudre de demeurer dans la Maison, si elle y demeuroit. Son humeur contredisante alloit jusqu'à M. de Langres même, avec lequel elle étoit pour l'ordinaire si mal, qu'il ne la pouvoit conduire, & cela fit qu'il

* La Baronne d'Oures en Champagne. Voyez le *Recueil de pieces*, imprimé en 1740. pages 45. & suiv.

qu'il me commanda de faire tout ce que je VIII. Rel.
pourrois pour la perſuader de ſe confeſſer à M. de S. Cyran, & lui dire toutes ſes peines. A quoi elle ſe reſolut facilement, ayant alors une ſi grande eſtime de lui, qu'elle l'admiroit, & nous diſoit ſouvent après ſes Sermons, que c'étoit un homme tout divin; & s'étant apperçue en ce tems-là de quelques refroidiſſemens de M. de Langres envers ledit ſieur Abbé de S. Cyran, elle m'en temoigna pluſieurs fois une grande douleur.

Je ſuppliai donc inſtamment ledit ſieur Abbé de l'écouter, & d'eſſayer de la gagner, en lui diſant tout ce que je pus en ſa faveur, afin qu'il eût bonne eſperance d'elle. Il faut remarquer que jamais je ne lui avois dit les peines qu'elle faiſoit aux Sœurs & à moi, de peur d'offenſer M. de Langres, qui la tenoit pour ſienne plus particulierement que les autres, & que je ſavois vouloir la faire Superieure. Non ſeulement j'avois ſoin par cette conſideration de ne rien dire de cette Fille à M. de S. Cyran que je penſaſſe pouvoir deplaîre à M. de Langres; mais de toute autre choſe, je ne lui en diſois rien de particulier, mais ſeulement je lui parlois de nos afflictions en general; & il nous prêchoit & nous conſoloit avec une charité extrême, ſans s'enquerir de plus que nous ne lui diſions. Car c'eſt ainſi qu'il fait avec tous ſes amis, leur donnant ce qu'ils lui demandent, ſans jamais s'avancer dans la connoiſſance de leurs affaires: dont tous ceux qui ont le bien de le connoître, pourront rendre temoignage.

VIII. Rel. VI. M. de Langres conſulte M. de S. Cyran ſur l'établiſſement de la Maiſon du S. Sacrement.

Il faut que je diſe ici que lorſque M. de Langres me dit qu'il vouloit communiquer à M. de S. Cyran l'affaire du S. Sacrement, (ce qui n'arriva que peu avant l'établiſſement) j'y eus grande oppoſition, & lui reſiſtai : non que je n'honoraſſe extrêmement M. de S. Cyran, & autant que je fais maintenant, y ayant huit ans que nous avions l'honneur de le connoître & de recevoir des effets de ſa charité en toutes les occaſions qu'il rencontroit de nous en rendre, (ſans que durant tout ce tems il ſe ſoit mêlé de nous confeſſer, ni de prendre connoiſſance de nos conſciences;) mais c'eſt que ſachant fort bien qu'en toutes choſes il vouloit qu'on ſuivît les regles & la verité, (ce qui n'avoit pas été obſervé en toute cette affaire,) je craignois qu'il n'y trouvât beaucoup à redire : de ſorte que je fis ce que je pus pour diſſuader M. de Langres de cette communication particuliere. Je lui dis qu'il me ſembloit qu'il valloit mieux qu'il demeurât avec lui, comme il y étoit, (ne lui diſant que le general des choſes,) parce qu'ainſi il demeureroit ſon ami, & le ſerviroit en tout ce qu'il pourroit; mais que s'il remettoit les choſes à ſon jugement, & l'obligeoit d'opiner, qu'il lui diroit la verité ſelon ſa lumiere; que j'apprehendois qu'elle ne fût pas conforme à la ſienne, & qu'ainſi il ſe brouilleroit avec lui & le perdroit.

A quoi il me repondit que je me trompois, & qu'il lui vouloit dire tous ſes deſſeins ſur l'Ordre du S. Sacrement pour les ſoumettre à ſes ſentimens, les ayant reconnus ſi ſaints & ſon jugement ſi admirable joint

joint à ſa grande ſcience, qu'il s'eſtimoit VIII. Rel.
heureux de la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir rencontré pour ſe conduire par ſes avis. Je me rendis à cela avec joie, (car j'avois bien des remords de conſcience,) mais ſans perdre ma crainte: de ſorte que j'obſervai toujours de ne dire à M. de S. Cyran que le moins que je pouvois des choſes que je voyois qu'il n'approuveroit pas; juſqu'à ce que M. de Langres m'ayant obligée de mettre ma conſcience entre ſes mains, & les ſuites de ces mauvais commencemens m'accablant d'affliction, je fus contrainte de tout dire.

Or je me ſens obligée de toucher ici les choſes à quoi M. de S. Cyran trouva à redire, qui ſont celles-ci; qu'on eût acheté au quartier du Louvre une Maiſon de trente-mille écus, dont plus des deux tiers étoient d'emprunt; qu'on voulût que l'Egliſe fût la plus magnifique qu'il ſeroit poſſible, & le Monaſtere auſſi; que les Filles euſſent un habit blanc & rouge de belle ſerge & écarlate; qu'il n'y eût que fort peu d'auſterités de corps; que les Sœurs du Chœur ne fiſſent aucun travail vil; que l'Office fût court; qu'on ne chantât point de grande Meſſe pour éviter le travail & la diſtraction; que les Filles fuſſent fort polies & civiles; qu'on les inſtruisît à bien parler; qu'on leur apprît des nouvelles du monde pour façonner leurs eſprits, diſant que tout cela ne nuiſoit point à la devotion, & ſervoit pour attirer le monde, ſur tout les Filles de la Cour & de qualité, dont il falloit tâcher de remplir la Maiſon. Ce qu'il

VIII. Rel. y avoit de bon, c'étoit que la clôture devoit être fort exacte ; enſorte que perſonne n'y entrât que les ſeules Fondatrices, quelques diſpenſes qu'on pût obtenir, à quoi les Religieuſes ne devoient point conſentir : mais celà alloit à l'excès, en ſorte que M. de Langres vouloit qu'on enterrât les Filles ſans Prêtres, pour le reſpect de la clôture.

Nous reconnûmes par les Sermons de M. de S. Cyran combien les choſes dont j'ai parlé étoient contraires à l'Evangile, & même aux premieres penſées que M. de Langres avoit eues de cette Inſtitution, qui fut en un tems où il paſſoit la plûpart des nuits à veiller devant le S. Sacrement ; dans laquelle devotion il eut inſtinct de fonder un Ordre pour honorer ce divin Myſtere d'une continuelle aſſiſtance, avec un eſprit ſeparé de toutes les choſes de la terre. Penſant alors que ce ſeroit des hommes, il les vouloit plus ſolitaires que les Chartreux, enſorte qu'on n'entrât point chez eux ; & que s'il falloit en voir quelques-uns, ce fût par une grille, & qu'ils ne parlaſſent jamais à aucunes femmes. Et lorſqu'il nous propoſa l'Inſtitut pour nous-mêmes, il deſiroit encore les mêmes choſes, c'eſt-à-dire que les Religieuſes de cet Ordre fuſſent extrêmement retirées, cachées, auſteres & pauvres. Ayant donc fait reflexion ſur tout cela, nous deſirames de nous renouveller & de correſpondre à la grace qui ſe remarquoit en ce premier deſſein de l'Inſtituteur, nous ſeparant de tout ce qui étoit ſurvenu de contraire ; ce qui nous obligea à un change-

ment

ment de mœurs qui deplut à M. de Langres, n'étant pas conforme à l'*éclat* qu'il deſiroit alors être en la Maiſon, mais plutôt à la vie cachée & au rabaiſſement que nous recherchions pour rendre honneur au Myſtere où le Fils de Dieu s'eſt extrêmement humilié. VIII. Rel.

VII. Suite de l'hiſtoire de Mademoiſelle de Chameſſon.

Mais pour revenir à cette Fille dont j'ai parlé, après que j'eus ſupplié M. de S. Cyran de la confeſſer & de la gagner s'il pouvoit, en lui faiſant entendre ſelon le deſir de M. de Langres que c'étoit un des meilleurs eſprits de la Maiſon & de qui ſeule je pouvois eſperer aſſiſtance en la conduite, elle s'y confeſſa & enſuite ſe plaignit à lui, comme elle avoit deja fait pluſieurs fois à M. de Langres, de ce qu'on ne la traitoit pas en Novice, & du tort qu'on lui faiſoit en cela. M. de S. Cyran jugeant qu'elle avoit raiſon, me dit que j'en devois parler à M. de Langres, & lui demander s'il approuvoit qu'on la dechargeât, la laiſſant dans le repos de ſa cellule ſelon ſon deſir & le beſoin qu'elle en avoit, qu'elle exprimoit fort bien. Je le fis ainſi, & M. de Langres me dit qu'il le trouvoit bon. Mais ſi-tôt que je lui eus fait ſavoir qu'on lui accordoit ſa demande, elle entra dans une grande triſteſſe. La premiere fois qu'elle vit M. de Langres enſuite, elle ſe raccommoda avec lui, étant auparavant preſque toujours brouillée; & elle ſe plaignit de ce qu'il la vouloit donner à M. de S. Cyran pour ſe defaire d'elle, & choſes ſemblables. En deux ou trois heures de tems que dura leur conference, elle le gagna ſi bien que, quand je retournai auprès de lui, au lieu que

VIII. Rel. j'avois accoutumé de le trouver chagrin au ſortir d'avec elle, (parce que ce n'étoit que des mecontentemens dont cette Fille l'entretenoit pour l'ordinaire,) je le trouvai tout gai. Il me dit qu'il ne l'avoit jamais vue ſi raiſonnable que ce jour-là, & qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit paſſé un tems ſi agréablement que celui qu'il avoit employé à ſon entretien. Depuis ce tems qui fut un peu après Pâques 1635. ils commencerent leurs ſecrets, & à n'uſer plus que de diſſimulation avec moi; au moins quant à M. de Langres, car pour ſa Fille elle me temoignoit aſſez librement ſes mecontentemens, juſqu'à me dire une fois en grande colere, que quand elle avoit demandé d'être dechargée on ne le lui avoit pas accordé, & qu'à cette heure on l'avoit fait avec honte, quoique cela ne ſe fût point paſſé d'autre façon que je l'ai dit ci-deſſus. Incontinent après elle ceſſa de ſe confeſſer à M. de S. Cyran, & commença à ſe rendre de plus en plus fâcheuſe, par toutes les contradictions qu'elle apportoit à tous les bons changemens qui ſe faiſoient, quoique M. de Langres temoignât les approuver en me parlant.

Cela continua de la ſorte juſqu'à la mort de Madame de Ligni qui arriva au mois de Janvier 1636. qu'étant ennuyée de toutes ces diſſimulations, & perdant toute eſperance que les choſes duſſent aller comme elles devoient ſous la conduite de M. de Langres, je me reſolus pour l'acquit de ma conſcience de mettre la Maiſon entre les mains de Monſeigneur de Paris. J'en parlai aux Sœurs, & les trouvai de même ſentiment que moi.

Pour

Pour le faire ſans qu'il parût au monde que VIII. REL.
je me ſeparois de M. de Langres, je priai M. le Chancelier de Notre-Dame de perſuader à Monſeigneur de Paris de me faire ſommer de lui fournir le Bref que je lui avois promis, ou de remettre la Maiſon à ſa ſeule obéiſſance, ſelon qu'il nous y avoit obligées en permettant notre établiſſement; & que ſur le refus que j'en ferois, il me fît commandement de revenir ici, mettant en ma place la Mere Genevieve alors Abbeſſe de céans, qui remettroit ſans difficulté la Maiſon entre ſes mains, n'ayant point d'engagement avec M. de Langres comme moi, & toutes les Filles (excepté une) étant diſpoſées à cela: ce que j'entrepris de moi-même, ſans que M. l'Abbé de S. Cyran me l'eût ſuggeré. Il eſt vrai que je le lui propoſai, & qu'après quelques ſurſéances, il ſe rendit à mon opinion & me laiſſa faire.

Cela s'executa de la ſorte; & ſi ſecretement que M. de Langres n'en eût aucune connoiſſance. Il fut extrêmement ſurpris quand il apprit qu'une heure après qu'il étoit ſorti du S. Sacrement, on m'étoit venu prendre dans un caroſſe pour me ramener céans, & qu'on avoit mis à ma place la Mere Genevieve; dont il eut pourtant une grande joie, penſant qu'il la gouverneroit comme il lui plairoit. Pour cela il la fut voir avec de grands complimens, & fit que ſa Fille en fit de même avec des proteſtations d'obéiſſance non pareilles, s'excuſant de ne me l'avoir pas rendue ſur mes defauts, dont elle lui fit une ample deduction. Mais la Mere ne tarda gueres à reconnoître les hu-

VIII. Rel meurs de cette Fille, née pour commander & non pour obéir ; deſorte qu'elle ſe reſolut de la renvoyer : à quoi la Fille même ſembloit incliner, comme on voyoit par les Lettres qu'elle écrivoit à M. de Langres (dont on prenoit copie ſecretement,) tant à cauſe qu'elle ne trouvoit pas la nouvelle Mere dans la condeſcendance qu'elle s'étoit promiſe, voyant particulierement qu'elle lui donnoit une compagne au Parloir (ce que je n'avois jamais entrepris,) que parce qu'elle jugeoit bien qu'elle remettroit la Maiſon ſous l'obéiſſance de Monſeigneur de Paris.

La Mere propoſa à M. de S. Cyran la penſée qu'elle avoit de ſupplier M. de Langres de retirer cette Fille, dont il la diſſuada, ſachant bien que cela offenſeroit extrêmement M. de Langres. Il lui dit qu'il étoit trop tôt, & qu'elle pourroit ſortir d'elle-même, comme il étoit aiſé de juger qu'elle eût fait, ſi M. de Langres ne l'eût retenue. La Mere le crut, & s'arrêta pour un tems ; mais trouvant une occaſion favorable ſur une échapée de la Fille, qui fit des plaintes au Parloir, elle ſe reſolut abſolument de prier M. de Langres de la retirer, dont il fut fort étonné, faiſant neanmoins ſemblant d'y conſentir. Mais ayant parlé à la Fille en particulier, il la perſuada de s'excuſer à la Mere du paſſé, & de lui faire en ſa preſence de nouvelles proteſtations d'obéiſſance. Il preſſa ſi fort la Mere de s'en contenter, qu'il la penſa gagner. Elle lui promit même ſur l'heure de faire ce qu'elle pourroit pour la garder. Mais ſa conſcience ne lui permit pas de tenir ſa parole. Au contraire, huit

jours

jours après, elle lui écrivit de telle façon qu'il connut bien qu'il n'y avoit plus d'eſperance; de ſorte que dès le lendemain il fit ſortir ſa Fille, & il n'a pas entré depuis dans la Maiſon du S. Sacrement. VIII. Rel.

Il commença auſſi-tôt à publier ſes accuſations contre M. de S. Cyran; & pour cela il fit amitié avec M. l'Abbé de Prieres, qu'il ſavoit avoir commencé à le calomnier. Je ne puis parler de tout le reſte qui s'en eſt enſuivi, n'en ſachant pas les particularités *, avec la certitude que je ſai tout ce que deſſus, où je proteſte devant Dieu ne dire pas un mot que dans la verité.

VIII. Mecontentemens de quelques Religieuſes de P. R. &c.

Quant aux mecontentemens qu'ont eu quelques-unes de nos Sœurs, M. de Langres ſait en ſa conſcience qu'ils ne venoient point de la conduite de M. de S. Cyran, mais du retabliſſement de notre Regle & des Coutumes anciennes de notre Ordre, qui avoient été ôtées quelques années auparavant par l'avis de M. de Langres, & remiſes par le propre mouvement de la Mere Abbeſſe, & de toutes les Sœurs; à quoi M. de S. Cyran ne fit que donner ſon approbation quand on le lui propoſa, n'ayant jamais rien ordonné céans, mais ſeulement dit ſon ſentiment quand il en a été prié, & encore fort inſtamment; laiſſant très libre de ſuivre ſes avis, ou de faire autrement. Ces Filles neanmoins s'imaginant qu'il étoit l'auteur de

* Voyez les Memoires de M. Lancelot & le *Recueil de pieces*, où ſe trouve l'Interrogatoire de M. de S. Cyran qui renferme des faits intereſſans à ce ſujet.

VIII. Rel. ce retabliſſement qu'elles ne pouvoient ſouffrir, (ayant demeuré au Monaſtere de Dijon où elles avoient pris l'eſprit de M. de Langres, & voulant auſſi croire que c'étoit lui qui avoit ſeparé notre Mere & moi de mondit Seigneur de Langres,) entrerent dans une étrange averſion contre lui & contre le Monaſtere; blâmant tout ce qui s'y faiſoit, & le rapportant à M. de Langres avec les exagerations & les mauvais ſens que leur paſſion leur y faiſoit donner. En quoi elles étoient entretenues par M. de Langres, qui improuvoit la conduite de la Maiſon, comme n'étant plus conforme à ſes maximes, (quoiqu'il eût temoigné au commencement avoir agréable qu'on eût retabli les *Obſervances*;) & il aſſuroit ces Filles, qu'elles ne faiſoient point mal d'y repugner: ce qui les fortifioit dans leur mauvaiſe diſpoſition, & les portoit à des murmures & à des deſobéiſſances continuelles, comme elles ſont prêtes de le temoigner, Dieu leur ayant fait la grace de ſe reconnoître depuis que M. de Langres a ceſſé de les voir & de leur écrire. Ce qui n'eût point eu de fin, ſi notre Mere * après les avoir longtems tolerées, ne ſe fût reſolue (craignant de repondre de ces ames devant Dieu) de ſupplier très humblement M. de Langres de ne plus venir à la Maiſon, à quoi elle ne fut induite par perſonne, mais ſeulement preſſée par ſa propre conſcience, comme je l'ai dit: au lieu que M. de Langres me charge de le lui avoir perſuadé; ce qui eſt ſi éloigné de

* La Mere Agnès qui ſucceda à la Mere Geneviève.

de la verité, que je ſuis obligée de confeſſer que par une vaine crainte, je la ſuppliai de differer; prevoyant ce qui eſt arrivé, que M. de Langres ne venant plus en ce Monaſtere, non plus qu'en celui du S. Sacrement, diroit avoir été exclus de tous les deux par M. de S. Cyran; ce qui redoubleroit la haine qu'il avoit conçue contre lui, comme il l'a temoigné juſqu'à ſe rendre ſon denonciateur. IX. Rel.

Fait en 1638. peu après la publication du Memoire de M. Zamet Evêque de Langres contre M. de S. Cyran.

IX.

Relation de ce que Madame de Pontcarré fit à Port-Royal, depuis qu'elle y entra comme bienfaitrice, juſqu'à ſa ſortie. Par la Mere Marie-Dorothée de l'Incarnation le CONTE.

I. Entrée de Mad. de Pontcarré à Port-Royal.

MAdame de Pontcarré entra à Port-Royal en 1626. Elle étoit ſeparée d'avec Monſieur ſon mari, qui mourut peu de tems après qu'elle fut entrée. Elle ſortit pour l'aller voir peu de jours avant qu'il mourût.

Elle fit un contract avant que d'entrer dans la Maiſon, que la Communauté ſigna, & où elle fit mettre ce qu'elle vouloit qu'on lui accordât. Je me ſouviens qu'elle ne deman-

IX. Rel. mandoit qu'une place pour mettre ſon lit & quatre pieds d'eſpace tout à l'entour. Elle demandoit auſſi une Sœur Converſe pour la ſervir. Enfin ce qu'elle demandoit étoit fort peu de choſe, & c'étoit d'une maniere ſi humble qu'on avoit ſujet de croire qu'elle vouloit ſe retirer pour penſer ſerieuſement à ſon ſalut.

Elle fit mettre auſſi dans ſon contract, par lequel elle donnoit huit mille écus en entrant, que ſi elle vouloit s'en aller un jour, on ne les lui rendroit pas; mais que ſi on la renvoyoit, la Maiſon les lui rendroit.

La Mere Angelique qui a toujours été fort ſenſible à la reconnoiſſance, fit beaucoup plus qu'elle n'avoit demandé. On lui donna une chambre & deux Sœurs du Chœur pour la ſervir, qui ſont ma Sœur Antoinette de S. Auguſtin (le Gros,) & ma Sœur Suzanne Julienne de S. Paul (des Moulins,) qui l'entretenoient auſſi. La Mere Angelique qui étoit encore Abbeſſe en titre, la voyoit fort ſouvent. Madame ſa ſœur (le Maître) ne bougeoit d'avec elle; & tout le monde contribuoit par l'ordre de la Mere Angelique à la ſatisfaire, c'eſt-à-dire à la bien ſervir & à la divertir.

II. Son caractere.

Elle étoit d'une humeur libre & hardie, & un peu legere. Elle le connoiſſoit fort bien. C'eſt ce qui lui fit mettre dans ſon contract qu'on ne lui rendroit point ſon argent, afin qu'elle n'eût pas envie de ſortir. Elle étoit aſſez reglée, & aimoit à s'occuper. Elle aimoit & ſe portoit au bien; & j'ai ouï dire à la Mere Angelique que ſi elle eût

eût été bien conduite on en eût fait quel- IX. Rel.
que choſe de bon.

M. l'Evêque de Langres (Zamet) étoit en ce tems là Directeur de la Maiſon, où il commençoit à conduire le temporel & le ſpirituel. Il vit cette Dame & en prit ſoin. Elle jouoit parfaitement bien du luth; & on lui faiſoit porter ſon luth au parloir, afin qu'elle jouât devant le Prelat, qui lui dit un jour qu'il falloit qu'elle fît un ſacrifice à Dieu de cette ſatisfaction: ce qu'elle fit auſſi-tôt, donnant tout à l'heure ſes luths & tous ſes Livres de muſique, dont on ne lui entendit plus parler depuis.

III. Son changement.

M. de Langres voulut qu'on employât les huit mille écus qu'elle avoit donnés à commencer le grand bâtiment du Cloître & des Dortoirs, &c. ce qui fut fait. Elle mit la premiere pierre de ce bâtiment; & on donna à cette Dame la galerie au deſſus des Parloirs, qui étoit de plein pied à la chambre qu'on lui avoit donnée en entrant. Elle fit faire dans cette galerie un Parloir & un Tour, un Oratoire tout peint de camayeu, & un grand cabinet. Elle fit encore faire une terraſſe devant les fenêtres de ſa chambre, où elle fit mettre quantité de caiſſes d'orangers; & il falloit que les Sœurs qui la ſervoient euſſent la peine de porter tout au haut de la Maiſon dix-huit ou vingt ſçaux d'eau pour les arroſer. Son traitement repondit à cela, & on n'y épargnoit quoi que ce ſoit, bien que la Maiſon fût alors extrêmement incommodée. Cette Dame auſſi de ſon côté pretendoit que tout lui étoit du, & agiſſoit d'un air fort imperieux: mais on

en

IX. Rel en ſouffroit tout, tâchant tant qu'on pouvoit à lui complaire. Elle eut auſſi dans la ſuite un homme au dehors de la Maiſon, pour faire ſes commiſſions & ſes affaires; de ſorte qu'elle n'étoit gueres moins libre que dans une maiſon ſeculiere & auſſi peu dependante.

Ce fut elle qui mena à la fin de 1629. la Mere Agnès à Dijon. Elle y demeura quelque tems, & en amena à ſon retour la Mere Jeanne de S. Joſeph (de Pourlans) ancienne Abbeſſe de Tard, avec ma Sœur Marguerite de la Croix Religieuſe de la même Maiſon. Elle aimoit fort cette Mere, tant pour ſa perſonne qui étoit fort aimable, qu'à cauſe de M. de Langres à qui elle étoit toute. Elle avoit part à tout ce qu'il y avoit de plus ſecret, & le Prelat l'entretenoit très ſouvent & très long tems; & bien que dans ces commencemens ce fût de choſes ſpirituelles & qui regardoient la conduite de ſon ame, peu à peu à meſure que la devotion de M. de Langres commença de ſe refroidir, les converſations changerent, & il venoit ſe divertir avec elle, y paſſant les journées, & y venant ſouvent dîner. Elle ſortoit pour manger avec lui, ſe faiſant ſervir par ſon Tour par les Sœurs qui la ſervoient d'ordinaire, quoique quelques-unes en euſſent de la peine, remarquant bien que le Prelat changeoit fort de conduite. Il le ſentoit auſſi lui-même; & dans la confiance qu'il avoit en elle, il lui diſoit, comme elle me l'a dit elle-même: „ Que „ les jugemens de Dieu ſont terribles, quand „ il abandonne les ames à la malice de leur

„ cœur

„ cœur & à leurs paſſions!" & choſes ſem- IX. REL.
blables qui faiſoient voir l'agitation de ſon eſprit. Tout cela ſe paſſoit du tems du gouvernement des Meres de Dijon.

La Mere Angelique fut établir le Monaſtere du S. Sacrement dans l'année 1633. & la Mere Jeanne de S. Joſeph demeura à Port-Royal juſqu'au mois de Septembre qu'elle s'en retourna avec ſes Religieuſes. En ce tems M. de S. Cyran étoit encore bien avec M. de Langres, & venoit quelquefois au Monaſtere. Je crois que ce fût en ce tems-là que la Mere Jeanne le vit & ma Sœur Marguerite de la Croix, & qu'elles lui firent un renouvellement, dont elles furent fort ſatisfaites, ayant beaucoup d'eſtime de lui; & je crois qu'elles s'en allerent dans les mêmes ſentimens. Mais lorſque M. de Langres changea, elles changerent toutes avec lui.

Ce Prelat venoit très ſouvent au Monaſtere, où il ne voyoit gueres que la Mere Jeanne & Madame de Pontcarré. Quelquefois il voyoit quelques Filles du Noviciat. La Mere Genevieve qui étoit Abbeſſe prenoit auſſi ſes avis. Mais lorſqu'il commença à ſe retirer de M. de S. Cyran, il ſemble que Dieu ſe retira auſſi de lui. Ce fut principalement depuis ce tems-là qu'il tomba dans un ennui inſupportable qui lui faiſoit chercher à ſe divertir, ne pouvant plus s'appliquer à parler des choſes de conſcience & de direction, dont il temoignoit un grand éloignement. Il paſſoit des journées entieres dans le Parloir de Madame de Pontcarré à parler avec elle. Ils alloient auſſi

IX. Rel. auſſi ſouvent chez Madame de Villarceaux, dont elle lui avoit donné la connoiſſance ; & ils ſortoient hors la ville, pour ſe promener. Ce commerce alla ſi avant que Madame de Pontcarré prenoit le ſoin de faire meubler la Maiſon qu'il avoit achettée au fauxbourg de S. Germain, où il avoit fait bien des ajuſtemens, &c.

IV. Elle s'indiſpoſe contre M. de S. Cyran.

Environ ce tems-là la Mere Prieure de Port-Royal qui étoit ma Sœur Suzanne du S. Eſprit (de la Roche) voulut ſortir de cette Maiſon ne croyant pas y pouvoir garder la Regle, dont elle s'étoit fait une idée qui lui perſuadoit qu'il falloit remettre la Maiſon ſous la juriſdiction de l'Ordre, pour la bien garder. Ayant trouvé trop de reſiſtance dans la Maiſon, ſur tout parce que la Mere Angelique y mit ordre, & n'ayant pu gagner que peu de perſonnes, elle ſe reſolut de ſortir. Elle prit le pretexte d'aller ſervir Madame l'Abbeſſe d'Argenſoles à la reforme qu'elle vouloit faire dans ſa Maiſon, & ſe fit demander par cette Dame, par le moyen des Moines qui la venoient voir * & qu'elle voyoit ſeule. Cela fut cauſe que M. de Langres ſe reſolut de faire revenir la Mere Agnès de Tard où elle étoit Abbeſſe. Il y eut encore quelqu'un qui preſſa M. de Langres pour ce retour de la Mere Agnès qui n'en avoit gueres envie. L'on a cru qu'il avoit eu deſſein de faire revenir la Mere Jeanne (que M. l'Archevêque avoit voulu qui s'en allât,) pour être Superieure au S. Sacrement ou à Port-Royal,

* M. de Prieres, M. des Pierres, M. de Chatillon & autres.

Royal, & de laiſſer la Mere Agnès à Tard. IX. Rel.

Durant le tems que la Mere Jeanne fut à Tard juſqu'au retour de la Mere Agnès & de nos Sœurs qui étoient avec elle, Madame de Pontcarré mandoit à la Maiſon de Tard toutes les nouvelles. Il arriva au même tems que la Prieure dont j'ai parlé deſiroit ſi fort la pratique de la Regle, que la Mere Abbeſſe en parla à M. de S. Cyran, qui fut d'avis que l'on remît à deux heures les Matines que l'on avoit dites depuis que l'on étoit à Paris le ſoir, & que l'on reprît d'autres Obſervances de la Regle. Madame de Pontcarré manda tout cela à Tard d'une maniere équivoque qui faiſoit croire que l'on ſe remettoit ſous la juriſdiction de l'Ordre, de même qu'on en reprenoit les Obſervances. Comme elle diſoit ces choſes d'une maniere ridicule, on prit à Tard une impreſſion pareille, de ce qui ſe faiſoit dans la Maiſon par l'avis de M. de S. Cyran; de ſorte que la Mere Agnès avoit de la peine de tout cela, & de ce qu'on prenoit l'avis de M. de S. Cyran & qu'on le preferât à M. de Langres qui étoit dans ſon eſprit le même qu'elle l'avoit laiſſé, y paſſant pour un ſaint, comme il parut en effet. Nos Sœurs qui étoient avec elle avoient les mêmes ſentimens pour lui, de ſorte qu'elles revenoient avec une grande repugnance.

V. Pluſieurs Religieuſes entrent dans les mêmes vues qu'elle.

La Mere Agnès & les Sœurs qui l'accompagnoient & qui avoient été indiſpoſées par Madame de Pontcarré, furent à la Maiſon du S. Sacrement. La Mere Angelique parla à la Mere Agnès, & l'informa de tout.

Mais

IX. Rel. Mais la trouvant fort froide & prevenue, elle lui dit qu'elle ne lui demandoit que ſix mois pour être detrompée. La Mere Agnès étant à Port-Royal lui manda bientôt qu'il ne lui avoit fallu que ſix jours pour la remettre en repos ſur tout.

Les autres de nos Sœurs qui étoient revenues de Tard avec elle, ne furent pas ſitôt perſuadées. Il y en eut qui demeurerent long-tems ſans changer de ſentimens, & qui ne l'ont fait que par une grace ſinguliere de la miſericorde de Dieu: ce qui fut cauſe que demeurant fortement attachées à M. de Langres elles faiſoient une eſpece de ſchiſme dans la Maiſon, ayant toujours communication avec lui par le moyen de Madame de Pontcarré, ſe ſervant de ſon Parloir pour le voir & lui faire tenir leurs Lettres. Elles ne bougeoient de la chambre de cette Dame, en ſorte qu'on les y laiſſa ſeules; la Sœur qui avoit accoutumé de l'aller entretenir, ne s'y voulant pas trouver avec elles, & voyant bien auſſi qu'elle leur donnoit quelque contrainte, parce qu'elle ne pouvoit pas prendre part à leurs ſentimens. Enfin elles faiſoient un parti, appuyées de cette Dame, & condamnoient toute la conduite de la Maiſon.

L'une d'elles étoit ma Sœur Marie Claire, ſœur de la Mere Angelique, qu'un excès de zele & l'ardeur naturelle de ſon eſprit avoit portée à s'attacher trop fortement à la conduite de M. de Langres qu'elle eſtimoit comme un ſaint, ainſi qu'avoit fait la Mere Angelique dans le commencement; & comme cette Sœur avoit demeuré pluſieurs

an-

années à Dijon où elle n'avoit pu s'apperce- IX. Rai-
voir du changement de ce Prelat, elle en conſervoit la même eſtime. Il eſt vrai que depuis qu'elle fut revenue elle entrevit bien qu'il agiſſoit d'une autre maniere; & elle a dit depuis qu'elle gemiſſoit dans ſon cœur, & diſoit à Dieu dans l'apprehenſion que cela lui donnoit, *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem:* [Vous ne permettrez pas, Seigneur, que votre Saint éprouve la corruption:] mais elle tâchoit de ne pas donner lieu à ce diſcernement.

L'attachement de ces Filles continuant toujours auſſi bien que la diviſion d'avec leurs Superieures qui en étoit l'effet, ces dernieres jugerent qu'elles ne pouvoient plus en conſcience les laiſſer en cet état, & qu'il falloit au moins les tirer de l'occaſion en attendant qu'il plût à Dieu de toucher leur cœur. Pour ce ſujet la Mere Agnès qui étoit devenue Abbeſſe ſe reſolut d'écrire à M. de Langres pour le ſupplier de ne plus venir à Port-Royal, où il ne voyoit plus que ces Filles là; lui faiſant entendre avec le plus de reſpect qu'elle put qu'elles n'en uſoient pas bien, que cela contribuoit à les entretenir dans un eſprit de diviſion, &c. En même tems elle defendit à ces Filles de parler à Madame de Pontcarré qui en fut bleſſée comme on peut croire.

VI. Elles reviennent de leur erreur.

Cependant il parut que ce remede, quoiqu'un peu violent, étoit tout à fait neceſſaire. Depuis que ces Filles ne furent plus ſoutenues par les entretiens du Prelat & de la Dame, ni attirées par l'inclination de leur complaiſance, elles commencerent à regar-

der

IX. Rel. der d'un autre œil le reglement de la Maiſon & à en goûter la conduite. De plus, ce que l'on doit attribuer aux prieres de la Mere Angelique & de la Mere Agnès, & à celles auſſi de ma Sœur Catherine de Sainte Felicité leur mere qui pleuroit & prioit avec une ardeur extrême pour ma Sœur Marie Claire, Dieu toucha ces Filles d'un ſi grand mouvement de penitence qu'on eut plus de beſoin de les faire ſe moderer que de les exhorter à reparer leurs fautes par une ſatisfaction exemplaire *.

Dieu avoit tellement repandu en ce tems l'eſprit de penitence par la conduite de M. de S. Cyran, qu'il avoit banni des ames toutes les vues humaines par leſquelles on eſt ſouvent retenu de faire paroître au dehors les ſentimens qu'on a dans le cœur. Bien que les verités de la penitence fuſſent inouïes en ce tems-là & contredites de tout le monde, on n'y eût point d'égard: toutes ces Filles ſe porterent à des ſatisfactions exemplaires. Les unes ſe ſeparerent de la Communauté par une très étroite & très longue retraite. Une autre reprit le rang & l'habit de Novice qu'elle porta longtems. Et ma Sœur Marie-Claire qui n'étoit tombée que par un dereglement de zele, fut ſi animée d'une ardeur nouvelle pour la penitence qu'elle deſira d'en porter des marques toute ſa vie, & d'embraſſer l'état des Sœurs Converſes, pour achever d'y conſumer bientôt ſes forces qui étoient deja fort épuiſées par les exercices humbles & laborieux.

* Voyez la Vie de la Sœur Marie Claire dans la III. Partie V. Relation.

rieux. On lui accorda ſeulement pour un tems ce qu'elle demandoit pour toujours. Elle prit l'habit des Sœurs Converſes & leur travail, où elle paſſa pluſieurs mois. IX. Rel.

VII. Suite de la conduite de Mad. de Pontcarré.

De tels changemens ne pouvoient qu'ils ne paruſſent fort étranges à Madame de Pontcarré. Elle s'en railloit & les condamnoit ouvertement. Mais elle n'avoit plus de correſpondance au dedans de la Maiſon, ce qui faiſoit qu'elle s'y deplaiſoit beaucoup. Elle ſe choquoit de tout ce qu'elle voyoit. Elle faiſoit & diſoit des choſes fort deſobligeantes ſe moquant de tous les changemens qui avoient été faits. Cela alla ſi loin que lorſque M. de S. Cyran fut arrêté priſonnier (au mois de Mai 1638.) elle mit à l'avant-chœur un billet qu'elle avoit fait imprimer pour recommander M. de S. Cyran aux prieres, & où elle le faiſoit parler lui même avec les termes d'un homme conſterné & qui ſe ſent coupable. Ce fut l'idée que j'en eus en liſant ce billet; & ne pouvant comprendre cela, j'en fus bientôt éclaircie ayant appris d'où il venoit.

Cette action toucha étrangement nos Meres & toute la Maiſon, en ſorte que l'on reſolut de changer de conduite à l'égard de cette Dame, pour lui ôter l'occaſion de faire pareilles choſes. On prit le parti de ne plus ſouffrir qu'elle allât ſeule par la Maiſon & on lui dit qu'on la ſuivroit doreſnavant: ce qui la choqua terriblement On lui donna ma Sœur Marguerite de la Paſſion (Gouimar) qu'elle avoit toujours bien aimée & à qui elle avoit ce me ſemble procuré d'être Religieuſe céans. Tout cela la

IX. Rel. mit en ſi mechante humeur qu'un jour elle s'emporta contre elle & lui donna quelques coups avec ſa ſerviette, étant alors à table. Elle donna encore dans d'autres emportemens.

VIII. Elle ſort de Port-Royal.

Enfin la Mere Angelique s'aviſa de lui faire l'offre de lui payer la rente des huit mille écus qu'elle avoit donnés à la Maiſon avec la condition que j'ai dite, pour lui faciliter le moyen de ſe retirer, étant la ſeule choſe qui la retenoit dans la Maiſon. Elle fut bien ſurpriſe de cet offre, & elle avoit peine à croire que ce fût tout de bon que la Mere le lui faiſoit. Elle la pria donc de l'en aſſurer & lorſque la Mere l'eut fait, elle en fut très ſatisfaite & ſe reſolut de ſortir. Cependant elle voulut être aſſurée de la promeſſe de la Mere par un Acte qui fût paſſé avec la Communauté, & qui portoit qu'on lui payeroit cette ſomme par quartiers, faute de quoi elle rentreroit dans la Maiſon. Dieu nous a fait la grace de le faire avec tant de ponctualité & toujours par avance, qu'elle en a eu de la peine, regardant cela comme une marque de la crainte que l'on avoit qu'elle ne revînt avec nous.

Elle emporta de la Maiſon generalement tout ce qu'elle put qui lui appartenoit, juſqu'aux lambris, les chaſſis, les fenêtres & les ais de la terraſſe : il ne reſta rien que ce qu'on ne put rompre. L'on regardoit tout ce debris avec joie ſe voyant delivrée d'une perſonne qui n'étoit plus dans la Maiſon que de corps & qui en étoit entierement éloignée d'eſprit, de cœur & de ſentiment.

Ma-

Madame de Pontcarré s'eſt repentie depuis d'être ſortie & a demandé à revenir. Mais n'ayant pas voulu accepter les conditions qu'on lui demandoit pour ſatisfaire comme elle devoit ſur le ſujet de M. de S. Cyran, elle eſt morte chez elle à Iſſi cinq ans après ſa ſortie *, & eſt enterrée aux Incurables. X. Rel.

X.

Relation de la conduite de la Mere Angelique dans la premiere Maiſon du S. Sacrement, & de diverſes choſes qui ont rapport à cet Etabliſſement. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de LIGNI.

LE Roi Louis XIII. étant demeuré très-malade à Lion en 1630. & étant deſeſperé des Medecins, demanda le S. Viatique qu'il reçut avec beaucoup de pieté. Il en eut auſſi-tôt un ſoulagement ſi conſiderable, qu'il fut regardé comme un effet mi- I. Etabliſſement de la Maiſon du S. Sacrement.

* Les Religieuſes de Port-Royal ont mis dans leur Necrologe, avec la qualité de *Bienfaitrice inſigne*, Madame Marie le Preſvôt veuve de M. de Pontcarré Conſeiller du Roi. Ce que l'on vient de lire de ſa conduite ne permet pas de douter que ſon article a été un peu retouché par l'Editeur du Necrologe imprimé. Quoiqu'il en ſoit Madame de Pontcarré mourut le 15. Août 1644.

X. Rel. raculeux. Enſuite il fit vœu par un mouvement de reconnoiſſance de ſe rendre Fondateur du Monaſtere du S. Sacrement, dont on pourſuivoit alors l'établiſſement. Il ordonna à M. le Garde des Sceaux (de Marillac,) d'en expedier les Lettres patentes; ce qu'il fit, en les faiſant fort avantageuſes en reconnoiſſance de cette gueriſon miraculeuſe dont il étoit fait mention dans ces Lettres, auſſi bien que du vœu de Sa Majeſté. On ne put obtenir neanmoins de feu M. l'Archevêque de Paris (Jean-François de Gondi,) pour les raiſons que la Mere Angelique & ma Sœur Catherine de S. Jean ont écrites *, & que je ne repeterai point ici; on ne put, dis-je, obtenir de lui, de commencer cet établiſſement juſqu'au 8. de Mai 1633. que la Mere Marie Angelique entra dans la Maiſon du S. Sacrement avec trois autres Religieuſes Profeſſes de Port-Royal nommées Sœur Marguerite de la Trinité de Mauroy, Sœur Agnès de la Mere de Dieu de Chouy de Penſieres, & Sœur Anne de S. Paul Arnauld. Elle y mena auſſi quatre poſtulantes, tirées de Port-Royal, Sœur Catherine de Sainte Agnès Arnauld; Sœur Anne de la Nativité Hallé, Sœur Magdelaine de Sainte Agnès de Ligni, Sœur Anne de Jeſus de Foiſſy, & une Sœur Converſe Profeſſe de l'Abbaye de Tard. Madame la Ducheſſe de Longueville (Louiſe de Bourbon-Soiſſons) mena la Mere Angelique & les trois profeſſes dans ſon caroſſe. Madame d'Andilli & Madame de Ligni, me-

* Voyez ci-devant la II. Relation n. .. & la VI. n. 4.

menerent les autres ; & pluſieurs perſonnes X. REL.
de condition nous vinrent recevoir. La Maiſon fut benite par M. le Blanc, Official & Grand-Vicaire de M. de Paris. Le lendemain 9. Mai, M. l'Archevêque de Paris y vint dire la Meſſe pontificalement, & y mit le S. Sacrement. Après la Meſſe, il vit au parloit la Mere Angelique & ſes Filles, à qui il ſouhaita mille benedictions, & il leur parla avec bien de la bonté, & dit à la Mere qu'il prioit Dieu qu'elle devint une Mere feconde.

Il faut remarquer que dans le premier deſſein que l'on avoit eu de cet Inſtitut, il devoit y avoir trois Superieurs : ſçavoir, M. l'Archevêque de Paris, M. l'Archevêque de Sens & M. l'Evêque de Langres : & après bien des difficultés, la Bulle fut enfin expediée, au mois d'Août 1627. La Mere Angelique ayant été établie Superieure par M. l'Archevêque de Paris, M. de Langres qui étoit depuis quelque tems Directeur de la Mere Angelique & de Port-Royal & qui avoit eu les premieres penſées de cet Inſtitut, avoit fait tous ſes efforts pour faire nommer à cette Superiorité quelques autres Religieuſes qu'il croyoit plus accommodantes à ſes deſſeins, & qui portoient les choſes à une *magnificence* qui étoit auſſi contraire aux ſentimens de la Mere Angelique, qu'à l'eſprit de ſimplicité & de pauvreté qui ſe doit trouver dans une Maiſon veritablement Religieuſe. Mais voyant qu'il n'avoit pû faire établir d'autre Superieure, parce que M. de Paris n'y avoit point voulu conſentir, il aſſocia à la Mere Angelique pour le gouver-

X. Rel. nement du Monaſtere (contre toutes les regles) une Poſtulante nommée Sœur Anne de Jeſus, de qui il faiſoit beaucoup d'état, & qu'il vouloit former pour être Superieure, auſſi-tôt qu'elle ſeroit Profeſſe; la croyant fort propre pour la conduite, parce que c'étoit une Fille de condition, fort bien faite, qui ſavoit bien parler & entretenir le monde, & qui avoit de l'eſprit, quoi qu'elle ne l'eût pas fort ſolide & qu'elle l'eût aſſez altier. Elle n'avoit d'ailleurs aucune experience de la Religion, dont elle n'avoit pas même compris l'eſprit; & comment auroit-elle ſu bien commander, puiſqu'elle n'avoit jamais appris à obéir?

II. Vertu de la M. Angel.

On peut dire au contraire, que quoique la Mere Angelique eût preſque toujours été Superieure, elle ſavoit neanmoins parfaitement obéir, ſa charge lui ayant toûjours été d'un poids inſupportable, depuis que Dieu l'eut touchée, & s'étant, lorſqu'elle s'en demit, reduite en quelque ſorte au dernier rang. Elle n'en tenoit point d'autre que celui qui lui échéoit au hazard, qui étoit ſouvent le dernier, parce qu'en ce tems-là, on tiroit toutes les années les rangs, les Meres de Dijon ayant ôté toutes les coûtumes de l'Ordre & en ayant établies d'autres qu'elles avoient priſes elles-mêmes. Pour ce qui étoit de la conduite de la Maiſon, la Mere en laiſſoit entierement le ſoin à M. de Langres & aux Religieuſes qu'il y avoit introduites, qui gouvernoient la Mere Marie Genevieve de S. Auguſtin (le Tardif) alors Abbeſſe de Port-Royal, ſans qu'il parut que la M. Angelique ſe mêlât de rien, ayant ſouf-

ſouffert avec une humilité & une ſoumiſſion qui n'a gueres d'exemple, qu'on changeât dans le Monaſtere de Port-Royal beaucoup de choſes qu'elle y avoit ſaintement établies. X. Rel.

Elle ne fit pas moins paroître ſon humilité & la ſimplicité de ſon obéiſſance, dans le Monaſtere du S. Sacrement, en s'aſſujettiſſant à un ordre auſſi extraordinaire qu'étoit celui de M. de Langres, qui lui avoit ordonné de ne rien faire ſans l'avis de la Poſtulante dont j'ai parlé & de l'employer aux premieres charges. Ce qu'elle fit d'une maniere, qui étoit le ſujet de l'admiration de ſes Filles, quoique ce ne fût pas toûjours ſans y trouver à redire, parce que n'ayant pas autant d'humilité que la Mere & autant de docilité, elles ſouffroient ſouvent avec quelque impatience, qu'une Fille nouvellement entrée en Religion, la moins ancienne de toutes & qui étoit ſans aucune experience ni beaucoup de vertu, eût la connoiſſance & la conduite de toutes choſes, & qu'elle s'élevât même au deſſus de la Mere Angelique, qui étoit contrainte de lui ceder. Et comme elles regardoient cela aſſez humainement, elles avoient quelque peine à s'y ſoumettre, quoique le reſpect qu'on avoit pour la Mere fit qu'on diſſimulât. M. de Langres établit cette Fille Maîtreſſe des enfans & des Poſtulantes qui commençoient à ſe preſenter, quoiqu'elle ne fût elle-même que Poſtulante. Il eſt vrai qu'il fit la ceremonie de la propoſer aux Sœurs pour la leur faire agréer, mais perſonne n'oſoit s'y oppoſer, quoiqu'on ne le pût approuver.

X. Rel. La Mere Angelique étant dans ce nouveau Monaſtere ſe rendit l'exemple de toutes ſes filles, qu'elle deſiroit former pour être parfaites Religieuſes. Elle ſe rendit la plus exacte de toutes aux *Obſervances* & ſur tout à l'Office, à l'aſſiſtance & à la veille devant le S. Sacrement; ſe faiſant ſouvent de grandes violences pour y aſſiſter, étant ſujette à de grandes migraines & à des coliques de pierre très violentes. Elle s'y rendoit la premiere autant qu'elle pouvoit. Elle n'alloit point pendant ce tems-là au Parloir, ſans une neceſſité indiſpenſable: dans les autres tems-mêmes elle s'en retiroit le plus qu'elle pouvoit, & elle diſoit que nous y perdions toujours & que les ſeculiers ne gagnoient gueres à notre entretien, quoique je lui doive ce temoignage que Dieu a touché pluſieurs perſonnes par ſes paroles. Elle n'alloit point au Parloir pour ſa ſatisfaction, mais ſeulement lorſqu'elle y étoit engagée par quelque neceſſité, où par quelque raiſon de reconnoiſſance où de charité: comme elle a fait ſouvent pour ſervir l'Ordre au ſujet de la reforme à la priere du bon M. l'Abbé de la Charmoye. Elle voyoit auſſi plus volontiers les perſonnes pauvres & affligées que les autres. Je me ſouviens entr'autres d'une famille de bons Marchands qui étoit ruinée; je ne ſçai par quelle occaſion ils s'adreſſerent à la Mere, ſi ce n'eſt que la reputation de ſa charité les y portât. La pauvre Marchande qui étoit dans une extrême neceſſité, la venoit voir aſſez ſouvent, & lui amenoit ſes enfans, entre leſquels il y avoit une petite aveugle. Il n'eſt

pas

pas croyable combien la Mere Angelique avoit compaſſion de leur miſere, & combien elle prit ſoin de les conſoler & de leur donner quelque aſſiſtance. Elle avoit de la joie quand elle pouvoit retrancher quelque choſe de ſes beſoins, & de ceux des ſes Filles qui s'en privoient de bon cœur pour accommoder ces pauvres perſonnes. Pendant qu'elle a été dans ce Monaſtere, elle a encore aſſiſté d'autres perſonnes neceſſiteuſes dont elle avoit eu connoiſſance par quelque rencontre ; ſa charité la rendant la Mere de tous les pauvres par tout où elle ſe trouvoit. Elle tâchoit de leur faire gagner leur vie, leur donnant auſſi ce qu'elle pouvoit pour les faire ſubſiſter. Elle faiſoit nourrir de pauvres enfans, & ne pouvoit apprendre aucune neceſſité qu'elle n'y pourvût autant qu'il lui étoit poſſible ; & quand elle n'avoit pas de quoi le faire, elle leur procuroit quelque aſſiſtance de quelques perſonnes de condition de ſes amis. Cependant cette Mere ſi genereuſe n'aimoit nullement à demander, & il falloit que ſa charité lui fit ſurmonter en cela ſa repugnance naturelle. X. Rec.

Si elle étoit ſi charitable envers les perſonnes étrangeres, on ne peut pas douter qu'elle ne le fût à l'égard de ſes Filles qu'elle aimoit avec une tendreſſe incroyable. Il n'y avoit aucune ſorte de ſervice, qu'elle ne leur rendît dans les occaſions. Elle prenoit ſouvent la peine elle-même, de faire le feu après Matines, pour faire chauffer les Sœurs ; & s'il arrivoit que quelqu'une ne s'y rendît pas, elle l'alloit chercher elle-même. Elle entretenoit auſſi l'hyver du feu dans une

X. Rel. chambre où elle ſe retiroit le jour, pour la commodité des Sœurs qui avoient affaire à elle. Elle vouloit que toutes les Sœurs euſſent la liberté de s'y aller chauffer; & lorſqu'elles en faiſoient difficulté, elle leur diſoit: „ Vous m'obligerez de ſortir d'ici & „ de m'aller mettre dans un trou, parce „ que je ne puis ſouffrir qu'on diſe *la cham-* „ *bre de notre Mere*; je n'ai rien à moi, „ & c'eſt ma plus grande joie de ne rien „ avoir." Quand elle n'étoit pas malade, elle couchoit au dortoir comme les autres, quoi qu'il fût aſſez incommode, ayant été fait dans le grenier, où il faiſoit très chaud en été & très froid en hyver, parce que le plafond étoit tout proche des tuilles, & qu'il étoit fait ſi legerement qu'il n'empêchoit point qu'il ne plût dans le dortoir & dans nos cellules, où nous avons vu ſouvent tomber l'eau ſur nos lits & geler en même-tems de ſorte qu'il falloit emporter nos couvertures le ſoir pour les degeler devant le feu. Elle avoit un très grand ſoin que les Sœurs ne manquaſſent de rien, quoi que le Monaſtere fût fort incommodé, le Roi qui s'en étoit declaré le fondateur & feue Madame de Longueville la fondatrice n'ayant donné ni l'un ni l'autre aucun fonds. La Mere prenoit la peine de faire elle-même le linge & les habits des Sœurs, ce qu'elle faiſoit avec tant de charité qu'elle demandoit ſouvent aux Sœurs, ſi elles n'avoient beſoin de rien; & elle ne ſe donnoit point de repos qu'elle ne les eût accommodées. Quoi qu'elle eût grand ſoin que leurs habits fuſſent commodes ſelon la ſaiſon, elle n'en avoit pas moins

qu'ils

qu'ils fuſſent faits fort ſimplement & ſans X. REL.
aucune façon qui reſſentît celles du monde; & elle diſoit que quand elle ſeroit morte, s'il arrivoit qu'on fît quelque choſe de trop ajuſté elle reviendroit plutôt pour l'empêcher. Elle deſiroit auſſi que les étoffes fuſſent viles & des moindres, quoiqu'elle les voulût chaudes en hyver. Comme c'étoit l'amour de la pauvreté & de ce qui eſt vil & non pas l'épargne qui la portoit à cela, lorſqu'on lui repreſentoit que les habits ne duroient point & que les étoffes fines durent davantage, elle repondoit avec force qu'elle aimoit mieux qu'on en fît plus ſouvent que de manquer à ce que la Regle ordonne de prendre pour les vêtemens des Religieux, des étoffes les plus viles, & qu'il ne falloit point changer la ſerge de Moüy ni la forme des habits qu'elle avoit donnée. Elle ajoutoit que la ſimplicité & la pauvreté étoient l'ornement d'une Religieuſe.

Elle nous a ſouvent dit que s'il y avoit quelque choſe dans la Maiſon qui fût plus pauvre, plus vile, plus ſale & plus incommode, chacune devroit deſirer que ce fût pour ſoi; & qu'elle ne pouvoit comprendre comment une Religieuſe pouvoit jamais refuſer quelque choſe pour quelqu'une de ces raiſons; qu'il falloit qu'elle oubliât ſa profeſſion & l'obligation qu'elle avoit par ſes vœux & par ſa regle, d'aimer tout ce qui eſt vil & abjet. Enfin, elle ne nous parloit jamais avec plus de chaleur & de zele, que lorſqu'elle nous exhortoit à l'amour de la pauvreté, & à deſirer que les autres nous fuſſent preferées en toutes choſes. Elle ne

X. Rel. ſe contentoit pas de nous donner ces inſtructions de paroles ſeulement ; mais elle le faiſoit encore bien plus puiſſamment par ſes exemples ; prenant pour elle tout ce qui étoit le moindre, & ne pouvant ſouffrir qu'on lui donnât d'habits neufs, diſant pour cacher ſa vertu, qu'ils l'incommodoient. Elle avoit une grande joie quand elle voyoit des pieces à ſon habit, & elle diſoit que c'étoient les pierreries des Religieuſes. Elle a porté long-tems une grande piece à la manche de ſa robe de toile jaune qu'elle y avoit miſe, & ſi on ne s'en fut aperçû & qu'on ne l'eut ôté en refaiſant ſa robe, elle l'auroit portée juſqu'au bout.

Elle s'appliquoit aux moindres choſes qui regardoient les beſoins des Sœurs. Elle alloit ſouvent à la cuiſine goûter à ce que l'on aprêtoit, & l'aſſaiſonnoit elle-même quand il y manquoit quelque choſe. Mais quoi que la Mere voulût que les Officieres fiſſent bien, elle deſiroit neanmoins que les Sœurs fuſſent fort mortifiées, & qu'elles ne ſe plaigniſſent jamais de ce qui leur manquoit ; & que ſi elles avoient quelque beſoin, elles le lui repreſentaſſent humblement, ſans en parler les unes avec les autres. On lui dit un jour que la cuiſiniere étoit bien affligée, parce qu'il étoit arrivé un accident qui avoit gâté tout ſon dîné, & que les Sœurs n'auroient rien. La Mere la fit venir & lui dit qu'elle ne ſe mît pas en peine & qu'elle iroit faire le dîné ; ce qu'elle fit en effet. Une autre fois elle apprit que cette Sœur, qui étoit Profeſſe Converſe de l'Abbaye de Tard, & qui vouloit obſerver la regle

regle de S. Benoît en mangeant maigre, quoiqu'on ne le fit que trois fois la ſemaine au S. Sacrement où on avoit pris la Regle de S. Auguſtin, gardoit pour elle tous nos reſtes des jours maigres, qu'elle mangeoit tout le long de la ſemaine, ne voulant rien faire exprès pour elle. La Mere alla à la cuiſine, comme cette Sœur alloit au Refectoire, & lui fit elle-même des œufs, parce qu'elle la laiſſoit libre de faire ſa Regle. (Car cette fille n'avoit pas deſſein de demeurer dans cette Maiſon, & deſiroit retourner à la ſienne de Tard.) Après le dîner, la Mere lui dit gayement que toutes les fois qu'elle ne ſe feroit point à dîner, elle lui en iroit faire elle-même; ce qu'elle lui diſoit d'une ſi bonne grace, que quoi que la Sœur fut bien mortifiée de lui avoir donné cette peine, elle ne pouvoit neanmoins s'empêcher d'en rire avec les autres à la Conference, où elle nous dit qu'elle n'avoit jamais mangé d'une ſi bonne aumelette. X. Rel.

Au commencement qu'on fût dans cette Maiſon, pluſieurs des Sœurs y demeurerent malades, & la Mere les aſſiſtoit & leur rendoit tous les ſervices poſſibles avec une charité incroyable. Et comme elle étoit perſuadée que la Superieure eſt chargée de tous les offices, elle ſe conſideroit par-tout comme la premiere Officiere; ce qui faiſoit qu'elle ne trouvoit rien de trop bas ni de trop fatiguant pour elle, croyant que ſa charge l'obligeoit de tout embraſſer. Auſſi perſonne n'a jamais mieux compris qu'elle, ce precepte de Notre Seigneur, que celui qui eſt le plus grand doit devenir comme le moin-

X. Rel. dre, & celui qui gouverne comme celui qui ſert. Elle le pratiquoit en toutes ſortes de rencontres, où, comme j'ai marqué, il n'y avoit rien de penible & de vil qu'elle ne fit; mais ſurtout, cela a paru dans les maladies qui portoient quelque mauvais air.

III. Mort de la Sœur Anne de S. Paul Arnauld. Sa vertu.

Environ ſix mois après qu'on fût au S. Sacrement, ma Sœur Anne de S. Paul demeura fort malade d'un petite verole pourprée. La Mere ne l'abandonna point durant toute ſa maladie, quoiqu'elle ne voulût point que les Sœurs entraſſent dans ſa chambre, excepté celles qui étoient deſtinées à la ſervir, & qu'elle même eût grand ſoin de prendre toutes les precautions pour ne point porter de mauvais air à la Communauté. Elle lui rendoit toutes ſortes de ſervices, & mêmes ceux que l'on craint le plus dans ces occaſions. Elle la ſaignoit auſſi, couchoit dans ſa chambre, & y prenoit ſes repas, quoiqu'il y eût une très mauvaiſe odeur, quelques prieres que les Sœurs, qui avoient une très grande apprehenſion pour elle, lui fiſſent pour l'en empêcher; & quoique le Medecin tâchât auſſi de le faire, aſſurant que le mal de cette fille étoit auſſi contagieux qu'une peſte, on ne l'en put jamais detourner. Enfin cette Sœur rendit l'eſprit entre les mains de notre Mere, & elle l'enſevelit elle-même. Elle aimoit beaucoup cette Sœur, non parce qu'elle étoit ſa proche parente *, mais à cauſe de ſa grande vertu & des

* C'étoit ſa couſine germaine; car elle étoit fille de M. David Arnauld Controleur general des reſtes & frere de M. Arnauld l'Avocat pere de la Mere Angelique.

des talens qu'elle avoit, qui la rendoient fort capable de ſervir la Communauté; & je puis dire neanmoins, que la Mere auroit rendu ſans doute les mêmes aſſiſtances à qui que c'eût été de la Maiſon, comme nous l'avons éprouvé en d'autres rencontres, où on l'a vue aſſiſter d'autres Sœurs, & même des Converſes qui avoient la petite vérole ou la diſſenterie, couchant même auprès d'elles, & étant la premiere à ſe lever la nuit quand elles avoient beſoin d'aſſiſtance. Elle eut la même charité pour une Sœur que le Medecin diſoit avoir la peſte, en ayant toutes les apparences. La Mere ne laiſſoit pas de la voir ſoigneuſement, & de la ſaigner elle-même. Enfin, il n'y avoit point de maladies, pour perilleuſes qu'elles fuſſent, que la Mere ne viſitât & ne ſervît celles qui en étoient attaquées, les aſſiſtant juſqu'à la mort. X. Rel.

Mais puiſque j'ai parlé de la mort de ma Sœur Anne de St. Paul, je crois que je dois auſſi rapporter quelque choſe de ſa vie, qui a été très édifiante. Elle entra à Port-Royal âgée de vingt & un an, contre la volonté de Meſſieurs ſes parens, qui n'avoient qu'elle de fille & un fils. Ils aimoient tendrement cette fille qui étoit fort bien faite, qui avoit l'eſprit très bon & très agreable, & tout ce qui peut rendre une perſonne aimable. Feu M. le Curé de St. Jean en greve, qui avoit été ſon Confeſſeur & l'avoit dirigée dès ſon enfance & entendu ſa confeſſion generale à ſa mort, nous a temoigné qu'elle avoit conſervé l'innocence de ſon baptême, & qu'elle avoit toujours beaucoup

de

X. Rel. de pieté & de detachement du monde, lors même qu'elle y étoit encore. Etant fort jeune, lorſqu'elle ſe trouvoit ſeule, elle ſe mettoit à genoux, & prioit la Sainte Vierge qu'elle lui obtint la volonté & la grace d'être Religieuſe: ce qu'elle lui accorda, de ſorte qu'elle a reſiſté avec beaucoup de courage à toutes les careſſes & les perſuaſions de Meſſieurs ſes parens. Elle a toujours temoigné beaucoup d'amour pour ſa vocation, & pour toutes les *Obſervances*. Etant Novice, elle redoubla ſa ferveur & demanda permiſſion de paſſer l'année de ſon Noviciat en ſilence & en ſolitude; ce qu'elle fit avec beaucoup d'édification de toutes les Sœurs, ſans que ce grand ſilence fut penible à perſonne, parce que quoiqu'elle le gardât très exactement, ſe ſervant de ſignes & paroiſſant toujours fort recueillie, cela ſe faiſoit avec tant d'agrément & de douceur qu'elle ſatisfaiſoit tout le monde. Elle joignit à la ſolitude, d'autres mortifications; juſqu'à ce qu'étant tombée malade, on l'obligea d'aller à l'Infirmerie. Elle ſouffrit cette maladie qui étoit un grand rhumatiſme, avec une douceur & une patience tout à fait édifiante; ne temoignant aucune peine de ce qu'elle ſouffroit, étant ſeulement mortifiée de celle qu'elle donnoit aux autres, ne ſe pouvant rendre aucun ſervice, parce qu'elle ne ſe pouvoit aider. Elle continua dans la même exactitude au ſilence, ſinon que quand on l'alloit voir avec permiſſion, elle recevoit les Sœurs avec charité & gaieté, & s'entretenoit avec elles de quelque choſe d'édification. Elle avoit une très grande

de horreur du peché ; & quand elle ſavoit X. Rel. que quelque perſonne étoit en mauvais état, elle en étoit toute penetrée de douleur & de compaſſion.

La Maiſon du S. Sacrement s'étant établie peu de tems après ſa Profeſſion, elle fut une des Profeſſes que la Mere Angelique y mena. Elle la mit à la Sacriſtie, où il y avoit beaucoup de travail, parce qu'outre la quantité de Meſſes qui s'y diſoient quelquefois juſqu'à dix-ſept ou dix-huit, à cauſe de la devotion au S. Sacrement & des neuvaines qu'on y faiſoit, quelques Evêques & d'autres perſonnes de condition nous envoyoient leur linge d'Egliſe pour le blanchir avec le nôtre. Cette Sœur travailloit avec grand courage, ſans manquer neanmoins à aucune *Obſervance* ; parce qu'y ayant fort peu de Sœurs pour ſoutenir l'Office divin, on ne s'en diſpenſoit point à moins que d'être dans l'impuiſſance d'y aller. Elle ſoulageoit ſes compagnes autant qu'elle pouvoit, ne s'épargnant point, & diſſimulant ſouvent ſes infirmités qui étoient frequentes, principalement depuis ſon rhumatiſme. Elle vêcut dans ce nouveau Monaſtere, avec l'approbation & l'édification de toutes les Sœurs, comme elle avoit fait à Port-Royal ; & quoiqu'elle ne gardât plus ce ſilence extraordinaire qu'elle avoit obſervée étant Novice, celà n'étant pas poſſible à cauſe qu'elle étoit en *Obéiſſance*, elle étoit neanmoins très exacte à le garder autant qu'il étoit poſſible. Elle paroiſſoit toujours recueillie. Elle étoit d'une humeur très douce & ſi condeſcendante, qu'elle ſe faiſoit aimer de toutes

X. Rel. tes les Sœurs. Elle étoit auſſi fort fidele à ſe mortifier en toutes les occaſions, & fort adroite à cacher ſa mortification. Elle avoit beaucoup de droiture & une grande docilité, beaucoup de reſpect & d'amour pour ſa Superieure.

Etant tombée maladée de la petite verole, comme j'ai deja marqué, elle ſouffrit cette maladie, non ſeulement avec patience, mais auſſi avec une grande gaieté; n'apprehendant point la mort, & étant bien aiſe que Dieu la fit beaucoup ſouffrir pour la mieux diſpoſer à aller à lui. Auſſi-tôt qu'elle ſe ſentit en peril, elle fit une confeſſion generale, & demanda les derniers Sacremens qu'elle reçut avec des marques d'une grande pieté & humilité, demandant pardon à toutes les Sœurs, quoi qu'elle n'eût jamais fait de peine à pas une. Une Sœur, l'étant allée voir, & lui ayant dit: *Helas! ma chere Sœur, vous ſouffrez bien.* Elle lui repondit: „C'eſt bien peu de choſe, ma Sœur, „ il faut ſe ſouvenir de ce que dit S. Paul, „ que les ſouffrances de cette vie preſente „ ne ſont pas comparables à la gloire que „ nous eſperons. Je me regarde à preſent, „ comme une pauvre lepreuſe à la porte de „ Jeſus-Chriſt, qui a voulu lui-même être „ comparé à un lepreux, pour l'amour de „ nous." Mais, lui dit cette Sœur, vous allez vous ſeparer de nous, vous nous laiſſerez bien affligées. Elle lui dit: „Oh, „ non! ma Sœur, je ne me ſeparerai jamais „ de vous. Tout ce que Dieu a uni ne „ peut-être diviſé; & ſi Dieu me fait miſericorde, comme je l'eſpere, je me ſou-

„ vien-

„ viendrai toujours devant lui, de la petite X. Rel.
„ Communauté." Et comme la Sœur la prioit de demander à Dieu, la conſervation de notre chere Mere, elle lui fit reponſe avec grande affection: „ Ouï, ma Sœur, j'eſpere qu'il vous la conſervera, pour cette „ petite Maiſon & pour celle de Port-Royal." Elle mourut dans la confiance & dans la joie d'aller à Dieu, laiſſant la Mere & la petite Communauté, fort touchées de perdre cette fille, de qui on avoit ſujet d'eſperer beaucoup *.

IV. M. de S. Cyran prêche les Religieuſes, puis les confeſſe.

Je ne parlerai point ici de la perſecution qui s'éleva contre M. de Langres & contre nous, à l'occaſion du *Chapelet* du S. Sacrement, parce qu'elle a été écrite bien au long. Je dirai ſeulement qu'elle nous a été plus utile, qu'elle ne nous a fait de mal; parce que M. de Langres qui avoit été ſi ſatisfait de M. de S. Cyran qui avoit ſeul entrepris ſa defenſe, ſe trouva lié d'amitié avec lui encore plus étroitement qu'auparavant. Cette occaſion lui ayant encore plus fait connoître quelle étoit la charité & la capacité de ce ſaint homme, il le pria inſtamment de prendre ſoin de nous, & de nous prêcher & confeſſer. La compaſſion qu'il eut de nous voir perſecutées, le fit reſoudre plus facilement à l'accepter. Il commença donc à nous faire ſouvent au Parloir des Conferences, qui étoient toutes remplies de charité & de zele, & qui peu à peu nous diſpoſerent au changement qui ſe fit enſuite dans cette Maiſon, quoique d'abord il ne fît

* La Sœur Anne de S. Paul Arnauld mourut le 12. Septembre 1633.

X. Rel. fît pas grand fruit dans la plûpart de nous. Nous avons appris depuis qu'il refuſa d'abord de nous confeſſer. Nous ne le ſavions pas en ce tems-là, ni que M. de Langres & notre Mere l'en euſſent prié. Mais cela nous a fait juger depuis, que comme c'étoit l'eſprit de Dieu qui le conduiſoit, il ne lui mit au cœur d'entendre nos confeſſions qu'au même-tems qu'il toucha les nôtres pour le deſirer. Car je dois dire que la Mere Angelique avoit fort ſouhaité que nous nous miſſions toutes ſous la conduite de M. de S. Cyran; & elle avoit eſſayé de nous l'inſpirer doucement. Mais la plûpart de nous n'entroient pas dans ſon ſentiment, & même nous apprehendions fort qu'il ne fût trop ſevere, & qu'il ne nous ſeparât long-tems de la Sainte Communion, à laquelle quelques unes étoient bien attachées ſelon la devotion du tems. La Mere Angelique attendoit avec patience, ſans nous preſſer trop, que Dieu nous le mît au cœur. Elle prit un extrême ſoin, dès le commencement, pour établir dans ce Monaſtere un eſprit de retraite, de ſimplicité, de pauvreté & de charité, en quoi elle n'eut pas peu à travailler. Car la premiere conduite que nous avions reçue, nous ayant entretenues dans un eſprit plus libre & plus élevé, elle ne trouvoit pas en nous les diſpoſitions qu'elle eût ſouhaité, & elle nous le temoignoit ſouvent avec douleur. Elle nous dit en une occaſion, qu'elle ne trouvoit dans la Maiſon, qu'une ſeule perſonne qui eût aſſez de docilité pour recevoir ſes avertiſſemens avec toute la ſoumiſſion & l'humilité qu'il falloit pour

pour lui donner une entiere liberté de la re- X. REL.
prendre *.

Elle vouloit parler de feue ma Sœur Anne de la Nativité Halley, dite Maignard, qui étoit une bonne Dame veuve, & l'une des premieres Poſtulantes. C'étoit une femme fort humble & fort ſoumiſe, & qui avoit vecu avec une grande reputation de vertu. Elle avoit quitté ſon mari de ſon conſentement, pour ſe faire Religieuſe ; & lui ſe retira à l'Oratoire, où il fût fait Prêtre, & mourut quelques années après. Ma Sœur Anne de la Nativité s'étoit d'abord retirée au dehors du grand Couvent des Carmelites de Paris, où elle avoit une fille unique Religieuſe. Elle avoit deſſein d'y entrer quand ſes affaires ſeroient en état, mais ayant eu dans ce tems-là la connoiſſance de M. de S. Cyran & de la Mere Angelique, par le moyen de ſon beau frere le Pere Maignard qui étoit auſſi Prêtre de l'Oratoire & Curé à Rouen, elle ſe reſolut par ſon conſeil, pour faire un plus grand ſacrifice à Dieu, de ſe ſeparer encore de ſa fille & ſe faire Religieuſe au Monaſtere du S. Sacrement.

Mais pour revenir au ſujet qui m'a fait parler de cette Sœur, ce n'eſt pas que la charge & le zele de la Mere Angelique l'obligeant à nous parler ſouvent fortement, elle ne le fit auſſi ; mais c'étoit avec quelque retenue, ſa charité la portant à épargner les perſonnes qu'elle voyoit encore foibles. Elle employoit plûtôt la chaleur de ſon zele dans les exhortations qu'elle nous faiſoit en general,

* [La Sœur Anne de S. Paul, qui étoit une ſi excellente Religieuſe étoit alors morte.]

X. Rel. ral, que lorſqu'elle nous reprenoit en particulier. Mais en toutes rencontres elle le temperoit tellement par la douceur & les temoignages de charité qu'elle nous donnoit, qu'on peut dire que ſi la force de ſes paroles nous abbatoit quelquefois, ſa charité nous relevoit bientôt. Elle avoit un don tout particulier pour perſuader d'embraſſer la perfection, & pour encourager les perſonnes qui étoient abbatues par la vue de leur foibleſſe. Pendant tout ce tems qu'elle ne trouvoit pas en nous toute la docilité qu'elle auroit ſouhaité, elle nous ſupportoit avec beaucoup de patience; ne ceſſant de nous inſtruire & de nous exhorter, & ſurtout priant ſans ceſſe pour nous. Mais enfin Dieu écouta ſes gemiſſemens & benit ſes ſoins & ceux de feu M. de S. Cyran, qui dans ce même-tems nous faiſoit des exhortations toutes remplies de l'eſprit de Dieu. Il ſe fit alors un ſi grand changement en cette Maiſon, qu'ils en reçurent tous deux une conſolation bien ſenſible.

Environ un an après que M. de S. Cyran eût commencé de nous prêcher, Dieu nous donna preſque à toutes en même-tems la même penſée de lui faire une Confeſſion generale & de nous abandonner tout à fait à ſa conduite. Il nous reçut avec une très grande charité, Dieu l'ayant porté en même-tems à y conſentir. Car il faut remarquer qu'il y avoit aſſez long-tems que M. de Langres l'avoit prié de nous confeſſer, à quoi il n'avoit pu ſe reſoudre. Nous n'y avions pas moins de repugnance que lui, apprehendant beaucoup ſa conduite que nous croyions

croyions être fort ſevere, & nous n'étions point encore diſpoſées à faire tout ce qu'il auroit pu demander de nous. Mais Dieu nous ayant enfin touché le cœur, il ôta en même-tems de l'eſprit de M. de S. Cyran toute la difficulté qu'il avoit à nous entendre. Nous commençâmes nos Confeſſions vers le commencement du Carême, & il nous donna l'abſolution pour communier le Jeudi Saint; ne nous ayant laiſſées dans la ſeparation qu'environ quatre ſemaines ou un peu plus; quoique nous fuſſions alors très reſolues de faire tout ce qu'il nous conſeilleroit. Quelques-unes de nous le prierent même de les laiſſer plus long-tems dans la penitence, & de leur permettre de ſe tenir quelque-tems ſeparées de la Communion. Il ne le voulut pas, & repondit à l'une d'elles qu'elle ſe laiſſât conduire & ne s'en privât pas pour lors, & qu'il pourroit venir un tems où on l'en priveroit peut-être plus qu'elle ne voudroit: ce qui eſt arrivé depuis par d'autres perſonnes, comme on le ſait aſſez. X. Rel.

V. Renouvellement de la M. Angel.

La Mere Angelique fit auſſi quelque-tems après une Confeſſion generale, quoiqu'elle en eût fait à diverſes perſonnes & même à S. François de Sales. Elle entra en même-tems dans une nouvelle ferveur & dans de ſi grands ſentimens de penitence & d'humilité, qu'elle comptoit pour rien tout le bien qu'elle avoit fait juſqu'alors, ſe croyant au contraire fort redevable à la juſtice de Dieu pour ſes infidelités, & pour le peu de correſpondance qu'elle croyoit avoir eu aux graces que Dieu lui avoit faites. Elle nous

X. Rel. a temoigné en pluſieurs rencontres que c'étoit ce qui la touchoit le plus, & qu'elle croyoit qu'il n'y auroit point de jugement plus rigoureux que celui de l'amour.

Ce fut dans ces ſentimens d'humilité & de reconnoiſſance dont elle étoit toute penetrée qu'elle fit ſon renouvellement, pendant lequel elle fit une grande retraite; gardant un ſilence ſi exact qu'elle n'alloit point du tout au Parloir & ne voyoit pas même Meſſieurs ſes freres, quoiqu'elle les aimât tendrement, & qu'elle eût ſu que l'un d'eux avoit été fort touché de ſon refus. Elle paſſoit pluſieurs heures à genoux devant le S. Sacrement, où elle paroiſſoit toute anneantie & dans une parfaite ſeparation de toutes choſes. Les Sœurs étant obligées de la faire quelquefois ſortir pour des choſes neceſſaires, quelques-unes ont raporté qu'il leur paroiſſoit quelque choſe de divin ſur ſon viſage, qui les rendoit toutes interdites, de ſorte qu'elle étoit obligée de leur demander ce qu'elles deſiroient, & après leur avoir rendu reponſe elle rentroit dans l'Egliſe où elle demeuroit comme immobile. Elle vouloit qu'on eût une entiere liberté de l'en faire ſortir, & quand quelqu'une n'avoit oſé le faire par reſpect, & qu'elle croyoit qu'on l'avoit attendue, elle prioit les Sœurs de ne plus uſer de cette retenue, parce qu'autrement elle n'auroit plus la liberté d'aller prier Dieu, de peur de cauſer de l'incommodité; ſa charité lui faiſant preferer les moindres beſoins des autres à ſa propre ſatisfaction. Outre les veilles du S. Sacrement qu'elle faiſoit à ſon tour, elle ſe levoit ſouvent ſecrettement

tement pour aller prier Dieu. Quand on la rencontroit par le Monaſtere, elle paroiſſoit dans un ſi grand recueillement que ſa vue ſeule faiſoit rentrer en ſoi même, de ſorte qu'on étoit bien éloigné d'avoir envie de dire la moindre parole inutile; ſon exemple ayant repandu un ſi grand amour du ſilence dans toutes les Sœurs, que l'on ſe portoit même à retrancher les paroles qui paroiſſoient en quelque façon neceſſaires. X. Rel.

Quoiqu'elle eût une grande attention à ne point faire paroître les actions extraordinaires de mortification & de penitence qu'elle faiſoit, elle ne put neanmoins empêcher que par quelque rencontre on ne les decouvrît quelquefois. Le ſoin que nous avons vu qu'elle avoit pris pour les cacher, nous a donné ſujet de croire qu'elle en a bien fait d'autres que nous n'avons point ſues. Elle jeûnoit tous les jours pendant ſa retraite, & elle faiſoit ſemblant de ſouper comme les autres; mais on voyoit à ſa portion qu'elle n'y avoit point touché & qu'elle n'avoit mangé qu'un peu de pain ſec. Elle s'étoit fait en cachette des chemiſes d'une groſſe toile de filaſſe, où les chenevottes tenoient encore. Une ſœur l'ayant priée un jour de lui donner une haire, elle lui dit qu'elle n'en avoit point pour lors, mais qu'elle lui donneroit une choſe qui vaudroit bien cela. Lui ayant donné une de ces chemiſes, cette ſœur reconnut par experience que ce qu'elle avoit dit étoit bien veritable, ayant trouvé qu'elle étoit veritablement plus dure & plus picquante qu'une haire. Mais l'exemple de la Mere qui embraſſoit avec tant de

X. Rel. joie cette mortification, animoit ſi fort ſes Filles à aimer la penitence, que cette ſœur eut de la joie de la pouvoir imiter en celle-ci. Notre Mere a été long-tems qu'elle ne portoit point d'autres chemiſes, mais elle ſe cachoit avec tant d'adreſſe que la ſœur qui donnoit le linge ne s'en appercevoit point. Elle les lavoit elle-même ſecretement. Mais elle fut decouverte par une Sœur qu'elle avoit prié de lui donner la diſcipline. Car quoiqu'elle eût choiſi la nuit, & qu'elle eût éloigné la chandelle pour être moins vûe, la Sœur ne laiſſa pas de voir que ſes épaules étoient toutes écorchées; ce qui toucha ſi fort cette Sœur, qu'elle ſe jetta à ſes pieds & lui dit: "Ma Mere vous „ êtes toute écorchée, hé! que voulez-vous „ donc que je vous faſſe davantage?" Elle lui repondit avec force: *Ne voulez-vous donc pas que je faſſe penitence, moi qui ſuis ſi criminelle, vous n'avez point de charité pour moi*; de ſorte que la Sœur fût contrainte de lui obéir. Pendant que dura ſon renouvellement, elle recevoit ainſi pluſieurs fois la ſemaine la diſcipline, mais elle changeoit de Sœur pour cacher ſon auſterité. Je crois qu'elle le faiſoit auſſi de peur qu'il ne leur prît envie de l'imiter en cela; car elle n'auroit jamais permis aux autres ce qu'elle faiſoit elle-même. Elle avoit aſſez de peine à nous perſuader de lui rendre ce ſervice, & elle ne l'auroit jamais fait, ſi elle n'eût eu une grace toute particuliere de perſuader ce qu'elle deſiroit. Il faut avouer que dans ces ſortes de rencontres elle nous parloit avec une ardeur à laquelle il n'étoit

pas

pas poſſible de reſiſter. Elle nous prenoit de toutes les manieres qui nous pouvoient le plus toucher, & nous obligeoit enfin de faire ce qu'elle ſouhaitoit. Elle diſoit à quelques-unes qu'elles les avoit choiſies parce qu'elle croyoit qu'elles avoient aſſez de docilité pour lui rendre cette obéiſſance; & que ſi elles ne l'épargnoient point, elle reconnoitroit qu'elles l'aimoient veritablement. Elle en conjuroit d'autres avec tant d'affection qu'elles ſe trouvoient obligées, quelque repugnance qu'elles y euſſent, à ſe ſoumettre à un commandement qui leur étoit ſi penible; honorant & aimant cette chere Mere avec une tendreſſe incroyable. Comme elles gardoient toutes un fort grand ſilence, elles avoient peu de connoiſſance de ces actions de penitence, chacune ne ſachant que ce qui s'étoit paſſé à ſon égard, excepté que la Mere ſe la faiſoit donner quelquefois en preſence de la Communauté pour s'humilier davantage. Elle portoit ſouvent une haire ou une ceinture fort rude, & elle faiſoit auſſi d'autres penitences au Refectoire & mangeoit même aux pieds de ſes Filles. X. Rel.

Dieu a permis qu'il nous ſoit demeuré entre les mains un papier, où elle avoit écrit de ſa main les reſolutions qu'elle avoit faites dans cette retraite, enſuite de ſon renouvellement; & il merite bien d'être tranſcrit ici.

1. Tous les matins je prierai Dieu de vivre & de mourir dans la penitence.

2. Je procurerai, par toutes les voies qui me ſeront permiſes, de ſortir de charge; &

R. Rel. quand Dieu m'aura fait cette grace, je n'en accepterai jamais d'autre.

3. Tandis qu'il lui plaira que j'y demeure, je n'entreprendrai jamais rien pour la conduite ſpirituelle ni temporelle, ſans obéiſſance.

4. Je converſerai avec mes Sœurs avec la plus grande humilité que je pourrai. Je ne les reprendrai jamais de leur faute à l'heure qu'elles les feront ni pour la premiere fois, ni qu'auparavant je n'aye prié Dieu qu'il me faſſe la grace de le faire par ſon eſprit & qu'elles le reçoivent de même.

5. Je me ſeparerai de l'application inutile que j'ai accoutumé d'avoir ſur leurs actions, eſperant plus à la conduite de Dieu qu'à des ſoins ſuperflus.

6. Je parlerai le moins qui me ſera poſſible: j'aurai ſoin d'écrire plutôt quand il ſe pourra, & me ſervirai de ſignes où je le pourrai.

7. J'éviterai autant qu'il me ſera poſſible d'aller au Parloir; & quand je ſerai hors de charge je n'y irai point du tout, pas même pour mes parens. Quand je ſerai obligée d'y aller, j'y parlerai le moins que je pourrai, ne m'enquerrerai jamais de nouvelles, & éviterai que l'on ne m'en diſe.

8. Quand je ſerai hors de charge je tâcherai d'être en ſolitude toute ma vie.

9. Je ſouffrirai mes maladies ſans y chercher du ſoulagement, & n'appellerai jamais le Medecin ſans pemiſſion expreſſe. Si Dieu m'ôte mes maladies, je ferai tous les jours quelque penitence ſelon qu'il me ſera permis.

10. J'eſſayerai de vivre dans la plus grande

de pauvreté qu'il me ſera poſſible pour la nourriture, ne prenant que ce qui me ſera preciſément neceſſaire & du pire. Je ne prendrai jamais du fruit, ſalade ou autre choſe qui ne ſoit pas neceſſaire à la vie. Au vêtir & coucher j'obſerverai auſſi la plus grande pauvreté que je pourrai. X. Regle

11. Je n'écrirai point de Lettres que des neceſſaires & je ferai en ſorte autant que je pourrai d'oublier les creatures & d'en être oubliée. Quand j'écrirai je le ferai le plus ſimplement que je pourrai; & quand il m'arrivera de mettre quelque choſe de trop affecté dans quelque Lettre, j'en ferai une autre.

12. Je me ſouviendrai tous les jours qu'ayant abuſé de tout, je dois me priver de tout. Que ſi les perſonnes innocentes ſacrifient à Dieu toutes les choſes dont ils n'ont point abuſé pour lui plaire davantage, combien l'ayant offenſé en toutes choſes, ne ſuis-je pas obligée de m'en ſeparer? Je ſupplie le Seigneur de me donner le courage de ne recevoir jamais aucune ſatisfaction ſenſuelle ni ſpirituelle, que dans l'eſperance de ſes miſericordes. Du jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge 1635.]

VI. Fruits admirables de la direction de M. de S. Cyran.

Après ces renouvellemens que les Sœurs firent entre les mains de M. de S. Cyran, elles entendoient toutes ſes avis en particulier, & ſes exhortations en general, avec toute une autre diſpoſition que celle où elles étoient auparavant. On avoit le même reſpect & la même docilité pour notre chere Mere, & on peut dire qu'il ſe fit dans cette petite Maiſon une Pentecôte, qui chan-

X. Rel. gea & renouvella le cœur de toutes les Sœurs, excepté de la Sœur Anne de Jeſus, qui ſembloit n'être dans le Monaſtere que pour exercer la patience de la Mere Angelique.

M. de S. Cyran & la Mere Angelique, nous exhorterent de retracer parmi nous une petite image de la premiere Egliſe de Jeruſalem. On nous donna particulierement pour devotion d'imiter les Diſciples en trois choſes : 1. la docilité pour la parole de Dieu : 2. la ſeparation du monde : 3. l'union des unes avec les autres. Et on peut dire avec verité qu'il n'y avoit entre nous qu'un cœur & qu'une ame, comme il ſe lit des premieres chretiens. Il ne ſe pouvoit rien ajouter à l'union & à la tendreſſe que l'on avoit les unes pour les autres, qui étoit generale pour toutes, ſans que pas une temoignât avoir d'amitié particuliere : ce qui detruit d'ordinaire la vraie charité.

Cette union qui étoit entre les Sœurs, étant toute de charité, faiſoit que chacune reſſentoit les biens & les maux des autres, comme s'ils lui euſſent été propres. Je veux dire qu'on compatiſſoit à leurs afflictions & à leurs maladies, & qu'on ſe rejouiſſoit de leur avancement dans la vertu. Cette charité paroiſſoit auſſi lorſqu'on ſe trouvoit enſemble dans quelque travail ou *Obéiſſance*, ſur-tout aux Conferences, par le ſupport, le reſpect, la deference qu'on ſe rendoit les unes aux autres, auſſi bien que par le ſoin qu'on avoit de ſatisfaire ſincerement aux moindres fautes qui avoient pu bleſſer ou maledifier quelqu'une des Sœurs ; ce qui ſe fai-

X. Rec. faiſoit d'une maniere, qu'on ne pouvoit douter qui ne vînt de la plenitude du cœur.

On s'entretenoit aux Conferences, avec charité & cordialité, de quelque choſe d'édification. On y repetoit les Conferences que M. de S. Cyran nous faiſoit au Parloir, qui étoient ſi utiles pour notre avancement. On y parloit de la grace que Dieu nous avoit faite de nous donner une ſi bonne conduite, & de la reconnoiſſance que nous en devions avoir. On s'y encourageoit enſemble à la perfection Religieuſe, à embraſſer la penitence & la mortification, à pratiquer l'humilité, à ne vouloir rien de ſuperflu, & à aimer que les bâtimens, & tout ce qui appartient au Monaſtere, reſſentiſſent la pauvreté & la ſimplicité. La Mere Angelique y liſoit ordinairement quelque hiſtoire de l'Ecriture Sainte, qu'elle expliquoit d'une maniere qui touchoit le cœur, en même tems que l'eſprit en étoit éclairé; ou bien elle donnoit à ſes filles quelqu'autre inſtruction, ſelon les rencontres; ce qu'elle faiſoit ſi agreablement, & en perſuadant ſi fortement ce qu'elle diſoit, que bien loin qu'on trouvât quelque contrainte & quelque ennui dans ces diſcours ſi ſerieux, l'on paſſoit ce tems-là avec une ſatisfaction ſinguliere; & on en ſortoit avec une nouvelle ardeur pour le ſervice de Dieu: ce qui étoit cauſe que les Sœurs ſe rejouiſſoient, quand c'étoit le rang de la Sœur Anne de Jeſus, d'aller à l'aſſiſtance pendant la Conference, ou que par quelque autre raiſon elle ne s'y trouvoit pas; parce que la Mere étoit beaucoup plus libre de nous parler en ſon abſence, & que

X. REL. les Sœurs ne la conſideroient plus que comme une perſonne qui n'étoit plus de leur nombre, étant dans des ſentimens tous contraires. Mais lorſqu'elle y étoit, on étoit obligé de tolerer bien des diſcours de divertiſſement ou de contradiction qu'elle y faiſoit; ce qu'on ſouffroit neanmoins avec charité, & ſans lui donner ſujet de s'appercevoir qu'on eût de la peine de ſa preſence.

Le ſilence étoit ſi exactement obſervé qu'excepté le tems de la Conference, on paſſoit ſouvent des jours entiers ſans parler; & lorſqu'on étoit obligé de rompre le ſilence pour des choſes neceſſaires, on le faiſoit avec une grande circonſpection. Notre Mere nous avoit appris qu'il ne le falloit jamais faire avec precipitation, & qu'avant de commencer à parler il falloit y penſer quatre fois, pour voir s'il étoit bien neceſſaire; & élever ſon cœur à Dieu pour tâcher de connoître s'il l'approuvoit. Elle nous diſoit que dans ces choſes mêmes qu'on ne peut éviter, il falloit avoir attention à parler bas & à demi-mot, quand on ne ſe pouvoit faire entendre par ſignes. Elle ajoutoit que ce n'étoit pas rompre le ſilence que de parler avec cette circonſpection. Elle nous faiſoit ſouvenir ſouvent de cette parole du Prophete, *Le ſilence entretient la juſtice.* Iſaïe XXXII. 17.

Lorſqu'on travailloit enſemble dans les *Obéiſſances*, on tâchoit d'imiter les premiers Religieux de Clairvaux, dont il eſt rapporté dans la vie de Saint Bernard, qu'on n'entendoit point d'autre bruit dans le Monaſtere que celui des outils dont ils ſe ſervoient pour leur travail. On

On nous avoit auſſi appris que dans ce ſi- X. Rec.
lence, afin qu'il ne fût pas oiſif, il falloit avoir ſoin de parler à Dieu & de l'écouter, de ſorte qu'encore qu'on fût fort occupé, on ne laiſſoit pas d'entretenir dans le travail l'eſprit de recueillement & de priere; parce qu'en même-tems qu'on ſe taiſoit les unes à l'égard des autres, on s'entretenoit avec Dieu, & on meditoit quelque choſe de ſa divine parole.

On nous inſpiroit auſſi un grand amour pour la retraite & la ſolitude, en ſorte que les Sœurs qui étoient auparavant les plus attachées à leurs parens, ſe portoient d'elles même à ſe retrancher les Parloirs autant qu'elles pouvoient, & prioient la Mere de les en diſpenſer. On n'y alloit que pour la ſatisfaction des perſonnes qu'on ne pouvoit refuſer, ou de celles que la charité engageoit de voir ou de conſoler, ſur tout les pauvres & les affligés. Notre Mere nous faiſoit mettre à genoux avant que d'entrer au Parloir pour demander à Dieu qu'il nous preſervât de l'eſprit du monde, & de même au ſortir pour le prier d'effacer de notre eſprit tout ce que nous venions d'entendre, de peur que ce ne nous fût un ſujet de diſtraction dans notre ſolitude. Elle le pratiquoit auſſi elle-même, & nous l'avons vue quelquefois ſe proſterner au ſortir du Parloir, quand elle le pouvoit faire commodément.

Elle nous diſoit que S. Benoît avoit grande raiſon de vouloir que les Religieux qui ſortoient du Monaſtere uſaſſent d'une ſi grande precaution pour faire mourir en eux-mêmes ce qu'ils avoient vu & entendu dehors,

X. Rel. qu'il leur defend expreſſément d'en parler jamais aux autres; parce que la corruption du monde eſt ſi grande que ces ſortes de diſcours ſont capables de repandre un venin dans notre cœur & dans celui des autres, en y introduiſant l'eſprit & les ſentimens du monde, & que c'étoit ſouvent la cauſe du relâchement & de la ruine des Monaſteres. C'eſt pourquoi elle deſiroit qu'on obſervât exactement cette regle de ne parler jamais de ce qu'on avoit appris au Parloir, ſi ce n'eſt qu'on demandât permiſſion de dire quelque choſe qui pouvoit édifier.

Toutes les Sœurs tâchoient à ſe rendre exactes à leur devoir, ſans ſe mêler de tout ce qui ne les regardoit pas, ni y faire attention; de ſorte qu'on ne ſavoit pas même ce qui ſe paſſoit dans la maiſon hors de ſon O*béiſſance*, & qu'on ne s'appercevoit pas ſouvent de choſes qu'il n'y auroit eu qu'à lever les yeux pour les voir. Tout cela ſe faiſoit avec tant de douceur & ſi librement, qu'il n'y paroiſſoit aucune contrainte ni rien qui pût être penible aux autres.

VII. Conduite de la M. Angeliq. & de ſes Filles.

J'ai deja remarqué que la Mere a toujours eu un très grand ſoin des malades; mais je dois ajouter l'ordre qu'elle y tenoit, depuis qu'elle ſe vit plus libre de conduire ſes Filles comme elle vouloit, les trouvant diſpoſées à entrer dans tout ce qu'elle leur propoſoit pour leur perfection. Elle deſiroit donc que l'Infirmerie de ce Monaſtere fût gouvernée de telle ſorte, que les infirmes y trouvant tout ce qui étoit neceſſaire pour leur ſoulagement, il ne s'y rencontrât rien pour nourrir la ſenſualité & entretenir le relâchement;

&

& que les imparfaites n'euſſent pas lieu de rechercher l'infirmerie plus qu'il n'étoit beſoin, pour entretenir leur negligence & leur moleſſe. Comme la Communauté qui étoit petite, n'occupoit pas trop la Mere, elle s'en rendoit elle-même la principale Infirmiere, veillant à y maintenir l'ordre. Elle choiſiſſoit quelqu'une des Sœurs qu'elle jugeoit propre à entretenir & divertir utilement les malades, quand elles en avoient beſoin; & elle deſiroit qu'on ſe ſouvînt dans la maladie, qu'en qualité de Religieuſe & de penitente, on étoit obligé de pratiquer le ſilence & la mortification, autant que cet état le pouvoit permettre. Elle-même nous donnoit les exemples de la mortification qu'elle deſiroit dans les autres & la pratiquoit même bien plus qu'elle ne l'exigeoit des autres. Elle ſe traitoit d'une maniere où la nature ne pouvoit trouver de ſatisfaction; mais le faiſoit avec tant d'adreſſe, qu'elle trouvoit l'invention ou de n'être point apperçue, ou de nous faire croire qu'elle faiſoit ces choſes pour ſa commodité, & qu'elle s'en trouvoit mieux. Dieu a permis que celles qui avoient plus de connoiſſance de ſes actions de mortification, l'ayant ſervie dans ſes infirmités, ſoient toutes mortes. Elle nous avoit tellement accoutumées à ne rien remarquer de ce qui ne regardoit point notre devoir, que ce que j'en ai vu n'a été que par occaſion. Je ſai par exemple qu'elle a paſſé des Carêmes, étant malade, à ne manger qu'un petit morçeau de veau bouilli, ſouvent ſi ſec & de ſi mauvaiſe grace qu'il me degoûtoit à le voir, quoique je ne X. REL.

X. Rel. fuſſe pas malade, & que j'euſſe bon apetit. J'ai cru qu'elle faiſoit prendre exprès les moindres endroits, pour n'y point trouver de goût. Lorſque dans ce tems-là, on lui preſentoit quelque fruit de Carême pour ſon deſſert, elle le refuſoit, en diſant qu'il falloit garder ces douceurs pour les infirmes qui faiſoient Carême; & que pour elle qui étoit obligée de manger de la viande, elle ne pouvoit moins faire que de s'en priver.

Quoiqu'elle fût fort infirme, elle ne vouloit point ſouffrir qu'on lui donnât rien de particulier. Quand la Celleriere lui faiſoit donner quelque choſe autrement qu'à la Communauté, elle le lui renvoyoit à elle-même, ou à quelque autre Sœur, afin qu'elle ne le fît plus. Elle avoit une telle attention à ne ſe point diſpenſer des auſterités communes qu'autant qu'il étoit preciſément neceſſaire, que lorſqu'elle ne pouvoit faire l'abſtinence de viande avec la Communauté, parce que le maigre étoit fort contraire à ſes infirmités, elle ne faiſoit neanmoins ſouvent que collation le ſoir, ne prenant qu'un peu de fruit ou du fromage avec du pain. Je l'ai vue vivre long-tems de la ſorte à Port-Royal où on garde la regle de S. Benoît. Elle nous diſoit que ſon infirmité l'obligeant de manger de la viande, parce que l'autre nourriture lui faiſoit mal, elle ne la diſpenſoit pas du jeune, en la maniere qu'elle le pouvoit faire, puiſqu'elle avoit aſſez de force pour ſe paſſer de ſoupe. Nous l'avons vue pluſieurs années ſe contenter de prendre deux œufs le ſoir, lors même qu'elle étoit au S. Sacrement, où on mangeoit

de

la viande pluſieurs jours la ſemaine. Ordinairement ces œufs n'étoient pas frais, parce qu'elle ne vouloit point permettre qu'on ſe mît en peine d'en faire chercher pour elle; de ſorte qu'elle étoit ſouvent contrainte de n'en prendre que le jaune qu'elle faiſoit cuire dans un peu d'eau. Quand quelqu'une de nous la prioit de manger de la viande comme les autres, & qu'on lui repreſentoit qu'étant ſi foible & ſi infirme, elle ne pouvoit ſubſiſter de la ſorte; elle tâchoit de nous perſuader que cela étoit meilleur pour ſa ſanté & qu'elle s'en accommodoit mieux. Mais voyant qu'elle ne pouvoit cacher ſa mortification, elle pretendoit ne rien faire à quoi elle ne fût obligée, & elle nous diſoit que tout le corps devoit être mortifié; mais ſur tout le ſens du goût, parce que c'étoit celui par lequel le premier peché avoit été commis. X. RELI

Elle a été long-tems à Port-Royal depuis qu'elle ne mangeoit auſſi que deux œufs à ſon dîné avec ſon potage & deux le ſoir, quoiqu'elle y eût une extrême averſion qu'elle cachoit autant qu'elle pouvoit, afin de s'acquitter de l'abſtinence de la viande, qu'elle n'auroit pu faire autrement, parce que le beurre & le reſte de la nourriture maigre étoit trop contraire à ſes infirmités. Elle n'a quitté cette maniere de vivre que par contrainte, les perſonnes à qui elle avoit donné pouvoir ſur elle, l'y ayant obligée parce qu'on la voyoit deperir.

La Mere avoit grand ſoin, quand elle étoit malade & qu'elle ne pouvoit aller à l'Office divin, d'y envoyer les Sœurs qui ſe trou-

X. Rel. voient auprès d'elle, autant qu'elle pouvoit; leur diſant qu'elle avoit de la conſolation, de penſer qu'elles alloient tenir ſa place devant Dieu. Elle avoit de la joie quand il arrivoit qu'elle manquoit de quelque petite aſſiſtance, parce qu'il ne ſe trouvoit perſonne auprès d'elle, étant bien aiſe de pratiquer ainſi la pauvreté en de petites occaſions qui ne ſe remarquent pas. Un jour une Sœur qui étoit malade dans une chambre où elle étoit, voyant qu'elle manquoit de quelque choſe, en l'abſence des Sœurs, lui dit que cela étoit bien fâcheux qu'il n'y eut pas toujours quelqu'un auprès d'elle pour la ſervir. La Mere lui repondit agréablement qu'elles devoient ſe ſouvenir qu'il y avoit bien des perſonnes de plus grande condition, qui par des mauvaiſes fortunes étoient reduites à n'avoir point d'aſſiſtance ; que pour elles-mêmes ſi elles étoient demeurées au monde, il auroit pu arriver qu'elles n'auroient qu'une petite ſervante, & que pendant qu'elle iroit au marché acheter ce qu'il faudroit, elles demeureroient ſeules. „ Ainſi, „ ma fille, lui diſoit elle, quand il n'y a „ perſonne & que nous avons quelque be„ ſoin, nous devons penſer que la petite „ ſervante eſt allée au marché & attendre „ avec patience qu'elle revienne." Cette Sœur profita ſi bien de cet avis, que depuis ce tems-là, elle ne ſe plaignoit plus ; & quand il manquoit quelque choſe, elle lui diſoit gaiement, *Ma Mere, la petite ſervante eſt allée au marché.*

La Mere prenoit garde auſſi à ne ſe point faire rendre de ſervice, quand elle pouvoit elle-

elle-même faire les choſes. Son humilité & X. REL.
l'amour qu'elle avoit pour la pauvreté & la mortification, la tenoient toujours vigilante, pour ne point laiſſer paſſer d'occaſions de pratiquer ces vertus en une infinité de petites rencontres qui ne paroiſſoient preſque pas. Elle avoit toujours dans ſon cœur, & pratiquoit dans ſa conduite, cette ſentence de S. François de Sales, qui avoit été ſon Directeur, *que pour être parfait, il ne falloit pas faire des choſes ſingulieres; mais qu'il falloit faire ſingulierement bien les choſes communes:* ce qu'elle nous enſeignoit ſouvent, nous exhortant à ne rien negliger, & nous diſant que la moindre action nous pouvoit ſervir à acquerir la perfection, pourvû qu'elle fut faite avec plenitude de cœur & dans les circonſtances que Dieu demande de nous. Elle deſiroit que nous fuſſions fort exactes à toutes les obſervances, & qu'on eût ſoin de prevoir les petites choſes qu'on pouvoit avoir à faire, afin d'être prêtes à partir auſſi-tôt qu'on ſonneroit. Elle nous diſoit que quand nous entendions la cloche de l'Office, nous devions dire dans notre cœur, ce que l'Egliſe chante des trois Rois: *Hoc ſignum magni Regis eſt, eamus.* [Voila le ſignal du grand Roi, marchons.] Elle vouloit auſſi qu'on eût la même fidelité pour les moindres exercices, nous faiſant entendre qu'il n'étoit pas à notre liberté de nous en diſpenſer, ni d'aller moins promtement à ceux qui ſe font pour le ſoulagement de la nature, comme le refectoire & la Conference; parce que, nous diſoit-elle, nous n'étions pas à nous-mêmes, & que nous de-

X. Rel. devions faire toutes nos actions par l'aſſujettiſſement à l'ordre de la Religion, & non pour notre propre ſatisfaction. Quand elle voyoit qu'on avoit perdu quelque commencement d'*Obſervance*, elle ſe faiſoit rendre compte pour quoi on y avoit manqué.

Elle deſiroit qu'on fît attention à ne point aller par le Monaſtere ſans neceſſité, pendant l'heure de la ſolitude qu'on fait en été après le diné & même pendant les autres heures du jour. Et elle nous diſoit qu'une Religieuſe rompoit en quelque façon la clôture, lorſqu'elle ſortoit de ſa cellule ou de ſon *Obéiſſance* ſans neceſſité, par legereté & pour ſa propre ſatisfaction; & que quand on avoit envie d'en ſortir, il falloit conſulter Dieu, auſſi bien que dans toutes les autres actions qui ne nous étoient point marquées par l'ordre de l'*Obéiſſance*, pour tâcher de reconnoître s'il les approuvoit; & elle rapportoit ſur cela l'exemple de David, qui demandoit à Dieu en toutes rencontres; *Seigneur, irai-je?* ou: *ferai-je cela?*

Quoique la Mere Angelique demandât une ſi grande exactitude, je puis dire neanmoins qu'il n'y avoit rien de trop ſevere ni aucune contrainte dans ſa conduite; & qu'elle avoit autant de douceur que de force; parce qu'en nous faiſant connoître les obligations de notre profeſſion, elle nous perſuadoit avec des paroles ſi pleines d'onction & de grace, qu'on ſe trouvoit porté à les embraſſer avec une ouverture de cœur & une joie ſenſible de la miſericorde que Dieu nous avoit faite, en nous preferant à tant d'autres qui n'avoient pas la connoiſ-

ſan-

ſance de la verité. Elle nous diſoit auſſi X. Rel.
que toutes ces petites contraintes à quoi nous nous trouvions engagées par notre profeſſion ou par quelque rencontre extraordinaire, étoient d'heureuſes neceſſités qui nous obligeoient à veiller ſur nous-mêmes & à renoncer à notre propre volonté.

On nous avoit appris à aimer la priere, comme le moyen le plus propre d'attirer en nous la grace, dont nous avons continuellement beſoin pour nous preſerver de tomber dans le peché, & pour faire ſelon Dieu & par ſon eſprit, toutes les actions de pieté & de religion. On nous avoit auſſi donné devotion à ce verſet du Pſeaume XXIV. *Oculi mei ſemper ad Dominum, quoniam ipſe evellet de laqueo pedes meos.* [Mes yeux ſont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'eſt lui qui arrachera mes pieds du filet.] Et on nous diſoit que nous devions toujours avoir le cœur & les yeux de l'eſprit élevés vers le Seigneur, nous faiſant remarquer qu'il y a cette difference entre les pieges qui ſont tendus ſur la terre & ceux du demon, que pour ne pas tomber dans les premiers, il ſuffit de regarder où on met les pieds; au lieu que pour ne pas tomber dans la tentation & le peché, il faut regarder au ciel, parce qu'il n'y a que Dieu qui nous en puiſſe preſerver; & qu'encore qu'on doive veiller, il ne faut pas s'appuyer ſur ſes ſoins & ſur ſa vigilance; mais ſur la ſeule grace, qui eſt auſſi neceſſaire aux juſtes pour les faire agir & les conſerver dans la juſtice, qu'elle l'eſt aux pecheurs pour les y faire rentrer; & que cela nous devoit tenir toujours

X. Rel. jours dans l'humilité, la defiance de nous mêmes & dans une dependance continuelle de Dieu, quoique dans une parfaite confiance & paix d'eſprit, ne penſant qu'à lui plaîre & eſperant humblement qu'il ne manquera jamais à des ames qui ne cherchent que lui.

On nous exhortoit à avoir une devotion particuliere aux prieres de l'Egliſe & à toutes celles qui ſe font en commun, comme étant les plus efficaces devant Dieu. Et comme les Sœurs n'avoient point de plus grande joie que d'entendre ces inſtructions & de les pratiquer, elles avoient un ſi grand reſpect & une ſi grande attention à l'Office divin & aux autres prieres, qu'encore qu'auparavant on fût bien facile à rire quand on entendoit quantité de ſottiſes qui ſe diſoient dans la rue, (ce qu'on entendoit fort diſtinctement de notre chœur,) depuis ce changement on n'y penſoit plus, & on y voyoit quelquefois la Sœur Anne de Jeſus, ou quelques nouvelles Poſtulantes qui ne ſont pas demeurées, leſquelles pâmoient de rire, ſans qu'on fît ſemblant de les voir; de ſorte que la Mere Angelique diſoit depuis qu'elle n'avoit jamais vu une maladie ſi bien guerie que l'avoit été celle-là. Mais il eſt vrai auſſi que, comme on deſiroit fort de ſe corriger de ce defaut, il n'y avoit rien qu'on n'embraſſât de bon cœur pour cela. Quand, dans les commencemens que Dieu nous eût touchées, il arrivoit encore à quelqu'une des Sœurs de rire à l'Office, elle en alloit demander penitence à la Mere avec beaucoup de douleur & de confuſion, & on avoit gran-

grande attention à ne parler jamais de ces rencontres qui avoient donné ſujet de rire, afin de les effacer entierement de l'eſprit. La Mere nous faiſoit entendre qu'on n'en devoit parler qu'avec douleur & pour s'en accuſer, & que la liberté qu'on ſe donne quelquefois de s'en entretenir aux Conferences ou ailleurs, étoit une ſemence de diſtraction & de legereté, qui faiſoit qu'on retomboit plus facilement en d'autres rencontres ſemblables. X. Rien

Mais comme il ne ſuffit pas de prier Dieu dans les heures de l'Office & dans le tems qu'on donne pour l'oraiſon, & que notre priere doit être continuelle ſelon le precepte de l'Evangile; on nous enſeignoit que cette priere conſiſte dans le mouvement du cœur, le deſir d'être tout à fait à Dieu & de lui plaire en toutes choſes, & qu'il ne falloit point faire d'effort d'eſprit pour s'acquitter de cette obligation; mais ſeulement avoir ſoin d'offrir ſouvent notre cœur à Dieu, afin qu'il le rempliſſe de ſa grace, & qu'il le vuide de tout autre deſir ou attache & des diſtractions volontaires, parce qu'on ne ſauroit rien mettre dans des vaiſſeaux pleins, & qu'il faut que notre cœur ſoit vuide, afin que Dieu le rempliſſe.

Enfin la Mere nous exhortoit à tendre de tout notre cœur à la perfection, & elle nous diſoit qu'on n'étoit pas obligé d'être parfait, mais qu'on étoit indiſpenſablement obligé de travailler à le devenir. Et parce qu'il n'y a point de perfection ni de veritable vertu ſans humilité, c'étoit auſſi ce qu'elle nous recommandoit le plus. Elle nous

S. Rel. nous disoit qu'on n'étoit pas veritablement humble si on se preferoit dans son cœur à la moindre personne du monde, & qu'on se devoit croire sincerement la derniere de toutes. Mais comme ce sentiment n'est souvent que dans l'esprit, pour s'assurer qu'il étoit veritablement dans le cœur, elle desiroit qu'il passât au dehors dans toutes les rencontres & qu'on fût bien aise que les autres nous fussent preferées aussi bien dans les assistances spirituelles que dans les autres choses. Elle vouloit aussi que chacune de nous eût grande attention à ne rien faire qui pût incommoder les autres, le moins du monde ; nous disant qu'une personne humble s'avise de tout, quand ce ne seroit que de fermer doucement une porte, de ne point faire de bruit, de ne point prendre une place plus commode quand on se trouve ensemble, & choses semblables, parce que l'humilité fait qu'on considere toujours plutôt ce qui accommode les autres que soi-même.

Mais quoique notre Mere nous portât fort à nous humilier & à avoir un bas sentiment de nous-mêmes, elle ne pouvoit souffrir, quelque faute que l'on eût faite, qu'on se laissât aller à l'abbatement, mais elle vouloit qu'on se relevât bientôt en se confiant humblement en la misericorde de Dieu. Elle nous disoit que tout coopere en Dieu à ceux qui aiment Dieu, & que leurs fautes mêmes servent à les rendre plus humbles & plus fortes, à avoir plus de defiance d'elles-mêmes, & à recourir plus à Dieu. Elle nous disoit aussi sur le même sujet que pour

por-

porter jugement d'une Fille, il ne falloit pas tant prendre garde ſi elle faiſoit peu ou beaucoup de fautes, mais qu'il falloit plutôt conſiderer de quelle maniere elle s'en relevoit, ſi elle recevoit avec docilité & humilité les avertiſſemens & les reprehenſions, ſi elle ſe portoit de bon cœur à ſatisfaire à ſes fautes & travailloit ſerieuſement à s'en corriger. X. Rel.

La Mere ne pouvoit ſouffrir qu'on parât le S. Sacrement & l'Autel, d'ornemens qui avoient ſervi à des uſages profanes & de vanité. Elle avoit auſſi bien de l'éloignement pour les ajuſtemens ſuperflus, comme des bouquets, linge peliſſé & choſes ſemblables, qu'elle nous fit quitter auſſi-tôt qu'elle ſe vit libre, étant degagée de M. de Langres.

Elle n'avoit pas moins de repugnance qu'on ſe ſervît d'un parement tout brodé d'or & d'argent, & elle diſoit que cela deshonoroit la pauvreté de Jeſus-Chriſt. Elle vouloit neanmoins que tout ce qui ſervoit à l'Autel fût propre & d'une grande decence. Feue Madame de Longueville faiſoit mettre beaucoup de pierreries ſur le ſoleil, pendant l'Octave du S. Sacrement: ce que notre Mere ſouffroit avec bien de la repugnance. Une Sœur l'ayant avertie que les femmes mettoient leurs enfans ſur l'Autel pour leur faire voir les pierreries, elle en fut ſenſiblement touchée & dit avec douleur: *Cela n'eſt-il pas pitoyable? Mon Dieu quelle irreverence!* Elle envoya empêcher ce deſordre & ſortit en même tems de ſa chambre & s'en alla devant le S. Sacrement où elle demeu-

X. Rel. meura long-tems proſternée. Depuis elle fit enſorte qu'il y eût tous les jours un Prêtre revêtu d'un ſurpelis devant le S. Sacrement. Quelques Eccleſiaſtiques nos voiſins nous faiſoient ordinairement cette charité; entre leſquels étoit feu M. de Bazancourt qui eſt mort Prêtre de l'Oratoire & qui étoit frere de M. Brandon, & M. Amelote qui eſt preſentement Prêtre de l'Oratoire. Ces Meſſieurs avoient bien de l'affection pour notre Monaſtere. Ils diſoient d'ordinaire nos Meſſes de couvent, & faiſoient toutes nos ceremonies. Le Pere Amelote nous a même fait quelques Conferences au Parloir; & il venoit le plus ſouvent qu'il pouvoit avec M. l'Abbé de Sery & M. de Bazancourt, entendre celles que M. de S. Cyran nous faiſoit, dont ils nous temoignoient une extrême ſatisfaction. Lorſque M. de S. Cyran étoit ſorti du Parloir, ils s'approchoient quelquefois de la grille pour nous temoigner l'eſtime qu'ils faiſoient d'un ſi grand homme. Ils ne ſe pouvoient laſſer de lui donner des éloges. L'un diſoit que c'étoit un S. Jerôme, l'autre un S. Denis. Je me ſouviens que le Pere Amelote nous dit un jour de la Pentecôte qu'il viendroit de cinquante lieues pour entendre ſemblable diſcours; & quand on manquoit à les en avertir, ils en faiſoient de grands reproches.

VIII. De quelle maniere Mademoiſelle de Chameſſon en agit.

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit l'amour & le reſpect que les Filles de la Mere Angelique avoient pour elle, & quelle étoit la paix & l'union de cette petite Communauté. Il n'y avoit qu'une ſeule perſonne qui la troublât, qui étoit la Sœur Anne de

de Jeſus, cette Poſtulante à qui M. de Lan- X. Rel.
gres avoit donné tant d'autorité dans cette maiſon, & qu'il vouloit que la Mere traitât avec une entiere confiance, & je puis dire avec quelque reſpect, puiſque cela alloit juſqu'à ne lui point donner de compagne au Parloir. Cette Fille fit bientôt voir qu'on s'étoit trompé dans la bonne opinion qu'on avoit eue de ſa vertu, & qu'elle n'étoit pas capable de porter cette élevation. Elle donnoit beaucoup de ſujets à la Mere d'exercer ſa patience. Elle s'oublia de telle ſorte, qu'elle vouloit que la Mere lui rendît compte de tout, & trouvoit mauvais quand elle faiſoit la moindre choſe ſans ſon avis; juſques-là, que la Mere ayant fait acheter un pot de terre, cette fille lui demanda d'où vient qu'elle ne lui en avoit pas parlé. La Mere lui repondit avec douceur, qu'elle n'avoit pas cru qu'il fût neceſſaire de le lui dire. Elle conſervoit cette même douceur & patience en beaucoup d'autres rencontres, où cette Fille la contrarioit avec une hardieſſe étonnante; de ſorte qu'il ſembloit ſouvent qu'elle la querellât, & elle le faiſoit en effet: une fois entr'autres qu'elle lui avoit parlé d'un ton & d'une maniere ſi haute, que des perſonnes qui étoient en des lieux aſſez éloignés, l'entendirent, entre leſquelles étoit le Sacriſtain, qui dit à la Sœur qui avoit ſoin de la Sacriſtie qu'il entendoit la voix de la Sœur Anne de Jeſus, & qu'il ſembloit qu'elle querellât la Mere. Cette Sœur qui l'avoit entendue auſſi, & qui étoit une des Profeſſes, ſe crut obligée d'aller avertir cette Fille,

X. Rel. le, & la voulut faire taire. La Mere lui fit ſigne de la laiſſer dire, ne faiſant pas paroître la moindre émotion : mais cette Sœur étant toute penetrée de la maniere dont cette Poſtulante traitoit la Mere, elle lui en temoigna en particulier ſa peine. La Mere lui dit : *Ma fille, c'eſt une croix que Dieu m'a donnée, il faut que je la porte.* Cette Sœur lui dit : *Mais, ma Mere, elle nous ſcandaliſe toutes.* La Mere lui repondit : „ Il „ ne faut pas dire cela, ma fille, il faut en „ avoir compaſſion & prier Dieu pour elle „ qu'il ait pitié de ſon ame. Nous ne ſommes que douze qui repreſentons les Saints „ Apotres, parmi leſquels Jeſus-Chriſt a „ bien ſouffert un Judas ; pourquoi ne ſouffririons-nous pas cette pauvre fille, qui „ nous doit plutôt faire pitié, que de nous „ donner de l'indignation. Elle eſt dans un „ grand aveuglement, il faut redoubler la „ charité en ſon endroit. Ne vous mettez „ pas en peine, elle ne demeurera pas ; mais „ ce ne ſera pas moi qui la mettrai dehors." Ce qui arriva en effet quand la Mere Genevieve fut venue en cette Maiſon, comme on le verra par la ſuite.

Cette Poſtulante fit neanmoins quelque mine de converſion, & elle pouvoit en effet être touchée : mais la ſuite a fait voir, que ſi elle l'a été, c'étoit bien legerement. Elle voulut faire comme les autres un renouvellement à M. de S. Cyran. Après l'avoir commencé, elle demanda inſtamment & avec importunité, qu'on la traitât en Novice, & qu'on la dechargeât du ſoin qu'elle avoit de quelques Poſtulantes & des Penſion-

ſionnaires. La Mere Angelique, qui ne l'y X. Reg.
employoit que par ſoumiſſion à M. de Langres, lui en écrivit après en avoir pris conſeil avec M. de S. Cyran. Ce Prelat y ayant conſenti, on lui accorda ce qu'elle demandoit, & on la dechargea de tout. La Mere ne mit point d'autre Maîtreſſe des Novices en ſa place, conduiſant elle-même les nouvelles venues, comme elle avoit toujours fait à l'égard des anciennes Poſtulantes qui étoient venues de Port-Royal. Mais elle donna la charge des Penſionnaires à ma Sœur Catherine de Sainte Agnès (Arnauld) ſa niece, qui étoit une excellente Religieuſe & qui avoit autant de bonnes qualités pour les charges que la Sœur Anne de Jeſus en avoit peu. C'étoit un eſprit fort ſage & fort doux, & elle étoit très dependante de la Superieure. Il n'y en avoit pas une qui eût embraſſé la penitence avec plus d'humilité & de ferveur, quoique ce fût une ame ſi innocente, que ſon Confeſſeur a rendu ce temoignage après ſa mort qu'elle avoit conſervé l'innocence de ſon baptême, & que la grace avoit toujours crû en elle juſqu'à la mort. Toute ſon occupation étoit de mediter la parole de Dieu. Elle avoit auſſi un très grand amour pour la priere & le ſilence, ce qui la tenoit toujours ſi recueillie, qu'elle inſpiroit la devotion à celles qui la voyoient. Enfin elle s'étoit acquiſe l'eſtime & l'affection de toutes les Sœurs, par ſa vertu.

Cependant la Sœur Anne de Jeſus voyant qu'on la laiſſoit dans l'ordre commun des Poſtulantes, en fut ſi mecontente & ſi cha-

X. Rel. grine, qu'elle n'acheva pas ſon renouvellement. Le zele qu'elle penſoit avoir pour la Religion où elle ne voyoit qu'elle de capable, lui fit croire qu'on ne la devoit pas prendre au mot: ce qui lui fit reſerver le droit qu'elle avoit toujours pris de parler de tout, de cenſurer tout, & de continuer plus que jamais ſes plaintes.

Si elle avoit ſi peu de reſpect & de deference pour la Mere Angelique ſa Superieure, on peut bien juger qu'elle n'en avoit pas davantage pour les Sœurs qu'elle contrarioit auſſi ſans ceſſe aux Conferences; parce qu'elle ne pouvoit ſouffrir l'amour qu'on temoignoit pour la pauvreté, la ſimplicité, la ſeparation du monde, &c. Cela étoit tout à fait oppoſé à ſes deſſeins & à ceux de M. de Langres, qui vouloit qu'il parût quelque choſe d'éclatant & d'agreable dans ce Monaſtere, qui pût ſervir à y attirer des filles de condition. C'eſt pourquoi cette Fille s'oppoſoit de tout ſon pouvoir aux ſentimens de la Mere & des Sœurs, trouvant à redire à tout ce qu'elles propoſoient avec ſimplicité, & cherchant à faire aller les choſes d'une autre façon. Mais rien ne nous touchoit toutes ſi ſenſiblement, que quand nous l'entendions blâmer hardiment la conduite de M. de S. Cyran, & celle de la Mere Angelique, dont elle ne pouvoit ſouffrir la droiture. Quand nous la voyions s'élever contre cette chere Mere, la contredire & lui faire des reprimandes devant la Communauté, toutes les Sœurs avoient bien de la peine à retenir leur reſſentiment. Elles n'auroient pu le faire, ſi el-

les

les avoient eu moins de docilité & de defe- X. Rel.
rence qu'elles en avoient pour les avis de ces deux ſaintes perſonnes, qui les exhortoient continuellement à la ſupporter avec douceur; à quoi elles obéiſſoient de telle ſorte qu'elles étouffoient ſouvent en elles-mêmes leur juſte reſſentiment, & ſe contentoient de demeurer dans un profond ſilence & les yeux baiſſés, pendant qu'elle parloit à leur Mere d'une maniere ſi haute & ſi arrogante, qu'elles en étoient toutes conſternées.

IX. Diverſes remarques ſur Madame de Ligni.

On pourroit dire ici quelque choſe de feue ma mere (Madame de Ligni,) & de la grande ſatisfaction qu'elle eut de voir le changement de cette Maiſon. Mais la Mere Angelique en a parlé aſſez amplement dans ſa Relation *. J'ajouterai ſeulement, que comme on lui eût rapporté que quelques perſonnes de grande conſideration trouvoient fort étrange, qu'ayant la reputation d'être ſi ſage, elle laiſſât ſa fille dans une Maiſon auſſi decriée qu'étoit celle du S. Sacrement (c'étoit dans le fort de la perſecution du *Chapelet*,) elle fit reponſe que, ſi ce n'étoit pas aſſez pour temoigner l'eſtime qu'elle faiſoit de la Mere Angelique & de la conduite de cette Maiſon d'y laiſſer ſa fille, elle s'y mettroit elle-même. Pendant la retraite qu'elle fit avant ſa mort, on lui donna avis qu'il y avoit une Abbaye de dix mille livres de rente qui étoit vacquante, & qu'elle la pouvoit faire demander par M. le Chancelier

* Voyez ci-devant la II. Relation, n. 43. & 44.

X. Rel. mon oncle, pour M. ſon fils (aujourdhui † Evêque de Meaux), qui étudioit alors pour être d'Egliſe. Elle remercia la perſonne qui lui avoit donné cet avis, qui étoit un de mes proches, & lui dit qu'elle ne vouloit point demander cette Abbaye, parce qu'elle craignoit que ce ne fût un engagement à ſon fils pour demeurer dans l'Egliſe, & qu'elle ne deſiroit point qu'il y fût, ſi ce n'étoit que Dieu l'y appellât. En effet, ce n'étoit point elle qui l'y avoit deſtiné, il l'avoit ſouhaité lui-même: mais comme il étoit encore jeune, elle ne ſavoit pas s'il perſevereroit, & elle le vouloit laiſſer dans une entiere liberté. M. de S. Cyran ayant appris ceci de la Mere Angelique, en fut touché; & a depuis temoigné beaucoup de charité pour ma mere. Il prenoit grand plaiſir à ſe faire raconter, par la Mere Angelique, tout ce qu'elle en ſavoit de bien, & les bonnes diſpoſitions qu'elle avoit temoignées, principalement dans la derniere retraite qu'elle fit alors. Elle ſe preparoit à en faire une plus longue ſous ſa conduite, à ſe mettre en penitence, & même à ſe donner entierement à Dieu dans cette Maiſon; m'ayant temoigné qu'elle alloit mettre ſes affaires en état, & ſe retirer bientôt. Mais elle mourut peu de tems après, comme la Mere Angelique l'a marqué. Elle n'a pas dit neanmoins qu'elle voulût être enterrée parmi nous, dans l'habit de Novice, n'ayant pu executer autrement le deſſein qu'elle avoit; & ſon corps y fut porté alors. Mais com-

† En 1672. Car cette Relation ne paroit avoir été écrite que dans ce tems.

comme il étoit dit dans ſon teſtament, X. Rel.
qu'elle deſiroit être enterrée au Monaſtere du S. Sacrement, M. de Meaux (mon oncle) la fit porter avec feu mon pere, quand nous fûmes obligées de ſortir de cette Maiſon.

Je crois que je puis mettre ici une action de grande charité de M. de S. Cyran, à ſon ſujet. Ma mere deux ans avant ſa mort, verſa dans un caroſſe & ſe bleſſa fort à la tête, de ſorte que les Medecins la firent trepaner. Comme on la jugeoit dans un grand peril, M. de S. Cyran qui la conſideroit comme la meilleure amie du Monaſtere du S. Sacrement, (pour lequel Dieu lui avoit donné tant de charité qu'il diſoit à la Mere Angelique qu'elle n'en trouveroit jamais une pareille,) promit à Dieu que, s'il vouloit bien lui conſerver la vie après cet accident, on nourriroit la famille d'un pauvre homme qui avoit, ce me ſemble, quatre enfans. Son deſſein étoit qu'il pourroit faire propoſer cette penſée à ma mere, quand elle ſeroit guerie; & que ſi elle ne ſe portoit pas de bon cœur à le faire, il continueroit lui-même à les nourrir. Mais lorſqu'il la vit en ſanté, il n'en voulut point parler, & ſe reſolut de faire lui-même cette charité. Je crois qu'il n'en a parlé que depuis la mort de ma mere, qu'il le dit à notre Mere Angelique. Cette chere Mere fit elle-même & fit faire par ſes filles, beaucoup de prieres & de penitences pour ſa ſanté; & ce fut peut-être à ſa ſollicitation, que ma Sœur Catherine de S. Jean, qui étoit alors Madame le Maître, eut la bonté de

X. Rel. s'enfermer avec ma mere, dans une chambre où elle étoit, chez un de mes oncles, & elle l'assista pendant tout ce tems avec une charité & une affection non pareille.

X. La M. de Chantal visite la M. Angelique, &c.

Pendant que nous avons été au S. Sacrement, la Reverende Mere de Chantal nous a fait la grace de nous y visiter deux fois. La premiere fois, la Mere Angelique y étoit encore. Elle y entra, & il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort longs entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur & une consolation toute particuliere. Il n'est pas croyable combien elles se temoignerent, l'une à l'autre, d'affection, d'estime & de confiance, marquant qu'il y avoit long-tems qu'elles souhaitoient cette occasion de se voir. La Mere de Chantal eut aussi la bonté de voir la Communauté, & de nous souhaiter à toutes en general & en particulier toutes sortes de benedictions, & elle pria Dieu de nous multiplier. Elle disoit à notre Mere, qu'elle aimoit cette petite Communauté & cette petite Maison, parce qu'elle étoit pauvre & simple. Car encore qu'elle fût assez commode pour des personnes du monde, il est vrai neanmoins qu'elle étoit fort resserrée pour un Monastere, & il n'y avoit que la Chapelle du dehors & notre chœur qui fussent assez passables. Cette visite de la Reverende Mere de Chantal renouvella l'union qui étoit depuis long-tems fort grande entre ces deux Meres, & que S. François de Sales avoit lui-même faite; n'y ayant personne, excepté cette Bienheureuse, pour qui il temoignât tant d'affection & de tendresse

que

que pour notre Mere Angelique. Il leur a- X. Rela
voit dit qu'il lui ſembloit qu'elles ne faiſoient toutes deux avec lui, qu'un même eſprit & un même cœur. Auſſi notre mere nous diſoit qu'elle ſe trouvoit ſi étroitement unie avec eux, qu'il lui ſembloit qu'ils lui étoient toujours preſens comme ſon bon Ange, ſur tout quand elle s'alloit preſenter devant Dieu.

La deuxieme fois que nous avons eu la benediction de voir la Mere de Chantal dans notre Monaſtere du S. Sacrement, fut après que la Mere Angelique en fut ſortie. Cette Reverende Mere nous ayant toutes embraſſées avec bien de la bonté, nous dit: „ J'ai voulu venir chez vous avant que d'aller „ rendre viſite à ma chere Mere Angelique; „ car elle n'auroit pas été contente, ſi „ je n'avois pas vu ſes cheres filles & „ que je ne lui en puſſe pas dire des nou- „ velles." *

* La Mere de Chantal qui retourna en Savoye l'an 1637. étant revenue pour la quatrieme fois à Paris l'an 1641. ne manqua pas de voir la Mere Angelique, comme elle avoit deja fait dès ſon premier voyage; & même peu de tems avant ſon depart de Paris elle vint à Port-Royal & y demeura deux jours. Ce fut alors que pour la derniere fois *ces deux grandes ames s'entretinrent avec benediction & une joie ſinguliere de part & d'autre*, dit M. l'Evêque du Puy en la vie de Madame de Chantal. Cette venerable Mere emporta avec elle dans le ciel la conſolation ſenſible que lui donnoit l'union qu'elle voyoit regner alors entre Port-Royal & ſes Filles de la Viſitation. Car peu de ſemaines avant ſa mort, (qui arriva le

X. Rel. XI. La M. Angelique retourne à P. R.

L'établiſſement du Monaſtere ne s'achevant point, pour les raiſons qui ont été dites autre part †, la Mere Angelique ne put donner l'habit à aucune Fille. Elle reçut ſeulement quelques Poſtulantes, dont il n'eſt demeuré que deux Sœurs Converſes, qui ont été depuis Religieuſes à Port-Royal, où elles ont fait paroître qu'elle n'avoient pas oublié les premieres inſtructions qu'on leur

le 13. Decembre 1641.) elle écrivit à la Mere Angelique la Lettre ſuivante :

„ Vive Jeſus.

„ Ma bonne & très chere Mere. Souffrez-
„ moi ce petit billet, qui vous va dire encore
„ adieu. Adieu donc, ma toute bonne & che-
„ re Mere. A Dieu, qui eſt invariable, ſoyons-
„ nous unies. Je ſuis plus conſolée que je ne
„ puis dire de la ſainte & cordiale union de nos
„ cœurs. Il m'eſt avis que notre bon Dieu y
„ ajoute je ne ſai quoi de fort intime. Je vous
„ envoye nos Livres. Helas ! Aurions-nous
„ bien quelque reſerve pour vous ? Non certes,
„ je ne le pourrois ſouffrir. Quand vous mour-
„ rez, ayez ſoin qu'ils ſoient rendus ici, ſinon
„ que vous jugiez à propos de les laiſſer en la
„ main de nos bonnes Sœurs. Je ſuis conſolée
„ de voir le deſir que nos Superieures [du nom-
„ bre deſquelles étoit la fameuſe Mere Eugenie
„ qui fit dans la ſuite tant de mal à Port-Royal]
„ & ma Sœur Helene Angelique (l'Huillier)
„ ont de vivre très cordialement & unanime-
„ ment avec vous. Je ſalue nos très cheres
„ Sœurs & le bon ſerviteur de Dieu (M. de S.
„ Cyran.) Faites que l'on prie fort pour celle qui
„ eſt tout à fait vôtre. Dieu ſoit beni. Du 4.
„ Novembre 1641."

† Voyez ci-devant la II. & la VIII. Relations.

leur avoit données ; ayant vecu juſqu'à leur mort dans une grande ſimplicité & ſoumiſ- X. REL. miſſion, s'employant fidelement au travail, aimant le ſilence & la priere, & ne ſe mêlant jamais de ce qui ne concernoit point leur devoir.

Quoique les affaires de cette Maiſon demeuraſſent toujours en même état, & que l'établiſſement en fût ſi incertain, les Filles n'en avoient neanmoins aucune inquietude, bien qu'elles deſiraſſent de tout leur cœur d'achever leur ſacrifice. Elles attendoient en paix le tems que Dieu avoit ordonné pour cela, la Mere leur ayant appris par ſon exemple & ſes paroles, à remettre ſur la divine providence tous leurs ſoins & toutes leurs avantures ; de ſorte qu'elles ne penſoient qu'à s'avancer de plus en plus dans la voie de Dieu, & à faire croître ſon amour en elles.

Cependant la Mere jugea qu'elle devoit procurer cet établiſſement, en remettant la Maiſon ſous l'entiere obéiſſance de M. l'Archevêque de Paris, à quoi toutes les Filles étoient fort diſpoſées, n'y en ayant pas une qui eût aucune attache à M. de Langres, excepté la Sœur Anne de Jeſus. Toutes les autres ayant aſſez reconnu que la conduite de M. de S. Cyran étoit incomparablement plus ſolide que la ſienne, regrettoient les amuſemens de leurs premieres années.

Feu M. l'Evêque de Meaux mon oncle étant venu voir la Mere, peu de tems après la mort de Madame de Ligni qui étoit ſa ſœur, elle lui dit ſa penſée. Elle le pria de la propoſer à M. l'Archevêque, & de le

X. Rel. prier de ſa part de la renvoyer à Port-Royal, & de faire venir au S. Sacrement la Mere Genevieve qui remettroit ce Monaſtere ſous lui, parce qu'elle ne le pouvoit elle-même, à cauſe de l'engagement qu'elle avoit eu avec M. de Langres. Notre Mere ayant dit ce deſſein devant quelques-unes de nous, nous fîmes ce que nous pûmes pour l'en detourner, nous jettant à ſes pieds & la conjurant de ne nous point abandonner. M. de Meaux ayant lui-même compaſſion de nous, la pria de ne nous point quitter, & de voir ſi elle ne trouveroit point quelque autre voie pour achever les affaires de cette Maiſon. Mais quoiqu'elle aimât tendrement cette petite Communauté, & qu'elle la portât dans ſon cœur, elle ne ſe put rendre à toutes nos prieres, parce qu'elle voyoit la neceſſité d'exclurre M. de Langres de ſa pretendue ſuperiorité, tant pour le bien ſpirituel de ce Monaſtere, que pour en achever l'établiſſement. Elle ne jugeoit pas moins neceſſaire de faire ſortir la Sœur Anne de Jeſus, qui n'avoit aucunement l'eſprit de Religion. La Mere nous fit entendre ſes raiſons avec ſa force ordinaire, à laquelle on ne pouvoit reſiſter. Elle nous recommanda fort le ſecret, de peur que cette Poſtulante ne s'en apperçût. On avoit une ſi grande ſoumiſſion pour la Mere, qu'encore que nous euſſions le cœur penetré de cette ſeparation, nous ne le faiſions point paroître & nous n'en parlions pas même les unes aux autres. Elle dit adieu à chacune de nous en particulier, nous donnant les inſtructions qu'elle jugea neceſſai-

res pour l'avenir. Je crois qu'il n'eſt pas X. Rel.
beſoin de dire quelle fut notre douleur, & combien nous repandîmes de larmes. Il ſuffit de dire que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Mere qui ait été aimée plus cherement & plus reſpectée de ſes filles, que cette chere Mere l'étoit des ſiennes. Elle nous donna tous ſes ordres, pour quand elle ſeroit partie; ſur tout, pour ce qui regardoit la Sœur Anne de Jeſus. Prevoyant bien qu'elle ne pourroit parler elle-même à la Mere Genevieve qui devoit venir en ſa place; elle nous ordonna de l'inſtruire ſur le ſujet de cette Fille, & de la prier de ſa part de lui donner à l'avenir une compagne au Parloir, & de ne lui laiſſer prendre aucune autorité, ni aucune liberté d'agir par elle-même, parce qu'elle la voyoit capable de perdre la Maiſon. Elle nous chargea au contraire de prier la Mere de la reduire dans l'ordre commun, & de la faire même ſortir le plutôt qu'il ſe pourroit.

Peu de jours après M. de Paris ayant agréé la propoſition que la Mere Angelique lui avoit faite, envoya au S. Sacrement la Mere Genevieve de S. Auguſtin (le Tardif) Abbeſſe de Port-Royal, accompagnée de M. le Chancelier de Notre-Dame, qui ramena en même tems la Mere Angelique à Port-Royal. Cela ſe fit pendant qu'on diſoit Complies, n'y ayant que la Touriere & une autre Sœur Profeſſe qui s'y trouvaſſent, parce que la Mere avoit deſiré qu'on ne fît point de bruit, afin que la Sœur Anne de Jeſus n'en ſût rien que quand cela ſeroit fait.

X. Rel. XII. Sortie de Mademoiselle de Chamesson. Ses intrigues contre M. de S. Cyran.

Cette Sœur ayant mené la Mere Genevieve dans une chambre, elle vint nous avertir à la fin de Complies, de nous y rendre toutes. La Sœur Anne de Jesus, qui n'avoit rien su de ce qui s'étoit passé, fut fort surprise de voir la Mere Genevieve: mais elle en fut ravie, croyant qu'elle pourroit se mettre bien dans l'esprit de cette nouvelle Mere, & qu'elle la gouverneroit aisément. Aussi-tôt elle commença à s'ingerer comme si elle avoit eu tout le soin du Monastere; & se rendant même maîtresse du Tour, elle fit avertir de ce changement toutes les personnes qu'elle croyoit pouvoir servir à ses desseins, sur tout M. de Langres & Madame de Longueville. Cette Princesse n'étant pas éloignée du Monastere, s'y rendit aussi-tôt, & se plaignit fort de M. l'Archevêque, temoignant qu'elle étoit bien mecontente de cette entrepriſe. Neanmoins elle eut bien de la joie de voir la Mere Genevieve, esperant que M. de Langres & elle en feroient tout ce qu'ils voudroient. Comme elle avoit beaucoup d'affection pour la Sœur Anne de Jesus, tant à cause de ce Prelat, que parce que cette Fille, qu'il avoit toujours fait agir comme la plus capable du Monastere, avoit coutume de l'entretenir lorsqu'elle y venoit, (ce qu'elle faisoit avec toutes les complaisances & les agremens que l'esprit du monde peut inspirer à une personne qui n'y a pas encore renoncé,) cette Princesse, dis-je, qui l'aimoit, la retint auprès d'elle après que la Communauté se fût retirée; ou bien peut-être cette Fille y demeura d'elle-même,

de-

deſirant de prendre ſes meſures avec elle, & d'avoir ſa protection dans les nouveaux projets qu'elle faiſoit en cette rencontre. Elle renvoya même une Sœur Profeſſe qui ſervoit d'ordinaire Madame de Longueville. Nous n'avons point ſu ce qui ſe paſſa entre elles, non plus qu'avec M. de Langres, qui les vit le lendemain matin au Parloir. Après avoir été long-tems enſemble, ils envoyerent querir la Mere Genevieve, à qui ils firent de grandes careſſes pour la gagner. Ils lui temoignerent leur joie de la voir en cette Maiſon, lui diſant que Dieu lui avoit reſervé l'accompliſſement de cette œuvre; & ils diſoient auſſi qu'ils s'accommoderoient bien de *la petite Mere*. La Sœur Anne de Jeſus envoya querir auſſi dès le même jour M. Brandon mon beau-frere, qui étoit des amis du Monaſtere: elle vouloit le gagner & s'en ſervir enſuite dans ſes deſſeins. X. Rel.

Une Demoiſelle, intime amie du Prelat & de cette Poſtulante, vint auſſi le lendemain matin la demander au Parloir: il y a apparence qu'on l'avoit fait avertir. La Mere Genevieve, qui avoit ſu les intentions de la Mere Angelique, ne manqua pas d'envoyer avec elle une compagne: ce qui l'offenſa étrangement, parce qu'elle ſe voyoit dans l'impuiſſance de confier ſes deſſeins à cette Demoiſelle, & qu'elle pretendoit d'ailleurs être exemte de la regle commune. Elle s'emporta au Parloir même, & fit éclater ſon mecontentement & le degoût qu'elle avoit de l'aſſujettiſſement de la Religion. Elle ne voulut rien dire à cette Demoiſelle de ce qu'elle s'étoit propoſé, lui

X. Rel. diſant ſeulement qu'elle ne lui pouvoit parler, parce qu'on lui avoit envoyé une perſonne pour l'écouter. Elle ſortit toute émue, en continuant de ſe plaindre devant les Sœurs qui ſe rencontrerent en ſon chemin. Elle alla trouver la Mere Genevieve, lui demandant ſi c'étoit elle qui lui avoit envoyé une compagne. La Mere lui ayant avoué que c'étoit elle, cette Fille lui repondit hautement, que la Mere Angelique ne l'avoit jamais fait. Sur quoi la Mere lui dit que la Mere Angelique l'avoit trop tolerée, & qu'elle n'étoit par reſolue d'en faire autant. La Mere Genevieve ne relâcha rien de ſa fermeté à ſuivre les avis de la Mere Angelique, dont elle reconnoiſſoit la juſtice par ſa propre experience, étant bien perſuadée que cette Fille n'avoit nullement l'eſprit de Religion. Elle temoigna même à M. de Langres, qu'elle ne trouvoit pas qu'elle eût de vocation.

Mais la Sœur Anne de Jeſus, voyant que la premiere voie qu'elle avoit priſe ne lui avoit pas réuſſi, ſe reſolut d'en prendre une autre contraire. Elle commença à s'humilier & à tâcher de gagner la Mere, par ſes promeſſes de ſoumiſſion. M. de Langres l'entreprit auſſi, pour la faire conſentir à garder cette Fille. Un jour il l'en preſſa ſi fort qu'elle fut ébranlée, & qu'elle lui fit quelque promeſſe de ne la point renvoyer auſſi-tôt. La Fille ſe vint jetter enſuite aux pieds de la Mere, & lui fit de nouvelles proteſtations d'obéiſſance. Elle lui demanda de faire une retraite ſous elle, l'aſſurant qu'elle étoit dans le deſſein de la faire dans

la

la plus grande ſincerité qui lui ſeroit poſſi- X. Rel.
ble. Elle ſe jettoit auſſi aux pieds des Sœurs Profeſſes, les conjurant de parler pour elle. La Mere Genevieve en fut touchée, & elle écrivit à la Mere Angelique qu'elle la trouvoit bien changée. Mais la Mere Angelique qui connut bien qu'on avoit ſurpris cette Mere, la pria de ſurſeoir cette affaire pendant l'Octave du S. Sacrement, où on alloit entrer. Pendant cette Octave, la Mere Genevieve reconnut elle-même qu'elle s'étoit trompée, & avoua à la Mere Angelique avec douleur, qu'elle s'étoit laiſſée gagner. Elle pleura même long-tems cette faute, comme une grande infidelité qu'elle avoit commiſe à l'égard de la Mere Angelique, en ne deferant pas aſſez à ſes ſentimens. Elle en étoit dans un ſi grand abbattement qu'elle faiſoit compaſſion, paſſant preſque tout le jour à prier & à gemir. Elle avoit ſurpris des Lettres que cette Fille avoit écrites ſecretement, qui étoient bien capables de la convaincre; & ayant rendu compte de tout à la Mere Angelique, elle ſe reſolut, par l'avis de cette Mere & par ſon propre mouvement, de la renvoyer. Elle dit donc franchement à la Sœur Anne de Jeſus, qu'elle ne la pouvoit plus garder. Elle qui avoit un grand courage, ne fit pas davantage d'inſtances, & en fit auſſi-tôt avertir M. de Langres, lequel ſachant la reſolution de la Mere, qui n'étoit plus en état de ſe laiſſer gagner, conſentit, quoiqu'avec regret, à la ſortie de cette Fille. Il n'eſt pas revenu depuis au Monaſtere, non plus que Madame la Ducheſſe de Longueville, qui y

vint

X. Rel. vint ſeulement pour prendre cette Demoiſelle à la porte, ſans y vouloir entrer; parce que prenant beaucoup d'interêt à ce qui touchoit M. de Langres & cette Fille, elle s'offenſa de ce qu'on la renvoyoit.

Après cela, la Maiſon demeura dans une grande paix au dedans: mais il s'éleva au dehors une nouvelle perſecution. Cette Demoiſelle qui étoit ſortie du S. Sacrement, fit connoiſſance avec pluſieurs perſonnes de condition, ſoit par le moyen de Madame de Pontcarré, ou même par celui de Madame de Longueville qui la favoriſoit toujours. Comme elle étoit fort choquée contre M. de S. Cyran, à qui elle attribuoit ſa ſortie & le renverſement de tous ſes deſſeins, elle commença à ſemer bien des contes de lui, dans les compagnies où elle ſe trouvoit. Comme cette Demoiſelle étoit fort unie avec Madame de Pontcarré (étant toutes deux dans les interêts de M. de Langres, & mecontentes de M. de S. Cyran,) elles alloient ſouvent enſemble voir la Reverende Mere Jeanne de Jeſus, Superieure des Carmelites de S. Denis, qui s'étoit refugiée à Paris avec ſes Filles à cauſe de la guerre des Eſpagnols. Elles s'entretenoient de la pretendue mauvaiſe conduite de ce ſaint Abbé, & ſur la Maiſon du S. Sacrement où la Mere Genevieve, qui étoit Superieure, continuoit à ſuivre ſes avis. On lui faiſoit peur auſſi, des faux bruits que ſes ennemis faiſoient courir de lui, pour rendre ſa doctrine ſuſpecte d'erreur. La Mere Jeanne de Jeſus, qui n'en avoit point d'autre connoiſſance que celle que lui donnoient des per-

perſonnes paſſionnées, croyoit qu'elles a- X. REL.
voient grande raiſon; parce qu'en effet cette Demoiſelle avoit aſſez d'agremens & aſſez d'adreſſe & de facilité à diſcourir, pour ſe faire eſtimer & perſuader ce qu'elle deſiroit. Cette fille prevint de telle ſorte l'eſprit de cette Mere, qu'elle commença à craindre pour moi, ne me croyant pas bien ſous cette conduite. Ce zele l'obligea d'informer feu M. l'Evêque de Meaux, alors Evêque d'Auxerre, & M. le Chancelier, ſes freres, de tout ce qu'elle avoit appris. C'étoit ce que les ennemis de M. de S. Cyran deſiroient, pour l'éloigner de cette Maiſon où il avoit fait tant de fruit. Ils réuſſirent dans leurs deſſeins, car ces Meſſieurs le firent prier de ne me plus voir; & même M. le Chancelier temoigna que s'il continuoit d'aller en cette Maiſon, il m'en retireroit. M. de S. Cyran crut alors que Dieu lui ouvroit une voie legitime d'executer la penſée qu'il avoit depuis quelque tems de ſe retirer, ſans manquer à ſa propre regle qu'il avoit appriſe dans l'Ecriture, qui étoit de n'abandonner jamais les ames que Dieu lui avoit adreſſées & unies, & de les ſervir juſqu'au bout ſans avoir égard aux inconveniens & aux diſgraces qui lui en pouvoient arriver.

Comme j'étois fort attachée à ſa conduite, dont je reconnoiſſois la ſainteté & la droiture, je fus extrêmement touchée du procedé de mes oncles. Ayant fait prier inſtamment M. de S. Cyran de me continuer la grace qu'il m'avoit faite juſqu'alors, il fit reponſe qu'il ſe croyoit obligé de tenir la promeſſe qu'il avoit faite de ne plus aller

X. Rel. aller au S. Sacrement. Neanmoins lui ayant fait ſavoir mon beſoin, il y vint en ſecret une fois ſeulement. Cette fidelité ne fut pas ſuffiſante pour contenter M. le Chancelier, qu'on avoit trop prevenu contre lui & contre ce Monaſtere. La Demoiſelle qui en étoit ſortie, s'étoit encore adreſſée à d'autres perſonnes, qui lui pouvoient confirmer ce qu'elle lui avoit fait dire par la Mere Jeanne de Jeſus; de ſorte qu'il prit reſolution de me faire enlever de cette Maiſon. Mais ayant dit ce deſſein à feu M. l'Evêque de Meaux, il n'y voulut point conſentir. Il lui dit qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on me traitât ainſi, & qu'il ſe chargeoit de menager cette affaire, & de me perſuader de ſortir du S. Sacrement.

XIII. Juſtification de M. de S. Cyran.

Ce Prelat y vint en effet à ce deſſein, & me fit toutes les offres poſſibles pour me faire ſortir de cette Maiſon, me promettant même de ne rien retirer de ce que ma mere y avoit donné, de peur que cette raiſon ne m'y retînt. Mais je lui fis reponſe, que je ne ſerois jamais Religieuſe qu'en ce Monaſtere, ou à Port-Royal qui étoit dans le même eſprit, & que je ne m'attachois à ces deux Maiſons, qu'à cauſe de la bonne conduite qui y étoit, & de la pureté de la doctrine qu'on y enſeignoit, qui n'étoit que celle de l'Evangile & de tous les Peres de l'Egliſe. M. l'Evêque de Meaux s'ouvrit entierement à moi de leur deſſein de me retirer. Il m'avoua tout ce qu'on lui avoit fait entendre, & à M. le Chancelier, pour leur rendre M. de S. Cyran ſuſpect, particulierement au ſujet de la ſainte Communion, dont

dont on diſoit qu'il detournoit les ames. Je lui rendis donc compte de toute la conduite qu'il avoit tenue ſur moi, des avis qu'il nous avoit donnés pour communier ſouvent, & des cas auxquels il nous conſeilloit de nous en priver quelquefois; ce qui n'étoit jamais pour long-tems, parce que c'étoit une de ſes maximes, que pourvû qu'on eut ſoin d'interpoſer une humble & fidele penitence entre ſa faute & la Communion, on s'en devoit bientôt rapprocher. C'eſt pourquoi il nous avertiſſoit d'avoir ſoin de remplir le vuide que cette privation faiſoit en notre ame, par une plus grande vigilance ſur nous-mêmes, une plus grande fidelité à la priere, au ſilence, à la mortification, à tous les exercices de pieté, & particulierement à la lecture de la parole de Dieu, qu'il nous faiſoit conſiderer comme une des principales nourritures de l'ame, & qui avoit beaucoup de rapport à l'eſprit & au corps du Fils de Dieu. Il nous diſoit que toutes ces choſes étoient comme des miettes que nous devions avoir ſoin de ramaſſer, à l'exemple de la Cananée; ne nous jugeant pas dignes de manger le pain des enfans. X. Rit.

Je donnai quelques exemples à M. de Meaux, des fautes pour leſquelles on ſe privoit de la Communion, quelqu'un des jours qu'elle nous étoit marquée: 1. Quand il nous arrivoit de faire quelque faute conſiderable contre la charité ou l'obéiſſance. 2. Quand on s'étoit relâché notablement du ſilence. 3. Pour les fautes d'habitude dont on n'avoit pas aſſez de ſoin de ſe corriger, ou lorſqu'on negligeoit volontairement quelque cho-

X. Rel. choſe de ſon devoir. Et comme ces fautes étoient aſſez rares, auſſi il conſeilloit aſſez rarement de s'en priver, n'y ayant gueres eu que le tems où nous lui avions fait nos renouvellemens, qui même avoit été fort court, qui eût pu donner ſujet à cette Demoiſelle qui étoit ſortie mecontente, d'en parler; & l'on communioit ordinairement dans cette Maiſon toutes les Fêtes & Dimanches, le Jeudi & quelquefois le Samedi, quand il n'y avoit point eu de Fêtes.

Enfin après une longue conference, où feu M. de Meaux s'éclaircit ſur tout ce qu'on lui avoit fait craindre, il s'en alla pleinement ſatisfait, approuvant fort toute la conduite de M. de S. Cyran, & conſentant que je demeuraſſe en cette Maiſon; me conjurant avec tendreſſe de l'aimer toujours, & de prier Dieu pour lui. Peu de tems après il alla voir la Mere Angelique à Port-Royal. Il lui temoigna la ſatisfaction qu'il avoit eue avec moi: d'où la Mere prit ſujet de l'informer encore plus particulierement des ſentimens & des maximes de M. de S. Cyran, & de lui expliquer les choſes ſur leſquelles on l'accuſoit à tort. Il prit beaucoup de plaiſir à l'entendre, & demeura fort édifié & content de tout ce qu'elle lui avoit dit. Etant retourné au S. Sacrement, il me dit qu'il avoit vu la Mere, qu'il étoit très ſatisfait de ſon entretien, & qu'ils étoient plus grands amis que jamais. Comme j'eus mandé cela à la Mere Angelique, elle me fit reponſe que ſi tous ceux qui étoient prevenus contre M. de S. Cyran n'avoient pas plus de paſſion, & avoient

autant d'équité que M. de Meaux, toutes choſes ſeroient bientôt en paix. X. REL. XIV.

Cependant la charité de M. de S. Cyran ne lui permit pas de nous abandonner. Il ne ſe contenta pas de nous offrir beaucoup à Dieu, & de nous donner les avis qu'on lui faiſoit demander par quelque perſonne interpoſée; mais voyant qu'il ne pouvoit plus nous aſſiſter par lui-même, il pria M. Singlin, ſon ami, de nous voir & de nous confeſſer. Il confeſſoit deja à Port-Royal les Novices & quelques autres perſonnes, & il voyoit même au S. Sacrement deux de nos penſionnaires, l'une ſœur & l'autre couſine de M. l'Evêque de Châlons, qui avoit bien de l'eſtime pour ce bon Eccleſiaſtique, avec qui il avoit fait des miſſions. La Mere Angelique, qui étoit auſſi fort perſuadée de ſon merite & de ſa pieté, fut bien aiſe qu'il ſe chargeât de notre conduite. Elle écrivit à la Mere Genevieve, que M. de S. Cyran eſtimoit beaucoup ce ſaint Eccleſiaſtique, & qu'il reconnoiſſoit en ce ſaint Prêtre un grand don de conduite, l'humilité de ce ſaint Abbé lui faiſant même croire qu'il en étoit plus capable que lui, & enfin que c'étoit un homme tout rempli de l'eſprit de Dieu. Je puis ajouter à cela ce que nous avons oui dire depuis à la même Mere, que c'étoit un Eliſée, à qui Dieu avoit donné le double eſprit de ſon maître; car depuis qu'il connut M. de Saint Cyran, il ſe conſidera toujours comme ſon diſciple.

M. Singlin va en la Maiſon du S. Sacrement. M. l'Archevêque y vient donner l'habit.

M. Felix Vialart.

Nous reconnumes bientôt que ce qu'on nous avoit dit de lui, étoit veritable, & nous fumes encore plus perſuadées par notre

X. Rel. tre propre experience, de la lumiere & de la grace qui étoit en lui. Il nous fit particulierement paroître une charité extraordinaire à l'égard de quelques-unes, qui avoient d'abord peine à ſe mettre ſous ſa conduite, parce qu'il paroiſſoit bien jeune. Elles y reſiſterent quelque tems, mais elles reconnurent bientôt ſa capacité; & il ſemble qu'on pouvoit dire de lui, ce qui ſe lit de S. Eſtienne, qu'on ne pouvoit reſiſter à la ſageſſe & à l'eſprit de Dieu qui parloit en lui.

La perſecution qu'on avoit ſuſcitée contre M. de S. Cyran continuant toujours, on tâcha de le rendre ſuſpect à M. l'Evêque de Paris & à ſes principaux Officiers. M. de Contes Chancelier de Notre Dame, qui étoit Superieur de ce Monaſtere du S. Sacrement, dont il pourſuivoit l'établiſſement, y fut envoyé pour s'éclaircir de ſa conduite. Ayant prié la Mere Genevieve de lui donner par écrit, ſes ſentimens ſur la Confeſſion & la Communion, il les approuva. Il interrogea auſſi les Sœurs, & demeura très ſatisfait de leurs reponſes; & en particulier de ce qu'elles l'aſſuroient que M. de S. Cyran avoit un très grand reſpect pour M. de Paris, & qu'il les avoit portées à mettre leur Monaſtere ſous ſon entiere obéiſſance, leur diſant que c'étoit l'ordre de l'Egliſe. Il promit d'en rendre un bon temoignage à M. de Paris.

M. le Chancelier de Notre Dame venoit encore pour arrêter diverſes choſes, qui n'avoient point encore été reſolues; principalement deux, dont l'une étoit l'heure qu'on devoit dire Matines, parce que les Sœurs de-

deſiroient les dire la nuit. Après avoir pris leurs ſentimens, il fut arrêté qu'on les diroit à minuit. L'autre choſe étoit pour leur habit, M. de Paris ne pouvant approuver, non plus qu'elles-mêmes, ce ſcapulaire d'écarlate que M. de Langres avoit autrefois propoſé. M. de Contes leur dit de ſa part, qu'ayant aſſemblé pluſieurs fois ſon Conſeil pour en deliberer, il lui étoit venu en l'eſprit, de leur donner une croix rouge ſur un ſcapulaire blanc; ce qui fut accepté des Filles. X. Rel.

Enſuite M. de Paris voulut prendre lui-même la peine de venir interroger toutes les Poſtulantes qui devoient recevoir l'habit: ce qu'il fit avec tous les temoignagnes de bonté & de ſatisfaction imaginables. Après les avoir interrogées au dehors & en particulier aſſez long-tems, il demanda au Parloir la Mere Genevieve & les Sœurs Profeſſes, à qui il en rendit de bons temoignages; diſant qu'elles étoient fort bien inſtruites, & qu'il n'avoit point trouvé qu'on leur eût enſeigné aucune mauvaiſe doctrine, comme on en avoit fait courir le bruit; mais qu'il ne l'avoit point cru, & qu'il étoit aſſuré que ſa chere Fille Angelique n'étoit imbue d'aucune erreur. Il parla d'elle avec affection & eſtime. Il dit entre autres choſes, que c'étoit une ſainte Fille & d'un grand exemple, & qu'elle étoit une des premieres Abbeſſes qui avoient donné l'exemple aux autres de ſe reformer & de vivre religieuſement. Il loua ſon obéiſſance & ſon amour ſincere pour ſes Superieurs; diſant auſſi que c'étoit ce qui la lui faiſoit aimer,

X. Rel. aimer, & que ſi elle ſe fût trouvée à cet établiſſement, la fête auroit été accomplie. Les Sœurs lui ayant dit que c'étoit ce qu'elles ſouhaiteroient le plus, & qu'il leur avoit fait bien repandre des larmes en l'enlevant d'avec elles, il leur repondit: *Cela n'eſt pas venu de moi, mes cheres Filles, je l'ai fait avec bien du regret; mais vous ſavez auſſi bien que moi, que cela étoit neceſſaire & les raiſons qu'elle a eue pour cela.* Il leur dit auſſi que pour ce qui étoit de M. de S. Cyran, il croyoit que c'étoit un homme de grande probité & ſcience, & qui étoit capable de rendre de grands ſervices à l'Egliſe, & qu'il l'avoit même deja fait par un Livre qui étoit rendu public *; que ſes maximes étoient catholiques, & qu'il n'en vouloit point d'autres preuves que les bonnes diſpoſitions de ſes cheres Filles, qu'il venoit d'interroger; qu'il en avoit interrogé beaucoup d'autres depuis qu'il étoit dans ſa charge, mais qu'il n'en avoit point vu qui euſſent une meilleure vocation & qui fuſſent mieux inſtruites que celles-là. Il ajouta que M. le Chancelier de Notre Dame lui avoit rendu un fort bon temoignage de toutes les Sœurs après les avoir vues en particulier, & que c'étoit pourquoi il n'avoit rien à leur dire, ſinon qu'il les conjuroit de continuer à vivre toujours en bonnes Religieuſes, comme elles avoient commencé. Il leur donna ſa benediction, leur promettant de venir donner l'habit aux filles qu'il venoit d'interroger. Il choiſit pour ce

* M. l'Archevêque veut parler de l'Ouvrage de *Petrus Aurelius.*

ce ſujet le 16. Septembre, auquel l'Egliſe fait la fête des Saints Martyrs Corneille & Cyprien. X. Rel.

Deux jours avant cette ceremonie, M. l'Evêque de Meaux étant venu au S. Sacrement, la Mere Jeanne de Jeſus Carmelite ſa ſœur envoya une Tourriere qui entra au Parloir où il étoit avec moi, & me pria de la part de la Mere Jeanne, ma tante, de l'aller voir le lendemain dans la maiſon où elle étoit encore retirée à Paris. M. de Meaux s'étant joint à cette Tourriere, pour prier qu'on accordât ce qu'elle demandoit avec beaucoup d'inſtance, je promis, avec la permiſſion de la Mere Genevieve, d'y aller, n'étant pas fâchée de voir ma tante que je ne croyois plus revoir jamais. Mais la Mere Genevieve y ayant après fait quelque reflexion, crut qu'elle en devoit avertir la Mere Angelique, & elle lui en écrivit. La Mere Angelique qui ſe ſouvenoit de tout ce qui s'étoit paſſé depuis la ſortie de cette Demoiſelle, qui avoit prevenu l'eſprit de la Mere Jeanne & de Meſſieurs ſes freres contre la conduite de cette Maiſon, & des efforts qu'ils avoient deja voulu faire pour m'en tirer, crut que ce pouvoit bien être un projet fait exprès pour avoir occaſion de m'enlever de ce lieu. Elle manda donc à la Mere Genevieve, qu'il falloit tâcher de detourner cette viſite. Comme la Mere Angelique avoit beaucoup de charité pour moi, je ne doute pas qu'elle ne priât bien Dieu de conduire cette affaire, comme elle faiſoit en toutes les autres qui lui donnoient de la peine; car la premiere

X. Rel. choſe qu'elle faiſoit, étoit de regarder Dieu, & de s'adreſſer à lui avec une foi & une confiance qui lui étoit particuliere. La Mere Genevieve ayant reçu ſa reponſe, ſe mit en priere de ſon côté, craignant que ce refus n'offenſât les perſonnes qui avoient deſiré cette ſortie. Les ſœurs chantoient alors Matines au chœur, n'ayant commencé à les dire à minuit, qu'après la vêture des Novices. Je n'avois encore rien ſu de la crainte de ces deux Meres pour moi; mais je ſentis puiſſamment l'effet de leurs prieres: car dès ce même tems, chantant ce verſet, *Lux orta eſt juſto*, il me frappa l'eſprit, & je pris pour une lumiere & un mouvement de l'eſprit de Dieu, la penſée qu'il me donna au même moment, qu'il demandoit de moi, pour me diſpoſer à recevoir l'habit, que je lui fiſſe un petit ſacrifice de la ſatisfaction que j'aurois eue de voir ma tante que j'aimois fort, & que j'évitaſſe auſſi toute la diſtraction que je n'aurois pu éviter dans cette viſite. Comme j'avois cette penſée & que j'étois dans la reſolution de demander permiſſion à la Mere Genevieve de m'excuſer envers les perſonnes à qui je m'étois engagée, on me vint querir de ſa part pour me conſeiller de le faire. A quoi étant toute diſpoſée, j'écrivis à Monſieur de Meaux, & lui fis trouver bon ce que je deſirois. Je me ſuis crue obligée depuis, de conſiderer cet évenement comme un effet de la protection de Dieu ſur moi, (s'il étoit vrai qu'on eût deſſein de me retirer de cette Maiſon, ce qui n'étoit pas ſans apparence;) & je l'ai attribué aux prieres de la Mere An-

Angelique & de la Mere Genevieve. X. REL.

Le jour pris pour donner l'habit étant arrivé, M. de Paris le donna de ſa main à ſix Filles, trois de chœur; ſavoir, Sœur Catherine de Sainte Agnès (Arnauld d'Andilly,) Sœur Anne de la Nativité (Halley,) & moi Sœur Magdelaine de Sainte Agnès (de Ligni,) & trois Converſes; ſavoir, Sœur Anne de S. Paul (Renard,) Sœur Marie de la Croix (Hervé,) & une autre qui n'eſt pas demeurée. Il donna dans la même ceremonie, le ſcapulaire blanc & la croix rouge, à la Mere Genevieve & aux deux Profeſſes *; & leur ayant temoigné au Parloir la ſatisfaction qu'il avoit eue de cette ceremonie, il leur promit la continuation de ſa bienveillance & de ſa protection. Je crois que je dois marquer ici, que la Mere Angelique nous pria de prendre l'habit ſans aucun ornement, avec les habits les plus ſimples qu'il ſe pourroit, & une coeffe ſur la tête: ce que nous n'avions pas encore vu pratiquer à Port-Royal, où les Filles avoient juſques-là été ajuſtées comme par tout ailleurs.

Nous paſſâmes, ce me ſemble, cette année, dans une aſſez grande paix, ſinon que l'abſence de la Mere Angelique nous étoit toujours fort ſenſible. Elle ne laiſſoit pas neanmoins de nous conduire en quelque façon, la Mere Genevieve lui rendant compte de tout & prenant ſes avis, & chacune

* Dans l'Edition qu'on a faite en France de cette Relation on lit *douze Profeſſes*: c'eſt une faute conſiderable.

X. Rel. de nous lui écrivant dans ſes beſoins & recevant ſes reponſes.

On eſperoit que les Novices feroient profeſſion au bout de l'an, & l'on fit pour s'y preparer une retraite de ſix ſemaines. Comme les Profeſſes prenoient part à cette grace qui devoit accomplir l'établiſſement de la Maiſon, elles firent auſſi la ſolitude pendant cette preparation, & on la fit dans la plus grande exactitude qui fût poſſible.

Une des Novices ayant lu les Lettres de S. Jerôme, fût touchée de l'avis qu'il y donne aux Vierges de donner leurs biens aux pauvres & non à leurs parens. Elle ſe reſolut donc de le ſuivre au moins en ce qu'elle pourroit & qu'on lui permettroit, étant en état de diſpoſer de quelque choſe. Elle en écrivit à la Mere Angelique, qui loua ſon deſſein : mais en même-tems elle l'avertit qu'elle ne devoit rien faire en cela qu'avec diſcretion, & qu'après avoir beaucoup prié Dieu pour connoître ſa volonté ; & qu'elle devoit ſouvent dire ces paroles : *Doce me facere voluntatem tuam* : [Enſeignez-moi, à faire votre volonté ;] que ſi après cela elle avoit toujours ce deſir dans le cœur, elle lui permettoit de le propoſer ſimplement à ſes parens ; mais que c'étoit à condition qu'elle n'en donneroit rien du tout au Monaſtere, & qu'elle n'y conſentoit point autrement. Elle lui conſeilla auſſi de ſe contenter pour les pauvres, de ce que ſes parens lui accorderoient de bon cœur, ſachant qu'ils étoient aſſez charitables pour en uſer avec honnêteté.

XV. Les Filles du Je ne me ſouviens pas qu'il y eût d'autre rai-

raiſon qui retardât les profeſſions, ſinon qu'on vouloit trouver une autre Maiſon de plus grande étendue & en plus grand air pour s'y établir. La Mere Angelique avoit toujours de la peine de la Maiſon où nous étions, qui étoit fort chere & très ſerrée, & où il n'étoit pas poſſible de nous étendre ſans de groſſes ſommes, les maiſons étant fort cheres dans ce quartier qui eſt celui du Louvre; & nous n'avions pas même de fonds ſuffiſans pour ſubſiſter. C'eſt pourquoi on avoit été d'avis que nous vendiſſions notre Maiſon pour nous établir dans quelque autre quartier, où on pourroit en avoir à meilleur marché une plus grande avec un grand jardin. M. l'Archevêque même ne vouloit pas par bonté, que nous demeuraſſions davantage en ce lieu qu'il croyoit trop mal ſain; & en effet la plûpart de nous y ont été long-tems malades: ce qu'on attribuoit à cette Maiſon, où il n'y avoit point d'air.

X. Rel. S. Sacrement reviennent à Port-Royal.

M. l'Archevêque envoya une perſonne de ſes amis & des nôtres, M. de Chenoiſe, pour nous donner de ſa part, le choix d'acheter promtement une Maiſon plus commode, pour nous y établir & y faire profeſſion, ou de retourner à PortRoyal en attendant qu'on en trouvât une propre.

Ce dernier parti nous ayant paru le plus avantageux, pour diverſes raiſons, nous reſolumes de l'embraſſer; pluſieurs d'entre nous en ayant même bien de la joie, parce que nous ſouhaitions fort, ce que Dieu a permis depuis, que l'Inſtitut du S. Sacrement s'établît à Port-Royal, & que nous ne fuſ-

X. Rel ſions plus obligées d'en ſortir. Nous avions toutes été appellées à Port-Royal, & nous avions une affection particuliere pour la Regle de S. Benoît ; ſans parler de la difficulté que nous trouvions à établir ce nouveau Monaſtere ſans la Mere Angelique, qui en étoit le principal appui, ni de toutes les ſuites fâcheuſes qu'on peut apprehender dans ces établiſſemens.

On fit neanmoins beaucoup de prieres, avant que de conclurre cette affaire. On ſe diſpoſa par divers exercices de pieté & de penitence, à recevoir la lumiere de Dieu, pour ne rien faire en cela que ſuivre ſa volonté. La Mere Genevieve qui avoit grande devotion à la parole de Dieu, ouvroit d'ordinaire le nouveau Teſtament, dans toutes les rencontres qui arrivoient, ſoit pour y trouver quelque conſolation dans les évenemens fâcheux, ou quelque inſtruction ſelon les beſoins ; & on trouvoit toujours à l'ouverture, quelque choſe qui avoit rapport à ce qu'on demandoit. L'ayant ouvert une fois pour apprendre comment nous devions nous diſpoſer pour connoître la volonté de Dieu, on y trouva dans les Epîtres de S. Paul, qu'il recommandoit les exercices de prieres, charité, aumône, &c. Et la Mere Genevieve nous ayant demandé à toutes en particulier, quel étoit notre ſentiment, ſur ce que nous devions offrir à Dieu en la perſonne des pauvres, il ſe rencontra que toutes les Sœurs eurent la même penſée, ſans que pas une l'eût communiquée aux autres. C'étoit de nous retrancher quelque choſe, & de faire quelque abſtinence pour aſ-

ſi-

ſiſter quelque pauvre famille ; & nous reçumes cette penſée comme venant de Dieu, voyant qu'elle étoit dans le cœur de toutes les Sœurs. X. Rel.

Etant enfin reſolues de revenir à Port-Royal, la ſeule crainte que nous avions en y retournant, étoit que dans la multitude des perſonnes qui y étoient, on ne pût conſerver une auſſi grande union les unes avec les autres, que celle qui étoit dans cette petite Maiſon. M. Singlin nous étant venu voir, & quelques-unes de nous lui ayant dit cette difficulté, il nous repondit: *Que là où étoit l'eſprit de Dieu, comme il étoit à Port-Royal, l'union & la paix y étoient toujours, ſans que la multitude des perſonnes y pût mettre empêchement.* N'ayant donc plus rien à apprehender, nous attendions avec joie ce retour. La Mere Angelique qui l'approuvoit fort, & toute la Communauté de Port-Royal nous attendoit auſſi avec beaucoup d'affection. Mais Dieu permit que cette joie fut troublée par une affliction bien ſenſible, M. de S. Cyran ayant été arrêté & mis au bois de Vincennes deux jours avant notre retour. Nous eſperions de le revoir à Port-Royal où il alloit toujours, & où il avoit beaucoup contribué avec la Mere Angelique & la Mere Agnès, à faire un entier renouvellement de toute cette Maiſon, que nous trouvâmes dans une entiere ferveur & dans une exactitude à tous les devoirs de la Religion, toute autre que celle où nous l'avions laiſſée ſous la conduite de M. de Langres, principalement en ce qui regardoit la ſimplicité, la pauvreté, le recueillement & le ſilence ;

de ſorte que nous n'avions nul regret d'avoir quitté notre petite Maiſon, trouvant dans celle-là le même eſprit & la même conduite. Nous ſortîmes de la Maiſon du S. Sacrement un Lundi le 19. Mai 1638.

XI.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à Port-Royal depuis 1638. *juſqu'en* 1648. *où l'on voit comment l'Inſtitut du S. Sacrement fut uni à ce Monaſtere. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI, *&c.*

I. Inſtructions & conduite de la M. Angelique au Noviciat de P. R.

LOrſque nous revinmes de la Maiſon du S. Sacrement à Port-Royal, notre Mere Agnès qui étoit alors Abbeſſe, nous reçut avec une très grande charité; & notre chere Mere Angelique, qui nous conſideroit toutes comme ſes enfans & nous portoit toujours dans ſon cœur, ne pouvoit aſſez nous temoigner la joie qu'elle avoit de nous revoir auprès d'elle. Nous étions ravies de notre côté de nous remettre ſous ſa conduite, l'ayant trouvée Maîtreſſe des Novices. Les Sœurs Profeſſes qui étoient revenues du S. Sacrement la prierent inſtamment de trouver bon qu'elles rentraſſent au Noviciat, ce qu'elle leur accorda; & elles y furent quelque tems juſqu'à ce qu'on les mît dans quelque *Obéiſſance*. La Mere Angelique faiſoit des Conferences très édifian-

tes

tes & ſemblables à celles de la Maiſon du S. Sacrement ; de ſorte que pluſieurs des Sœurs de la Communauté avoient obtenu la permiſſion de venir y entendre les inſtructions ſi ſaintes qu'elle nous y donnoit, & l'explication qu'elle faiſoit des hiſtoires de l'Ecriture Sainte qu'elle nous avoit lues. XI. REL.

Elle tâchoit d'élever ſes Novices dans le même eſprit où elle étoit elle-même, dans la mortification, la pauvreté, le ſilence, &c. Je puis dire qu'encore qu'elle s'appliquât à nous inſtruire avec beaucoup de ſoin, & avec des paroles toutes pleines de feu, elle ne le faiſoit pas moins par ſes exemples. Elle obſervoit exactement les reſolutions qu'elle avoit faites après ſon renouvellement à M. de S. Cyran, dont j'ai parlé ailleurs. Elle avoit une attention continuelle à ſe mortifier, ſe paſſant preſque de toutes choſes ; & elle ne prenoit, autant qu'elle pouvoit, que ce qu'il y avoit dans la Maiſon de plus vil, de plus pauvre & de plus incommode. Elle vivoit dans une grande ſeparation & un grand ſilence, n'allant au parloir que par neceſſité & par obéiſſance. Quand elle étoit obligée d'y aller, elle y paroiſſoit comme une perſonne deja toute morte aux ſentimens & aux vaines ſatisfactions du monde ; quoique cela ne l'empêchât pas d'y temoigner beaucoup de charité aux perſonnes qu'elle voyoit. Sur quoi je rapporterai ce qu'une Dame de pieté de ſes meilleures amies (Madame le Cointre) m'a dit, m'ayant entretenue après avoir vu la Mere Angelique. Elle me dit qu'elle l'avoit trouvée comme une perſonne

XI. Rel. de l'autre monde toute morte à celui-ci, & qu'elle lui avoit dit: *Ma mere, je crois que vous n'aimez gueres à voir le monde*; à quoi la Mere lui avoit reparti: *Eh! qui l'aimeroit ce monde reprouvé, pour qui Jesus-Christ a dit qu'il ne prioit point?* quoiqu'ensuite, comme cette Dame étoit une personne très vertueuse, elle ajouta qu'elle ne la consideroit pas comme étant du nombre de ceux qui composent ce monde.

La Mere Angelique nous disoit que, quand nous allions au parloir, nous en devions toujours desirer la fin, mais sans inquietude, & sans manquer au respect & à la charité; & que nous ne devions entamer aucun discours, mais suivre seulement ceux qu'on nous faisoit: évitant ainsi les deux extrêmités, d'y faire paroître de l'ennui & du chagrin, ou d'y prendre trop de satisfaction; & que nous devions y aller par charité, pour la satisfaction des autres, & non pour la nôtre.

II. Quelle étoit sa charité pour les pauvres.

L'amour que la Mere Angelique avoit pour la retraite l'éloignoit bien des personnes du monde & des riches du monde, autant qu'il lui étoit possible; mais il ne l'empêchoit pas de s'employer aussi de tout son pouvoir à la charité envers les pauvres comme elle avoit toujours fait. Elle eut un jour connoissance d'une famille de personnes de condition qui avoient cinq enfans & qui étoient reduits, je ne sai par quel accident, dans une extrême necessité. La Mere en eut une grande compassion & les assista avec une charité incroyable, leur fournissant tous les jours tout ce qui leur étoit necessaire, &

& faiſant pour eux tout ce qu'elle pouvoit XI. Rel.
quoiqu'elle ne les eût jamais connus. Mais ayant ſu que le bon Gentilhomme pere de la famille, étoit un très homme de bien & qui portoit avec beaucoup de vertu & de patience l'état où il ſe trouvoit alors, cela lui ſuffiſoit pour lui donner autant d'affection & de tendreſſe pour lui, que s'il lui eût été bien proche. Entre les autres ſecours qu'elle lui donna, je me ſouviens qu'ayant appris qu'il avoit un fils ſoldat des gardes qui ſouffroit bien du froid, parce qu'il n'avoit point de manteau, elle penſa auſſi-tôt comment elle pourroit lui en donner un.

Nous avions en ce tems-là des courtepointes de ſerge griſe à tous nos lits, ce qui avoit été introduit du tems de M. de Langres. Il ſe rencontra que j'étois alors dans une petite chambre qui avoit été à Mademoiſelle d'Atrie, & où il y en avoit une d'une étoffe plus belle & meilleure que les autres. La Mere Angelique m'y vint trouver, & me dit: „Ma fille, il faut que vous „faſſiez une charité, & que vous donniez „votre couverture griſe pour faire un man„teau à un pauvre Gentilhomme ſoldat des „gardes qui n'en a point, de ſorte qu'il eſt „gelé les nuits à ſa garde. Il n'y a point „de couvertures ceans de ſi bonne étoffe „que celle-ci." Elle l'emporta, & peu de tems après elle fit ôter toutes les autres pour faire d'autres charités. Ayant appris que ce Gentilhomme & ſon frere alloient à l'armée, elle les équipa entierement.

Elle envoya un bon nombre de courtepointes en Canada, où elle envoyoit auſſi

XI. Rel. quantité d'autres choſes, ſoit pour accommoder les Religieuſes qui y étoient allées, ou les pauvres du pays. On raſſembloit pour ce ſujet tout ce qui n'étoit pas bien neceſſaire dans le Monaſtere. Et les Sœurs même étoient bien aiſes de ſe pouvoir paſſer du moins qu'elles pouvoient, pour accommoder ces pauvres gens de ce qu'elles ſe retranchoient. Je me ſouviens qu'entre autres choſes, on leur envoya bien de beaux crucifix de bronze du meilleur ouvrier, qui coûtoient bien cher, & que nous avions encore du tems qu'on vouloit que tout fût beau. On nous en a donné depuis de bien mediocres, qui ne ſont pas de bronze. Les Penſionnaires mêmes donnerent un parement de leur Chapelle, qu'elles aimoient beaucoup, afin de prendre part à la charité de la Communauté.

Je rapporterai encore un autre exemple de la charité de notre Mere. Un homme de la Ferté-Milon qui avoit été fort à ſon aiſe, mais qui par des maladies & autres accidens étoit tombé dans une très grande pauvreté, étant devenu paralytique, ſe fit amener à Paris penſant y trouver quelque ſecours. Il logea quelque tems dans un petit grenier avec ſa femme, & deux enfans qu'ils avoient. On conſeilla à cette femme de faire porter ſon mari à la Charité: mais ſon mal étant incurable on refuſa de le prendre. Ils étoient dans une ſi grande pauvreté que cette pauvre femme ayant été obligée de faire porter ſon mari, & n'ayant rien du tout pour payer le crocheteur qui leur avoit rendu ce ſervice, fut obligée de lui donner en payement

yement le tablier qu'elle avoit devant elle. XI. Rel.
Ces bonnes gens ſe trouvant dans cette extrêmité, s'aviſerent de s'adreſſer à Port-Royal par le moyen de quelques perſonnes qu'elles connoiſſoient. La Mere Angelique ayant ſu leur neceſſité, & croyant que Dieu l'engageoit d'aſſiſter toutes les perſonnes miſerables qui avoient recours à elle, s'y employa avec ſon zele & ſa charité ordinaires. On fit placer ce pauvre homme à l'Hôpital de Scipion. Elle mit un de ſes enfans, qui étoit en âge de ſervir, chez une Dame de nos amies, & a toujours aſſiſté l'autre avec ſa mere, juſqu'à leur mort; cette femme n'étant pas capable de gagner ſa vie par ſon travail, parce qu'elle étoit fort foible & infirme.

Je ne dis ici que les exemples dont il me ſouvient, & que j'ai ſu par occaſion, n'étant pas alors en lieu pour avoir connoiſſance de toutes ſes charités. Mais je ſai bien qu'elle en a fait beaucoup d'autres, dont je ne me ſouviens que confuſément. Et une de nos Sœurs qui étoit au Tour, m'a aſſurée qu'elle aſſiſtoit bien des pauvres familles, & que jamais en pluſieurs années qu'elle a été au Tour elle ne lui a vu refuſer aucun pauvre; mais qu'on la trouvoit toujours diſpoſée à donner avec joie & avec plenitude de cœur, tout ce qu'on lui demandoit. A quoi je puis ajouter que j'ai ſouvent remarqué qu'elle avoit une ſi grande affection pour aſſiſter les pauvres, qu'elle ne pouvoit cacher ſa joie & ſa ſatisfaction, quand il ſe rencontroit à faire quelque action d'une grande charité.

XI. Rel. III. Son amour pour la retraite, & la mortification.

La Mere Angelique en ce tems-là faisoit souvent de longues retraites, & elle choisissoit pour cela les lieux les plus incommodes, se faisant, comme Judith, de petites chambres au plus haut de la Maison. Elle s'étoit menagée de petites cellules aux deux coins du grenier, où elle ne pouvoit manquer de souffrir beaucoup de chaud & de froid selon les saisons. Il y en avoit particulierement une fort incommode, où on ne se seroit jamais avisé de mettre personne; car il n'y avoit que la longueur de son lit, & il y avoit une petite fenêtre sur les tuiles, qui donnoit tout droit sur son lit. Pendant toutes ces retraites, elle ne laissoit pas de prendre le soin de la conduite de ses Novices. Nous l'allions voir dans sa solitude, & elle nous recevoit toujours, & toutes les autres qui desiroient lui parler, avec sa charité ordinaire. Toute la difference que nous trouvions, c'est qu'elle paroissoit encore plus pleine de Dieu & plus morte à toutes les choses du monde.

Je me suis trouvée auprès d'elle, avec quelques autres de mes Sœurs, pendant une partie de ses retraites, & je crois qu'on pourra recevoir de l'édification de la regle qu'elle nous faisoit tenir & qu'elle gardoit elle-même. Elle étoit toujours seule dans ses autres retraites; mais s'étant trouvée mal dans celle dont je parle, on l'obligea de quitter son grenier & de se mettre dans une chambre. Elle en prit une qui étoit au quatrieme étage. Il arriva en même-tems que quelques-unes de ses Filles, dont j'étois l'une, se trouverent indisposées. Elle nous fit

venir en ce lieu pour nous traiter, & quelques autres pour la ſervir & nous auſſi. Il ne ſe peut rien ajouter à l'exactitude qu'elle établit dans cette chambre, qui nous ſervoit d'Infirmerie. XI. Rel.

On y gardoit un ſi parfait ſilence, qu'on n'y entendoit preſque jamais parler, je ne dis pas de choſes inutiles, mais de celles-mêmes qui pouvoient être neceſſaires; parce qu'elle vouloit qu'on les dît tout bas, pour ne pas diſtraire les autres, quand on ne ſe pouvoit faire entendre par ſignes. La ruelle de notre lit, ou quelque petit coin auprès, ſervoit à chacune de nous, de cellule & d'oratoire. Quoiqu'il n'y eût point de ſeparation, on y demeuroit dans le même recueillement que ſi on y eût été enfermée. Elle nous avoit dit de lui écrire quand nous avions quelque choſe à lui dire, ou quelque avis à lui demander; & elle nous rendoit auſſi reponſe par écrit. Nous allions à la Meſſe à une tribune qui donnoit ſur l'Egliſe & nous diſions tout l'Office enſemble, autant qu'il ſe pouvoit, & aux heures du chœur; & même quand nous fumes en état de nous lever la nuit, nous diſions quelquefois Matines à deux heures. Car nous nous trouvions très bien avec elle, & nous étions fort contentes dans cette ſolitude de ce qu'elle vouloit bien nous faire la grace de nous garder, juſqu'à ce que nous euſſions aſſez de ſanté pour ſuivre la Communauté.

La Mere gardoit toujours une grande mortification dans la nourriture. Pendant que nous fumes en cette chambre, elle mangeoit un peu de viande bouillie & de la plus ſim-

XI. Rel. ſimple, à dîné, comme elle faiſoit dans toutes ſes autres maladies; & le ſoir, elle ne prenoit qu'un peu de pain & de fromage, ou une poire. Quelques-unes de nous lui ayant demandé permiſſion de reprendre l'abſtinence de viande, elle nous dit qu'elle nous permettroit plutôt de faire comme elle, parce qu'en l'état où nous étions encore, le maigre nous pourroit faire mal auſſi bien qu'à elle; mais que ſi nous nous ſentions aſſez fortes pour nous paſſer de ſouper, cela ne nous pourroit faire de mal. Il y avoit à une fenêtre de cette chambre, une clochette que l'on pouvoit ſonner de la cour. Il y avoit auſſi une poulie avec une corde, où la Mere avoit fait attacher un panier. Quand les Sœurs du Tour avoient quelque meſſage à lui faire, elles ſonnoient la clochette pour nous avertir, & elles mettoient dans le panier les Lettres qu'on lui envoyoit ou bien un billet où elles avoient écrit ce qu'on avoit à lui dire. Quand la Mere y avoit fait reponſe, nous la mettions dans le panier & nous ſonnions la clochette, afin qu'on la vînt reprendre. La Mere étoit bien aiſe de cette invention, parce qu'elle épargnoit bien de la peine aux Sœurs du Tour, la chambre étant fort haute, & auſſi parce que cela n'interrompoit point le recueillement & le ſilence.

IV. La M. Ang. eſt élue Abbeſſe après la M. Agnès.

On fit la ſeconde élection de la Mere Agnès pendant que nous étions en ce lieu (au mois de Septembre 1639.) La Mere Angelique qui craignoit fort d'être élue, prioit Dieu ſans ceſſe avec beaucoup d'ardeur durant les jours qu'on ſe diſpoſoit à cette action;

ction; & elle nous faiſoit faire beaucoup de prieres avec elle pour le bon ſuccès de cette élection. Elle ne nous en parloit pas plus ouvertement, parce que nous n'y devions point prendre part, n'étant encore que Novices; mais il ne nous étoit pas bien difficile de juger, que le bon ſuccès qu'elle deſiroit, étoit que Dieu detournât d'elle cette charge: ce qui nous parut encore plus ouvertement, par la joie extraordinaire qu'elle nous temoigna après que l'élection fut faite; & elle ne ſe pouvoit laſſer de rendre graces à Dieu & de nous porter auſſi à le faire, de ce que, diſoit-elle, cette élection avoit réuſſi ſi heureuſement. XI. REL.

Je puis ajouter ici, que trois ans après (en 1642.) ayant été elle-même élue Abbeſſe, il n'eſt pas croyable combien elle en eut de douleur. Elle ne nous la temoignoit pas par ſes paroles, (car elle avoit grande attention à les ſupprimer en ces rencontres, jugeant que cet épanchement n'étoit qu'une vaine ſatisfaction de l'amour propre,) & elle ſe contentoit de porter ſa douleur devant Dieu. Mais elle en étoit ſi penetrée, qu'elle ne nous la pouvoit cacher; de ſorte qu'elle nous faiſoit une extrême compaſſion. Et quoique nous euſſions autant de joie que nous avions d'eſtime & de confiance pour elle, pluſieurs de nous ne purent s'empêcher de s'attendrir, en lui allant faire notre reconnoiſſance *.

M. l'Ab-

* On trouvera par rapport aux faits qui ſuivent des remarques intereſſantes dans la *Chronologie* qui eſt à la fin de la I. Relation.

XI. Rel. V. Mort de M. de S. Cyran. Juſtification de P. R.

M. l'Abbé de S. Cyran qui étoit en priſon depuis cinq ans, en ſortit au mois de Fevrier 1643. Mais Dieu le retira à lui le 11. Octobre, pour recompenſer ſes merites. La Mere Angelique ſupporta cette perte, dont elle ſentoit toute la grandeur, avec des diſpoſitions admirables de foi & de reſignation à Dieu. Je ne m'étends point ſur ce ſujet, quoiqu'il le merite bien, parce qu'il en a été parlé ailleurs *. Je dirai ſeulement que, lorſqu'on lui remit des reliques de M. de S. Cyran qu'on vouloit garder avec beaucoup de veneration, elle dit qu'elle avoit admiré beaucoup de choſes en ce grand Serviteur de Dieu, mais qu'elle n'avoit été touchée de rien davantage que de la dependance où il étoit de l'eſprit de Dieu, qui lui faiſoit dire ſouvent, lorſqu'on vouloit l'engager à faire quelque choſe qu'il ne croyoit pas pouvoir faire : *Je me briſerois devant Dieu ſi je faiſois cela.*

L'année ſuivante (1644) les ennemis de Port-Royal firent tant par leurs cris & leurs calomnies, qu'on y vint faire une Viſite reguliere au mois de Decembre, pour examiner ſi on n'y avoit point repandu quelque mauvaiſe doctrine. M. du Sauſſai Grand-Vicaire & M. Charton Grand-Penitencier, qui n'étoient point prevenus en faveur de ce Monaſtere, examinerent tout avec grand ſoin, virent toutes les Sœurs en particulier, & lurent nos Conſtitutions que la Mere Agnès avoit écrites d'après les Inſtructions de M. de S. Cyran. Ces Meſſieurs furent convaincus de l'innocence de ce Monaſtere, & que tous les bruits repandus au deſavantage

tage de la conduite de M. de S. Cyran é- XI. REL.
toient très faux. Ils demeurerent ſi édifiés de l'eſprit de pieté, de pauvreté, de penitence, d'obéiſſance & d'humilité qu'ils trouverent dans la Maiſon, auſſi bien que de la profonde paix & de la parfaite charité qui y regnoient, qu'ils temoignerent, ſoit en public même dans la chaire de verité, ſoit en particulier dans des entretiens, l'extrême ſatisfaction qu'ils en avoient eue. Ils diſoient que *la conduite de M. de S. Cyran dans ce Monaſtere avoit été toute catholique & toute chretienne, & qu'ils n'y avoient trouvé que vertu, pieté & même ſainteté:* c'étoient leurs termes. Sur quoi la Mere Agnès écrivit à M. Arnauld: „ Nous ſommes de ſi bonnes filles, ſi nous voulions „ les en croire; mais nous avons un autre „ juge qui nous accuſera devant Dieu, ſi „ nous ne ſuivons pas ce qu'on nous a enſeigné. „

M. l'Archevêque envoya après la Viſite un de ſes Aumôniers temoigner aux Meres Superieures, qu'il ſe rejouiſſoit avec elles de ce que ſes Officiers n'avoient trouvé que beaucoup de bien & de pieté dans leur Maiſon; qu'il avoit toujours cru que ce ſeroit le fruit de cette Viſite; & qu'il ne l'avoit pas faite pour être éclairci d'aucun doute qu'il eût ſur leur conduite, ayant toujours reconnu les benedictions particulieres que Dieu avoit verſées ſur ce Monaſtere, mais pour diſſiper tous les faux bruits qu'on repandoit depuis quelques années.

Des temoignages auſſi avantageux qu'authentiques ne fermerent pas la bouche aux en-

XI. Rel. ennemis de Port-Royal qui vouloient qu'on l'exterminât. Ils firent ce qu'ils purent pour empêcher pluſieurs Filles qu'on y auroit reçues ſans argent, de s'y faire Religieuſes, juſqu'à leur dire que *pour aſſurer la vie de leurs corps, elles ne devoient pas perdre la vie de leur ame.* Et ils diſoient à des perſonnes de condition qui venoient quelquefois en ce Monaſtere, qu'il auroit autant valu qu'elles euſſent été à Charenton chez les Huguenots. Leur acharnement étoit ſi grand que quand on mit la premiere pierre de notre Egliſe (ce qui arriva comme je le dirai tout à l'heure en 1646.) des perſonnes qu'ils avoient indiſpoſées par leurs calomnies & qui entrerent alors dans notre Refectoire, y voyant des Sentences de la ſainte Ecriture écrites ſur les murailles, dirent que c'étoit comme au Temple de Charenton, & furent bien ſurpriſes de trouver dans la Maiſon des Images de la Sainte Vierge & des Saints, de l'eau benite, &c.

VI. Union de l'Inſtitut du S. Sacrement avec P. R. Retraite de Madame d'Aumont.

Le 6. Octobre 1645. la Mere Angelique fut continuée Abbeſſe dans une nouvelle élection: ce qui arriva encore avec beaucoup de douleur de ſa part, & beaucoup de joie de la part de ſes Filles. Cependant comme on voyoit trop de difficulté à établir dehors l'Inſtitut du S. Sacrement, on travailla à le transferer & à l'unir à la Maiſon de Port-Royal. On fit donc ſolliciter à Rome le Pape Innocent X. & on traita à Paris avec ceux qui avoient eu part à la fondation du nouvel Inſtitut. Ceux-ci ayant conſenti que les deniers ſeroient appliqués à la Maiſon, on commenca à en bâtir l'Egliſe

gliſe de Port-Royal ; car juſqu'alors il n'y avoit eu qu'une petite Chapelle. La premiere pierre fut poſée par Mademoiſelle de Longueville (qui eſt morte Ducheſſe de Nemours) en qualité d'heritiere de Madame de Longueville, qui avoit pris le nom de Fondatrice du nouvel Inſtitut & qui étoit morte en 1637. Cette premiere pierre fut benie par M. l'Archevêque, qui temoigna en cette occaſion beaucoup d'eſtime pour les Religieuſes & une affection particuliere pour la Mere Angelique. XI. Rel.

Au commencement de l'année ſuivante Madame la Marquiſe d'Aumont, qui doit tenir une belle place dans cette hiſtoire, entra en qualité de Bienfaitrice à Port-Royal, où elle a demeuré douze ans & nous a beaucoup édifiées par ſa vertu. Elle y voulut prendre le petit habit blanc. La Mere Angelique faiſoit d'elle un cas tout particulier *. Cette Dame qui ſe nommoit Anne Hurault de Chiverni, ſe retira après la mort de M. le Marquis d'Aumont ſon mari chez les Religieuſes de la Viſitation près le fauxbourg S. Antoine, où elle apporta de groſſes ſommes d'argent, qu'elle y a laiſſées lorſque convaincue des calomnies horribles qu'on y debitoit contre les defenſeurs de la verité, elle en ſortit pour venir à Port-Royal. Elle vendit alors une terre conſiderable dont elle donna la prix pour faire bâtir le Chœur & un appartement pour elle. On s'en ſervit auſſi pour payer une partie des dettes qui étoient alors très grandes. Cependant, comme

* Elle eſt morte à Port-Royal de Paris le 19. Decembre 1658. Voyez le *Necrologe*.

XI. Rel. me M. Singlin s'eſt cru obligé de le temoigner pluſieurs fois, la Mere Angelique voyant que ſa Maiſon étoit endettée de quarante mille écus, qu'elle n'avoit que ſix mille livres de rente, & qu'elle ne ſubſiſtoit que par les penſions de quelques perſonnes qui y demeuroient, ne fut jamais tentée de demander à une fille qui vouloit être Religieuſe, ſi elle avoit du bien.

Cette même année 1647. comme on avoit reçu la permiſſion du Pape pour la tranſlation de l'Inſtitut du S. Sacrement au Monaſtere de Port-Royal, on ſe diſpoſa à entrer avec un veritable renouvellement d'eſprit dans les obligations qu'on alloit contracter. M. du Sauſſai Official & Grand-Vicaire vint en ſuite nous donner l'habit du nouvel Inſtitut *, qui conſiſtoit en un ſcapulaire blanc ſur lequel étoit couſue une croix rouge. Ce fut le 24. Octobre que ſe fit cette ceremonie, comme il eſt marqué dans nos Conſtitutions, où ſe lit (à la fin du 2. Chapitre) ce qui ſuit : „ Les Religieuſes feront tous les ans une commemoration du jour qu'elles reçurent l'habit du S. Sacrement, qui fut le 24. Octobre 1647. Elles celebreront cette memoire le Jeudi le plus proche dudit jour. „ Cette devotion conſiſtera en actions de graces d'un ſi grand bienfait, & à purifier leurs cœurs pour être des hoſties pures & nettes à Jeſus-Chriſt, comme il „ s'eſt rendu lui-même une victime agreable au Pere Eternel, pour leur meriter „ la grace d'être offertes par lui même à la „ ma-

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 23.

„ majeſté de Dieu, & ne faire qu'un ſa- XI. REL.
„ crifice avec celui qu'il offre inceſſamment
„ ſur les Autels, dont elles doivent être les
„ adoratrices & les images perpetuelles. La
„ Mere ordonnera quelques prieres particu-
„ lieres & autres actions de pieté, pour les
„ diſpoſer à faire ce renouvellement."

VII. P. R. des Champs eſt habité de nouveau.

Cependant on travailloit à reparer toutes choſes à Port-Royal des Champs, où on deſiroit de tranſporter de Paris une partie de la Communauté qui devenoit fort nombreuſe. Les Meſſieurs qui s'étoient retirés aux Champs depuis 1639. avoient deja deſſeché les marais, procuré une conduite aux eaux, & relevé les terres pour rendre le lieu plus ſain & plus habitable. La Mere Angelique y fit deux voyages en 1647. & enfin elle obtint de M. l'Archevêque de Paris la permiſſion d'y mener des Religieuſes: ce qu'elle executa au mois de Mai 1648. Ainſi Port-Royal des Champs fut habité de nouveau, vingt-deux ans après avoir été abandonné. Le 7. Juin de la même année (1648.) M. l'Archevêque vint benir la nouvelle Egliſe du Monaſtere de Paris.

TA-

TABLE

Des Relations contenues dans ce Volume.

AVant-propos de la I. *Relation dans lequel la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *rapporte comment le Recueil de Relations ſur la Vie de ſa tante a été entrepris.* Page 1

I. RELATION *ou Hiſtoire ſuivie de la vie de la Mere Marie Angelique* ARNAULD *depuis ſon entrée à Port Royal des Champs, juſqu'à l'établiſſement de Port-Royal de Paris ; avec une* CHRONOLOGIE *qui indique ce qui eſt arrivé juſqu'à ſa mort, par la Mere Angelique de S. Jean Arnauld.* 7

I. Les Meres Angelique & Agnès nommées Abbeſſes. *Ibid.*

II. De leur naiſſance & de leur enfance. 8

III. La Mere Angelique reçoit l'habit de Religieuſe. 9

IV. Les deux jeunes Abbeſſes ſont élevées à S. Cyr. 10

V. La Mere Agnès prend l'habit. 11

VI. La Mere Angelique fait Profeſſion à Maubuiſſon. *Ibid.*

VII. Elle prend poſſeſſion de l'Abbaye de P. R. 12

VIII. La Mere Angelique eſt benie. 13

IX. Ses divertiſſemens & ſa conduite, étant jeune Abbeſſe. 14

X. Devotion de la Mere Agnès. 17

XI. Peines de la Mere Angelique ſur ſon engagement. *Ibid.*

XII. Elle ne marquoit ni degoût ni chagrin. 18

XIII. Elle a une grande maladie. Elle va à Paris & à Andilly. 20

XIV. Son retour à P. R. 21

XV. La Mere Agnès vient demeurer à P. R. 22

XVI. La

XVI. La M. Angelique comprend ſes obligations. 23
XVII. Sa converſion. 24
XVIII. Elle découvre ſon deſſein de Reforme. 26
XIX. Penſées que Dieu lui donna alors. 27
XX. Elle travaille à diſpoſer tout pour la Reforme. 30
XXI. On s'y oppoſe. *Ibid.*
XXII. Premiere Profeſſe de la M. Angelique. 31
XXIII. Elle tombe malade & va à Andilli. *Ibid.*
XXIV. Elle y eſſuie de rudes aſſauts, au ſujet de la Reforme. 32
XXV. Elle ſuſpend ſes deſſeins. 34
XXVI. Elle revient à P. R. & penſe de nouveau à la Reforme. 35
XXVII. Elle commence par établir la communauté. 36
XXVIII. M. Arnauld obtient de nouvelles Bulles de Rome pour la M. Angelique. 37
XXIX. La M. Angelique établit la clôture à Port-Royal. 38
XXX. Elle ſe mortifie en ſecret. Ses autres vertus. 39
XXXI. Elle ſe prepare à refuſer l'entrée à M. ſon pere. 41
XXXII. M. Arnauld arrive à P. R. & fait grand bruit pour entrer. 43
XXXIII. M. Arnauld s'appaiſe. 48
XXXIV. Du detachement de la M. Angelique. 52
XXXV. Suite de l'hiſtoire du refus fait à M. Arnauld. 53
XXXVI. La M. Angeliq. reçoit deux Religieuſes de S. Antoine, puis une troiſieme. 54
XXXVII. Elle perfectionne la Reforme. 55
XXXVIII. Elle connoît le Pere Archange Capucin, qui s'aſſocie M. Gallot & le P. Euſtache Feuillant. 58
XXXIX. Elle reçoit de nouvelles Bulles, & fait une ſeconde Profeſſion. 60
XL. Ses vertus, ſur tout ſa charité. 62

XLI. Sa conduite envers ſes ſœurs, & ſes nieces. 67
XLII. Succès de ſes prieres pour M. & Madame Arnauld. 74
XLIII. La Mere Angelique établit l'abſtinence. 76
XLIV. Image de l'état où elle établit la Maiſon. 79
XLV. Converſion de la ſeconde ſœur de la M. Angelique. 88
XLVI. De quelle maniere elle devint Religieuſe de P. R. 96
XLVII. La M. Angelique reçoit ordre d'aller à Maubuiſſon. 110
XLVIII. Etat de cette Maiſon ſous Mad. d'Eſtrées. *Ibid.*
XLIX. Enlevement de Madame d'Eſtrées. 114
L. La M. Angelique va à Maubuiſſon. 120
LI. Elle commençe à gagner l'eſprit des Anciennes. Quel étoit l'état de la Maiſon. 125
LII. La Mere Angelique commence à travailler à la reforme de Maubuiſſon. 132
LIII. Comment elle reçut quantité de Filles & établit un Noviciat à Maubuiſſon. 134
LIV. Exactitude & pieté de la M. Angelique & de ſes Filles dans la recitation de l'Office. 135
LV. Du travail des mains. 140
LVI. De leur amour pour le ſilence. 141
LVII. De leur mortification. 142
LVIII. De leur amour pour la pauvreté. 146
LIX. Elle connoit S. François de Sales. 148
LX. La Mere Angelique veut ſe defaire de ſon Abbaye. 152
LXI. Divers voyages de S. François de Sales à Maubuiſſon. 156
LXII. Union de la Mere de Chantal & de la M. Angelique. 159
LXIII. Madame d'Eſtrées rentre à Maubuiſſon par ſurpriſe. 160
LXIV. La Mere Angelique eſt obligée de ſortir de Maubuiſſon. 165
LXV. La M. Angelique & ſes Filles vont à Pontoiſe
&

& de là retournent à Maubuiſſon. 172
LXVI. Quelle fut la fin de Mad. d'Eſtrées. Son caractere. 182
LXVII. Converſion de la plus jeune fille de M. Arnauld, qui depuis vint à P. R. 184
LXVIII. Pieuſe mort de M. Arnauld le pere. 189
LXIX. La M. Angelique va à P. R. faire prendre poſſeſſion de la Coadjutorerie à la M. Agnès. 194
LXX. Mort de S. François de Sales. La M. Angelique connoît M. de S. Cyran. 197
LXXI. La M. Angelique refuſe l'Abbaye de Maubuiſſon, qu'elle fait donner à Madame de Soiſſons. 198
LXXII. La M. Angeliq. revient à P. R. avec XXX. Filles de Maubuiſſon. 200
LXXIII. Ferveur du Noviciat de Port-Royal 204
LXXIV. Union de M. de S. Cyran avec la M. Angelique. 208
Chronologie des principaux évenemens de l'Hiſtoire de P. R. depuis 1623. *juſqu'en* 1662. 216
II. RELATION *de ce qui eſt paſſé de plus conſiderable à Port-Royal depuis l'établiſſement de la reforme juſqu'en* 1638. *Par la Mere Marie Angelique (de Sainte Magdeleine)* ARNAULD. 262
I. La M. Angelique eſt faite Abbeſſe. *Ibid.*
II. Etat de Port-Royal. 264
III. Sentimens de la jeune Abbeſſe. 268
IV. Elle eſt touchée de Dieu, & penſe à la reforme de ſon Monaſtere. 271
V. M. Arnauld ſon pere s'oppoſe à ſes deſſeins. 275
VI. Commencement de la reforme: la communauté & la clôture ſont établies. 277
VII. La jeune Abbeſſe refuſe l'entrée à ſon pere. 279
VIII. Elle reçoit de nouvelles Religieuſes. 280
IX. Directeurs de Port-Royal. *Ibid.*
X. Embarras de la M. Angelique pour les Confeſſeurs ordinaires. 282

xi. M. de la Charmoye Superieur de P. R. 284
xii. Hiſtoire de la Mere Agnès. 285
xiii. Premieres Filles de la M. Angelique: leur vertu. 288
xiv. Deſintereſſement de la M. Angelique. 289
xv. M. Arnauld le pere fait du bien à la Maiſon. 291
xvi. Une de ſes filles ſe convertit & ſe fait Religieuſe à P. R. *Ibid.*
xvii. Vertu de la Sœur Anne Eugenie. 294
xviii. Suite de ſon hiſtoire juſqu'à ſa mort. 295
xix. La M. Suireau entre à P. R. 300
xx. Vertu de ſa mere qui ſe fait auſſi Religieuſe à P. R. 301
xxi. Suite de l'hiſtoire de la M. Suireau. 302
xxii. Elle devient Abbeſſe de Maubuiſſon. 304
xxiii. La M. Suireau ſe demet de l'Abbaye de Maubuiſſon. 308
xxiv. Elle revient à P. R. où elle a été Abbeſſe. 310
xxv. Comment la M. Angelique alla à Maubuiſſon. 311
xxvi. La M. Agnès eſt faite Coadjutrice de Port-Royal. 313
xxvii. La M. Angelique connoît S. François de Sales, qu'elle prend pour Directeur. *Ibid.*
xxviii. La M. Angelique quitte Maubuiſſon & revient à Port-Royal. 317
xxix. Nouvelles Religieuſes de P. R. 319
xxx. Mort de pluſieurs Religieuſes. 321
xxxi. Madame Arnauld la mere ſe fait Religieuſe à P. R. *Ibid.*
xxxii. Les Religieuſes de P. R. viennent s'établir à Paris. 323
xxxiii. La M. Angelique connoît M. de Langres; & renouvelle ſa Profeſſion. 325
xxxiv. On bâtit beaucoup à P. R. de Paris. 328
xxxv. Premieres penſées ſur l'établiſſement de l'Ordre du S. Sacrement. P. R. ſe ſoumet

à l'Ordinaire. 329
XXXVI. La M. Angelique ſe demet de ſon Abbaye. 331
XXXVII. Il ſe fait de grands changemens à P. R. 333
XXXVIII. Etabliſſement de la Maiſon du S. Sacrement. 336
XXXIX. Changement de M. de Langres. *Ibid.*
XL. La M. Angelique eſt Superieure de la Maiſon du S. Sacrement. 338
XLI. Ses liaiſons avec M. l'Abbé de S. Cyran. Affaire du Chapelet. *Ibid.*
XLII. M. de S. Cyran devient le Directeur de la M. Angelique & de ſes Filles. 344
XLIII. Dieu benit les ſoins de ce pieux Abbé. Etat de la Maiſon du S. Sacrement. 247
XLIV. Madame de Ligni veut ſe mettre ſous la conduite de M. de S. Cyran : ſa mort pieuſe. 349
XLV. Diſpoſitions des Superieurs de la Maiſon du S. Sacrement. 352
XLVI Hiſtoire de Mademoiſelle de Chameſſon. 353
XLVII. M. de Langres s'indiſpoſe contre la M. Angelique. 356
XLVIII. La M. Angelique ſort de la Maiſon du S. Sacrement : la M. Genevieve y vient. 357
XLIX. Etat de P. R. de Paris. 360
L. Hiſtoire de la Sœur Suzanne du S. Eſprit. 361
LI. Diviſions entre les Religieuſes de P. R. 365
LII. M. Singlin commence à être Confeſſeur de de P. R. Fin des diviſions. 368
LIII. La M. Agnès eſt élue Abbeſſe, &c. 369
LIV. Fureur de M. de Langres. Priſon de M. de S. Cyran. 370
III. RELATION *contenant les raiſons qui ont engagé la Mere Marie Angelique* ARNAULD, *à faire ſortir ſon Monaſtere de la juriſdiction de l'Or-*

l'Ordre de Cîteaux, pour le ſoumettre à celle de l'Ordinaire. Par la Mere Marie Angelique elle-même. 271

IV. RELATION *de la maniere dont quelques Religieuſes de Port-Royal commencerent à établir la reforme dans l'Abbaye du Lys. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *qui y fut quelques années Prieure.* 381

I. Deux Religieuſes de Port-Royal vont au Lys. *Ibid.*

II. La M. Angelique y vient paſſer quelque tems. *Ibid.*

III. Converſion de deux Religieuſes du Lys. 383

IV. Changement d'une autre Religieuſe. 385

V. Quelle fut la conduite des deux Religieuſes de P. R. 387

V. RELATION *de la Sœur Angelique de Sainte Agnès* DE MARLE DE LA FALAIRE; *où elle rapporte tout ce qu'elle a remarqué dans les voyages qu'elle a faits avec la Mere Angelique au Lys, à Poiſſy; & à Paris, lorſqu'elle vint s'y établir.* 389

I. Dependance où vivoit la M. Angelique à l'égard de ſes Directeurs. *Ibid.*

II. Diverſes remarques ſur les diſpoſitions de la Mere Angelique. 392

III. Conduite de la M. Angelique à l'égard de l'Abbeſſe du Lys. 394

IV. De quelle maniere elle traitoit l'ancienne Abbeſſe. 398

V. Autres particularités du ſejour de la Mere Angelique au Lys. 400

VI. Elle vient à Paris pour y établir ſa Maiſon. 401

VII. Conduite de la M. Angelique à Poiſſi. 403

VIII. Les Religieuſes de P. R. viennent demeurer à Paris. 406

IX. Quelques-unes vont à Dijon. 407

x. Conduite de la M. Angelique à l'égard de l'ancienne Abbeſſe de Dijon. 410
xi. Hiſtoire du voyage de deux Religieuſes à Dijon. 411
VI. RELATION *de ce qui a precedé l'établiſſement du Monaſtere du S. Sacrement, & de ce qui eſt arrivé depuis juſqu'en* 1636. *Par la Sœur Catherine de S. Jean* ARNAULD. *appellée dans le monde Madame le* MAISTRE. 419
i. Reflexion preliminaire. *Ibid.*
ii. Adoration perpetuelle établie à P. R. 420
iii. La M. Angelique penſe à ſortir de la juriſdiction de Cîteaux. 421
iv. Etabliſſement de l'Ordre du S. Sacrement. *Ibid.*
v. Difficultés de M. l'Archevêque de Paris, par rapport à la Maiſon du S. Sacrement. La M. Angelique y va demeurer. 423
vi. Perſecution contre les Filles de cette nouvelles Maiſon. Deſſeins de Dieu en la permettant. 425
vii. Cauſes de cette perſecution. 427
viii. On a lieu de croire que le demon s'en mêla. 430
ix. Hiſtoire du *Chapelet ſecret* du S. Sacrement. 433
x. Il eſt condamné par quelques Docteurs: d'autres l'approuvent. 435
xi. Decret de Rome au ſujet du *Chapelet*. 438
xii. On écrit contre le Chapelet: M. de S. Cyran en prend la defenſe. *Ibid.*
xiii. M. de S. Cyran prêche & confeſſe en la Maiſon du S. Sacrement. 439
xiv. Mademoiſelle de Chameſſon cauſe du trouble dans le nouveau Monaſtere. 441
xv. La M. Angelique retourne à P. R. 443
xvi. La M. Genevieve fait ſortir Mademoiſelle de Chameſſon de la Maiſon du S. Sacrement. 444
xvii. Perſecution contre M. de S. Cyran. 445

XVIII. M. l'Abbé de Prieres le calomnie. 446
XIX. Suite de l'affaire de l'Abbé de Prieres. 448
XX. Quelques Peres de l'Oratoire s'indiſpoſent contre M. de S. Cyran. 450
XXI. Calomnies de Mademoiſelle de Chameſſon & de Madame de Pontcarré. 452
XXII. On inquiette les Religieuſes de la Maiſon du S. Sacrement. 453
XXIII. M. de S. Cyran ceſſe de les aller voir. 455
VII. RELATION *de l'origine & de la querelle du* CHAPELET SECRET *du très ſaint Sacrement. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. 456
I. Vraie origine du *Chapelet ſecret*. *Ibid.*
II. Le *Chapelet* après avoir fait quelque bruit rentre dans le ſecret. 458
III. Comment il devint une occaſion de querelle. 460
IV. Diſpoſitions de la Mere Angelique & de la Mere Agnès. 463
V. Conduite de M. de Langres en faveur du *Chapelet*. 464
VI. Remarques ſur la Cenſure qui en fut faite par huit Docteurs. 465
VII. Suite de la querelle du *Chapelet*. 467
VIII. RELATION *de la conduite que M. Zamet Evéque de Langres a tenue à l'égard du Monaſtere de Port-Royal, de la Maiſon du S. Sacrement, de M. l'Abbé de S. Cyran & de la Mere Marie Angelique; pour ſervir d'éclairciſſement & de reponſe à un Memoire de ce Prelat. Par la Mere Marie Angelique* ARNAULD. 474
I. Injuſtice des reproches contre M. de S. Cyran. *Ibid.*
II. Pureté de la conduite de la M. Angelique. 476
III. Juſtification des diſcours de la M. Angelique. 480
IV. Comment M. de Langres s'indiſpoſa contre M. de

M. de S. Cyran. 481
v. Caractere de Mademoiſelle de Chameſſon. 484
vi. M. de Langres conſulte M. de S. Cyran ſur l'établiſſement de la Maiſon du S. Sacrement. 486
vii. Suite de l'hiſtoire de Mademoiſelle de Chameſſon. 489
viii. Mecontentemens de quelques Religieuſes de Port-Royal, &c. 493
IX. RELATION *de ce que Madame de Pontcarré fit à Port-Royal, depuis qu'elle y entra comme bienfaitrice, juſqu'à ſa ſortie. Par la Mere Marie-Dorothée de l'Incarnation* LE CONTE. 495
i. Entrée de Madame de Pontcarré à Port-Royal. *Ibid.*
ii. Son caractere. 496
iii. Son changement. 497
iv. Elle s'indiſpoſe contre M. de S. Cyran. 500
v. Pluſieurs Religieuſes entrent dans les mêmes vûes qu'elle. 501
vi. Elles reviennent de leur erreur. 503
vii. Suite de la conduite de Madame de Pontcarré. 505
viii. Elle ſort de Port-Royal. 506
X. RELATION *de la conduite de la Mere Angelique dans la premiere Maiſon du S. Sacrement, & de diverſes choſes qui ont rapport à cet Etabliſſement. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI. 507
Etabliſſement de la Maiſon du S. Sacrement. *Ibid.*
ii. Vertu de la M. Angelique. 510
iii. Mort de la Sœur Anne de S. Paul Arnauld. Sa vertu. 518
iv. M. de S. Cyran prêche les Religieuſes, puis les confeſſe. 523
v. Renouvellement de la M. Angelique. 527
vi. Fruits admirables de la direction de M. de S. Cyran. 533

VII. Conduite de la M. Angelique & de ſes Filles. 538
VIII. De quelle maniere Mademoiſelle de Chameſſon en agit. 550
IX. Diverſes remarques ſur Madame de Ligni. 555
X. La M. de Chantal viſite la M. Angelique, &c. 558
XI. La M. Angelique retourne à P. R. 560
XII. Sortie de Mademoiſelle de Chameſſon. Ses intrigues contre M. de S. Cyran. 564
XIII. Juſtification de M. de S. Cyran. 570
XIV. M. Singlin va en la Maiſon du S. Sacrement. M. l'Archevêque y vient donner l'habit. 573
XV. Les Filles du S. Sacrement reviennent à Port-Royal. 580
XI. RELATION *de ce qui s'eſt paſſé à Port-Royal depuis* 1638. *juſqu'en* 1648. *où l'on voit comment l'inſtitut du S. Sacrement fut uni à ce Monaſtere. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI, *&c.* 584
I. Inſtructions & conduite de la M. Angelique au Noviciat de P. R. *Ibid.*
II. Quelle étoit ſa charité pour les pauvres. 586
III. Son amour pour la retraite, & la mortification. 590
IV. La M. Angelique eſt élue Abbeſſe après la M. Agnès. 592
V. Mort de M. de S. Cyran. Juſtification de Port-Royal 594
VI. Union de l'Inſtitut du S. Sacrement avec Port-Royal. Retraite de Madame d'Aumont. 596
VII. Port-Royal des Champs eſt habité de nouveau. 599

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fautes à corriger.
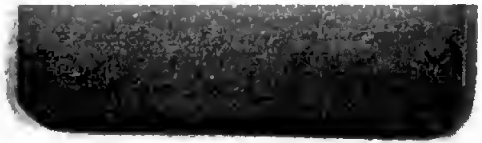
Page 3. ligne 32. *après* Marcelle *ajoutez* (Bernardin.) P. 77. *à la note* 1937. *liſez* 1637. P. 95. *à la note* 1694. *liſ.* 1664. P. 152. l. 14. *après* de M. *aj.* Arnauld & frere de M. P. 207. l. 11. Roſieres *liſ.* Ronſieres (qui mourut à Paris le 16. Nov. 1625.) P. 217. l. 3. Marte *liſ.* Marle. *Ibid.* l. 15. Clugny *liſ.* Clagny. P. 219. l. 17. Medorge *liſ.* Midorge. P. 256. l. 5. *après* la *aj.* XII. P. 256. à la marge *effacez* 1659. P. 321. *à la note* Louvieres *liſ.* Louviers. P. 393. l. 1. Murat *liſ.* Mauroi. P. 407. l. 22. Garnier *liſ.* le Gros. P. 496. l. 21. *effaces* Julienne. P. 505. l. 34. Gouimar *liſ.* Guimar. P. 597. l. 4. *liſ. comme en note* qui, *&c.*